



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

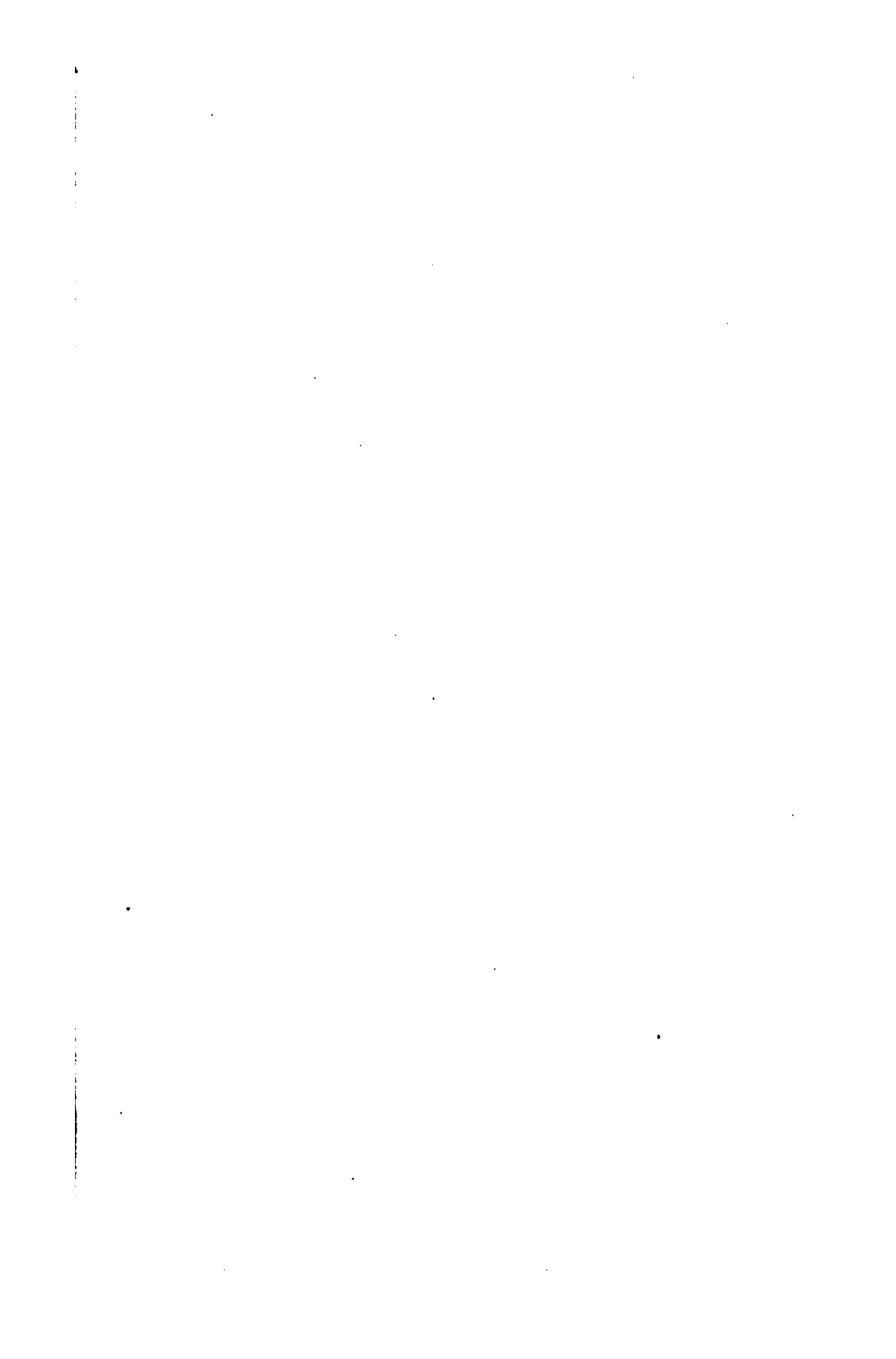
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

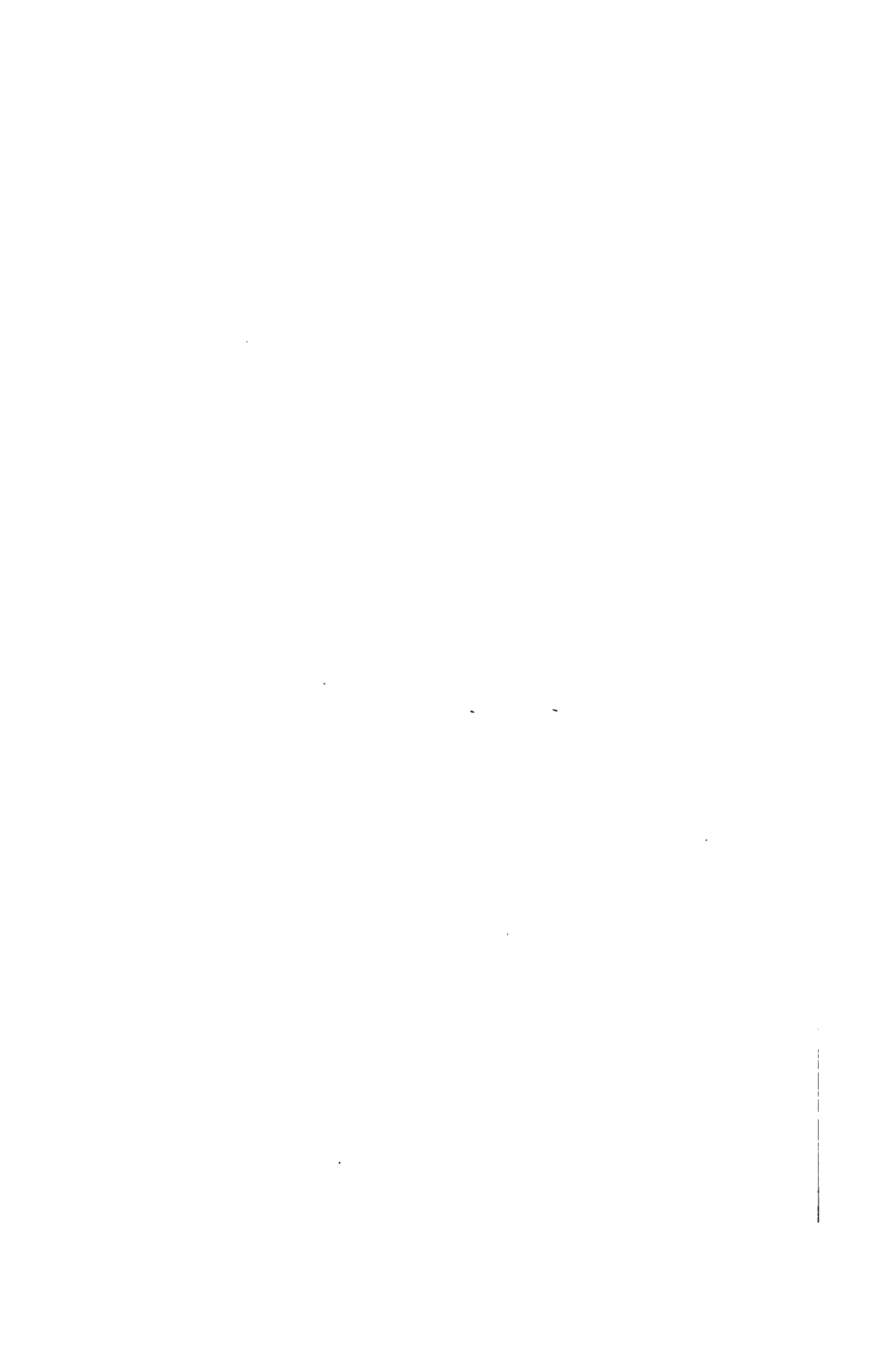


1013

Soc. 2381 e. $\frac{5}{14}$







COMPTE-RENDU
DES SÉANCES DE LA
COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,
OU
RECUEIL DE SES BULLETINS.

COMPTE-RENDU
DES SÉANCES DE LA
COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,
OU
RECUEIL DE SES BULLETINS.

TOME XIV.

(9 NOVEMBRE 1847 — 3 AVRIL 1848.)



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1848.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

I^{er} BULLETIN.

Séance du 9 novembre 1847.

Présents : MM. le baron DE GERLACHE, président,
le baron DE REIFFENBERG, secrétaire,
GACHARD, trésorier,
le chanoine DE RAM,
le chanoine DE SMET,
et BORMANS.

Absent : M. DUMORTIER.

AFFAIRES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Il est donné lecture de plusieurs dépêches ministérielles.

Un arrêté de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 8 septembre dernier, 5^e division, n^o 5,402, nomme M. Gigot, attaché au bureau paléographique récemment annexé à la Commission.

— Deux lettres du même Ministre, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5^e division, n^o 2,878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés des publications de la Commission.

Pour satisfaire à une demande du département de l'intérieur, du 25 août 1847, 5^e division, n^o 3,275, il lui est adressé un rapport sur les publications déjà faites, ainsi que sur celles qui sont en voie d'exécution.

Il en résulte que, depuis l'année 1834, époque de son institution, la Commission a mis au jour *douze* gros volumes in-4^o et treize in-8^o.

Les ouvrages dont la publication aura lieu immédiatement sont ceux-ci :

Corpus chronicorum Flandriae. Deux volumes ont paru. Le troisième est prêt.

Brabantsche Yeesten. Deux volumes sont achevés. On s'occupe de rédiger le troisième.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. Trois volumes ont paru ; un quatrième est sous presse.

Chronique de Brabant, par Dinterus. Sous presse.

Voyages des souverains de la Belgique. Préparé.

Histoire des troubles des Pays-Bas, par Renom de France. La copie en est presque entièrement terminée.

Table chronologique des diplômes belges imprimés. La rédaction en est déjà assez avancée.

La table générale et analytique des bulletins de la Commission. En voie d'exécution.

Correspondance diplomatique de la Belgique avec l'Allemagne. L'impression de ce recueil va commencer.

COMMUNICATIONS.

M. le chanoine de Ram entretient la Commission au sujet des lettres inédites de Sonnius au président Viglius. Ces lettres seront imprimées à la fin du *Bulletin*, avec une pagination particulière.

On publiera de la même manière, par les soins de M. de Ram, un mémoire de L. Metsius, évêque de Bois-le-Duc, sur les troubles du XVI^e siècle, et dont M. Gachard a vu à Simancas une rédaction française.

Des documents relatifs à la pacification de Gand de 1576, et communiqués aussi par M. de Ram, seront insérés au *Bulletin*.

— M. Bormans présente un fragment d'un ancien poème tyois, probablement celui de *Guiteclin de Sassoigne*; fragment auquel il a ajouté des notes étendues. La minute s'étant égarée, ce morceau n'a pu être compris, comme on l'avait résolu, dans le dernier cahier.

— M. Gachard fait hommage à la Commission du premier volume de la *Correspondance de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, publiée pour la première fois, suivie de pièces inédites sur l'assassinat de ce prince et sur les récompenses accordées par Philippe II à la famille de Balthasar Gérard*. XLIV et 508 pp. in-8°.

Il annonce que 720 pages du premier volume de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, extraite des archives royales de Simancas, sont imprimées et que ce volume ne tardera pas à paraître.

— Il met aussi sous les yeux de la Commission la partie

déjà imprimée du recueil des états-généraux de 1600, qui doit former le premier volume de la *Collection de documents sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique* dont la Chambre des Représentants a voté l'impression. Cette partie, consistant en 472 pages, comprend : 1° les actes de convocation des états; 2° les actes de nomination et les instructions des députés; 3° les procès-verbaux officiels des états-généraux; 4° plusieurs relations particulières des états-généraux, rédigées par Gaspard Hannot, abbé de Haultmont, l'un des députés du Hainaut, et par le conseiller pensionnaire Nicolas Dubois, l'un des députés du Tournaisis; 5° cinquante-trois lettres écrites aux états du Tournaisis par leurs députés; 6° le commencement des actes échangés entre les états-généraux et les archiducs Albert et Isabelle.

Le volume entier aura au delà de 700 pages.

M. Gachard communique enfin, un travail que lui a adressé M. Alexandre Pinchart, chargé du triage et du classement des archives judiciaires à Mons, et qui est intitulé : *Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*. Impression.

— M. de Reiffenberg, en continuant ses extraits de manuscrits, y fera entrer les recherches de Philippe Baert sur les sculpteurs et architectes belges.

— M. J.-A. Nyhoff d'Arnhem, fait hommage de la suite de son recueil intitulé : *Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde. Zesde deel, 1^{ste} stuk*. Arnhem, Nyhoff; in-8°.

La Société de l'histoire de France envoie son *Bulletin*.
Dépôt à la Bibliothèque royale.

DOCUMENTS RELATIFS A LA PACIFICATION DE GAND DE 1576,
communiqués par M. le chanoine de Ram.

I.

*Lettre des États des provinces Beligues, adressée, le
24 décembre 1576, à la faculté de théologie de Louvain,
pour obtenir une déclaration en faveur de la pacification
de Gand*¹.

Eximii, Reverendi, Doctissimique Domini. — Illustris-
simus Dominus Joannes ab Austria, designatus guberna-
tor harum ditionum Belgii sive Germaniae inferioris,
requisivit informari et certior fieri, *quod in tractatu pacis
nuper initae et conclusae cum principe Aurangiae et Ordi-
nibus Hollandiae et Zelandiae, nihil sit quod adversetur fidei et
religioni catholicae ecclesiae romanae, imo potius in eo multa
esse quae in augmentum ejusdem religionis possent cedere.*
Proinde reverendissimi episcopi earumdem ditionum con-
ceperunt quamdam formulam attestationis, signis et sigillis
suis munitam, quam putarunt ad hanc rem convenire et
idoneam esse. Quia vero vestri nominis celebritas videtur
nobis apud illustrissimam suam Celsitudinem multum
ponderis habitura, obnixe petimus et rogamus, ut similem
attestationem his inclusam dignemini etiam subsignare et
sigillis vestris munire. Quam ad rem inpraesentiarum mit-
timus Dominum Nicasium de Sille, juris utriusque docto-

¹ Extrait d'un ancien registre de lettres et décisions de la faculté de théologie, fol. 62.

rem, ut de hac re vobiscum agat, eandemque attestationem quam primum a vobis impetret; cui ut fidem habeatis eorum, quae nostro nomine vobis declarabit, rogamus. Dominus Jesus dominationes vestras conservet et tueatur; quibus nos quoque officiosissime commendatos cupimus. Namurci pridie Natalis Domini M. D. LXXXVI. — R. V. D. addictissimi Ordines sive Status generales Belgii sive Germaniae inferioris, — De mandato eorundem Statuum, *Cornelius Wellemans*.

II.

Copie de la déclaration des évêques et autres membres du clergé en faveur de la pacification de Gand ¹.

Nos episcopi, abbates, decani et pastores infra scripti, notum facimus serenissimo Principi ac Domino nostro clementissimo Philippo, Hispaniarum regi catholico, ac illustrissimo Joanni ab Austria, gubernatori a Sua Majestate Catholica designato ditionum Belgii sive Germaniae inferioris, ac omnibus et singulis praesentes literas visuris et audituris, nos diligenter legisse totum tractatum pacis factae, initae et conclusae inter Ordines sive Status Belgii sive Germaniae inferioris, Bruxellae congregatos ex una, et principem Aurangiae, Ordines sive Status Hollandiae et Zelandiae, eorumque associatos, ex altera partibus, signatum Gandavi octavo die novembris praeteriti, ejusdemque tractatus omnes et singulos articulos diligenter ac mature expendisse, in eoque nihil deprehendere quod repugnet aut adversetur sanctae fidei aut religioni catholicae et

¹ Extrait de l'ancien registre, cité ci-dessus, fol. 62, verso.

apostolicae ecclesiae romanae, imo potius similem tractatum tendere in augmentationem et firmamentum ejusdem fidei et religionis; necessarioque ita factum, finitum et conclusum fuisse, habita ratione status rerum ejus temporis quo dicta pax tractabatur, alioquin periculum erat, ne dicta fides et religio non solum in summo periculo versaretur sed plane periret et collaberetur. Cujus quidem testimoni et assertionis fidem sumus parati facere coram Summo Pontifice, Imperatore, Principibus et toto orbe christiano. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium praesentes literas nominibus et signis nostris manualibus subscripsimus et sigillorum nostrorum appensione muniri curavimus. Datum et actum die 17 mensis decembris, anno a Nativitate Domini nostri Jesu Christi millesimo quingentesimo septuagesimo sexto ¹.

III.

Déclaration de la faculté de théologie de l'université de Louvain, au sujet de la pacification de Gand ².

Notum sit universis praesentes literas lecturis, visuris pariter et auditoris, quod nos Decanus et Facultas sacrae Theologiae Lovaniensis diligenter legerimus tractatum pacis inchoatae a Statibus Belgii cum principe Orangii, illique associatis, et omnes ac singulos ejus articulos mature et attente expenderit; atque in eis nihil reprehenderit,

¹ Les noms des signataires de la déclaration manquent au bas de notre copie. Il est à présumer que ce sont ceux des évêques et autres membres du clergé qui avaient signé l'acte de la pacification de Gand.

² Extrait du même registre, fol. 63.

quod fidei et religioni catholicae ecclesiae romanae adversetur; imo statu rerum ejus temporis quo dicta pax tractabatur, et in quo videmus nobis adhuc esse, attento, existimamus eam pacem catholicae fidei multum utilem, orantes ut quae ad convocationem Statuum generalium in dictis articulis referuntur, quam citissime fieri potest, executioni mandentur. In cujus rei fidem praesentes literas confici et sigillo nostrae Facultatis eas muniri mandavimus, ac propriis manibus iisdem subscripsimus. Actum Lovanii Mechliniensis dioecesis in Capitulo minori ecclesiae divi Petri, anno Domini 1576, mensis decembris die 25. — Subscriptum : *Joannes Molanus*, Decanus pro tempore. — *Michael Du Bay*. — *Augustinus Hunneus*. — *Cornelius Reneri Goudanus*. — *Robertus Malcotius*, pastor S. Petri Lovanien. — *Henricus Gravius Lovanien*. — *Joannes Lens*, *Belliolanus*. — *Laurentius Gualteri*, *Westerhovius*. — *Henricus Crochart* ¹.

IV.

Mémoire de Martin Rythovius, évêque d'Ypres ².

Pacificatio Gandensis inter Status Catholicos et Principem Auriacum, qui cum Hollandis et Zelandis jam antea

¹ Le 26 décembre, les facultés de droit canonique et de droit civil donnèrent une déclaration conforme à celle de la faculté de théologie; cette déclaration renferme cependant la clause suivante : *Sub censura tamen et beneplacito Sedis Apostolicae*. Elle porte les signatures de Jean Wamesius, Pierre Peckius, Jean Ramus, Michel Herenbaut et Jean de Bievène.

² MS. de 4 feuilles in-fol., écriture de l'époque, portant au verso du 4^{me} feuillet : *Scriptum D. Rythovii, Episcopi Iprensis, de Pacificatione Gandensi*.

a fide catholica ad sectas defecerat, continet quaedam extranea, in quorum excusatione non videtur pro Statibus aliud adferri posse, quam quod in tanta perturbatione, et in eo rerum statu, qui tunc erat, multa tolerari debebant ad majoris mali evitacionem.

Verum utcumque hoc sit, satis notum est, quod hinc subministrata sit copiosa materia captantibus occasionem traducendi Status de favore immodico erga sectarios; a qua nota multi boni viri jam dudum optassent Status Catholicos purgari tam apud Suam Sanctitatem quam Regis Catholici Majestatem.

Ad hanc autem purgationem non apparuit alia via commodior quam per Episcoporum attestationem, qui tamquam custodes fidei et religionis pastoribus inferioribus et toti populo praeficiuntur, omnibusque functionibus ecclesiasticis ex officio superintendere debent, et merito scire, quomodo se habeat fides totaque religio in suo quisque districtu.

Verum oporteret, hanc Episcoporum attestationem esse subnixam valde solidis rationibus, ne magis ex favore, quam ex veritate procedere videretur. Cum et ipsi Episcopi de Statibus sint et in aliquot provinciis cum clero primas partes obtineant, et ob id ipsorum attestatio non videretur justi ponderis, nisi omnibus modis et numeris absoluta esset.

Nihil autem videtur Episcoporum attestationi de bono statu religionis et integritate verae fidei, fundamenti loco aptius substerni posse, quam si Catholici et universi Ordines, qui ab hac nota apud Suam Sanctitatem purgari et liberi haberi cupiunt, solemniter de novo profiterentur fidem catholicam distincte et expresse, potissimum de illis articulis, qui rejiciuntur pertinaciter a sectariis, cum quibus

societatem et de republica bene constituenda amicabilem communicationem instituerunt, eamque professionem fidei distincte et bene descriptam et sigillis legitime confirmatam mittant ad Suam Sanctitatem et in testimonium immutatae fidei, et debitae obedientiae apud Sedem Apostolicam relinquunt. Articuli vero, de quibus ob societatem cum dictis sectariis in suspicionem venisse apud Suam Sanctitatem potuerunt, sunt illi imprimis, qui a tempore Lutheri in varia capita, variosque errores inter se contrarios distracti fuerunt, et in dies in plures opiniones dissecantur.

Non multum dissimili consilio videntur Status sibi consulere voluisse, ut praedictam notam a se satis praevisam evitare possent, dum initio concordiae cum Principe Auriaco, Hollandis et Zelandis, disertis verbis caverunt, quod de religione mutanda vel innovanda, nihil audire vel tractare vellent, omne colloquium pacis potius intermissuri quam de religione secundum doctrinam et usum ecclesiae Romanae quicquam immutari paterentur. Et ut ea sententia apud omnes indubitata maneret, formulam unionis conscripserunt, per quam inter cetera ad defensionem sacrae fidei Catholicae et Apostolicae Romanae Religionis et Ecclesiae indissolubili vinculo colligarentur.

Verum cum haec generalia verba fidei et Religionis Catholicae varias admittant elusiones, et alio atque alio trahantur, adeo ut etiam sectarii suis erroribus similia verba praetegere audeant, nec multum formident nomen Romanae ecclesiae, quod suo sensu referunt ad statum, qui (ut dicunt) erat in Ecclesia Romana temporibus Apostolorum, pernecesse est, ut generales voces in ipsa professione, tum distincta explicatione articulorum fidei declarentur, et per eam ab omni collusione et occulto consensu cum

sectariis plane alieni et separati esse doceantur Catholicae fidei professores, ut Suae Sanctitati omnis suspicio collusionis eximatur.

Extat autem forma professionis fidei a Sede Apostolica ex instituto et similis usus praescripta. Cum enim Concilium Tridentinum certorum ordinum hominibus indixisset fidei professionem, Pius quartus Romanus Pontifex ad apostolicam sollicitudinem pertinere iudicabat, ut ad unius ejusdemque fidei professionem etiam unica, eaque integra, bene distincta et praesenti tempori convenienter adaptata exstaret professionis formula, quam et publicari et ab omnibus in hujusmodi negotio mandavit observari. Quae ad praesentem causam sic accommodari posset :

« Beatissime Pater, clerus, nobiles, magistratus et universi Ordines provinciarum, quae in Belgio Majestati Catholicae parent, et in veteri ac vera religione semper perstiterunt, ad pedes Tuae Sanctitatis humiliter inclinati, adversus calumnias adversariorum, a quibus accusantur, tamquam a Religione Catholica ad sectas defecerint, hanc, quae sequitur, distinctam professionem, de his, quae ad substantiam fidei et ad obedientiam ex Christiana religione Sedi Apostolicae debitam pertinent, hic solemniter fecerunt, eandemque ad pedes Tuae Beatitudinis iterandam commiserunt cum firma obligatione de nulla unquam admittenda mutatione in religione.

» Nos firma fide credimus et profitemur omnia et singula, quae in symbolo fidei continentur, quo sancta Ecclesia Romana utitur, videlicet : *Credo in Deum Patrem omnipotentem*, et cetera omnia sacris canonibus et oecumenicis Conciliis ac praecipue in sacrosancta Synodo Tridentina tradita recipimus atque profitemur, simulque contraria omnia, atque haereses quascumque a sancta

ecclesia damnatas, rejectas et anathematizadas, nos pariter damnamus, rejicimus et anathematizamus. »

Haec autem fidei professio universalis esse debet, et sicut unio per Status omnibus acceptanda et signanda proponitur, et parum voluntariis, jure fidelitatis quam communi patriae debent, etiam imponitur, ita et hanc fidei distinctam et expressam professionem ab omnibus exigendam et praestandam esse putamus, primum quidem ab ipsis Statibus vel eorum deputatis, deinde a privato Concilio Suae Majestatis, postea ab omnibus Conciliis provincialibus et locorum Magistratibus; ut omnibus notum sit, ad cujus fidei defensionem cunctis viribus et facultatibus per unionis subsignationem obligarentur. Neque enim credere satis est, nisi accedat opportuna et conveniens professio: *Corde*, inquit Apostolus, *creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*.

Profuerit autem hujusmodi distincta professio fidei, Catholicis Statibus non solum, ut calumniatoribus (a quibus innovatae religionis arguuntur) ora obturentur, sed etiam, ut contra flatus eorum, *quorum sermo* (inquit Apostolus) *serpit ut cancer*, in ipso congressu tutiores reddantur et corroborentur, memoria recenter innovatae professionis fidei suae, et in testimonium fidelitatis perpetuae apud Sedem Apostolicam depositae, de illis articulis nominatim, propter quorum condemnationem haeretici sunt illi, cum quibus non tam de religione quam de tranquillitate reipublicae tractationem instituunt.

At haec eadem professio etiam ex parte exprimet, aut certe inefficaces reddet sectariorum improbos conatus, qui in omnem occasionem spargendi venena sua attentissimi sunt, si per eam omnibus innotescat Catholicos, usque adeo nihil innovari velle in observatione veteris et avitae

religionis, ut etiam ejus ex causa solito distinctiorem et expressiorem fidei Catholicae professionem ab omnibus exegerint.

Sane cum Scriptura sacra tam sollicitè a seductoribus esse cavendum doceat, ut eos, qui non adferunt veteris et verae religionis doctrinam, nolit in domum recipi, ut Apostolus etiam Epistolis mandat, ut haereticum hominem, post unam aut alteram receptionem vitet: unum istorum consequens esse videtur, ut ab illis, qui passim et sine ullo delectu cum nostri temporis sectariis libere conversantur, vel non habeantur haeretici, qui doctrinae et definitioni Ecclesiae Romanae de rebus fidei pertinaciter contradicunt; vel ut non aestimetur in familiari conversatione cum talibus tantum periculi esse, quantum Scripturae prae se ferunt; vel denique ut de salute sua minus, quam oportebat, sollicitè Sacrae Scripturae monitionibus parum tribuant.

Sane autem cum sectarii, pendente expectatione generalis conventus, die quo in pacificatione Gandensi a finibus Catholicorum arceri non possint, et tamen ipsorum familiaris conversatio infirmis noxia sit, diligenter laborandum est, ut quam minime fieri potest, noceant; et ut hoc dispendium aliquo modo resarciatur, valde profuerit professio fidei praedicto modo ab omnibus ordinibus Catholicorum facta, in qua disertis verbis rejiciuntur et condemnantur errores, de quibus notati sunt, qui per Gandensem pacificationem in societatem communicationis de restituenda tranquillitate recepti sunt, ut per quam aperte constabit, quod nullo favore erroris sui intra fines Catholicorum admittuntur, multo minus ad aliquam innovationem in observatione veteris et verae religionis.

Poterit etiam eadem confessio simplicibus esse munitio-

nis loco, ut se sectariorum familiaritati non insinuent, sed agnoscant et in aestimatione digna habeant monitiones Scripturae de vitandis omnibus, qui alienam doctrinam adferunt, *quorum sermo*, teste Apostolo, *serpit ut cancer*. Quae quidem Scripturae etsi admittantur, quod etiam cum talibus habeatur communicatio in ceteris casibus, id tamen a communi populo, et extra ullos casus non debet trahi in consuetudinem, sed in suo robore praestant etiam Canones ecclesiastici in Scripturis fundati.

Si haec non sufficiant, licebit plura superaddere; nam et Apostolus Paulus graviter disserit de professione fidei variis locis, nominatim posteriorum *Epistolarum ad Corinthios* cap. IV, ubi sibi suisque temporibus adaptat illud Davidicum *ꝫ Credidi propter quod locutus sum, habentes (inquit) eundem spiritum fidei, sicut scriptum est: Credidi propter quod locutus sum, et non credimus propter quod non loquimur*. Loquebatur autem Apostolus, sicut per spiritum edoctus erat, multo distinctius de multis articulis fidei, quam qui eum praecesserant; nam etsi unus idemque sit spiritus fidei in Prophetis et Apostolis, omnibusque de fide bene institutis, tamen nec omni tempore, nec ex aequo semper omnia patefacit communibus, sed per successum et temporis intervallum secundum mensuram donationis Christi. Ut igitur de his, quae ad fidem pertinent, paulatim clarius illustratur Ecclesia, ita confessio fidei posterioribus temporibus distinctior et particularior esse debet. Atque ille est unus non contemnendus inter fructus, quos ex haeresibus refert ecclesia, quod fidem semper clariorum et fundatiorem reddunt.

Sicut igitur mysterium Sacrosanctae Trinitatis multo distinctius innotuit per errores Arrianorum, et ab Atha-

nasio ceterisque Patribus distinctior et illustrior est edita professionis formula, ita etiam per occasiones haereticorum nostri temporis multa de veritate corporis Christi in Sacrosancta Eucharistia, de invocatione Sanctorum, de Sacramentis nostrae Ecclesiae, et id genus aliis, clarius quam antea definita sunt, non minore necessitate credenda et publice atque distincte profitenda vere Catholicis, quam quae de Sacrosanctae Trinitatis mysterio distincte et aperte credenda et profitenda profert in suo Symbolo Athanasius; pari enim necessitate credenda et profitenda sunt, quae pari autoritate definita sunt.

Dicat fortasse aliquis ex his nondum satis probari, quod Status prolixam illam et multis articulis et clausulis auctam fidei professionem facere debeant, sed sufficere si generali nomine veram et Christianam fidem profiteantur et religionem Catholicam et Apostolicam secundum doctrinam Ecclesiae Romanae servandam et defendendam suscipiant, nec statim negari, quod in ipsa professione discretis verbis non exprimitur.

Respondeo, sicut temporibus Athanasii non licuisset suspecte de erroribus Arriani dogmatis, in sua confessione fidei praetermittere clausulam aut suppressere, quae ad consubstantialitatem Patris et Filii pertinebat; ita non licet illis, qui erroris suspicionem purgare volunt, praetermittere aut sub generalitate quadam verborum occultare, quae de fide contra nostri temporis errores clare et distincte definita sunt, maxime post formulam professionis fidei a Sede Apostolica praescriptam.

Addo, quod integram et distinctam fidei professionem Statibus sua autoritate indicere poterat justa ratione Sedes Apostolica ad occasionem Pacificationis Gandensis. Cum igitur Status tamquam filii obedientiae de placando patre suo

spirituali solliciti omnem jussionem istiusmodi praevenire cupientes, sinceræ fidei et suæ religionis professione malam suspensionem amoliri studeant, sane conveniebat, imo necessarium erat, hanc professionem distinctissimam et omnibus numeris absolutissimam, præsertim in illis articulis, de quibus in suspensionem se venisse timent. Et in quibus illi (cum quibus de constituenda tranquillitate in Republica amicabilem tractationem instituerunt) pertinaciter et hæretice Apostolicæ Sedi contradicunt. Hanc enim obedientiam et reverentiam etiam Scripturæ testimonio pastoralis officio Sedis Apostolicæ debent Status Catholici : *Subjecti* (inquit Apostolus Petrus) *estote omni humanæ creaturæ propter Dominum*. Et Paulus ad Hebræos ultimo : *Obedite præpositis vestris et subjacete eis; ipsi enim prævigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant et non gementes, hoc enim non expedit vobis.*

SOUVENIRS HISTORIQUES SUR LES ARCHIVES DES ANCIENNES
INSTITUTIONS JUDICIAIRES DU HAINAUT, par M. Alexandre
Pinchart.

§ I^{er}. — *Sort des archives, depuis le XIV^e siècle jusqu'à la suppression du conseil souverain et des autres institutions judiciaires du Hainaut.*

Les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut remontent assez généralement à la seconde moitié du XIV^e siècle. On voit qu'à cette époque la cour tenait

ses plaids, tantôt dans la chapelle de S'-Étienne, à l'église de S^{te}-Waudru, et cela longtemps encore après la reconstruction de cet édifice, jusque dans le XVI^e siècle; tantôt dans une salle du château des comtes de Hainaut, à Mons. Il n'y avait point alors de local spécialement affecté pour la conservation des archives. La plus grande partie se trouvait entre les mains des greffiers de la cour, du grand-bailliage et des autres offices : elles étaient, après la mort ou à la mutation de quelqu'un d'eux, fidèlement remises, après inventaire, à celui que l'on nommait à la charge vacante, et qui les gardait dans sa demeure. Les archives les plus anciennes, ou plutôt celles auxquelles on devait le moins souvent recourir, reposaient à la *trésorerie de la chapelle de S'-Étienne* ou à la *trésorerie du château*.

En 1561 seulement, l'on avisa au moyen de prendre des mesures pour trouver un local plus convenable, afin de réunir les archives ainsi éparses. Dans l'assemblée des états du Hainaut, tenue à Mons le 10 février, Jean, marquis de Berg-op-Zoom et grand-bailli, représenta « qu'il » n'y a lieu publique propre ny député, comme en aultre » pays, pour à chacun jour tenir conseil, ny mectre et » poser les escriptz des procez ou aultres affaires concer- » nant la justice, ains sont tous les papiers entre les mains » des greffiers et en leurs maisons, à quoy l'on troeuve » grant faulte, quant aulcun officier meurt, car pluisieurs » papiers en sont perduz et desmanenez. Aussy en la » grand salle de la court, à Mons, n'y a plus moyen de » habiter, pour le dangier qu'il y a qu'elle ne tombe ung » jour en ruyne, comme luy ont faict rapport les maistres » machons et carpentiers ausquelz il a faict visiter, et » comme appert aussy clèrement à l'œil; et pour ce que » l'hostel de Naste dudit Mons appartenant à Sadite Majesté,

» lequel est occupé par Charles de Villers, bourgne-
 » maistre dudit Mons, comme concharge dudit hostel, est
 » fort ad ce propice et convenable pour la commodité de
 » diverses places y estans pour tenir conseil chacun jour,
 » y mettre et déposer escriptz, aussy tenir plais, tant de
 » la court à Mons, audience, bailliage de Haynau, comme
 » des terraiges; il a samblé audit sieur marquis que bon
 » seroit de faire de ce remonstrance par lesdits estatz à
 » Sadite Majesté, affin de povoir obtenir ledit hostel de
 » Naste pour s'en aider et servir, pour y rendre et admi-
 » nistrer justice à l'effect que dessus, avec quelque somme
 » de deniers pour employer à la réparation nécessaire
 » des places qu'il conviendra adapter et accommoder à
 » l'usance que dessus ¹. »

Les états résolurent de contribuer pour un tiers dans
 les frais de réparation, si le roi leur accordait « ledit hostel
 » pour s'en servir au fait de la justice ². »

Philippe II accéda aux propositions des états du Hai-
 naut. L'on s'occupa aussitôt d'approprier ³ l'hôtel de Naast
 à la tenue des séances de la cour et du conseil et au pla-
 cement des archives. Toutefois, ce ne fut qu'en 1564 que

¹ Tome 2 des *Actes des états*, fol. 25 r° (Archives de l'État à Mons).

² *Assemblée du 10 février 1560 (1561, n. 21)*. « En tant que touche l'hos-
 » tel de Naast, en cas qu'il plaist à Sa Majesté donner ledit hostel aux estatz
 » dudit pays pour s'en servir au fait de la justice, selon que est déclaré par l'ar-
 » ticle de cé faisant mention, conclud de contribuer par les villes pour ung
 » tierch à la despense de la réparation nécessaire pour accommoder ledit hos-
 » tel, et les nobles en semblable. » Tom. 2 des *Actes des états*, fol. 50 v°.

³ *Assemblée du 6 septembre 1563*. Pour ce que les deniers alloués à la
 réparation sont employés, il a été, « nonobstant que les prélatz n'ayent
 » encoires riens accordé, conclud par les deux aultres membres de parlaire
 » l'ouvrage encommenchié dudit hostel de Naste. » Tom. 2 des *Actes des*
états, fol. 64 r°.

le greffier de la cour commença à inventorier et à faire transporter dans la nouvelle trésorerie, qui était « toute » faite et dressée, les pièces et escriptz » toujours restés jusqu'à cette époque « en la maison des greffiers d'icelle » cour. »

Dans l'assemblée générale du 29 août, les états, pleins de sollicitude pour la conservation des documents qui concernaient les intérêts de la province, ordonnèrent de faire dresser « inventaire de tous mandemens, octroyz, » privilèges et aultres escriptz et munimens concernans » le fait des estatz du pays, où qu'ilz puissent estre, soit » en la trésorie du chastel, celle de S^{te}-Wauldrud, celle » des Escolliers, celle de la ville de Mons, es coffres de la » maison du receveur des aydes, ou aultre part, ensemble » de tous procès et aultres escriptz concernans le fait de » la court de Mons, lesquels peullent estre tant en la » chappelle St-Estievène que en ladite trésorie du chastel » que aultre part, bien entendu que plusieurs escriptz et » vieux procès qui ne sont d'importance se polront mettre » en lieu séquestre, soit grenier ou aultre, sans pour » iceulx empêcher ladite nouvelle trésorie de Naste ¹. »

¹ *Assemblée du 29 août 1564.* • Aux estatz ci-devant tenus en l'an LXII fut adverty de tant que les clefs de coffres des escriptz de pays estans en la maison du receveur des aydes sont perdus, que bon seroit de faire lever les serures desdits coffres et faire nouvelles clefs pour pouvoir avoir accès à iceulx, quand il sera requis, et délivrer l'une desdites clefs au grant-bailly de Haynau pour les nobles dudit pays, et l'autre aux eschevins de Mons pour les villes, selon que a esté accoustumé ci-devant; sur quoy fut conclu remettre le tout à une aultre foys, et meismement jusques ad ce que la nouvelle trésorie de l'hostel de Naste seroit en estat d'y pouvoir mettre et poser les escriptz, tant de la court de Mons que aultres dudit pays. Or est-il que ladite trésorie est présentement toute faite, et dressée, et sy a le greffier d'icelle court commencé à s'y mettre les pièces et escriptz d'icelle qui jusques à présent ont tousiour esté en la maison des greffiers d'icelle

Jean Hallet, et Antoine Lebrun, greffier de la cour, furent chargés d'exécuter la résolution précédente, en ce qui concernait les papiers de la cour. Ils s'occupèrent à faire « ramener et rapporter tous lesdits escriptz, qui es-
» toient en plusieurs et divers lieux, en ladite nouvelle
» trésorie de Naste, sauf ceulx qui estoient en ladite chap-
» pelle S^t-Estievène que les damoiselles du chapitre ma-
» dame S^c-Wauldrud de Mons ont retenu vers elle pour

» court, et ce par ordre et inventoire pour ce encommenchié ; ausy Jacques
» Vivien, greffier des estatz dudit pays, a de sa part fait inventoire de tous
» les escriptz concernans lesdits estatz que luy et ses prédécesseurs en office
» ont heu en leur maison depuis lesdittes clefz perdues.

» Mais il convient entendre que plusieurs chartes, ordonnances et privi-
» léges dudit pays sont en divers lieux, si comme aucuns en la vièse trésorie
» du chasteau de Mons, aultres en la trésorie de S^c-Wauldrud, aultres en
» la trésorie des Escolliers, aultres en la trésorie de la ville de Mons (en ung
» coffre de fer ou aultres lieux), et aultres ès coffres estans en la maison de
» Gaultier de Lyere, receveur-général des aydes.

» Sy reste de sçavoir si l'on fera pareillement inventoire de tous lesdits
» escriptz, et signamment de ceulx estans èsdits coffres des aydes, et quelz
» gens il plaira ad ce commectre pour tout rapporter en faisant ouverture
» desdits coffres, s'il est requis ou autrement.

» *Conclud* de commectre aucuns de la part des nobles et bonnes villes
» pour, avec le greffier des estatz, faire inventoire de tous mandemens, octroyz,
» privilèges et aultres escriptz et munimens, concernans le fait des estatz du
» pays, où qu'ilz puissent estre, soit en la trésorie du chastel, celle de
» S^c-Wauldrud, celle des Escolliers, celle de la ville de Mons, ès coffres de
» la maison du receveur des aydes ou aultre part; lesquels commis à cest
» effect polront faire lever les serrures desdits coffres pour faire ouverture
» à cause des clefz perdues, ensemble pour faire inventoire de tous procès et
» aultres escriptz concernans le fait de la court de Mons, lesquels peulent
» estre tant en la chappelle S^t-Estievène que en ladite trésorie du chastel que
» aultre part; bien entendu que plusieurs escriptz et vieulx procès qui ne
» sont d'importance se polront mettre en lieu séquestre, soit grenier ou aultre,
» sans pour iceulx empescher ladite nouvelle trésorie de Naste. Les prélatz et
» gens du clergé ont requis d'avoir une clef des escriptz des estatz comme ilz
» solloient avoir anchinement.» Tom. 2 des *Actes des états*, fol. 81^{vo} et suiv.

» la garde de l'octorité de ladicte chappelle; lesquelz es-
» criptz et procez ont esté mis et rédigez par inventoire,
» tous cottez et posez en pluisieurs et diverses armoires
» d'escrynerie ad ce servantes, comme peult apparoir par
» iceulx inventoires et visitation qui se polra faire d'icelle
» trésorie. » Il fut rendu compte de l'arrangement des ar-
chives dans leur nouveau local à l'hôtel de Naast, dans
l'assemblée générale des états du 10 octobre 1565 ¹.

¹ *Assemblée du 10 octobre 1565.* « Fut aux derniers estatz conclud de
» commectre aucuns de la part des nobles et bonnes villes pour avec le gref-
» fier desdits estatz faire inventoires de tous mandemens, octrois, privilèges
» et autres escriptz et munimens, concernans le fait des estatz du pays, où
» qu'ilz puissent estre, soit en la trésorie du chastel, celle de S^{te}-Wauldrud,
» celle des Escolliers, celle de la ville de Mons, ès coffres de la maison du
» receveur des aydes, ou aultre part; lesquelz à cest effect avoient esté auc-
» torisez de faire ouverture à cause des clefz perdues, ensamble pour faire
» inventoire de tous procès et aultres escriptz concernans le fait de la court
» de Mons, lesquelz peullent estre tant en la chappelle S^{te}-Estievène que en
» ladite trésorie du chastel et aultre part. Pour à quoy satisfaire allendroit
» des escriptz des estatz dudit pays, ont esté commis de la part des nobles,
» M. de Warelles, et pour les villes, Jacques Amand et maistre Claude Fra-
» neau, lesquelz avec Jacques Vivien, greffier desdits estatz, et Michiel
» Meullepas, son adjoinct, ont fait debvoir de faire ramener et rapporter en
» la nouvelle trésorie de Nast, tous escriptz concernans lesdits estatz qui
» estoient en pluisieurs et divers lieux cy-dessus déclairez, saulf ceulx qui
» sont en la trésorie de la maison eschevinalle de ladite ville de Mons en
» certain coffre de fer, pour les mectre par ordre en aucunes armoires nou-
» velles d'escrynerie faites à cest effect. Lesquels escriptz ont esté mis par in-
» ventoire tous cottez pour les trouver tant plus facilement cy-après quand
» l'on aura affaire d'icenlx, voeillant bien advertir que au temps que les trois
» estatz estoient unis ensemble y avoit trois serrures aux coffres d'iceulx es-
» criptz, dont M. de Saint-Ghislain pour les prélatz et gens du clergié en
» avoit l'une, le grant-bailly de Haynau l'autre pour les nobles, et les
» eschevins de Mons la troiziesme pour les villes; mais depuis la desjonction
» et séparation d'iceulx des deux aultres membres, meismement depuis
» l'an XXXIJ, l'on n'a uset que de deux clefz pour les coffres à trois serrures
» de la maison du receveur des aydes. Et en tant que touche les escriptz et

Les archives des trois sièges du grand-bailliage, de l'audience et du terrage, en un mot, du conseil ordinaire, étaient gardées dans des coffres, à l'hôtel du grand-bailli, qui fut d'abord au château, puis à l'hôtel de Naast; partie se trouvait aussi chez les greffiers¹. Après 1692, ces archives eurent le sort de celles de la cour.

Le 3 mars 1588 parut un placard enjoignant aux personnes qui avaient occupé des emplois publics, de remet-

• signamment les procès de ladite court à Mons, Anthoine Lebrun, greffier
• d'icelle court, et maître Jehan Hallet, ont esté ad ce commis, lesquels
• ont fait aussy devoir de faire ramener et rapporter tous lesdits escriptz
• qui estoient en plusieurs et divers lieux en ladite nouvelle trésorie de
• Naste, etc. • Tom. 2 des *Actes des états*, fol. 99^r et suiv.

¹ Nous mentionnerons ici les anciens inventaires des archives du conseil ordinaire qui nous sont parvenus :

a. *Inventaire des registres et proces touchant les matières dépendantes de l'audience, terrages, matières bénéficiales et appel de Fallenciennes, avec les titres desdites matières bénéficiales, rendus par Anthoine Lebrun, greffier, à Jacques Joveneau, son successeur ouudit office, et depuis rendus par ledit Joveneau à Loys Carlier, son successeur ouudit office;*

b. *Inventaire des registres, proces et escriptz, de l'audience, terrages, matières bénéficiales et appel venant de Fallenciennes, avec les titres desdites matières bénéficiales, rendus par Jacques Joveneau, greffier, à Loys Carlier, son successeur, ou mois d'aoust XV^e soixante-sept;*

c. *Inventaire des proces de l'audience, terrage, matières bénéficiales, tailles et impostz, de Loys Carlier, greffier, renouvelé en l'an mil cinq cens soixante-treize, depuis sa venue en estat quy estoit environ juillet XV^e LXVII;*

d. *Inventaire des escriptz trouvez en la maison feu Otto de Burges, vivant greffier du bailliage de Haynnau, mis es mains de Danyel Bourgeois, son beau-fils, ayant succédé à ladite greffe, concernans plusieurs procesz, comptes, lettriages et aultres escriptz dépendant de ladite greffe, fait par les receveur-commis des orphelens (orphelins) et pupilles de la ville de Mons, dont les enfans dudit de Burges estoient thombes soubz l'administration de Messieurs eschevins d'icelle ville, es mois de juillet et aoust de l'an mil syx cens.*

e. *Inventaire des escriptz reposantz es coffres de l'office du bailliage de*

tre endéans six semaines à Philippe de le Samme, trésorier des chartres du Hainaut, « les chartres, comptes, cartulaires, tiltres, instrumens et aultres papiers et enseignemens concernans ses haulteurs, prééminences, autoritez et revenuz, ensamble ceulx concernans le fait de la justice et poliee ¹, » qu'ils avaient eus en communication des préposés à leur garde, et dont ils ne leur avaient point effectué la remise.

Haynau, ensamble d'aultres escriptz touchantz quicques affaires dudit pays (1611).

Ce dernier inventaire en contient deux autres : 1^o *Inventaire des escriptz trouvez à la maison mortuaire de feu Séverin Franchois, seigneur de Sepmeries et de Bouckault, conseiller ordinaire du roy et premier clercq de l'office du bailliage de Haynau, depuis le mois de novembre quinze cens soixante-seize, que lors il avoit esté admis audit estat par le trespass de maistr Jacques F'vrien, jusques au jour de son décès advenu le premier jour du mois d'octobre mil cinq cens quatre-vingt et dix, touchant les affaires dudit office du bailliage et du premier clercq ; 2^o *Inventaire des escriptz de feu Louys Cartier, trouvez en sa maison mortuaire, levez et retirés pour les maistrs et posés en garde es coffres de l'office du bailliage de Haynau (1596).**

¹ • Comme plusieurs ci-devant entremis, tant au vivant de feu de très-haulte mémoire l'Empereur Charles-le-Quint, que depuis, en diverses charges et estatz dudit pays et comté de Haynau, auroient, pour exercice de leurs entremises et des affaires y incombans, eu entre leurs mains plusieurs chartres, comptes, cartulaires, tiltres, instrumens et aultres papiers et enseignemens, concernans les haulteurs, prééminences, autoritez et revenuz de Sa Majesté, ensamble ceulx concernans le fait de la justice et de police, lesquels ils n'auroient renduz ou restitués aux ayantz charge de des chartres au susdit pays, dont résulroit grand interest et domaigne à Sadite Majesté; ce que dessus considéré, icelle par ses lettres et placart du troisieme mars dudit an 1588, veuillant lesdites chartres estre rédintégrez, avoit ordonné de publier et commander à tous, de, endéans six semaines lors ensuyvant, les renseigner, délivrer et mettre es mains de maistr Philippe de le Samme, trésorier des chartres dudit pays, ce que fait avoit esté, suyvnt lettres et copies dudit placart envoyées auxdits officiers et magistratz. » Extrait d'un *compte de la recette générale du*

En 1629, il fut dressé un nouvel inventaire des papiers de la cour qui reposaient à la trésorerie de Naast. Ce document est conservé aux archives judiciaires ¹ : on y voit que les archives étaient renfermées dans de grandes armoires. Sauf quelques actes ², les pièces inventoriées ne sont pas antérieures à la seconde moitié du XV^e siècle.

Le bombardement de la ville de Mons par l'armée de Louis XIV, en 1691, détruisit entièrement l'hôtel de Naast, qui fut converti en arsenal. Il fallut chercher d'autres locaux pour le dépôt des archives de la cour et du conseil ordinaire, et pour celles des états ³. L'historien de Mons

Hainaut (1587 à 1588), fol. 52 v^o. Ce registre, qui se trouve aux archives judiciaires, est destiné à aller augmenter la série incomplète de ces comptes aux archives du royaume.

¹ *Inventaire des écrits de la trésorie de Naast. On lit à la fin : Ainsy fait et achevé par Messieurs J. de Vinchant, H. de la Barre, P. Cambler et G. Vivien, le noefiesme jour du mois d'aoust de l'an XVI^e trente. Il existe encore aux archives judiciaires un autre inventaire des procès venans tant des trésories de Naast que par deseur le conseil de la cour au chastel à Mons. Ce dernier document ne renseigne que des procédures : l'écriture accuse la fin du XVII^e siècle.*

² On y conservait les originaux des chartes de Trélon et de Landreches, l'une du XII^e siècle et l'autre du XIV^e :

• Ung petit coffre de cuire boulit contenant l'ancienne chartre de Trélon donnée par Jacques d'Avesnes ; •

• Ung petit coffre où repose l'ancienne chartre de la ville de Landreches, accordée par Jacques d'Avesnes et Walterus son frère, seigneur d'Estroen. •

³ *Séance de la députation des états du 16 mai 1692.* « Sur représentation qu'il est nécessaire de retirer de la trésorie dans la cave de l'hostel de Naast, les papiers qu'il y a touchant procédures et autres, et les mettre en autre lieu :

• Conclu de commettre Messieurs le chanoine Caniot et d'Ottignies, pour chercher lieu à ce propre, et faire l'inventaire desdis papiers. » *Registre*

nous dit ¹ que ces dernières furent transportées dans les bâtiments du collège des Jésuites, rue des Gades ². Nous avons fait de vaines recherches pour découvrir où furent alors déposées les archives judiciaires. Il est presque certain qu'elles auront suivi la cour et le conseil, qui retourneront siéger au château après la retraite des Français.

Les événements forcèrent plusieurs fois les cours de justice à transférer leurs sièges à Ath, notamment pendant l'occupation de Mons par Louis de Nassau en 1572, et deux fois après la prise de cette ville, dans les guerres avec la France. La capitale délivrée, les tribunaux revenaient

aux résolutions des députés des états, du 1^{er} mars 1690 au 27 mai 1695, fol. 110 v^o (Archives de l'État à Mons).

Assemblée générale des états du 5 septembre 1692. « Le pensionnaire représente que le vieu gouvernement n'est pas seulement tourné en arce-
• nal, mais que l'on a pris encore le jardin où l'on bâtit au mesme effect :
• ainsi, » ajoute-t-il, « il y a à craindre pour les procès des deux conseils
• qui y ont esté gardez iusques à cete heure dans une chambre basse, pour-
• quoy Messieurs des chambres sont priez d'y vouloir pourveoir, veu que
• la conservation desdites pièces est tout à fait importante, et pour le publicq
• et pour les particuliers. »

Résolution du 9 septembre. L'avis des trois ordres fut « d'ordonner à Mes-
• sieurs les députez de chercher une place sûre, pour y faire mettre les es-
• crits de laditte trésorie. » *Tome 36 des Actes des états, fol. 77.*

¹ « La trésorerie des chartes du pays et comté de Hainau où se trou-
• vent encore quantité de beaux et précieux titres, concernans les souve-
• rains, les Etats, le Conseil, etc, avoit jusqu'à ce tems demeuré en l'hôtel
• de Naast, qui ayant été ruiné par le siège, fut placée dans la maison
• du collège des Pères Jésuites, où elle est y resta depuis lors. » *De Boussu,*
p. 311.

² Ancien hôtel de Chimay, puis d'Aerschot, acheté, en 1578, par les Jésuites pour y établir un collège. Une partie de ces anciens bâtiments sont aujourd'hui occupés par la Bibliothèque publique, le Musée, le cabinet d'His-
toire naturelle et le dépôt des Archives de l'État.

s'y installer rapportant avec eux leurs nouveaux registres et leurs nouvelles fardes de procédures dont on dressait un inventaire avant de les réunir au dépôt général ¹. On avait aussi coutume d'inventorier, à la mort des conseillers et des greffiers, tous les papiers qui se trouvaient chez eux avant de les faire enlever ²; cet usage s'est maintenu jusqu'au siècle dernier.

¹ On squarrea aux archives judiciaires un registre intitulé : *Inventaires des procès, écrits, comptes, registres et autres papiers venans du siège de justice établi à Ath au mois de novembre 1706, et rapportez au greff du conseil souverain du Hainau le vingt de février 1710.*

² Nous indiquerons ici ceux qui sont encore aujourd'hui conservés aux archives :

a. *Inventaire des procès retirés des maisons mortuaires de feus Messieurs les conseillers.* (Il y en a seize; depuis le conseiller Buterne, mort le 8 octobre 1642, jusqu'au conseiller Bourliart, mort le 6 janvier 1680.)

b. *Inventaire des procès retirés de la maison mortuaire de Monsieur le conseiller Vinchant le avtijs mars 1659.*

c. *Inventaire des écrits trouvez chez les conseillers morts.* (Il y en a 29; depuis le conseiller François, mort le 21 janvier 1683, jusqu'au conseiller Cornet, mort le 21 août 1739.)

d. *Inventaire des écrits trouvés chez les conseillers morts.* (Il y en a 25; depuis le conseiller de Ville, mort le 1^{er} février 1742, jusqu'au conseiller Kövahl, mort le 21 février 1791.)

e. *Inventaire des papiers remis au greffe par M. le conseiller-avocat de Sa Majesté de Zomberghe en 1768.*

f. *Recueil et liste des registres, fardes et écrits regardant l'office de Sa Majesté, lesquels reposent actuellement au comptoir de M. le conseiller-fiscal de Zomberghe, pour être de suite remis au greffe du conseil souverain du Hainau, 1768.*

g. *Inventaire des procès remis au greffe du tribunal civil du district de Mons, département de Jemmapes, ensuite d'arrêté dudit tribunal du 6 fructidor, 2^e année républicaine, venant des conseillers Paridaens, Gobart, Sabelle, Lemaistre, Delattra, De Marbaix, Henry, Abrassart et Lamins.*

h. *Inventaire des procès et écrits retirés de la maison mortuaire de feu Bourgeois, greffier de la cour, 1641.*

Le conseil souverain, formé de la réunion, opérée en 1709, de la cour et du conseil ordinaire, fut, en 1717, autorisé à acquérir le refuge de l'abbaye de Cambron, rue de Nimy ¹, pour y tenir ses séances et y déposer ses archives les plus importantes. Le conseil put s'y installer le 1^{er} septembre 1718. La plus grande partie des archives de l'ancienne trésorerie de Naast fut transportée dans ce nouveau local ; celles qui n'y purent trouver place restèrent à la trésorerie du château.

En 1754, l'impératrice Marie-Thérèse nomma, pour la représenter, la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, sœur du duc Charles, à la charge d'abbesse séculière du chapitre noble de Sainte-Waudru. On ne trouva point de bâtiment plus convenable pour lui servir de demeure, que l'hôtel du conseil de Hainaut. Le gouvernement acheta, par arrentement perpétuel, le refuge de l'abbaye de St-Foillian ², rue d'Havré ³, où le conseil dut transférer assez précipitamment ses séances et le dépôt de ses archives.

Toutefois, la princesse Anne n'agréa point l'hôtel de la rue de Nimy et donna la préférence à celui du grand-bailli, rue du Mont-Escouvet ⁴. En 1768 seulement, on résolut de replacer le conseil souverain dans le local où il avait siégé précédemment : on avait reconnu que dans les bâtiments de la rue d'Havré les archives étaient

¹ Démoli en 1844 pour élever sur son emplacement le nouveau palais de justice.

² Abbaye de Saint-Foillian ou Saint-Feuillien au Roenlx, ordre des Prémontrés.

³ Aujourd'hui la caserne de la gendarmerie.

⁴ L'hôtel de la rue du Mont-Escouvet devint l'hôtel du grand-bailliage, après la destruction de l'hôtel de Naast en 1691. Il porta successivement depuis les noms d'Hôtel de la Préfecture et d'Hôtel du Gouvernement : une partie de la rue du Mont-Escouvet en a retenu le nom de rue du Gouvernement.

exposées à la moisissure et à des dangers d'incendie. Le conseil ne reprit possession de l'hôtel de Cambron que le 22 juin 1772, à cause des travaux de réparation et d'appropriation que l'on y fit exécuter.

Un grenier en forme de mansarde, haut de dix pieds, large de vingt-sept et long de quatre-vingt-onze, et une autre mansarde de vingt-deux pieds de largeur sur vingt et un de longueur, furent particulièrement destinés, lors de cette nouvelle translation, à y déposer les archives. On y ajouta plusieurs autres pièces au rez-de-chaussée et à l'étage, mais ces divers emplacements ne suffirent pas, et il fallut faire transporter une certaine quantité de papiers dans une salle des vieux bâtiments du château.

A l'occasion de la translation du conseil de l'hôtel de la rue d'Havré dans celui de la rue de Nimy, le conseiller des finances de Witt, commissaire du gouvernement, visita les archives avec le président du conseil de Müllendorff, et le conseiller-avocat-fiscal Papin. Ils furent frappés du volume énorme des fardes de procédures. D'après leur avis unanime, le conseiller de Witt proposa au duc Charles d'adresser au conseil de Hainaut la dépêche suivante :

« Comme nous sommes informés que le volume considérable des archives provient entre autres, en grande partie, de ce que l'on y conserve les fardes de procédures jugées, nous vous faisons cette, pour que vous nous informiez de quelle utilité peut être à Sa Majesté et au public la conservation de ces fardes d'anciennes procédures, et s'il ne convient pas mieux de remettre les fardes aux parties, après que la sentence ou l'arrêt définitif a été donné. »

« Il est à regretter, » ajoute M. Gachard, qui, le pre-

imier a relaté ces faits ¹, « que cette intéressante ques-
» tion n'ait pas été traitée par le corps qui était à coup
» sûr le plus compétent pour l'éclaircir et le résoudre :
» la réponse du conseil de Hainaut aurait indubitablement
» offert des arguments d'un grand poids pour ou contre
» la conservation des pièces de procédures qui s'étaient
» accumulées dans ses archives. »

Dans l'assemblée générale des états du 20 décembre 1775 ², on résolut de former un corps des anciennes lois et chartes du pays et de les faire imprimer. La députation permanente, chargée de la mise à exécution de ce projet, crut devoir aussi appeler l'attention des chambres sur les anciennes archives de la cour souveraine déposées au château, comme pouvant contenir des documents qui les intéresseraient pour une publication de ce genre ³. En séance du 17 décembre 1776, les états autorisèrent les députés à nommer une commission qui, afin d'en adresser

¹ Je dois à l'obligeance de M. Gachard la communication de son *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur le dépôt des archives judiciaires à Mons, du 10 septembre 1842.*

² Tous les détails qui suivent sont extraits d'une farde intitulée : *Pièces concernant le classement des archives du château*, qui fait partie des archives des trois ordres au dépôt de l'État à Mons. Cette farde renferme toutes les résolutions prises par les états à cet égard, les originaux des missives de Bruxelles et des mémoires présentés, etc. M. Gachard, dans l'histoire des archives judiciaires (rapport cité), a donné une rapide analyse des mêmes faits d'après des documents semblables conservés aux archives du royaume.

³ « Le pensionnaire est chargé par Messieurs les députés de représenter
» à Messieurs des chambres que les archives des états sont au moment d'être
» totalement arrangées, et qu'elles ne seront pas les moins curieuses que
» celles des autres provinces, que cependant, pour répercuter nombre d'an-
» ciens monumens, les textes originaux des premières loix données au pays
» par ses princes à la demande et avis des états, en datant dès l'année 1200,
» il seroit nécessaire de dresser un inventaire de tous papiers déposés au

un rapport à l'assemblée prochaine, pût conférer avec le conseil sur la dépense à faire pour le classement de ces archives et sur les moyens de l'effectuer.

Le projet des députés fut présenté à la séance du 25 février 1778; leur attention s'était particulièrement fixée sur le nombre si volumineux des fardes de procédures; ils concluaient à obtenir un décret impérial qui statuât que les parties devraient à l'avenir « retirer la farde de leurs écritures respectives, après l'an utile à la révision écoulé, et même avant, moyennant leur mutuel consentement, à l'exception de celles dont le jugement seroit rendu sur l'interprétation d'un point de coutume. Il n'est personne, » ajoutaient les rapporteurs, « qui ne se convaincra que la garde de ces fardes de procédures dont les jugemens ont été rendus par des lois positives ou des usages qui ne souffrent plus de contestation; ou qui ne sont plus exposés à des interprétations,

» châtel, ce qui pourroit être exécuté par une personne commise de la part des états et par une autre de la part du conseil. Cet inventaire, distribué en deux volumes, le premier contiendroit tous actes, papiers et documens, qui n'ont aucun rapport ni emploi dans des procès, et seroient, avec le premier volume, renus aux archives; le second volume, qui renfermeroit toutes matières judiciaires, seroit, avec tous les écrits, laissé sous le pouvoir du conseil. Cet arrangement produiroit deux avantages: l'un, que le public seroit sublevé des fraix considérables dans chaque recherche que les intérêts des particuliers exigent d'y faire de quelques pièces anciennes ou antérieures à la réunion du conseil ordinaire à celui de la cour; l'autre, que toutes les anciennes chartes, jusqu'à 1553, étant réunies, on pourroit les imprimer sous un même format avec celles de cette année et l'institution de la cour en 1611, sous les soins d'une commission, partie des états, partie du conseil, convenant d'un salaire raisonnable à payer. Celui ou ceux que la profession engage à consulter les loix, chartes et coutumes, de ce pays pourront ainsi les étudier de source, les ayant à la main, au lieu que la plupart n'en sont pas pourvus. » *Farde citée* (Archives de l'État à Mons).

› que la garde de ces procédures soit absolument inutile. ›

A ce mémoire était joint le rapport de la commission composée du chanoine Hubert, de l'ordre du clergé, du comte de Spanghen, de celui de la noblesse, du pensionnaire de Royer, du tiers-état, et du pensionnaire des états Pepin, qui s'étaient rendus à la trésorerie du château, le 27 juin 1777, accompagnés du conseiller de longue-robe de Sebille et de deux officiaux du conseil souverain :

On jugera par les expressions de ce rapport qu'il tendait plutôt à faire abandonner le projet de classer et inventorier les archives qu'à mettre à exécution une mesure aussi utile. Voici dans quels termes s'expriment les commissaires :

« L'on a trouvé les deux trésoreries du château, qui
› sont deux places fort grandes, si pleines de papiers qu'il
› faudroit quatre places pour contenir à l'aise ceux qui
› sont dans chacune d'icelles.

› Ils sont sur des échafaudages, placés les uns sur les
› autres depuis le bas des dites trésoreries jusqu'à toute leur
› hauteur, tant le long de leurs murs, que transversale-
› ment dans toute leur largeur.

› Ces échafaudages se joignent de si près qu'à peine un
› seul homme peut passer entre la distance qu'il y a entre
› eux, n'ayant même point celle suffisante pour y poser à
› l'aise le pied de l'échelle.

› Du pied desdits échafaudages on ne peut voir ce
› qu'il y a en haut, et il est très-difficile de se courber et
› baisser entre eux pour l'examen des papiers qui sont sur
› les planches d'embas.

› Les trésoreries ne sont éclairées que par des ouver-
› tures, et encore si petitement, que si on n'en laissoit les
› portes ouvertes, on ne pourroit y voire.

» Les papiers sont pleins de poussière, d'araignés, et
» donnent la plus mauvaise odeur; nombre y sont placés
» depuis plus de cent ans; il en a aussi qui sont mangés
» et rongés tant par l'humidité que peut-être par des rats
» et souris; en certains endroits desdittes places, les eaux
» y percent par les toits, selon le rapport des officiaux.
» Il est une troisième trésorerie, aussi spacieuse et plus
» éclairée que les deux premières places, où il se trouve
» plusieurs grands sacs fort vieux, lacérés et troués
» en plusieurs endroits; certain nombre de grands coffres
» ouverts, sans couvertures, fort antiques et démantibu-
» lés, remplis des papiers; aussi un petit nombre d'an-
» ciennes fardes volumineuses, que les prédits officiaux
» ont déclaré être des papiers, sacs et coffres qui pro-
» venoient des maisons jacentes et subhastées qui avoient
» là été déposés par les huissiers de la cour, ensuite de
» son autorisation, ou autrement, tant pour n'avoir été
» réclamés par personne, que parceque, pour l'insolence
» desdittes maisons jacentes ou abandonnées, on n'en
» aura ni fait, ni permis l'inventaire.

» L'inventaire qu'on feroit seroit conséquemment fort
» difficile, l'analyse des titres encore davantage; la besogne
» seroit longue, tédieuse et encore plus dispendieuse; il
» arriveroit même qu'on y travailleroit plusieurs mois sans
» y faire la moindre découverte fructueuse et profitable. »

L'avis du tiers-état, qui fut d'ajourner la chose, prévalut et entraîna celui des deux autres ordres : la noblesse avait proposé un premier crédit de cinq mille florins et le clergé s'était rallié à l'idée d'obtenir le décret impérial pour retirer les fardes de procédures.

Le lieutenant-colonel Francqué ¹, lors du voyage de

¹ C'est M. Gachard qui nous fait connaître son nom.

Joseph II en Belgique, présenta à ce monarque un mémoire dans lequel il s'attacha à démontrer la nécessité de faire mettre en ordre les archives déposées au château de Mons, en alléguant que cette opération ne coûterait pas plus de six mille florins. « Le transport du siège du conseil souverain dans le bas de la ville, » disait ce mémoire, qui parut sous l'anonyme, « fut la première » origine du peu de soin qu'on prit depuis lors à la conservation et au maintien du bon ordre de ce dépôt, » dont le désordre s'y est introduit à un tel degré que les » clients que des procès obligent d'y faire des recherches » n'en prennent la résolution qu'autant que l'objet en soit » très-considérable, à cause des frais de vacations qui » deviennent par là très-frayeuses. »

Ce mémoire fut dépêché aux députés des états par lettre du 25 juillet, avec ordre de renvoyer leur avis dans les huit jours. Ils le reçurent le 30, et répondirent le 6 août qu'ils soumettraient le nouveau projet à la délibération de l'assemblée générale.

La session s'ouvrit le 12 décembre. Le clergé, appelé le premier à prendre une résolution sur cet objet, se rangea à l'avis qu'il avait déjà émis en 1778, c'est-à-dire de permettre aux parties de retirer leurs fardes de procédures; il proposait, en outre, de s'entendre avec le conseil pour transporter les archives dans un local convenable où elles seraient examinées par l'archiviste Dumont. A l'assemblée du lendemain, le comte Joseph de Saint-Genois présenta à l'ordre de la noblesse un autre mémoire dans lequel il donnait une idée exacte du dépôt du château, et proposait un mode de classement. Il terminait par l'offre d'arranger le tout *gratis*, moyennant l'aide des officiaux du conseil.

« L'arrangement des archives qui se trouvent au châ-

» teau, » dit M. de Saint-Genois ¹, « est sans contredit
» nécessaire pour le bien-être de tous les individus de la
» province : je vois avec le plus grand plaisir que cette
» assemblée générale daigne s'en occuper.

» Il vous sera très-facile, Messieurs, de prendre
» une résolution prompte et décidée, si vous me per-
» mettez de vous faire les représentations suivantes :

» Ce dépôt nous a été dépeint comme un chaos de ti-
» tres entassés les uns sur les autres, ce qui nous fit
» entrevoir la plus grande difficulté (si pas même une
» impossibilité) d'y faire des recherches fructueuses. C'est
» à peine, nous a-t-on dit, *qu'on y trouve place pour s'y*
» *promener. Les chambres sont humides et les titres en-*
» *dommagés. On n'y voit point clair en plein jour, de sorte*
» *qu'il est impossible d'y travailler sans lumières.*

» Voilà, Messieurs, toutes les connoissances qu'on
» nous a données lorsqu'il a été question de parler de la
» nécessité de former un inventaire de ces titres. Cette
» description sombre et ténébreuse pouvait m'effrayer, si
» je n'avois pas été rassuré par la vue du contraire de ce
» qu'on nous avoit annoncé.

» Je me suis fait un devoir de représenter à Messieurs
» de la chambre de la noblesse qu'ils n'avoient point une
» idée juste de cette matière si importante. Ceux-ci ne se
» contentèrent point de ce que je leur annonçois; ils vou-
» lurent s'en appaiser par eux-mêmes, et prièrent le gé-
» néral comte d'Arberg et le baron de Gottignies de se
» rendre au château, pour rendre un compte pertinent
» de l'état de cette trésorerie.

» Ces seigneurs ont trouvé les chambres assez éclairées

¹ Il a fait imprimer ce mémoire dans son ouvrage intitulé : *Prolégomènes*, etc.

» pour y travailler à toute heure : ils n'ont point remarqué de l'humidité dans les titres : ils ont été surpris de l'arrangement qui paroît y avoir été introduit, et n'ont pas reconnu ce chaos annoncé ni cette grande difficulté du travail. Vous pouvez, Messieurs, vous procurer à l'instant les mêmes appaisemens; mais, avant tout, permettez que je vous expose, en raccourci, tout ce qui se trouve dans les deux chambres.

» Première chambre :

- » *Comptes de seigneuries saisies ;*
 - » *Vieux titres de main-mise, et grand nombre de pièces produites aux appaisemens du rôle ;*
 - » *Vieux procès assemblés ;*
 - » *Registres de plaidoyers, depuis 1620 jusqu'en 1680 ;*
 - » *Vieux plaidoyers antérieurs à 1620 ;*
 - » *Comptes des sergents du bailliage et receveurs des biens saisis et testamens ;*
 - » *Comptes de la commanderie du Piéton ;*
 - » *Comptes de la cave au vin de l'hôtel-de-ville de Mons.*
- » Deuxième chambre :

- » *Procès vidés de 1612 à 1686 ;*
- » *Références et écrits venant du bailliage ;*
- » *Procès assemblés et procès d'appel ;*
- » *Les écrits provenant des mortuaires des conseillers ;*
- » *Rescriptions et décrets venant du conseil privé de Bruxelles ;*
- » *Registres de résolutions et d'épices ;*
- » *Expurgations et enquêtes ;*
- » *Procès venant d'Ath ;*
- » *Comptes de seigneuries saisies. »*

Les trois ordres, après avoir pris connaissance de ce second mémoire, décidèrent (séance du 14), sans toutefois rejeter les offres désintéressées du comte de Saint-

Genois, que la députation permanente s'occuperait d'un projet « sur la manière la plus facile de confectionner l'inventaire » des archives dont on demandait le classement. Ce plan devait leur être présenté dans la session suivante, après que la députation se serait entendue avec le conseil pour en assurer l'exécution.

Une lettre du conseil privé, datée du 23 septembre 1782, enjoignit aux députés de renvoyer leur avis par rapport aux vues indiquées pour l'arrangement des papiers de la trésorerie du château dans le mémoire anonyme. Les députés ne s'inquiétèrent pas de répondre à cette missive du gouvernement de Bruxelles. Le 29 novembre, le pensionnaire des états remit au conseiller de Sebille, commissaire nommé par le conseil souverain, le projet de la députation des états pour le classement des archives.

Le conseil était alors tellement affairé qu'il ne put en prendre connaissance que le 7 janvier suivant. Le 23 seulement, il délibéra sur cet objet. Cependant la session des états s'était ouverte le 22. Mais après que le pensionnaire eut exposé que le conseil n'avait encore rien résolu par rapport au projet des députés, il fut unanimement décidé d'attendre cette résolution. Elle arriva le 24. La réponse était loin d'être satisfaisante pour les états, qui n'avaient d'autre but, en faisant inventorier à leurs frais les archives du château, que d'en retirer les pièces relatives à la constitution et à l'ancienne législation du pays. Le conseil, même en accédant à la plupart des articles du projet présenté par les députés, s'opposait, avant l'entier achèvement du travail, à la remise des édits, chartes et cartulaires, que prétendaient les états, et consentaient tout au plus à les leur prêter, à charge encore par ceux-ci de leur communiquer ceux qu'ils possédaient. Par un excès de susceptibilité, ce tribunal prétendait que le classement devait

se faire sous sa direction particulière, avec l'intervention d'un commissaire des états.

Dans cette même séance du 24 janvier 1783, on chargea la députation de faire connaître à Bruxelles, en réponse à la lettre du 23 septembre 1782, le résultat des démarches faites auprès du conseil souverain, et les *entraves inouïes* que celui-ci mettait à l'exécution d'un travail aussi important, entraves qui, jointes aux dépenses considérables qu'il nécessitait, avaient de nouveau forcé les états à l'ajourner. La lettre des députés est datée du 6 mars 1783.

Le conseil des domaines et finances revint à la charge l'année suivante. Par lettre du 22 mars 1784, signée des gouverneurs généraux Albert et Marie-Christine, il fut ordonné aux états de s'occuper, dans leur prochaine session, du choix d'un emplacement pour les archives du château et des frais de leur classification. La missive ajoutait que l'on pourrait diminuer de beaucoup les dépenses, si, au lieu de confier la besogne à des officiaux payés par heure de travail, et sous la direction de commissaires, on y faisait procéder par un official entendu, aidé de quelques écrivains salariés par journée. Le gouvernement se réservait de plus de décider ultérieurement où seraient déposés les documents relatifs à la législation et à la constitution de la province. Voici les expressions de la lettre :

« Cependant, s'il étoit possible de mettre ces archives
» en meilleur ordre sans occasionner des dépenses nota-
» bles, tant pour les vacations que pour emplacement,
» c'est notre intention qu'on s'en occupe; vous exami-
» nés, en conséquence, s'il ne suffiroit pas, à l'égard de
» la surveillance et direction, de déclarer que ces sortes
» d'affaires se traiteront et s'arrangeront dans les assem-
» blées ordinaires de la députation avec le concours de

» deux conseillers du conseil de la province qui assistent
» à ces assemblées, ou du moins de l'un d'eux qui, dans
» cette partie, seroit regardé comme commissaire de la
» part dudit conseil, et pour le surplus, vous choisiriez
» une personne dans la classe des officiaux d'une certaine
» capacité, qui, parmi un traitement fixe et à l'aide d'écri-
» vains plunitifs, salariés par journées et fréquentant à
» des heures réglées, feront le travail, »

Dans leurs assemblées générales du 30 et du 31 du même mois, les états, en remettant tout le soin de cette affaire à la députation, la chargea de leur soumettre son avis dans une autre session. Cet avis fut de confier la direction du travail à l'archiviste Dumont, de lui laisser le choix des employés, avec mission de faire un rapport exact sur le plan d'arrangement, après avoir obtenu du conseil l'autorisation de séjourner dans le dépôt, autorisation qu'il était à craindre que ce dernier ne refusât.

Le nouveau projet fut soumis aux états dans l'assemblée générale du 11 janvier 1786, qui se prononcèrent d'une manière positive pour son ajournement. Ils alléguèrent cette fois le peu de profit qu'ils retireraient du classement de ces anciens papiers de la cour pour la publication d'un recueil des lois et chartes du pays : mais en réalité, c'était pour montrer au conseil souverain que les états pouvaient se passer de son concours. Le texte de la résolution porte
« que le projet d'inventorier et d'arranger les papiers de
» la trésorerie du châtel n'a pour but : 1° que le retirement
» des pièces et documents relatifs à la constitution et
» législation de la province ; 2° la remise à faire aux par-
» ticuliers des titres qui concernent leurs possessions et
» familles, qu'il est à craindre que la restitution de ces
» derniers ne donne naissance à une quantité de procé-
» dures. A l'égard des premiers, ils observent qu'il ne s'en

» trouve que fort peu à cette trésorerie, que d'ailleurs les
» archives des états renferment assez d'actes et monu-
» ments qui constituent suffisamment la forme de légis-
» lation et d'administration de la province. »

Depuis lors il ne fut plus question de l'arrangement des archives. Aux événements de 1787 succédèrent ceux de 1792 et de 1794, et avec l'établissement de la république française naquit un nouvel ordre social qui supprimait les états, suspendait l'administration de la justice, jusqu'alors partagée entre le bailli, le prévôt, le conseil souverain, etc., et annulait enfin toutes ces servitudes créées par la puissance des seigneurs des premiers siècles du moyen âge.

Suite de la Notice des manuscrits conservés, soit dans des dépôts publics, soit dans des collections particulières, et qui ont rapport à la Belgique. — Publications récentes, considérées sous le même point de vue ; par M. le baron de Reiffenberg.

I. MANUSCRITS.

BRUXELLES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

*Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas ;
par Ph. Baert.*

L'histoire des arts est sans doute une des parties les plus intéressantes de celle des nations. Vouloir exclure la première de la seconde, c'est mal comprendre le but de

la science historique et mutiler, de gaieté de cœur, un sujet vaste et imposant. Les destinées des peuples ne se cherchent plus uniquement dans des récits de batailles et de faits politiques; on les explique souvent avec plus de sûreté par la marche de l'intelligence. C'est ainsi que l'illustre M. Guizot, en proposant au roi des Français la publication des documents inédits de l'histoire de France, a eu soin d'y comprendre tous ceux qui pouvaient attester le développement de l'esprit humain. La Société historique, nouvellement fondée à Utrecht, a compris sa mission avec la même largeur. L'histoire des arts en Belgique est donc de notre compétence; elle entre dans nos attributions tout aussi bien que les *annales* et *chroniques*. Malheureusement, les matériaux à l'aide desquels on pourrait la construire sont rares et clair-semés. Il faut en être d'autant plus attentif à les recueillir.

Feu M. Philippe Baert, ancien bibliothécaire du marquis du Chasteler, en avait réuni d'assez abondants. Quoiqu'il n'eût pas des connaissances fort étendues, ni un goût très-fin, et qu'il ne sût pas écrire, ses recherches, citées par l'auteur de la *Gloire belge*, méritent d'être préservées de l'oubli, comme pouvant être utiles à des mains plus exercées et plus adroites. Nous avons déjà publié, dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale pour 1848*, son éloge historique du sculpteur François Du Quesnoy et de ses disciples. Ici, nous mettons au jour ses *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*. La Bibliothèque royale en possède deux manuscrits dans le fonds de M. Van Hulthem, qui les acheta, l'un aux parents de l'auteur, l'autre à Anvers, en 1812. (Cat. imp., n^o 847 et 848.) Nous avons suivi le dernier comme plus complet.

MÉMOIRES SUR LES SCULPTEURS ET ARCHITECTES DES PAYS-BAS ;
par Ph. Baert, bibliothécaire du marquis du Chasteler.

PRÉFACE.

. Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti, si non, his utere mecum.
(HORAT.)

Dans un siècle où le goût des beaux-arts est si généralement répandu, il est étonnant que personne ne se soit occupé, avant nous, du soin d'écrire l'histoire des sculpteurs des Pays-Bas.

C'est une espèce d'injustice qu'on leur a faite, après les preuves qu'ils ont données de leur capacité par les beaux monuments qu'ils ont exécutés dans les villes les plus célèbres de l'Europe. Les Italiens, les François, les Espagnols, les Anglois, se sont empressés de faire connoître leurs plus fameux peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, et, jusqu'à présent, nos savants n'ont publié que des histoires médiocres de l'école flamande. Cependant, les sculpteurs de la même école n'ont pas moins acquis de célébrité, en illustrant leur patrie, que les Rubens et les Van Dyck. Parmi ceux-ci, François Du Quesnoy et Jean de Bologne ont porté l'art de la sculpture au plus haut point de perfection et vont de pair avec les plus excellents sculpteurs de tous les siècles. Cet ouvrage commence vers le commencement du XV^e siècle et continue chronologiquement jusqu'à vers le milieu de celui-ci; le plan qu'on a suivi consiste à faire connaître l'année et le lieu de la naissance

des artistes, leur extraction, la date de leur réception dans les académies de peinture, etc., les noms de leurs maîtres et de leurs élèves, l'époque de leur mort, les inscriptions de leurs épitaphes, et à donner une notice de leurs meilleurs ouvrages, ou du moins de ceux qui, par quelque endroit, méritent l'attention du lecteur.

CLAUX DE VERMES, *sculpteur.*

De Vermes, ou *De Verne*, florissoit vers le commencement du XV^e siècle. Il fut sculpteur de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, comtes de Flandre, etc. Cet artiste a fait le mausolée de Philippe-le-Hardi, placé dans l'église des Chartreux, près de Dijon; la statue de ce prince est couchée sur un sarcophage de marbre noir; sa tête repose sur un oreiller de marbre bleu, près duquel sont deux anges qui tiennent son casque; à ses pieds est un lion. Les quatre faces du sarcophage sont ornées de bas-reliefs en albâtre où brille cette délicatesse hardie qui fait la beauté des ouvrages gothiques; ils représentent le convoi funèbre de Philippe-le-Hardi et nombre de chartreux; les uns prient pour lui et d'autres paroissent accablés de tristesse. Ces figures ont 5 pieds ou environ de hauteur.

Ce monument coûta 3,612 liv., sur laquelle somme il fut avancé à l'artiste 1,934 fr. 4 gros, selon l'accord ratifié par Jean-sans-Peur, à Messigny, le 11 juillet 1404.

On a longtemps ignoré que l'albâtre employé à ce mausolée fût une production de la Bourgogne, et l'on croyoit

qu'il avoit été transporté à Dijon de fort loin. M. Bouhelier d'Andelange, procureur général de la Chambre de Comptes de Dôle, a découvert des lettres patentes de Philippe-le-Bon, datées de Châtel-d'Édin, et du 7 juillet 1448, par lesquelles ce prince fait don d'un journal de vigne à Jean Girard de Salins, pour le dédommager de ce qu'on a tiré dans une de ses vignes l'albâtre employé au mausolée de Philippe-le-Hardi.

PIERRE APPELMANS, *architecte.*

L'architecture gothique ne fut jamais aussi florissante, dans les Pays-Bas, que dans le XV^e siècle; on y avoit pris comme une espèce de résolution générale de bâtir ou de rebâtir des églises; c'étoit à qui les feroit plus belles et plus magnifiques; mais comme on avoit perdu le goût de la bonne architecture, on suppléa à ce qui manquoit de ce côté-là en construisant ces édifices sacrés d'une grandeur et hauteur étonnantes. La plupart de ces églises furent décorées de tours dont la hardiesse du travail sera toujours un objet d'étonnement. Parmi le grand nombre d'architectes qui devoient fleurir dans ce temps-là, et dont le nom d'un petit nombre est à peine parvenu jusqu'à nous, l'histoire fait mention de Pierre Appelmans, qui passoit pour un des plus habiles architectes de son temps. Il florissoit à Anvers en 1412; il y bâtit l'église de Saint-George, commença la cathédrale, et donna, en 1420, le plan de la tour qui est à la droite du frontispice. Cette tour a 452 pieds (mesure d'Anvers) de hauteur, et est un des plus beaux monuments que l'on connoisse dans le genre gothique. Cette tour est à peu près carrée dans les deux

tiers de sa hauteur; elle s'élève ensuite sur un plan octogone en forme de pyramide, percée à jour jusqu'à l'endroit au-dessus duquel est le dernier amortissement. Cette tour admirable ne fut achevée qu'en 1518, après quatre-vingt-dix-huit ans d'un travail continu. Pour bien juger de la beauté de cette tour, on doit voir l'estampe qu'en a gravée Venceslas Hollar. Pierre Appelmanns mourut à Anvers, le 25 mai 1434, et fut inhumé dans l'église de Saint-George.

JACQUES DE GERMES, *sculpteur.*

Jacques De Germes, surnommé Jacques de Bruxelles, florissoit vers le milieu du XV^e siècle; il fit, en 1455, le mausolée de Louis III, surnommé de Male, comte de Flandre, etc., érigé dans l'église de Saint-Pierre à Lille. Ce monument est composé d'un sarcophage de marbre noir, sur lequel sont couchées les statues en bronze de Louis de Male, de Marguerite de Brabant, sa femme, et de Marguerite, leur fille, femme de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. On voit, aux pieds du comte, un lion, et, à sa tête, une colonne surmontée d'un casque. La comtesse de Flandre et la duchesse de Bourgogne ont chacune un chien à leurs pieds, et un ange à leur chevet, qui tient l'écusson de leurs armoiries.

Aux angles du sarcophage sont les quatre évangélistes en bronze, et, aux faces, vingt-quatre figures du même métal; elles représentent quinze princes et princesses issus de Philippe-le-Hardi, et neuf de Jean-sans-Peur.

JEAN DELLA VUERTA, *sculpteur.*

Cet artiste naquit en Espagne, exerça longtemps la sculpture dans les Pays-Bas, et fut sculpteur de Philippe-le-Bon. Ce prince l'employa à faire le mausolée en marbre de son père, Jean-sans-Peur, mort en 1419; ce monument existe dans l'église des Chartreux, près de Dijon; c'est un sarcophage de marbre noir, sur lequel sont couchées les statues en albâtre de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, sa femme, revêtus de leurs habillements ducaux; au chevet du duc sont deux anges qui tiennent son casque, et, au chevet de la duchesse, deux autres qui tiennent l'écusson de ses armoiries. Les faces du sarcophage sont décorées de quarante figures qui représentent le convoi funèbre de ce prince.

Ce monument coûta 40,000 liv., somme d'autant plus considérable pour ce temps-là, que, par contrat passé entre Jean Della Vuerta et Philippe Machefoing, maire de Dijon, on fut obligé de stipuler que l'artiste ne recevoit que peu à peu son salaire, dans le terme de quatre années.

JACQUES DE BREUCK LE VIEUX, *sculpteur et architecte.*

Jacques De Breuck fonda la sculpture dans les Pays-Bas; il naquit à Saint-Omer, et florissoit à Mons en 1540. Il voyagea en Italie, et devint ensuite sculpteur et architecte de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Il bâtit un palais pour cette princesse, à Binche, petite ville de Hainaut, et le château de Mariemont,

à une lieue de Binche. Ces deux édifices furent saccagés en 1544, par ordre de Henri II, roi de France, en représailles de ce que la gouvernante en avoit usé de même à l'égard de la maison royale de Folembrai, entre Noyon et Laon.

Le château de Mariemont a été rebâti depuis. S. A. R. le duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, l'a beaucoup augmenté et embelli.

De Breuck donna, en 1539, le plan du château de Boussu, à deux lieues de Mons, appartenant à Jean de Hennin, comte de Boussu. Cet édifice eut le sort des précédents; les ruines donnent encore une haute idée de sa magnificence. Avant son désastre, on regardoit ce château comme la maison la plus richement décorée qu'aucun particulier eût alors dans les Pays-Bas; tout le monde y alloit admirer les statues et tableaux de fameux maîtres; ils servirent longtemps d'étude aux jeunes artistes qui n'avoient ni les moyens, ni le loisir d'entreprendre le voyage d'Italie. Dans la grande galerie de ce château étoit une figure d'Hercule d'argent massif, haute de 6 pieds, faite par Chevrier, sculpteur d'Orléans, d'après le modèle de maître Roux, italien. Les Parisiens offrirent cette statue en présent à l'empereur Charles V, lors de son passage à Paris, en 1540; ce prince la donna ensuite au comte de Boussu.

Ses ouvrages en sculpture.

A Mons, dans l'église de Sainte-Waudru, l'autel de Saint-Barthélemy en marbre, orné de statues et de bas-reliefs, et l'autel de la Madeleine, décoré dans le même goût.

A la décoration en marbre du jubé, sur la face qui regarde la nef, il y a sept statues et onze bas-reliefs. 1545.

La face du jubé qui regarde le chœur est ornée de trois statues et de trois bas-reliefs.

GUILLAUME VAN TETRODE, sculpteur.

Van Tetrode naquit à Delft et florissoit vers le milieu du XVI^e siècle. Les historiens et les poètes hollandois égalent ses ouvrages à ceux de Praxitèle et aux meilleures antiques de Rome. Nous ne déciderons pas si leurs éloges sont bien fondés ou non. Nous conjecturons que Van Tetrode, en consultant la nature et les statues antiques, s'est fait une manière plus libre, plus dégagée et plus parfaite que celle de beaucoup de sculpteurs de son temps, qui copioient la nature sans en choisir les beautés et sans en écarter les défauts.

Le plus estimé des ouvrages de Van Tetrode était le maître autel en marbre de la vieille église de Delft, orné des statues des douze apôtres.

Pendant les troubles des Pays-Bas, Guillaume, prince d'Orange, défendit expressément qu'on brisât cet autel; il le donna en présent au comte de Swartsenbourg; celui-ci fit transporter les statues des douze apôtres à Strasbourg et les fit placer dans une des églises de cette ville.

JEAN DE THUIN, architecte.

Cet artiste bâtit l'église de Sainte-Waudru, à Mons, laquelle est une des plus belles des Pays-Bas. Elle est construite dans le genre gothique moderne, ayant 330 pieds de longueur sur 110 de largeur, et fut achevée en 1589. Cet édifice sacré a un air qui inspire le respect, quoiqu'il n'ait aucune décoration.

Jean de Thuin mourut le 26 août 1556, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, où l'on voit l'inscription suivante sur son tombeau : *Chi gist Jean De Thuin, officier tailleur d'image, conducteur de l'ouvraige d'architrée de ceste église, qui trépassa l'an 1556, le 26 avost. Pries Dieu pour son âme.*

PIERRE COECKE, architecte.

Pierre Coecke naquit à Alost, petite ville de la Flandre autrichienne, le 14 août 1502, de Jean Coecke, échevin de la ville d'Alost, et d'Ide De Pauw. Il s'appliqua d'abord à la peinture, et ensuite à l'architecture, qu'il étudia à Rome. De retour dans les Pays-Bas, il s'établit à Anvers, fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture, et élu doyen de la même compagnie en 1537.

Comme il avait beaucoup de théorie et de pratique dans l'architecture, il traduisit en flamand les œuvres de Vitruve et les cinq premiers livres d'architecture de Sébastien Serlio, lesquels ont été imprimés en différents temps, et puis en corps à Amsterdam, en 1616, in-fol.

Il traduisit en françois les quatre premiers livres d'architecture de Sébastien Serlio, et le cinquième livre en allemand. Ils furent imprimés à Anvers, in-fol., en 1550 et 1558.

Coecke mourut à Bruxelles, le 6 décembre 1550, âgé de 48 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Géry.

ROMBAUT DE DRYVERE, sculpteur.

De Dryvere naquit à Malines vers le commencement du

XVI^e siècle; il a fait le tabernacle en marbre de l'église de l'abbaye de Tongerlo, dans le Brabant : ce tabernacle a la forme d'une pyramide de plus de 50 pieds de hauteur. Il est décoré de nombre de figures, bas-reliefs et colonnes. Ce magnifique ouvrage, auquel l'artiste avoit travaillé huit ans, fut achevé en 1547 : il est placé à la droite du maître autel, selon l'usage pratiqué dans le XVI^e siècle, où communément le Saint-Sacrement n'étoit pas conservé dans le tabernacle même de l'autel.

JEAN DE HEERE, *sculpteur*.

De Heere florissait à Gand vers le milieu du XVI^e siècle. La plupart de ses ouvrages furent détruits pendant les troubles des Pays-Bas, en 1568. Van Varnewyck cite les suivants qui, de son temps, existoient à Gand :

Ses ouvrages.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre, le maître autel en marbre, décoré de figures et d'un bas-relief.

Le mausolée en marbre d'Isabelle d'Autriche, reine douairière de Danemarck.

Dans l'église de Saint-Jean, à présent la cathédrale, le mausolée en marbre de Luc Munick, premier prévôt mitré de cette église.

Le jubé en marbre, décoré de figures et de bas-reliefs.

CORNEILLE DE VRIENDT, *sculpteur et architecte*.

De Vriendt naquit à Anvers, en 1518, de Corneille De Vriendt et de Marie Goos. Il était frère du fameux François De Vriendt, surnommé le Raphaël de la Flandre, à cause

de la ressemblance de ses ouvrages avec ceux de ce prince de la peinture.

Cet artiste étudia la sculpture et l'architecture à Rome, et fut le premier qui introduisit le grotesque dans les Pays-Bas.

De Vriendt mourut à Anvers le 20 octobre 1572, âgé de 54 ans. Son corps fut inhumé au cimetière des Récollets.

De Vriendt a fait la décoration en marbre du jubé de la cathédrale de Tournay; elle consiste en trois statues et en douze bas-reliefs.

De Vriendt bâtit, en 1560, l'hôtel de ville d'Anvers, qui fut achevé en 1565. Les frais de construction montèrent à 400,000 florins.

HENRI DE PAS, *architecte.*

De Pas naquit à Anvers et florissait vers le milieu du XVI^e siècle. Il bâtit, en 1568, l'hôtel des villes anséatiques, à Anvers, à l'usage des négociants allemands, lorsque cette ville jouissoit de sa gloire, par l'étendue de son commerce.

De Pas donna le plan de la Bourse des Marchands, à Londres, construite aux frais du chevalier Gresham, célèbre négociant, qui en posa la première pierre le 7 juin 1566. Cet édifice avoit la forme d'un carré long dont les grands côtés avoient 200 pieds et les petits côtés 180 pieds de longueur. Au rez-de-chaussée étoit une grande cour entourée d'un portique, sous lequel les marchands se réunissoient pour parler de leurs affaires. Lorsque cet édifice fut entièrement achevé, la reine Élisabeth fut le voir le 23 janvier 1570. Elle fit publier solennellement qu'on le

nommât Change-Royal. Il fut détruit lors du terrible incendie de Londres en 1666.

ALBERT DE BRULLE, *sculpteur*.

De Brulle naquit à Anvers et florissoit à Venise vers le milieu du XVI^e siècle. Il a fait la belle boiserie du chœur de l'église de Saint-George-le-Majeur, décorée de statues et de bas-reliefs qui représentent des sujets de la vie de saint Benoit.

ALEXANDRE COLIN, *sculpteur*.

Colin naquit à Malines et florissoit vers le milieu du XVI^e siècle. Il a fait le magnifique mausolée de l'empereur Maximilien I^{er}, érigé dans l'église des Franciscains à Inspruck. Ce monument est composé d'un sarcophage de marbre noir, ayant 16 pieds de longueur sur 8 de largeur, sur lequel est posée la statue en bronze de Maximilien, de grandeur naturelle, revêtu de sa cuirasse et d'un manteau impérial; il est à genoux, élevant les bras vers le ciel, où il porte ses regards. Les faces du sarcophage sont ornées de vingt-quatre bas-reliefs en marbre blanc, qui représentent les exploits les plus remarquables de ce prince. Aux angles du sarcophage, on voit les quatre vertus cardinales en bronze, de grandeur naturelle.

SÉBASTIEN VAN NOYE, *architecte*.

Van Noye, nommé D'Oya par les Italiens, naquit à Utrecht en 1523. Il étudia l'architecture à Rome, et des-

sina avec beaucoup d'exactitude les thermes de Dioclétien. Ces dessins ont été gravés en 1558.

Ces dessins sont fort recherchés et sont devenus très-rares. Feu M. Mariette, célèbre amateur à Paris, en possédoit un exemplaire, qui fut vendu 525 liv. dans sa vente, en 1776.

Indépendamment de l'architecture civile, Van Noye exerçoit encore l'architecture militaire. Il fortifia Philippeville, en Hainaut, en 1553, Hesdin en 1554, et Charlemont en 1555.

Van Noye mourut à Bruxelles le 3 juin 1557, et fut inhumé dans la collégiale de Sainte-Gudule.

GUILLAUME PALUDANUS, sculpteur.

Paludanus naquit à Anvers en 1529, et fut admis, en 1557, à l'Académie de peinture de cette ville, demeura quelques années à Rome, et mourut à Anvers le 11 mars 1579, âgé de 50 ans.

Son corps fut inhumé dans la cathédrale. Malgré les recherches que nous avons faites, il nous a été impossible de découvrir aucun de ses ouvrages. Il est à présumer qu'ils furent détruits pendant les troubles des Pays-Bas, en 1568.

JEAN DE BOLOGNE, sculpteur.

Jean De Bologne naquit à Douai en 1529. Il apprit les éléments de la sculpture chez Jacques De Breuck, passa en Italie et y devint élève de Michel-Ange; il fit, sous cet

homme célèbre, de si grands progrès, qu'il mérita, comme lui, de tenir le premier rang parmi les sculpteurs les plus distingués de son siècle.

François I^{er}, grand-duc de Toscane, informé de la supériorité de ses talents, l'appela à Florence, et lui donna constamment des preuves de sa protection. Après la mort de ce prince, arrivée en 1574, Ferdinand I^{er}, son successeur, eut pour lui la même considération. Ce ne fut pas à Florence seule que De Bologne fit briller ses talents. Sa réputation, répandue dans les principales cours de l'Europe, le fit beaucoup rechercher. Il travailla pour les empereurs Maximilien II et Rodolphe II, pour les rois d'Espagne Philippe II et III, et pour Frédéric III, duc de Bavière. Il fut comblé de présents et d'éloges par tous ces princes.

Rome et les plus célèbres villes d'Italie se parèrent à l'envi de quelques monuments de son ciseau. De Bologne mourut à Florence, le 14 août 1608, âgé de 79 ans. Son corps fut inhumé dans l'église de la Nunziata.

Ses ouvrages.

A Florence, dans l'église de Saint-Marc, six figures en marbre plus grandes que nature, placées dans la chapelle de Saint-Antonin; plusieurs anges en bronze de grandeur naturelle, et six bas-reliefs de même métal; une statue en marbre de saint Antonin.

Dans l'église de la Nunziata, plusieurs bas-reliefs en bronze et un grand crucifix; une statue de saint Luc plus grande que nature.

Une statue équestre en bronze de Cosme I^{er}, grand-duc de Toscane, et la statue équestre en bronze de Ferdinand I^{er}, placées dans la chapelle sépulcrale des grands-ducs.

Un groupe de deux figures en marbre représentant Samson terrassant les Philistins.

Dans le jardin du palais du grand-duc, une statue colossale de Neptune ayant à ses pieds trois statues de fleuves.

Un groupe en marbre qui représente un soldat romain qui enlève une Sabine, et aux pieds du soldat est un vieillard abattu, qui est le père de la Sabine, faisant d'inutiles efforts pour arrêter le ravisseur.

Un groupe de marbre représentant le combat d'Hercule et du centaure Nessus.

Au palais Ricardi, une statue de Mercure, en bronze, dans l'attitude d'un dieu qui vole, avec son pégase et ses talonnières.

A Pratolino, une statue colossale, placée dans le jardin, représentant le mont Apennin.

A Livourne, la statue colossale pédestre en marbre de Ferdinand I^{er}, grand-duc de Toscane.

A Lucques, dans la grande église, un autel et deux anges en marbre.

A Pise, dans la cathédrale, un grand crucifix en bronze, deux anges et plusieurs bas-reliefs de métal; une statue colossale de saint Jean-Baptiste en bronze.

A Bologne, la statue de Neptune en bronze à la fontaine de la grande place. Cet ouvrage fut fait en 1563 aux frais du sénat, et coûta 60,000 écus d'or, y compris la dépense des canaux souterrains.

A Rome, dans le portique de l'église de Saint-Jean-de-Latran, la statue pédestre en bronze de Henri IV, roi de France.

A Gènes, dans l'église de Saint-François-di-Castello, douze figures et sept bas-reliefs en bronze, placés dans la chapelle de Grimaldi.

A Plaisance, une statue équestre en bronze d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, et une statue équestre en bronze de Ranuce Farnèse, duc de Parme.

A Casa-del-Campo, maison royale près de Madrid, la statue

équestre en bronze de Philippe III, roi d'Espagne, achevée par Taca, sculpteur italien.

A Meudon, maison royale à deux lieues de Paris, une statue d'Esculape en bronze.

A Marly, un groupe en bronze représentant l'enlèvement de Pandore par Mercure.

A Paris, la statue équestre en bronze de Henri IV, placée sur le Pont-Neuf, faite à Florence par ordre de Ferdinand I^{er}, duc de Toscane, et donnée en présent par Cosme II, son successeur, à Marie de Médicis, régente de France.

Ses élèves.

François Picardi, Dominique Portigiani, François et Gaspard della Bella, Adrien De Vries, Pierre De Franqueville.

JACQUES JONGHELINGX, *sculpteur.*

Jonghelingx naquit à Anvers, en 1531, de Pierre Jonghelingx et d'Anne Gramaye, fille de Thomas Gramaye, conseiller et graveur général des monnoies de l'empereur Charles V. Jonghelingx demeura quelques années à Rome, s'établit à Anvers, devint, en 1563, sculpteur et graveur des médailles de Philippe II, roi d'Espagne. Il mourut le 31 mars 1606, âgé de 75 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-André.

Ses ouvrages.

A Bruges, dans la collégiale de Notre-Dame, le mausolée de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, tué à la bataille de Naney en 1477. Ce monument est composé d'un sarcophage de marbre noir sur lequel est couchée la statue du duc en bronze doré. Ce

mausolée fut érigé, en 1558, par ordre de Philippe II, roi d'Espagne, et coûta plus de 20,000 florins.

Jonghelingx fit la statue pédestre en bronze du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, laquelle fut érigée, le 19 mai 1571, au milieu de la citadelle d'Anvers, et que le peuple de cette ville brisa le 9 juin 1574. La statue étoit plus grande que nature et fut coulée de six pièces de canons pris sur les rebelles à la bataille de Geminghe.

Jonghelingx fit encore huit statues en bronze de grandeur naturelle, qui servirent de décoration à l'hôtel de ville en 1558, lors de l'entrée triomphante d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas.

•

JEAN DE JONGHE, *sculpteur.*

De Jonghe naquit en Flandre et fut élève de Michel Buonarotti; il s'établit à Villadolid et y mourut vers l'an 1614, dans un âge fort avancé.

Ses ouvrages.

A Ségovie, dans la cathédrale, un bas-relief dont les figures sont de grandeur naturelle.

A Salamanque, dans la cathédrale, deux figures, l'une de sainte Anne, et l'autre de saint Jean-Baptiste.

A Villadolid, dans l'église de Saint-Martin, une descente de croix.

Dans l'église de las Augustias, un groupe de Jésus-Christ détaché de la croix, soutenu par la sainte Vierge.

De Jonghe et Grégoire Hernandez, sculpteur espagnol, firent de concert, à Villadolid, le fameux Calvaire.

GILLES VAN DEN RIVIÈRE, *sculpteur*.

Cet artiste, plus connu en Italie sous le nom d'Egidio Fiamingo et sous celui d'Egidio Della Riviera, naquit en Flandre et mourut à Rome en 1600.

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de Notre-Dame-de-l'Anima, le mausolée en marbre du cardinal André d'Autriche.

Dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, une statue de Moïse en marbre.

Dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, deux bas-reliefs en marbre, placés au mausolée du pape Pie V, et deux autres bas-reliefs en marbre qui décorent le mausolée du pape Sixte V.

NICOLAS D'ARRAS, *sculpteur*.

Nicolas naquit à Arras, dont il retint le nom, suivant la coutume de son siècle, et mourut à Rome en 1598.

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de Notre-Dame-de-l'Anima, le mausolée en marbre de Frédéric, duc d'Urbin.

Dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, une statue de Melchisedech en marbre.

Dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, deux bas-reliefs en marbre, placés au mausolée du pape Sixte V, et un bas-relief en marbre, placé au mausolée du pape Pie V.

La statue pédestre en marbre de Marc-Antoine Colonne.

PIERRE DE WIT, *sculpteur et architecte.*

De Wit, sculpteur, architecte et peintre, naquit à Bruges et excelloit à Munich vers la fin du XVI^e siècle.

Ses ouvrages.

A Munich, dans l'église de Notre-Dame, le mausolée en marbre de l'empereur Louis IV. Ce monument est décoré de seize statues.

De Wit bâtit, vers le commencement du XVII^e siècle, le palais électoral à Munich. Cet édifice est un des plus grands et des plus commodes de l'Europe. Ce magnifique palais a souffert deux incendies considérables, l'un le 14 décembre 1729, et l'autre au mois de mars 1750.

ADRIEN DE VRIES, *sculpteur.*

De Vries naquit à La Haye et excelloit à Prague vers la fin du XVI^e siècle. Il fut élève de Jean De Bologne et devint ensuite sculpteur de l'empereur Rodolphe II, qui étoit le plus illustre Mécène de son temps. Ce prince forma la plus curieuse et la plus riche collection de tableaux qui fût au monde. Guy Patin dit qu'elle contenoit cinquante tableaux du Titien et qu'il y avoit une petite chambre pleine des ouvrages de Raphaël. Lors de la surprise de Prague par les Suédois, en 1648, on transporta une partie de ces tableaux à Stockholm; ils y servirent, pendant un temps, de paravents dans les écuries du palais. Une grande

partie de ces tableaux forme à présent la fameuse collection du Palais-Royal de Paris.

Ses ouvrages.

De Vries fit, par ordre de l'empereur Rodolphe, deux groupes en bronze, dont l'un représentoit l'enlèvement d'une Sabine et l'autre l'enlèvement de Pandore par Mercure.

De Vries fit à Augsbourg un groupe en bronze qui décore une fontaine et représente Mercure accompagné d'un génie qui lui attache les talonnières.

Sur la fontaine du Marché-au-Vin, il fit un groupe d'Hercule assommant l'hydre de Lerne, posé sur un piédestal de forme triangulaire orné de bas-reliefs et statues.

PIERRE DE FRANQUEVILLE, sculpteur.

Pierre De Franqueville naquit à Cambrai en 1553 et devint élève de Jean De Bologne. A Florence, il fut d'un grand secours à cet homme célèbre, qui étoit surchargé d'ouvrage. Il fut admis à l'Académie de Florence. La ville de Pise lui donna des lettres de bourgeoisie, par une marque d'estime bien flatteuse pour un étranger.

Henri IV, roi de France, fit venir Franqueville à Paris en 1601 et le nomma son premier sculpteur et architecte. Après la mort de ce roi, Louis XIII le confirma dans les mêmes charges et continua de récompenser son mérite. Il mourut vers l'an 1630.

Ses ouvrages.

A Florence, dans l'église de Sainte-Croix, cinq figures en marbre.

Sur le pont de la Trinité, la statue du Printemps en marbre.
A Pise, la statue pédestre en marbre de Cosme I^{er}, grand-duc de Toscane.

Dans la cathédrale de Gènes, six figures en marbre.

Au palais Brigoletti, deux figures en marbre.

A Versailles, une statue d'Orphée en marbre.

Au Trianon, petit palais dans le parc de Versailles, une statue de Mercure en bronze.

Au château de Pontchartrain, un groupe en marbre fait en 1609.

JACQUES DE BREUCK LE JEUNE, *architecte*.

Cet artiste excelloit à Mons en 1612. On croit qu'il étoit le fils de Jacques De Breuck le vieux dont nous avons parlé.

De Breuck se distingua dans l'architecture et exécuta les plus grands ouvrages. Ses idées étoient nobles, et l'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer ses ensembles; il n'étoit pas moins heureux dans ses détails; ses distributions étoient très-commodes, et le goût qu'il avoit pour la décoration ne nuisit jamais à la solidité de ses édifices, qu'il construisit à Saint-Omer en 1621. Il fit construire, en 1654, le superbe monastère des Bénédictins de Saint-Guilain. Le feu d'un magasin à poudre qu'on fit sauter en 1656 détruisit une partie des bâtimens et de l'église, qu'on a rebâti magnifiquement depuis ce terrible désastre. Van Dyck a peint le portrait de De Breuck. L'estime que ce peintre célèbre avoit pour les hommes de mérite qui, de son temps, se distinguoient dans les arts, le porta à peindre gratuitement leurs portraits et à les faire graver à ses frais.

VENCESLAS DE COUBERGER, *architecte.*

De Couberger naquit à Bruxelles en 1560, d'une famille noble et ancienne, originaire de Breslau, en Silésie.

En connoisseur éclairé, il forma une belle collection de médailles qui attirèrent, dans la suite, le célèbre Pé-rèse à Bruxelles. Indépendamment de l'architecture, il exerçoit avec succès la peinture. L'archiduc Albert, qui l'honoroit d'une estime particulière, prit du goût pour ce bel art, le cultiva sous cet habile maître, et donna depuis des marques de sa protection à ceux qui s'y distinguoient.

L'archiduc Albert nomma notre artiste premier surintendant général des monts-de-piété dans les Pays-Bas, par lettres patentes du 9 janvier 1618.

De Couberger s'acquit une grande réputation, en 1624, en desséchant une étendue considérable de terrain inondée, dans la châtellenie de Furnes, dont les eaux bourbeuses infectoient les environs de Dunkerque et de Berg-Saint-Vinox.

Cet artiste mourut à Bruxelles en 1650, et son corps fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Portioncule, jointe à l'église des Récollets.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, l'église des Carmélites, commencée en 1607 et achevée en 1611.

Celle des Augustins, commencée en 1620 et achevée en 1624.

A Anvers, l'église des Augustins, commencée en 1615 et achevée en 1618.

A Montaigu, en Brabant, l'église de Notre-Dame, commencée en 1609 et achevée en 1627.

De Couberger composa un *Traité de peinture, sculpture et architecture.*

JEAN VAN SANTEN, *architecte.*

Van Santen, natif d'Utrecht, fut élève de Flaminio Ponzio à Rome, devint premier architecte du pape Paul V, et mourut vers l'an 1622. Il a fait travailler au palais du Vatican.

Ses ouvrages.

La restauration de la basilique de Saint-Sébastien à Rome.

Le bâtiment du palais de la ville Borghèse, hors de la porte Pinciane, dont la grande façade a 165 pieds de longueur, qu'on a décorée de bas-reliefs, de statues et d'ornements antiques.

Cet artiste bâtit aussi le palais de la ville de Mondragone, située à une demi-lieue de Frascati, sur une hauteur.

HENRI DE KEYSER, *sculpteur et architecte.*

De Keyser naquit à Utrecht en 1563 (1567?). Il apprit la sculpture et l'architecture chez Corneille Blommaert; il s'établit à Amsterdam en 1594 et y bâtit un nombre considérable de charmants édifices. Cet artiste mourut le 15 mai 1621, âgé de 54 (56) ans.

Ses ouvrages.

Le magnifique mausolée en marbre de Guillaume I^{er}, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande, érigé dans

la grande église de Delft. Cet excellent ouvrage fut achevé en 1620 et coûta 29,000 florins.

A Delft, l'hôtel de ville. La grande façade de cet édifice a 84 pieds de longueur; on voit au frontispice la statue de la Justice.

A Amsterdam, l'église méridionale, décorée d'un clocher.

L'église occidentale, commencée en 1620 et achevée en 1631, par Corneille De Ry. Cet édifice est accompagné d'une tour.

L'église septentrionale, commencée en 1620 et achevée en 1623.

La belle porte d'Haerlem, commencée en 1615 et achevée en 1618.

La Bourse des Marchands, commencée en 1608 et achevée en 1613.

La tour des Réguliers, de la Sainte-Croix et de Montalban, embellies toutes trois de plusieurs ordres d'architecture.

FRANÇOIS AGUILLON, *architecte.*

Cet artiste naquit à Bruxelles en 1567, entra dans la société des Jésuites à l'âge de 19 ans, se rendit fort habile dans l'intelligence des langues et dans les mathématiques, que le Père Clavius lui enseigna à Rome; il fut ensuite recteur du Collège des Jésuites à Anvers, et y mourut le 20 mars 1617, âgé de 50 ans.

Ses ouvrages.

Le père Aguillon donna, en 1614, le plan de la maison professe des Jésuites à Anvers, laquelle fut brûlée par la foudre le 18 juillet 1718. Avant ce désastre, elle passoit pour une des plus belles de toute la Société; elle avoit trois nefs et deux galeries hautes, soutenues par trente-six colonnes de marbre blanc. Les

voûtes étoient fermées par trente-neuf tableaux en plafonds peints par Rubens. Il sera aisé de juger de la magnificence de cette église, quand on dira que le seul balustre de marbre qui ferme le maître autel a coûté plus de 40,000 florins.

JACQUES FRANQUART, *architecte.*

Cet artiste naquit à Bruxelles en 1577, étudia l'architecture à Rome, et devint architecte de l'archiduc Albert. Il bâtit l'église des Jésuites à Bruxelles, dont l'archiduc Albert posa la première pierre le 25 juin 1606. Cette église fut achevée en 1621.

Franquart bâtit, en 1629, l'église du Grand-Béguinage à Malines, achevée en 1647.

Corneille Gallé a gravé trente portraits sur les dessins de Franquart, qui publia aussi, en 1622, un volume in-folio contenant le premier livre de l'architecture, etc., et diverses inventions de portes.

ROBERT DE NOLE, *sculpteur.*

De Nole excelloit à Anvers en 1620. Il fut admis, en 1591, à l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville, et mourut en 1636.

Ses ouvrages.

Le maître autel en marbre de la collégiale de Saint-Gomare à Lierre, fait en 1625.

Le maître autel en marbre de la cathédrale d'Anvers, et qui mérite l'attention des connoisseurs pour la régularité de son ar-

chitecture ; l'infante Isabelle en posa la première pierre le 2 mai 1624. Les frais de construction montèrent à 18,000 florins.

JEAN VAN MILDERT, sculpteur.

Van Mildert florissoit à Anvers en 1620; on l'admit, en 1611, à l'Académie de sculpture ; il fut élu doyen de cette Académie en 1633, devint sculpteur de l'archiduc Albert, et mourut à Anvers le 21 septembre 1638. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Michel.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans la collégiale de Sainte-Gudule, deux statues placées dans la grande nef.

A Anvers, dans la cathédrale, le grand portail en marbre décoré de trois statues.

Le monument funèbre de la famille de De Moy, orné de trois statues.

Dans l'église paroissiale de Saint-George, une statue de la Vierge, en marbre.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Michel, le maître autel de marbre, décoré de figures, fait en 1622, et cinq statues en albâtre qui décorent le jubé.

CLAUDE LESTOCARD, sculpteur.

Cet artiste naquit à Arras et excelloit à Paris en 1630. On ignore l'année de sa mort.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église des Carmélites, deux bas-reliefs en

marbre au piédestal de la statue du cardinal de Berulle, faite par Jacques Sarraçin.

Dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, la chaire à prêcher ornée de six figures allégoriques assises, séparées les unes des autres par des bas-reliefs.

BALTHAZAR GERBIER, architecte.

Cet artiste naquit à Anvers en 1592, apprit l'architecture à Rome et s'établit à Londres. Charles I^{er}, passionné pour les arts, le fixa auprès de lui par ses bienfaits. Ce prince l'anoblit, le créa chevalier, lui donna la charge de maître des cérémonies de la cour et la survivance de l'intendant général de ses bâtimens. Enfin, Sa Majesté l'envoya, en qualité de son résident, à la cour de l'infante Isabelle à Bruxelles. Les troubles survenus en Angleterre, après la mort tragique de Charles I^{er}, ayant dérangé la fortune de Gerbier, il passa dans l'Amérique septentrionale et revint en Angleterre sous le règne de Charles II. Cet artiste mourut en 1667, âgé de 75 ans.

Ses ouvrages.

Un Traité sur la magnificence des bâtimens. Conseils et avis aux architectes. Un Traité de fortifications.

Les effets pernicieux des méchants favoris et ministres d'État, etc., à La Haye, 1653.

FRANÇOIS DU QUESNOY, sculpteur.

Cet artiste célèbre naquit à Bruxelles en 1594. Il annonça dès sa jeunesse les dispositions les plus heureuses

pour la sculpture. Son père, assez bon sculpteur, lui apprit les éléments de son art, et ce fut avec tant de succès, que ses premiers ouvrages le firent avantageusement connaître. L'archiduc Albert, informé de son mérite, l'envoya à Rome et le gratifia d'une pension. La mort de l'archiduc Albert, survenue bientôt après, le mit dans une situation très-embarrassante : à peine put-il subsister à Rome par la modicité de sa fortune, qui le réduisit à faire des têtes de saints pour les reliquaires et à restaurer les statues antiques qu'on tiroit journellement des fouilles et des ruines. Du Quesnoy ayant donné des preuves de sa capacité, le marquis Vincent Justiniani lui fit faire une statue de la Vierge en marbre, plus grande que nature, et deux statues en bronze, pour orner sa superbe galerie. Il fit ensuite le buste du cardinal Maurice de Savoie, un bas-relief d'enfants qui jouent avec une chèvre pour le cardinal François Barberini, et un Amour adolescent en marbre pour M. Van Ufflen.

Bientôt après, Du Quesnoy fit la statue en marbre de sainte Suzanne, placée dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette. Ce morceau lui suscita l'envie des plus habiles sculpteurs de Rome.

Le pape Urbain VIII commanda, en 1630, à notre artiste, la statue de saint André en marbre, l'un des quatre pieds-droits qui soutiennent la coupole; elle a 15 pieds de France de hauteur, et lui coûta sept années du travail le plus assidu, pour lequel il ne reçut que 16,680 liv. de France en paiement d'un si magnifique ouvrage.

Du Quesnoy fut le seul artiste qui exécuta en perfection les statues d'enfants.

Le cardinal de Richelieu, qui gouvernoit la France en 1642, lui fit proposer, par M. de Chantelou, de la part du

Roi, une pension de 1,000 écus, le brevet de premier sculpteur, un logement au Louvre et 1,000 écus pour les dépenses de son voyage, s'il vouloit venir s'établir à Paris. Du Quesnoy accepta les propositions du cardinal et partit de Rome en 1642; mais il mourut en chemin à Livourne, âgé de 48 ans. Son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de Saint-Pierre, la décoration en bronze des quatre colonnes torses qui soutiennent le baldaquin du maître autel.

Dans l'église de Sainte-Marie-de-l'Anima, l'épithaphe en marbre de N. Van Ufflen, composée d'un voile funèbre soutenu par deux enfants.

Dans l'église de Sainte-Marie-in-Campo-Sancto, l'épithaphe en marbre de Jacques De Hase, peintre brabançon, décorée d'un enfant assis, tenant d'une main un flambeau renversé, et de l'autre un mouchoir dont il essuie ses larmes.

Dans l'église de Saint-Laurent, l'épithaphe en marbre de Bernard Gabrieli.

A Naples, dans l'église de l'Anima, l'épithaphe en marbre de Gaspard De Visscher, décorée d'un buste et de deux génies.

Dans l'église des Apôtres, un grand bas-relief en marbre représentant des enfants qui forment un chœur de musique.

A Madrid, au palais royal, deux bas-reliefs en marbre.

A Manheim, au palais électoral, deux figures en ivoire.

A Vienne, chez le prince de Lichtenstein, un grand crucifix en ivoire.

Ses élèves.

Pierre Du Fresne, Orphée Buselli, Artus Quillin le vieux, Rombaut Pauwels et Louis Ledoux.

GÉRARD VAN OPSTAL, *sculpteur.*

Cet artiste naquit à Anvers en 1595. Il s'établit à Paris, fut admis, en 1648, à l'Académie royale de peinture et de sculpture, parvint à la dignité de recteur en 1659, et mourut le 1^{er} août 1668, âgé de 73 ans.

Cet artiste est regardé comme un des meilleurs sculpteurs qui aient fait des bas-reliefs.

L'Académie, sous son rectorat, fit solliciter M. de Lamignon pour qu'on sculptât son buste, ce qu'il refusa; mais il consentit à ce qu'on fit celui de son père, ce qui fut exécuté.

Ses ouvrages.

A Paris, huit bas-reliefs, dans l'hôtel du président Lambert Thorigny, représentant les travaux d'Hercule :

Il étouffe le lion de la forêt de Némée.

Il est vainqueur de l'hydre de Lerne.

Il apporte le sanglier d'Érymanthe tout vivant à Eurysthée, qui pense en mourir de frayeur.

Il arrête la biche aux cornes d'or du mont Ménale.

Il dompte un taureau furieux qui désoloit l'île de Crète.

Il punit Diomède qui nourrissoit ses chevaux de chair humaine.

Il tue le dragon qui gardoit les pommes d'or du jardin des Hespérides et enchatne le chien Cerbère.

On voyoit ci-devant quelques ouvrages de Van Opstal à la porte de Saint-Antoine, démolie en 1778.

PHILIPPE BUYSER, *sculpteur.*

Cet artiste naquit à Anvers en 1595. Il fut élève de

Gilles Papenhoven, s'établit à Paris, devint membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et mourut le 15 mars 1688, âgé de 93 ans.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église de l'abbaye de Sainte-Geneviève, le mausolée en marbre du cardinal de La Rochefoucault.

Deux bustes en marbre, l'un du cardinal de Rochefoucault, l'autre de M. Le Camus, évêque du Bellay, placés à l'hôpital des Incurables.

Dans le jardin du Palais-Royal, une bacchante et un groupe de deux satyres.

A Versailles, une statue de Neptune, une de Cérés et une de Bacchus.

Dans le parc de Versailles, une Flore, un satyre qui d'une main tire des raisins et de l'autre tient une musette à sept tuyaux.

JACQUES VAN KAMPEN, *architecte.*

Cet artiste naquit à Haerlem vers la fin du XVI^e siècle. Il s'appliqua à la peinture et étudia ensuite l'architecture à Rome. Van Kampen mourut le 13 septembre 1657 et fut inhumé dans le chœur de la principale église d'Amersfort.

Ses ouvrages.

Van Kampen donna le plan de l'hôtel de ville d'Amsterdam, dont la première pierre fut posée le 4 novembre 1648, et qui fut achevé en 1655. Cet édifice est un carré qui a 280 pieds de long sur 255 de large et 116 de haut. Il est surmonté d'un dôme.

Les plans et la distribution de l'hôtel de ville d'Amsterdam ont été gravés en 1655 en un volume in-folio.

PHILIPPE VINGBOONS, *architecte.*

Cet artiste florissoit à Amsterdam en 1640. Il y construisit nombre d'édifices qu'il a fait graver et imprimer en 1680 et 1688.

Pierre Van der Aa, libraire à Leyden, en donna une édition en 1715 en 2 vol. in-fol.

PIERRE POST, *architecte.*

Cet artiste naquit à Haerlem et excelloit en Hollande vers l'an 1650. Il publia, la même année, la Pompe funèbre de Frédéric-Henri, prince d'Orange, en 1 vol. in-fol. avec estampes.

Pierre Van der Aa, libraire à Leyden, a publié les ouvrages de Pierre Post.

Ses ouvrages.

L'hôtel de ville de Maestricht, commencé en 1659 et achevé en 1663.

Le château de Swanenburg, situé sur le chemin d'Amsterdam à Haerlem.

Le château de Ryxdörp, à deux lieues de La Haye.

Le château de Vredenberg, situé dans la Nord-Hollande.

La maison du poids de la ville de Gouda.

Le palais du prince Maurice de Nassau à La Haye, détruit par un incendie le 22 décembre 1704, mais rétabli depuis.

La salle d'Orange au château du stadhouder, près de La Haye, nommée la salle de la Princesse.

PIERRE SCHLEIFF, sculpteur.

Cet artiste excelloit à Valenciennes en 1630 et fut admis, en 1628, dans la Société des sculpteurs de cette ville, et y mourut le 14 août 1641, âgé de 40 ans. On inhuma son corps dans l'église des Carmes.

Ses ouvrages.

A Valenciennes, dans l'église de l'abbaye de Saint-Jean, le jubé en marbre décoré de bas-reliefs et de cinq statues.

La chaire à prêcher, ornée de bas-reliefs et supportée par une statue de Samson.

L'autel en marbre de la chapelle de Notre-Dame.

Dans l'église de l'abbaye de Vicogne, le magnifique jubé en marbre et le maître autel en marbre, décoré d'architecture et de plusieurs figures, achevé en 1640.

JÉRÔME DU QUESNOY, sculpteur.

Cet artiste naquit à Bruxelles en 1602; il était frère de François Du Quesnoy; il exerça longtemps la sculpture à Rome, d'où Philippe IV, roi d'Espagne, l'appela à Madrid. Sa Majesté le nomma son sculpteur en 1643. Du Quesnoy exerça ses talents à Bruxelles; mais il mourut à Gand en 1654, âgé de 52 ans.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église de l'abbaye de Saint-Michel, trois statues en albâtre.

A Bruxelles, dans l'église de Sainte-Gudule, quatre statues en pierre, placées dans la grande nef.

Dans la nef de l'église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, une statue de pierre.

Dans l'église du Sablon, une statue en marbre.

Dans la chapelle de Sainte-Anne, deux statues de vierges.

A Gand, dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque Antoine Triest, érigé de son vivant.

ARTUS QUILLIN LE VIEUX, *sculpteur*.

Cet artiste naquit à Anvers en 1609 et fut élève de François Du Quesnoy à Rome. De retour à Anvers, il fut admis à l'Académie de peinture en 1640 et mourut dans la même ville le 24 août 1668, âgé de 59 ans.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans la cathédrale, l'épithaphe en marbre de Jean Gevaerts, placée dans la chapelle de Saint-Crépin.

Dans l'église paroissiale de Saint-André, une statue de saint Pierre-Pénitent en marbre.

Dans le grand salon de l'Académie de peinture, le buste à demi-corps en marbre du marquis de Caracène, gouverneur des Pays-Bas.

Dans l'hôtel de ville d'Amsterdam, huit statues en marbre placées dans la grande galerie.

Dans la salle d'audience, quatre grandes cariatides et trois bas-reliefs en marbre, et une statue de femme en marbre.

Dans le salon des bourgmestres, sept bas-reliefs en marbre.

Au fronton de la façade antérieure, un bas-relief en marbre, et sur la corniche du fronton, trois statues en bronze.

Au fronton de la façade postérieure, un bas-relief en marbre, et sur la corniche du fronton, trois statues en bronze.

Ses élèves.

Artus Quillin le jeune, Pierre Verbrugghen le vieux, Louis Willemsens, le chevalier Gabriel de Grupello, François De Zàgere.

ROMBAUT PAUWELS, sculpteur.

Il naquit à Malines, fut élève de François Du Quesnoy à Rome; il fut admis, en 1645, dans la Société des peintres et sculpteurs à Malines, s'établit ensuite à Gand; il y devint, en 1656, membre de la Société des peintres et sculpteurs, et fut élu doyen de la même compagnie en 1685.

Ses ouvrages.

A Gand; dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque Charles Maes, fait en 1666.

Dans l'abbaye de Saint-Pierre, six statues placées à la boiserie du chœur.

Dans la chapelle de l'Évêque, une statue de la Vierge en marbre.

Dans l'église des Jésuites, un groupe en marbre.

Ses élèves.

Jean et Henri Matthys.

PIERRÉ VERBRUGGHEN LE VIEUX, sculpteur.

Cet artiste naquit à Anvers; fut élève d'Artus Quillin le vieux, dont il épousa la sœur. Il fut admis, en 1641, à

l'Académie de peinture et de sculpture d'Anvers, élu doyen en 1666; et mourut le 31 octobre 1686. Son corps fut inhumé dans la cathédrale d'Anvers.

Ses ouvrages.

Dans la cathédrale d'Anvers, une Notre-Dame-de-Piété en marbre, faite en 1656.

Dans l'église de Saint-Jacques, une statue de saint Pierre en albâtre.

Dans l'église de Sainte-Walburge, une statue de saint Simon en albâtre.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Michel, un groupe placé près du jubé.

Dans l'église des Carmés, la statue de saint André.

Dans l'église des Dominicains, une statue de saint Raimond.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Bernard, un grand bas-relief en marbre.

Ses élèves.

Pierre et Henri, ses fils, Mathieu Van Beveren, Pierre Scheemackers le vieux.

LUC FAYD'HERBE, sculpteur et architecte.

Il naquit à Malines le 20 janvier 1617. Il apprit les principes de la sculpture chez Maximilien L'Abbé et entra ensuite dans l'école de Rubens à Anvers. Rubens prévoyant par les heureuses dispositions du jeune artiste qu'il augmenteroit dans la suite la gloire de son école, le distingua de ses autres élèves, lui donna la table et le logement et plaça dans son cabinet plusieurs de ses ouvrages.

Fayd'herbe fut admis, en 1640, dans la Société des peintres et sculpteurs de Malines. Il mourut dans cette ville le 31 décembre 1697, âgé de 80 ans. On inhuma son corps dans la métropole.

Ses ouvrages en sculpture.

A Malines, dans la métropole, le maître autel en marbre orné de figures, fait en 1666.

Le mausolée en marbre de l'archevêque Cruesen, fait en 1669.

Une figure de saint Joseph.

Dans l'église de Notre-Dame, une statue de la Vierge.

Dans l'église de Notre-Dame-d'Hansewyck, deux bustes de saints et deux grands bas-reliefs.

Dans l'église du Grand-Béguinage, une statue de Jésus-Christ.

A Lierre, dans l'église de Saint-Gomare, l'építaphe d'Adrien De Bie.

A Bruxelles, dans l'église de Sainte-Gudule, trois statues des Apôtres.

Ses ouvrages en architecture.

L'église de l'abbaye d'Éverbode, commencée en 1664 et achevée en 1670.

A Louvain, l'église de Saint-Michel.

A Malines, l'église de Saint-Pierre et celle de Notre-Dame-d'Ansewyck, commencée en 1663 et achevée en 1672.

Ses élèves.

Luc Faid'Herbe, son fils, Nicolas Vanderveken, Jean-François Boexstuyns, Jean Van Delen, François Langmans.

BALTHAZAR DE MARSY, GASPARD DE MARSY, *sculpteurs.*

On n'a fait qu'un seul article de ces deux artistes, quoiqu'il y ait un intervalle de cinq ans entre les dates de leurs naissances, d'abord parce qu'ils ont exécuté de concert la plupart de leurs ouvrages et qu'ensuite ne connoissant rien de particulier sur les événements de la vie privée de ces deux frères, on n'eût fait que répéter dans celle de l'un ce qui étoit déjà dit dans celle de l'autre.

Balthazar De Marsy, né à Cambray en 1620, fut admis, le 26 février 1673, à l'Académie royale de sculpture à Paris, et le même jour élu professeur, et mourut le 26 mai 1674, âgé de 54 ans.

Gaspard De Marsy naquit à Cambray en 1625, et fut admis, en 1657, à l'Académie royale de peinture de Paris, élu professeur le 5 juillet 1659 et adjoint-recteur le 5 août 1675, et mourut le 10 décembre 1681, âgé de 56 ans.

Leurs ouvrages.

A Paris, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le mausolée en marbre de Jean-Casimir, roi de Pologne.

Dans l'abbaye de Saint-Denis, en France, deux statues en marbre.

Au château de Sceaux, deux bas-reliefs en marbre.

A Versailles, un groupe de trois figures et une statue de Mars en marbre.

Dix statues placées à la façade du côté du parc.

Dans le parc, un groupe de trois figures en marbre.

Un groupe de Bacchus accompagné de petits satyres.

Au milieu du bassin du Dragon, le serpent Python qui jette de l'eau par plusieurs endroits.

Au milieu de la fontaine de l'Enclade, la statue de ce géant, qui paroit écrasé sous les montagnes qu'il avoit entassées pour escalader le ciel.

Près du bassin d'Apollon, la statue de l'Aurore.

Près la fontaine de la Pyramide, un groupe en marbre.

Dans un bosquet des jardins de Versailles, les bains d'Apollon.

ROMBAUT VERHULST, sculpteur.

Cet artiste naquit à Malines et fut élève de Rombaut Verstappen en 1633.

La république de Hollande employa les talents de Verhulst à sculpter quelques mausolées en marbre qu'elle fit ériger à la mémoire de ses amiraux qui perdirent glorieusement la vie en combattant pour la patrie.

Ses ouvrages.

A Amsterdam, dans la nouvelle église, le mausolée de l'amiral Michel Ruyter, mort le 22 avril 1675 devant la ville d'Agousta.

Dans la vieille église, l'épita phe en marbre du vice-amiral Isaac Siverius.

A Delft, dans la vieille église, le mausolée de l'amiral Martin Tromp, mort le 10 août 1653.

A Middelbourg, dans la vieille église, les mausolées des amiraux les frères Evertzen.

Dans l'église du village de Haaghekerke, l'épita phe en marbre du sieur Thibout, faite en 1669.

A Leyden, dans l'église de Saint-Pancras, l'épita phe en marbre du gouverneur Pierre Van de Werf, faite en 1661, et gravée par P. Philippe.

JUSTE DE CORT, *sculpteur*.

De Cort naquit à Ypres, fut élève de Jean Van Mildert à Anvers, et mourut à Venise en 1679.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans la cathédrale, une statue de la Vierge.

A Venise, dans l'église des Franciscains, le mausolée en marbre du doge Pezzora.

Dans l'église de l'hôpital des Orphelins, le mausolée en marbre du capitaine-général Louis Mocenigo.

JEAN MILLICH, *sculpteur*.

Cet artiste naquit à Anvers et florissoit vers l'an 1660; il devint sculpteur d'Edwige-Éléonore, reine douairière de Suède; il fit, par ordre de cette princesse, vingt-sept figures en marbre, de grandeur naturelle, pour servir de décoration au château de Drotting-Holm : seize de ces statues étoient allégoriques; les autres représentoient Apollon et les neuf Muses. Il donna aussi le plan de la tour de l'église des Dominicains à Anvers, dans le courant de l'année 1682.

LOUIS LEDOUX, *sculpteur et architecte*.

Il naquit à Mons, fut élève de François Du Quesnoy à Rome, et mourut dans sa ville natale.

Ses ouvrages.

A Mons, deux statues de saints dans l'église de Sainte-Waudru.

Dans l'église des Jésuites, le mausolée en marbre de l'archevêque de Cambrai, Henri-François Vanderburgh.

Il donna à Mons, en 1562, le plan de la belle tour du château, décorée de plusieurs ordres d'architecture et qui sert de beffroi à la ville.

ARTUS QUILLIN LE JEUNE, sculpteur.

Il naquit à Saint-Trond le 20 novembre 1625 et fut élève d'Artus Quillin le vieux à Anvers, voyagea en Italie et fixa ensuite son séjour à Anvers. Il fut admis, en 1650, à l'Académie de peinture de cette ville, et mourut le 22 novembre 1700, âgé de 75 ans. On inhuma son corps dans l'église de Saint-Jacques.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque Ambroise Capello.

L'épithaphe en marbre du curé Melchior Van den Bossche.

Une statue de Gédéon en marbre.

Dans l'église paroissiale de Saint-Jacques, le maître autel en marbre.

Dans l'église de Sainte-Walburge, une statue de saint Thaddé en albâtre.

Dans l'église paroissiale de Saint-Georges, deux statues de saints.

Dans l'église de Saint-Michel, le maître autel en marbre.

Dans l'église des Dominicains, une statue de sainte Rose en marbre.

Dans l'église des Récollets, le maitre autel en marbre décoré de figures.

Dans l'église du Grand-Béguinage, l'autel de Sainte-Anne en marbre.

Dans l'église de l'abbaye de Roosendael, le maitre autel en marbre fait en 1687.

A Gand, dans l'église de l'abbaye de Baudeloo, un groupe en marbre.

A Bruges, dans l'église de Saint-Sauveur, le jubé en marbre.

MATHIEU VAN BEVEREN, sculpteur.

Cet artiste florissoit à Anvers vers l'an 1670 et fut élève de Pierre Van den Bruggen le vieux. Il devint membre de l'Académie de peinture d'Anvers en 1650. Il travailloit également bien le marbre et l'ivoire. Les curieux recherchent avec empressement ses crucifix.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église de Saint-Jacques, l'építaphe de Gaspard Boest.

Dans l'église de Saint-Michel, une statue de saint Mathieu en albâtre.

Dans l'église des Récollets, la chaire du prédicateur en bois de chêne.

Dans le refuge de l'abbaye de Tongerlo, un crucifix en ivoire.

A Bruxelles, dans l'église de Notre-Dame-du-Sablon, le mausolée en marbre du comte de la Tour.

Dans la chapelle de la maison pieuse de la Sainte-Trinité, un crucifix en ivoire.

FRANÇOIS VAN BOSSUIT, sculpteur.

Il naquit à Bruxelles en 1635, voyagea en Italie et mourut à Amsterdam le 22 septembre 1692, âgé de 57 ans. Cet artiste excelloit à faire des ouvrages en ivoire : la plupart ont été gravés. La collection des estampes forme un vol. in-4°, imprimé à Amsterdam en 1725.

BARTHÉLEMY DE MELO, sculpteur.

Il étoit Flamand et florissoit à Paris en 1670, étant membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église de Saint-Sulpice, l'építaphe en marbre, de Michel De Marolles, abbé de Villeloing.

Dans l'église de Saint-Barthélemy, l'építaphe en marbre de Claude Clercelier.

Deux statues placées au frontispice de la même église.

Dans le parc de Versailles, une statue de Mercure en marbre, plusieurs vases et un therme aussi en marbre.

LOUIS WILLEMSSENS, sculpteur.

Il naquit à Anvers en 1635. Élève d'Artus Quillin le vieux, il fut admis, en 1641, à l'Académie de peinture et de sculpture, devint sculpteur de Guillaume III, roi d'Angleterre, et mourut à Anvers le 12 octobre 1702,

âgé de 67 ans. Son corps fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Georges.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église de Saint-Jacques, une statue de saint en marbre.

La chaire du prédicateur soutenue par quatre statues.

Dans le grand salon de l'Académie de peinture, le buste en marbre du comte de Monteray.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Bernard, douze figures à la boiserie du chœur.

A Tournay, dans la cathédrale, quatre statues en marbre de grandeur naturelle.

Son élève.

Pierre-Denis Plumier.

JEAN VAN DELEN, sculpteur.

Né à Bruxelles et élève de Luc Fayd'-Herbe à Malines, qui lui donna sa fille en mariage. Il fut admis, en 1665, dans la Société des sculpteurs à Bruxelles, et, en 1675, Charles II, roi d'Espagne, le nomma son sculpteur, par lettres patentes du 4 septembre. Mort le 12 mars 1703, on l'inhuma dans l'église de Saint-Géry.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans l'église de Sainte-Gudule, l'építaphe en marbre de Jacques d'Ennetières.

Dans l'église de la Chapelle, l'építaphe en marbre de Charles D'Hovvne.

Dans l'église du Sablon, une statue de marbre représentant la Charité.

Dans l'église de Terbanc, le maitre autel en marbre décoré de figures.

PIERRE VERBRUGGEN LE JEUNE, *sculpteur*.

Il naquit à Anvers vers l'an 1640, de Pierre Verbruggen le vieux, sculpteur, et de Cornélie Quillin. Il fut élève de son père et partit, en 1674, pour l'Italie. A peine arrivé à Rome, les artistes flamands le sollicitèrent de se faire inscrire dans leur Société académique, composée des peintres, sculpteurs, graveurs, architectes flamands, hollandois et allemands qui étudioient à Rome. L'objet de cette société étoit de se procurer des secours mutuels dans l'indigence, dans les maladies, et principalement de donner des instructions gratuites aux nouveaux confrères dans les arts qu'ils avoient embrassés. Il mourut à Anvers le 9 octobre 1691, dans le temps qu'il exerçoit la charge de doyen de l'Académie de peinture de cette ville.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église de Saint-Jacques, une statue de saint en marbre.

Dans l'église des Dominicains, le maitre autel en marbre décoré de statues.

Dans l'église de Saint-Michel, deux épitaphes d'abbés en marbre.

A Louvain, dans l'église de l'abbaye de Sainte-Gertrude, l'épitaphe en marbre de l'abbé de la Viefville.

A Ypres, la décoration en marbre de la fontaine de la Grande-Place. Ce monument, érigé en 1688, coûta 10,000 florins.

MARTIN VAN DEN BAUGART, *sculpteur.*

Il naquit à Breda en 1640. Il s'établit à Paris, fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 28 mars 1671, élu adjoint-professeur le 1^{er} octobre 1672, professeur le 28 juillet 1675, adjoint-recteur le 21 décembre 1681 et recteur le 27 juillet 1686. Il mourut le 2 mai 1694. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ses ouvrages.

A Paris, le superbe monument de la place des Victoires, érigé à Louis XIV, aux frais du maréchal de la Feuillade.

Dans l'église de la Sorbonne, une statue de la Vierge en marbre.

Dans l'église des Capucines, la statue de la Vigilance en bronze.

Au frontispice de l'église de Sainte-Catherine-de-la-Coulure, la statue de sainte Catherine.

Dans l'église des Minimes, les Vertus cardinales.

Au frontispice de l'église du collège Mazarin, six groupes et douze figures.

Dans l'église des Jacobins, le buste en marbre de Pierre Mignard, peintre français.

Dans une salle de l'Académie de peinture et de sculpture, un bas-relief d'Hercule en marbre.

A Versailles, la statue de Junon accompagnée de quatre autres statues.

Dans le parc de Versailles, deux statues de déesses.

Un groupe en bronze représentant le dieu Mars.

La statue pédestre de Louis XIV, de 6 pieds 9 pouces de hauteur, érigée au fond de l'Orangerie.

JEAN DELCOURT, sculpteur.

Né à Honnoir, village de la principauté de Liège, en 1640. Il alla deux fois à Rome et mourut à Liège le 4 avril 1707, âgé de 67 ans. On inhuma son corps dans l'église paroissiale de Saint-Martin. Ce pieux artiste légua tout son bien pour faire bâtir une chapelle à Honnoir, sur le modèle de celle de Notre-Dame-de-Lorette.

Ses ouvrages.

A Liège, dans la cathédrale, l'autel en marbre de la chapelle de Saint-Cosme-et-Damien.

Dans la collégiale de Saint-Pierre, le jubé en marbre et deux autels.

Dans la collégiale de Sainte-Croix, le jubé en marbre décoré de statues.

Dans la collégiale de Saint-Denis, deux statues en marbre.

Dans l'église de Saint-Folien, deux statues en marbre.

Dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, le maître autel et deux figures en marbre.

Dans l'église du Saint-Sépulcre, une figure de Jésus-Christ en marbre.

Un grand crucifix et deux anges au maître autel de l'église collégiale d'Anna-Bourg, près de Liège.

Dans l'église de l'abbaye d'Herkenrode, le maître autel en marbre.

A Gand, dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque D'Alamont.

GABRIEL DE GRUPELLO, sculpteur.

Cet artiste naquit à Grammont le 22 mai 1644. Il fut

élève d'Artus Quillin le vieux, demeura ensuite à Paris et à Bruxelles, d'où Jean-Guillaume, électeur palatin, le manda à sa cour. Ce prince étoit, après Louis XIV, le plus illustre Mécène de son temps. Il aimoit et favorisoit les artistes; pour les attacher à son service, il les combloit d'honneurs et de richesses.

L'électeur nomma Grupello son premier sculpteur en 1695, par lettres patentes du 5 mai. Après la mort de ce prince, en 1716, il devint sculpteur de l'empereur Charles VI, par lettres patentes du 19 mars 1719. Dans un âge fort avancé, De Grupello se retira au château d'Érenstein et y mourut le 20 juin 1730, âgé de 86 ans. Ses restes furent inhumés dans le chœur de l'église de Kerkraede.

Ses ouvrages.

- Un groupe en marbre de la Vierge.
- L'enfant Jésus et saint Jean.
- La Madeleine expirante, de grandeur naturelle.
- Jésus-Christ attaché à la colonne, figure en bronze.
- L'ange conducteur, groupe en bronze.
- Une Notre-Dame de Pitié en bronze.
- Un dieu marin accompagné d'une nymphe, groupe en marbre.
- Les statues en marbre de l'électeur et de l'électrice.
- Le buste en marbre de l'empereur Joseph I^{er} et de l'impératrice Guillaume-Amélie.
- Le buste en marbre de Frédéric I^{er}, roi de Prusse.
- Le buste en marbre de Marc D'Aviano, capucin.

FRANÇOIS ROMAIN, *sculpteur.*

François Romain, plus connu sous le nom de Frère Romain, naquit à Gand en 1646. Il entra, en 1672, comme

frère convers chez les Dominicains de Maestricht ; le 7 mai 1675, il prononça les vœux de profession. Il entreprit en 1684, à la réquisition de la république de Hollande, la construction du pont de Maestricht, qui a 500 pieds de longueur, mais qu'il ne put achever, parce qu'il fut rappelé à Paris pour diriger la construction du Pont-Royal, dont on ne pouvoit fixer les fondements à cause de l'abondance prodigieuse des eaux de sources.

Frère Romain eut la gloire de lever tous les obstacles, et ne négligea rien pour la construction d'un monument exposé à la fureur des débordements et à la rapidité d'un grand fleuve, lequel, étant en cet endroit plus profond et son lit plus étroit qu'ailleurs, y coule avec plus de violence. La longueur de ce magnifique pont est d'environ 72 toises sur 8 toises 4 pieds de largeur, et coûta la somme de 702,000 liv. : on frappa une médaille à l'occasion de ce pont. Frère Romain mourut à Paris, dans la maison de son ordre, au faubourg Saint-Germain, le 7 janvier 1735, âgé de 89 ans.

PIERRE SCHEEMAECKERS LE VIEUX, *sculpteur*.

Scheemaeckers naquit à Anvers et fut élève de Pierre Verbrugghen le vieux, reçu à l'Académie de peinture en 1675 et élu doyen de la même compagnie en 1699. Il mourut, le 17 avril 1714, à Arendonck. Il avoit épousé Catherine Verhulst, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Pierre et Henri, qui exercèrent la sculpture et qui furent ses élèves.

Ses ouvrages.

A Hoogstraeten, dans l'église de Sainte-Catherine, le mauso-

lée en marbre de Charles De Lalain, comte de Hoogstraeten.

Dans l'église d'Éverbode, deux autels décorés de figures.

A Anvers, dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-George, l'épithaphe en marbre de la famille de Van Delft.

Dans l'église de la citadelle, un autel en marbre et le mausolée du marquis del Pico, gouverneur de la citadelle.

ANSELME FLAMEN, sculpteur.

Anselme Flamen naquit à Saint-Omer, en Artois, en 1647, fut élève de Gaspard de Marsy, reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris le 26 avril 1681, élu adjoint-professeur le 30 octobre 1694 et professeur le 6 août 1701. Il mourut en 1717, âgé de 70 ans.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église paroissiale de Saint-Paul, le mausolée en marbre du maréchal duc de la Feuillade.

Dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, un bas-relief en bronze représentant l'Annonciation.

Dans la nouvelle église des Invalides, le bas-relief d'un ange, et dans l'église de Notre-Dame, un ange en bronze de grandeur naturelle.

Dans une des salles de l'Académie royale de peinture, un bas-relief en marbre.

Dans le jardin des Tuileries, un groupe en marbre.

A Marly, une statue de Diane en marbre et un groupe de deux nymphes en marbre.

A Versailles, trois statues en marbre.

SIMON HURTREL, sculpteur.

Hurtrel naquit en 1648 à Béthune, en Artois, fut élève

du cavalier Bernin , demeura quatorze ans à Rome et s'établit ensuite à Paris. Il fut admis le 30 mars 1690 à l'Académie royale de peinture, élu adjoint-professeur le 5 juillet 1706 et professeur en 1707. Il mourut à Genevilliers en 1724, âgé de 76 ans. Cet artiste et Pierre Mazeline, sculpteur françois, que les mêmes talents unirent étroitement, ont exécuté de concert la plupart de leurs ouvrages.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église de Notre-Dame, un ange en bronze de grandeur naturelle.

Dans l'église de Saint-Servais, les mausolées en marbre du chancelier Le Tellier et du duc de Créqui.

Au frontispice de l'église de l'hôtel royal des Invalides, deux statues.

Dans une des salles de l'Académie royale de peinture, un groupe de bronze.

Dans le parc de Versailles, un faune en marbre qui joue de la flûte.

A Marly, un faune et deux nymphes en marbre.

A Montpellier, la statue équestre en bronze de Louis XIV, érigée, en 1718, au milieu de la promenade du Pégrou.

DOMINIQUE LE FÈVRE, sculpteur.

Dominique Le Fèvre naquit à Gand et s'établit à Paris vers l'an 1617, où il vivait encore au commencement de ce siècle (le XVIII^e).

Ses ouvrages.

A Versailles, une statue de la Fidélité en marbre.

Deux statues en marbre représentant Apollon et Diane.

A Marly, deux statues en marbre représentant Mercure et Pandore, placées dans le jardin.

MARC DE VOS, *sculpteur*.

De Vos florissait au commencement de ce siècle à Bruxelles. Il fut admis, en 1673, dans la Société des sculpteurs et mourut dans la même ville le 5 mai 1717. Son corps fut inhumé dans l'église des Dominicains.

Ses ouvrages.

A Malines, dans la métropole, le mausolée en marbre de l'archevêque Alphonse de Berges, érigé dans le chœur.

A Bruxelles, dans l'église des Augustins, la chaire du prédicateur.

A Bruxelles, autour de la Grande-Place, cinq statues à la Maison des Merciers.

CORNEILLE VAN NERVEN, *sculpteur et architecte*.

Cet artiste florissait à Bruxelles vers le commencement de ce siècle. Il fut admis, en 1697, dans la Société des sculpteurs de cette ville.

Ses ouvrages.

Le bâtiment de la façade postérieure de l'hôtel de ville, laquelle coûta 148,150 florins, en 1705.

Cet artiste donna aussi le plan de la belle chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire, jointe à l'église des Dominicains, laquelle fut achevée en 1700. Il sculpta l'autel de cette chapelle, ainsi que la statue de saint Jacques-le-Majeur placée au-dessus du jubé.

GRINLIN GIBBONS, sculpteur.

Il naquit à Anvers et florissait à Londres en 1690, et y mourut le 3 août 1721. Son corps fut inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-Paul-Covent-Garden.

Ses ouvrages.

A Londres, la statue pédestre de Charles II, érigée au milieu de la Bourse des Marchands.

Dans l'église de Saint-Paul-Covent-Garden, l'épithaphe en marbre de Pierre Lely, célèbre peintre de portraits.

A Axton, le mausolée du vicomte Camden.

Ses élèves.

Van Oost de Malines, Van Dievoet de Bruxelles, Watson, Anglois.

SÉBASTIEN SLODTS, sculpteur.

Né à Anvers en 1655, il fut élève de François Girardon, demeura quelques années à Rome, s'établit à Paris, fut reçu à l'Académie royale de peinture et de sculpture et mourut en 1726.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église de l'hôtel des Invalides, une statue de saint Ambroise en marbre.

Dans le jardin des Tuileries, une grande statue d'Annibal en marbre.

Dans le parc de Versailles, un groupe en marbre.

Dans le jardin du château de Marly, une statue en marbre.

Ses élèves.

Sébastien-Antoine Slodts, Paul-Ambroise Slodts, René-Michel Slodts, ses fils.

GUILLAUME KERRICX, *sculpteur.*

Cet artiste naquit à Termonde en 1657, fut élève d'Artus Quellin le jeune, admis en 1674 à l'Académie de peinture et de sculpture d'Anvers, élu doyen de la même compagnie en 1695 et mourut le 20 juin 1719.

Ses ouvrages.

Dans l'église paroissiale de Sainte-Walburge, une statue de saint Jean-Baptiste en marbre.

Dans l'église paroissiale de Saint-George, l'autel de la Sainte-Croix en marbre.

Dans l'église des Dominicains, plusieurs anges en marbre.

Dans l'église du Béguinage, une statue de saint Joseph en marbre.

A l'abbaye de Saint-Bernard, un groupe de la sainte Vierge en marbre.

A Louvain, dans l'abbaye de Sainte-Gertrude, les mausolées en marbre de François-Antoine Fourneau et d'Alexandre-Charles Pallant, abbés de cette maison.

A Nivelles, le mausolée en marbre d'Albert de Trazegnies.

Ses élèves.

Guillaume-Ignace Kerricx, son fils, et Pierre Van den Branden.

JEAN MATHYS, HENRI MATHYS, *sculpteurs.*

Les frères Mathys naquirent à Gand. Ils furent élèves de Rombaut Pauwels. Jean Mathys mourut à Gand en 1710 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Michel.

Ses ouvrages.

Dans l'église de Saint-Michel, l'építaphe en marbre de Robert Van Reysschoot, et dans l'église de Saint-Sauveur, l'építaphe en marbre de François Van Coppenolle.

Dans la chapelle du Grand-Béguinage, un *Ecce homo* en marbre.

Henri Matthys s'établit à Gand, devint capitaine de la milice bourgeoise, et fut élu doyen de la Société des peintres, etc. Il mourut le 5 septembre 1752.

Nous ne connaissons de lui qu'un seul ouvrage, l'építaphe en marbre du chanoine De la Serre Du Puget, érigée dans la cathédrale de Gand.

HENRI-FRANÇOIS VERBRUGHEN, *sculpteur.*

Il naquit à Anvers, fut élève de son père, devint doyen de l'Académie de peinture en 1689, et mourut dans la même ville le 12 décembre 1724.

Ses ouvrages.

A Anvers, dans l'église des Carmes, la chaire du prédicateur.

Dans l'église des religieuses du val Notre-Dame, l'autel de la Vierge en marbre, fait en 1693.

- Dans l'église de Tongerlo, le maître autel en marbre.
A Malines, dans l'église de Saint-Pierre, la chaire du prédicateur.
A Louvain, dans l'église des Jésuites, la chaire du prédicateur.
A Gand, dans la cathédrale, le maître autel en marbre.

JACQUES BOURLÉ, *sculpteur.*

Il vit le jour à Mons en Hainaut en 1663. A l'âge de 32 ans, il fut reçu frère convers au couvent des Blancs-Manteaux, ordre de Saint-Benoît à Paris, et le 10 juillet 1697, il fit ses vœux de profession, et mourut le 24 février 1740.

Ses ouvrages.

A Paris, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, une statue de sainte Marguerite en marbre et le grand crucifix en bronze du maître autel.

Dans l'église des Blancs-Manteaux, huit statues en plâtre placées dans le chœur.

MICHEL VERVOORT, *sculpteur.*

Cet artiste naquit à Anvers le 3 février 1667, fut élève d'Henri Cosyns, admis en 1690 à l'Académie de peinture et de sculpture, demeura quatorze ans à Rome et mourut à Anvers le 6 décembre 1737.

Ses ouvrages.

A Malines, dans la métropole, le mausolée en marbre de l'archevêque Humbert-Guillaume de Precipiano.

A l'archevêché, une statue en marbre de la Vierge.

A Anvers, dans l'église de Saint-Jacques, l'építaphe en marbre de la famille de De Peeters.

Dans l'église paroissiale de Sainte-Walburge, un groupe en marbre.

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Bernard, la chaire du prédicateur.

A Bruges, dans l'église des Carmes, l'építaphe en marbre de Henri Jermyn.

PIERRE-DENIS PLUMIER, *sculpteur*.

Né à Anvers le 4 mars 1688, élève de Louis Willemssens, il demeura quelques années à Bruxelles, où le magistrat lui accorda gratuitement le droit de bourgeoisie. Il passa en Angleterre en 1721 et mourut la même année à Londres, âgé de 33 ans.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans l'église de la Chapelle, le mausolée en marbre de la famille de Spinola.

Dans l'église des Carmes, la chaire du prédicateur en bois de chêne.

A Enghien, un groupe en marbre placé dans le parc du château du duc d'Aremberg.

PIERRE SCHEEMAECKERS LE JEUNE, *sculpteur*.

Scheemaekers naquit à Anvers en 1691. Il fut élève de son père, alla deux fois en Italie, demeura quatre ans à Copenhague et cinquante à Londres. Il a fixé, en 1771, son séjour à Anvers.

Ses ouvrages.

A Londres, dans l'église de Westminster, le mausolée en marbre du duc de Buckingham.

Les deux mausolées en marbre du duc d'Albermale et de George-Auguste, vicomte Howe.

A l'hôtel de la compagnie des Indes Orientales, les trois statues en marbre de l'amiral Pocock, de lord Clive et du major général Lawrance.

A l'hôpital de Saint-Thomas, la statue pédestre en bronze d'Édouard VI.

Dans l'église du village de High-Wiceom, le mausolée en marbre de lord Schelborn, décoré de plusieurs statues.

MICHEL RYSBRACK, *sculpteur.*

Cet artiste naquit à Anvers en 1692, passa en Angleterre en 1712 et mourut dans le célibat à Londres, le 8 janvier 1770.

Ses ouvrages.

A Londres, dans l'église de Westminster, les trois mausolées en marbre de l'amiral Vernon, du gouverneur Hanc et du célèbre Milton.

A Greenwich, dans l'hôpital des Matelots invalides, la statue pédestre en marbre de George II.

A Bristol, la statue équestre de Guillaume III en bronze.

A Blenheim-beau-Château, la statue de la reine Anne en marbre.

Le tombeau de Godefroid De Kneller.

JACQUES BERGER, *sculpteur,*

Naquit à Bruxelles le 15 mai 1695. Il fut élève de

Nicolas Conston à Paris, demeura quelques années à Rome et s'établit ensuite à Bruxelles. Il fut admis, en 1722, dans la Société des sculpteurs, et mourut dans le célibat le 16 novembre 1758.

Ses ouvrages.

A Bruxelles, la décoration en marbre de la fontaine du Sablon.

Dans l'église de l'abbaye du Parc, un mausolée en marbre d'un abbé de cette maison et les stalles du chœur.

A Gand, dans la cathédrale, le mausolée en marbre de l'évêque Smet.

LAURENT DELVAUX, sculpteur,

Naquit à Gand en 1695, demeura longtemps à Rome et à Londres, et s'établit à Nivelles. Il devint sculpteur de l'empereur Charles VI le 28 janvier 1734 ; il mourut le 28 février 1778. (Voir l'*Annuaire de la Bibliothèque royale pour 1848*, pp. 313-322.)

Ses ouvrages.

A Bruxelles, dans le palais des gouverneurs des Pays-Bas, une statue d'Hercule en marbre.

Dans l'abbaye d'Aflighem, à l'église, trois statues en marbre.

A Gand, dans la cathédrale, la chaire du prédicateur en marbre.

JEAN-BAPTISTE XAVERY, sculpteur.

Il naquit à Anvers le 30 mars 1697. Il alla apprendre en Italie l'art de la sculpture ; il s'établit ensuite à La Haye, et mourut à Anvers le 19 juillet 1742.

Ses ouvrages.

A Haerlem, dans la grande église, la décoration en marbre du jubé, faite en 1735.

A Heusden, le mausolée en marbre du baron de Friesheim.

A Lenningh, le mausolée en marbre du comte de Hompech.

A Tiel, le mausolée en marbre du comte de Welderen.

A Wismar, le mausolée en marbre du comte de Lilienstal.

THÉODORE VERHAGEN, *sculpteur.*

Cet artiste naquit à Malines le 3 juin 1701. Il fut admis, en 1721, dans la Société des sculpteurs à Malines, et mourut dans la même ville le 25 juillet 1759.

Ses ouvrages.

A Malines, dans la métropole, quatre statues en pierre de grandeur naturelle.

Dans l'église de Notre-Dame-d'Hanswyk, la chaire du prédicateur en bois de chêne.

PIERRE-ANTOINE VERSCHAFFELT, *sculpteur.*

Cet artiste naquit à Gand en 1710, fut élève d'Edme Bouchardon à Paris, demeura plusieurs années à Rome et s'établit en 1750 à Manheim.

Ses ouvrages.

Un ange en bronze, de 16 pieds de hauteur, au château Saint-Ange, à Rome.

A l'abbaye de Montcassin, auprès de Naples, la statue du pape Benoît XIV en marbre.

A Manheim, deux statues en marbre de l'électeur et de l'électrice placées au palais.

Dans l'église des Jésuites, à Manheim, le maître autel décoré de figures en marbre.

Deux groupes d'enfants en marbre.

A Manheim, une statue d'Apollon en marbre.

A Spirre, dans la cathédrale, le maître autel en marbre.

A Bruxelles, la statue pédestre en bronze de S. A. R. le prince Charles, duc de Lorraine et de Bare, gouverneur des Pays-Bas.

JEAN-BAPTISTE SIMOENS, architecte.

Cet artiste naquit à Gand en 1715 et y mourut le 15 novembre 1779.

Ses ouvrages.

A Grammont, l'église de l'abbaye de Saint-Adrien.

L'église de l'abbaye de Beaupré.

L'église du village de Ledeghem, en Flandre.

A Gand, l'église de l'abbaye de Doorezele et la maison de correction.

JACQUES-FRANÇOIS SALLY, sculpteur.

Il étoit membre des Académies de Saint-Pétersbourg, de Florence, de Marseille, et naquit à Valenciennes en 1718, et mourut à Paris en 1776, âgé de 58 ans.

Ses ouvrages.

A Paris, dans la grande salle de l'Académie de peinture, la statue en marbre d'un faune.

Auprès de Paris, au château de Belle-Vue, une statue de l'Amour en marbre.

A Valenciennes, la statue pédestre en marbre de Louis XIV, érigée sur la Grand'Place le 7 septembre 1752.

A Copenhague, la statue équestre en bronze de Frédéric V, érigée au milieu de la Grand'Place. Cette statue est le plus remarquable monument de toute l'Allemagne.

Son élève.

Jean-Pierre Tassaert.

PIERRE-FRANÇOIS LEJEUNE, sculpteur.

Cet artiste devint premier sculpteur du duc de Wurtemberg régnant, par lettres-patentes du 18 mai 1755, et naquit à Bruxelles le 10 mars 1721. Après avoir demeuré douze ans à Rome et vingt-quatre ans à Stuttgart, il est fixé présentement à Bruxelles depuis l'année 1778.

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de Saint-Louis, le mausolée en marbre du cardinal De la Trimouille.

Dans l'église de Monte-Lupo, près de Lorette, quatre statues en marbre.

Au palais de Stuttgart, une statue pédestre en marbre du duc régnant de Wurtemberg.

Deux statues en marbre placées à l'entrée du palais.

Au château du duc, auprès de Stuttgart, une statue d'Apollon en marbre.

A Hobenheim, château du duc, à deux lieues de Stuttgart, deux statues en marbre.

A Séchans, château du duc, à trois lieues de Stuttgart, quatre statues en marbre.

WEILBOURG (DUCHÉ DE NASSAU).

Inventaire des pièces originales et actes relatifs aux seigneuries de Diest et Sichem, en Brabant, lesquels se trouvent aux archives ducales de Weilbourg; communiqué par M. Friedemann, archiviste de la maison de Nassau, à Idstein.

I. SAEC. XIV.

1. Urkund Herzog Johannes von Lothringen und Brabant, eine zwischen denen Herrn von Dyest, Gerhard und Thomas, Gebrüdern, über ihre Güter gemachte Disposition betreffd. 1501.

(Origl., niederdeutsch, Pergament, 1 zerbrochenes Siegel.)

2. Sententia lata a Feodalibus Domini Johannis Ducis Lotharingiae et Brabantiae, quod scabini de Dyst non teneantur insuper ad solvendam summam hactenus denegatam. 1507.

(Origl., latein, Pergament, 6 Siegel.)

3. Johannis, Ducis Lotharingiae et Brab., consensus, Gerhardo de Dyest datus, ut bona feudalia sua, ad summam decem millium librarum, valide obligare possit, salvis uxoris, matris, et fratrum suorum, ratione duariae et aliarum assignationum juribus. 1514.

(Origl., lat., Perg., 11 Siegl., meistens sehr schön und gut erhalten.)

4. Divisio terrarum inter Gerhardum, Johannem, Thomam, Arnoldum, et Arnoldum dictum de Westfalia,

fratres de Dyest, consensu Johannis, Ducis Lothar. et Brab., facta. 1315.

(Origl., lat., Perg., 6 Siegel stark beschädigt.)

5. Maria de Brabantia, comitissa Juliacensis, Arnolde de Dyest, dicto de Westfaele, viginti libras annui redditus (cum quadringentis libris redimibiles) in feudum concedit. 1318.

(Origl., franz., Perg., von den 5 vorhandenen Siegeln ist das fürstliche sehr rein erhalten.)

6. Urkund der Stadt Dyest, und Herrn Gerhard von Dyest, über die Accisen und verkaufte Leibpensionen daselbst. 1328.

(Origl., niederdeutsch, Perg., 1 siegel beschädigt.)

7. Johannis, Ducis Lothar. et Brab., electi arbitri sententia, in causa Gerardi domini de Dyest contra oppidanos Dyestenses, super molitura bladi dicta Molfter. 1331.

(Origl., lat., Perg., 1 Siegel.)

8. Dechand und Capitul der Kirchen St. Johannis zu Dyest, quittiren Herrn Thomas, Herrn von Dyest, über eine jährliche Rente von 10 ₰ Groschen, so derselbe abgelöset. 1324.

(Origl., lat., Perg., 1 zur Hälfte verkommenes Siegel.)

9. Assecuration Herzog Johans von Lothringen und Brabant, denen Herren und der Stadt von Dyest keine Schatzung aufzulegen, auch die darinnen hergebrachte Beede nicht höher als in seinem Land zu setzen. 1335.

(Origl., niederdeutsch, Pergt., Siegel ist verkommen.)

10. Schiedurthel zwischen Wilhelm, Herrn von Horn, und Dyderich, Herrn von Walecourt. 1335.

(Origl., niederdeutsch, Pergament, noch 2 beschädigte Siegel sind vorhanden.)

11. Urkund der Stadt Dyest, und Herrn Johann, Bischof

von Utrecht, Herrn von Dyest, über die Accise und verkaufte Leibpensionen, wie auch das Stadt-Regiment daselbst. 1335.

(Origl., niederdeutsch, Pergt., ohne Siegel.)

12. Theilung der Verlassenschaft Herrn Gerhards von Dyest, zwischen dessen Brüdern Johann und Thomas, Herrn von Dyest, und Isabella, Herrrn Arnolds von Dyest Tochter. 1337.

(Origl., niederdeutsch, Pergt., von Siegeln sind noch 2, jedoch beschädigte vorhanden.)

13. Arnoldus, Advocatus Hasbaniae, dominus de Lumen, Thomam de Dyest et alios, constituit mandatarios, ad dividenda bona sua inter filias suas. 1359.

(Origl., lat., Perg., 2 nicht rein erhaltene Siegel.)

14. Litterae quibus Theodericus, Comes Lossensis, Thomae de Dyest, ratione pro se factae fidejussionis, indemnitatem promittit. 1341.

(Origl., lat., Perg., 1 Siegel ziemlich vollständig.)

15. Ejusdem argumenti. 1341.

(Origl., lat., Perg., das Siegel ist verkommen.)

16. Urkund Herrn Thomas, Herrn von Dyest, und der Stadt Dyest, über die Accisen und Leibpensionen daselbst. 1343.

(Origl., niederdeutsch, Perg., 2 sehr gut erhaltene Siegel.)

17. Thomas Herr von Dyest, übergibt der Stadt Dyest verschiedene Plätze, in der Freiheit von Dyest gelegen, und confirmiret derselben ihre Privilegia. 1346.

(Origl. niederd., Perg., 2 zieml. vollständ. erhaltene Siegel.)

18. Thomas, Herr von Dyest, verpfachtet der Stadt Dyest das Schrot Ambacht daselbst auf 15 Jahre. 1346.

(Origl., niederd., Perg., 2 beschädigte Siegel.)

19. Thomas, Herr von Dyest, Verwilligung über die Accisen und Leibpensionen zu Dyest. 1348.

(Origl., niederdeutsch, Perg., 1 beschädigtes Siegel.)

20. Urkund Arnoud von den Wyere, über sein von Johann Herzogen von Lothringen und Brabant, habednes Lehen. 1348.

(Origl., niederd., Perg., 1 beschädigtes Siegel.)

21. Entscheidung Otto, Herrns von Kuyc, der zwischen der Stadt Dyest, und denen Beghinnen zu Sente Katelinen daselbs, über der Erhaltung die Festung und Landwehr-entstandenen Irrung. 1348.

(Origl., niederd., Perg., 2 beschädigte Siegel.)

22. Wilhelm, Herzog von Gülch, und desselben ältester Sohn Gerard, Graf von dem Berge, verkaufen Reinhard, Herrn von Schonvorst, das Land von Sichem und von Sent Agathenrode in Brabant, um 70,000 alte Schilde, gut von Golde. 1358.

(Origl., niederd., Perg., von 39 Siegeln sin nochd viele sehr gut erhalten.)

23. Wilhelm, Herzog von Gülch, und desselben ältester Sohn Gerard, Graf von dem Berge, bekennen, dass Reinhard, Herr von Schonvorst, die 70,000 alte Schilde vor das Land von Sichem und von Sent Agathenrode bezahlet, und bestätigen anbei demselben nochmalen den Kauf über das Land Caster, wie auch Burg und Zoll zu Kaiserswerde.

(Origl., niederd., Perg., von 6 Sieg. sind noch 2 beschäd. vorhand.)

24. Wilhelm von Gülch consentiret, in den von seinem Herrn Vater und Hrn Bruder geschehenen Verkauf des Landes von Sichem und Agathenrode, an Reinhard, Herrn von Schonvorst, und verzeihet aller an selbigen bis dahin gehabtten Ansprache. 1359.

(Origl., niederdeutsch, Perg., von 4 Siegeln sind noch 2 gut erhalten vorhanden.)

25. Accord und Theilung zwischen Maria von Ghistele, Frau von Dyest, und ihrem Sohn Henrich, Herrn von Dyest und Seelheim, über die Güter und Renten von Dyest und Seelheim. 1360.

(Origl., niederdeutsch, Perg., von 7 Siegeln sind noch 2 stark beschädigte vorhanden.)

26. Maria von Ghistele, Frau von Dyest, bekennet, dass sie von ihrem Bruder 379 Mottüne und 4 Groschen von dem Gelde, so ihr Herr zu dessen Handen gestellt, empfangen, und solche ein halbes Jahr darnach, als ihre Tochter Janne ihren Stand verändern würde, wiederbezahlen wolle. 1361.

(Origl., niederd., Perg., 1 fast noch vollständiges Siegel.)

27. Geodart Graf von Loen, Herr von Heynsberg, bekennet, dass er Johann Herren van der Sleyden, sein Lehen bis auf 100 Mark jährlichen Geldes gebessert, und ihn desselben auf seyn Wynkur zu Huynfen beweiset habe. 1361.

(Origl., niederd., Perg., 1 gut erhaltenes Siegel.)

28. Maria von Ghistele, Frau von Dyest, quittiret ihren Bruder, Johann von Ghistele, über 200 ⊥ , so derselbe von denen 400 ⊥ , welche sie auf dem Zoll zu Brügge zu fordern hat, mit 2,000 ⊥ abgelöset. 1361.

Vidimirt durch Bürgermeister und Schöffen zu Brügge. 1423.

(Origl., niederd., Perg., das Siegel ist verkommen.)

29. Wilhelm von Bucstel renuntiiert auf alle Ansprache, so er von wegen seines Vaters, Henrich von Bucstel, an Junker Henrichen von Dyest gehabt haben mögte. 1361.

(Origl., niederd., Perg., das Siegel ist verkommen.)

30. Margretha, Herzoginn von Bourgogne, Gräfinn von

Flandern, bekennet dass Henrich Herr von Dyest, von der Burggrafschaft Antwerpen, seinem Lehen, Mannschaft gethan habe. 1363.

(Origl., niederd., Perg., Siegel verkommen.)

31. Quittung der Stadt von Sintrieden, über 200 Brabantische Mottüne, so Herr Henrich von Dyest auf einer Reise daselbst bezahlet. 1364.

(Origl., niederd., Pergt., die ursprünglichen 4 Siegel sind verkommen.)

32. Ein Anlassbrief, zwischen dem Herrn von Dyest, und Dyderich, Herrn von Huerne und Altena. 1366.

(Origl., niederdeutsch, Pergt., ein nicht ganz vollständig erhaltenes Siegel.)

33. Huldigungsbrief der Stadt Heynsberg, ausgestellt an Goedarten von Loen, Herrn zu Heynsberg, und dessen Gemahlin Frau Philippe von Gülch, ihre Herrschaft. 1366.

(Origl., niederd., Perg., von 3 sind noch 2 stark beschädigte Siegel vorhanden.)

34. Hinlichs Gut, wie solches Diederich, Herr von Hurne und Althena, seiner Schwester der Frau von Dyest bewiesen hat. 1367.

(Origl., niederd., Pergt., das Siegel ist verkommen.)

35. Dieder von Hoerne, Herr von Perweiss, verkauft mit Bewilligung Herzog Johans von Luxemburg das Land von Hairstall (ausgenommen das Dorf Welen) an Jannen von Goitschoven. 1368.

(Origl., niederd., Pergt., von 3 ist noch 1 nicht ganz vollständiges Siegel vorhanden.)

36. Arnold, Herr von Binnen, verspricht Henrichen Herrn von Dyest, wegen der Johanna von Rüdigen, zu Rüremonde, vor ihn geleistete Bürgschaft schadlos zu halten. 1368.

(Origl., niederd., Pergt., ein etwas beschädigtes Siegel.)

37. Reinhard, Herr von Schonvorst, übergibt das Land Sichem seinem Sohn Reinhard und weiset die Unterthanen an, demselben Gehorsam zu leisten. 1371.

(Origl., niederd., Perg., das Siegel ist verkommen.)

38. Johonna, Herzogin von Luxemburg, befiehlt dem Land Sichem, Reinhard, Herrn von Schonvorst, Huldigung zu thun und untherthänig zu seyn. 1381.

(Origl., niederd., das Siegel ist verkommen.)

39. Diederich von Huerne, Herr von Perweyss, verspricht Henrichen Herrn von Dyest, wegen einer vor ihn geleisteten Bürgschaft von 12,000 Schilden, schadlos zu halten. 1371.

(Origl., niederd., Pergt., das Siegel ist verkommen.)

40. Johanna, Herzogin von Luxemburg, bekennet dass sie Reinhard, Herrn von Schonvorst, wegen des Landes von Sichem, zu ihrem Mann angenommen, und gebietet dem gedachten Lande, demselben gehorsam und untherthänig zu seyn. 1378.

(Origl., niederd., Pergt., von 6 Siegeln sind noch 3, mit 1 sehr gut erhaltenen, vorhanden.)

41. Wenzeslaus von Böhmen, Herzog von Luxemburg, verzeihet auf den Kauf und Wechsel, so er mit Herrn von Schonvorst wegen der Schloss und Lande von Schoneck, Sichem und von Stein gemacht hatte, und setzet, dass Selbiger das Land Sichem, wie seine Vorfahren, von denen Herzogen von Brabant, besitzen solle. 1580.

(Origl., niederd., Pergt., das Siegel ist verkommen.)

42. Wilhelm von Huerne verspricht, Henrichen Herrn von Dyest wegen einer Bürgschaft schadlos zu halten. 1385.

(Origl., niederd., Pergt., ein nicht ganz vollst. Siegel.)

43. Everhart van der Merten, und Johann, desselben

Sohn, versprechen Henrichen, Herrn von Dyest, wegen der vor sie geleisteten Bürgschaft, schadlos zu halten. 1383.

(Origl., niederd., Pergt., 2 unvollständige Siegel.)

44-45. Thomas, Herr von Dyest, übergiebt seinen Zins, so er auf St-Johannestag zu Meerhoute fallen hat, zu einem Unterpfand von 9 Mutt Erbroggen, an Goeswin den Vogt daselbst und dessen Erben. 1590.

(Origl., niederd., Pergt., 2 unvollständige Siegel.)

46. Johann Herr zu....., Erbtruchsess von Brabant, quittiret seinen Schwager Thomas, Hrn von Dyest, von wegen seiner Frauen Marien von Dyest über 300 fl. 1591.

(Origl., niederd., Pergt., 1 unvollständiges Siegel.)

47. Henrich van der Lecke und Frau Alyt van Stolle, verkaufen Reinharten, Herrn von Schoenvorst, all ihr Gut, Erbe und Herrlichkeit zu Tielt und St-Martins Tielt. 1594.

(Origl., niederd., Pergt., 1 Siegel etwas beschädigt.)

48. Urkund derer Schöffen von Merode, einige Güter daselbst gegen Johann von der Hallen btrffd. 1596.

(Unvollständiges Original, niederdeutsch, Pergament, 1 Siegel etwas beschädigt.)

49. Reinhard, Herr von Schonvorst, und Sichem bekennet, dass der Heer von Dyest, von den 1,800 fl. welche er ihm lebenslang, wegen des Schloss und Landes von Sichem zu bezahlen habe, einhundert abgelöset, und ihm also nur noch 1,700 alljährlich schuldig seye. 1598.

(Origl., niederd., Pergt., von 2 Siegeln ist noch 1 sehr gut erhalten.)

50. Scabini Lovanienses Henricum, dominum de Heertis, in Aaynardi domini de Scoenvorst terram Sichem, ob creditum centum millium aureorum ad usumfructum admissum esse testantur. 1598.

Idem scabini (in charta antecedenti juncta) Dominum Thomam de Dyest ad eundem usumfructum, titulo emtionis obtinendi, investitum esse testantur. 1398.

(2 Origl., lat., Pergt., von 6 Siegeln sind noch 5, ziemlich vollständig erhalten, vorhanden.)

51. Lehenbrief Frau Johannen Herzogin von Luxemburg, vor Thomas Herrn von Dyest, über das Land Sichgen. 1598.

(Origl., niederl., Pergt., von 8 Siegeln sind noch 3, ziemlich vollständig erhaltene vorhanden.)

II. SAEC XV.

52. Scabini Bruxellenses Dominum Thomam de Dyest, opidanum suum factum esse et juramentum consuetum praestitisse testantur.

(Origl., lat., Pergt., von 3 Siegeln sind noch 2 ziemlich gut erhalten vorhanden.)

51. Henrich van Huerne, Herr von Perweyss, und seiner Mannen, Obstagal Obligation ann Jann Vaelbrecht, über eine Summe Geldes. 1401.

54. Hinlichsbrief zwischen Graf Wilhelm von Wied, Herr zu Ysenburg, und Fräulein Philippina, Herr Johann von Loen, Herr zu Heynsberg Tochter. 1402.

(Origl., hochdeutsch, Pergt., die 5 Siegel sind verkommen.)

55-64. Instrumentum notariale über den zwischen Johann von Dyest, und Johanna von Perweyss getroffenen Heuraths-Contract. 1421.

(Origl., niederl., Pergt., von 5 Siegeln sind noch 3 kleine, jedoch nicht vollständig, erhalten.)

65. Johann, Herzog von Lothringen und Brabant, con-

firmiret die von denen Ständen van Brabant zur Regierung ihres Landes, aus seinen Edelleuten genommenen Personen. 1421.

(Origl., niederd., Pergt., 1 stark beschädigtes und verfallenes Siegel.)

66. Ebenderselbe confirmiret nach aufgehobenem Regiment, und ihm wieder übertragenen Souveraineté, denen Städten von Brabant ihre Privilegien. 1421.

(Origl., niederd., Pergt., 1 Siegel noch halb vorhanden.)

67. Herrn Johann von Loen, Hrn zu Gülch, Heinsberg und Lewenberg, Theil- und Scheidungsbrief, zwischen seinen beiden Söhnen, Johann zu Heinsberg und Wilhelm, Graf zu Blankenheim. 1424.

(Origl., niederd., Pergt., von 4 Siegeln noch 3 vorhanden, in der Mitte ein Theil der Urkunde zerfressen.)

68. Vertrag zwischen vorigen zwei Brüdern, die Bezahlung derer väterlichen Schulden, und Vertheilung der von dem Vater in der gemachten Theilung unvertheilt gelassenen Güter btffel. 1424.

(Origl., niederd., Pergt., das Siegel ist verkommen.)

69. Revers Herzog Adolphs von Gülch, das ser so lange, bis die an Johann von Lynepe versetzte Herrlichkeit von Hoesteden, wieder eingelöset seyn würde, seinem Neven Johann von Loen Hrn zu Heinsberg, Gülch, etc., alljährlich 50 fl. entrichten lassen wolle. 1424.

(Origl., niederd., Pergt., 1 Siegel verkommen beschädigt.)

70. Anna von Solms, Gemahlin Hrn Johannes, Hrn zu Heinsberg, renuntüret auf ihr in ihrem Hinlichsbrief zu Erb und eigen verschrieben gewesene Geylenkirchen. 1425.

(Origl., niederd., Pergt., die 4 Siegel sind verkommen.)

71. Vidimus des Hinlichbriefes zwischen Johann von

Loen, Herrn zu Heinsberg, und Fräulein Johanna von Dyest. 1425.

(Origl., hochdeutsch, Papier, 1 aufgedrücktes Siegel.)

72-75. Burg, Stede und Landfrieden zwischen Adolph Herzogen zu Gülch, und Johann von Loen, Hrn zu Gülch und Heinsberg, über Schlösser, Stadt und Land des Herzogthums Gülch. 1429.

(Origl., niederd., Pergt., von 29 Siegeln noch 25 vorhanden.)

76. Johann Herr von Notsolair, verspricht Thomas Herrn von Dyest, wegen der bei Hrn von Latermoille geleisteten Bürgschaft, schadlos zu halten. 1429.

(Origl., niederd., Pergt., ein unvollständiges Siegel.)

77-78. Johann von Loen, Herr zu Gülch, Heynsberg, etc., verspricht die Schöffen seines Landes von Lewenberg, wegen der bei Johann Walpoden von Bassenheim vor ihn geleisteten Bürgschaft, schadlos zu halten. 1431.

(Origl., niederd., Pergt., 1 ziemlich vollständig erhaltenes, schönes Siegel.)

79. Diederich Erzbischof zu Cöllen, belehnet Johann, Hrn von Loen, Gülch und Heinsberg, mit denen in compensationem des von dem Stift lehenrührig gewesen und alienirten Haus und Dorf Gryntrode, aufgetragen zu der Herrschaft Lewenberg gehörigen Orte Neyde, Cassel, Lair und Rodenkirchen zu Manplehen. 1432.

(Origl., niederd., Pergt., das Siegel ist verkommen.)

80-84. Urkund derer Schöffen von Diest über die Entscheidung der zwischen Johann von Loen, Herrn zu Heynsberg und Dyest, einer und Henrich Herrn von Dyest anderer Seits, über einige Renten, so letzterer zu Dyest zu erheben gehabt, entstandenen Irrung. 1437.

(Origl., niederd., Pergt., 2 ziemlich gut erhaltene schöne Siegel.)

85. Litterae scabinorum Lovaniensium, quibus Johannem filium de Heynsberg, de Dyest, Zichem et Zeelem, ejusque uxorem Johannam de Dyest, se Sanderio de Voshem, Theoderico de Genep, et Johanni de Langele, centum millia librarum grossorum debere, atque in omnibus bonis suis nil amplius juris habere, seque famulos conductos, praedictorum bona fideliter gubernandi recognovisse, testantur. 1438.

(Origl., lat., Pergt., 1 etwas beschädigtes Siegel ist noch vorhanden.)

86. Testimonium scabinorum Lovaniensium, Sanderum dictum de Voshem, ad dominium omnium bonorum domicelli Johannis, filii de Heynsberg et domicellae Johanae de Dyest, uxoris ejus, pro credito centum millium librarum appositum esse. 1438.

(Origl., lat., Pergt., von 2 Siegeln ist noch 1 unvollständiges vorhanden.)

87. Johann von Loen, Herr zu Heynsberg und Lewenberg, lehnet bei Adolphen Herzogen von Cleve noch 2,000 fl. rheinisch auf das an selbigen versetzte Schloss von Haghe, und Schloss und Land von Genepe, unter der Bedingung, dass wo gedachte 2,000 fl. in einem Jahr nicht abbezahlt würden, die Loosung dadurch abgekauft gehalten werden solle. 1438.

(Origl., niederd., Pergt., die 2 Siegel sind verkommen.)

88-89. Johann von Loen, Herr zu Heynsberg und Lewenberg, verspricht die Schöffen und Gemeinde zu Hünffe, wegen einer auf dieselbe angewiesenen Leibrente schadlos zu halten, und erlaubt ihnen dasjenige, so sie davon bezahlen, an denen Renten einzubehalten. 1441.

(Origl., niederd., Pergt., 1 Siegel unvollständig.)

90. Johann von Loen bekennet dass Maess Bolte, sein
TOME XIV.

Rentmeister zu Dalenbruch, ihm von vier Jahren nicht allein richtige Rechnung gethan, sondern dass er demselben noch überdies 718 $\frac{1}{2}$ fl. schuldig bleibe. 1442.

(Origl., niederd., Pergt., Siegel verkommen.)

91. Revers Herrn Johannes von Loen, etc., an Diederich von Yxheim, dass er alljährlich von denen auf Wahsenberg stehenden 2,500 fl. demselben 200 fl. in Abschlag, und falls solches abgelöset würde, von dem ersten Ablösungsgeld, die ganze Schuld bezahlen wolle. 1442.

(Origl., niederd., Pergt., von 2 Siegeln ist nur noch 1 kleines Stück vorhanden.)

92. Urkund derer Schöffen von Thienen über drei fl. von Waende Waetzen zu Thienen denen Herrn von Dyest zu bezahlenden Erbschutzes. 1444.

(Origl., niederd., Pergt., 2 Siegel unvollständig.)

93. Gerhard von Loen, Herr zu Gülch, Graf zu Blankenheim, renuntiiert auf das in der Theilung ihm gefallene achte Theil des Schloss und Landes von Lewenberg, zu Gunsten seines Neven, Johann von Loen, Herrn zu Heynsberg, Lewenberg, Diest und Zichem, mit dem Beding, dass er alle darauf haftende Schulden allein bezahlen solle. 1444.

(Origl., niederd., Pergt., von 2 Siegeln ist nur noch 1 unvollständiges vorhanden.)

94-95. Johann von Loen, Herr zu Heynsberg, übergibt wegen seiner schweren Schuldenlast alle sein Land und Leute, in die Administration Johans Bischofs zu Lüttich, Herzogs von Bouillon und Grafen von Loen. 1444.

(Stark beschädigt, Origl., niederd., Pergt., 5 Siegel, alle unvollständig.)

96. Johann von Loen, Herr zu Heinsberg, verschreibt Johann von Greye Schloss und Land von Dalenbroik

vor 3,600 fl., um solches bis zu Abtrag der schuld amtsweise innezuhaben. 1445.

(Origl., niederd., Pergt., die 4 Siegel sind verkommen.)

97. Johann Bischof zu Züttch, Graf von Loen bekennet dass Johann von Loen, Herr zu Heynsberg, sein Neve, sein rechter Erbe überhaupt, und auch in denen Landen Millen, Ganghelt und Vucht seye. 1446.

(Origl., niederd., Pergt., von 6 Siegeln sind noch 5 unvollständige vorhanden.)

98. Consens Herzog Philipps von Burgund, Lotharingen und Brabant, in die von Herrn Johann von Loen, Herrn zu Heinsberg, und dessen Ehewirthin Johanna von Dyest, Graf Johann zu Nassau-Dietz und dessen Gemahlin Maria von Loen auf die von Brabant zu Lehen rührige Stücke Sichen, Dyest, Meerhoute, Holedede, Burggrafschaft Antwerpen, etc., zugesicherte Erbrente, von jährlich 812 fl. 1446.

(Origl., niederd., Pergt., ohne Siegel.)

99. Obstgial-Obligation, Johannes van Loen, Herrn zu Heynsberg, in dem zwischen Johann Grafen zu Nassau-Dietz und Marien von Loen errichteten Hinlich, unter der Bedingung, wenn Jacoba, Tochter von Loen in ein Kloster gegangen seyn würde, versprochene 1,000 fl. vorgemeldetem seinem Schwager, Johann van Nassau-Dietz zu bezahlen. 1448.

(Origl., niederd., Pergt., von 9 Siegeln sind noch 8 vorhanden.)

100. Urkund Graf Johannes zu Nassau-Dietz eine Summe geldes btrg. Ao.....

(Origl., niederd., Pergt., Siegel verkommen, Urkunde 1/2.)

101. Leihbrief über das Paenhaus zu Zeelem. 1448.

(Origl., niederd., Pergt., 1 Siegel defect.)

102. Copia des Hinlichs zwischen Herrn Johann, Graf

zu Nassau-Saarbrücken, und Johanna von Loen, Frauen zu Dyest und Heinsberg. 1450.

(Vide bei denen Ehe-Versicht und Wittums-Sachen.)

105. Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken verschreibt das von denen Herzogen Anthonio und Johann von Lothringen und Brabant, an Johann von Loen Hrn zu Heinsberg vor 26,000 fl. versetzt und durch den Hinlich mit Anna von Loen auf ihn gekommene Schloss, Stadt und Amt von Waessenberg, an Edeward von Gülch, Bostart, vor 7,763 fl. 1451.

(Origl., niederd., Pergt., 2 Siegel sind verkommen.)

104. Revers Hochmeister, Brüder und Convent St-Anthonius Haus zu Cöllen, über die von Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken in Verwahrung erhaltene Pfandverschreibungen, derer Herzoge von Lothringen und Brabant, auf Schloss, Stadt und Amt von Waessenberg. 1451. Vidimirt durch das Stift St-Arnoual bei Saarbrücken, eodem anno.

(Origl., hochdeutsch., Pergt., das Siegel ist verkommen.)

105-106. Urkund des Abts zu Gyberg, die Anforderung derer von Stein an das Land Lewenberg, und die von Hrn Graf Philipps zu Nassau-Wilhelmen von Nesselrode, Herrn zum Steine, deshalb gethane Genugthuung btrffd. 1453.

(Original, niederdeutsch, Pergament, von 3 Siegeln sind noch 2 unvollständige erhalten.)

107. Revers Dechant und Capituls der Kirchen zu St-Johannes in Dyest, über verschiedene von Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken bei ihnen in Verwahrung gelegte Urkunden. 1456.

(Origl., niederd., Pergt., Siegel verkommen.)

108. Testimonium scabinorum Lovaniensium, domi-

cellam Johannam de Heynsberg, conthoralem Johannis Comitis de Nassau et Saarbrücken, impositam esse jure hereditario ac titulo emtionis, in terras Johannis de Dyest. 1456.

(Origl., lat., Pergt., 4 Siegel sind verkommen.)

109. Lehenbrief und Mandement, Herzog Philipps von Bourgogne, Lothringen und Brabant, vor Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken und Johannam von Dyest desselben Gemahlin, über Dyest, Sichem, Meerhoute, Holede und Burggrathum Antwerpen. 1456.

(Stark beschäd. Origl., niederd., Pergt., 2 Siegel sind verkommen.)

109. Ein sehr verblichenes Document mit der Aufschrift : Der brief von mynem Herrn von Burgund wie myne Joncker und Jouffrau von Nassauwe zu den Landen von Dyest, Sichem, Meerhoute..... Holede der Burggrafschaft von Antwerpen kommen und damit belenet sind. 1456.

(Origl., niederd., Pergt., von 10 Siegeln sind noch 8 theils gut erhaltene vorhanden.)

110. Verwilligungsbrief Churfürst Diederichs zu Cölen, wie Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken die Herrschaft Lewenberg, an seinen Bruder, Graf Philipp zu Nassau-Saarbrücken, vor 20,000 fl. versetzt gehabt. 1457.

(Origl., niederd., Pergt., 1 Siegel gut erhalten.)

111. Adhaesio appellationis Canonicorum ecclesiae Sti Johannis in oppido Dyeste, factae per Johannem Comitem de Nassau, super erectione canonicatum et praebendarum Sancti Sulpitii in dicta urbe. 1457.

(Origl., lat., Pergt., das eine Siegel ist verkommen.)

112. Johanna von Dyest, Frau zu Heynsberg, übergibt alle Lande von Dyest, Sichgen, etc., an Graf Johann zu Nas-

sau Saarbrücken und Johannam von Loen, dessen Gemahlin ihre Tochter. 1459.

(Origl., niederd., Pergt., von 4 Siegeln noch 2 vorhanden.)

113. Zeugen-Sage über die von Adam und Gerhart von Bacherach auf das Land Lewenberg zu fordern habende Leibzucht. 1460.

(Origl., hochd., Pergt., 1 Siegel nicht ganz vollständig.)

114. Jacoba von Loen, Tochter zu Heynsberg, quit-tiret Herrn Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken über 8,000 fl. so ihr von ihrem Vater auf die Schlösser Waesenberg und Schertzogenrode beweiset worden. 1465.

(Origl., niederd., Pergt., 3 Siegel sind verkommen.)

115. Notariats-Instrument, wie Frau Johanna zu Dyest, Sichgen, etc., Herrn Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken die Regierung ihrer Lande übergeben. 1465.

(Origl., niederd., Pergt., ohne Siegel.)

116. Declaration Frauen Johann zu Dyest, Herrn Johannes von Loen und Heynsberg Wittve, dass der zwischen ihrem Eheherrn, und Gerart von Loen, Grafen zu Blankenheim, errichtete Tractat, vermöge dessen das vierte Theil von Gülch an denselben übergeben worden, ohne ihr Wissen und Willen gemacht seye. 1468.

(Origl., niederd., Pergt., 1 Siegel ziemlich gut erhalten.)

117. Urkund derer Schöffen und gemeinde zu Hunff, dass sie Herrn Johann von Loen den Vater, dessen Sohn Johann, und Enkel Johann, allerseits Herrn zu Heynsberg, wohl gekennet, dass selbige Heynsberg und Lewenberg einer nach dem andern erblich besessen, und nunmehr solches mit Johanna des letzten Tochter, an Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken kommen seye. 1472.

(Origl., niederd., Pergt., 1 ziemlich rein erhaltenes Siegel.)

118. Urkund des Klosters Heysterbach, über das Leben und Absterben derer Herrn von Loen und Heynsberg und Devolution der Lande von Heynsberg und Lewenberg auf Herrn Graf Johann zu Nassau-Saarbrücken. 1472.

(Origl., niederd., Pergt., 2 gut erhaltene Siegel.)

119. Dergleichen von Stephan von Linck, Sander von Byle, und Ruthger Schoinart. 1472.

(Origl., niederd., Pergt., 3 Siegel, alle ziemlich gut erhaltene.)

II. PUBLICATIONS RÉCENTES.

I. — PRÉLIMINAIRES HISTORIQUES.

1. *Table chronologique des ordonnances des rois de France de la troisième race, jusqu'au règne de Louis XII inclusivement, suivie d'une table alphabétique pour en faciliter l'usage*, par J. M. PARDESSUS, membre de l'Institut. Paris, impr. royale, 1847, in-fol. de viii et 607 pp.

Cette table contient une multitude d'indications qui concernent la Belgique.

2. *Brief van D^r G.-D.-J. SCHOTEL aan den prof. G.-W. VREEDE over eene beroemde verzameling van handschriften en oudheden, welke in december 1847 te Amsterdam zal vercocht worden.* 'S Hertogenbosch, Muller, 1847, in-8° de 47 pp., avec un facsimile.

Il sied bien à M. Schotel de parler de manuscrits, lui qui sait en tirer un parti si avantageux, et en s'adressant à M. le professeur Vreede, il ne peut pas dire : *Nos canimus surdis*. On trouve ici des chartes et pièces originales du XII^e au XVIII^e siècle et des lettres et autographes de divers personnages célèbres des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ; le tout forme environ 500 volumes

bien conservés et qui sont le fruit des études de Pancrace de Gastricum , Scriverius , Oudenhoven , Van Loon , Van Muiden , Van Leeuwen , Pactz , et principalement de Corneille Van Alkemade et de Pierre Vander Schelling. M. Schotel décrit assez longuement le manuscrit de la chronique connue sous le nom de *Klaas Kolyn*. Van Alkemade, qui a été accusé de supercherie à ce sujet, avait écrit sur une copie qu'il destinait à la presse, les mots suivants : *Voor eenigen tijd is ons ter hand gekoomen het afsolvtts van zekere rijm kronijk, geschreven met de hand van eenen Regnerus de Graef, een man niet onervaren in de letteren, etc.* Il est clair que Van Alkemade fut trompé le premier, et il suffit de renvoyer à Huydecoper et à Wagenaar sur la question littéraire suscitée par le faux Klaas Kolyn.

3. *Mittheilungen aus Handschriften und seltenen Drukwerken*, von D^r J.-V. ADRIAN. Frankf. am Main, Sauenlander, 1846, in-8° de iv et 467 pp.

Les bibliothèques, les archives n'ont plus de mystères ; si l'on invente peu, on cherche beaucoup, si le présent est pauvre, on se jette avec ardeur sur les richesses du passé. M. Adrian, auteur d'un excellent catalogue des manuscrits de l'université de Giessen, où il est professeur et premier bibliothécaire, apporte sa part de matériaux à cette reconstruction passionnée des vieux siècles. Nous avons remarqué dans ce volume (pp. 146-274) une généalogie et chronique en vers allemands des landgraves de Hesse de la branche de Brabant, sur laquelle, qu'il nous soit pardonné de le rappeler, nous avons publié un mémoire, parmi ceux de l'Académie. Cette chronique s'étend jusqu'à l'année 1567 (p. 235). Sous les années 1465-1471, on y lit (il s'agit d'une *fehde* ou guerre particulière) : *Unnd ein knecht Gotthard Silber genant, gefangen heft in diesem werken Mocharium (Emericum) von Reiffenbergk, den ermitt dar gelubtt bandt ann Juncker Hans von Hansteins Hand, Dess der Selbig knechtt woll genoss machtt sich unnd seinne gesellen Loiss, unnd hett Reiffenberger gethan*, etc. Pp. 364-65, est une chanson sur l'*Armada* de Philippe II, en six couplets de six vers chacun ; p. 375, facétie en vers sur le siège d'Ostende, 1601 ; pp. 393-396, chanson sur Maurice de Nassau (1605).

4. *Listes des titres de noblesse, chevalerie et autres marques d'honneur accordées par les souverains des Pays-Bas, depuis 1659 jusqu'à 1794 ; précédées d'une notice historique* (par M. THÉOD. DE JONGHE). Bruxelles, Vandale, 1847, in-8° de liv et 376 pp.

Voilà de ces livres qu'on s'arrache et que nos démocrates rigides emportent sous le manteau pour les dévorer en secret et y chercher quelque similitude de noms, quelque prétexte à établir un roman généalogique, eux si ennemis des privilèges, des prérogatives de la naissance, de l'aristocratie, en un mot. Cette maladie ridicule, cette rage nobiliaire qui fait extravaguer beaucoup de nobles véritables et un plus grand nombre de ceux qui ne le sont pas, ne préjuge rien contre la publication de M. De Jonghe, qui est aussi bien faite qu'elle pouvait l'être et qui offre une utilité incontestable en établissant des droits acquis et des renseignements qui se lient étroitement à d'importants intérêts domestiques.

II. - HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE.

5. *La Belgique chrétienne ou histoire de la religion en Belgique, depuis l'introduction du christianisme jusqu'à nos jours*, par J.-B. DUFAY. Liège, Dessain, in-8° de XII et 297 pp.

Ce volume ne contient que l'histoire de l'introduction du christianisme en Belgique; l'auteur en attribue la première prédication à saint Eucière, disciple même du prince des apôtres. Il ne doute pas de la continuité des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liège, qui a laissé quelque incertitude à plusieurs critiques, et quoiqu'il s'arrête à la fin du X^e siècle, il laisse percer ses opinions sur les temps moins reculés en parlant *des absurdes et fatales innovations du fils extravagant de la sage Marie-Thérèse*. Il pense aussi que c'est la religion, menacée en 1830, qui a produit la révolution.

Nous avons remarqué dans les notes que le père Van Hecke est signalé comme auteur de la vie de sainte Thérèse, qui est du père Vander Moere, petite méprise peu sérieuse. Parmi ces notes, il en est une sur Oger le Danois. Elle est tirée du moine de S^t-Gall, dont nous avons traduit le passage dans notre introduction au II^e vol. de Ph. Mouskés.

6. *Ouvrage national. Histoire de la Belgique, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par ÉMILE DE VRONCOURT. Bruxelles, Bienenz, 1847, gr. in-8°, pp. 1-192.

Un ouvrage n'est pas national par son titre, mais en s'emparant de l'opinion, en répondant aux idées qui dominent dans une nation, en les maîtrisant quelquefois. M. de Vroncourt a abordé un sujet difficile, quoique souvent traité, et certes, il y a quelque mérite à essayer. A juger du début du jeune

auteur qui n'a pas été encore au delà des croisades, il ne paraît pas toujours avoir recouru aux sources originales, ni avoir une connaissance assez nette de l'histoire générale. Toutefois, il faut attendre, avant de se prononcer sur son travail. Ses premiers pas, quoique chancelants, peuvent encore le conduire au but. Qu'il ne se presse point, qu'il remue avec courage ces terribles in-folio où la lumière est cachée, et qu'il soit plus sévère sur le style. Le succès n'est qu'à ce prix.

7. *Histoire de Flandre. Tome premier, école féodale, 798-1188, depuis le gouvernement des forestiers jusqu'à la mort de Guillaume de Normandie.* Bruxelles, Vandale, 1847, in-8° de XLV et 432 pp., sans la table et l'errata.

M. Kervyn de Lettenhove est jeune aussi, et c'est un brillant avantage. Mais l'étude l'a mûri. En se bornant à la Flandre, il n'en exécute pas moins un travail immense. Puisant à toutes les sources, vérifiant par lui-même toutes les autorités, il a acquis, dans ce labeur pénible, une vigueur qu'on a rarement à son âge, et il est arrivé à des résultats qui lui appartiennent. Telles sont ses idées sur les forestiers et le *Fleanderland*. Il y a une pensée qui anime et éclaire tout son ouvrage. Il voit dans la Flandre l'asile tutélaire d'où les traditions germaniques rayonnaient au milieu de toutes les tempêtes. Les libertés de la Flandre, selon lui, étaient le droit commun des peuples, mais elle les défendit avec le zèle le plus persévérant et conserva constamment son individualité et le caractère de son origine. L'œuvre de M. Kervyn est une œuvre sérieuse : nous la regardons jusqu'ici comme une des plus estimables qu'on ait encore publiées en Belgique.

8. *Les communes belges*, par COOMANS aîné, avocat. Bruxelles, Jamar (1847), in-18 de 183 pp.

L'auteur jette d'abord un coup d'œil sur l'état de la civilisation en Belgique, avant les croisades. Il établit que les Belges-Wallons, descendants des Gaulois, ont joui d'une liberté moins étendue et plus tardive que les Belges-Flamands, fils des Germains, et croit fermement, sans pouvoir en administrer de démonstration historique, que, sous la domination romaine, après la destruction de plusieurs peuplades belges par Jules César, les Gaulois les plus voisins de notre territoire vinrent s'établir dans le pays des Nerviens, des Atuatiques et des Éburons.

M. Coomans montre ensuite que l'organisation communale n'a rien de commun avec la municipalité romaine, et il lui attribue une origine purement germanique.

Il explique plus loin comment les croisades affaiblirent l'aristocratie ; il s'at-

tache à faire ressortir le principe d'individualité, base de notre civilisation chrétienne et qui est en opposition avec le caractère de généralité et de nationalité des sociétés grecques et romaines; enfin, distingue, comme on l'a déjà fait, la concession officielle des privilèges communaux de l'existence réelle et pratique de la commune.

Le troisième chapitre est consacré à l'établissement légale des communes et précise en quoi consistaient les libertés communales. En avançant, M Coomans indique les effets politiques, civils et religieux du développement de cette institution en mêlant à ses considérations critiques quelques drames tirés des annales de nos vieilles et fortes cités.

Ce livre court et substantiel présente un résumé très-clair de tout le sujet, et l'auteur, homme exercé à la réflexion, y répand plusieurs observations qui sont à lui.

9. *Charlemagne*, par M. TH. JUSTE. Bruxelles, Jamar (1846), in-18 de 182 pp.

Il y a longtemps que M. Juste a fait ses preuves. Dévoué tout entier à l'histoire, il en bêche et en creuse le domaine d'une main laborieuse.

Où Charlemagne vit-il le jour? M. Juste renonce à donner la solution de ce problème, mais il pense que ce grand homme appartient à la Belgique, par son origine, aussi légitimement que Rubens, né à Cologne.

L'auteur, après avoir tracé *historiquement* la vie de son héros, interroge aussi les légendes, les traditions populaires et les mythes poétiques. Ces discussions ajoutent encore à l'intérêt de son ouvrage.

10. *Archives de la correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau. Recueil publié, avec autorisation de S. M. le Roi*, par M. G. GROEN VAN PRINSTERER, chev. de l'ordre du Lion belge, conseiller d'état. Leide, Luchtman, 1847, 1^{re} série, t. VIII (1581-1584), XCIII et 510 pp., avec fac-simile; supplément, xxxix et 255 pp.

Une interruption de huit années sépare la publication du septième tome des archives de celle des volumes actuels. Le temps n'a pas été perdu pour M. Groen Van Prinsterer, esprit grave et élevé. Il a multiplié ses recherches au lieu de les ralentir, s'est livré à de profondes méditations sur les mystères de l'histoire et a rédigé un manuel dans lequel il en a présenté le résultat. La première partie de la collection qu'il a entreprise est achevée. Elle a été consultée avec avidité par beaucoup de personnes empressées, les unes d'accuser, les autres de glorifier les événements de 1830. En compulsant ces feuilles, on y cherchait tantôt des preuves de la générosité de la

maison de Nassau et de son droit de résistance à Philippe; tantôt des témoignages de son ambition et de ses manœuvres révolutionnaires. Ainsi les passions du présent cherchent des auxiliaires jusque dans le passé. Mais ceux qui se tiennent en dehors des partis, qui ne voient dans l'histoire que la grande école de l'humanité, ont étudié le recueil de M. Groen sous un autre point de vue. Ils y ont suivi l'enchaînement des causes et des effets, l'influence des temps, des idées et des caractères, le développement de l'homme individuel et de cet homme collectif qu'on appelle nation; ils ont tâché d'y lire l'explication de certains phénomènes modernes et quelques révélations de l'avenir.

11. *Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, trad. libre, augmentée et annotée* par M. AUGUSTE SCHELER. Bruxelles, De Raes, 1846, gr. in-8° de xxv et 344 pp., avec des tabl.

Le fond de ce livre est l'ouvrage que M. Wild. Weick, professeur à Fribourg, en Brisgau, a publié en 1842. Mais M. Scheler l'a beaucoup modifié, rectifié et accru, à l'aide des travaux de MM. Politz, Lotz, Böttiger et autres.

12. *Histoire de la ville de S^t-Trond*, par A. COURTJOIE, prêtre du diocèse de Liège. S^t-Trond, Vanwest-Pluymers (1846), in-8° de 382 pp.

M. Courtjoie a traduit la chronique en y rattachant tout ce qu'il avait trouvé dans d'autres documents qu'il a rarement cités. Une seconde partie, qui commence à la page 277, traite des régaux ou droits régaliens du monastère impérial de S^t-Trudon. Enfin, une statistique de la ville en 1845-1846 termine cet estimable travail.

13. *Geschiedenis van Thourout en Wynendaele...*, door P. LASSENS. Brugge, De Moor, 1845, in-8° de vi et 217 pp., sans la table.

Ce livre est dédié au comte de Flandre. A la fin sont plusieurs pièces originales, entre autres la *Lettre de le ordenance de le feste de Thourout*, en 1290, tirées des archives du royaume, et quelques autres chartes inédites.

14. *Algemeene Geschiedenis des Vaderlands...*, door D^r J.-P. AREND, tweede deel, 3^{de} stuk, 6 et 7 aflev. Amst. Schlegel, 1847, in-4°, fig.

Ces livraisons vont de l'an 1455 à 1461.

15. *Oud en nieuw uit de Vaderlandsgeschiedenis en letter-*

kunde, verzameld door P. SCHELTEMA, 2^{de} deel. Amsterd. Portielje, 1847, in-8° de x et 256 pp.

Parmi les quatorze articles qui composent ce second volume, nous avons remarqué une notice sur Viglius, d'autres sur la maison de Brederode et sur la mort du comte d'Artemberg, à la bataille d'Heiligerlei.

16. *Iets over Hieronymus Van Beverningh en Bruno Vander Dussen*, door D^r G.-D.-J. SCHOTEL, predikant te Tilburg. 'S Hertogenbosch, Muller, 1847, in-8° de 190 pp., sans les préliminaires.

Ces deux négociateurs eurent une grande part, le premier à la paix générale signée à Nimègue, le 10 août 1678 ; le second au traité de la Barrière. On sait quelle influence eurent sur la Belgique ces traités si célèbres, dont les bases sont encore quelquefois invoquées. M. Schotel, infatigable investigateur de l'histoire de son pays, a rassemblé sur ces deux hommes de talent des documents qui les font mieux connaître.

17. *Oldenbarneveld, de staten van Holland en Leycester, in 1585 en 1586...*, door M. HUGO BEIJERMAN. Deventer, Gunne, 1847, in-8° de XII et 228 pp.

M^{me} Toussaint a publié un roman hollandais intitulé : *Leycester aux Pays-Bas*. Après Walter Scott, elle a osé peindre cet ambitieux, fat, brillant, égoïste courtisan flatteur ou sujet révolté.

M. Beijerman présente des appréciations nouvelles de quelques événements historiques qui se lient à ce roman, il justifie, contre M. le pasteur J.-A.-M. Mensinga, la critique du roman de M^{me} Toussaint qu'il avait insérée, en 1846, dans le *Censeur des censeurs* (*recensent ook der recensenten*, n^o 7, 8 et 9), et répond à une lettre que lui avait adressée M. M. Siegenbeek sur cette question : de quels sentiments étaient animés les états de Hollande et Oldenbarneveld quand ils reçurent Leycester en 1585 ? Cette lettre a été imprimée cette année même, à Leide, chez Hagenberg.

18. *Geschiedenis van de vestiging en den invloed der fransche vluchtelingen in Nederlanden*, door M. H.-J. KOENEN. Leiden, Luchtman, 1846, in-8° de XVII et 451 pp.

Quoique ce livre soit consacré spécialement à la Hollande, la Belgique y est fort intéressée. Ce qui est vrai de l'une s'applique, dans certains cas, à l'autre. La nation française est peut-être celle dont les idées et les usages, les caprices et les folies mêmes s'insinuent le plus rapidement dans le monde.

M. Koenen étudie l'influence des réfugiés français sur son pays; l'édit de Nantes est ici remis en cause, comme de raison, ainsi que la réforme protestante en France. M. Koene cherche comment cette influence agit sur la politique et le gouvernement, sur l'église, sur les mœurs, sur la propagation de la langue française, et les effets de celle-ci sur l'idiome national; il poursuit cette action sur la marche des connaissances, sur le commerce et l'industrie. L'auteur finit par traiter sommairement de cette même influence dans les autres contrées et, par des considérations générales sur les races exilées et les émigrants.

19. *De Duitschers en de Nederlanden voor den Munsterchen vrede. Eene voorlezing*, door J. BOSSCHA, hoogleeraar te Amsterdam. 'S Gravenhage, Roering, 1847, in-8° de 39 pp.

La paix de Munster est un grand fait du XVII^e siècle. M. Bosscha le rattache aux transactions diplomatiques de 1815, et examine les prétentions du *Pangermanisme*.

20. *Légendes et traditions du Rhin, traduites d'après le texte allemand de F.-J. KIEFER*, par J. M. DANTZENBERG, avec une grav. sur acier. Cologne, Eisen, in-18 de vii et 303 pp.

Nous l'avons déjà dit, le Rhin est le fleuve féodal et mythologique de l'Allemagne. Ses légendes, si pleines de poésie et d'originalité, ont été recueillies par quantité d'écrivains, entre autres par M. Alfred Reumont. M. Kiefer vient de traiter le même sujet, et M. Dantzenberg, qui habite Bruxelles, nous offre une traduction de ce livre agréable. Aux pp. 13-17 nous y lisons la légende du Chevalier au Cygne, sur laquelle nous avons publié un travail assez considérable. M. Kiefer s'en tient à la tradition de Clèves, mais il y ajoute une circonstance particulière. La comtesse portait suspendue à son chapelet (les chapelets ne sont pas antérieurs au XI^e siècle) une clochette d'argent douée d'un pouvoir magique et dont le son avertissait au loin du danger où elle pouvait être. Un roi inconnu (sans doute celui du *Graal*) ayant entendu ce signal de détresse, envoya à la solitaire du Rhin le secours de son fils, qui arriva sur une barque trainée par un cygne, etc.

21. *Historischen Taschenbuch*. Herausgegeben von FREDERICH von RAUMER. Neue Folge, IX^{ter} Jahrgang. Leipzig, Brockhaus, 1848, in-12 de 570 pp., avec un portr.

La disgrâce de M. de Raumer, si diversement expliquée, ne l'empêche pas de continuer son annuaire, dans lequel M. W.-A. Arendt, professeur à l'Université catholique de Louvain, et nouvellement entré dans le giron de l'église

romaine, a inséré un mémoire sur la constitution et l'histoire des villes de Belgique, depuis le XVIII^e siècle jusqu'à l'époque actuelle (pp. 1-96). M. Arendt avait déjà traité ce sujet pour le XVII^e siècle, dans l'annuaire de 1845, pp. 491-650.

III. — OUVRAGES POÉTIQUE-HISTORIQUES.

22. *Roman van Heinric en Margriete van Limborch, gedicht* door HEINRIC, uitgegeven door M. L.-PH.-C. VANDEN BERGH. Tweede deel. Leiden, Luchtmans, 1847, in-8°.

Ces légendes appartiennent aussi à l'histoire, celle des croyances et des idées. Souvent elles présentent même les faits véritables sans les altérer ou avec une physionomie et des accessoires pleins de vie. Quelquefois, sous leur voile plus ou moins transparent, elles laissent apercevoir la trame de l'histoire proprement dite. Nous avons déjà dit que M. Vanden Bergh s'était servi, pour établir son texte, d'un manuscrit de notre Bibliothèque royale. Il termine cette édition par un glossaire. Le tout forme une publication digne des plus grands éloges.

23. *Ambiorix, poème, traduit du flamand* (de M. NOLET DE BRAUWERE) (en vers français), par P. LEBROQUY, docteur en droit et prof. de linguistique. Brux. Delevingne et Callewaert, 1846, in-8° de vmi et 117 pp.

Le poème de M. Nolet de Brauwere, en l'honneur du héros éburon, a été accueilli en Hollande avec faveur. La traduction de M. Lebrocquy ne peut qu'ajouter à son succès. Il y a déployé de la verve, de l'énergie et s'est montré familier avec la langue poétique.

24. *Robert-le-Frison, drame historique en trois actes et en vers*, par LOUIS HYMANS. Gand, Merry, 1847, in-8° de 40 pp.

Ce drame a été représenté pour la première fois à Gand, le 17 mars 1847. Les acteurs sont Robert-le-Frison, comte de Flandre, Eustache de Bologne, Richilde de Hainaut et Ida de Brabant.

IV. — HISTOIRE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

25. *Réga, sa vie et ses écrits*, par F.-J. MALCORPS, D^r en méd. et en chirurgie. Louvain, Ickx, 1846, in-8° de 140 pp., sans la table; avec un portr.

M. Baud , qui le premier a réveillé le souvenir du mérite de Réga , est celui à qui M. Malcorps offre sa dédicace. Il ne pouvait choisir un plus honorable patronage. Cet auteur est avant tout médecin ; il ne nous appartient pas de le juger , mais il nous semble que l'on applaudira en général à la justesse de ses conclusions.

26. *Scriptores de sudore anglico superstites collegit* C.-G. GRUNER, *post mortem auctoris adornavit et edidit* H. HAESER. Jenae, Mank., 1847, in-8° de xxii et 574 pp., sans l'errata.

La *suette*, on le sait, était une des maladies les plus redoutées du moyen âge, où sévissaient tant de maladies terribles, plus redoutables souvent par la manière dont on cherchait à les guérir que par leur nature. Le premier médecin qui se présente ici pour détourner ce fléau est un belge, Jacob Castricus, d'Hazebroek, qui pratiquait à Anvers ; il écrivit en 1529. Je suis étonné que l'éditeur le place avec un autre belge sous le titre de *Batavi*, très-honorable, sans doute, mais qui ne leur appartient pas et qui ne saurait éclipser, dans tous les cas, celui qu'ils portent légitimement. Castricus est suivi du brabançon Tirtius Damianus, qui imprimait à Anvers, en 1541.

27. *L'architecture et les monuments du moyen âge à Liège*, par CHARLES DELSAUX. Liège, F. Oudart, 1847, in-8° de 55 pp., sans la table; avec une pl.

Si la froideur et l'insouciance sont mortelles dans les arts, l'enthousiasme irréfléchi, l'admiration inconsidérée ne leur sont guère moins funestes et chargent la science d'erreurs et de méprises qu'il faut parfois bien du temps pour détruire. Ainsi un artiste de talent voit dans l'église de Coorbyk-Dyle, un retable représentant la légende de saint Étienne. Le milieu est sculpté, les volets sont peints à l'huile. Voilà que tout à coup l'estimable artiste s'échauffe ; il croit avoir découvert du Van Eyck, au moins, et il faut qu'un savant archéologue français, M. le comte Léon de La Borde, passe par là pour remettre les choses à leur rang et nous apprendre que les sculptures sont de l'ouvrage de pacotille de la fin du XV^e siècle, et les peintures, l'œuvre d'un peintre du septième ordre de la même époque, ou peut-être même du commencement du XVI^e siècle (voir l'*Indépendance* du 12 nov.). M. Delsaux paraît procéder avec plus de calme et de circonspection. Architecte, il fait une statistique des monuments du moyen âge, à Liège, en les caractérisant suivant cette division :

1^o Style roman du X^e au XII^e siècle, style de transition du XI^e au XIII^e siècle ;

2^o Style ogival primaire ou à lancettes, du XII^e au XIII^e siècle ;

- 3° Style ogival secondaire ou rayonnant, du XIV^e au XV^e siècle;
4° Style ogival tertiaire ou flamboyant, du XV^e au XVI^e siècle.
5° Enfin, style de la transition du gothique à la renaissance, au XVI^e siècle.

V. — MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

28. *Kronijk van het historich Gezelschap te Utrecht*. Tweede Jahrgang, 1846. Utrecht, Keninck, 1846, in-8°, pp. 1-288. Derde Jahr., 1847, pp. 1-144. *Berigten*, pp. 1-229.

Utrecht, siège d'une université et d'une société scientifique et littéraire, vient encore récemment de voir naître dans son sein une association spécialement dévouée à la culture et à l'étude de l'histoire. Le Bulletin qu'elle publie prouve l'activité et l'intérêt de ses travaux. M. A.-M.-C. Van Asch van Wyck y insère, entre autres, un inventaire raisonné des archives des deux chapitres d'Utrecht. Histoire proprement dite, histoire des sciences, des lettres et des arts, biographie, antiquités, bibliologie, tout y trouve sa place. Les amis de l'histoire particulière de la Belgique pourront y puiser avec avantage.

Dans les *Berichten*, M. le prof. L.-G. Visscher a inséré des notices curieuses sur le poète J.-B. Houwaert, de Bruxelles (pp. 35-50), sur Jean Van Rode, traducteur flamand de la *Somme le Roy* (pp. 51-55), M. Dodt Van Flensburg, un article sur Valère André, notre célèbre biographe (pp. 27-34), à propos de celui que contient l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1846. M. Visscher est aussi l'auteur d'un mémoire sur la formation du conseil d'État des Pays-Bas, à l'arrivée de l'archiduc Mathias (pp. 1-17), et d'un autre sur Jean Vander Linden, abbé de S^t-Gertrude, à Louvain, député aux états-généraux, membre du conseil d'État (pp. 18-24).

29. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*. Année 1847, n° 2. Amiens, Duval et Herment, in-8°, pp. 33-84.

Pp. 70-76. Extrait d'une lettre de M. de Cayrol sur une médaille de *Julia Mamaea*, au revers phallophore.

30. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. XI. Sechster Jahrgang I. Bonn, A. Marcus, 1847, in-8° de 186 pp., avec 6 pl. lith.

Pp. 52-53. Découvertes d'antiquités en Belgique (en français, par M. J. Roulez).

Pp. 45-53. Monnaies des anciens Tréviriens (A. Senkler).

Pp. 65-66. Monument d'Igel (Otto Jahn).

Pp. 75-76. Figurine représentant un génie, déterrée sur l'emplacement de l'établissement romain de Brunehault, situé sur la grande voie de Bavay à Tongres (en français, par M. J. Roulez).

31. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, n° 9, septembre-octobre 1847, pp. 145-168. Paris, Crapelet, in-8°.

Pp. 157-158. Notice sur le *Bulletin de la Commission d'histoire de Belgique*. On y remarque que l'original de la chronique de S'-Amand, en vers latins, par Baudouin Denys, se trouve à la Bibliothèque de Valenciennes. Nous remercions le savant écrivain de cette indication.

VI. — ÉCRITS PÉRIODIQUES.

32. *Revue nationale*, t. XVII, 1^{re} et 2^e livr. Brux., Decq, 1847, in-8°.

Pp. 15-29. Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas. 1551-1555.

Pp. 47-62. Le duc d'Anjou en Belgique.

33. *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde, verzameld en uitgegeven* door I.-A. NYHOFF. Zesde deel, 1^{ste} stukje. Arnhem, Nyhoff, 1847, in-8°.

Pp. 1-56. Corneille Reinier Pauw, mémoire pour l'histoire politique et pour celle du commerce dans la république des Provinces-Unies; par M. C.-H.-J. Koenen.

Pp. 37-45. Droit communal de Bronkhorst.

Pp. 46-53. Attentat de Jaureguy sur le prince d'Orange Guillaume I^{er}, pièces communiquées par M. P.-C. Molhuysen.

Pp. 54-56. Renseignements pour l'histoire du droit de *placet*.

Pp. 57-73. Documents inédits concernant la domination espagnole et l'opposition qui se forma contre elle aux Pays-Bas. Suite de la V^e partie, p. 229.

P. 74. Renseignement sur l'ancien droit criminel.

Nouvelles littéraires, analyses, etc.

34. *Allgemeine Zeitschrift für Geschichte*. Herausgegeben von D^r W. ADOLE SCHMIDT. IV^{ter} Jahrg. VIII-4. October 1847. Berlin, Veit, in-8°.

Pp. 380-384. M. G. Landau, archiviste à Cassel, communique à cet intéressant recueil une relation, en forme de gazette, relative à l'*invincible Armada* de Philippe II, qui fut si facilement vaincue. Elle fut adressée, le 18 août 1588, par le comte Guillaume Louis de Nassau, au landgrave de Hesse Guillaume IV. On se souvient peut-être que nous avons reproduit, en partie, dans les *Bulletins de l'Académie*, une ancienne chanson flamande historique et très-curieuse, faite par un contemporain sur cette *Armada*, chanson que nous avons communiquée au savant philologue Moriz Haupt, à Leipzig, et au célèbre poète Uhland, à Tubingue, qui s'occupent *con amore* des vieilles chansons belges.

35. *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, par MM. AIMÉ LE ROY et ARTHUR DINAUX. Nouv. série, t. VI, 1^{re} liv. Valenciennes. Prignet, août 1847.

Pp. 5-59. La baronnie d'Etroeunt. Larouillies, Féron (I. Lebeau).

Pp. 35-49. Manuscrits de la Bibliothèque de Mons, concernant l'histoire de la Belgique (Ad. Mathieu).

Pp. 50-70. Relation du premier voyage en Flandre de la reine Marie-Thérèse, 1667 (A. Dinaux).

Pp. 71-127. Recherches sur les monuments religieux qui existaient à Cambray avant la révolution de 1789, 4^e article (A. Dinaux).

Pp. 128-150. Hommes et choses (A. Dinaux, Charles Gomart).

Pp. 151-156. Bulletin bibliographique, compte-rendu très-bienveillant du *Chevalier au Cygne*.

POST-SCRIPTUM.

Au moment où l'on imprime la dernière page de ce Compte-Rendu, nous recevons :

Archiv des historischen Vereins für Niedersachsen. Neue Folge, Jahrgang, 1847, Erstes Doppelheft.

On lit, dans ce cahier, p. 206, une notice nécrologique sur M. le D^r Mit-

tendorff, décédé le 4 mai 1847, à Bruxelles, où il faisait depuis longtemps d'actives recherches sur l'histoire de son pays.

Et :

Westphälische Provinzial-Blätter. Verhandlungen der Westphälischen Gesellschaft zur Beförderung der vaterländischen Cultur. IV^{tes} Band. Erstes Heft. Munden, 1847, in-8°.

Déposé à la Bibliothèque royale.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

II^e BULLETIN.

Séance du 11 janvier 1848.

Présents : MM. le baron DE GERLACHE, président.
le baron DE REIFFENBERG, secrétaire.
GACHARD, trésorier.
le chanoine DE RAM.
BORMANS.

Absents : MM. le chanoine DE SMET
et DU MORTIER.

CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS.

La Commission, selon l'usage, après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, règle différentes affaires d'ordre intérieur et de comptabilité.

— M. Is. An. Nyhof fait hommage de la suite de ses *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis*.

Dépôt à la Bibliothèque royale.

— La Société de l'histoire de France envoie :

Lettres de Marguerite d'Angoulême, publiées par M. Genin; Paris, 1841, in-8°.

Dépôt à la bibliothèque de l'Académie.

— La Société historique de Tournay fait parvenir le premier numéro de son Bulletin.

Dépôt à la Bibliothèque royale.

— M. Paulin Blanc, bibliothécaire de Montpellier, communique une *Prose sur le dernier jour*, composée avec chant noté vers l'an 1000.

— Une lettre de dom J.-B.-O. Pitra, de la Congrégation de Solesmes, exprime le désir que les publications de la Commission soient adressées aux Bénédictins français, qui y trouveront des secours pour leurs travaux.

— Le Secrétaire donne lecture du rapport trimestriel de M. E. Gachet, chef du Bureau paléographique, attaché à la Commission.

Ce rapport est accompagné d'une copie du commencement de la chronique de Baudouin d'Avesnes, dont M. De Reiffenberg a annoncé depuis longtemps la publication, et de la transcription d'une chronique comprenant le règne de Gui de Dampierre, comte de Flandre. Celle-ci sera remise à M. le chanoine De Smet, pour l'insérer dans le *Corpus chronicorum Flandriae*.

— On ordonne l'impression du rapport, ainsi que celle d'une suite d'extraits et d'analyses des archives judiciaires

du Hainaut, rédigés par M. Alexandre Pinchart, second commis aux Archives du Royaume, et présentés par M. Gachard.

— M. De Ram informe la Commission qu'il fera paraître prochainement des lettres inédites du savant Levinus Torrentius.

Rapport trimestriel de M. Em. Gachet, chef du Bureau paléographique.

10 janvier 1848.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous adresser, aux termes de notre règlement, un rapport sur les travaux du bureau paléographique depuis votre dernière réunion.

Suivant vos désirs, je me suis de nouveau rendu à Lille et j'y ai continué, aux archives du département du Nord, l'examen des cartulaires du Hainaut, destinés à l'impression. J'ai achevé de collationner ainsi la copie du deuxième cartulaire, contenant plus de mille pages, et l'on pourra maintenant la donner à l'impression en toute sûreté. Vous savez, Messieurs, que cette copie a été faite d'après celle que nous possédons aux archives du royaume et qui fut authentiquée par Godefroy en 1770. M. le baron de Reiffenberg à qui j'ai remis mon travail, pourra vous dire combien il était nécessaire de l'exécuter.

Cela m'a donné l'envie de collationner également les parties déjà imprimées dans le premier volume des Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut, etc. Malheu-

reusement le temps m'a manqué pour achever cette besogne. Quand on collationne seul des copies de manuscrits anciens, il est impossible de travailler vite. J'avais eu un instant l'espoir de me faire aider, mais il m'a fallu y renoncer. Je n'en ai pas moins terminé tout le deuxième cartulaire, et il ne faudrait plus maintenant que très-peu de temps pour collationner la partie du premier cartulaire qui est déjà imprimée dans la collection des monuments cités plus haut.

A mon retour à Bruxelles, j'ai repris les travaux dont vous m'avez recommandé l'exécution, et j'ai aidé M. Philippe Gigot à accomplir ceux qui lui sont confiés. La lecture des épreuves se fait maintenant avec plus de rapidité, et la transcription du Baudouin d'Avesnes que j'ai l'honneur de vous adresser, vous paraîtra sans doute faite avec tout le soin désirable.

J'ai continué aussi l'examen des manuscrits inédits de la Bibliothèque royale, et j'ai le plaisir de vous envoyer aujourd'hui la copie d'une chronique de Flandre, qui est relative au règne de Guy de Dampierre, et qui m'a paru tout à fait digne d'attention. Le manuscrit est d'une écriture du XV^e siècle, mais il est évident par le récit que l'ouvrage a été composé plus anciennement. Je me proposais de le comparer avec quelques autres chroniques publiées, avant de vous le soumettre; j'aurais voulu, par exemple, examiner ce que le chroniqueur peut avoir emprunté aux auteurs qui l'ont devancé. Ce travail, je n'ai pas eu le loisir de le faire en entier. Voici les seules observations qu'il m'ait été permis de constater.

Comme la plupart de nos chroniques de Flandre, celle-ci se confond souvent avec l'histoire générale et surtout avec l'histoire de France. L'auteur commence par quel-

ques faits relatifs aux croisades, puis, arrivant au règne de Louis-le-Jeune, il nous donne l'origine du parti des Robertois, dont il semble avoir en quelque sorte voulu écrire l'histoire. Les Robertois, suivant lui, prennent leur nom de Robert de Dreux, fils aîné de Louis-le-Gros, lequel aurait été éloigné du trône par les barons malgré ses droits. La postérité de Robert de Dreux s'étant accrue, plus tard elle devint une faction puissante. Ce furent les comtes de la Marche, de Coucy, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, le comte de Brienne, le comte de Champagne, etc. Le chroniqueur nous montre dès lors l'action constante de ce parti toujours opposé à la royauté des enfants de Louis VII, et nous retrouvons les Robertois continuant encore leur vieille politique sous le règne de Philippe-le-Bel. On dirait que sous ce nom générique le chroniqueur a compris tous les grands vassaux, et qu'il a voulu raconter leurs diverses conspirations sous plusieurs règnes. Cela donne à son récit une certaine unité peu conforme à la vérité historique, mais à coup sûr intéressante comme les vieux romans de gestes.

Bientôt cependant commence l'histoire proprement dite des comtes de Flandre et de leurs démêlés avec les rois de France. C'est d'abord le règne de Philippe d'Alsace, puis de Baudouin de Constantinople et de Ferrand de Portugal. Ici le chroniqueur abandonne si bien l'histoire vraie qu'on est tenté de croire qu'il suit de préférence les légendes et les romans. L'histoire de Baudouin de Constantinople commence à peu près comme le *Livre de Baudouyn conte de Flandre*¹, et le reste du récit se continue presque de la même manière, souvent dans les mêmes termes,

¹ Édit. de MM. Voisin et Serrure.

jusqu'au jugement de Robert de Béthune accusé devant les pairs de France d'avoir tué sa femme ¹.

Vous comprenez , Messieurs, que cette première partie , je me suis bien gardé de la transcrire , malgré toutes les différences qu'elle puisse présenter avec le *Livre de Baudouyn*. Il suffira d'en donner une analyse et quelques extraits.

Il n'en était pas de même de la suite du règne de Guy. L'histoire de ce malheureux prince a déjà été mainte fois racontée. M. Edward Leglay a trouvé surtout dans une chronique inédite de la bibliothèque royale de France, n° 8580, de nombreux détails qui ont beaucoup servi à augmenter l'intérêt de sa narration. Nous pensons que notre manuscrit pourra être non moins utile aux historiens qui voudront le mettre en œuvre. Ils y trouveront la manière naïve que nous voyons employer à Froissart dans ses immortels récits, lorsqu'il met en scène les personnages historiques, manière infiniment préférable aux annotations sèches de presque toutes les chroniques antérieures.

Comparé avec la *Chronique de Flandre*, dite de Denys Sauvage, notre manuscrit permet aussi de faire quelques rapprochements; mais il est impossible de les confondre. Au reste les deux chroniques se trouvent réunies côte à côte dans le même *Codex*, avec le *Vœu du héron* ² et le *Testament de Jean de Meun ou les sept articles de Foy qu'il fist à son trespassement* ³.

Où cette chronique a-t-elle été écrite? et par qui? Nous

¹ *Foy*. sur cet événement l'art. de M. Lambin dans le *Messager des arts et des sciences* de 1854, t. II, p. 479.

² La société des bibliophiles de Mons en a donné une édition en 1859.

³ Publié par Méon, édition du *Roman de la Rose*, t. III, p. 350.

ne sommes pas en mesure de répondre à cette question d'une manière complètement satisfaisante. Si l'on en juge par les sympathies du chroniqueur, on doit croire qu'il est français. *No franchois*, dit-il constamment. D'après lui, tous les torts sont toujours du côté des Flamands. Philippe-le-Bel est à son avis un prince débonnaire qui montre trop de longanimité envers eux. Et ici encore la cause est la même, c'est celle que l'auteur poursuit depuis le commencement de sa chronique, c'est l'opposition des Robertois, de ces princes qui conspirent avec les Flamands pour déjouer tous les projets de leur souverain, de ces grands vassaux qui trahissent le roi en faisant connaître à ses ennemis ses intentions et ses plans la veille d'une bataille, de ces lâches enfin qui l'abandonnent au moment du danger, comme par exemple à Mons en Pévèle.

Mais il ne suffit pas au chroniqueur de s'acharner ainsi contre les Flamands et contre leurs adhérents; il aime à raconter les prouesses de leurs ennemis. Il cite, par exemple, avec complaisance les hauts faits du comte Robert d'Artois, et il nous dit, entre autres choses, que ce prince « avoit juré le paterne Dieu qu'il feroit un grant veu en Flandres, ainchois qu'il retournèche jamais, et qu'il avoit fait mettre un petit ramon en guise de timbre. Et on li demanda quelle senifianche c'estoit, et il respondi que, se il vivoit longuement, Flandres seroit ramonnée et essillie. » Voilà les hommes qui plaisaient à ce chroniqueur. Au reste sa fureur contre les Flamands était si grande qu'il s'écrie après les massacres de Bruges : « Se je estoie roys et je venoie au deseure d'eulx, je les feroye tous mettre à mort, car il sont tous parjure, et se penssent toudis desloiauté, pour quoi il ne doivent point avoir de remède. »

Cela démontre bien que notre chroniqueur était du

parti français, et son animosité prouverait peut-être qu'il a dû vivre à une époque assez rapprochée des événements qu'il raconte. Si nous examinons maintenant le style et les expressions, nous serons disposés à croire que l'auteur était tournaisien ou hainuyer.

On lit effectivement dans cette chronique une locution assez fréquente dans une autre chronique de Tournay, dont M. le baron de Reiffenberg a donné plusieurs extraits, c'est le mot *entreux*, *entros*, pour tandis que, cependant. On y lit une autre expression dont les glossaires romans ne font pas mention et que le *rouchi* a gardée, c'est le *temps du hernu*, pour un temps d'orage. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres.

Si même nous conjecturons que cette chronique a été composée par un Tournaisien, cela expliquera mieux encore toute son animosité française contre les Flamands. On se rappellera peut-être qu'avant lui un autre chroniqueur tournaisien, Philippe Mouskés, s'exprimait à peu près de la même façon au sujet d'une autre guerre non moins célèbre entre les Flamands et la France, du temps de Philippe-Auguste.

Un autre manuscrit de la Bibliothèque royale, sur lequel je crois devoir attirer l'attention de M. Gachard, et dont j'ai commencé la transcription pour lui, c'est le récit du voyage de l'archiduc Albert en Espagne, et de son retour avec l'infante Isabelle en 1598 et 1599.

Cette relation, dont M. le baron de Reiffenberg a donné une analyse substantielle dans les *Mémoires de l'Académie*¹, n'en doit pas moins faire partie du recueil des

¹ Nouvelle série, t. XIV.

voyages des princes préparé depuis fort longtemps. Il en existait à la Bibliothèque royale deux copies anciennes, l'une sous le n° 12971, provenant de la bibliothèque *Le Candèle*, et consistant en un volume in-folio intitulé : *Mémoire et brief recueil des journées et choses qui se sont passées au voiage qu'a faict le sérénissime archiducque Albert, à l'allée, séjour et retour d'Espagne*; l'autre qui provient, je crois, de la bibliothèque *Van Hulthem*, et porte le n° 15908, est une copie défectueuse que l'on peut négliger. Le texte en a été abrégé et de plus le récit est incomplet : il s'arrête à l'arrivée des archiducs au port de Marseille, le 9 mars.

De ces deux manuscrits, le premier seul doit être consulté. Mais celui dont j'ai cru devoir faire la transcription, c'est le n° 18455, petit vol. in-4°, acheté à la troisième vente de feu M. Lammens, à Gand, en octobre 1840. Un feuillet de garde indique qu'il a autrefois appartenu à Emmanuel Quittelier qui l'avait acheté en 1786.

Le commencement de ce manuscrit diffère des deux précédents en ce qu'on y a ajouté un autre titre, et de plus une *Liste des dames, seigneurs et cavalliers qui firent le voiage d'Espagne*. Cet autre titre, dans lequel nous trouvons le nom de l'auteur de la relation, est conçu ainsi :

Mémoire de ce qu'a passé au voiage de la royne et de l'archiducq Albert depuis son partement des Pays-Bas pour Espagne, et des choses succédées aux séjour et retour de leurs altèzes sérénissimes, mesmes aux entrées faictes en leurs pays et estats, le tout recueillé par messire GILES DU FAING, chevalier seigneur de la Crouuée, gentilhomme de la maison et du conseil de feu de glorieuse mémoire Philippe second de ce nom, roy des Espagnes, etc., et gentilhomme de la bouche de leurs altèzes sérénissimes et de leur conseil aux pro-

vince, pays, duché de Luxembourg et contée de Chiny, etc.

Le reste du manuscrit, à l'exception des différences que je viens d'indiquer, est entièrement conforme au volume n° 12971. Il commence et finit de même. Seulement, on trouve à la fin deux lignes d'une écriture étrangère qui se rapportent plus spécialement à l'auteur de la relation. Les voici : « En ce temps fut despesché le S^r Du Faing à la diète impérialle et journée députatoire à Spire. »

Pour le même recueil, je crois devoir signaler aussi à M. Gachard un manuscrit qui sert de complément à la relation du voyage de Philippe-le-Beau par Antoine De Lalaing ¹. Il porte le n° 7395 et contient la *Liste des officiers de la cour de Philippe-le-Beau, plus, quel nombre de gens et à quels gages estoient en chascun estat, tant devers le roy Philippe que devers le royaume, quant dernièrement ils partirent pour aller en Espagne* ².

Cette liste, à laquelle l'inventaire de la Bibliothèque, t. III, p. 514, assigne la date de 1501, me semble se rapporter plutôt au second voyage de l'archiduc en 1506. C'est une supposition de ma part que M. Gachard éclaircira facilement. Une autre remarque à faire touchant ce manuscrit, c'est qu'il a appartenu à une dame ou demoiselle Ysabeau De Lalaing.

La publication du voyage de Philippe-le-Beau nécessitera aussi l'examen du manuscrit de Julien Fossetier sur le même sujet; il se trouve à la Bibliothèque royale sous le n° 14517. Peut-être le travail préparatoire fait par Nelis sur les manuscrits d'Antoine De Lalaing et de Fossetier

¹ Voir l'analyse de ce voyage faite par M. de Reiffenberg, *Archives philologiques*, t. I, Brux., 1825, pp. 157-161.

² Un état de l'hôtel de Philippe-le-Beau en 1496, a été inséré par le même écrivain dans le tom. XI de ces *Bulletins*.

pourra-t-il être mis à profit. On le trouvera sous le n° 17343 avec une table des matières de ladite relation.

Une relation en vers de la mort du duc de Brabant, Henri I, qui se trouve dans le recueil de Wachtendonck, a été copiée par moi à la demande de M. le chanoine De Ram, et j'ai eu à ce sujet l'occasion d'examiner le manuscrit de la chronique rimée de Jean d'Outremeuse, auquel ce fragment est attribué. J'ai comparé d'abord le fragment avec la chronique en prose du même auteur, et j'ai trouvé entre les deux récits de la mort du duc Henri I une si grande ressemblance qu'il est impossible de nier l'identité du compositeur. A l'exception des rimes, c'est absolument le même texte.

Pourtant ce fragment ne se trouve point dans le manuscrit 10989, qui contient une chronique rimée de Jean d'Outremeuse, ayant pour titre : *En cestui libre sont contenue les gestes des évesques de Tongre et de Liège, translataées de latin en franchois, ordonnée en ryme par Johan d'Oltre-Moese, clerc liégeois, sur l'an de grâce mil III^e et IIII^{xx}.*

Il est permis de douter que ce manuscrit contienne tout ce que Jean d'Outremeuse a écrit en vers, puisque les derniers chapitres du volume ne sont consacrés qu'à des événements de l'époque de Charlemagne. Il y a bien quelques feuillets de déchirés vers la fin, la page 229 se terminant par six vers d'un couplet monorime en *us*, qui n'est pas continué, et la page 230 où est l'explicit présentant aussi un couplet défectueux, dont voici les derniers vers :

Mains atant me tairay , Dieu que tout sceit et voit
Yuelle remettre à point , bien est temps orendroit ,
De mal qui est à monde. La Triniteit l'otroit
Et la vierge Marie. AMEN.

Je suppose donc que ce manuscrit ne renferme que la première partie de la chronique, et que le fragment sur la mort de Henri I appartient à d'autres volumes, qu'il est sans doute réservé à M. Polain, l'heureux *trouveur* de Jeanle-Bel, de nous faire connaître un jour ou l'autre.

La chronique de Jean d'Outremeuse a eu jadis de nombreuses copies. Il y en a une, si nous ne nous trompons, dans la riche bibliothèque de M. le baron de Gerlache. Nous ignorons si elle est plus complète que celle des manuscrits de l'État. Nous parlerons tout à l'heure d'un manuscrit de la chronique en prose du même auteur.

M. le baron de Reiffenberg a cru devoir mentionner sur le feuillet de garde du manuscrit 10989, l'existence d'un autre *Codex* de Jean d'Outremeuse porté sous le n° 2253 dans la bibliothèque protypographique de Barrois. M. le conservateur des manuscrits a fait suivre cette note de M. le baron de Reiffenberg d'une observation tendant à prouver que notre exemplaire n'est pas celui que désigne Barrois. Ce volume, dit-il, provient d'ailleurs des *Jésuites de Lille*. Il y a, en effet, au premier feuillet, une note marginale ainsi conçue : *Coll. Societis Jesu LEODII IN INSULA*. Seulement l'auteur de la note aurait dû dire des *Jésuites de Liège en île*, au lieu de Lille.

Une autre recherche faite à la demande de M. De Ram n'a eu aucun succès jusqu'aujourd'hui. Je veux parler d'un complément de la correspondance de Sonnius et des lettres à lui écrites. Indépendamment des manuscrits 14940 et 16082 qui sont entre ses mains, je n'ai à lui signaler qu'un mandement de Sonnius touchant l'exécution du Concile de Trente aux Pays-Bas, et je lui en remets une copie.

M. Gachard m'ayant demandé quelques renseignements sur les différents manuscrits de la Bibliothèque royale qui concernent le gouvernement des Pays-Bas, je me suis rendu à ses désirs, et voici un aperçu des ouvrages qui semblent plus ou moins rentrer dans cette catégorie. Je ne prétends pas avoir vu tout ce que la Bibliothèque renferme de manuscrits de cette espèce. Le catalogue seul m'a servi de guide.

M. Borgnet, dans le bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XIV, p. 410, avait déjà cru devoir attirer l'attention de ses collègues sur les manuscrits de ce genre. L'examen d'un petit volume fort rare intitulé : *Gouvernement politique des provinces du Pays-Bas sous l'obéissance de sa majesté catholique*, lui avait servi de texte à ce sujet.

Nous avons commencé nos recherches au point où M. Borgnet avait laissé les siennes. Il avait démontré que le président Roose, auquel le catalogue Van Hulthem avait attribué cet ouvrage d'après une note placée en tête du livre, n'en était point l'auteur, et qu'il fallait au contraire le laisser au chef-président d'Hovynes, dont la paternité est incontestable. Il existe en effet un grand nombre de copies manuscrites de ce traité avec les observations de Wynants, et dans toutes c'est au président d'Hovynes qu'il est attribué.

La démonstration faite par M. Borgnet est péremptoire. Il ne reste plus à débrouiller qu'un petit problème bibliographique, savoir si le livre a été réellement imprimé à Leyde, chez Habraham Gogat, à la sphère, et à quelle époque à peu près. Le catalogue Van Hulthem, toujours d'après la note, dit qu'il date de 1685; mais il n'en fournit aucune preuve. Voyons d'abord la date du manuscrit.

Wynants, dans ses observations sur l'ouvrage du prési-

dent d'Hovynes, pense que ce traité a dû être composé avant la paix des Pyrénées, qui fut conclue avec la France en 1659. Nous sommes de l'avis de Wynants, contrairement à certains autres faiseurs de notes qui lui ont assigné la date de 1662. On trouve en effet au chapitre de ce mémoire touchant le pays de Liège, un passage qui peut nous mettre sur la voie : « A présent, dit l'auteur, il y a un traité fait à Tirlemont, en l'an 1654, réglant la neutralité du pays de Liège, etc. Mais comme cela est mal entretenu du costé de la France, et que les troupes du prince de Condé ne se donnent non plus de peine de l'observer, il y a, pour ce, journellement des plaintes d'une part et d'autre. » Cela se rapporte, on le voit, à l'époque où Condé était à la tête des troupes espagnoles aux Pays-Bas, et l'auteur fait allusion au peu de respect que ses soldats montraient pour la neutralité liégeoise. Or, ce sont là les événements de la guerre qui précéda la paix des Pyrénées, et Wynants a raison quant à l'époque de la composition de l'ouvrage.

Voyons maintenant ce qui regarde l'imprimé. M. Borgnet soupçonne que les désignations d'Habraham Gogat et de la ville de Leyde, sont fausses. Tout porte à croire que cela est juste, d'autant plus qu'on trouve au milieu du XVII^e siècle des impressions bruxelloises qui offrent des caractères identiques. Les retranchements signalés par M. Borgnet d'après l'examen des manuscrits, nous font supposer à nous que le livre a été publié du vivant de d'Hovynes et peut-être par ses soins, car ils sont tous faits en faveur de l'auteur. La date de 1683 nous semble donc ne pas devoir être admise et nous croyons que celle de 1662 lui conviendrait beaucoup mieux. Verdussen, dans son catalogue des écrivains belges, MS. n° 6527, p. 319,

désigne l'ouvrage de d'Hovynes, comme s'il avait vu l'imprimé : HOVYNES, *Gouvernement politique des Pays-Bas*, 12°, 1662. Nous donnons cette note de Verdussen comme simple renseignement, sans qu'elle ait pour nous rien de décisif.

L'indication du catalogue Van Hulthem a fait tomber l'auteur du *Mémoire sur l'ancien droit belge*, dernièrement couronné par l'Académie, dans une confusion trop singulière pour que je ne la relève pas ici. Admettant que le petit volume imprimé est l'œuvre du président Roose, M. Britz dit, p. 56 de son mémoire, que le *Gouvernement politique des Pays-Bas* est son principal ouvrage, et que les principes gouvernementaux qui l'ont toujours dirigé y sont exposés nettement. « On y voit, ajoute-t-il, que Roose partageait les opinions religieuses de Jansenius et de Jacques Boonen; qu'il voulait restreindre le pouvoir temporel du pape, tout en disant que le chef de l'église mérite des respects plus qu'humains et des honneurs plus grands qu'un monarque : *C'est, suivant lui, une chose si délicate, de conserver le droit de Sa Majesté, sans toucher et résister aux prétentions de Sa Sainteté.* »

Maintenant que nous avons la démonstration de M. Borghet et que nous savons pertinemment que le livre n'est pas de Roose, mais bien de d'Hovynes, que deviennent les observations de M. Britz? Malheureusement ce n'est pas tout. Le mémoire sur le *Gouvernement politique des Pays-Bas* appartient au président d'Hovynes, en manuscrit comme en imprimé, puisque c'est le même texte, et voilà que M. Britz, après avoir fait l'éloge du livre imprimé, en attribuant à Roose, p. 256, se met à dire un mal affreux du manuscrit à la page 257, en l'attribuant à d'Hovynes. Tout ce qu'on y voyait de beau à l'article de Roose, disparaît

comme par enchantement, et il ne reste plus pour M. Britz qu'un *mémoire écrit dans le sens espagnol, dans le sens odieusement restrictif des libertés belgiques, etc., etc.*

Tirons de tout cela une conséquence, c'est que la notice de M. Borgnet aurait bien fait de venir un peu plus tôt dans l'intérêt du mémoire de M. Britz.

Les manuscrits de l'ouvrage du président d'Hovynes se trouvent à la bibliothèque royale en fort grand nombre sous les n^{os} 1229, 12290, 12291, 12297, 15978, 15980, 15981, 15983, 15985. L'inventaire des manuscrits se montre incertain au sujet du n^o 12297. Il balance entre Hovynes et Roose. Encore un coup, parce qu'il a plu à l'un des possesseurs de ce manuscrit de l'attribuer à Roose, fallait-il faire mention à l'inventaire d'une erreur tout à fait évidente? Au reste le n^o 12297 est une copie incomplète qui s'arrête au second paragraphe du chapitre sur la cour de Rome.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la plupart des manuscrits du président d'Hovynes sont accompagnés des observations du conseiller Wynants.

Le manuscrit 12293 contient deux factums du président d'Hovynes, en réfutation d'un libelle publié contre lui. Peut-être n'aurait-on pas dû mettre ce volume au chapitre des considérations sur le gouvernement, dans l'inventaire de la Bibliothèque.

Un autre ouvrage dont il existe des copies nombreuses, c'est celui de Van der Noot, intitulé *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*. M. Borgnet nous paraît l'avoir apprécié convenablement dans sa notice, en disant qu'il s'y trouve beaucoup de faits et encore plus de réflexions, ce qui en augmente l'intérêt. Nous avons voulu savoir ce que M. Britz en pensait; mais l'article qu'il a consacré à

Van der Noot est d'une sécheresse désespérante. On dirait qu'il n'a pas connu le volumineux ouvrage de cet écrivain. Il en cite seulement le titre.

En revanche il met dans la longue liste des ouvrages inédits du président De Paepe, un manuscrit qui porte exactement le même titre que celui de Van der Noot : *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, et qui a été mis à profit, dit-il, par Leenheer dans son *Encyclopédie* manuscrite, n° 15206 de la Bibliothèque des manuscrits. L'examen que nous avons fait des trois volumes de Leenheer nous fait craindre que M. Britz n'ait commis ici une nouvelle erreur. De Paepe n'est pas l'auteur d'un ouvrage inédit intitulé : *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, et les citations de Leenheer sont toutes extraites de l'ouvrage de Van der Noot. Il y a donc ici confusion entre Van der Noot et de Paepe, comme tout à l'heure entre d'Hovynès et Roose.

Les manuscrits de Van der Noot sont portés à l'inventaire de M. Marchal sous les n° 10393, 12284, 12824, 12828, 14841, 15975-76-77.

L'inventaire nous offre ensuite, sous les n° 16044-45, un manuscrit attribué à Blondel ou à De Conge. Il est intitulé : *Authorité et prééminences de l'état du chef-président*. On voit que ce n'est point là non plus un manuscrit sur le gouvernement; mais comme nous suivions l'inventaire, nous avons cru devoir l'examiner avec les autres. Un des anciens possesseurs de ce volume a trouvé bon d'y écrire aussi ses observations et de dire dans une note que ce manuscrit doit être l'œuvre de Blondel ou de son successeur. Et comme si cette note était un article de foi, l'auteur du catalogue Van Hulthem s'en est emparé, et l'inventaire des manuscrits l'a imité; c'est à

Blondel ou à *De Conge* qu'il fait honneur de l'ouvrage.

Par malheur il y a dans cette indication une double méprise. D'abord le mémoire, quoi qu'en dise l'auteur de la note, est du chef-président De Paepe, et en second lieu le successeur de Blondel s'appelait Albert de Coxie et non pas *De Conge*. Il fut nommé chef-président par lettres patentes du 12 novembre 1694. Nouvel exemple du danger qu'il y a à se montrer trop confiant dans les notes des amateurs. Au surplus, nous devons le redire, l'inventaire des manuscrits n'a pas imaginé cette indication, il n'a fait que la copier dans le catalogue Van Hulthem, rédigé par M. Voisin.

Voici la note : « L'auteur paraît avoir été lui-même chef » et président. Son style n'est pas celui du chef et président De Paepe. D'où je conclus que c'est le successeur » dudit chef-président De Paepe qui a écrit les remarques, » et partant, que l'auteur en est ou bien M. Blondel qui » fut donné pour adjoint à De Paepe devenu imbécile, » ou bien M. *De Conge* nommé après la mort de Blondel. »

Vous voyez bien que ceux qui ont examiné ce manuscrit ont copié docilement toutes les erreurs de la note. Il est vrai que cette observation part d'un homme qui a l'air si entendu ! Il se connaît en style, celui-là, et il sait distinguer le style du président De Paepe entre tous les autres ; je voudrais bien savoir à quoi. Il sait de plus que M. Blondel a été donné pour adjoint à De Paepe devenu imbécile ; enfin il cite même le successeur de M. Blondel, M. *De Conge* !

Deux erreurs en cinq lignes ! C'est assez pour obtenir créance et passer pour un homme fort savant.

Nous avons dit que le mémoire en question était du chef-président De Paepe ; en voici la preuve. L'auteur dit à la page 28 du manuscrit : « Quand j'étois en la ville de » Lille comme commissaire pour l'exécution du traité

» d'Aix-la-Chapelle, je fus par le sieur connestable déclaré
» conseiller du conseil suprême à Madrid. M. le chef-pré-
» sident Hovines me fit souhaiter à la bonheur par son
» fils mon con-député, et me fit dire qu'il ne m'écrirait pas
» afin de ne préjudicier pas en la prérogative de la pre-
» mière déclaration qu'il disoit lui toucher. »

On sait quels furent les commissaires du roi d'Espagne aux conférences de Lille. C'étaient : 1° le baron de Bergeyck , 2° Laurent Hovyne, fils du chef-président, et 3° Léon-Jean De Paepe, conseiller et avocat fiscal du conseil ordonné en Brabant. Faut-il demander maintenant le nom de l'auteur du mémoire ? N'est-il pas évident que c'est Léon-Jean De Paepe, le même qui fut appelé au conseil suprême d'État à Madrid en 1670, qui fut nommé chef-président le 1^{er} décembre 1674, et qui mourut le 8 août 1685 ?

L'auteur de la déplorable note qui a causé toute cette méprise, dit pourtant que ce n'est point là le style de De Paepe. Eh ! mon Dieu, avait-on un style à cette époque pour les ouvrages de ce genre ? M. Borgnet dit avec beaucoup de raison que l'incorrection du style est le défaut commun à toutes les productions de ce temps, même en France, pour les écrits politiques. « Ce n'est point le style de De Paepe, dit la note, d'où je conclus, etc. » Il est difficile d'être plus logique.

« D'ailleurs De Paepe était devenu imbécile. » On ne peut nier le fait. Seulement voyons les dates. L'époque la plus récente dont il soit fait mention dans le manuscrit est le 4 novembre 1677. Il est donc permis de croire que la dernière main y a été mise au plus tard en 1678. De Paepe était alors chef-président depuis sept ans, et c'est au moins trois ans après, que l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles lui fit donner pour adjoint M. Blon-

del. Il faut toute la mauvaise volonté de l'auteur de la note pour vouloir enlever cet ouvrage à De Paepe avec un tel argument. On ne comprend rien à son acharnement contre lui, ni à la faveur dont, en revanche, il gratifie MM. Blondel et *De Conge*!

Singulière destinée que celle des manuscrits ! On attribue aux uns les ouvrages des autres, avec une telle assurance que cela devient à la longue une vérité prouvée. Nous n'aurons point restitué grand chose à De Paepe, en lui rendant son ouvrage sur les prééminences du chef-président, mais au moins nous aurons fait une chose juste. Nous engageons M. Britz à en faire autant et de plus à rendre à Van der Noot les *Considérations sur le Gouvernement*, qu'il a données par compensation, mais sans aucune raison, à l'auteur du *Traité de la joyeuse entrée*.

Revenons aux manuscrits de la Bibliothèque royale. Nous aurions dû citer le n° 10430 intitulé *de Republica ordinanda verbum veritatis*. C'est un petit traité en latin attribué à Hopperus, et dans lequel, après avoir énuméré les maux qui désolent les Pays-Bas, il y propose ensuite des remèdes. Mais nous ne dirons rien des n° 9248, 10429 et 12905, qui renferment le mémoire bien connu du même Hopperus sur les troubles du XVI^e siècle.

Les manuscrits 17537 et autres appartiennent au marquis de Prié; ils ont pour objet la forme politique du gouvernement des Pays-Bas et semblent des fragments de sa correspondance sur les différences qu'il y avait entre l'ancienne constitution et le nouveau plan résolu et établi en date du 29 mars 1718.

Le manuscrit 12294 ainsi que plusieurs autres est le mémoire sur la constitution et l'administration des Pays-Bas autrichiens, en forme d'instruction d'un père à son

fil, dont Wynants est certainement l'auteur. Les archives du Royaume possèdent la minute originale de cet ouvrage tout entière de sa main. Il ne peut donc y avoir le moindre doute à cet égard.

Le manuscrit 12564 est une de ces pièces diplomatiques qui abondent au 17^e siècle. Il est intitulé : *Si le roy de France a juste raison de faire la guerre*, et il sert de réponse à un mémoire de Besian Arroy, intitulé : *Questions décidées sur la justice des armes des rois de France et l'alliance avec les hérétiques et les infidèles*. 1634, in-8°.

Le manuscrit 16040 est un mémoire très-détaillé, fait à Vienne et présenté à l'empereur le 5 février 1733, par M. de Cuvelier, conseiller au conseil suprême des Pays-Bas à Vienne.

Le manuscrit 16041 est au contraire très-abrégé. Il est intitulé : *Observations sur les Pays-Bas autrichiens*, et il est signé de l'auteur, M. Vigneron de la Haye, avocat au conseil de Brabant.

Nous en dirons autant du n° 15979 : *Tableau sommaire de l'État et du Gouvernement des provinces et districts que S. M. l'impératrice et reine possède aux Pays-Bas*. Il est fort peu étendu et porte la date de Vienne, 23 avril 1757. L'auteur dit cependant « qu'il seroit bien désirable d'en avoir un plus étendu tant sur le système général des Pays-Bas que pour en développer toutes les branches. Il faudroit à la vérité beaucoup de travail et le secours des archives pour s'en acquitter ; mais rien ne seroit à regretter, un tel ouvrage pourroit servir utilement. » Cette esquisse a été faite à la demande de l'Impératrice.

Il est inutile de parler ici des nombreux manuscrits du mémoire du comte de Neny sur l'état politique des Pays-Bas. Ils sont trop connus.

Sous le n° 12302 se trouve une double copie d'un *Mémoire sur le gouvernement des Pays-Bas autrichiens en 1792*. C'est un rapport, envoyé à Vienne, sur les vices de l'administration et sur la nécessité d'y remédier. L'auteur attaque surtout le vice de la corruption administrative à tous les degrés.

Telles sont, Messieurs, les observations que nous ont suggérées les manuscrits indiqués à l'inventaire de la Bibliothèque, au chapitre des *Considérations sur le gouvernement*. Il nous semble que l'on pourrait aussi se servir utilement du manuscrit 16310, intitulé : *Recherches chronologiques et historiques sur le gouvernement général et les gouverneurs des Pays-Bas*, par L. J. Vandervinckt. Ce manuscrit qui est tout entier de la main de l'auteur a été offert par lui au comte de Cobentzl en 1753.

La mise en ordre des archives particulières de M. le comte de Maldeghem a fait dernièrement trouver quelques traces de l'exécution d'un des plus importants ouvrages historiques qui aient été accomplis dans ce pays. Je veux parler de la *Genealogia comitum Flandriae*, dont le premier volume fut publié à Bruges, par Olivier Vredius ou De Wree, en 1642, et le second en 1643 ¹. Il en donna aussi une traduction française dont le premier volume parut en 1642 et le second en 1644.

Vredius consacra, dit-on, une grande partie de sa vie et de sa fortune à l'achèvement de ce livre. Il avait, dans ce but, transformé sa maison en ateliers de dessinateurs, de graveurs, d'imprimeurs en taille-douce, et l'on peut se

¹ M. Goethals assigne à ces deux volumes, ainsi qu'aux deux volumes de la traduction française, la date de 1642. *Hist. des lettres*, t. II, p. 154.

faire une idée des recherches immenses qu'il avait dû faire dans tous les dépôts d'archives de la Belgique et même de l'étranger. La généalogie des comtes de Flandre devait, dans sa pensée, comprendre l'histoire de toutes les familles issues de la maison de Flandre, et il s'était adressé à chacune d'elles pour obtenir les renseignements nécessaires à ce sujet. On trouve à la fin du premier volume de la *Genealogia* une post-face dans laquelle il renouvelle ses instances.

Malheureusement, il ne fut pas secondé comme il avait espéré de l'être, et, après la publication de son premier volume, les familles ne répondirent pas davantage à l'appel qu'il leur avait adressé. Il en fit l'objet de ses plaintes dans l'avertissement au lecteur qui se trouve en tête du second volume publié en 1643 :

« L'an dernier, dit-il, en mettant au jour vingt-deux tableaux généalogiques de la maison de Flandre et les preuves des dix premiers, j'avais promis d'en publier de nouveaux qui concerneraient des familles illustres, encore existantes, espérant que les personnes qui s'occupent de ces sortes de recherches me viendraient en aide pour établir la descendance généalogique de certaines maisons, et principalement des Belges, que la limite trop étroite de mes tableaux m'avait empêché d'y faire entrer. Si quelques-uns ont répondu à mon attente, la plupart des autres ne s'en sont pas souciés. J'ai donc résolu, pour ne pas avoir l'air de publier encore un ouvrage incomplet, de former de ces tableaux nouveaux un livre particulier et de l'intituler : *Genealogiae Flandricae tertia pars*, pour l'embellissement et l'achèvement duquel j'attendrai que le lecteur me vienne en aide. Maintenant, je mets en ordre une histoire de Flandre, dont la première partie : *De comitibus Flan-*

driae ante Balduinum tertium, rejecta fabula quae de forestariis circumfertur, est tout à fait terminée et sortira bientôt des mains du censeur ¹ pour être mise sous presse. Tu peux, lecteur, y compter pour l'année prochaine. Adieu ! Bruges, 20 décembre MDCXLIII ². »

Les appels faits par les savants ont toujours eu le même sort, on le voit. Ici, pourtant, nous avons à constater des efforts particuliers dont on a retrouvé des traces nombreuses, et plutôt à Dieu que Vredius eût été aussi activement secondé par tout le monde qu'il le fut par l'un des membres de la famille de Maldeghem.

Robert de Maldeghem, seigneur de Grimarez, troisième fils de Philippe, S^r de Leyschot, à qui M. le baron de Stas-

¹ L'approbation et le privilège de l'*Historia comitum* ne datent pourtant que de 1646.

² Voici le texte latin de Vredius. Cet avis n'est pas traduit dans l'édition française.

AD LECTOREM.

« Anno superiore, datis in lucem XXII tabulis genealogicis cum sigillis
» familiae Flandricae et probationibus decem primarum tabularum, promi-
» seram alias anteriores me adjecturum, quae ad haec usque tempora et vi-
» ventes etiamnum, vigentesque familias illustres pertingerent; sperans
» fore ut a lectoribus atque indagatoribus illarum tabularum (quae angustis
» admodum septis contentae, non omnem ubique sobolem exhibere potue-
» runt) prosecutio genealogica quarundem familiarum, praesertim Belgica-
» rum mihi submitteretur; quod a quibusdam egregie praestitum, ab aliis
» plerisque est omissum. Quare ne iterum opus mutilum videar in lucem de-
» disse, statui ex ulterioribus illis tabulis peculiarem librum conficere eumque
» inscribere: *Genealogias Flandricae tertiam partem*, ad quam exornandam
» ac perficiendam lectoris manum adjutricem exspectabo. Dum historiam
» Flandricam in ordinem redigo, cujus prima pars: *De comitibus Flan-
» driae ante Balduinum tertium, rejecta fabula quae de forestariis cir-
» cumfertur*, nunc absoluta est, et de manu censoris brevi sub prelo ven-
» tura. Eam, lector, anno sequenti exspectato et valet. Brugis 20 decemb-
» MDCXLIII. »

sart a consacré une intéressante notice dans les bulletins de l'Académie, passa une grande partie de sa longue carrière à faire des recherches particulières qui s'accordaient tout à fait avec le plan conçu par Vredius. On retrouve, dans les archives qu'il a réunies, des copies de charte, des dessins de sceaux, en fort grand nombre, qui paraissent avoir été destinés à l'ouvrage de Vredius. Sa correspondance avec ce savant a même fait découvrir plusieurs autographes de l'antiquaire brugeois, auxquels sont joints des dessins à la plume tout préparés pour la gravure. Ce seul fait aurait suffi pour prouver le concert qui exista entre ces deux personnages dans la vue de leurs recherches. Mais on en a découvert une autre preuve, c'est l'existence d'un nombre assez considérable de planches de cuivre représentant les sceaux des anciens seigneurs de Maldeghem. Plusieurs de ces planches ont servi à Vredius et elles figurent au premier volume de la *Genealogia comitum*, p. 4 ; et, aux pages 26-30 des *Preuves*, l'auteur a cité les documents que lui avait fournis le seigneur de Grimarez.

Vredius donne dans ce passage les preuves relatives au mariage de Philippe de Maldeghem avec Marie de Hainaut, fille de Guillaume de Hainaut, surnommé l'Oncle, seigneur de Château-Thierry-sur-Meuse. Elles servent d'explication aux sceaux de Guillaume l'Oncle, de Philippe de Maldeghem et de sa femme Marie, de Guillaume de Maldeghem, leur fils, et de ses deux femmes, Marguerite de Rodes et Agnès de Ghistelles, les seuls qui aient été publiés par Vredius. A quoi étaient destinées les autres planches gravées que l'on retrouve aujourd'hui ? L'avertissement de Vredius au lecteur le dit assez. Ces planches devaient entrer dans la troisième partie de la généalogie de Flandre que Vredius voulait publier, et que, d'une part, l'apathie de ses con-

citoyens, de l'autre, les malheurs des temps, l'ont certainement empêché de mettre au jour. Ce ne fut même qu'en 1650 qu'il donna au public l'ouvrage sur les comtes de Flandre avant Baudouin-Bras-de-Fer, annoncé en 1643, et il nous explique dans sa préface qu'il n'avait eu ni le courage, ni la possibilité de l'achever, en présence des calamités de son pays.

Quoi qu'il en soit, nous avons éprouvé un plaisir mêlé de respect à toucher ces débris d'un grand ouvrage inachevé, ces fragments de chartes, ces dessins, ces gravures, qui n'ont été utilisés qu'en partie, et nous nous sommes demandé si l'ouvrage du savant brugeois était destiné à rester éternellement au point où il l'a laissé. Quand même l'architecte d'un pareil monument se retrouverait aujourd'hui, les secours, les sympathies des familles et du public ne lui feraient-ils pas encore défaut?

On nous saura gré peut-être d'ajouter ici quelques détails sur les planches gravées et sur les épreuves qui représentent les sceaux et cachets de la famille de Maldeghem. Le seigneur de Grimarez en a formé un petit volume généalogique, intitulé ΣΦΡΑΓΙΔΟΓΡΑΦΙΑ GEN. ET ANTIQUAE DOMUS MALDEGHEMIAE. Cette généalogie commence à Salomon, le premier châtelain de Maldeghem dont on ait gardé le souvenir, et qui accompagna le comte Robert de Flandre à la première croisade.

Voici l'explication des sceaux dans l'ordre chronologique des chartes :

Philippe I^{er}, S^r de Maldeghem. Sceau équestre avec contrescel qui pendait à une charte de juillet 1207. Autre sceau équestre plus grand avec contrescel. Charte de novembre 1220.

Didier de Maldeghem, S^r de Poete. Sceau portant un lion rampant avec l'écusson de Maldeghem, brisé de cinq écailles sur la

croix. Le contrescel a un blason différent. Charte de 1220. *La planche du contrescel est conservée.*

Guillaume de Maldeghem. Sceau équestre avec contrescel. Charte du 5 février 1223. Autre plus grand. Charte d'avril 1242, avec un contrescel dont *la planche existe.*

Marguerite de Roden, première femme de Guillaume de Maldeghem. Sceau équestre. Charte de février 1225.

Francon de Maldeghem, chanoine de Bruges. Sceau pendant à une charte d'août 1230. *La planche est conservée.*

Marie de Hainaut, femme de Philippe I^{er}, S^r de Maldeghem. Sceau avec contrescel qui pend à une charte de juillet 1232. *Les deux planches existent.*

Francon de Maldeghem, prévôt de Bruges, chancelier de Flandre. Grand sceau où il est représenté écrivant. Au contrescel est le liou de Flandre. Charte du mois d'août 1238.

Agnès de Ghistelles, deuxième femme de Guillaume de Maldeghem. Grand sceau. Charte de mars 1241. *La planche existe.*

Philippe II, damoiseau de Maldeghem. Simple sceau à l'écusson. Charte de 1257. *La planche existe.* Sceau équestre avec contrescel pendant à des chartes de 1257 et de 1263. *La planche du contrescel existe.*

Guillaume de Hainaut, dit l'Oncle, père de Marie, femme de Philippe I^{er}, de Maldeghem. Sceau blasonné mi-partie de France et de Hainaut. Charte de 1257.

Arnoul de Maldeghem, dit de Waerhem, chanoine de Tournai. Petit sceau où il est représenté à genoux. Charte de septembre 1275. *La planche existe.*

Philippe III de Maldeghem. Sceau à l'écusson de Maldeghem. Charte du 17 août 1283.

Marie de Rodes, femme de Philippe III de Maldeghem. Grand sceau avec la dame tenant une fleur de lis. Charte du 17 août 1283. *La planche existe.*

Catherine de Maldeghem, sœur de Philippe III, femme de Jean de Rodes. Grand sceau. Charte du 18 septembre 1290. *La planche existe.*

Jean de Rodes. Sceau à l'écusson. Charte du 18 septembre 1290. *La planche existe.*

Henry de Maldeghem, dit de Waerhem. Très-petit sceau. Charte de 1300. *La planche existe.*

Philippe III, Sr de Maldeghem, dit le Loyal. Grand sceau équestre. Charte du 3 mars 1313.

Philippe IV de Maldeghem. Petit sceau à l'écu brisé d'un lambel. Charte de 1315. Autre plus grand avec contrescel. Charte du 31 mars 1336.

Philippe V de Maldeghem. Petit sceau. *La planche existe.* Autre petit sceau. Charte du 4 juillet 1360. *La planche existe.* Autre avec les emblèmes des quatre évangélistes autour de l'écusson. Charte du 20 avril 1366 et du 24 avril 1372.

Philippe VI de Maldeghem. Petit sceau à l'écusson brisé d'un lambel. Charte du 12 septembre 1360.

Florent, son frère. Petit sceau à l'écusson avec allégorie. Charte du 12 septembre 1360. *La planche existe.*

Catherine, leur sœur, femme de Gerard de Masmines. Sceau historié, avec l'écusson de Masmines et de Maldeghem. Charte du 19 juillet 1375. *La planche existe.*

Gérard de Masmines. Petite sceau avec l'écusson, le heaume et le timbre. Charte du 19 juillet 1375. *La planche existe.*

Philippe VII de Maldeghem. Petit sceau avec l'écusson, le heaume et le timbre. Charte du 18 juillet 1392. *La planche existe.*

Jean de Maldeghem. Petit sceau de même. Charte du 25 novembre 1391. *La planche existe.*

Didier, fils de Jean. Petit sceau. *La planche existe.*

Roland, fils de Didier. Petit sceau. *La planche existe.*

Philippe IX, de Maldeghem. Petit sceau. Charte de 1453 et du 25 mai 1454. *La planche existe.*

Marguerite de Maldeghem. Petit sceau à l'écusson tenu par un ange. Charte du 24 septembre 1455. *La planche existe.*

Pierre de Maldeghem. Petit sceau à l'écusson. Charte du 25 mars 1481. *La planche existe.*

Roland II, fils de Roland I^{er}, de Maldeghem. Petit sceau à l'écusson. Charte du 17 mai 1483.

Jean de Maldeghem, fils de Roland II^e du nom. Très-petit sceau à l'écusson. *La planche existe.*

Josse de Maldeghem, fils de Jean. Très-petit sceau à l'écusson. La planche existe.

Philippe de Maldeghem, S^r de Leyschot, fils de Josse. Deux sceaux plus grands. Les planches et les cachets en cuivre existent.

Adolphe de Maldeghem, fils aîné du S^r de Leyschot. La planche existe.

Josse, second fils du S^r de Leyschot. La planche existe.

Robert, S^r de Grimarez, 3^e fils du S^r de Leyschot. La planche existe.

Catherine de Montmorency, première femme de Robert susdit. La planche existe.

Marie Triest, seconde femme de Robert susdit. La planche existe.

Philippe de Maldeghem, 4^e fils du S^r de Leyschot. La planche existe.

Nicolas de Maldeghem, fils du S^r de Grimarez et de Catherine de Montmorency. La planche existe.

On a joint à cette collection une planche beaucoup plus grande qui représente Philippe de Maldeghem, IX^e du nom, et sa femme Jeanne de Wavrin, d'après un vitrail qui existait encore à Bruges au XVII^e siècle.

La liste que nous venons de donner peut faire juger des travaux considérables qui furent exécutés par les soins du S^r de Grimarez pour concourir à l'œuvre de Vredius et à l'illustration de la maison de Maldeghem. Maintenant il nous reste à publier une lettre de Butkens au seigneur de Grimarez dont on nous a permis de prendre copie dans les archives de la famille. Elle prouve que Robert de Maldeghem ne ménageait rien pour s'éclairer dans ses recherches, et qu'il jouissait d'une grande estime auprès des savants les plus renommés. On y verra de plus que Butkens attendait avec impatience la publication de la *Genealogia comitum*, et que ce livre lui semblait devoir être pour la Flandre le pendant des trophées du Brabant, c'est-à-dire que, suivant

lui, toutes les branches cadettes de la maison de Flandre y trouveraient les preuves de leur origine et de leur descendance. Nous savons pourquoi il n'en fut point ainsi. Vredius a eu la volonté, le désir de le faire; mais les malheurs des temps et le défaut de zèle de ses contemporains ont abattu son courage et empêché la réalisation de ses projets.

Voici la lettre de Butkens, qui néanmoins vous paraîtra sans doute digne d'être publiée comme document d'histoire littéraire. Elle est adressée, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, à Robert de Maldeghem, seigneur de Grimarez, en date du 2 juin 1641 :

« Monsieur, la cause que je ne vous ay plus tost répondu est, que le papier que j'avois ci-devant tiré des chartes de Dunes estoit tellement hors de ma mémoire locale que, nonobstant plusieurs devoirs, je ne l'avois sceu trouver; et quant moins j'y pensois, je viens à le rencontrer, parlant en ceste forme : (Suivent deux chartes, l'une de 1239, *mense martio*, donnée par Franco de Maldeghem, et mentionnant Philippe de Maldeghem, son cousin, comme mari d'Aélis de Samslachte; l'autre de 1241, *mense aprili*, donnée par le doyen de Courtrai et faisant la même mention.)

» Il me semble que ce Philippe de Maldeghem estoit fils de Philippe, sire de Maldeghem, et de Marie de Hainaut, et frère de Willaume, sire de Maldeghem, sur quoy je désirerois bien avoir vostre avis. Je trouve encore Marie de Maldeghem, femme de Wauthier, sire de Le List et We-sele¹, escoutette en Anvers en l'an 1397. *Nescitur ubi ponenda.*

¹ Butkens se trompe de nom. En 1397 l'écoutète d'Anvers s'appelait Jacques de Lichtervelde.

» Quant aux sépultures que j'ay jugé appartenir à la postérité de Willaume de Haynaut, sire de Chasteau-Thiéry, je ne l'assure entièrement; ains ce sont des conjectures que l'on fait selon l'apparence jusques à ce qu'on en trouve de plus particulières informations. L'une est en l'abbaye d'Alne de nostre ordre : *Sepultura Elkine, domine de Longavilla, que obiit 1241, 17 kal. aprilis.*

*Thure precum fulta jacet hic Elkina sepulta ,
Que celebri vita, Domino monstrante, potita
Jugiter ex more psallebat mente vel ore.*

» L'autre est en la sacristie des frères mineurs à Valenciennes: *Sub tomba marmorea ante altare jacet fundator hujus cappelle, dominus Gerardus de Hannonia, dominus de Longavilla et canonicus S. Waltrudis in Montibus, qui obiit anno 1274, 6 februarii.*

» Pour confirmation de tout cecy, en un tiltre à Alne se trouve : *Elkina cum filiis Jacobo et Gerardo de Longavilla*, en l'an 1258, en féb. J'attendray sur tout ce vostre jugement, car ce seroit un grand fait de pouvoir illustrer les branches des cadets de la mayson de Flandres, comme j'ay aucunement fait celles des maisnés de Brabant; mais c'est l'ouvrage de Monsieur Van Vrede qui nous donnera plus de lumière en cecy, *si nous pouvons jamais voir son œuvre qu'on dict qu'il at sous main.* Je loue grandement son dessein, car combien que l'histoire de Flandre soit assés illustrée par Jacques Le Mayre, Oudegerst et autres bons auteurs, toutesfois, n'ont-ils si particulièrement prins réflexion à la généalogie ny aux chartes, qui, à mon avis, donnent une grande lumière et assurance à l'histoire. Je me recommaude à vos bonnes grâces, et en vous

souhaitant, etc., je me signeray vostre très-humble serviteur. F^m BUTKENS. 2 juiuy 1641. »

La suscription porte : *Monsieur de Maldegem, chevalier, seigneur de Grimarés, etc., sargeant major du régiment du comte de Megene. Bruges.*

Après cette trouvaille importante, c'est à peine si j'ose encore mentionner ici quelques petites notes purement paléographiques. Voici, par exemple, un certain nombre d'abréviations que j'ai relevées à la suite d'un manuscrit du XV^e siècle, et qu'il peut nous être utile de connaître. Malheureusement nos caractères d'imprimerie ne permettent pas de les reproduire fort exactement.

Istae sunt declarationes de breviaturis sive de nominibus doctorum et librorum, qui in hac summa nominantur sive ponuntur.

<i>Ac.</i> Accurtius.	<i>fl.</i> finali.
<i>Al.</i> Albertus Theutonicus.	<i>glo.</i> glosa.
<i>Ala.</i> Alanus.	<i>Goff.</i> Goffridus.
<i>auth.</i> authentica.	<i>Go.</i> Goffridus.
<i>ar.</i> argumentum.	<i>Her.</i> Hermannus doctor.
<i>ax.</i> Azo.	<i>hosti.</i> hostiensis.
<i>B^p.</i> Bernardus, glossator decretalium.	<i>Hu.</i> Hugo, Hugutio.
<i>B.</i> Bernardus sanctus.	<i>Ī.</i> infra, etiam.
<i>C.</i> codice.	<i>I^a.</i> prima.
<i>c.</i> capitulo.	<i>insti.</i> instituta.
<i>ci.</i> cinus.	<i>Inno.</i> Innocentius.
<i>di.</i> dignus.	<i>1^a 2^a.</i> prima 2 ^a et similiter 2 ^a .
<i>di.</i> distinctione.	<i>Jo.</i> Johannes glossator.
<i>eo.</i> eodem titulo de quo nunc loquimur, vel eadem lege, vel eadem decretali, vel eodem capitulo.	<i>Jo. An.</i> Johannes Andree.
<i>e^x decretū.</i> in decretalibus.	<i>l.</i> vel <i>le.</i> lege.
<i>f.</i> digestis.	<i>ll.</i> libro.
<i>f.</i> paragrapho vel paragraphis.	<i>Lau.</i> Laurentius.
	<i>no.</i> notatur, notat.
	<i>op.</i> opinio.
	<i>Pe.</i> Petrus.

<i>Pla.</i> Placentius.	<i>Tho.</i> Thomas.
<i>Ray.</i> Raymundus.	<i>Tan.</i> Tancredus.
<i>r.</i> respondeo , requiro vel responso.	<i>Ul.</i> Uldericus doctor.
<i>sex.</i> scilicet.	<i>W).</i> Gwillelmus Durandi in Speculo.
<i>se.</i> sequenti.	<i>Vin.</i> Vincentius.
<i>sa.</i> supra.	<i>de consti.</i> constitutionibus.
<i>ty.</i> titulo.	<i>appel.</i> appellationibus.

Nous savons bien que ces sortes d'abréviations sont un peu arbitraires, et que chaque copiste avait les siennes, comme aujourd'hui nos sténographes ont chacun leurs signes particuliers. Il ne serait pourtant pas impossible de retrouver dans d'autres manuscrits les abréviations que nous venons de signaler d'après le manuscrit 607, c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à vous les communiquer.

Après vous avoir informés, Messieurs, que l'on prépare enfin le local où notre bureau sera bientôt installé, et vous avoir fait connaître qu'il nous a été demandé pour le service particulier plusieurs copies de titres anciens qui ont été faites par M. Gigot et par moi, me sera-t-il permis de terminer ce rapport de nos travaux par une notice sur Jean de Stavelot, c'est-à-dire sur l'un des hommes dont le nom doit figurer avec le plus d'honneur dans les annales paléographiques de la Belgique.

Jean de Stavelot est en effet un de ces moines laborieux qui, au moyen âge, passèrent leur vie entière dans le silence du cloître, occupés à transcrire les manuscrits qu'avaient composés leurs prédécesseurs, ou bien à compiler eux-mêmes, comme ils le disaient dans leur modeste langage, les chroniques et histoires contemporaines. M. le baron de Reiffenberg nous a donné, il y a quelques années, une liste surprenante de tous les manuscrits dus à la

patience de ce calligraphe du XV^e siècle. C'est de compte fait soixante ou soixante et dix volumes, souvent fort gros et d'une écriture très-serrée ¹. On voit que peu de religieux ont plus que lui préparé des tortures aux paléographes de notre temps. Il est donc bien juste que nous nous intéressions à lui.

Il résulte de certains passages de ses chroniques qu'il était né à Stavelot, le 3 juin 1388, d'une famille bourgeoise qui devait être aisée, puisque son père était échevin. La pensée de consacrer sa vie à Dieu lui vint de bonne heure, à ce qu'il paraît. A peine âgé de quatorze ans il obtint de Damp Stiene de Mariles, xxiii^e abbé de Saint-Laurent, une prébende dans son monastère, et notre *jeune clerc d'Ardenne*, comme il se nomme, *y fut vestis et tonsuré moine del dit engliese, en son propre nom de dan Johans de Stavelot*.

Il reçut les ordres sacrés dans le cours de l'année 1414, à ce que nous croyons, mais une circonstance particulière l'empêcha, dit-il, de célébrer sa première messe aussitôt après son ordination. Il voulait que son père pût y être présent, et ce dernier avait dû, en sa qualité d'échevin de Stavelot, se rendre à Aix-la-Chapelle pour le couronnement de l'empereur Sigismond comme roi des Romains. Cette solennité ayant eu lieu le 8 nov. 1414, Jean de Stavelot célébra sa première messe huit jours après, et eut ainsi la satisfaction de voir son père assister à cet acte si important de sa vie. Nous remarquerons qu'il avait alors plus de vingt-six ans et qu'il menait la vie claustrale depuis plus de douze. Il avait commencé à transcrire des manuscrits dès l'année 1411.

¹ *Annuaire de la Bibl. royale*, 1^{re} année, pp. XLIX-LVI.

L'abbaye de Saint-Laurent de l'ordre de saint Benoit s'était toujours fait remarquer par son amour pour les lettres; il s'y trouvait une bibliothèque nombreuse et choisie. Jean de Stavelot résolut de consacrer sa vie à l'enrichir et donna un éclatant exemple de patience et d'activité aux bénédictins futurs, par la manière dont il accomplit cette carrière studieuse.

La liste des livres transcrits par Jean de Stavelot se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale. L'une est dressée par lui-même dans un volume du Trésor de Brunetto Latini, l'autre a été faite après sa mort par le moine qui semble avoir continué sa tâche laborieuse, et qui n'est autre qu'Adrien *de Veteri Busco* ou d'Oudenbosch, si nous interprétons bien sa signature : *Frater Adrianus*. Ces deux listes ne sont pas semblables et l'on trouve dans l'une des titres d'ouvrages qui ne sont point dans l'autre. Mais cela n'importe guère. Il serait curieux sans doute de retrouver aujourd'hui, après tant de révolutions qui les ont dispersés, les nombreux volumes dus à Jean de Stavelot. Nous n'avons point fait cette recherche, mais nous en avons cependant retrouvé quelques-uns, et ils nous ont fourni les renseignements que nous vous soumettons aujourd'hui.

La Bibliothèque royale renferme surtout trois transcriptions importantes de Damp Jean de Stavelot. La première, c'est le Trésor de Brunetto Latini, qu'il appelle le *Livre dou trésor maistre Brun de Florenche*. Elle porte les n^{os} 10547-48 de l'inventaire, et aux feuillets 135 et 134, on trouve la liste publiée par M. le baron de Reiffenberg dans le premier volume de l'*Annuaire de la bibliothèque royale*.

Le second ouvrage, bien plus intéressant pour nous sous le rapport de l'histoire du pays, est une chronique

de l'évêché de Liège, composée de cinq parties, depuis le déluge jusqu'à l'année 1449. Le manuscrit de cette chronique comprend les n^{os} 10455-62.

Enfin le troisième manuscrit, qui contient quinze traités et histoires de différente espèce, porte les n^{os} 9532-46.

Nous avons examiné ces deux derniers, la chronique de Liège surtout, parce qu'elle a occasionné, pensons-nous, une longue méprise bibliographique.

Foppens écrivait en 1739 que Jean de Stavelot avait composé une chronique de Liège depuis saint Materne jusqu'à 1449, mais que ses écrits n'avaient pas encore été retrouvés. Cette erreur de Foppens, car c'en est une, bien d'autres l'ont commise depuis, sans en excepter Fabricius¹. Vandermeere, dans sa *Bibliotheca scriptorum Leodiensium*, MSS. n^o 17639, a même été plus loin, en attribuant à Jean de Stavelot une foule d'ouvrages dont ce moine n'a été que le transcripateur. C'est l'expression équivoque d'un chroniqueur, qui a trompé Foppens : *Eodem anno*, dit-il, (*id est 1449*) *in crastino Calixti, obiit in monasterio S. Laurentii nonnus Johannes de Stabulaus, monachus professus, qui multas chronicas scripsit et compilavit.*

On a donc pensé que les chroniques de Liège jusqu'en 1449, étaient l'œuvre de Jean de Stavelot, et les uns ont ajouté qu'elles avaient été continuées dès cette année par frère Adrien de *Veteri Busco* ou d'Oudenbosch, les autres par Jean de Los, abbé de S^t-Laurent.

Un simple examen des volumes 10455-62 de la Bibliothèque royale suffit pour expliquer le fait. Ils sont, comme nous l'avons dit, écrits tout entiers de la main de Jean de Stavelot. Le premier volume se termine par une note

¹ Voy. la Bibl. lat. du moyen âge, tome IV, p. 146, de l'édition italienne de 1754.

que nous transcrivons ici et qui était effectivement de nature à confirmer l'erreur de Foppens :

« Chi libre appartient à l'engliese sains Lorent par de-
» leis Liége, où sont les gestes ou avenues depuis le do-
» lueve Noé jusques aux temps le roy et empereur Charle-
» mangne et Agilfris de Bourgongne, ly iiiii^e évesque de
» Liége après sains Hubers, lesqueis visquoient l'an de
» l'incarnation Nostre-Saingneur Jhésu-Crist vii^e xciiii
» ans, et fut escript par Johan de Stavolot, moyne deldit
» engliese sains Lorent, l'an M.CCCC et XL. Priiés Dieu
» por ly. Et fut chu le vi^e année del digniteit abbatial
» Dan Henris del Cherays, li xxvi^e abbeite del devantdit
» monasteir de sains Lorent. En chi temporal qu'il fist
» faire le stordeur et les grans édifices par deseur et la
» belle porte à l'entrée deldit abbie (*une autre main a*
» *ajouté ce qui suit*) fut commenchie. Lyqueil estoudeur et
» grienierz et lescheur (?) et la chambre des hostez et la
» cournez, avecque ledit portez et ches appendis, et av-
» vecques la chambre l'abbeite, furent ars et brueleis, et
» tout le venaffle¹ de sain Loren, par Ghys de Kanne et
» les Eswisches² l'an M.CCCC LXXXIII, le iii^e jour de fé-
» wrierz. Loeyz en soyt Dieuz que gardat le remanz. »

Le second volume de cette chronique (n° 10463), qui paraît être une copie faite au XVI^e siècle d'après celle de Jean de Stavelot, se termine aussi par une note très-propre à induire en erreur et tout à fait dans le sens de la première :

« Chis libre est et appartient al monasteir S'-Loren de-
» leis Liége, de l'ordine saint Benois, et fut escript et ac-

¹ *Venaffle*, peut-être vinave, quartier, voisinage. On dit encore *Vinave d'tle.*

² *Eswiches*, Suisses. Jean de Los parle aussi des Suisses qui étaient à Liége en 1483.

» complis par Damp Johans de Stavelot, confrère eldit
» monastère, en temporal de son eaige liiii ans ii mois et
» xx jours, assavoir l'an de l'Incarnation Nostre-Saigneur
» Jhésu-Crist M.CCCC et XLII, en mois d'awoust, l'ende-
» main del saint Bertremeir l'apostle. » (Suit le petit traité
sur les fondations de saint Laurent.)

Le troisième volume est dépareillé : la première page y manque ainsi que les dernières, et nous n'avons rien trouvé dans le cours du volume qui fût de nature à expliquer le problème.

Le quatrième volume n'existe point à la Bibliothèque royale. Un autre exemplaire de la même chronique, en trois volumes, acheté récemment, ne le contient pas davantage.

Il faut aller jusqu'au cinquième volume pour trouver enfin la lumière. Jean de Stavelot a attendu bien des années avant d'écrire le nom du chroniqueur dont il copiait l'ouvrage. Ce soin lui avait paru sans doute inutile à cause de la grande réputation dont jouissait alors JEAN D'OUTREMEUSE. C'est en effet la chronique de ce Liégeois célèbre qui a été attribuée à Jean de Stavelot par Foppens, et c'est d'elle que nous parlons depuis si longtemps, sans trouver nulle part le nom de son auteur. Foppens a poussé l'erreur jusqu'à l'oubli : Jean d'Outremeuse n'a point d'article dans la *Bibliotheca Belgica*, et cet oubli serait inconcevable, si nous ne savions pas combien d'autres lacunes les critiques ont signalées dans cet ouvrage ¹.

Pourtant le bon Jean de Stavelot n'avait point cherché

¹ V. *Annuaire de la Bibl. royale*, 1^{re} année, p. 94. — Vandermeere a imité Foppens dans son article sur Jean de Stavelot que nous citons plus loin d'après sa *Bibl. script. Leod.* ; mais il montre un peu plus d'exactitude et de justice à l'égard de Jean d'Outremeuse. Ce chroniqueur naquit, dit-il,

à se parer des plumes du paon. Au commencement du cinquième volume il avait rendu à Jean d'Outremeuse pleine et entière justice. Voici en effet comment il débute :

« Chi commenche li chinqueyme cronicque de pays de
» Liège en brief, ensiwant les quatres croniques maistre
» Johans d'Oultre-Mouse. Et fut commenchiez l'an M. et
» CCCC, et fut compileit, après relation d'aultruy, par une
» des confreire del monasteir sains Lorent deleis Liège
» de ordîne sains Benoit. »

Puis comme s'il ne trouvait point cette déclaration suffisante il ajoute tout aussitôt :

« Chi volons, à l'aide de Dieu, commenchiez le v^e cro-
» nique de pais de Liège sour l'an de grasce mil et CCCC,
» car maistre Johans de Oultre-Mouse finat tous les siens
» l'an M.CCC et LXXXIX, enssi com ilh appert en son
» iiiie cronique chi-devant fineis, etc. »

Nous savons donc maintenant d'une manière certaine que les quatre premières parties de la chronique de Liège sont l'œuvre de maître Jean d'Outremeuse, et de plus, nous savons à peu près à quelle époque se termine la partie écrite par lui. Je dis à peu près, parce que Jean de Stavelot dit ici que la quatrième chronique *fine* l'an 1399, tandis que, dans la liste qui est au volume de Brunetto Latini, la quatrième partie *fine l'an M. et CCCC tout à pont*. D'où il résulte que nos incertitudes ne sont point encore dissipées et qu'elles ne le seront qu'à la découverte du quatrième livre. C'est déjà beaucoup que nous possédions les trois volumes qui se trouvaient encore au monastère de S^t-Lau-

vers l'an 1338. C'était un homme très-savant en fait d'histoires et qui jouissait d'une grande réputation parmi les gens instruits. Il continua l'histoire du pays de Liège depuis 1340 où cesse la chronique de Jean de War-
nant, jusqu'à 1399, époque de sa mort.

rent en 1642 et qui semblaient à M. Polain le seul document capable d'éclaircir la biographie de Jean d'Outre-meuse ¹. Nous avons ces trois volumes, et nous voyons qu'il en faut un quatrième pour atteindre le but désiré.

Quant au cinquième, le titre que nous avons reproduit tout à l'heure ne suffirait point pour nous faire connaître qui en est l'auteur. Il semble que ces vieux religieux s'enveloppent avec une certaine complaisance dans des nuages plus ou moins épais. Nous devons aller jusqu'à la page 24 pour trouver un passage où se nomme l'écrivain :

« L'an mil CCCC et III, dit-il, le xii^e jour de marche
» qui est le jour le sains Grigoire, trespasat Dan Stiene de
» Mariles, le xxiiii^e abbeis del monasteir sains Lorent par
» deleis Liège, cuy provende oit unc jovene clerc d'Ar-
» denne, qui avoit adont d'éaige xiiii ans, quant ilh fut
» vestis et tondu moyne deldit engliese, li queis escript
» et compilat chi propre croniques, et fut appelleis en son
» propre nom Dan Johans de Stavelot. » Et à la page
36 v^o, après avoir décrit le couronnement de Sigismond
comme roi des Romains, le 8 nov. 1414. Il confirme ainsi
le fait : « Et nos, *Dan Johans de Stavelot*, moyne de sains
» Lorent, nos desimes, viii jours après cest coronation,
» nostre nouvelle messe, et le desimes si longement après
» les ordines, portant que nos aviens grant desier que
» nostre peire y fust, enssi qu'ilh y fut. Car ilh covenoit
» eistre, à commandement dedit abbeit, à Aize, portant
» qu'ilh estoit uns des esquevins de Stavelot. »

C'est donc Jean de Stavelot qui a compilé, ou plutôt composé, après relation d'aultruy, cette dernière partie, et pour être juste, Foppens aurait dû ne lui attribuer que

¹ *Messenger des arts et des sciences* de 1854, t. II, p. 575.

la première moitié du quinzième siècle, et non pas tout l'ouvrage de Jean d'Outremeuse, depuis le déluge de Noé. Par un effet des vicissitudes et des compensations humaines, l'inventaire des MSS. attribue maintenant les cinq parties de la chronique à Jean d'Outremeuse, sans en excepter le n° 10457 ou le cinquième volume, qui devrait revenir seul à Jean de Stavelot, sans en excepter même d'autres opuscules qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre.

Il nous reste maintenant à dire de quoi se compose le volume dans lequel cette cinquième partie est transcrite, et à déterminer l'époque où Jean de Stavelot a cessé d'écrire.

Au folio clxxij on lit :

« Et fut chi libre escript et parfais jusqu'à chi par uns des
» confrères de saint Lorent, après relation d'aultruy, et accom-
» plis l'an del Nativiteit Nostre-Saigneur milhe CCCC et XLV,
» le xi^e jour de mois de septembre. Dit une *Ave Maria* por ly. »

Ce confrère, c'est toujours Jean de Stavelot, qui essaie encore de se cacher, mais dont l'écriture est trop reconnaissable pour que l'on puisse y être trompé. Nous devons remarquer ici la date de 1445, qui se trouve aussi indiquée dans la liste publiée par M. le baron de Reiffenberg comme terminant cette cinquième partie. Mais Jean de Stavelot avait ménagé quelques feuillets à la fin de son manuscrit, pour le cas où il aurait besoin d'ajouter un dernier mot à sa chronique, et c'est ce qui arriva effectivement. Il reprit bientôt la plume en ces termes :

« Combien nos avons chi-devant escript que chi libre fut
» acomplis l'an et le jour devant dis, adont fut-ilh tantoist que-

» releit ¹. Nientmoins nos avons chi lassiet de papier, affin, se il
 » avoient auqueiles novelliteis chi-après, que nos les powissent
 » chi escrire tant que ly papire durreroit ou que nos remanriens
 » visquant. »

En effet, Jean de Stavelot ne s'arrête définitivement qu'après le 8 juillet 1447, c'est-à-dire après trente-six ans du travail le plus pénible et quelquefois le plus difficile. Les forces lui manquèrent plus tôt que le papier, car il en restait encore trois ou quatre feuillets qui furent remplis par un religieux du couvent jusqu'au 13 octobre 1449, c'est-à-dire jusqu'au jour même de la mort de Jean de Stavelot. Nous transcrivons ici les détails de sa maladie et de sa mort afin de compléter notre notice. On y verra de quelle manière le continuateur a jugé cette vie qui nous semble à nous si laborieuse, si remplie. On se demandera quelle devait être cette existence du cloître, où un moine pouvait être accusé de négligence, après avoir travaillé pendant près de quarante années avec l'assiduité la plus merveilleuse. Nous avons déjà dit que le frère qui termina la chronique de Jean de Stavelot, en y ajoutant de courtes annales latines pour deux années, nous semble être le même religieux de S^t-Laurent, qui est appelé Adrien *de Veteri Busco* ou d'Oudenbosch, et dont la chronique de 1449 à 1483, a été publiée par Martene. C'est une supposition que nous croyons devoir vous soumettre. Voici l'extrait des annales de frère Adrien, avec la liste qu'il donne des livres transcrits par Jean de Stavelot :

¹ Plus loin le même MS. nous offre ce mot dans une phrase qui en détermine mieux le sens. A la table qui précède le *Patron del temporaliteit*, on lit : *La paix des XVI qui est appelée la paix de Tongre*, QUEMILÉ en chi libre chât-devant sour vj. Ce mot se traduit par le latin *ligatus*.

« In eodem anno (xiiii^c xlix) nonnus Johannes de Stavelo,
» monachus hujus monasterii Sancti Laurentii, qui has cronicas
» propria manu scripsit, cum jam fuisset in infirmitorio per
» xvii septimanas et habuisset duos medicos, scilicet magistrum
» Johannem de Tongris et magistrum Nycholaum Voecht, cano-
» nicum sancti Petri, qui per varia medicamenta debebant eum
» curare tam de ydropisi ad quam videbatur esse dispositus,
» quàm de aliis incommoditatibus, cum jam non invenirent
» quid facerent, quia videbatur eis sanus et nichil obstabat nisi
» senectus, ut audivi eos asserentes coram eo in crastino
» Dyonisii, quod erat feria quinta;

» Dominica sequenti, voluit sibi amministrari de victualibus,
» sicut conventus habuerat, quia infra viii dies intenderet ire
» per claustrum; cumque comedisset in prandio competenter
» et bibisset novum vinum, in cena parum vel nichil poterat
» comedere et incepit balbutire. De mane fuit junctus et percus-
» sus apoplexia: mirabiles ostendebat gestus, ut os tremendo gi-
» raret versus aures; et semper fratres orabant coram eo nocte
» et die, et putabatur sepius esse in transitu.

» Hoc duravit a feria secunda usque ad feriam quartam, in
» qua feria iiii^a, cum fratres pransi essent et illi de secundo con-
» ventu comederent, intravit ad eum quidam civis Leodiensis,
» quo procurante quedam fraternitas fuerat instituta ad fratres
» predicatorum de sancta Barbara, ipso nonno Johanne ad hoc
» instigante, qui etiam libellum de passione ejusdem sancte
» Barbare scripserat et depinxerat, et se in confratrem ejusdem
» fraternitatis fieri procuraverat, et eundem libellum eis obtu-
» lerat. Is igitur cum ante lectum ejus staret et diceret: « Do-
» mine Johannes, Deus det vobis sanitatem! Doleo quod estis in
» isto statu, rogo Deum et gloriosam virginem Mariam et sanc-
» tam Barbaram, ut velint vos juvare. » Nonnus Johannes os
» aperuit et trahere anhelitum cepit, et antequam omnes fratres
» accurrere possent, spiritum reddidit infra primam et secundam
» horas post prandium.

- » Unde statim missum est ad sanctum Jacobum et ad sanctum Egidium, et post vesperas corpus portatum in choro, et cantate vigilie et exequie super corpus valde solempniter. In crastino fuit solempniter traditus sepulture, omnibus rite et debite completis que fieri deberent, quia et vigilie, psalterium et missa, omnia dicta fuerunt supra corpus in choro. Nescio si aliquando fuit visum simile. Requiescat in pace.
- » Ipse licet in aliquibus fuit negligens, tamen multas bonas condiciones habebat in se, et ad honestatem multa ordinaverat similiter et ad divinum officium, pro quibus sepius a suis confratribus persecutionem passus fuerat.

Sequuntur libri quos scripserat.

- » Primo unum breviarium et unum diurnale. (*La liste publiée par M. de Reiffenberg porte ij diurneis et ij breviars.*)
- » Item ordinarium de divinis officiis.
- » Item unum missale pro capella sancti Dyonisii.
- » Tria processionalia in choro.
- » Item unum collectarium, unum psalterium.
- » Item librum unum de sancto Laurentio, in quo Speculum humane salvationis cum gestis abbatum (*MS. 9332-46 de la Bibl. royale*).
- » Item unum librum de sancto Benedicto, etc.
- » Item libellum de institutione festi sacramenti, in quo vita antichristi, etc.
- » Item unam cronicam in latino, ubi plura habentur.
- » Item chronicam abbreviatam.
- » Item quatuor partes cronicarum Johannis de Ultra Mosam, quibus addidit hanc quintam in presenti volumine conscriptam (*MS. 10455-63*).
- » Item unum tractatum de fundatione et processu hujus monasterii et abbatibus ejus, qui superius in hoc volumine fuerat

- » ligatus ¹ f° lxxxiii°. Sed quia non expedit ea que ibi habentur
- » extraneos scire, feci eum per se poni ².
- » Item librum magistri Brunonis de Florentia in gallico (MS. 10547-48).
- » Item librum Sydrac philosophi.
- » Item unum librum de vita Jhesu-Christi et evangeliis dominicalibus et de X preceptis in gallico.
- » Item summam regis Philippi in gallico.
- » Item librum *Preparate corda* in gallico, cum multis aliis
- » scripsit, quia raro otiosus fuit.
- » Accipiant posteri exemplum ut sint studiosi, quia nullum
- » bonum irremuneratum, nullum autem malum impunitum. »

Frater Adrianus.

Tels sont les renseignements que nous avons puisés dans les manuscrits de Jean de Stavelot sur ses ouvrages et sur lui-même. Dans son essai sur la *Poésie française en Belgique*, M. André Van Hasselt avait déjà signalé cette chronique, et il donne même sur son auteur quelques détails biographiques. Il assigne par erreur la date de 1445 à sa mort. De plus, M. Van Hasselt a publié de cet ouvrage un fragment en vers qui est au f° 115 v°. Jean de Stavelot, selon sa modeste habitude, l'a intitulé : *Chi après s'ensiet le reize devantdit de Bosenove, fait par 1 hors de religion en riesme*. Il ne se nomme que vers la fin, lorsqu'il dit :

Amen. Chi est finés mon dy
Par Johan de Stavlo escri.

Aux f°s 119 et suivants, se trouve un autre *bieau dicta-*

¹ Jean de Stavelot dit *querilé*.

² Au v° de la page 85 on trouve effectivement les traces d'un retranchement. Il y a même une douzaine de lignes d'effacées.

men qui fut fait aussi par 1 *hons de religion*. Il se compose des *Dix commandements de Dieu*, suivis des *Dix commandements du Diable*. Puis viennent les *Enortement du bon angle*, en regard des *Enhortement du dyable*. Cet homme de religion, ce doit être Jean de Stavelot; du moins, après tout ce que nous savons de ses habitudes, la chose est probable. L'*Orison de saint Loren*, placée en tête du volume, n'est pas de son écriture, mais bien de celle de frère Adrien. M. Van Hasselt aurait peut-être dû ne pas l'attribuer à Jean de Stavelot.

Le *Patron delle temporaliteit* se trouve ensuite dans le volume, et il est aussi de la main de Jean de Stavelot, qui commence par nous dire *qu'ilh fut compileis n'at gaire per uns hons qui ne soy vult mie nommeir*, jetant ainsi des doutes sur l'œuvre que nous attribuons à Jacques de Hemricourt. L'inventaire des manuscrits a oublié de mentionner le *Patron delle temporaliteit* en analysant ce volume, ou plutôt il l'a considéré comme la seconde partie du tome 3^e de la chronique de Jean d'Outremeuse. Voyez n^o 10458. M. Polain, qui depuis longtemps avait promis de publier ce traité, vient de le donner à la fin du second volume de son histoire de Liège.

Nous trouvons ensuite dans le même *codex*, sous le n^o 10459, un traité en vers intitulé : *Portant que doctrinal Savage est unc traitiet de bonne doctrine où ons puet aprendre grans biens, se l'ay-je Johans mis en escript entres mes dis*.

Cet ouvrage a été publié pour la première fois en 1842, par M. Ach. Jubinal, *Nouv. recueil de contes, dits et fables*, t. II, p. 154, d'après le manuscrit 7218 de la bibliothèque royale de Paris; et M. Arthur Dinaux en a cité

le commencement et la fin, d'après le manuscrit 1239 du fonds de St-Germain, dans ses *Trouvères artésiens*, p. 435. Notre texte diffère beaucoup de celui qu'ont donné MM. Jubinal et Dinaux, et cela n'est pas surprenant, puisqu'il a été arrangé et remanié par Jean de Stavelot, comme on le verra par le commencement et la fin que nous reproduisons ici :

A moy entendeis, mes amis,
Qui sovens ay ly mon entente
De faire beais et des bons dis
Et ensi des giestes gente,
D'histoire ou de diverse mateire,
Qui moy semblet bel et excellente,
Noble ou bien substancieuse
Et à mon cuer bien m'atalente.

« Si ay ensi acoustumé quant je truve aucuns dis, gieste jolies ou valande, où ons puet prendre entendement, où ilh at obscureteit, en rismes ou en aultre vis, qui ensi en fourme nouvelle est de part moy remis.

» Et portant que je ay mains dis fais et fourmeis,
Et ensi moult de viés refais et refourmeis,
Si m'est pris à mon cuer talens et volenteis
Que doctrinal Savage soit de moy remueis.

» Non mie que je vuelhe refaire unc tout novel,
Mains adjosteir ou prendre où moy semblerat bel,
Et corregier la risme qui en sachon chancel;
Car teil doctrine doit estre fait à chisel¹.

» Si le corregeray où ilh serait mestier,
Toudis laisant le viel en son estant promier,
Jà n'en voray forfaire où n'est à corregier.
Or escuteis, trestuis, le voray commenchieir.

¹ Avec art, à ciseaux.

• Or supplie à cascon à mon commencement
Que moy vuellent entendre si très-parfaitement ,
Qu'ilh entendent mon dit, le porquoy et comment ,
Et sachent dire après par bonne entendement.

• Cherte bonne chouse est, etc. •

Ce fragment nous montre assez bien quelle était la manière de travailler de Jean de Stavelot, il prenait tout ce qui lui plaisait et il le remaniait à sa guise, fussent des histoires ou des dits moraux; il ne le faisait pas avec un grand talent, comme on vient de le voir, mais c'est pour cela même que nous avons cru devoir citer cet exemple.

La fin ne diffère pas moins que le commencement, du texte donné par M. Jubinal. Après la strophe qui commence par les mots : *Che dist ly doctrinal Savage sens mesprendre*, et qui est l'avant-dernière de l'édition Jubinal, notre manuscrit en présente encore vingt-cinq. C'est peut-être là une addition faite par Jean de Stavelot. Nous ne pouvons cependant point l'affirmer. Voici le sommaire de ces strophes : *Des biens disans. Des mesdisans. D'ablameir. Des puissans. Des discordans. De jolis. Des pénitans. A messe ons doit aleir. De vilain. Qui aime sainte englieze. Qui fait à ses parens mal. Qui est contre l'englieze. Des biens de l'englieze. La confirmation. Des sains sacremens* ¹.

¹ La section des manuscrits contient plusieurs autres exemplaires du *Doctrinal Sauvage*. Nous citerons surtout le n° 9422 et le n° 10575. Dans ce dernier le *Doctrinal* est précédé de deux pièces, dont l'inventaire ne fait pas mention. La première est une espèce d'hymne à Jésus, composée de trente strophes qui commencent toutes par les mots *Doux Jhésus, Diex*, à l'exception de la première :

Glorieux Diex qui me féis
A ta sanblance et à t'image,
Qui char et sanc pour moi préis,
Et pour trestous l'umain lignage,

Le copiste a mis en dernier lieu les vers qui suivent dont la date indique l'époque où Jean de Stavelot doit les avoir composés.

• Atant finira chy che que j'ay ordiné
Sor l'an milh quatre cens et quarant quatre compté.
Priés por le scrivens que s'arme soit savé
Et soient nos péchiés oussi tous pardonné. *Amen.* •

Nous le répétons, d'après la manière dont ces vers sont tournés, ils ne font pas grand honneur au trouvère. C'est tout bonnement de la prose, souvent mal rimée, qui répond fort bien à ce qu'on pouvait attendre de l'auteur de la *Reize de Bosenove*.

Le n° 10460 est aussi une transcription faite par Jean de Stavelot. Il l'a intitulée comme suit : *Chi-après s'ensiet unc noble et gracieux detier, qui est de mult grande substance por totes gens, de l'aprendre à vivre. Et si parolle de tous estas, eaux ensignant, al quele lire et entendre ons puet moult profiter al corps et à l'arme.*

Cet ouvrage est celui qu'on appelle ordinairement le

En la Vierge que tu véis
Sus tous autres plus humble et sage,
A jointes mains, rois bénéis,
De tout mon cuer te fais hommage.

Cette pièce est suivie d'une prière à la Vierge :

Douce Vierge Marie, roïne de pité,
Habitacles et temples de Sainte-Trinité, etc.

Et c'est seulement à la quatrième page, que commence le texte du *Doctrinal* par cette strophe que n'ont pas tous les exemplaires :

Singnour, or escoutés, que Diex vous bénécie,
Si orrés nouviâx mos qui sont sans vilenie,
Ce est de doctrinal qui ensaigne et chastie
Le siècle, qu'il se gart d'orgeuil et de folie.
Cherte bonne chose est, etc., etc.

Miserere du reclus de Moliens, et dont il existe une copie à la Bibliothèque du roi à Paris, sous le n° 7649. En voici le commencement :

« *Miserere mei, Deus.*
Trop longement me suy théus
Que je déisse avoir bien dit.
Assiés ay lis et temps éus
Des mals blameir que j'ay véus, etc. »

Nous devons croire notre texte préférable à celui de Paris, si nous en jugeons par les échantillons qui s'en trouvent imprimés dans Roquefort. La strophe suivante le prouvera.

« Envie, celle serve ameire,
Dist que ilh voloit eistre meire
Et metre à monde de son fruit.
Par péchiés plus que adulteire ¹
Ala cuchier avec son peire.
Par une mult horrible nuit
Menèrent horrible desduit.
Ne levat pas son ventre vuit ²,
De son peire conchiut son freire
Que ons nom Mesdis malduit.
Est de sa meire en son meurs duit ³
Si qu'il retient bien sa matière ⁴. »

La dernière strophe est conçue ainsi :

« Et je moyne qui ne descluse,
Qui de dis faire moult sovens use,
Prie à tous cheais qui le lironte,
Que cascon d'eaux si bien y muse
Que vérité prendre por ruse,
Et fache che que li dis conte,

¹ Plus lait c'avoutère. Roq.

² Vide. *A ventre vair.* Ib.

³ La mère l'a en ses meurs duit. Ib.

⁴ Et il retint. Ib.

Si que de la gouffe parfonte
Prive son arme et si l'aconte
De Dieu qui nulle uede refuse.
Si ferat à dyable grant honte
Et li donrat malvais reconté,
Por che qu'ilh ystrat de sa buse. *

» Explicit ly dis por apprendre la personne son arme salveir, et ly meneir à bonne voie. Escris sor l'an M.CCCC. et XLIV en mois d'awoist, l'endemain del Sains Sixte pape et martyr. Et contient xxx^{iiij} viers. » Cette date est celle de la transcription.

Le n° 10461 qui vient ensuite porte le titre suivant : *Chi-après s'ensiet la noble et subtilh scienche qui est appelleit LE COMPTE DE ALGORISME, portant que chis qui le fist avoit nom Algorisme, qui estoit uns juwis.*

Cette pièce est une traduction ou paraphrase des traités en latin, dont la Bibliothèque royale possède plusieurs manuscrits, entre autres : 1° les n° 2910-11, *Algorithmus prosaïcus Algi philosophi*; 2° les n° 915 et 2913, *Algorismus glosatus* ou *metricus* en vers latins¹; 3° le n° 5275, *De rationibus algorismi.*

On désignait sous ce nom, au moyen âge, l'arithmétique ou la numération arabe. Ducange le traduit par les mots *libellus arithmeticus*, et *algorista* signifie, selon lui, *homo calculandi peritus*. Nous ne croyons pas qu'il y ait rien de sérieux dans l'étymologie que le trouvère prétend donner de cette science. L'existence du juif *Algorisme* n'est pas plus facile à démontrer que celle du philosophe *Algos* ou *Algus*, auquel sont attribués les manuscrits 2910-11. Il est bien vrai que l'auteur de ces manuscrits propose plu-

¹ Le premier de ces manuscrits a six vers de plus que le second à la fin.

sieurs étymologies, entre autres celle de l'inventeur Algos; mais tout cela tombe devant le moindre examen, et cette dernière n'est pas plus admissible que les deux autres : *Ἐγγυος ριςμος* (*in, ductio, numerus*), ou bien *αλγος* pars, et *ριςμος* nombre.

Les auteurs du nouveau glossaire français polyglotte (Paris, 1846, in-4°), font venir ce mot de l'arabe *al*, le, *ghor*, tableau, et du grec *ριθμος* nombre. M. Carmoly nous affirme que cette étymologie ne vaut pas mieux que les autres et nous sommes très-disposé à le croire.

Ducange, qui écrit aussi *algarismus* et qui retrouve ce même mot dans l'espagnol *alguarismo*, y voit l'article arabe *al* et le mot grec *αριθμος*, étymologie qui, en définitive, nous semble la plus vraisemblable. Il cite, à ce mot, le passage suivant de Bernard de Breydenbach : *Item numeros, cyfras et figuras algarismi ipsa invenit.* ITIN. HIEROSOL. p. 190. Mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici de l'invention des chiffres de l'algorigisme. Le poète des manuscrits 913 et 2913 dit textuellement :

Talibus Indorum fruimur bis quinque figuris.

Si c'est de l'Inde que les Arabes ont apporté la numération qui leur est attribuée, rien n'empêcherait encore qu'un arabe en fût l'inventeur; mais nous renonçons à trouver son nom au milieu de toutes les transformations qu'on a fait subir en Europe, aux noms arabes même les plus célèbres. C'est pour cette raison que nous mentionnons, sans y attacher trop d'importance, le mathématicien arabe *Alchoarisme*, célèbre dans l'Inde par sa science ¹.

¹ Voir Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. 1, p. 443.

Le mot *algorisme* est expliqué ainsi par le trouvère dont nous examinons l'ouvrage :

Algorisme si est 1 nombre
Qui brifement conte et met cen nombre.
Ch'est 1 compte certainement
Qui en nul fait certain ne ment ;
Qui mult subtis est renommeis.
Et si est aultrement nommeis
Ly nombre de arismetique.

.
Ilh n'y at plus que IX figure ,
Et la chiffre por la fature ,
Qui font trestout ensemble X.
Veis l'en chi enssi que je dis :
0. 9. 8. 7. 6. 5. 4. 3. 2. 1.
A reculons le doit-ons lire ,
Enssi com li juys escrire.

.
Enssi comp-ons commonément
La plus grant somme premièrement ;
Enssi les figures dieraines
Font mult plus que les devantraines ;
Mais de che soiés tout certain ,
Ly premier a la bonne main.

Ajoutons que ce mot *algorisme* a donné lieu à un proverbe du moyen âge, dont nous avons conservé l'équivalent. Gautier de Coinsi, dans les miracles de Notre-Dame, première partie f° 7 v° du manuscrit 10747 de la Bibliothèque royale, s'exprime ainsi :

Or sui-je mat , or sui-je pris ,
Haut clers estoie de haut pris ,
Or ai tant fait par moi-mêmes
Que *chiffre sui en angorismes*.
Moult m'ont deable empéechie ,
Quant jou ne rechui l'éveskie.

*Que chiffres sui en angorismes ou en algorismes, c'est-à-dire que je suis un zéro en chiffre. Cifra, dit D. Carpentier, figura nihili, et notre trouvère dit aussi : « Il n'y at plus que IX figure et la chiffre pour la fature. » La chiffre, c'est-à-dire le zéro. Roquefort écrit donc par erreur *chiffre en angourisme*, et il traduit mal cette expression par un homme trompé dans son attente, qui a mal fait de ne pas accepter ce qu'on lui offrait. Il n'y a que l'orthographe du mot angourisme sur laquelle on pourrait discuter. *Angourisme* signifie en effet affliction. Mais ne peut-on pas même voir dans cette expression un jeu de mots ? Le trouvère, au lieu de dire un zéro en chiffre, un chiffre en algorisme, aura dit en plaisantant un zéro en peine, un chiffre en angourisme, à cause de la ressemblance des deux mots.*

Nous ne disons rien de plus du *Compte de l'algorisme*. L'auteur n'a pas trouvé moyen de rendre la numération fort poétique. Les vingt-huit derniers vers de son traité sont un éloge de l'étude. Nous serions fort embarrassé pour dire la part qui revient à Jean de Stavelot dans ce traité compilé par lui.

Le dernier traité du volume est sous le n° 10462. Il est intitulé : *Chi s'ensiet ly tratiet c'on nomme le testament Johan, qu'ilh fist quant ilh se voutl cesser en ses viés jours de plus alabureir d'escire.*

L'inventaire des manuscrits attribue ce testament à Jean d'Outremeuse, comme il fait de la plupart des autres opuscules de ce volume. Nous ne savons trop pour quel motif, si ce n'est toutefois parce que l'auteur s'appelle Jean et que l'ouvrage se trouve placé après une continuation de Jean d'Outremeuse. Ce traité n'est autre que le testament bien connu de Jean de Meung, publié à la

suite du *Roman de la Rose*, par M. Méon, dans son édition de 1814, t. IV, p. 1. Il n'y a que des différences de dialectes et de leçons, qui sont souvent à l'avantage de notre manuscrit.

Il nous reste maintenant à parler du manuscrit 9352-46. Ce doit être l'une des premières transcriptions faites par Jean de Stavelot, puisqu'elle date de 1428 et que la liste écrite dans le Brunetto Latini ne semble mentionner que des ouvrages faits depuis 1438 jusqu'à 1445.

C'est un grand volume en parchemin qui provient de l'abbaye de Saint-Laurent et auquel l'inventaire des manuscrits assigne la date du XIV^e siècle. Il est écrit tout entier de la main de Jean de Stavelot, et ne paraît pas distinctement indiqué dans la liste citée plus haut.

Il comprend d'abord un traité de la vie de saint Laurent en latin, puis des sermons et des homélies aussi en latin, ensuite la vie de Volbodo et celle de Reginard; les gestes des abbés de S^t-Laurent de Liège par Renier, le *Libellus lacrymarum*, le *Speculum humanae salvationis*¹ et quelques autres traités. La plupart de ces ouvrages sont dans la liste des livres copiés par Jean de Stavelot, mais ils n'y occupent pas le même ordre et n'y sont pas tous en latin comme ici. Il est pourtant hors de doute que

¹ Vandermeere, dans sa *Bibl. script. Loed.*, croit aussi que Jean de Stavelot est l'auteur du *Speculum humanae salvationis*, et de bien d'autres ouvrages; nous pensons que c'est là une erreur comme celle de Foppens, etc. Voici, au surplus, l'article de Vandermeere et la liste des ouvrages qu'il attribue à Jean de Stavelot. Elle diffère essentiellement des deux autres.

Après quelques renseignements biographiques sur Damp Jean, il ajoute :

- Non minus religione quam scientia venerabilis, scriptor diligentissimus,
- cum libris proprio marte, tum multis aliis compilatis clarus, reliquit sequentia sui nobilis ingenii monumenta :
- Genealogiam descendantem ab Adam protoparente, recta linea usque ad

ce manuscrit fait partie de ses transcriptions. Voici la note qui se trouve à la fin de la table générale des matières : *Anno ab incarnatione Domini M° CCCC° XXVIII° nonnus Johannes de Stabulis , coenobii sancti Laurentii juxta Leodium sacrista et monachus , ad Dei sanctaeque Mariae virginis honorem ac ipsius ecclesiae patroni venerationem , hunc librum in diversis codicibus dispersum recollectit scripsitque ac depinxit.*

*Pro cujus , precor , anima
Omnia oret ecclesia ,
Ut eam coelestis curia
In sua recipiat habitacula.
Amen dicant omnia.*

Une autre main a écrit au-dessous : *Obiit anno XLIX (1449).*

- » David regem Israël, et a David usque ad Dominum Jesum Christum ac quorundam collateralium regum, sacerdotum et prophetarum.
- » Scripsit desuper : De civitatibus, castellis, montibus et fluviis, qui sunt in Jerusalem et in Terra Sancta ;
- » De nationibus quae per arma orbem terrarum affixerunt, quarum primi fuerunt Scitae, etc.
- » De diis gentium, quomodo pingebantur figurae eorum et ante adventum Domini colebantur ;
- » De sex aetatibus mundi.
- » Catalogum romanorum Pontificum contexuit a summo et primo pontifice Christo Jesu usque ad Eugenium IV ;
- » De schismate in ecclesia ;
- » De persecutionibus ecclesiae ;
- » De episcopatibus per universum orbem ;
- » De apostolatu Matthiae ;
- » De nominibus 72 (sic) discipulorum Christi Jesu.
- » Catalogum praesulum ecclesiae Coloniensis a S. Materno usque ad Theodoricum de Meurs conscripsit.
- » Regum Galliae genealogiam compendiose deductam gallice concinnavit et definit anno 1438.

in octobri. De tous les ouvrages écrits par Jean de Stavelot, qu'il nous a été permis de voir, aucun n'est exécuté avec autant de soin que ce magnifique volume, qui est tout entier d'une grande écriture gothique extrêmement régulière.

On y trouve à la fin quelques indications relatives aux cloches de l'abbaye de S'-Laurent, cloches qui n'attendent pas sans doute la fin du XVIII^e siècle pour disparaître, car les puissances de droit divin furent souvent, dans les guerres et les révolutions des âges passés, tout aussi peu respectueuses que les souverainetés populaires envers ces symboles sacrés de la religion et de la piété. On sait trop de quelle façon Charles, duc de Bourgogne, traita Liège et ses monuments pour que notre assertion paraisse injuste. Alors aussi les cloches, fondues par le

- *Regum Angliae seriem descripsit eadem lingua usque ad annum 1440 ;*
- *Speculum humanae salvationis per utrumque testamentum figurative depictum composuit.*
- *Vitam S. Benedicti in veteri lege figuratam et per doctores novae legis luculenter approbatam latino simul et gallico atque teutonico descripsit*
- *sermone.*
- *De fundatione monasterii S. Laurentii, fundatorum et abbatum perdicens seriem, eadem in gallicam seu teutonicam traduxit linguam ;*
- *Gesta episcoporum Leodiensium a S. Materno usque ad annum 1449,*
- *quibus praecipuas dioecesis ecclesias earumque fundatores ac personas memorabiles ad hanc spectantes interpinxit.*
- *Tandem humanae fragilitatis debitum persolvit anno 1449 in crastino*
- *Calixti. »*

Vandermeere ajoute que Casimir Oudin, dans ses commentaires *De scriptoribus ecclesiasticis*, t. III, col. 2564, appelle Jean de Stavelot abbé de Saint-Laurent, et qu'il se trompe aussi en affirmant que Chapeauville a publié, dans son tome III, la chronique de Liège depuis saint Materne jusqu'à 1449, ouvrage attribué à notre moine par tant de bibliographes. — Nous ajouterons que Fabricius a commis toutes les erreurs reprochées à Oudin par Vandermeere. Voy. t. IV, p. 146 de l'édition de 1754.

vainqueur, se changèrent en bombardes sous une main sacrilège ¹.

Livrons donc ces notes à celui qui voudra écrire l'histoire étrange de ces chantres de nos joies, de nos douleurs, souvent aussi de nos triomphes; intermédiaires qui semblent n'avoir été placés entre le ciel et la terre que pour parler à l'un des espérances de l'autre; mélodieux instruments que les orages du ciel n'ont souvent respectés pendant des siècles que pour les voir profaner ensuite avec plus d'éclat au milieu des tempêtes humaines.

En attendant que cette poétique histoire des cloches nous soit donnée, et qu'on nous raconte la gloire et les malheurs du *Bourdon* de Notre-Dame de Paris, du *Vigneron* de Tournai, de la *Rigaut* de Rouen, du *Roland* terrible de Gand, du *Salvator* de S^t-Gudule, de *Martin* de Cambrai, de ce beau *Jacquemard* de Courtrai, qui fait depuis plusieurs siècles l'orgueil de Dijon, et de cette cloche du ban, qui, à S^t-Lambert de Liège, sonna tant de fois le glas funèbre pour les victimes des réactions politiques; en voici quatre qui dans leur temps n'ont pas fait moins de bruit que leurs sœurs, et dont le souvenir sera aussi conservé, grâce au moine de S^t-Laurent. Elles aussi ont bien souvent *recopé* ² au temps de nos aïeux, et leur voix s'est mêlée à bien des soupirs, à bien des cris d'effroi, à bien des chants de triomphe.

Écoutez ce que disait PAKETTA, la première, et souvenez-

¹ « In multis etiam ecclesiis civitatis atque etiam in aliis oppidis et villulis » campanae ex turribus eripiebantur ad usum tormentorum seu bombardorum conficiendorum, crudelem sententiam sortientes. *Chron. de Jean de Los*, p. 61, dans le recueil de M. De Ram. »

² Ce mot wallon, qui signifie sonner le tocsin, ne vient-il pas du flamand *koper*, cuivre, comme *el copareys* et comme la *copérie* de Dinant?

vous qu'il s'agit de la cloche d'une abbaye: *Mentem sanctam spontaneam, honorem Deo et Patriae liberationem!* La gloire de Dieu et la délivrance du pays! Il nous semble que ce mot rappelle à lui seul toute l'histoire de ce peuple, qui demanda tant de fois au ciel d'être délivré de la guerre civile et de l'invasion étrangère.

Sur *BENEDICTINA*, qui avait été faite au mois d'août 1128 vers la fête de S'-Laurent, du temps de Henri Ade, XX^e abbé, on lisait ces vers tout pleins de sympathie pour nos peines et pour nos plaisirs :

*Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctum ploro, pestem fugo, festa decoro,
Et Benedictina sum lingua dicta latina.*

Sur *JOCUNDA* qui datait déjà d'un siècle du temps de Jean de Stavelot, on lisait l'inscription et les vers que voici :

*Magister Gerardus de Leodio me fecit anno Domini
M.CCCXXVIII tempore domini Gaveridi abbatis XIX.*

*Dum sono, vanescat (et plebs tua, Christe, quiescat)
Fulgur, tempestas, tonitrus Sathaneque potestas.*

Vaine espérance! celle dont la voix couvrait la grande voix de l'orage et du tonnerre, celle qui faisait fuir Satan et sa puissance, où est-elle? qu'est-elle devenue?

Enfin sur *PRIMETTA*, qui semble avoir été la plus ancienne, la première peut-être, et qui, comme toutes les cloches, était le produit d'une offrande, on lisait une simple prière, un humble vœu porté chaque jour à Dieu par cet interprète céleste, auquel une vieille légende de notre enfance n'accorde le mouvement qu'une fois tous les

(192)

ans pour se rendre à Rome, et qui chaque jour au contraire fait le long voyage du ciel.

Elle disait :

*Laurenti sancte , Lambertus me tibi pro se ,
Pro patre , matre dedit. Deus illis propicius sit !*

Le sujet, on le voit, ne manque pas de poésie et les matériaux sont abondants. Il a inspiré plus d'un poète, avant Châteaubriant, Victor Hugo et Grandville, sans compter le joyeux curé de Meudon, qui prétendait « qu'une ville sans cloches est comme un aveugle sans baston. »

Émile GACHET.

SUITE DES SOUVENIRS HISTORIQUES ¹ SUR LES ARCHIVES DES
INSTITUTIONS JUDICIAIRES DU HAINAUT; par M. Alex. Pin-
chart, second commis aux Archives du Royaume.

—
SECONDE PARTIE.

*Analyses et extraits des Archives des anciennes institutions
judiciaires du Hainaut.*

§ 1^{er}. — CHARTES, DIPLÔMES, ETC.

I.

1040. — *Berthe s'asservit avec toute sa postérité à S'-Ghislain.*

In nomine summe et individue Trinitatis. Ego Berta cum omne liberâ et omni humane ditionis iugo solutâ, audiens à spiritualibus vocibus summam libertatem esse Christo servire, pro remedio anime mee mancipatam tradidi habendam, tenendam, perpetuòque possidendam, beato Petro principi apostolorum, sanctoque Gisleno in loco Ursidongi. Hanc etiam mihi vel posteris imposui conditionem, ut deinceps singulis annis duos denarios pro censu capitis persolvam. Quod subsequaces mei firmum teneant, et nullum advocatum preter Deum, sanctumque Gislenum, et abbatem loci, habeam, vel ego presens vel subsequates mei. Et preter censum capitis, neque placitum, neque precarium, neque quod vulgò dicitur mortuam manum aliquis habeat requirere, sed pro ipsâ mortuâ manu XII denarios offerantur ad altare. Quisquis ergo hanc conditionem voluerit violare, et

¹ Voy. p. 16.

quisquis posteritatem meam à servitio Sancti Gisleni voluerit vel temptaverit subtrahere, excommunicationis sit dampnatus anathemate, ut deleatur de libro vite in condemnatione sue anime. Nunc igitur quod dixi ut legaliter futuro et longo tempore permaneat, per manus principum, videlicet Isaac et Asselini et Fulberti firmavi, et venerabilium virorum testimonio subtersignatorum fiat firmatum. Anno ab Incarnatione Domini M° XL°, indictione VIIJ^a, regnante Conrado imperatore, et Raynero comite, et Gerardo episcopo, et Heribrando abbate. Signum Almanni; S. Baldrici; S. Gotheri, S. Frederici.

Copie sur papier du XIV^e siècle. Cette charte est citée dans l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Ghislain par dom P. Baudry (Manuscrit de la bibliothèque de Mons).

II.

1095. — *Gaulcher, évêque de Cambrai, donne la collation de l'église de Wasmes à l'abbaye de S'-Ghislain.*

In nomine bisponentis omnia benatis ¹. Ego Gualcherus, divinitatis dono Cameracensis praesul, pro salute animae meae, meorumque praedecessorum, domnique Alardi, abbatis, petitione, altare de Guamiis, exceptis obsoniorum, caeterorumque altarium debitis, liberum sine personâ sancto Gisleno perpetualiter tradidi : et ne quilibet sanctae Dei ecclesiae persecutor hoc donum violare praesumeret, et ab usibus, servitioque praedicti sancti fratrum alibi divertere acceptaret, publico anathemate confirmavi. Ut hoc autem constans et inconvulsum permaneret, introducti sunt testes idonei : S. Frederici, archidiaconi; S. Alardi, archi-

¹ *Sic.* Ces fautes ne sont pas les seules que l'on rencontre dans cette charte, nous en avons conservé l'orthographe avec la plus stricte exactitude. Il est à remarquer que partout où il faut *ae*, il y a dans les chartes II et III un signe particulier sous l'*e* : nous avons cru devoir aussi remplir cette abréviation.

diaconi; S. Bernardi, archidiaconi; S. Rothardi, archidiaconi; S. Alberici, aecclisiae sanctae Mariae praepositi; S. Eplebaldi, eiusdem aecclisiae decani; S. Adam, abbatis aecclisiae sancti Autherti; S. Ragineri, abbatis sancti Sepulchri ¹; S. Goisfridi, abbatis de Novo-Castello; S. Autherti, abbatis aecclisiae de Mariclis ²; S. Guederici, abbatis aecclisiae de Alto-Monte ³; S. Canonorum aecclisiae sanctae Mariae; Albodi, capellani; Goisfridi, capellani; Balduini, diaconi; Radulfi, diaconi; Gualteri, subdiaconi; Gerardi, subdiaconi; S. laicorum Fulconis, casati; Ingebrandi, casati; Gualteri Wenchelonis; Rotberti, casati; Johannis, casati; Gualteri, coletti; S. Balderici de Roisin; Gothuini de Monz; Fastradi de Siligio. Hoc vero factum est anno dominicae Incarnationis M. XC. V., indictione.....; supradicti quidem pontificis anno primo.

Original avec un fragment de sceau en pâte blanche. Sur le dos de la charte on lit en caractères de l'époque :
Carta Gualcheri episcopi de altari Fammiae.

III.

1148. — *Hugues de Leyen, évêque de Liège, confirme la donation faite sous Otbert, son prédécesseur, à l'abbaye de S'-Nicaise à Reims, par Alard de Chimai et Basilide, son épouse, de l'église de S'-Marie-Magdeleine, à Chimai, et de l'hôpital des pauvres, qu'ils avaient fait construire, et de l'église de S'-Geneviève avec toutes ses dépendances.*

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs Sancti. Amen. Ego Henricus, divinâ miseratione Leodiensium episcopus, karissimo sibi in Christo Johanni, ecclesiae beati Nichasii Remensis abbati, eiusdemque fratri-

¹ A Cambrai.

² Maroilles.

³ Haut-Mont.

bus regulariter substituendis in perpetuum. Quia in summi patrisfamilias domo dispensatoris locum, licet indigni, sortiti sumus ex invincto nobis officio ecclesiarum utilitatibus invigilare debemus. Quamobrem ad praesentium et futurorum memoriam studuimus inferendum, quod Alardus de Cymaco, unàcum coniuge suâ Basilide, quamdam ecclesiam in honore sanctae Mariae Magdalенаe cum hospitali pauperum, construxit. Quam ecclesiam, inspirante Dei gratiâ, divino volens adornare servitio ad ecclesiam beati Nichasii, quae est in civitate Remensi, contulit tempore praedecessoris nostri bonae memoriae Otberti, in praesentiâ domni Joranni, abbatis eiusdem loci, et canonicorum ecclesiae sanctae Monegundis seu militum suorum; tradidit etiam ad supradictam ecclesiam sanctae Genovefae cum omnibus appendiciis suis et totum allodium sanctae Genovefae, sicut emerat illud de proprio suo à Teodorico de Avennis, tam in campis quàm in pratis, in silvis, in aquis, in molendinis, in servis et ancillis. Et ità illud allodium ab omni exactione haereditum suorum liberum esse constituit, ut nec ipse, nec haeres eius, aliquid indè propriis usibus usurparent, nec ab omnibus eiusdem allodii mansionariis quicquam prorsus aut vi aut voluntate exigenter; excepto si quis in rebellionem versus propter abbatem vel monachos nollet in ius ire, tunc demùm ille qui advocatus esset seculari cum potestate ad iusticiam coherceret; et de iusticiâ debitum suum reciperet; alios nichil omninò de omnibus eorum redditibus invaderet. Contulit nichilominus hortos circà ripam fluminis eidem loco adjacentes; praeterea nonam totius agriculturae suae quam fecerat in toto sardo de Cymaco circumquaquè tam se quàm suos successores perpetuò daturus esse eidem ecclesiae devovit. Nos igitur, amore beati Nichasii martyris inducti et sociorum quorum in ecclesiâ eiusdem martyris habetur memoria, huius liberalitatis donationem tibi Johannes, tuisque successoribus, praesentis decreti paginâ perpetualiter confirmamus. Decernimus etiam quod quaecumque bona largitione pontificum, concessionem principum, oblatione fidelium, seu quibuscumque iustis modis rationabiliter ecclesiam acquirere

(197)

poterit in parochiâ nostrâ, rata et inconvulsa in posterum ei permaneant. Si quis autem his nostris salutaribus institutis temerariâ praesumptione contraire (*sic*) temptaverit, divinae animadversionis vindictâ puniatur, et à sacratissimo corpore Domini nostri Jesu-Christi alienus existat. Ut autem haec nostrae dispositionis scedula rata et inconvulsa in posterum permaneat, probabiliû personarum intitulatione et sigilli nostri impressione eam corroborari fecimus. S. Alexandri (*sic*) praepositi et archidiaconi. S. Dodonis archidiaconi. S. Amalrici archidiaconi. S. Lamberti, S. Huberti, S. magistri Gerardi, S. Amalrici iuvenis, canonicorum sancti Lamberti. S. magistri Iocelini, canonici sancti Iohannis. S. magistri Godefrici, S. magistri Guinemari, S. Henrici, canonicorum sancti Martini. S. Alexandri, S. magistri Thomaë, canonicorum sancti Dyonisii.

Actum anno Incarnationis dominicae M° C° XL° VIII°, indictione XI; epactâ XXVIII, concurrente III°; regnante Conrado, anno regni ejus XI°; episcopatus domini Henrici III°.

Original avec sceau coulé, attaché à des bandes de cuir blanc. L'évêque est représenté assis, sans mitre, et la crosse en main. On y lit : † HENRICŪ. D. GR(ATIA) LEODIENSIV̄ EPS.

IV.

1196 (1197 n. s.). -- *In castro Montensi, mense martio.*

Charte de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, pour terminer le différend qui existait entre l'abbaye de S^t-Ghislain et Jean *Bliaut*, au sujet de certaines propriétés situées à Blaugies (*in villa et potestate de Bliagiis*) que l'abbaye avait achetées à Alard de *Chastelin*.

Témoins : Marie, femme de Baudouin; Guillaume, son oncle; Baudouin, abbé de Cambron; Nicolas de Barbençon; Gilbert,

(198)

prévôt de St-Germain; Gossuin de Wavrin; Walter de Ville;
Walter de Quiévrain (*Keuren*) et Jean le Roux de *Lestines*.

Original. Charte chyrographée avec sceau pendant
à des lacs de soie rouge.

V.

Sans date (entre 1195 et 1200).

Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, à la demande de Walter, seigneur de *Bosies* (Bousies, près d'Avesnes), se constitue responsable, à l'égard de l'abbaye de Bonne-Espérance, pour le paiement de deux muids de froment à prendre annuellement et perpétuellement dans le revenu de la dime de *Saint-Leches*.

Témoins : Renier de Trith-S'-Léger (*Trit*); Walter d'Avesnes; Gilles de Berlaimont; Gilles de Aulnois (*Alnoit*); Walter de Bousies (*Bossies*); Walter de Quiévrain (*Chevreng*) et Werric de Brat.

Avec soeau équestre et contre-sceau en pâte verte à
demi brisés.

VI.

1206. (1207 nouv. st.) — *Mense martio*.

Nicolas, seigneur de Montignies, donne à l'abbaye de St-Pierre, à Lobbes, la collation de l'église de Montignies (lez-Lens?) avec les grosse et menue dîmes, le droit de patronat, etc. Cette donation se fait avec le consentement de Sara, son épouse; de Henri, son fils aîné, chevalier, et de Mathilde, sa femme; et celui de ses autres enfants, Gérard, Walter et Nicolas.

Témoins : Philippe, comte de Namur, gouverneur du comté de Hainaut pour le comte, son frère; Rasse, seigneur de Gavre et de Chièvres; l'abbé de Lobbes; Werric, ex-abbé; Hugues,

(199)

prieur; Thomas, prévôt; Jean, Godefroid, Radulphe, moines; Théoderic, doyen de S'-Ursmer; Nicolas, Louis, Thomas, Jacques et Laurent, chanoines de Lobbes; W..... mayeur de Lobbes.

Original. Sceau brisé.

VII.

1206 (1207 nouv. st.). — *In castro Montensi.*

Rasse, seigneur de Gavre et de Chièvres (*Cirvia*), approuve la donation précédente faite par Nicolas, seigneur de Montignies, son homme-lige (*fidelis*).

Témoins : Nicolas de Condé; Godefroid de *Winti*; Béatrix, dame de Roisin; Othon d'Arbre; Gilles de *Haltut*; Nicolas de la Pierre (*de Petra*) et Wibald de Hérimelz (*Heriermeis*).

Original. Sceau enlevé.

VIII.

1207.

Confirmation de la donation de Nicolas, seigneur de Montignies, par Hugues, évêque de Liège.

Original. Sceau brisé.

IX.

1210. — *Mense decembri.*

Copie authentique du 10 juin 1794, d'une charte de Gualter,

abbé de S^t-Amand, dans laquelle il déclare, au nom de sa communauté, avoir donné à Arnulphe de Audenaerde et à ses héritiers, les bois de S^t-Sauveur pour les tenir perpétuellement en fief de l'abbaye.

Témoins : Gérard, chevalier, prévôt de S^t-Amand; Évrard *Raddo*, seigneur de Mauritanie; Gilles d'Aigremont; Rabbode *del Lokeron*; Gossard de *Saleng*; Hellin de *Syn*; Arnulphe de *Alto-Loce* et Hugues de Aulnois (*Halneto*).

L'original existait à l'abbaye de S^t-Amand.

X.

1249 (1250 nouv. style). — *Mense januario.*

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, affranchit les serfs et serves de l'église de Notre-Dame de Condé, des droits de morte-main, meilleur cattel, etc.

Universis presentes litteras visuris, Margareta, Flandrie et Hanonie comitissa, salutem et omne bonum. Noverint universi quod cum nos per viros discretos et fideles nostros de jure hominum ecclesie Condatensis, videlicet super mortuâ manu, meliori catello et duodenâ, inquirere fideliter fecimus. Inventum est nos in dictis hominibus super predictis nichil penitus juris habere, sed dictos homines esse de advocatiâ thesaurarii Condatensis ecclesie, quam à nobis tenet in feodum, et de quâ noster homo est, et nobis fecit homagium. Inventum est etiam quod dicti homines in duobus denariis animi census ad festum beati Remigii, quidem in duodecim denariis ad mortem et sex ad matrimonium, quidem verò in sex ad mortem et sex ad matrimonium, dicto thesaurario et ecclesie Condatensis tenentur obligati. Undè volumus et precipimus quod dicti homines per nos vel per alios super predictis, videlicet in mortuâ manu, meliori catello et duodenâ, de cetero non graventur. Et si qua à dictis

hominibus super predictis post predictam inquisitionem factam fuerit extortata, eis integraliter refundatur. In cuius rei testimonium litteris presentibus sigillum nostrum duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducesimo quadagesimo nono, mense januario.

Copie du XIV^e siècle, sur papier.

XI.

1249 (1250 nouv. style). — *Mense februario.*

Confirmation de la charte précédente par Jean d'Avesnes, fils de la comtesse Marguerite.

Copiedu XIV^e siècle sur papier.

XII.

1256. — *Et mois de septembre.*

Charte de Gautier, chevalier, seigneur de Ligne, par laquelle il déclare avoir conclu à l'aide de *Mahiu* de le Val et de Gilles de Dour, chevaliers, un accord avec Gautier, abbé de S^t-Ghislain, touchant les droits qu'ils avaient l'un et l'autre, lui en sa qualité de seigneur de Moustier (lez-Frasnes), et l'abbé comme possesseur des seigneuries de *Vargies* et de *Cocquereumont* (*Kokerielmont*) à Moustier.

Original avec sceau équestre, en pâte verte. Le contre-sceau représente un écusson avec une bande. On lit : SECRET(VM ME)VM MICH.

XIII.

1260 (1261 n. st). — *Le jour del Apparition* (6 janvier).

Aliz, veuve de Jean d'Avesnes, ordonne au châtelain d'Ath et à ses sergents, de ne plus prélever les droits de morte-main, de meilleur cattel, etc., sur les serfs et serves de l'église de Notre-Dame à Condé, dont deux chartes successives les avaient affranchis.

Aelis qui fu femme monseigneur Jehan de Avenes, baus de Hollande et de Zeellande, au castellain d'Ath et à tous ses sergans, salus. Nous vous mandons et commandons, et volons sans faille ¹ que vous des siers et des anchielles ² Notre-Dame de Condet ne prendés morte-main, milleur catel, ne dousainne; et se vous les avés pris, que vous entirement les rendés: car si com nous avons veut ens lettres monseigneur men baron qui trespasés est, et ens lettres medame se mère, le comtesse, il en sont quitte ne nient ne doivent de toutes ces choses, et tant en faites c'on n'en reviegne plus à nous. Ce fu fait l'an del Incarnation Notre-Seignour mil cc. lx., le jour del Apparition.

Copie du xiv^e siècle sur papier.

XIV.

1292.

Fief saisi sur le vassal au profit du seigneur pour exécution à mort faite arbitrairement.

Iou Jehans, chevaliers, sires d'Aynes et bers de Flandres, fac

¹ Sans faute. | ² Du latin *ancilla*, servante.

savoir à tous chiaüs ki ches présentes lettres veront et oront, le iou ai soumissions mes chiers et foiaules hommes d'Aynes k'il me facent recort ¹ des jugemens et dou démenet ² de la tière de Pestriu ensi k'il sont fait par loy, car ie wel ³ ke chartre en soit faite d'ore en avant. Et nous homme d'Aynes, à le soumonse de très-noble homme, no très-chier signeur monsieur Jehan, signeur d'Aynes, ber de Flandres, faisons recort en le manière ki chi après s'ensiot. Nous disons au commencement ke mesires Grars de Landast, sires d'Aynes, bers de Flandres, ki adont estoit nös sires, mist de ses homes ensanle ⁴ à Aynes, et dist par devant aus ke mesire Jehans de Pestriu, ki ses hom estoit ⁵ de le tière de Pestriu, avoit deffait un homme, et mis de vie à mort sour le fief de Pestriu k'il tenoit de lui, sans loy et sans jugement, et dist k'il avoit fourfait sen fief ⁶ ne plus n'en devoit iestre ses hom; si se plainst par-devant ses hommes de monsieur Jehan de Pestriu et de tous chiaüs ki droit savoient à demander au treffons ⁷ de la tière de Pestriu ke on tenoit de lui; et enquir à ses hommes k'il li desissent par loy ⁸ ke faire en devoit; par choi il en fesist comme boins sires. Nous homme destmes ke on aiournest monsieur Jehan de Pestriu et tous chiaüs ki droit savoient à demander au treffons de chel yretage sour le fief à Pestriu. Sour le premier iour à loy et à le quinsainne fait fu, et li iours wardés à loy si ke jugiet avoit, estoit li premiers, li second et li tiers, et tout à loy, et ensi là on uset à Aynes; et à ce tierche quinsainne li baillius no signeur d'Aynes, ki souffissamment estoit en se iustice, dist ke pour chou ke mesire Jehan de Pestriu n'estoit ne alés, ne venus, ne sounyet ⁹, ne à le première quinsainne, ne à le seconde, ne à le tierche, ne autres ki raison i demandast, k'il avoit le tière atainte, et k'il le devoit mettre à le taule et à le kierue monsieur d'Aynes

¹ Rapporter. | ² Démêlé. | ³ Je veux. | ⁴ Ensemble. | ⁵ Qui était son vassal. | ⁶ Outre-passer les droits attachés au fief. | ⁷ Bienfonds, immeuble. | ⁸ Qu'ils déclarassent selon la coutume suivie. | ⁹ Sounyer, faire faire dénégation par un tiers.

au rés ¹ de sen autre yretage, et en soumonst les hommes avant de loy à dire. Et nous homme destmes par loi à le soumonse dou bailliu k'il avoit bien wardés ses trois quinsainnes, ke nus ne s'i estoit apparus ki droit i demandast, et destmes par jugement k'il mésist main au fief de Pestriu, quinsainne sans wast ², et ensi il fu fait le première quinsaine, le seconde et le tierce, et tout par loy et jugement. Et après et où fait, li baillius nous soumonst ke nous dessisiens avant ke faire en devoit, selonc les jugemens ki devant estoient jugiet, et s'il avoit ses clains atains, et nous jughâmes k'il mesist main au fons del yretage de Pestriu an et iour sans wast, et il le fist. Et l'an et le iour venus, il nous soumonst ke nous desissièmes s'il avoit ses clains atains par le raison de chou ke mesire Jehans de Pestriu ni estoit ne alés, ne venus, ne riens dit encontre, ne autres ki droit i demandast, et par chou ke li fais estoit bien apparans, et s'il pooit mettre le fief de Pestriu à le taule et à le kierue monsieur d'Aynes, et disoit li baillius ki chou li devoit-on jugier, et nous n'en fûmes mie sage ³, si en demandâmes no respit une quinsainne, l'autre et le tierche, et efforcement de court ⁴, et quant il afferoit à le besogne et nous lewtmes; et après li baillius nous soumonst ke faire en devoit: et nous en demandâmes sens de nos kief-liu pour chou ke li besogne estoit grosse et pesans. Et che fu as hommes le conte de Flandres à Audenarde devant l'omme de pière, là ù nous avons uset à aler, li baillius nous i mena; et là festmes-nous le recort as hommes d'Audenarde dou démenet de ledite tière, et là furent li homme le conte soumons de leur bailliu k'il en fesissent loial kierke ⁵ et il ne le souspeurent, si en demandèrent leur respit et efforcement de court et quoik'il pertenoit à le besogne une quinsainne, l'autre et le tierche: et à le tierche quinsainne li baillius d'Audenarde les soumonst de droit dire, et il disent k'il n'en estoient mie sage,

¹ Niveau. | ² Dommage. | ³ Non-compétents. | ⁴ *Efforcement* ou *renforcement de cour*, augmentation de membres. | ⁵ Recherche.

et requisent ke on les menast à leur kief. Et ch'estoit à medame de Flandres, le contesse Margherite, à sen conseil et as barons, pour chou ke li fief de Pestriu estoit de le baronnie d'Aynes, menet furent à Gant, là ù medame de Flandres, ses consaus et li baron, estoient; et là fisent-il recort par loy à medame, à sen conseil et as barons, dou maniemment dou plaidiet ¹ de le tière de Pestriu, et selonc leur recort medame de Flandres, li contesse Margherite, ses consaus et li baron, jugièrent ke on mesist le fief de Pestriu à le taule et à le kierue monsieur d'Aynes au rés de sen autre yretage. Et che raportèrent et rendirent huers ² li home d'Audenarde as hommes d'Aynes à Audenarde par-devant l'omme de pière, à le soumonst de leur bailliu. Et tant ensi le rendtmes-nous huers à Aynes à le soumonst dou bailliu d'Aynes, et destmes encore ke assé tost après chou ke chius fouriugemens fu fait, ke maus de langheur et grans vielleche prist monsieur Gérard de Landast, signeur d'Aynes devant-dit, et ala de vie à mort. Et après sen déchies, Jehans ses fuis rechiut se tière de monsieur de Flandres, et siwi par maintes fies ³ monsieur de Flandres entre lui et sen conseil, pour avoir sen jugement entierinet, et tant le siwi ke mesires de Flandres, à se requeste, donna pooir, par ses lettres pendans, à Watiers de Niviele, adont bailliu de Lille, pour soumonre et pour con-iurer ses barons de faire droit à Jehan d'Aynes et à monsieur Jehan de Pestriu, selonc les fouriugemens de ledite tière de Pestriu. Et lidit baillius mist iournée à Jehans d'Aynes, à Lille, et fist savoir souffisamment à monsieur Jehan de Pestriu : à lequele iournée il eut des barons tant k'il souffi; et ceus ke monsieur de Neviers, monsieur Erloul d'Audenarde, Hel-lin, signeur de Chisoing, monsieur Willaume de Mortaigne estaulit par jugement pour medemisiele de Mortaigne, monsieur Thumas de Lille estaulit par iugement pour medame de Torquoing. Et là fûmes-nous li homme d'Aynes soumons dou

¹ Procès. | ² Exécutoires. | ³ Suivit plusieurs fois,

baillius d'Aynes, ke nous fesissîmes loial recort as barons dou d'amenet dou plaidlet de le tière de Pestriu; et nous festmes tel recort ke chi deseure est expresset. Et le recort des hommes oit. li baillius de Lille coniuira les barons ke à faire en estoit; et li baron disent ke le iugement ki en avoit estet fais ke li baillius de Lille le fesist aemplir et entiériner, et mesist Jehan d'Aynes al yretage de Pestriu, et li fesist porter paisiule ¹, et li baillius de Lille le fist. Et après chou fait, nous mist Jehans d'Aynes ensanle à Aynes, et dist k'il donnoit en hommage à tenir de lui à Gérard, fil monsieur Gérard de Potes, le fief de Pestriu, en autel pōint à tenir de lui ke ledit mesire Jehans de Pestriu le tenoit de monsieur sen père au iour k'il en fu fourngiés; et demanda à nous s'il le pooit faire par loy et par iugement sans maaille et sans denier prendre pour werp ne pour vendage, et parmi chou ke li enfès ² estoit cousins à monsieur Jehan de Pestriu de le sanguinetet dont li tière venoit; et nous en coniuira ³ s'il le pooit faire par loy. Et nous destmes ke nous en demandîmes conseil as barons, et apriès nous l'en dirièmes loy. A Gant fîmes menet là ù li quens estoit et li baron, et requestmes conseil as barons de chou ki chi deseure est dit. Et li baron nous consellièrent k'il le pooit bien faire sans maaille et sans denier prendre pour werp et pour vendage, et plus souffissamment à lui pour chou k'il estoit dou linage monsieur Jehan de Pestriu cui li tière avoit esté; ke à un estraigne ⁴. Et ensi le raportâmes-nous à Jehan, no signeur; et adont mist Jehans, sires d'Aynes, iournée à Gérard, fil monsieur Gérard de Potes devantdit. Et à cheli iournée, Jehans, sires d'Aynes, nous coniuira sours le conseil que nous avièmes raportet des barons, coument il le devoit donner à Gérard devantdit, par choi che fust ses boins yretages à tenir de lui en hommage ensi ke deseure est dit. Et nous destmes k'il s'en ostant par un baston ⁵, une fie et autre et tierche, et dont si le rechivist à homme ⁶ apriès

¹ Paisible. | ² Parce que l'enfant. | ³ Demanda. | ⁴ Étranger. |
⁵ Forme usitée pour se déshériter, *per ramum*. | ⁶ Reçut pour son vassal.

en fait et en hommage; et tout ensi il le fist. Et dont nous con-
tura-il ke nous li desissières s'il en avoit tant fait par choi che
fust boins yretages Gérard devantdit à tenir en fief de lui en
hommage, ensi ke deseure est dit. Et nous destmes par loy, parmi
le conseil ke nous avièmes des barons, k'il estoit bien fait et à
loy et ke ch'estoit boins yretages à Gérard, lui et sen hoir, et
ke nous ni savièmes ke amender à tenir prendans très ¹ che
iour en avant. Et iou Jehans d'Aynes rechiut le devantdit Gérard
à homme en le manière ke deseure est dit. A ches rechors faire,
ensi ke chi deseure est dit, et al ayretement de Gérard, fil mon-
sieur Gérard de Potes, ensi ke chi deseure est dit, ausi fîmes-
nous, comme homme d'Aynes : Willaumes de Huerne, Sohiers
d'Erlenghien, Willaumes d'Erlenghien, Gérars de le Borc, Wa-
tiers de Mieldenghien, Watiers d'Erlenghien, Ernouls de Mul-
lene, Dierlai de Hemsrode, Bauduins li Peâtre, Willaumes Page
et Willaumes Eskinkreniaus. Et iou Jehans, chevaliers, sires
d'Aynes, bers de Flandres, à cui soumonse mi devantdit homme
d'Aynes ont fais les recors et tous les jugemens deseuredit dou
demenet dou fouriugement de le tière de Pestriu; ensi ke deseure
est dit, et del ayretement jugier de Gérard, fil monsieur Gé-
rard de Potes, de le tière de Pestriu, ensi ke deseure est dit, con-
nois ke toutes les choses devantdites sont faites bien et à loy,
ensi que deseure est dit, sans prendre ne maaille ne denier pour
werp ne pour vendage, ensi ke dit est deseure, fors ke pour pur
don ², de bontés ke ie l'i ai fait, et il m'i ot connois ke grés mes-
fais de toutes mes droitures et de tous coûs et de tous frais ke
ie eut à le besogne mener à loy, et des despens de mes hommes,
et d'autres frais et de don. Et loé et gréé et apuevé pour mi et
pour mes hoirs toutes les choses deseuredites, et proumés ke iou
iamais iurai encontre, ne mes hoirs encontre ledit Grart ne
ses hoirs. Et pour chou ke che soit ferme chose et bien tenue,
ai-iou cheste charte saielée de men propre saiel en non de confre-
manche ³ et de vérité; et prié à mes chiers et foiaules hommes

¹ Prenant cours. | ² Excepté en pur don. | ³ Confirmation.

d'Aynes devant nommés, k'il i pengent leur saiaus avec le mien à cheste chartre en non de véritet. Et nous li devantdit homme d'Aynes en afremant tous les iugemens devantdis, lequel a estet fait par nous à le soumonse de no très-chier signeur monsieur Jehan, signeur d'Aynes, ber de Flandres, ki est chevaliers, puis che tans y pendons nos saiaus avec le sien à cheste chartre en non de véritet. Lequele fu donnée en l'an del Incarnation Notre-Signeur Jhésu-Crist, mil et CC quatre-vins et XII, el mois d'avril.

Original des 13 sceaux qui pendaient à cette charte, et qui y étaient attachés par des cordons tressés en soie rouge, il n'en reste que deux (le 1^{er} et le 4^e), celui de Gérard d'Aynes et celui de Guillaume d'Erlenghien. Le premier, qui est en cire jaune, représente un écusson parti et emmanché; on ne lit plus que les mots : s'.....sto . DNI . DE RINE . MILIT. Le deuxième est un petit sceau en cire jaune, et représente un écusson bordé au lambel à cinq pendants; on y lit : s . WILLE . D'ERLENGHIEN.

XV.

1298. (1299, n. s.) — *Die sabbati antè festum quod dicitur ad catedram sancti Petri* (15 février).

Roger, abbé de St-Ghislain, et Jean, curé de Wasmes (*Wames*), s'accordent sur le différend qui existait entr'eux au sujet des prémices (*de novalibus*) à percevoir sur le pré du flamand de Wasmioeul (*in prato flamingi de Wamiwel*), etc.

Original. Sceaux brisés.

XVI.

1311. — *Le dyoes prochain après le jour S^t-Jean décollassé,*
(29 août).

Droit de Bourgeoisie accordé par le magistrat de Mons.

Sacent tout chil ki cest escrit veront ke li maires, li eskievin et li consaus de le ville de Mons, pour iaus et pour toute le communauté de leditte ville de Mons, ont gréet et ottryet, et à chou se sont accordet, oblegiet et assentit, enviers Gossuin de le Motte de Nevesmaisons, ke lidis Gossuins puist demorer, manoir et iestre résidens, coukans et levans, en le ville de Mons, en quel liu k'li plaira, et tant et si longhement k'li vorra manoir¹ et demorer, comme nos bourgeois frankement, quitement, paisiulement, de toutes tailles, de tous près et de toutes autres choses appertenans au mayeur, as eskevins, au conseil et à le ville de Mons devantdis, parmi dis sauls de blans² ke lidis Gossuin doit payer chacun an pour leditte ville à celui ki cachera³ les trois sauls pour le ville de Mons le jour Saint-Remy. Et parmi tant⁴ lidis Gossuins doit demorer frankement, paisiulement et quitement, en laditte ville de Mons, si que devant est dit, et avoir le frankise des bourgeois tant k'il l'i plaira à demorer, se ne l'i puecent se ne doivent li maires, li eskievin et li communautés de le ville de Mons, rien demander fors les x s. de blans devantdis. A ces convenans⁵ furent comme eskievin de le ville de Mons : Jehans de Bertaymont, Jehans Gervaise, Jehans Couves, Robiers de Bierlainmont, Jakèmes dou Markiet c'on dist Gelkins, Gibiers

¹ Qu'il lui plaira et aussi longtemps qu'il voudra y demeurer.

² Moyennant une redevance annuelle de dix sols blancs.

³ Levera.

⁴ Et moyennant ce.

⁵ A ces conventions, à cet acte.

Joye et Richars d'Asquillies. Ce fut fait l'an del Incarnation Nostre-Segneur mil trois cens et onze, le dyoes prochain après le jour S'-Jean décollassé.

Copie de la première moitié du XVII^e siècle.

XVII.

1326. — *Le nuit Saint-Remy par un mardi* (30 septembre).

Godefroid de Naast (*Naste*), seigneur de *Brougny*, se déshérite en faveur de Godefroid, seigneur de Naast, chevalier, son père, de tous ses fiefs et alleuds, et renonce à tous les droits qui lui appartiennent. Il déclare qu'il ne pourra, sous peine de payer 8000 livres de *petits noirs tournois*, rétracter cet abandon.

Présents comme hommes de fiefs du comté de Hainaut : *Wattiers de Hastaing, adont prouvos de Mons; Acustins li Tuye; Sandrars li prouvos de Haspre, adont maires de le ville de Mons; Jakèmes de Layre; Jehans Joye; Jehans de Tournai, adont recevères des mortemains de Haynau; Hues de Beaumont et Gilles de Wareton.*

Original très-endommagé; des huit sceaux qui y étaient appendus il ne reste que des fragments.

XVIII.

1553. — *Le mardi prochain devant le jour Saint-Remy*
(28 septembre).

Florent de Beaumont, seigneur de Beurieu, chevalier, commis à cet effet par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, déclare qu'en sa présence et celle de plusieurs hommes de fiefs,

Mahaut, veuve de Jean *d'Eslenmes*, et Hugues, son fils, ont vendu à Jean de Marchiennes le charpentier, demeurant à Mons, maître des ouvrages du comte de Hainaut, vingt livres de rente annuelle.

Original. Sceaux perdus.

XIX.

1333. — *Feriâ quintâ post festum sancti Nichasii hyemalis*
(19 décembre).

Vidimus de la charte de 1148 donnée par Henri, évêque de Liège. (Voir plus haut.)

Original. Sceau perdu.

XX.

1359. — *Où mois d'avril.*

Jean, seigneur de Barbençon; Renaud de Barbençon, chanoine de Liège; Pierre de Barbençon, chanoine de Leuze; Gilles de Barbençon; Hugues de Barbençon; Jean, seigneur de *Traïniaul*, et Marie de Barbençon, son épouse; Hellin, seigneur de *Wasiers* et de *Commînes*, et Agnès de Barbençon, son épouse; et Marguerite de Barbençon, chanoinesse du chapitre de S^{te}-Waudru, à Mons; tous frères, sœurs et beaux-frères, déclarent qu'il leur est dévolu par la mort de Jean, seigneur de Barbençon, leur père, à chacun d'eux, ainsi qu'à Béatrix de Barbençon et à Catherine de Barbençon, leurs sœurs, un dixième dans un francalleud, situé à Merbes-le-Château, et que Béatrix de Barbençon a vendu sa part à d'Argies, dame de Barbençon et de *Boin-œil*, leur mère.

Original très-endommagé. Des onze sceaux qui étaient attachés à cette charte, sept sont encore conservés. Les 7^e, 9^e, 10^e et 11^e sont brisés.

Le premier représente un écusson aux trois lions timbré d'un heaume, surmonté d'un arbre naissant ; on y lit : s. JEHAN s(IGNEVR DE) BARBENSON. Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e représentent trois lions avec lambel. On lit sur le deuxième : s. (R)ENALDI D(E BARBENSON). — Sur le troisième s. D(E) PIERE DE BARBENÇON. — Sur le quatrième : s. GILLES DE BARBENÇON. — Sur le cinquième : SEEL RYGE DE BARBENÇON. — Le sixième n'est qu'une empreinte d'un contre-sceau qui représente trois lions ; on y lit : SECRETV̄ MEVN̄ RIC(HI). — L'écusson du huitième est mi-parti de vair, et mi-parti de Barbençon ; on y lit : (s. M)ARIE DANE DE TRAY(NIAVL).

XXI.

1342. — *Die vicesimâ septimâ mensis junii.*

Pierre, évêque de Cambrai, confirme l'érection de la chapellenie de S^{te}-Catherine dans l'église paroissiale de Wames, et la donation de diverses propriétés situées à Quaregnon, à Wames, etc., faites par Druard Douchet.

Original. Sceau perdu.

XXII.

1345. — *Quinto sabbato post festum beati Clementis papae*
(24 décembre).

Vidimus donné par le pape Clément VI à l'abbaye de S^t-Nicaise, à Rheims, de la charte d'Adolphe, évêque de Liège,

(213)

daté du 10 septembre 1543, qui établit l'union de l'église de S^e-Geneviève près de Chimai, avec l'église paroissiale de ce lieu.

Original. Sceau enlevé.

XXIII.

1545. — *Mense julio, die vicesimâ quartâ.*

Charte d'Engelbert, élu de Liège, pour l'union de l'église de S^e-Geneviève, près de Chimai, avec l'église paroissiale de cette ville. Cette union se fait en conservant toutefois à l'église de S^e-Geneviève, appartenant à l'abbaye de S^t-Nicaise, à Rheims, les droits de baptiser, d'enterrer, de marier, etc.

Original avec sceau en cire brune qui représente un écusson à la face échiquetée.

XXIV, XXV ET XXVI.

1546. — *Mensis maii, die vicesimâ secundâ.*

La même union confirmée par le même Engelbert après avoir été sacré évêque de Liège.

Original avec sceau en cire brune où il est représenté en habits pontificaux.

Ces deux chartes (XXIII et XXIV) sont attachées par leur sceau avec deux autres également scellées; ces dernières sont les approbations d'Henri de Trémone, archidiacre.

XXVII.

1346. — *Le quart jour dou mois d'aoust.*

Vidimus donné par les prévôt, jurés et échevins de Valenciennes, de la charte d'Engelbert, évêque de Liège, en date du 22 mai 1346. (Voir plus haut.)

Original. Sceau perdu.

XXVIII.

1388. — *Lendemain dou jour Saint-Piere et Saint-Pol, darrain jour dou mois de juing.*

Copie authentique du 15 mars 1779, de la transaction passée entre Jean de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castre, sire de Leuze et de *Carinchy*, d'une part; et les doyen et chanoines du chapitre de S^t-Pierre à Leuze, d'autre part; au sujet du droit de haute justice et de fourfaitures de terrage que le chapitre prétendait avoir dans plusieurs endroits du territoire de Thieulain (*Thielain*), et sur les héritages tenus du chapitre en seigneurie foncière dans la ville de Leuze.

XXIX ET XXX.

1421. — *Vingt iours où mois de septembre.*

Jean, abbé de S^t-Ghislain, et Nicaise *Jonnars*, curé de l'église paroissiale de Wasmes, s'accordent sur le différend qui existait entr'eux au sujet des menues dîmes que celui-ci disait devoir lui

être payées par les fermes de l'abbaye dites de Court-à-Wasmes, de *Resignies* et de Wasmuel; et ils décident que toutes les oblations, le droit d'autelage et les menues dîmes, appartiennent au curé dans tout le territoire de Wasmes, sauf sur les dépendances de ces fermes.

Original. Des deux premiers sceaux qui étaient celui de l'abbaye et celui de l'abbé de S'-Ghislain, il ne reste que des fragments. Le 3^e est un petit sceau en cire verte où l'on voit une tête de cerf avec cette inscription : I. CVR. IN WASMES.

Cette charte est accompagnée d'une autre du 2 octobre de la même année; c'est la confirmation de la transaction par Jean, évêque de Cambrai.

XXXI.

1624. — *Le douzième jour du mois d'aoust.*

Philippe IV, roi d'Espagne, anoblit, par diplôme daté de Madrid, Julien Bouseau, seigneur de *Samyon*¹, natif de Mons, ancien conseiller, receveur-général du clergé du Hainaut, ancien député des états, second et ensuite premier échevin de Mons. *Armes* : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois aigles de même. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liséré d'or, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'or, et de gueules, et au-dessus en cimier, une aigle naissante d'or.

Original, signé : *Philippe*. Sceau perdu.
Enregistré à la chambre des comptes dans le vol. de juillet 1625 à septembre 1626, fol. cxxxix.
Voir le Nobiliaire des Pays-Bas, p. 124.

¹ Et non pas Vamyon comme dit le Nobiliaire.

XXXII.

1718. — *Le dix-huict de novembre.*

Contrat passé par-devant des hommes de fief du Hainaut, entre D. Jean Derbaix, sous-prieur de l'abbaye de S^t-Ghislain, et D. Nicolas Brouwet, receveur des rentes seigneuriales de la même maison, d'une part; et Albert-Philippe Michau, bailli et receveur de l'abbaye de Ghislenghien, d'autre part; par lequel contrat les premiers échangent, au nom de la communauté qu'ils représentent, toutes les terres et tous les revenus qu'elle possède à Isières et à Lanquesaint, contre tous les biens, rentes, dîmes, droits de charbonnage, etc., qui appartiennent à l'abbaye de Ghislenghien à Wasmes, à Angre, et aux environs.

Cet acte est ratifié en assemblée capitulaire à S^t-Ghislain le même jour, et signé de l'abbé et de tous les religieux. Le lendemain il est approuvé et signé par Marie-Thérèse de Maldeghem, abbesse de Ghislenghien, et par sa communauté. Le 23 du même mois, il est confirmé par le vicaire-général de l'archevêché de Cambrai.

Original en parchemin scellé des sceaux de l'abbé et de l'abbaye de S^t-Ghislain, et des sceaux de l'abbaye et de l'abbesse de Ghislenghien : ce dernier est brisé.

Suite de la notice des manuscrits conservés, soit dans des dépôts publics, soit dans des collections particulières, et qui ont rapport à la Belgique. — Publications récentes, considérées sous le même point de vue, par M. le baron de Reiffenberg.

I. MANUSCRITS.

BRUXELLES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Notice sur le Chapitre de Notre-Dame à Namur.

Nous extrayons cette notice d'un manuscrit autographe nouvellement acquis et rédigé par le chanoine Bernard-Henri-Maximilien de Varick, chanoine gradué noble du Chapitre de Namur et archidiaque du comté. C'est un in-folio de 221 feuillets non compris la préface à l'évêque Ferdinand, comte de Berlo, consacré le 29 décembre 1697. La latinité en est fort défectueuse et la critique historique très-médiocre; mais on y trouve des renseignements qu'il est bon de conserver.

Sanctus Maternus, sancti Petri discipulus, primus Tungrensis episcopus ¹.

Cum Romae veluti christianitatis arcem constituisset Petrus, e qua in universum orbem sacras suas copias distribuisset, per quas, debellatis superstitionum monstris et peccati saeva domi-

¹ Voy. Joan. Perieri et Jos. Hartzemii, *Disq. de praedicatione primum in Belgica evangelii* et J. Ghesquieri *de S. Materno episcopo Col. agr. exegetica historico-critica*. pp. 1-94 du tome 1^{er} des *Act. SS. Belgii*.

natione, Christi conderet imperium, anno Christi 46 S. Maternum Trevirim misit subdiaconum cum Euchario episcopo ab eo sacrato, et Valerio diacono.

Iter ingressi cum passim magna Numinis contumelia divinos inferis honores tribui viderent, ab errore flagitioso studebant malesanos homines revocare; fatigatis ex itinere gratissima fuit ista quies, cumque operae fructus non exiguus responderet, itineris meliorem partem jam confecerant, quando laetitiam tristis casus obturbavit.

Maternum magnae spei adolescentem Elegiae oppidulo febris ardens vivis eripuit. Inexpectato percussi dolore superstites socii, postquam humo corpus mortui mandassent, relegentes iter, ad Petrum Romam redierunt, quos sanctus Petrus reverti jubet, porrecto scipione, quem ubi demortui corpori superposuissent, sperarunt illius oraculo fidem futuram, qui cum quadriduanum Lazarum ad vitam revocaverit, dixit: *Qui credit in me, opera, quae ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet.*

Hac promissione recreati Eucharius Valeriusque totam rursus viam emetiuntur, et Elegiam quadragesimo a Materni obitu die perveniunt, certi de promissionis fide corpus effodi jubent, et imposito Petri baculo ad vitam, atque adeo ad susceptam Sacrosancti Evangelii propagationem Jesu Christi nomine revocant; ad cujus rei prodigium inauditum quotquot aderant, vel audierunt, stupor incessit, ac plurimi, rejecta deorum suorum inanitate, ad religionem catholicam se converterunt.

Caeterum post multos ejusdem loci Christo aggregatos (Alsatii profecto hodie Maternum praedicant suae gentis apostolum) quod supererat itineris, perfecit cum sociis, et Treviros pervenit.

Eucharius pontifex postquam tenellam illam excoluisset ecclesiam, anno a Christo nato septuagesimo quinto moritur in Domino, et Valerius eodem anno episcopatum ejus infracto animi robore suscepit, multosque ad Dominum populos convertit, et ad agnitionem christianae veritatis saluberrima instigatione perduxit.

Valerius de morte sua praeamonitus, mandatum divinum re-

cepit, ut Maternum commilitonem sibi designaret successorem, eumque consecravit episcopum; quo peracto, beatam suam animam exhalavit iv kal. februarii anno Christi nonagesimo.

Maternus solus superstes Coloniam tendit, ubi duas aedificavit ecclesias, Christo Salvatori et apostolo Petro, quae successu temporis sancti Victoris appellata est; anno nonagesimo septimo ad Tungros transiit, ubi ecclesiae fundamenta feliciter posuit, et in omnem circum regionem, iisdem ignorantiae tenebris obsitam, lucem evangelii diffudit, multasque ecclesias aedificavit, Hoji in honorem Beatae Virginis, Lessiae in Vionanto templum eidem Virgini dedicatum, ubi jam Praemonstratensium coenobium exstructum est.

Deinde Namurcum venit, ibique christiana signa intulit, ut illato bello cacodaemonem ibi sua mendacia miseris mortalibus venditantem profigeret; ejus quippe simulacrum, nomine *Nam*, venerationi fuisse ab antiquo fama est; quod adveniente Materno cum obmutuisset, et nulla deinceps redderet oracula, amplexi christiana sacra incolae, nam *Mutum* appellaverunt.

Porro Dei Parenti aedem sub ardua rupe posuisse Maternum ac dicasse, nemo dubitat, Walcuriae similem eidem Matri dedicatam, et plurimas alias, quas hic subsilebo; finaliter moritur kal. octobris anno Christi 130, et Trevis sepultus est in suo saecello sub marmoreo tumulo, ubi magno concursu populi honoratur.

Moritur postquam ecclesiam Tungrensem annis fore tricenis administravit sapientissime, Treviros autem tot annos, quot dies jacuerat in sepulchro exanimis. Recte factorum gloria plenus palmam exspectabat, cum aliquando noctis silentio ad loca sacra supplicatum progressus, sub orationem levi somno succubuit, Eucharium, et Valerium videre sibi visus est, illi indicantes diem mortis suae; ita magnus ille Tungrensis ecclesiae conditor vitam clausit, et in filiis per tot saecula propagavit, tam in Treviros, Colonienses et Tungrenses, quam in Namurcesio alumnos, quos in Domino genuit, discussis superstitionum tenebris, et christianae religionis suavissima accendit illos,

quam accepit a principe apostolorum puritate, et ecclesiae Dei tradidit.

O mors nimium immatura, quantum nobis incommodum attulit, dum sancto Materno mors non pepercit, qui, Deo disponente, tanto zelo et successu proficiebat super aedificatione ecclesiastica ad religionis dilatationem in territoriis sihi commissis! heu! heu! si supervixisset, ecclesiam Beatae Virginis Namurcensis, quam dicavit, multiplicasset. Deus incrementum dedit in forma subsequenti.

Descriptio ecclesiae Beatae Mariae Virginis Namurcensis.

Initium suum cepit a sancti Materni tempore, qui Namurcum cum suo territorio toto ad fidem catholicam convertit, quo adveniente idolorum, nomine *Nam*, quem adorabat populus, obmutuit, nullaque ab eo tempore oracula dedisse fertur, in cujus memoriam haec civitas olim *Nammutum* vocabatur, ut invenitur in antiquis diplomatibus scriptum, hodie vero *Namurcum* appellatur.

Visitur in dicta ecclesia adhuc hodie capella infra chorum collegiatae, sancti Materni appellata, cum altari, in qua domini canonici certis diebus anni adhuc divinis officiis perfunguntur, in qua fertur divum Maternum conversioni infidelium dantem operam cum suis rem divinam peregrisse.

Clericos habuit a Carolo Magni aevo, quos in ordinem redegerunt episcopi Leodienses.

920. — Stephanus, episcopus Leodiensis, sub anno 920 constituens duodecim sacellanos, vicarios et consultores pro suo servitio, totidemque abbates, Namurci in ecclesia Divae Virginis novem constituit clericos, qui divina peragerent, quibus praefecit abbatem saecularem, qui hospitalitatem curaret, ex quo tempore mansit hic abbatis saecularis dignitas, qui et beneficia confert.

Tractu temporis numerus canonicorum auctus est usque ad

18 praebendas, quibus erectae sunt unius praepositi et decani dignitates qui dominis canonicis praecessent, sed quo tempore, et quarum fundator fuerit ignoratur.

Clastrum et officinas etiam olim habuerunt illi canonici, quo tempore senatus erat illa reparare, sicut et muros vicinos, vicissim percipiens ratione singulorum sepeliendorum unum veterem grossum; cui juri ob nimia gravamina senatus renuntiavit.

Adhuc hodie abbas saecularis est patronus omnium praebendarum in sua ecclesia per turnum cum summo pontifice dum vacant.

1219. — Anno 1219 Petrus, Autisiodorensis comes et marchio Namurcensis, decimas Namurcensi canonicorum Beatae Mariae collegio a praedecessore suo Philippo Nobili attributas confirmat diplomate prout sequitur :

Sequitur diploma :

Petrus, comes Autisiodorensis et Tormirensis, et Marchio Namucensis, et Folendis, comitissa, uxor ejus et marchionissa, universis tam praesentibus quam futuris in perpetuum: noverit universitatis vestrae discretio, quod cum vir illustris bonae memoriae Philippus, marchio Namucensis, praedecessor noster, gravi detentus infirmitate, sanae tamen mentis vigens conscientia, viros venerabiles et religiosos Conradum scilicet Villariensem, et Balduinum Camberonensem, et Nicolaum Marchianensem, et Rencium Valencenensem abbates, testamenti sui procuratores penitus et executores constituisset, decimas suas omnes, quas tunc temporis ad manus suas habebat, eisdem abbatibus inter caetera resignavit, conferendas libere, et absolute ecclesiis, eorum dispositione, et saniore, qua possent ordinatione, in eleemosynam perpetuam, exprimens eis loca, quibus decimas illas specialius conferri desiderabat.

Jam dicti igitur abbates assignaverunt ecclesiae Beatae Mariae

in Namuco in eleemosynam perpetuam omnes parte decimarum, quas praedictus marchio Namucensis, seu illius antecessores habuerant apud Emisnes, et apud Umbercees, et ad Burges, et ad sanctum Medardum, et ad Novillam, et ad Aetrepiam, et ad Warisoul, et quartam partem totius grossae decimae de Geninne, et de Anhea, et de locorum illorum appenditiis.

Unde ipsa ecclesia debet annuatim reddere veteri capellae sancti Georgii, sitae in nemore Namucensi, duodecim modios annonae mensurae Namucensis.

Remanserunt autem nobis et haeredibus nostris nemora cum omni jure et proprietate, quae jam dicta ecclesia sua esse dicebat, quorum alterum Sanctae Mariae, alterum vero sancti Martini nuncupabant; salvo semper usuario mansionariorum villae de For habendi aedificia, et pascua in praedictis nemoribus ad usus porcorum ibidem nutritorum, de proprio catello hominum ad usum, et consuetudinem pasnagii sicut esse solebat.

Salvo etiam usuario loci de mortuo nemore ad usus praedictorum mansionariorum; ipsum vero pasnagium remanet nobis et haeredibus nostris in proprietatem.

De praedictis decimis decem modii convertendi sunt quoquo anno in anniversarium praefati marchionis, distribuendi quidem canonicis et vicariis, qui celebrationi anniversarii praesentes intererunt.

De illarum etiam decimarum quarta parte ad abbatiam satisdictae ecclesiae pertinente duodecim modii annuatim convertendi sunt ad missam sancti Martini in Bulleiz.

Nos equidem satisdicto marchioni in Marchia, et comitatu Namucensi jure haereditario succedentes, omnia praedicta, tam de decimis supradictis praefatae ecclesiae Beatae Mariae collatis, quam de nemoribus nobis retentis, plenius approbamus, sigillisque nostris, ut eadem rata permaneant, confirmamus.

Actum anno Verbi incarnati millesimo ducesimo quarto decimo mense maio. »

Obiit Philippus Nobilis, secundus marchio Namurcensis, idibus octobris anno Domini 1212, rara poenitudine peccata sua

detestatus. Quatuor instituti Cisterciensis abbates evocaverat paulisper ante mortem, iisque simul audientibus, tot suspiriis lacrymisque noxas omnes suas confessus est, ut ad lacrymas pariter singulos concitaret, interjectoque sibi laqueo rogavit, ut in publicum pertraheretur per totam civitatem Valencensem, ubi mortuus est: *Vitam cane dignam vixi, inquebat, dignam cane mortem obibo*; principem tamen egerat modestum, justum et christianum; in aede sancti Albani collegium canonicorum Namurci collocaverat, assignatis e fisco suo stipendiis, in qua sepultus est in medio navis, cujus ossa de consensu Caroli, regis Castellae, fuerunt translata de medio navi ecclesiae cum altari ab eodem fundato in veteri choro cum maxima reverentia anno 1213, regnante apostolico viro Honorio tertio, et imperatore Frederico II; administrante Hugone a Petra-Ponte antistite Leodiensi, ubi refertur eum edidisse miracula in probam sanctitatis.

1686. — Anno 1686 Petrus Vanden Perre, episcopus Namurcensis, in ecclesia collegiata Beatae Mariae Namurcensis numerum XVIII canonicorum reduxit ad XII, facta suppressione sex praebendarum; in cujus veritatem ponitur hic ejus diploma.

Sequitur diploma :

Petrus Vanden Perre, Dei et apostolicae sedis gratia episcopus Namurcensis, universis et singulis has praesentes litteras inspecturis, visuris et lecturis, tam praesentibus quam futuris, salutem in Domino.

Aequum, rationabile ac justum reputamus, ut quae tempore alicujus ex reverendissimis dominis praedecessoribus nostris episcopis inchoata, et alias ob certas intervenientes causas imperfecta et infecta reperimus, ad debitum effectum, finem et exitum, secundum rationem et justitiam, perducamus et terminemus. Dudum siquidem, videlicet ab anno 1673 ad supplicam domini praepositi, decani et capituli ecclesiae collegiatae Bea-

tae Mariae Virginis hujus civitatis postulantium et petentium ex causis, et juxta Concilium Tridentinum, sessione 24, cap. 15, *De reformatione*, ac alias canonicas sanctiones, unionem sex praebendarum, seu potius suppressionem illarum, et reductionem octodecim praebendarum in dicta eorum ecclesia existentium, ad numerum duodenarium, formalitates juris in similibus requisitae ac necessariae coram domino officiali curiae nostrae spiritualis tunc temporis existente, specialiter ad id, et expresse commissio factae sunt, et eo usque productae, ut in judicio contradictorio vocatis et citatis saepius omnibus et singulis sese opponere volentibus, ac subinde promotore ejusdem curiae se opponente, auditis hinc inde partibus omnibus in actis, et actitatis in lite productis, et allegatis rite attentis, et mature examinatis, sententia lata sit, per quam declaratur et decernitur locum esse dictae suppressioni, seu reductioni petitae.

Quoniam vero in cursu causae vertentis negotium ad suam Regiam Majestatem per dominum procuratorem generalem consilii hujus provinciae, ne quid in praejudicium ejusdem jurium fieret, praetendentem, delatum fuit; dicta sua Majestas plene informari debuit, prout informata fuit de meritis ac justitia tum petitionis supplicantium, tum tenoris totius processus completi, idque in eum finem, ut regium suum ascensum et consensum favorabiliter impertire dignaretur.

Qui quidem consensus et assensus non tam facile, nec tam compendiose obtineri potuit, ex eo praesertim, quod officia ad id necessaria pluribus ex causis interrupta et omissa fuerint, donec dicti supplicantes, vires et animum resumentes, novam supplicam ab aliquot mensibus praesentarunt.

Ea porro supplica ad nos remissa, vestigiis reverendissimi domini praedecessoris nostri episcopi inhaerentes, ad illam sic rescripsimus. ut ad acta processus, sententiamque desuper emanatam nos omnimode referre, suumque ut plenum sortiretur effectum, aequum, justum ac rationi consonum ferre, et esse, nihilque aliud ad istam rem perficiendam desideravimus, quam ut

sua Regia Majestas postulationi ipsorum annueret, declararemus.

Cum igitur saepe dicta Regia sua Majestas, per litteras patentes de data vigesimae secundae mensis januarii novissime elapsi nobis exhibitas, dictis suppressioni et reductioni, clarissimis atque expressissimis terminis (prout ex tenoris illarum inspectione evidenter patet) omnino pro parte sua, et quantum in ipsa est, annuerit, assenserit et consenserit, ut suos plenos ac integros sortiantur effectus, hinc est, quod nos ad expeditionem litterarum suppressionis et reductionis saepe dictarum procedentes, sex ex dictis octodecim praebendis primo loco per decessum, vel aliter, quam per permutationem, aut resignationem canonicam, vacantes, extinguimus, supprimimus et reducimus, illarumque fructus, redditus et proventus reliquarum duodecim praebendarum distributionibus quotidianis applicamus, tam auctoritate sacri Concilii Tridentini, quam nostra ordinaria, et quacumque alia hac in parte nobis competente, omnibus melioribus modo, via et forma, quibus de jure possumus; declarantes hujusmodi extinctionem, suppressionem, et reductionem, sic ut praefertur, factas, ex quibuscumque aliis, quam ut praefertur permutationis aut resignationis canonicae provisionibus, aut quibusvis aliis de rogationibus, vel suspensionibus tolli, seu impediri non posse.

Quia vero sumptus et expensae in procuranda et terminanda praesenti suppressione, et reductione factae ad summam quadringentorum et amplius florenorum ascendant, aequitas vero et justitiae ratio non patiuntur, ut qui non sentit commodum, sentiat incommodum, volumus, et ordinamus ut dicta summa quadringentorum florenorum ex fructibus praebendae suppressae et reductae primo vacantis desumatur, quae in utilitatem capituli per solutionem aliquorum ex illa debitorum, sive aeris alieni, quo gravatum est, vel erit, convertatur, vel ad minus ad usus fabricae impendatur ex toto, vel ex parte, pro ut casus debitorum feret et exiget.

In quorum omnium fidem has nostras litteras manu propria

subscripsimus, sigilloque nostro, ac secretarii nostri signatura muniri jussimus, et fecimus Namurci in Palatio nostro episcopali, mensis februarii die quinta, anno millesimo sexcentesimo octogesimo sexto. Signatum PETRUS EPISCOPUS NAMURCENSIS.

Series praepositorum collegiatae Beatae Mariae Virginis Namurci, paucis praetermissis, quorum notitia ad nos pervenit.

Anno 1154. — Primus praepositus collegiatae ecclesiae Beatae Virginis Mariae, cujus notitia ad nos pervenit, fuit dominus Jordanus, notus ex diplomate, quo canonici Divae Virginis cessarunt eodem anno aliquam decimam monasterio de Geronsart, in quo reperitur signatura ejus in illa qualitate.

Anno 1198. — Secundus praepositus ad nostram notitiam fuit dominus Theodoricus; apparet ex signatura ejus in diplomate de erectione decanatus sancti Petri in Castro.

Anno 1225. — Tertius praepositus fuit dominus Henricus; patet ex charta testimoniali isto anno data a capitulo.

Anno 1243. — Quartus praepositus fuit dominus Nicolaus; erat benefactor abbatis Alnensis, obiit tertio nonas novembris 1253, pro ut patet ex ejus epitaphio, quod visitur in dicta abbatis.

Anno 1306. — Fuit praepositus dominus Nicolaus de Valentinis. Ignoratur an fuerit intermedius.

Anno 1452. — Sextus fuit praepositus nomine Joannes dominus Drach. Non invenitur intermedius.

Anno 1461. — Septimus fuit praepositus dominus Jacobus de Hamale alias de Traisignies. Electus pro festo sancti Joannis.

Anno 1551. — Octavus praepositus dominus Petrus Dost. Postmodum electus in decanum.

Anno 1557. — Nonus praepositus fuit dominus de Bernimicourt.

Anno 1574. — Decimus praepositus dominus Petrus Radu. Electus pridie sancti Pauli.

Anno 1583. — Undecimus praepositus fuit dominus Lambertus Parady. Obiit anno 1613.

Anno 1613. — Duodecimus dominus Alexander Hereneque, qui postmodum anno 1618 electus est in decanum.

Anno 1618. — Decimus tertius praepositus fuit dominus Guillelmus Parady. Successor domini Hereneque in praepositura, et postmodum anno 1631 in decanum electus.

Anno 1631. — Decimus quartus praepositus fuit dominus Nicolaus Robionoy. Missus in possessionem prima julii.

Anno 1665. — Decimus quintus praepositus fuit dominus Maximilianus de Meville. In possessionem introductus 3 novembris, obiit prima februarii 1675.

Anno 1675. — Decimus sextus praepositus fuit dominus Franciscus Massart. Electus 18 februarii, vivere desiit 28 januarii 1692.

Anno 1692. — Decimus septimus praepositus fuit dominus Blasius Cantrain. Electus 29 februarii, qui canonicatum resignavit anno 1706 in favorem domini de Girmond, obiit 19 martii 1708.

Anno 1707. — Octobris quarta capitulum elegit in praepositum decimum octavum dominum Robertum Thomas.

Vixit praepositus usque ad diem vigesimum quartum februarii 1719.

Anno 1719. — Decimus nonus praepositus fuit dominus Antonius Galliot modernus. Electus 28 aprilis, obiit 20 octobris ex apoplexia tactus anno 1740.

Anno 1740. — Vigésimus praepositus fuit dominus Josephus Urbanus Mouchet ex Wanfercée. Obiit 11 novembris 1741, apoplexia tactus, 20 octobris 1741.

Anno 1742. — Ei successit dominus Joannes Franciscus Rigaux. Electus viva voce omnium suffragio 8 januarii 1742 reverendissimo domino Paulo episcopo Namurcensi colligente vota dominorum canonicorum, assistentibus dominis Petro Adriano de Marotte de Montigny decano cathedralis et B.-H. Maximiliano de Varick, archidiacono Namurcensi.

*Notitia et series plurimorum decanorum collegiatae ecclesiae
Namurcensis.*

Anno 1154. — Primus ecclesiae decanus fuit dominus Everardus. Notus in diplomate de deciana a capitulo cessa monasterio Geroldisacto.

Anno 1198. — Secundus ecclesiae decanus fuit dominus Wernerus, nominatus ut testis in erectione decanatus Sancti Petri in Castro.

Anno 1225. — Tertius ecclesiae decanus fuit dominus Wilhelmus.

Anno 1245. — Quartus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes. Reperiuntur plura documenta diversis temporibus ab anno 1245 facta, in quibus nominatur decanus dominus Johannes, et forte fuerunt plures Johannes decani sibi invicem succedentes.

Anno 1285. — Quintus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes Fontaine, qui dedit per vidimus simul cum domino decano Sancti Albani Johanne de Chiverouille aliquam litteram, quae agit de aliquibus terris monasterii de Geronsart.

Anno 1305. — Sextus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes. Obiit anno 1307, et sic successerunt intermedii inter hunc et sequentem nobis ignoti.

Anno 1351. — Septimus ecclesiae decanus fuit dominus Theodoricus, dictus de Werder.

Anno 1364. — Octavus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes de Fleruco.

Anno 1395. — Nonus ecclesiae decanus fuit dominus Ægidius de Amarion.

Anno 1400. — Decimus ecclesiae decanus fuit dominus Henricus Ault-Houzeilt.

Anno 1420. — Undecimus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes Bonnaut.

Anno 1448. — Duodecimus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes, dictus de Tamison, alias Rondelli. Obiit anno 1452.

Anno 1452. — Decimus tertius ecclesiae decanus fuit dominus Johannes Mali. Obiit anno 1454.

Anno 1454. — Decimus quartus ecclesiae decanus fuit dominus Nicolaus Chuquant.

Anno 1464. — Decimus quintus ecclesiae decanus fuit dominus Daniel de Warisoul, cujus testamentum approbatum est 2 octobris 1471.

Anno 1471. — Decimus sextus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes Nicolaus de Fleuruco. Mortuus est anno 1477.

Anno 1477. — Decimus septimus ecclesiae decanus fuit dominus Ægidius de Salles. Obiit 29 julii 1493.

Anno 1493. — Decimus octavus ecclesiae decanus fuit dominus Philippus de Creux. Electus 8 julii, obiit 17 septembris 1501.

Anno 1501. — Decimus nonus ecclesiae decanus fuit dominus Jacobus Blariau. Electus 28 septembris, et obiit 29 novembris 1516.

Anno 1516. — Vigésimus ecclesiae decanus fuit dominus Guillelmus de Juppeu, alias de Nigro Monte. Electus in decanum 5 decembris 1516, mortuus 20 martii 1523. Reliquit ducentos et amplius florenos annuos pro diversis foundationibus, ac etiam legavit duas domus, unam pro successoribus in decanatu, alteram in canonicatu.

Anno 1523. — Vigésimus primus ecclesiae decanus fuit dominus Antonius Mathii. Obiit 18 septembris 1530.

Anno 1530. — Vigésimus secundus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes Jaspas. Electus 27 septembris, et obiit 28 junii 1540.

Anno 1540. — Vigésimus tertius ecclesiae decanus fuit dominus Engelbertus Balduini, electus 3 julii, mortuus 22 julii 1551.

Anno 1551. — Vigésimus quartus ecclesiae decanus fuit dominus Jacobus Sejournet. Obiit anno 1557.

Anno 1557. — Vigésimus quintus ecclesiae decanus fuit dominus Petrus Dost. Ex praeposito decanus post obitum domini Sejournet, sed anno 1579 aprilis primo die decanatum dimisit ad manus capituli.

Anno 1579. — Vigésimus sextus ecclesiae decanus fuit dominus Joannes de Tamison. Obiit circa finem anni 1578.

Anno 1579. — Vigésimus septimus ecclesiae decanus fuit dominus Johannes Cruppel. Vix medio anno vixit decanus.

Anno 1579. — Vigésimus octavus ecclesiae decanus fuit dominus Joannes de Haluto. Vix ad aprillem vixit anni 1581.

Anno 1581. — Vigésimus nonus ecclesiae decanus fuit dominus Joannes Souvet. Electus 18 aprilis, obiit 12 novembris 1605.

Anno 1605. — Trigesimus ecclesiae decanus fuit dominus Joannes Malotteau. Electus 5 decembris, obiit anno 1607.

Anno 1607. — Trigesimus primus ecclesiae decanus fuit dominus Joannes du Paix, in possessionem missus 28 augusti.

Anno 1616. — Trigesimus secundus ecclesiae decanus fuit dominus Engelbertus Vander Linden. Obiit anno 1618.

Anno 1618. — Trigesimus tertius ecclesiae decanus fuit dominus Alexander Herencque. Juris utriusque licentiatus ex praeposito decanus, obiit 12 martii 1631.

Anno 1631. — Trigesimus quartus ecclesiae decanus fuit dominus Guillelmus Parady. Ex praeposito decanus, electus 29 martii, obiit anno 1648.

Anno 1648. — Trigesimus quintus ecclesiae decanus fuit dominus Petrus Moniot. Introductus in possessionem 23 decembris, obiitque 24 februarii 1649.

Anno 1649. — Trigesimus sextus ecclesiae decanus fuit dominus Joannes Postelet. Obiit anno 1651.

Anno 1651. — Trigesimus septimus ecclesiae decanus fuit dominus Joannes d'Harscamp. Juris utriusque licentiatus, missus in possessionem 4 aprilis, cujus testamentum reperitur approbatum 27 martii 1665.

Anno 1665. — Trigesimus octavus ecclesiae decanus fuit dominus Franciscus Beghin, sacrae Theologiae licentiatuſ praeses seminarii Namurcensis, electus 26 martii et obiit 7 maii 1690.

Anno 1690. — Trigesimus nonus ecclesiae decanus fuit dominus Mathaeus Rouvroy, sacrae Theologiae licentiatuſ lector in seminario Namurcensi. Electus 25 augusti, obiit 12 julii 1728.

Anno 1728. — Quadragesimus ecclesiae decanus fuit dominus Guillelmus Franciscus Jaye. Electus 20 novembris, obiit 27 octobris 1735.

Anno 1735. — Quadragesimus primus ecclesiae decanus fuit dominus Petrus Franciscus Josephus Monseu. Modernus. Deus eum conservet ad nestorios annos.

In diplomate Philippi Marchionis Namurcensis II, sub anno 1198, cujus anni fit supra mentio in serie dominorum praepositorum et decanorum ecclesiae collegiatae Namurcensis, quod agit de erectione decanatus Sancti Petri in Castro, habetur circa finem ut sequitur :

De ecclesia Beatae Mariae testes Gilbertus abbas, Theodoricus praepositus, Warnerus decanus, Lambertus custos, Godinus, Nicolaus, Berenerus canonici;

De ecclesia Sancti Albani testes Gilbertus praepositus, Petrus decanus, Adam, Johannes, Renerus, Lambertus, Franco, Philippus, Godescalcus canonici;

De hominibus fidelibus domini Marchionis Namurcensis testes Clairembaldus de Alta-Ripa, etc.

Invenitur etiam in eisdem archivis ejusdem ecclesiae collegiatae Namurcensis, quod anno 1269, mense julii, Joannes, decanus Sanctae Mariae, et Michael, decanus Sancti Petri in arce Namurcensi, dederunt sententiam arbitralem quoad aliqua facta in Bouges et Villers le Heest.

Haec sint pro verificatione dominorum praepositorum et decanorum relatorum supra in seriebus dictae ecclesiae praefectorum.

*Notitia aliquorum abbatum saecularium collegiatae ecclesiae
Beatae Mariae Virginis Namurcensis.*

Antequam procedamus ad seriem abbatum saecularium collegiatae ecclesiae Namurcensis notanda sunt sequentia :

Primo quod in archivis ecclesiae collegiatae Beatae Mariae Virginis Namurcensis non inveniuntur ulla documenta ante annum 1192.

Antiquiora autem creduntur perdita, aut igne consumpta, dum anno 1188 Balduinus, Hannoniae comes, instructo exercitu improvisè Namurcum est aggressus, et deductantibus qui in urbe erant, muro et urbe potitus, quae militibus in praedam cessit, castrum obsedit, ac deinde submissus a castro ignis urbis potiozem partem consumpsit.

Quapropter pro antiquitate ecclesiae Beatae Mariae Virginis cognoscenda est recurrendum ad historias et aliarum ecclesiarum archivas ; sunt tamen in archivis dictae ecclesiae duo antiqua registra de post conscripta, in quibus declaratur sanctam Odam dedisse ecclesiae Beatae Mariae Virginis plura bona, atque in uno eorum, ubi agitur de festo sanctae Odae, quotannis celebrandae habetur

Illud fuit semper de consuetudine, et erit in posterum, nec praetermittatur, quod signum memoriale est nostri domini et ecclesiae nostrae dimissi in Foulx per praedictam sanctam Odam, dum in humanis viveret.

Erat autem sancta Oda amita sancti Huberti, fundatrix ecclesiae collegiatae Amaniensis, sitae inter Huam et Leodium, in qua et requiescit, atque de ea Sigibertus ad annum 711 refert:

Sancta Oda, uxor Boggis ducis Aquitanorum, sanctitate clara in Gallia, quae ecclesias Dei, et sua ditavit munificentia, et moriens in Leodiensi quievit parochia.

Gramaye in republica Namurcensi, chap. XXVI, dicit agens de collegiata ecclesia Beatae Mariae Virginis :

Clericos habuit a Caroli Magni aevo, qui natus est anno 747, quos in ordinem redegerunt episcopi Leodienses.

Deinde Stephanus episcopus duodecim sacellanos, vicarios et consultores pro suo servitio, totidemque abbates ecclesiarum Divae Virginis inscriptarum constituens, etiam Namurci novem erexit clericos, praefecitque unum abbatem saecularem, qui hospitalitatem curaret, ex quo tempore sub anno 922, ut praemissum est supra, mansit haec abbatis dignitas, qui et beneficia confert.

Bartholomeus Fizen in historia Leodiensi sub anno 939 de Richario agens, dicit sequentia :

Richarius Sancti Lamberti collegium nova auxit dignitate, quando sacrorum antistites, quos abbates saeculares appellamus, ex illa, ut deligerentur sanxit, hi porro sunt, abbas Sanctae Mariae Leodii, Masecae, Amanii, Tungris, Meffiae, celli (Visetum transtulit Adolphus a Marca), Dionantis, Namureis, Maloniae (Trajectum Notgerus transtulit), Alnae (idem Notgerus Thudini voluit esse), Mechliniae, Cennaci, et inde contigit capitulum collegiatae Namurcensis suos abbates semper elegisse ex capitulo Sancti Lamberti Leodiensis.

Sed anno 1560 Pius IV, pontifex maximus, indulsit Philippo II, Hispaniarum regi, ut possit de dignitate, aut canonicatu in qualibet ecclesia suarum ditionum providere, vi cuius indulti apostolici abbatia collegiatae Beatae Mariae Virginis vacante, rex ad eam aliquem praesentavit, et a multis jam annis nominavit, et praesentavit episcopos Namurcenses, quos ita praesentatos canonici eligunt.

Abbas saecularis solebat conferre omnes praebendas, quocumque mense vacantes, sed modo juxta concordata Germanica, pontifex praebendas vacantes mensibus januario, martio, maio, julio, septembri et novembri, et abbas confert praebendas vacantes aliis sex mensibus, servato tamen privilegio universitatis Lovaniensis, quo ad nominationes a summo pontifice ipsi universitati indulto; vigore cuius universitas, et ejusdem universitatis facultas artium nominat in vita cujuscumque abbatis eccle-

siae praedictae tres suppositos dictae universitatis, quibus tres praebendae, observatis observandis, conferendae sunt.

Sequitur series abbatum saecularium :

1. Primus abbas saecularis Beatae Mariae collegiatae Namurcensis, cujus notitia ad nos pervenit, fuit, anno 1049, dominus Gerelmus, qui comitissae Ermengildae, matri Alberti, comitis Namurcensis, Sancti Albani ecclesiae fundatoris, adfuit in extremis vitae ejus diebus, probante veteri schedio, prout sequitur :

Nobilis Ermengarda ex Francigenarum stirpe, Caroli ducis filia, in festo quinquaginta millium martyrum defuncta, in ecclesia Beatae Mariae Virginis tumulatur, praesente comite Alberto, et Gerelmo abbate Mariae, legavit terrae quietionis suae 20 parvos denarios.

Deus sit ejus animae misericors!

2. Anno 1131, secundus abbas saecularis Beatae Mariae fuit comes Guy de Savoye. Erat cathedralis ecclesiae Sancti Lamberti Leodii canonicus; eo tempore Innocentius II, summus pontifex, Leodium advenit cum sancto Bernardo, ibidemque pontificaliter missam celebravit in praesentia Lotharii imperatoris, et dominorum cathedralis Leodiensis canonicorum, novem nempe regum filiorum, quatuordecim filiorum ducum, viginti novem comitum, inter quos enumerat Chapeauville, *In historia Leodien: i*, Guy, filium Sabaudiae comitis, ecclesiae Beatae Mariae Namurcensis abbatem saecularem.

3. Anno 1134, tertius abbas saecularis Beatae Mariae Virginis fuit Albertus archidiaconus, et abbas, notus ex diplomate istius anni, quo canonici Divae Virginis cedunt aliquam decimam monasterio de Geronsart, dictus Albertus, quam cessionem sua manu signavit, et extat in archivis dictae domus.

4. Anno 1198, quartus collegiatae ecclesiae abbas saecularis

fuit dominus Gilbertus; alias Nicolaus Gilbert, praepositus Sancti Germani Montibus, Sancti Albani canonicus Namurci, ac in Soignies, Condé et Maubeuge etiam canonicus, cancellarius Balduini comitis, et abbas saecularis Beatae Mariae Namurcensis, qui in diplomate istius anni, quod agit de fundatione decanatus Sancti Petri in Castro, nominatur, ut testis, signatum Gilbertus abbas Sanctae Mariae, Theodoricus praepositus, Wernerus decanus, Lambertus custos, Godinus, Nicolaus, Renerus canonici, de ecclesia Sancti Albani testis Gilbertus praepositus, Petrus decanus, Joannes, Renerus, Lambertus, Franco, Philippus, Godescalcus, etc. — Anno 1214, adhuc abbas signat aliud diploma illius anni.

5. Anno 1434, praetermissis intermediis, quorum notitiam non habemus, vacante dignitate illa abbatiali, eandem obtinuit dominus Walterus de Bellerino, qui tempore Eugenii papae IV et Nicolai V; fuit Sedis apostolicae acolitus et sacellanus; obiit anno 1470.

6. Anno 1470, decima quinta kalendarum octobris obtinuit abbatiam saecularem Beatae Mariae Virginis collegiatae dominus Antonius Wasterpast. Erat canonicus Sancti Lamberti Leodii.

7. Anno 1478, vigesima tertia novembris admissus est in abbatem venerabilis vir et magister dominus Conrardus de Sarto, juris utriusque licentiatu et canonicus Leodiensis.

8. Anno 1502, decima quinta februarii in locum domini Conrardi de Sarto electus est providus vir ac magister dominus Joannes de Tornaco, juris utriusque licentiatu et canonicus Leodiensis.

9. Anno 1519, sedem abbatialem tenuit dominus Philippus de Marka, comes de Rochefort.

10. Anno 1529, mortuo comite de Rochefort, capitulum Marianum elegit in abbatem saecularem Ægidium Van de Blockery, decima septima ejusdem anni, qui erat cathedralis ecclesiae Leodiensis canonicus et illustrissimi Leodiensis episcopi sigillifer.

11. Anno 1536, octava novembris mortuo abbate Van de

Blockery, successit generosus dominus Ludovicus de Berlaymont, qui postmodum obtinuit archiepiscopatum Cameracensem.

12. Anno 1572, junii die 26 admissus est ad abbatiam saecularem vigore nominationis regiae et resignationis reverendissimi domini de Berlaymont, magister et dominus de Tantellier, reverendissimi episcopi Namurcensis vicarius generalis, ac cathedralis ejus canonicus, ante in Castro etiam canonicus; obiit anno 1579.

13. Deinde rex, virtute indulti pontificis romani Pii IV, obtenti anno 1560 contulit abbatiam clarissimo domino Tronque, praeposito Ultrajectensi, et primario regis consiliario in consilio statuum, et privato, quem tandem anno 1580, februarii die 26, capitulum Marianum in abbatem elegit, et ad possessionem admisit, salvis protestationibus canonicorum Sancti Lamberti Leodii et capituli Beatae Mariae Namurcensis.

14. Anno 1586 in junio, venerabilis vir ac magister Joannes Daveus, juris utriusque doctor, et praepositus Sancti Albani Namurcensis, nec non consiliarius regius Mechliniae exhibitus literis ad abbatiam hanc saecularem capitulariter est electus, de post fuit episcopus Namurcensis.

15. Anno 1594, vacante abbatia, successit dominus Petrus Radu, archidiaconus per totam dioecesim Namurcensem, qui in possessionem abbatiae missus est anno 1597, quam uno tantum anno tenuit.

16. Anno 1598, reverendissimus ac illustrissimus dominus Blazeus, episcopus Namurcensis a rege nominatus, ac deinde a capitulo in abbatem electus anno 1600 julii mensis 13, qui nondum anno elapso Audemaropolim ad episcopatum alterum evectus; obiit anno 1618.

17. Anno 1604, reverendissimus ac illustrissimus dominus Franciscus Buisseret, juris utriusque doctor, decanus metropolitanae ecclesiae Cameracensis electus antistes obtinuit litteras regias pro abbatia saeculari collegiatae Marianae, quem capitulum elegit, et in possessionem misit 23 junii 1604, statuta anti-

qua capituli approbavit, ac visitatione facta pro divini cultus augmento, morumque reformatione, valde utilia praecepit, ut a sancta Sede delegatus in sua qualitate episcopus Namurcensis antistitis. Obiit 2 maii 1615 archiepiscopus Cameracensis, ubi fuit promotus.

18. Anno 1616, illustrissimus ac reverendissimus dominus Joannes Dauvin, ex archidiacono per totam dioecesim Namurcensem a rege nominatus episcopus Namurcensis, via regia promotus ad abbatialitem Beatae Virginis Mariae. Obiit decima quinta septembris 1629.

19. Anno 1630, ex praeposito collegiatae Sancti Petri insulis dominus Engelbertus des Bois promotus est ad episcopatum Namurcensem, qui exhibitis litteris regit in abbatem secularem Beatae Marianae electus est a capitulo 2 januarii. Obiit 15 julii 1651.

20. Anno 1654, illustrissimus dominus Joannes de Wachten-donck, magni consilii Mechliniensis consiliarius, provisus via regis de episcopatu Namurcensi, consecratus fuit eodem anno 1654, a capitulo Beatae Marianae electus abbas secularis ad id praesentatus a rege per litteras 15 decembris anni 1654, cum 13 annis in Namurcesio praefuisset, anno 1667 ad metropolitana Mechliniensem cathedram translatus est, ubi mortuus est anno 1668.

21. Anno 1667, illustrissimus dominus ac reverendissimus dominus Ignatius Augustinus de Grobbendonck, archidiaconus, et vicarius generalis Tornacensis, nominatus ad sedem Ruremundensem, consecratus fuit episcopus Namurcensis anno 1667, obtentis ad abbatiam Marianae ecclesiae a rege secularem, a capitulo est electus 21 junii 1669, qui cum praefuisset annis duodecim, episcopus Gandavensis renuntiatus est, anno 1680 Gandavi moritur trigesima maii.

22. Anno 1680, abbatia vacante per mortem illustrissimi domini de Grobbendonck, rex ad eam nominavit reverendissimum dominum Petrum Vanden Perre, ex canonico cathedralis ecclesiae Antverpiensis, et nominato episcopo Audomarensi per His-

paniarum regem, ad quem episcopatum cum alium nominasset rex Francorum, obtinuit Namurcensem, qui, exhibitis litteris regis, a capitulo Mariano in ordine ad abbatialitatem 4 februarii 1681, eodem die a dominis capitulantibus electus est. Obiit post obsidionem civitatis Namurcensis 7 septembris anno 1695, et abbatia aliquandiu vacavit.

23. Anno 1698, per litteras datas 2 aprilis, rex praesentavit dominum Ferdinandum comitem de Berlo ad episcopatum Namurcensem, qui a capitulo Mariano electus est abbas eorum saecularis, visis regiis ad id litteris, quibus domini capitulantes se conformaverunt, et missus est in possessionem suae dignitatis 23 julii 1698, obiit 23 augusti 1725; erat antea canonicus Sancti Lamberti Leodii, et archidiaconus Campinae.

24. Anno 1726, per litteras regias praesentatus est ad abbatiam secularem Marianam illustrissimus dominus Thomas Joannes Franciscus Stricklant, episcopus Namurcensis, quibus visis a capitulo electus est eorum abbas saecularis, et in possessionem missus anno 1728, modernus, quem Deus nobis conservet ad multos annos; obiit Lovanii 14 januarii 1740 hora decima vespertina, sepultus in sua cathedrali ecclesia Sancti Albani Namurcensis, in superiori choro a parte epistolae, in loco sepulchrali praedecessorum suorum episcoporum Namurcensium, aetatis 57 annorum inchoatorum.

25. Anno 1740, successit ad abbatiam secularem dominus Paulus Godefridus, comes de Berlo de Frandouaire, episcopus Namurcensis, praesentatus a serenissima archiducissa Austriaca Belgii gubernatrix, cujus possessionem accepit 4 novembris 1740.

II. — PUBLICATIONS RÉCENTES.

I. — HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE.

36. *Histoire de la Belgique, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par ÉMILE DE VRONCOURT. Bruxelles, Bieney, gr. in-8°, pp. 193-240.

Suite des croisades, règne de Henri III. duc de Brabant, organisation communale.

37. *Histoire de la Belgique, depuis son origine jusqu'en 1847, suivie de notices biographiques sur ses grands hommes*, par CASIMIR HENRICI. Paris, Pagnerre, 1847, in-16 de 318 pp.

Quelques années avant 1850, un écrivain, attaché à la rédaction du *Constitutionnel*, estimé de ses amis pour la douceur de ses mœurs et dont la retenue presque virgine était citée, Félix Bodin mit à la mode les *Résumés historiques*. Ce fut une arme dont l'opposition se saisit. et les doctrines du XVIII^e siècle ressuscitées furent opposées aux principes rétrogrades de la restauration. On montrait l'histoire de profil, faisant de la satire au pas de course et relevant, autant que possible, de l'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. Il y eut bientôt une réaction sérieuse contre ce genre un peu frivole. De superficielle et ironique qu'elle était l'histoire se fit savante, raisonneuse et souvent doctrinaire. Bodin lui-même changea de direction. Il devint conservateur après la révolution de juillet et les *Résumés* parurent oubliés. Les voilà qui ressuscitent avec beaucoup de leurs défauts et peu de leurs qualités. Le précis de M. Henrici, malgré des inexactitudes et des préventions, est pourtant loin d'être sans mérite. Il est rapide, coupé avec clarté, et offre quelquefois des vues dignes d'attention. On s'attend bien qu'il considère la Belgique comme un fragment momentanément détaché de la France. Cela est de droit et de convenance à Paris, et laisse les choses en leur entier. En suivant M. Augustin Thierry, il annonce *la vérité sur les races humaines*. Cette vérité, que nous sommes disposé à admettre, quoiqu'un peu prétentieuse, la voici : « Aux races pures, primitives, simples » ou inférieures, les zones restreintes, les contrées exceptionnelles nécessaires à leur existence ; aux races mélangées, croisées, complexes ou supérieures, le monde ! »

Ces vérités sont plus rares dans le récit des temps modernes, surtout de l'époque actuelle, récits faits avec des préjugés par trop parisiens, s'il est permis de le dire.

38. *Établissement des Karls saxons en Flandre* (revue de l'histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove), article de M. l'abbé Carton. Bruges, Vande Castele-Werbrouck, 1848, in-8° de 20 pp.

M. Kervyn de Lettenhove a rafraîchi en quelque sorte l'histoire de la Flandre en la retrempan dans les sources fécondes d'une véritable et solide érudition. En creusant dans le roc, en remuant le sol, en fouillant partout, il a trouvé des faits inconnus, des aspects nouveaux. Tel est l'établissement des *Karls* saxons en Flandre qui explique quantité d'événements, entre autres pourquoi les habitants des côtes s'allièrent avec les Francs et les Anglo-Saxons pour combattre les populations méridionales et pourquoi ils se battaient entre eux dès que l'étranger ne les menaçait plus. M. Kervyn de Lettenhove a certainement la gloire d'avoir donné à l'histoire de la Flandre jusqu'au XI^e siècle une netteté et une logique dont elle était tout à fait dépourvue.

On sait que les trois classes constitutives des sociétés septentrionales étaient le *Jarl*, le *Karl* ou *Ceorl* et le *Troelle*, c'est-à-dire les *Ethelings*, les nobles, les *Fritings*, les hommes libres et les *Lazte*, les derniers, dont les latins ont fait *Laté* et les flamands *Laetste*. C'étaient les *Karls* surtout qui émigraient, et voilà comment ils vinrent chercher un asile sur nos côtes. Leur existence en Flandre a été mise par M. Kervyn hors de toute contestation, mais il pouvait l'appuyer d'une preuve irréfutable que mentionne M. l'abbé Carton. Ainsi, dit le savant critique, les *Kerels* ou *Karels* apparaissent encore à la bataille de Courtrai. La chronique flamande, publiée par les *Bibliophiles flamands*, y signale leur présence sous le nom de *Kierrels*. Ils étaient accourus à la voix du comte de Juliers, pour repousser les étrangers. Le fameux *Goedendag* était leur arme; lance pesante comme une massue, selon les uns, espèce de couteau à trois tranchants, si on leur applique un passage des chroniques de Saint-Denis.

39. *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, 1577-1582, publiés avec des notes biographiques et historiques*, par PH. KERVYN DE VOLSKAERSBEKE et J. DIEGERICK. Gand, Gyselink, 1847, in-8°, 1^{er} cahier.

Cette livraison contient quelques lettres qui jettent beaucoup de jour sur plusieurs points importants de l'histoire de la révolution du XVI^e siècle. Ces

lettres accompagnées d'annexes instructives, dues à M. Kervyn, sont souscrites par Guillaume surnommé le *Taciturne*, Élisabeth, la reine *Vierge*, l'archiduc Mathias, le duc d'Anjou, Valentin de Pardieu, etc. Tous ces documents sont tirés des archives d'Ypres et des papiers de la famille de Borluut, à Gand.

40. *Histoire du comté de Namur*, par JULES BORGNET. BRUX., Jamar, 1847, in-12 de VIII et 183 pp.

Ce petit volume condense beaucoup de matières. M. Borgnet, qui est sur son terrain et qui a pu employer beaucoup de matériaux inédits, a éclairé plusieurs points de l'histoire de sa province dont il n'oublie ni les institutions politiques et religieuses, ni les hommes célèbres. Un style rapide et simple est un mérite dont nous lui tiendrons un compte particulier, à une époque où le naturel et la simplicité disparaissent chaque jour de la littérature. Le précis de M. Borgnet appartient à une collection dirigée par un écrivain de talent, d'une moralité à toute épreuve et contre le caractère duquel on vient cependant de diriger les attaques les plus violentes. Nous espérons que ce bruit ne troublera pas sa studieuse retraite.

41. *Lettres sur l'histoire d'Audenarde*, par ÉDOUARD F. VAN CAUWENBERGHE. Audenarde, Van Peteghem, 1847, in-8° de 416 pp.

Nous n'examinerons pas si la forme épistolaire était ici la plus convenable, mais nous ferons remarquer que l'espèce de causerie familière qu'admet une lettre était peut-être propre à recueillir les petits faits locaux dont s'occupe l'auteur. Toutefois, si le style négligé et facile a son agrément dans une épître, c'est à condition que l'incorrection ne prenne pas la place du *deshabillé*. L'imprimeur, de son côté, est loin d'être irréprochable.

42. *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Faucuwez, Iltre, Somme et Sart*, par l'abbé C. STROOBANT. (Extrait des Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique). Anvers, Buschmann, 1847, in-8° de 54 pp., avec une grav.

L'Académie d'archéologie, institution non officielle, s'occupe moins de la science dont elle porte le nom, que de blason et de généalogie. Cependant, les monographies de l'espèce de celle que M. l'abbé Stroobant a écrite, quoiqu'elles appartiennent spécialement à l'héraldique, ont aussi leur utilité et pourraient à la longue nous fournir une histoire complète de nos moindres localités, qui jetterait beaucoup de jour sur l'histoire générale et ferait éviter bien des erreurs de détail.

43. *Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre*, par PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE. Gand, Gyselinck; gr. in-fol., pl. coloriées.

Nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, le règne des idées démocratiques a donné une incroyable vivacité aux prétentions nobiliaires, et, chose bizarre, les *Jourdain* les moins ardents ne sont pas les *progressistes*, comme on les appelle. Cette manie, poussée jusqu'au ridicule, est presque générale; aussi ne manque-t-il pas de spéculateurs, de flatteurs, de menteurs, de brocanteurs, de falsificateurs pour l'exploiter et en tirer profit. L'ouvrage de M. Kervyn, exécuté avec magnificence et puisé en grande partie aux sources historiques, ne doit pas être confondu avec ces méprisables archives du charlatanisme. La première livraison est consacrée à la famille *Borluut*.

44. *Audenaerdsche Mengelingen*, uitgeg. door L. VAN LERBERGHE en J. RONSSSE, 2^e deel, 5^e en 6^e aflev. Audenarde, 1846 (1847), in-8°, pp. 354-496, sans la table.

45. *Antwoord aan den heer M. R.-W. TADAMA*, op zijn werkje getituleert : *De waarheid aangaande Ludolf Vanden Bergh*, etc., door M.-R.-A. baron Van HOEVELL-NYENHUIS. De Swart en zoon, 1847, in-8° de 47 pp.

46. *Le Traité d'Utrecht*, par M. CH. GIRAUD, membre de l'Institut de France. Paris, Plon. 1847, in-8° de 191 pp.

Une alliance récente à laquelle le Gouvernement français a paru attacher une singulière importance, et qui a excité la répulsion de l'Angleterre, a remis sur le tapis le traité d'Utrecht et a donné un intérêt d'actualité à un des actes les plus solennels de la diplomatie moderne, et dont les principes sont encore invoqués par le droit public européen. Eclairé par M. Mignet, qui lui avait ouvert la voie, M. Giraud résume en quelque sorte l'auteur des mémoires sur la guerre de la succession.

« L'établissement de la maison de Habsbourg, en Espagne, dit M. Giraud, entraîna cette riche et puissante contrée hors de sa sphère naturelle d'activité. En effet, il y a *congénialité* morale et géographique entre la France et l'Espagne, et, par conséquent, aussi dans le système politique des deux peuples. » Telle est la thèse sur laquelle l'auteur s'appuie et qu'il est permis de contester, sans viser pour cela au paradoxe.

47. *Les Femmes célèbres de l'ancienne France. Mémoires his-*

toriques sur la vie publique et privée des femmes françaises, depuis le V^e siècle jusqu'au XVII^e; par M. LE ROUX DE LINCY. Première série. Paris, Leroi, 1848, in-18 de 672 pp.

Pp. 171-379. Les cours d'amour.

P. 274. Marie de Brabant, femme de Philippe-le-Hardi.

P. 577. Marie de France. M. Le Roux de Lincy la fait naître dans l'Île de France, sans répondre aux raisons que nous avons données en faveur de la Belgique.

II. — HISTOIRE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

48. *Essais historiques et archéographiques sur la peinture flamande*, par PAUL DE WINT, membre correspondant de l'Académie de Reims. Paris, Didron, 1847, in-8° de 77 pp.

M. De Wint veut d'abord qu'on distingue l'*archéologie* de l'*archéographie*, c'est-à-dire, suivant lui, la science parlée de la science écrite; mais si cette division avait lieu, il faudrait l'appliquer à toutes les connaissances, et nous aurions ainsi la chimie de la conversation et la chimie des livres, la géométrie de salon ou de la chaire et la géométrie du traité en lettres moulées, etc.

Cela posé, M. De Wint, dont le ton calqué sur celui des *esthétistes* à la mode, est un peu solennel, remonte à l'origine des choses et divise l'histoire de la peinture en trois périodes : 1^o l'enfance de l'art chrétien, à partir du pontificat de saint Pierre (?) jusqu'à l'an 1000; 2^o de 1000 à 1500; 3^o de 1500 jusqu'à nos jours. L'école flamande n'arrive qu'au XV^e siècle, mais enfin elle arrive. L'auteur y voit avant tout une école chrétienne.

Il s'occupe particulièrement de Bernard Van Orley, de Jean de Mabuse, de Roger Vander Weyde, à propos duquel nous rappellerons les recherches de M. Alph. Wauters, et parle de Jean Swart, de Hugue Vander Goes et de Jean Schoreel. Il finit par tracer la marche des écoles flamande et hollandaise et par montrer comment elles tombèrent dans la trivialité.

49. *Materials for a history of oil painting*, by CHARLES LOCK EASTLOKE. London, Longmann, 1847, in-8° de XII et 561 pp.

Discourir sur l'origine de la peinture à l'huile, n'est-ce pas traiter un sujet essentiellement belge? M. Lock regarde avec raison l'invention attribuée à J. Van Eyck comme celle d'une nouvelle méthode. Il entre à ce propos dans

des considérations intéressantes, et se montre familier non-seulement avec l'histoire, mais avec la partie pratique de l'art.

50. *Dictionnaire historico-artistique du Portugal*, par le comte A. RACZYNSKI. Paris, Renouard, 1847, in-8° de 306 pp., figg.

Ce dictionnaire, formé de notes qui ne sont pas toujours assez digérées, reproche que l'on peut faire, en général, aux ouvrages de l'auteur, offre beaucoup de détails peu connus. Page 81, quelques lignes sont accordées à Jean Van Eyck et, dans le courant du livre, on cite encore plusieurs artistes belges et hollandais qui n'ont pas eu toujours de véritables rapports avec le Portugal, tels que Luc Vostermans, Jean Wirix, etc.

III. — MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

51. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1848* (douzième année). Louvain, Van Linthout et Vandenzande, in-18 de cxvii et 324 pp.

Pp. 167-228. Relations de Suffridus Petri et d'autres savants du XVI^e siècle avec l'Université de Louvain, par M. le professeur Félix Nève, que nous avons confondu avec son frère; tandis qu'au lieu de réunir ces deux hommes instruits, nous aurions pu faire, tant il y a d'étoffe, deux savants de chacun d'eux.

Pp. 229-247. Éloge historique de Corneille-François de Nélis, par M. Prosper Staes.

Pp. 248-252. Déclaration des théologiens de Louvain en faveur de la pacification de Gand de 1576.

Pp. 253-260. Lettres inédites de saint François de Sales, au docteur Jacques de Bay, président du collège de Savoie, à Louvain.

Pp. 261-273. Supplément à la notice sur Philippe Verheyen, par M. le prof. François.

Pp. 274-320. Étienne Heuschling et les derniers temps de l'enseignement de l'hébreu au collège des Trois-Langues, par M. Félix Nève.

52. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, t. V, 2^e série, n° 1. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck, 1847, in-8°.

Pp. 1-32. Église de Notre-Dame, à Bruges; description des monuments d'art qu'is'y trouvent.

Pp. 33-39. Lettre sur les clochers de la Flandre occidentale, par l'abbé H. Vande Velde.

Pp. 40-61. Jean Breydel, par l'abbé Carton.

P. 62. Note sur Jean Casembroot, jurisconsulte, né à Bruges.

Pp. 63-70. Fonts baptismaux de Zellebeke près d'Ypres.

Pp. 71-104. Description artistique de l'église de St-Jacques, à Bruges.

53. *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, n° 1. Tournai, Delmée, 1847, in-8° de 53 (55) pp., avec une pl.

Le zèle de MM. Du Mortier, et F. Hennebert, B. Renard et Convert a principalement contribué à créer cette société qui s'annonce d'une manière favorable. Après le règlement, on trouve, dans le premier Bulletin, les procès-verbaux des séances qui contiennent eux-mêmes, entre autres, une dissertation de M. B. Renard sur la plus ancienne enceinte de Tournai. Ces procès-verbaux sont suivis d'un mémoire de M. Hennebert sur les premières impressions tournaisiennes, lequel a été reproduit par analyse, dans le *Bulletin du Bibliophile belge* (t. IV, n° 6), et d'une note du même sur une erreur de M. H., qui a pris un méreau de la cathédrale de Tournai pour une médaille représentant la tour du temple, pendant la captivité de l'infortuné Louis XVI.

54. *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*. Tome I^{er}, n° 1. Tournai, A. Delmée, 1848, in-8°, 38 pp.

Ce cahier contient un essai historico-philologique de M. Fréd. Hennebert, sur la véritable orthographe du nom de *Tournai*. Ce littérateur, monuments de divers âges, chroniques, chartes, vieilles poésies, grammaires en main, nous démontre que ce mot doit être écrit par un *i* et non par un *y*, et nous sommes tout à fait de son avis. Heureux ceux qui, au milieu des graves préoccupations dont nous sommes assiégés, peuvent suivre avec intérêt ces discussions pacifiques!

55. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, n° 10, nov. 1847.

Pp. 173-174. Annonce du 54^e vol. des *Acta Sanctorum*.

Pp. 175-176. Notice sur les *Troubles de Gand*, publiées par M. Gachard.

Pp. 177-178, sur le t. VII des *Monuments pour servir à l'histoire des*

provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, recueillis par M. De Reiffenberg.

P. 179. Note sur le bulletin de la commission des ordonnances.

56. *Göttinger Studien*, 1847. Zweite Abtheilung. Philos. philolog. und historische Abhandlungen. Redigirt von D^r AUG. BERNARD KRISCHE, Prof. zu Göttingen. 1. Lieferung. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, in-8°.

Pp. 280-340. Portrait tracé par M. le professeur W. Havemann, du cardinal François Ximénez, ce terrible régent d'Espagne, à l'avènement de Charles-Quint.

Pp. 341-488. Du duel judiciaire chez les nations germaniques.

57. *Bijdragen tot de geschiedenis, oudheden, letteren, statistiek en beeldende kunsten der provincie Noord-Brabant*, door D^r C.-R. HERMANS. 2° deel, 5^{de} stuk. 'S Hertogenb. Muller, 1847, in-8°.

58. *Kronijk van het historische Gezelschap te Utrecht*. 2° Jaargang, 1846, Utrecht, Kemink, 1847, in-8°.

Pp. 317-332. La santé de sainte Gertrude, par M. le prof. L.-G. Vischer. Nous avons traité ce sujet dans nos *Archives philologiques*.

Pp. 337-343. Sur le droit pénal en Flandre, par M. W.-J.-C. Van Hasselt.

Pp. 366-372. Assassinat des frères de Witten.

59. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*. Tome V, 2° série, n° 2, Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1847, in-8°, figg.

Pp. 135-152. Examen de l'*Histoire de Flandre* de M. Kervyn de Lettenhove. Voir plus haut, n° 38 (l'abbé Carton).

Pp. 153-156. Sonnerie de Saint-Sauveur à Bruges.

Pp. 157-163. Mailles ou monnaies muettes frappées à Bruges (E. Jonnaert).

Pp. 164-166. Prêtres français réfugiés à Thourout (l'abbé Vandevelde).

60. *Recueil de chroniques, chartes et autres documents concernant l'histoire et les antiquités de la Flandre orientale* (lisez occidentale). Publié par la Société d'émulation de Bruges. Troisième série, *Chroniques des villes*. — *Oratio in laudem urbis Brugensis*,

auctore G. CASSANDRO. Gandavi, Annoot-Braeckman. 1847, in-4° de iv et 30 pp.

Jean de Witte, né à Bruges, le 6 août 1475, fut le premier évêque de Cuba et le précepteur des filles de Philippe-le-Beau.

Vers la fin de sa vie, avec le secours de la reine Éléonore, femme de François I^{er} et une de ses élèves, il institua à Bruges une école qui fut inaugurée en 1541. Georges Cassander, qui occupa le premier la chaire de littérature, prononça à cette occasion un discours à la louange de Bruges, que M. l'abbé Carton vient de faire réimprimer. Malheureusement cette harangue n'est guère qu'une œuvre de rhéteur. Ceux qui y chercheront des faits, n'y trouveront que des phrases.

IV. — ÉCRITS PÉRIODIQUES.

61. *Revue nationale de Belgique*, t. XVII, 3^e liv., Bruxelles, A. Decq. 1847, gr. in-8°.

Pp. 99-115. Cession des Pays-Bas à Isabelle.

Pp. 125-159. Influence de l'argent dans l'élection de Charles-Quint.

62. *Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique*. Année 1847, 4^e livraison. Gand, Hebbelynck, in-8°.

Pp. 457-458. Esquisses historiques sur la ville d'Audenarde (1482-1486), par le D^r D.-J. Vander Meersch. Suite et fin.

Pp. 459-477. Biographies belges; par M. Alex. Pinchart. — I. Jean Zuallart, II. Gilles Zuallart.

Il résulte de ces notices que Jean Zuallart n'appartenait pas à la famille des Zuallart de la province de Namur, comme nous l'avions soupçonné, t. II de ces *Bulletins*, p. 157, note.

Parmi les autorités que pouvait citer M. Pinchart, nous indiquerons celle de Ph. Brasseur, dans ses *Sydera illustrium Hannoniae scriptorum*, p. 115 :

JOANNES ZVALLART, eques sancti sepulcri, nec non Athenis oppidi praetor.

Dum sanctum fecisset iter, solyma ille reversus ¹.

Cum titulo secum multa notata tulit.

Indeque scripsit iter, prelo subjecti² et illud,

¹ 1587.

² Antwerpiae, 1608.

*Nec minus historicum¹ sedis Athenis opus.
Posteriore libro, quisnam situs et loca quae sint
Explicat et variis multa notanda locis;
Illustres² qui deinde viri, qui deinde Dynastae,
Quive Gubernantes ad sua saecula viri.
Plura reliquit idem patriae tangentia laudes,
Sed fato lucem praeveniente latent.*

Pp. 478-492. Sur quelques anciens manuscrits, contenant des vies de saints belges, par M. le baron Jules de Saint-Genois.

Pp. 493-496. Lettre à M. le baron J. de Saint-Genois, sur une inscription funéraire, déterrée près de Nimègue; par M. J. Roulez.

Pp. 497-498. Un mot sur Pierre Coucke, d'Alost, par M. le baron J. de Saint-Genois.

P. 513. Date de la mort de Jean Van Eyck.

63. *Journal des savants*. Novembre, 1847. Paris, imprimerie royale, in-4°.

Pp. 701-704. Notices sur le Bulletin de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances et sur celui de la Commission d'histoire de Belgique, t. XI et XII, sur les *Troubles de Gand*, éditeur M. Gachard, et sur le t. VII des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publiés par M. De Reiffenberg.

64. *Nouvelle revue encyclopédique*, publiée par MM. FIRMIN DIDOT frères. Deuxième année. Nov. 1847, n° 11. Paris, in-8°.

Ce recueil qui a toujours témoigné à la Commission royale d'Histoire la bienveillance la plus flatteuse, rend compte encore de ses travaux, pp. 431-439 de ce cahier. « Ces travaux, disent les rédacteurs avec une aménité parfaite, nous les rattachons volontiers aux nôtres, et, à nos yeux, la célèbre Académie à laquelle ils appartiennent est presque un démembrement, » ou, pour mieux dire, une classe de l'Institut royal de France. »

On ne pourrait rien dire de plus encourageant.

En annonçant le XII^e volume de nos Bulletins, la *Revue* mentionne avec infiniment de faveur, la part qu'y ont prise MM. De Ram et de Reiffenberg. Mais elle est beaucoup moins indulgente pour les *Éphémérides de 1814*, rédigées par M. le docteur Coremans, et qu'elle ne trouve, ce sont ses termes,

¹ Ceu Athi descriptionem, 1610.

² Chap. VIII.

ni bien savantes, ni bien écrites, mais qui lui paraissent pleines d'idées fausses et de violentes exagérations souvent mal rendues. Nous osons répondre que si la diction de M. Coremans, élevé dès l'enfance en Allemagne, est quelquefois en révolte contre le despotisme de la grammaire, son style est en général franc et même d'un tour ingénieux. Quant à ses antipathies, vraies ou supposées, pour la France, nous sommes loin de les partager, nous voulons faire de l'histoire et non de la polémique politique, surtout pour le temps où nous vivons et auquel nous n'entendons point toucher. Mais, en laissant à M. le docteur Coremans la responsabilité de ses opinions, de ses sentiments et de ses doctrines, nous n'avons pas dû gêner l'expression de sa pensée. La *Nouvelle Revue encyclopédique* nous comprendra de reste, et appréciera nos motifs.

65. *Nouvelle Revue encyclopédique*, déc. 1847.

Pp. 543-44. Annonce du poème de *Gilles de Chin*, publié par M. de Reiffenberg.

Pp. 629-630. Sur les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*.

Le critique n'exécute que ses éloges que l'article de M. le D^r C. intitulé : *L'an 1640*. Il continue de blâmer sa manière d'écrire et lui reproche d'ignorer l'*Histoire générale* du XVII^e siècle. M. le D^r C. répondra sans doute à cette censure.

66. *Allgemeine Zeitschrift fur Geschichte*. Herausgegeben von D^r W. ADOLF SCHMIDT. IV^{ter} Jahrgang, décemb., Berlin, 1847, Veit, in-8°.

Pp. 577-78. Notice sur les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, t. XIII, n^o 1 et 2.

67. *Revue nationale de Belgique*, t. XVII, 4^e liv. Bruxelles, Decq. 1847, in-8°.

Pp. 182-192. Correspondance de Guillaume-le-Taciturne (Borgnet).

68. *Bibliothèque de l'école des chartes*. 2^e série, t. IV; nov.-déc. 1847. 2^e liv. Paris, 1847-48, in-8°.

Pp. 89-145. Notice sur Jean Boutillier, né, suivant les uns, à Tournai, suivant les autres, à Mortagne, petite ville du Hainaut français, et auteur de la *Somme rurale* (Alph. Paillard de Saint-Aiglan).

Pp. 185-187. Sur le *Chevalier au Cygne*, publié par la Commission royale d'histoire de Belgique (Vallet de Viriville).

69. *Allgemeine Zeitschrift fur Geschichte*, herausg. von D^r

W. ADOLF SCHMIDT. V^{tes} Jahrg., 9^{tes} Band, 1^{tes} Heft, Jan. Berlin, 1848, Veit, in-8°.

Pp. 49-59. Sur le préambule de la loi salique (V. Bethmann-Hollweg).

Pp. 88-89. Annonce, par M. Ad. S., du t. VII des *Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*.

70. *Algemeine Konst- en Letterbode*. Harlem, Loosjes. 31 décembre. 1847, n° 54.

Pp. 455-457. Annonce du 1^{er} vol. de la *Correspondance de Guillaume-le-Taciturne*, publiée par M. Gachard. Bruxelles, Vandale, 1847, in-8°.

71. *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, door Is. AN. NYHOFF. VI^{de} deel, 2^o st. Arnhem, Nyhoff. 1847, in-8°.

Pp. 75-92. Destinées des Juifs principalement aux Pays-Bas, par M. J. Koenen. Nous n'osons faire connaître à cet auteur le mémoire que nous avons inséré sur le même sujet dans nos *Archives philolog.* M. Koenen ne semble pas non plus avoir eu entre les mains le livre de M. Depping.

Pp. 107-125. Lettres inédites relatives à l'arrivée du comte de Leycester dans les Provinces-Unies.

Le cahier est terminé, comme d'habitude, par des annonces et analyses d'ouvrages nouveaux.



COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

III^e BULLETIN.

Séance du 5 avril 1848.

Présents : MM. le baron DE GERLACHE, président ;
le baron DE REIFFENBERG, secrétaire ;
le chanoine DE RAM ;
le chanoine DE SMET ;
BORMANS.

Absents : MM. DU MORTIER,
et GACHARD.

AFFAIRES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Il est donné lecture d'un arrêté royal en date du 14 février, 5^e division, n^o 3402, qui, sous le rapport des indemnités de frais de route et de séjour, assimile le chef du

bureau paléographique aux commis de première classe et les attachés aux commis de seconde classe.

M. de Reiffenberg dépose sur le bureau le tome cinquième des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*.

CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS.

M. Bormans, qui a retrouvé le manuscrit d'un ancien fragment du poème de *Guiteclin de Saissoigne*, en vers tyois, en fait part à la Commission, qui en décide l'impression dans le *Bulletin*, avec l'introduction et les notes dont il est accompagné.

M. le chanoine De Ram présente des *Recherches historiques* de M. le chanoine Malou, sur le véritable auteur du livre de l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. — Impression.

M. de Reiffenberg signale plusieurs inexactitudes dans le texte de quelques chartes imprimées dans le dernier bulletin ; par exemple, p. 193, ligne 10, au lieu de *cum omne liberâ et omniâ humane ditionis jugo solutâ*, il faut lire probablement : *cum omni libertate et omni humane ditionis jugo soluta* (sans accent). Plus bas, même page, ligne 18 : *subsequates* remplace *subsequaces*. Même page, ligne 21 : *denarios* doit être corrigé par *denariî* ou *offerantur* par *offerant*, etc.

M. Du Mortier annonce, par l'entremise du secrétaire, une notice détaillée sur les *damoiseaux de Tournai*, dont, il y a longtemps, il avait fait connaître à l'Académie une ancienne torche d'argent extrêmement curieuse. Il est en mesure de commencer incessamment l'impression de l'histoire inédite de nos troubles du XVI^e siècle par Renon de France, et vient de terminer un mémoire sur la Belgique ancienne, dans lequel il combat l'opinion des Bollandistes, de Des Roches, de Rapsaet, Dewez, etc., au sujet des Nerviens et des Ménapiens. Il croit avoir prouvé que l'histoire de nos origines repose sur les plus graves erreurs.

La *Société de l'Histoire de France* envoie ses bulletins de janvier, février et mars 1848. — Dépôt à la Bibliothèque royale.

Fragment d'un ancien roman du cycle de Charlemagne, en vers thyois (vieux flamand), avec une introduction et des notes par J.-H. BORMANS.

Nullius et omnium.

Tous les jours, les recherches des philologues ou le hasard amènent à la lumière de nouvelles preuves des rapports littéraires qui existaient au moyen âge, d'un côté, entre la France et la Belgique, et d'un autre côté, entre la Belgique et l'Allemagne; à tel point qu'on serait tenté de se demander si notre pays servait seulement d'intermédiaire entre les deux autres contrées, ou s'il n'était pas plutôt le véritable centre de ce mouvement.

Pour ce qui concerne l'Allemagne, il n'y a pas de doute que, à l'exception peut-être de la composition épico-dramatique des *Nibelungen*, dont les acteurs et la scène appartiennent cependant aussi en partie à notre pays, toute son ancienne littérature romantique proprement dite, *Maugis* (Malagis), *Renaut de Montauban*, *Ogier le Danois*, *les Enfants de Limbourg*, etc.; puis *le Renard*, *le Miroir des Lais*, *la Doctrinale*, et bon nombre d'autres écrits didactiques ou moraux, y ont été importés de la Belgique.

Le contraire semble avoir eu lieu relativement à la France. A en juger d'après les apparences, nous avons emprunté aux Français au delà de ce que nous leur avons rendu.

Je n'ai pas la prétention de venir combattre une opinion généralement adoptée; mais qu'il me soit permis de faire remarquer que la langue romane ou wallonne était aussi, comme elle l'est encore, celle d'une partie de la Belgique; qu'un certain nombre des plus anciens écrits en cette langue ont été, de l'aveu de tous les savants, composés chez nous, et que les copies de plusieurs autres portent encore les traces matérielles et évidentes de leur origine belge et, qui plus est, d'une main flamande. Ensuite les aventures ou fables qui y sont consignées n'appartiennent pas moins aux traditions et aux mœurs de la Belgique au moyen âge qu'à celles de la France. Quelques-uns même de ces écrits ne sont que des traductions ou des imitations romanes d'originaux encore existants en langue thyoise, tels que le *Renard* par exemple, et l'on ne peut nier que les deux idiomes, à partir de la première institution des communes, n'aient été, durant au moins trois siècles, cultivés avec une application et une ardeur égales par les populations placées sur la limite des deux pays.

Cet état de choses n'excluait pas la rivalité des deux littératures, qui, au reste, est un fait reconnu et qu'on ne comprendrait même pas sans cette facilité qu'on avait de part et d'autre de lire et d'apprécier les productions de ses voisins.

Je n'examinerai pas laquelle des deux littératures a été la plus importante, soit par le nombre des ouvrages qu'elle a produits, soit par leur mérite. Je me borne à constater que la culture littéraire du nord de la France doit beaucoup à la Belgique et en particulier à la Belgique thyoise ou flamande. L'activité littéraire de celle-ci aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècle, doit avoir été prodigieuse, si l'on considère la quantité presque incroyable d'écrits de tout genre que cette époque nous a légués, et qui, à coup sûr, ne forment qu'une minime partie de ceux qu'elle avait produits. A côté des ouvrages qui nous sont parvenus plus ou moins entiers, et dont quelques-uns étonnent par leur étendue, des centaines de fragments et de titres d'ouvrages qui ne se retrouvent plus, attestent que ce premier âge de notre littérature ne l'a pas cédé en fécondité ni en éclat aux plus belles époques qu'aient vues d'autres littératures modernes avant leur entier développement.

Cet élan si vif et si général d'un peuple que ses institutions, son industrie, son commerce, ses richesses, son goût pour les arts plaçaient alors au premier rang des nations de l'Europe occidentale, n'a-t-il pas dû se communiquer à tous ceux que des relations de voisinage ou de commerce mettaient en contact avec lui, et surtout exciter la même ardeur chez des voisins qui, bien que différant de lui par leur langage habituel, appartenaient cependant en grande partie originairement à la même race et, émules déjà dans les institutions politiques, devaient aussi éprouver les mêmes besoins intellectuels?

Ensuite l'homogénéité de la langue thyoise, sa formation, pour ainsi dire, primitive, les débris encore aujourd'hui si remarquables des autres anciens dialectes teuto-niques, la nature des événements, les noms et l'origine des personnages qui font le sujet de nos plus vieilles poésies, *Bere Wislaw*, *Carel en Elegast*, et tout le cycle carlovingien, ne rendent-ils pas vraisemblable que la population thyoise de nos contrées, même en ne la prenant pas plus haut que Charlemagne et les Saxons qu'il y transplanta, a eu une littérature nationale longtemps avant que les différents éléments dont a été composée la langue romane des Gaules, ne pussent être suffisamment débrouillés, façonnés, fondus ensemble pour constituer une langue littéraire?

On ne hasarde donc pas trop en disant que ce fut probablement la Belgique thyoise qui, vers le commencement du XII^e siècle, donna l'éveil aux hommes de langue romane en sauvant par la voix longtemps muette, mais non oubliée, de ses bardes les premiers rayons d'une prospérité nouvelle qui commençaient déjà à dorer les tours de ses maisons communales et les sommets de ses beffrois. Si national qu'ait été le mouvement par lequel le nord de la France résista à l'invasion de la littérature provençale alors si florissante et qui s'empara même un instant de l'Italie, la Belgique en fut le point de départ et elle en resta un certain temps le principal foyer : la littérature thyoise donna, si pas précisément l'impulsion, du moins l'exemple.

Je ne revendiquerai en son nom aucun des ouvrages dont la possession est acquise à la France à quelque titre que ce soit; mais quand il s'agit d'écrits d'une origine plus ou moins douteuse, il me semble que des considérations

qui précèdent, il résulte du moins une certaine présomption en faveur de la Belgique. La langue thyoise resta toujours circonscrite dans les contrées qui l'avaient vue naître, tandis que la romane, à peine sortie de l'enfance, se répandit dans tout l'Occident et fut même portée par les croisades au delà des mers. Celle-ci trouvait partout dans son autorité propre une garantie pour ses productions qui manquait à l'autre; car, par la multiplication lente et obscure des copies à cette époque, sans aucun contrôle de la part du public, il devenait facile à un copiste, à un traducteur ou à un imitateur de se substituer à l'auteur véritable. Il ne serait donc pas impossible que plus d'un ouvrage primitivement écrit en thyois, mais bientôt traduit en roman wallon, se fût déjà présenté dès lors et surtout fût considéré aujourd'hui comme une production originale de la littérature romane.

Le lecteur appréciera jusqu'à quel point ces réflexions s'appliquent à notre fragment dont maintenant nous allons l'entretenir.

Le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, en annonçant cette trouvaille (voir tome XII, page 123), a déjà fait connaître les circonstances assez ordinaires qui s'y rapportent. Ce sont deux demi-feuilles de parchemin détachées de l'intérieur de la couverture d'un vol. in-4° des *Quaestiones in IV libros sententiarum* attribuées à Alex. de Hales. Les deux carrés réunis forment une feuille petit in-f° d'une belle écriture ronde, qui paraît être du milieu du XIII^e siècle. Le texte est écrit sur deux colonnes, ayant la lettre initiale de chaque vers placée un peu en avant de la ligne. Les grandes initiales qui devaient être ornées, manquent encore; mais la place en est marquée; toutes les lettres sont, par conséquent, uniformément noires.

L'orthographe offre une double particularité assez remarquable. La voyelle *i*, habituellement écrite *ij* dans les manuscrits, quand elle doit se prononcer longue, est figurée dans notre fragment comme deux *i* (*ii*) ordinaires, et la consonne *n*, qui la suit souvent comme finale d'un mot, par exemple, dans *Gwidekijn*, est au contraire d'une forme fort approchant d'un *ij* qui serait fermé par le haut; c'est-à-dire, que le second jambage se prolonge sous la ligne, comme parfois dans notre écriture ronde, tandis que le premier porte le point (*l'apex* en forme d'accent aigu) qui devrait se trouver placé sur l'*ii* précédent. Au reste, beaucoup de manuscrits rejettent ainsi les points diacritiques un peu à droite.

Les abréviations y sont rares; *niet* se trouve une fois écrit *n'*, à cause du manque d'espace. J'ajouterai, pour ne pas avoir à revenir sur ces détails, que l'article *de* (*sic*) semble jusqu'à un certain point se distinguer du démonstratif *die*.

L'absence de tout signe de pagination, soit au haut, soit au bas du feuillet qui contenait ce fragment, ne permet de juger ni de l'étendue qu'avait le poème dans son intégrité, ni de la place que ces restes y occupaient. A considérer les faits qui y sont mentionnés, entre autres la mort du géant Flédric, l'action paraît approcher du dénouement.

Nous y voyons une lutte entre les païens ou Saxons, représentés en même temps comme mahométans, et les chrétiens. Le roi des Saxons est *Gwidekijn*, dont le géant Flédric est le frère; il a aussi un fils qui s'appelle *Gwineman*.

Le nom de *Gwidekijn*, c'est-à-dire *Wittekind*, semble annoncer, par son orthographe, qu'il a passé par une filière

française. C'est le *Guitechin* d'un des manuscrits de la *Chanson des Saxons* publiée par F. Michel. Le texte imprimé donne, d'après d'autres manuscrits, *Guiteclin*; mais c'est déjà plus qu'une différence de prononciation; c'est une de ces corruptions qu'amène l'oubli des traditions primitives. J'en dis autant du titre du roman encore inédit de *Guiteclin de Saissogne* (Bibl. Royale de Paris, manuscrits, n° 6985. Voir de Reiffenberg, *Phil. Mouskés*, vol. II, Introd., p. cxcviii). Dans la chanson de Roland, le nom de *Wittekind* se trouve déjà traduit en celui de *Blancardin* (*wit* = blanc). Il en est de même dans la traduction moitié haut-, moitié bas-allemand du roman d'*Ogier le Danois* (MS. Palat. à Heidelberg, n° 363. Voir Fr. Mone, *Uebersicht der niederl. Volkslitteratur*, p. 39). Les fragments thyois qu'on a publiés de ce roman jusqu'à ce jour, ne contiennent pas ce nom. Voir *Belg. Mus.*, vol. II, p. 334 et suiv.

Gwidekijn, le roi des Saxons (*Zassen*, ou *Sassen*, et *Sassenaren*) a pour capitale *Sassine*. Il occupe en même temps une autre ville nommée *Bacham*. Je n'ai fait aucune recherche relativement à cette dernière; quant à *Sassine*, c'est *Saissogne*, *Sessoigne* ou *Soissoigne* des romans français. Chanson des Saxons, couplet III° :

. Noveles en vindrent au Saisne Brunamont,
 Qui justisoit *Sessoigne* et la terre anviron;
 Sarrazins ert li Saisnes, si creant à Mahon.

Ce *Brunamont* ou *Justamon*, car les manuscrits varient, était le père de *Guidechin*. Coupl. IV° : *Pepin*. . .

Qui puis refist à Saisnes maint mortel encombrier,
 Et occist *Justamon* voirement sans cuidier.
Guiteclins le cuida puis vers Karlon vengier.

Voir encore au couplet 84 : *Guiteclins de Soissoigne*, etc.

Dans les enfants de Limbourg (*Kinderen van Limborch*), au lieu de *Sassine* il y a *Sessoen*, liv. V, vs. 26, etc., forme qui renvoie aussi au français (Soissons). Dans Ogier le Danois, la capitale de *Blancardin*, roi des Saxons, est nommée *Cadansche*, mais dans la Chanson de Roland, il a pour forteresse *Valfunde*, qui, à son tour, dans les Enfants de Limbourg, devient la résidence du roi d'Aragon sous la nouvelle forme de *Valprofond* (liv. X, vs. 1237).

A côté des Saxons, on voit figurer dans notre fragment, comme sujets de *Gwidekijn*, les *Suabes* (*Swaven*), les *Suédois* (*Zweden*), les *Wendes* (*Wñde*, vs. 177) et les *Brunswicquois* (*Brusuwoene* ou *Brussuwoene*).

Du côté des chrétiens, il n'y a que des Français, sans distinction de pays ni de ville, à l'exception de *Vienne* (en Dauphiné); mais bon nombre de ces guerriers sont désignés par leur nom. Ce sont *Roland*, *Olivier*, *François*, *Renaud*, *Escous*, *Olleus*, *Gui* (*Gwijd*), *Inghelram*, *Constantin*, *Sauri*, et son frère *Gérard*, enfants de *Vienne*, ou mieux, *Sauri* et son frère, qu'on ne nomme pas, enfants de *Gérard de Vienne*; car *Gérard de Vienne* est un personnage bien connu, dont le nom sert de titre à un roman français de la même époque. Notre fragment semble supposer qu'il était déjà mort. On peut voir sa généalogie, ainsi que les détails qui concernent le roman de ce nom, dans l'introduction au II^e vol. de *Phil. Mouskés*, p. ccl et suiv. S'il ne s'agissait en même temps, dans ce fragment, d'*Olivier*, qui était le neveu de *Gérard*, et de *Roland*, qui épousa la sœur d'*Olivier*, la belle *Aude*, on pourrait douter si *Gher'*, dans le manuscrit, est l'abréviation du nom de *Gheraert* ou de *Gherijn*, ou même de *Ghernout*, de *Gherolf*, etc. Voy. la note (8) ci-après. Mais on n'abréviait que

les noms les plus connus et au sujet desquels il n'était pas facile de se tromper. Si *Gher'* désignait *Gherijn*, il faudrait supposer que l'un des fils de *Gérard de Vienne* (car il est impossible d'écartier absolument celui-ci) portait le nom de son grand-oncle, puisque *Garin de Monglave*, père de *Gérard*, avait un frère nommé *Gérin*. Il est toujours hors de doute que la mention qui est faite ici de la maison de *Vienne* ou *Viane*, nous oblige de reconnaître *Sauri* pour le fils de *Gérard*, que son frère soit ici nommé ou non.

Comme il existe en français un roman intitulé *Guiteclin de Saissogne*, il est fort probable que celui auquel a appartenu notre fragment portait le même titre. Mais je n'oserais affirmer que l'un fût la traduction de l'autre. On ne peut douter, après avoir lu les 200 vers que nous publions, que, dans le poème thyois, *Roland* ne jouât un rôle principal, tandis que, d'après *Paulin Paris* (voir *De Reiff., Phil. Mouskés*, vol. II, introd., p. cxcviii), le roman français qui, comme nous l'avons dit, se trouve à la Bibl. royale de Paris (MSS., n° 6985), ne fait qu'une légère mention de ce héros. Si cette donnée est exacte, il en résulterait au contraire que ce sont deux compositions entièrement différentes. J'en dis autant de la *Chanson des Saxons* publiée par *Fr. Michel*. Quoique dans celle-ci nous voyions figurer également en première ligne le roi *Guiteclin de Saissogne*, fils de *Brunamont*, il n'y est parlé de *Roland* et même d'*Olivier* et des douze pairs de France que pour rappeler leur mort. Au V° couplet, *Murgalanz* s'adresse à *Guiteclin* :

Guiteclin , fait-il , sire , molt puez estre joianz ;
 Ancor sera c'est monz toz à toi apardanz :
 Reparriez est d'Espagne Karles li mescreanz ,

Là fu morz Oliviers et ses compainz Rolanz ,
Li XII per de France , ou Karles est dolanz , etc.

et couplet VI :

Oï avez de Karle le mortel ancombrier ,
Comment il a perdu Rollanz (l. Rollant) et Olivier,
Les XII pers de France qui tant l'avaient chier.

Et ainsi dans vingt endroits. Il y a d'ailleurs d'autres différences qu'il est inutile d'énumérer ici. Il ne deviendra possible de décider la question que nous avons soulevée, relativement à notre fragment, qu'après que le roman de *Guiteclin* ou *Guitechin* de Saissogne aura été publié.

Voici maintenant le fragment même. Les notes dont nous l'avons fait suivre peuvent servir de spécimen des autres publications dans ce genre que nous préparons.

.

Hoe hem gelieten die hoge moede , (1)
Payne waren sonder hoede :
Si waendent hebben ghewonnen al ;
Maer alsi horden dat ghescal ,
3 Hadden si wonder wat (2) ware ;
Si riepen met stemmen clare : (3)
» Zassen , Sassen en Sassine , (4)
» Slaet doet dese Kerstine
» Tharen verdriete , tharen vernoye . »
10 Maer doe si horden « Monyoie ! » (5)
Roepen , dat dochen (6) qualec gaen :
Si saghen haer liede slaen
Beide weder en vort.
Roelant wrochte (7) grote mort ;
13 Fransoys , El'e , (8) Olyvier ,
En hare ghezellen fier ,

- Escous, Olleus en Reynout, (9)
En Gwijd varen vrom en stout;
Inghelram en Constantijn,
20 Sauri entie broeder sijn,
Gher' kindere van Vyane. (10)
Beide van steken en van slane
Wasser harde groot gheloot.
Men liet den Sassenaren wt,
25 Zwaven, Brusuwoene, Zweden,
Bloet en zweet wt haren leden; (11)
Men slouchen af arm en bene,
Entie lede alghemene. (12)
Si riepen, die ridders fier:
30 » Nu keytive, ghi blivet hier;
» Uwe ghesellen sijn al doet,
» En Fledric die rese groet; (13)
» .I. en esser niet ontgaen,
» En met u werdet oec ghedaen:
35 » U weren baet u niet!
Sassen hadden groot verdriet
Daer, inder Fransoyse tale; (14)
Si saghen vellen in den dale
Haer ghezellen biden lichte; (15)
40 Also langhe durde tgeveichte
Dat wert scoen dach,
En tlicht, hordic ghewach,
Worpmen onder voet. (16)
Roelant was al .I. bloet, (17)
45 Die op Volatine (18) sat;
Hi rechten tier stat
Op beide sijn stegebant,
En blies den Olyfant (19)
Met enen groten adem ruut,
50 Dat men horen mochte ltuut
.I. mile over tstedede.
Sijn ghezellen verblider (20) mede,

- En Sassen worden wten kere ;
Want si saghan minderen sere
55 Metten oghen haer ghesellen : (21)
Hoe si hem ter weré stellen ,
Het was dinc die niet besloot. (22)
Roelant sclouger so vele doot ,
Fransoys sijn broeder en Olyvier, (23)
- 60 En haer ghezellen fier ,
Dattet ongheloefelic waer.
Die Sassen vloen hier en daer
En riepen : « Roelandijn ,
» Olyvier entie broeder sijn
- 65 » Sijn duvels uter hellen ;
» Si verslaen al ons ghezellen. »
Doe vloen Sassen met alder cracht
Tot si quamen optie gracht
Daer die hare laghen versmort ; (24)
- 70 Doe riepensi : « Mamet , des' mort (25)
• Moet u afdinken en ontfermen ! »
In dat suchten , in dat kernien
So vloen die felle Sassenaren.
Die grachte so effen waren ,
- 75 Mits den doden diere in laghen ,
Datsi die perde al overslaghen ,
En reden met hare pine
Toter stede van Sassine ; (26)
Ja in de zelve diere (27) waren ;
- 80 Maer Fransoyse na hem varen
So vromelike , ter waerhede ,
Datsise sclougen onder de stede ,
En jaeghden int fosseit. (28)
Dese grote jammerheit
- 85 Hebben vernomen die van binnen ,
Daer si stoeden tharen tinnen.
Dander riepen : « Laet in ! laet in !
» Wij hebben behaelt cranc ghewin.

- » Fledric ons here es doet
90 » Met quader verradenesse groet :
» Valsch en fel sijn die Kerstine. »
Doe liepen die van Sassine
Tharen porten haestelike,
En ontdadense ghemenelike,
95 En scoten bedichte
Wtwaert scerpe scichte,
Dat die Fransoyse moesten keren. (29)
Als die duchte dat viseren (30)
Van den schieten (31), van den lode,
100 Al waest dat sijt daden node,
Datsi Payne waren lieten,
Si ontsaghen so dat scieten,
[Dat die Fransoyse moesten keren
Als die duchten dat viseren] (32)
Datsi keerden tharen ghetelde.
Si hadden versleghen opten velde
105 Der Payne met hare cracht, (33)
Met die waren in de gracht,
Wel .XXXV. dusant.
Doe seide die grave Roelant :
» Here El'e, dit was goet raet ;
110 » Die Sassen waren wel verquaet ;
» Nochtan hadt eerleker ghezijn,
» Waren si vor den zwerde stalijn
» Blevén, so dander deden. » (34)
— » Here Roelant, bi uwer ghenaden,
115 » Hadden die te live ghebleven,
» En si te scerne niet waren ghedreven,
» Si hadden ons beraden stoot,
» En meneghen man gheslagen doot,
» En lichte van den velde verdreven.
120 » Si hadden mi liever verloren dlevén,
» Dant stonde ter avonture ! » (35)
— » So doen si mi teser ure, » (36)

- Sprac Fransoys en Olyvier.
Aldus reden die princhier (37)
- 125 Tharen ghetelde, si vercont, (58)
Daer menech doet lach en ghewont;
Si hadden, hout u daer an,
Verloren .XV^e. man,
Onder koken en knechten, (39)
- 130 Diet ghetelde daer berechten.
Oec daden de heren doen
Ter erden de dode baroen, (40)
Die hem lieden (41) horden toe.
Die dode Sassenaren doe
- 135 Datsi sleipen, gheloeft das,
In de gracht daer soe ijdel was,
En dadense slechten ter verde.
Doe werper op die erde,
Die de duvels in der nacht
- 140 Geworpen hadden wter gracht : (42)
Daer mede bleven si ghedect.
Die heren sijn afgetrect (43)
Doe in hare pawelioene,
. (44)
- 145 En ghinghen eten ten ghetelde.
Si lieten werden (45) opten velde,
Die se hoeden jeghen de stat.
Die heren hadden niet dat
Ghenoech (46) van alderhande spise.
- 150 Nu willic u de ghise (47)
Vertrecken van die van der stede.
Daer was grote jammerhede
Ghedreven onder tfolc ghemene,
Beide groot ende clene,
- 155 Om haren here Fledric;
Daer was ghetrocken menech stic
Van mantels en van clederen mede. (48)
Die meeste rouwe was int stede

- Daer noyt eer af was ghehort :
- 160 Tfolc liep al , sonder acort ,
Handen slaende , treckende haer , (49)
Eñ dreven die meeste mesbaer ,
Dat ye liede ter werelt dreven ,
Om ooms , om kinder eñ om neven ,
- 165 Eñ meest om haren here .
Si vloecten Roelant sere
Eñ sine ghesellen al ;
Si riepen : « Dit ongheval ,
» Lacen ! dat hier es ghesbiet , (50)
- 170 » Ne weet ons here niet ,
» De edele conine Gwidekijn ,
» Dat dedel broeder sijn
» Vermort es eñ sijn lieden .
» Wie salt dorren hem bedieden ? (51)
- 175 » Wie sal wesen soe coene ,
» Weder Zassen oft Brusuwoene ?
» Wende , Zwave , wie sal hi sijn ,
» Die den coninc Gwidekijn
» Seggen sal die lede mare ? » (52)
- 180 Doe vraeghden si elc anderen dare ,
Oft si wouden varen wt ,
Eñ nemen den tribuut (53)
Van hare overgroter scade .
Doe vonden si tharen rade ,
- 185 Datsi niet wt wouden varen :
» Het waren al te felle baren , (54)
» Roelant eñ Olyvier ,
» Fransoys eñ die onghier , (55)
» Die voert die zwerte wapine ;
- 190 » Die metter tovernien sine
» Al omme wrachte (56) watti can . »
Die ghemeine raet dus nam , (57)
Dat si binnen souden bliven ;
Nochtan hadden si der keytive

195 Wel .XLⁿ. binnen den mure. (58)

Gwidekijn lach tier ure

Eñ sijn sone Gwineman

In de stede van Bacham. (59)

199 Dat Fledric ware doot,

.

NOTES.

(1) *Die hoge moede* sont évidemment les Français, qui avaient dirigé une attaque de nuit contre les Saxons campés non loin des murs de la ville de Sassine. — *Payne*, au vers suiv., sans art., pour *die Payne*, les Païens, c'est-à-dire les Saxons, confondus cependant en même temps avec les Sarrazins, comme presque toujours dans nos vieux poèmes. L'article se trouve également omis au vs. 36, *Sassen*, et au vs. 80, *Fransoyse*.

(2) *Wat* pour *wattet*, c'est-à-dire *wat dat*.

(3) *Met stemmen clare* est au sing.; sans inversion, il faudrait *met clarer stemmen*, avec l'adj. décliné.

(4) Est-ce leur cri de guerre, un appel aux armes, ou simplement un cri d'encouragement?

(5) *Mont-joie*, cri de guerre des Français. Jusque-là les Saxons croyaient que c'étaient leurs gens qui revenaient vainqueurs.

(6) *Dochen*, pour *dochten*, c'est-à-dire *docht hem* (*hen*, *hun*); *doch* pour *docht*, devant une enclitique, se trouve encore ailleurs.

(7) *Wrochte*, plus régulièrement au sing. *wrachte*, avec un *a*; plur. *wrochten*. C'est l'impf. de *werken*.

(8) *El'e*. J'ai laissé subsister cette abréviation, ne sachant pas quel nom en faire. L'apostrophe dans les noms propres n'a pas de valeur fixe : *Roelant* s'écrit *Roel'* comme *Madetyijs*, *Mad'*, et ici même, un peu plus bas, vs. 21, *Gker'* pourrait tout aussi bien désigner *Gherijn* (Garin) que *Gheraert* (Gérard). Toutefois *El'e* ne peut être que le nom du magicien dont il est fait mention au vs. 189 et suiv.

(9) *Escous, Olleus* et vs. 20 *Sauri*, tous noms à terminaison française, semblent prouver que notre fragment a appartenu à un poème traduit du français. *Escous* serait-ce le même nom qu'*Estouf* dans Phil. Mouskés :

Ahi! Namels, bon chevaliers!
Estout, Odon et Berengiers?

(10) *Vyane*, Vienne en Dauphiné, dont il est surtout question dans *Garin de Montglave*. Pour *Gher'*, il faut suppléer ici *Gheraerts*, au génitif, à moins de mettre une virgule après *Gheraert* (sic) et de considérer celui-ci comme le frère de ceux qui viennent d'être nommés. Alors ils seront tous *kindere van Vyane*, c'est-à-dire de la maison de Vienne. Mais il existe un roman de *Gérard de Vienne*, dont Roland épousa la nièce, la belle Aude, sœur d'Olivier. C'est ce Gérard auquel il est ici fait allusion; comme on ne nomme que ses fils, lui-même devait déjà être mort. — *Brusswoene*, au vs. 25, les Brunswicquois; il faudrait *Brusswoenen*, au datif pluriel.

(11) Littéralement : *On leur fit sortir des membres de la sueur et du sang*, par une hendiade, pour dire une *sueur de sang*. Dans la chanson du Danois Regner Lodbrog, on rencontre à peu près la même expression, strophe 4^e :

Oddur nalde na byta :
Oll var unda gtafrø,
Æver rodine heitu,

et strophe 6^e :

Radin var randarmane,
Adur Rafn kongur felle;
Dreif ur holda hausum
Heitur a brynium Sveite.

(12) Dans la chanson des Saxons, couplet 229 :

François ancontre Saisnes mostrent lor grant poëste;
Cele journée fu et doleirose et pesme (peste? meste?);
La ot maint braz tranchié, maint pié et mainte teste;
Chascuns fiert sans respos, n'ont mië cel jor feste, etc.

Sclouchen, pour *Sloech hem* ou *hen*, est surtout remarquable à cause de l'orthographe qui accuse une grande rudesse de prononciation. Comme le mot se trouve encore écrit de la même manière au vs. 58 et 82, on ne peut pas n'y voir qu'une distraction du copiste.

(15) Le géant *Fledric*, frère de *Gwidekijn*, ne m'est connu que par ce fragment. C'est évidemment le même nom que *Frédéric*, et je conclurais volontiers de cette orthographe, ainsi que de celle de *Sclouchen*, dont nous venons de parler, qu'il y avait chez le copiste un vice de prononciation à l'endroit de l'une des deux liquides *l* ou *r*. Il est inutile, je pense, de songer à quelque analogie avec *Flandrijs*. Au vers suivant .1. est la marque ordinaire de l'unité: *een*.

(14) Le sens est : Le langage des Français, en ce moment (*daer*, c'est-à-dire *toen*), était pénible à entendre pour les Saxons.

(15) C'est-à-dire, à la clarté des feux du camp.

(16) A la lettre : Le jour commençait à paraître, et l'on éteignait déjà sous les pieds, dit-on, les feux (qui avaient éclairé le camp pendant la nuit).

(17) Mot à mot : *Roland était tout un sang*, idiotisme très-remarquable, pour dire qu'il était tout couvert de sang.

(18) *Volatine*, accusatif, du nominatif *Volatijn*, à moins d'en faire une cavale, et, dans ce cas, il eût fallu *Volatinen*. C'est le nom du cheval de Roland. M. le baron de Reiffenberg, dans l'introduction du II^e tome de *Phil. Mouskés*, page cxix, indique les changements que ce nom a subis, tant sous la plume de cet auteur que dans les écrits de quelques autres. Il croit trouver en comparant entre elles les différentes formes : *Viellantin*, *Vielanti*, *Viellantu*, *Viosanti*, *Viousanti*, le *Vielanti*, qu'il a dû signifier l'antique géant¹. Sous toutes ces formes si étrangement corrompues, il était difficile de découvrir la seule véritable, celle que nous a conservée notre vieux romancier thyois, le nom de *Volatin*, qui porte son interprétation avec lui : le léger, le rapide, ΛΑΒΡΕΥΕ; c'est l'épithète donnée à *Morel*, le destrier de dame Yolent, dans *Li tornois des dames Monseigneur Huon d'Oisy*, stance 7^e. — Puisque je viens de nommer *Morel*, nom encore aujourd'hui générique en wallon de

¹ Cf. *Monuments*, t. V, p. CLXXVIII.

tout cheval d'un noir luisant (*on morai*), j'ajouterai qu'un fragment thyois du roman d'Ogier le Danois (*Belg. Mus.*, t. II, p. 339) attribue aussi un *Morel* (*Moreel*) à Naynon de Bavier; celui-ci le perdit dans une rencontre avec le roi de Cubèle. *Moreel* est aussi un surnom d'homme dans Van Heelu, vs. 7263, et dans Butkens, cité par M. Willems. Mon savant prédécesseur s'est, du reste, trompé, lorsque, au vers 6311 du même poème de Van Heelu :

*Geseten was op eene moort
Die achterwaert ne woude noch voort,*

il a préféré contredire Kiliaen que de corriger un mot évidemment corrompu. *Moor* (car c'est ainsi qu'il faut lire et, par suite, *voor* : *АСТЕА- noch voorwaert*) est bien encore ici un *Moreel*, l'*equus niger* de Kiliaen. Quant à la signification de *junent* (*merrie*, que M. Willems fait synonyme de *more* dans les *Niebelungen*, où cependant ce dernier mot est constamment masculin), il faudrait d'autres preuves que celles qu'il apporte, pour l'établir. Il est vrai que Kiliaen donne aussi *moor* ou *morre* comme ayant autrefois désigné une truie, *scrofa*. Je permets qu'on s'appuie sur cette analogie pour se ranger de l'opinion de M. Willems, et même qu'on invoque le nom de la forêt de *Meerduel*, où, selon Gramaye, se voyait autrefois une pierre portant l'empreinte des pieds du cheval Bayard, si l'on me prouve que *la vallée de la cavale* (et pourquoi pas *du lac* ?) détermine mieux un endroit que ne le ferait la dénomination, par exemple, de *vallée de Bayard* (*Bayaerdsdal*), et que l'idée de *scrofa* rappelle celle d'un noble coursier. De même, pour en revenir à l'*antique géant*, la vieillesse (car *antique* ne peut ici signifier que *vieux*) n'exclurait-elle pas plutôt cette vigueur et cette ardeur que devait posséder le cheval du célèbre paladin? — A propos de chevaux célèbres, j'ajouterai ici un nom qui manque encore dans les quatre listes fournies par M. de Reiffenberg, *Phéréniqne* (*φερένικος*, qui donne la victoire). Ainsi s'appelait le coursier avec lequel Hiéron remporta la victoire aux jeux olympiques, d'après le témoignage de Pindare et de Bacchylide.

(19) *Olyfant*, le cor d'ivoire de Roland. Est-ce ici le nom de

l'instrument ou simplement la désignation de la matière; *was synecdoque*? M. de Reiffenberg qui parle de ce cor (*Phil. Mouskii*, tome II, introd. p. cix), ne lui donne pas de nom particulier.

(20) *Verbliden*, intransitif, est mis pour *verblidenen*; syncope très-ordinaire avec les enclitiques. Comparez, vs. 138, *werp* pour *werp* ou *warp men er*, et, vs. 135, *datsi* pour *daden si*.

(21) *Si saghen mellen oghen*, c'est-à-dire à ne pouvoir en douter.

(22) *Dinc dat niet besloot*, chose sans résultat, c'est-à-dire de vains efforts. Comparez les fragments publiés par M. Jonckbloet, sous le titre de *Karel de groote*, etc., fragm. 1^{er}, vs. 1252 :

Danc hebbe God, dat niet besloot;

et Huydecoper sur *Melis Stoke*, tome II, p. 431.

(23) Roland a pour frères dans ce fragment, *Olivier, François* et probablement cet *El'e*, quoi qu'il tienne ici la place de *Maugis*, connu par d'autres romans, mais comme frère de *Vivien*. Cependant, en se parlant, ils se traitent mutuellement de seigneur (*Here*, vs. 109 et 114). La filiation et les noms ne sont pas toujours les mêmes dans les différents romans. Ainsi, parmi les quatre fils *Aymon* : *Renaud, Roger, Olivier, Adelard*, le deuxième et le troisième sont souvent remplacés par *Guichard* et *Richardet*. On sait qu'il en est de même dans l'ancienne mythologie. *Rolandijn*, au vers 63, est un diminutif, mais, pour la forme seulement, placé comme il l'est dans la bouche des ennemis.

(24) Ces vers font allusion à un événement qui doit avoir eu lieu peu auparavant sous les murs mêmes de la ville de *Sassine* (*Soissoigne*), dont il paraît que les environs avaient été bouleversés par quelque invention diabolique de l'enchanteur *El'e*. Comparez vs. 109-120, 138 et 190.

(25) Le manuscrit donne *mamz des' mort*. *Mamz* est l'abréviation ordinaire de *Makomet*; quant à *des'*, c'est le genit. fém. sing. du démonstratif: *deser*. Il est régi par *afdenken* et *ontfermen*, employés impersonnellement.

(26) Les *suyards* franchissent avec leurs chevaux la tranchée comblée de morts. — *Met hare* (lisez *haerre*) *pine*, c'est-à-dire à

grands efforts. Comparez Maerlant , *Sp. Hist.*, dans la table du V^e livre, vs. 16 :

*Hoe die Romeine die Sabine
Verwan bi Curius pine.*

Voyez aussi *Heimelijcheit der Heim.*, vs. 1525 ; *Der cruden Boec*, la fin , etc.

(27) Je crois avoir donné fidèlement la leçon du manuscrit, mais il est évident qu'il faut lire :

In de zelvs sciere waren .

c'est-à-dire *ils y étaient presque* (bientôt , τὰχῶς), savoir , dans la ville.

(28) *Fosseit* est ici le fossé même de la ville, et non pas la tranchée (*grachte*, vs. 68) creusée la nuit par les démons aux ordres d'*El'e*.

(29) Ceux de Soissoigne ouvrent les portes de la ville pour recevoir et protéger les leurs, ramenés par les chrétiens et fuyant à bride abattue. Ils forcent les chrétiens à cesser leur poursuite en lançant contre eux une grêle de traits (*bedichte*, c'est-à-dire *dru.*)

(30) *Die duchte*, les ducs , les chefs , Roland , Olivier , etc. — *Viseren* ; il y a dans le manuscrit *v'seren*, ce qui ferait ailleurs *verseren*. *Viseren* signifie réfléchir , imaginer , inventer , découvrir , voir.

(31) Il y a bien *schieten* dans le manuscrit. Ce serait le verbe employé comme subst. , mais sans flexion, puisqu'il fraudrait au datif *schietene*. Cette apocope n'était pas encore permise à l'époque à laquelle ce poème paraît appartenir , et je suis certain qu'il y a eu d'abord *scichten*, c'est-à-dire , *des traits*. A côté de ces traits , nous voyons aussi *des glands de plomb* (*lode*, datif, de *lood* ou *loot*, plomb) lancés par les frondeurs.

(32) Les deux vers que j'ai mis entre crochets ne sont dus qu'à une distraction du copiste ; ils se trouvent déjà plus haut , à leur place, vers 97-98. Cette négligence nous autorise à admettre l'existence d'autres incorrections dans le texte que nous avons.

(33) Le génitif *der Payne* dépend de *wel .XXXV. dusant*, deux vers plus bas. C'est une inversion, comme au vs. 194. — *Met hare cracht*, lissez *haerre*, au dat. sing. fém. Comparez vs. 77. — *dusant* au lieu de *dusent*, à cause de la rime.

(34) Roland, tout en se félicitant du résultat, regrette qu'on ait dû avoir recours à la ruse (à la magie), et que tous les ennemis, dont il contemple les cadavres, ne soient pas tombés plutôt sous le fer. *El'e* répond que, s'ils les avaient eus tous sur les bras, la victoire eût été plus que douteuse. François et Olivier sont du même avis. Le ton avec lequel ces sentiments et ces réflexions sont exprimés est lui-même fort remarquable. — *So dander deden*, c'est-à-dire *bleven*; et *bleven* lui-même est mis pour *vielen*, *storven*. Voir mon commentaire sur la légende de sainte Christine. Comparez plus bas vs. 122.

(35) Le sens est : il valait mieux, ma foi, qu'ils périssent, que de nous exposer aux chances du hasard ! — Ce *mi* se rencontre souvent avec *liever*, *eer*, etc. comme confirmatif. Voyez *Karel de Gr. en zijn XII pairs*, frag. II, vs. 4635 :

Ic bleve mi eer met hem doet !

Dans un autre frag. publié par Bilderdijk, Versch. IV, page 128 :

Ic bleve mi liever vele doot !

Bilderdijk, dans ses annotations sur ce passage dit : « *Mi vele is ik met velen*, even als *my derde*, of *hem achtste*, voor ik met twee anderen, hy met zeven anderen. Men zie hiervan Huydecoper op M. Stoke. » Il est évident que Bilderdijk confond deux locutions essentiellement différentes. — M. Jonckbloet, dans son Spécimen sur Van Velthem, après avoir rapporté les paroles de Bilderdijk, propose de changer *mi* en *nu*, ch. X, vs. 3, page 89; mais un passage du *Dietsee Doctrinael* lui fit, plus tard, reconnaître son erreur. En effet, les deux vers qu'il cite dans ses *Addenda* :

*Si waren hen liever vele doot,
Dan si hadden ghebeden broet,*

ne pouvaient laisser aucun doute à cet égard ; il est même étonnant qu'il n'ait osé s'exprimer en cet endroit d'une manière plus nette et plus précise. Je trouve encore la même formule dans la légende jusqu'ici inédite de sainte Lutgarde, liv. II, ch. dernier, vs. 39 :

Ic waer mi liever in die helle!

et c'est bien ainsi que M. Ph. Van den Bergh aurait dû nous donner le vers 897 du V^e livre du roman de Limborch, au lieu de remplacer mi par nu :

Ic ware nu liever in die helle ;

il a évidemment mal lu son manuscrit. Ce mi n'a rigoureusement point d'équivalent en français ; les locutions qui en expriment le mieux la force sont *ma foi* ou *pour ma part*, selon les endroits.

(36) Le sens de ce vers est : *C'est ainsi que j'en pense aussi en ce moment* ; mais *doen* marque ici un rapport tellement particulier, qu'il est impossible de rien trouver de semblable en français. Il rappelle toute la pensée précédente. *El'e* avait dit, vs. 120-21, *il vaut mieux, à mon avis, qu'ils soient morts*, et on lui répond littéralement : *ils me font de même* (le même effet). Comparez vs. 113.

(37) *Die princhier*, au pluriel, pour *die princhiere*, les princes (personnages princiers). Comparez vs. 132.

(38) *Si vercont* est une cheville, de même que vs. 42, *hordic ghe-wach* ; vs. 127, *hout u daer an*, et vs. 135, *geloeft das*.

(39) *Onder koken en* (lisez *ende*) *knechten*, c'est-à-dire *TANT en cuisiniers qu'en valets*. Cette signification de *onder... en* ou *ende* a été bien établie par M. de Vries, dans le nouveau recueil de A. de Jager intitulé : *Archief voor Nederlandsche taelkunde*, 1^{re} livr., p. 69 et suiv. J'emprunte de lui les deux exemples suivants, qui ont le plus d'affinité avec le passage qui nous occupe. Ils appartiennent tous les deux au roman de Walewein, vs. 2233 :

*Men mochte daer sien uptie heide,
Onder rudders en cnapen beide,
Wel twe hondert bi ghetalle;*

et vs. 6872 :

*Ht hadde allene drie hondert man
Verwonnen ende van hem verthreven,
Onder dode ende diere leven.*

Il n'y a donc pas de doute à cet égard. On pourrait demander s'il est croyable que l'armée chrétienne eût perdu quinze cents hommes en ouïsiers et valets seulement, et si, à la place de *onder*, il ne faut pas, en rétablissant une initiale perdue, écrire *sonder* ; mais on connaît les exagérations de nos anciens romanciers ; et, d'un autre côté, on sait aussi que les valets de toute espèce qui suivaient autrefois les armées, étaient souvent plus nombreux que les combattants eux-mêmes.

(40) *Baroen*, autre pluriel sans flexion ; voyez vs 124. — Ils ensevelissent leurs morts ; quant à ceux que l'ennemi avait laissés sur le champ de bataille, on les jette dans la tranchée, qui est ensuite comblée.

(41) *Hem lieden*. « Die neuniederlandische mundart pflegt dem » persönlichen pron im plur. gern das subst *liede*, *lieden* als » verstärkung beizufügen Da schon midniederlandisch *hem lieden* » (ihnen) Floris 3778 vorkommt, so ergibt sich mindestens, dass » es nicht auf die zweite person einzuschränken ist, etc. » Grimm, *Deutsche Gramm.*, IV, p. 298. La deuxième personne *uwer lieder* se trouve dans le roman de Limborch, V, vs. 650.

(42) Comparez vs. 83, la note.

(43) *Afgetrect* pour *afgetrocken*, forme modernisée, par licence, en place de la forme ancienne, qui est encore aujourd'hui la seule usitée. C'est ainsi qu'on trouve ailleurs *ghesend* pour *ghesonden*, *gheprijs* pour *ghepresen*, etc.

(44) Comme cette lacune ne m'a pas frappé à la première lecture du manuscrit, je dois croire que j'ai passé un vers en copiant ce fragment à la hâte. Il doit y avoir eu :

Wantet was reeds omtrent noene .

ou quelque chose comme cela, en forme de parenthèse ; à moins

d'admettre qu'il faut distinguer *pawelioene* (pavillons) de *ghetelde* (les tentes). Ils se rendent à leurs pavillons et vont manger au camp, ne peut, me semble-t-il, s'entendre de deux actions différentes qui se succèdent. Pourquoi auraient-ils plutôt eu une même table avec les soldats, qu'un même campement ?

(45) *Werden*, c'est-à-dire *waerden*, des *gardes*; c'est, dans les deux langues, la même racine; le mot français *jardin* et, en allemand, *Garten* y appartiennent aussi.

(46) Qu'on lise *ghenoech* ou *ghevoech* (ces mots sont souvent difficiles à distinguer dans les manuscrits, et il est peu d'éditeurs qui ne s'y soient trompés, entre autres le professeur Clarisse, *Heim. d. Heim.*, vs. 1805 et 1806, malgré les observations qu'il fait lui-même à cet égard), le sens sera toujours qu'ils firent maigre chère.

(47) *Ghise*, situation, manière, *guise*; c'est le même mot que *wijze*, mais écrit à la manière des Français. Voyez Kiliaen, sous *wijse* et *ghijse*, et comparez plus haut *werden* pour *gardes*. — *Ver-trecken* est raconter.

(48) Ils déchirent leurs vêtements en signe de deuil; jamais les habitants de la ville n'avaient éprouvé une si grande douleur.

(49) Quoique ce ne soient pas ici des cas absolus comme on en rencontre parfois avec le participe passé : *cousen ghebonden*, *ghe-trects sweerts*, etc., ces participes, ainsi placés, n'en sont pas moins remarquables. Je signale aussi l'omission de l'article avec les substantifs, surtout avec le dernier, qui occupe sa place naturelle.

(50) *Lacen* ! ailleurs *eilacen*, hélas ! toujours le même mot. Peut-être y pourrait-on aussi trouver la même racine que dans le *lessus* des Latins.

(51) *Dorren*, c'est-à-dire *durven*, oser. On peut voir les différentes formes de ce verbe dans la *Grammaire de Grimm*, vol. I, p. 980. — Le sens de toute cette tirade est : Qui d'entre nous osera porter au roi Gwidekijn la fatale nouvelle de la mort de son frère ?

(52) *Lede mare*, odieuse nouvelle.

(53) *Tribuut* est mis ici pour *uraec*, vengeance.

(54) *Baren* n'est pas une autre forme de *baroen* (vs. 152), mais il correspond ici au titre de *ber* en vieux français. Je dis ici, car ce mot ce trouve aussi dans le roman de Limborch, III, vs. 260 :

*Doe die van der stat comen waren
Ten campē met meneghen baren ,*

où déjà Huydecoper (Melis Stoke, vol. III, p. 115) le compare avec le mot anglo-saxon *bearn*, qui signifie *enfant*. Le composé *moeder-baren*, vieux allemand *mutter barn*, pour dire *homme* en général et en particulier guerrier, est plus commun. M. Van den Bergh rappelle également *bern* et *barn*, qui sont le même mot en frison et en islandais. L'épithète *felle*, c'est-à-dire *méchants*, pourrait conduire à une troisième explication, car *baer* signifie aussi un *ours*, un animal féroce. Il se dit encore des *flots*, une *vague*; et il n'y a rien de trop hardi dans ces métaphores, si l'on considère les sentiments de ceux qui parlent ici. Cette même épithète *felle* s'oppose à ce qu'on traduise *baren* par *barrière*, quoiqu'il s'agisse des obstacles et des dangers qu'ils devaient rencontrer dans une sortie.

(85) *Onghier*, cruel, terrible. Comparez Willems sur Reinaert, vs. 414; Van den Bergh, sur le roman de Limborch; De Vries, sur les fragments de Barl. et Josaphat, etc. — Ce farouche guerrier couvert d'une armure noire, qui, par ses enchantements, détruit tout ce qu'il peut (*al watti can*), et dont jusqu'ici les Saxons paraissent ignorer le nom, se cache également pour nous sous l'abréviation de *El'e*. Serait-ce Elbéric (le nain Albéric)?

(86) *Al omme wrachte*; faut-il réunir *al* avec *omme*, dans un sens local, *alomme*, partout, ou faire de *ommewrachte* un composé (*om-werken*)?

(87) *Die ghemeine*, plus tard, par l'insertion d'un *t*, *gemeinte* ou *gemeente*, la commune, les habitants de la ville; comparez *ghedane*, *ghewone*, *meneghe* pour *gedaente*, etc.

(88) Ils décidèrent qu'ils ne feraient pas de sortie, quoiqu'ils eussent dans leurs murs au moins 40,000 malheureux (ou de ces malheureux, des fuyards). Le sens paraît être que, par une sortie, ils auraient pu se débarrasser de toute cette multitude, ou de ce qu'on appelle des *bouches inutiles*.

(89) *Gwineman*, fils de *Gwidekijn*, m'est inconnu, aussi bien que la ville de Bacham. — Dans le roman ou poème thyois en 12 livres, *De Kinderen van Limborch*, il est plusieurs fois question du roi de

Byhem (liv. II , vs. 443 , 1278 , 1283 ; liv. IX , vs. 425), dont seraient descendus les Bavares :

. Van *Byhem* die edel man
Ghecreech Pasca die vrouwe fijn ,
Daer noch die Beyeren ave sijn.

(Liv. XII , v. 1376.)

Je serais assez porté à admettre quelque affinité entre les deux noms. *Bacham* doit aussi être placé au delà du Rhin , et l'on sait quelle liberté nos anciens romanciers prenaient en géographie. — Le dernier vers est le commencement d'une phrase tronquée , où il s'agissait probablement de la douleur et du désespoir du roi Gwidékijn à la nouvelle de la mort de son frère.

Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. — Examen des droits de Thomas à Kempis, de Gersen et de Gerson, avec une réponse aux derniers adversaires de Thomas à Kempis, MM. Napione, Cancellieri, De Grégory, Gence, Daunou, Onésime Leroi et Thomassy, suivi de documents inédits, par J.-B. MALOU, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, etc.

Pourquoi chercher encore le véritable auteur du livre de l'*Imitation*? Pourquoi ne pas suivre l'excellent avis qu'il nous donne : *Ne cherchez pas qui a dit cela, mais faites attention à ce qui est dit* (lib. I, c. 5)?

C'est là la première question que tout le monde m'adressera en lisant le titre de ces recherches.

Je répondrai sans hésiter que j'ai voulu éclaircir un

point intéressant de notre histoire littéraire, et revendiquer pour notre patrie flamande un honneur qu'on s'efforce de lui ravir.

Quoique Xavier de Feller ait écrit en 1775 (15 mars), que la question est jugée depuis longtemps en faveur de Thomas à Kempis au tribunal des vrais savants, plusieurs écrivains modernes ont soutenu avec une incroyable ardeur les droits insoutenables de Gersen et de Gerson. M. de Grégory a même construit un nouveau système de démonstration en faveur du prétendu abbé bénédictin de Verceil, et M. Onésime Leroi s'est glorifié d'avoir découvert, à Valenciennes, un manuscrit qui assure à jamais le livre de l'*Imitation* au célèbre chancelier de l'Université de Paris.

Au milieu de cette recrudescence de luttes, Thomas à Kempis, le véritable auteur du livre contesté, n'a pas trouvé de défenseur d'office. En voyant l'abandon où on le laissait, je lui ai prêté le faible secours de ma plume, bien moins pour mettre à l'abri de toute atteinte ses titres incontestables, que pour satisfaire un certain nombre de mes amis, qui désiraient fixer leur opinion sur ce sujet, sans parcourir les nombreux volumes que cette controverse a enfantés.

A ce premier motif, je dois en ajouter un autre, je veux dire l'acquiescement d'une promesse faite il y a six ans.

M. l'abbé Carton, à qui l'histoire de la Flandre doit beaucoup de recherches et de travaux utiles, s'était épris, en 1842, des idées fantastiques de M. Onésime Leroi, qui gratifiait la ville de Bruges de l'honneur d'avoir vu naître le livre de l'*Imitation* dans son sein. Il parut même si convaincu du système de M. Leroi qu'il en publia l'analyse

dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre occidentale*, en 1842, sous ce titre : *Preuves que l'Imitation de Jésus-Christ a été composée à Bruges par un doyen de S'-Donat*. Je ne pus m'empêcher de protester contre les faveurs de M. Leroi et de critiquer vivement la manière arbitraire dont il nous honorait. M. l'abbé Carton, qui ne cherchait que la vérité, me répondit que la sévérité de ma critique m'obligeait à le réfuter; je voulus bien le croire, et je me trouvai engagé.

Cette discussion paraîtra peu importante aux personnes qui ne s'intéressent ni à notre histoire littéraire, ni aux disputes qui ont passionné une foule de savants; mais elle piquera, je pense, la curiosité des hommes de lettres et des savants, qui ont senti vingt fois leurs idées flotter au milieu des opinions contraires, sans pouvoir adopter avec confiance la seule opinion qui fût vraie.

Si on leur reprochait le temps qu'ils emploieront à parcourir ces pages, rédigées par nous au temps de nos vacances et dans des moments de loisir, pour nous distraire de travaux plus sérieux, ils pourraient justifier ce délassement en disant à leurs Aristarques, que cette controverse, peu importante par son objet, est devenue importante par le nombre et le savoir des personnages qui y ont pris part. On y a vu intervenir l'Ordre tout entier de S'-Benoit, avec sa célèbre congrégation de S'-Maur, l'Ordre des chanoines réguliers de S'-Augustin de France et d'Allemagne, la Congrégation de l'*index* de Rome, l'Académie française et le Parlement de Paris... Une pareille querelle n'est pas indigne de fixer pendant quelques heures l'attention d'un ami des lettres.

Voici mon plan.

Dans le premier chapitre, je retracerai l'histoire de la contestation, depuis son origine, en 1604, jusqu'à nos jours; ce chapitre comprendra une bibliographie complète de la controverse dans ces derniers temps.

Dans le second chapitre, j'exposerai les titres positifs, matériels, qui assurent à Thomas à Kempis l'honneur d'avoir composé le livre de *l'Imitation*.

Dans le troisième chapitre, je répondrai aux attaques qui ont été dirigées contre les droits de Thomas à Kempis.

Dans le quatrième chapitre, j'examinerai les droits de Gersen, en ayant égard à la nouvelle théorie de M. de Gré-gory sur le *Codex* et le *Diarium de Advocatis*.

Dans le cinquième chapitre, je discuterai les droits de Gerson, en prêtant une attention spéciale au parti que l'on a tâché de tirer du livre de *l'Internelle consolation* et du manuscrit de Valenciennes.

J'ajouterai, comme complément de ces recherches :

1° Une biographie contemporaine de Thomas à Kempis et une épitaphe jusqu'ici inédites;

2° Un opuscule flamand inédit de Thomas à Kempis sur les bons et les mauvais discours, argument favori des Frères de la vie commune;

3° Un opuscule inédit de Florentius Radewyns, maître de Thomas à Kempis;

4° Le prétendu livre deuxième de *l'Imitation*, publié en 1842, à Göttingue, par M. T.-A. Liebner, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Quedlinbourg.

La première pièce fournira un témoignage précieux en faveur des vertus et des qualités éminentes de Thomas à Kempis; la seconde et la troisième, par le caractère de fraternité qu'elles ont avec le livre de *l'Imitation*, confirme-

ront tout ce que nous dirons de l'origine et de la source de ce livre admirable; la quatrième fournira au lecteur l'occasion de juger si on peut attribuer avec vraisemblance à Thomas à Kempis l'opuscule que MM. Ranke et Liebner lui ont attribué.

J'entre en matière sans plus de délai.

CHAPITRE PREMIER.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA CONTROVERSE AGITÉE DEPUIS 250 ANS, SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DU LIVRE DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Quoique le livre de *l'Imitation de Jésus-Christ* ait été attribué à douze ou quinze auteurs différents, il n'en est que trois dont la cause ait été défendue avec une certaine vraisemblance, à savoir : Thomas à Kempis, Gersen et Gerson.

Pour bien apprécier leurs titres, il est essentiel de connaître sommairement leur vie, et de comparer entre elles, les principales époques de leur existence.

Voici le tableau comparatif des événements les plus remarquables de la vie de Thomas à Kempis et de Gerson, qui furent contemporains.

JEAN LE CHARLIER DE GERSON.	THOMAS A KEMPIS.
	Années.
Naît au village de Jarson, Gerson ou Gersen, au diocèse de Reims, en	1365
	1379 Naît à Kempen, au diocèse de Cologne.
Bachelier à Paris en	1587
TOME XIV.	20

JEAN LE CHARLIER DE GERSON.	Années.	THOMAS A KEMPIS.
Chancelier de l'Université de Paris en	1392	
Doyen de S'-Donat à Bruges, en	1395	Étudie à Deventer.
Curé et abbé commendataire à S'-Jean en Grève, à Paris, en	1400	Est reçu dans le monastère de S'-Agnès près de Zwoll.
	1405	
	1406	Fait profession entre les mains de son frère Jean.
Envoyé au concile de Pise en	1408	
	1413	Est ordonné prêtre.
	1414	Rédige l' <i>Imitation</i> .
Envoyé au concile de Constance	1415	
Où il défend la congrégation de Windesheim contre Mathieu Grabon.	1416	
Séjourne en Bavière et en Autriche.	1418	
Se retire chez les Célestins de Lyon.	1425	Élu sous-prieur au monastère de S'-Agnès.
Meurt à Lyon, à l'âge de 66 ans.	1429	Fuit la persécution qu'il avait encourue pour avoir observé un interdit du Pape.
	1448	Élu sous-prieur pour la seconde fois.
	1471	Meurt à l'âge de 92 ans. Il survécut donc 42 ans à Gerson.

Les défenseurs de Gerson font naître leur héros dans les premières années du XIII^e siècle; ils prétendent qu'il fut savant, qu'il entra dans l'Ordre de S'-Benoît et qu'il fut abbé dans le monastère de S'-André ou de S'-Étienne de Verceil, entre les années 1230 et 1245¹.

¹ M. De Grégory prolonge d'abord la vie de Gerson au delà de l'année 1250 (*Hist.*, t. II, p. 29); ensuite il fixe la mort de Gerson à l'année 1245 (*ibid.*, p. 32). Des contradictions de ce genre ne sont pas rares dans cet ouvrage.

ART. 1^{er}.*Origine de la controverse soulevée par les Gersénistes.*

Thomas à Kempis fut considéré comme l'auteur du livre de *l'Imitation* pendant les deux siècles qui ont suivi sa mort. Tous les savants sont d'accord sur ce point. Dom Mabillon avoue que le pieux écrivain jouissait encore, en 1651, de la *possession fiduciaire*, qu'on lui avait jadis accordée; et dom Thuillier reconnaît que le *sentiment commun* était prononcé en sa faveur, au temps du père Possevin, c'est-à-dire à l'époque où la controverse naquit ¹.

Des doutes vagues sur les droits de Thomas à Kempis avaient été répandus en Italie et en Espagne dès les premières années du XVII^e siècle. Dom Pedro Manriquez, dans sa *Préparation à l'administration du sacrement de la pénitence*, publiée en espagnol, à Milan, l'an 1604 ², avait fait observer que les *Conférences aux Toulousains*, attribuées à saint Bonaventure, renferment plusieurs citations étendues du livre de *l'Imitation*. Comme ce saint docteur mourut en 1273, plus d'un siècle avant la naissance de Thomas à

¹ *Histoire de la contestation sur l'auteur de l'Imitation*, parmi les *Œuvres posthumes de Mabillon*, t. I, p. 4. Paris, 1724.

² Amort, dans sa *Plena et succineta informatio de statu totius controversiæ, quæ de authore libelli De Imitatione Christi.... agitur*, p. 27, dit que D. Cajétan attribue à tort l'*Appareios para administrar el sacramento de la penitencia*, à Pierre Manriquez. Il assure que cet ouvrage a été composé par le P. Creswell, de la compagnie de Jésus, anglais de naissance, ou par le P. Guillaume Batteus, irlandais, prêtre de la même compagnie. Les auteurs postérieurs à Amort n'en ont pas moins attribué le livre à Manriquez.

Kempis, on ne pouvait plus, en supposant les conférences authentiques, reconnaître ce dernier écrivain comme le véritable auteur du livre en litige.

Il est prouvé aujourd'hui que les *Conférences aux Toulousains* ont été compilées par un auteur postérieur à saint Bonaventure; ce fait ne fut pas reconnu d'abord. Le doute émis se propagea donc en Italie, et il préoccupait encore l'esprit des savants, lorsque le père Rossignoli, de la compagnie de Jésus, découvrit, dans la maison de la Société à Arône, près de Milan, un ancien manuscrit de l'*Imitation*, sans date, intitulé : *Incipiunt capitula primi libri abbatis Johannis Gesen, de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi*. On lisait à la fin du volume : *Explicit liber quartus et ultimus abbatis Johannis Gersen de sacramento altaris* ¹.

Comme cette maison avait appartenu jadis à l'Ordre de St-Benoit, le père Rossignoli crut posséder un volume de l'ancienne bibliothèque des Bénédictins, qui lui révélait tout à coup le véritable auteur du précieux livre de l'*Imitation*. Fier de sa prétendue découverte, il se hâta de la communiquer aux pères Possevin et Bellarmin qui, sans examiner ses preuves, ni contester ses conjectures, le félicitèrent du succès qu'il semblait avoir obtenu. On sut plus tard que ce manuscrit n'avait jamais appartenu aux Bénédictins d'Arône. Le père Maggioli, en entrant dans la compagnie de Jésus, l'avait apporté de Gênes, l'année 1579, longtemps après la suppression de la maison bénédictine.

Dès que le père Rosweyde, alors à Anvers, eut connaissance de l'aventure du père Rossignoli, il écrivit à ses con-

¹ Voy. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imitation*, t. II, p. 8 et 11. Paris, 1845.

frères d'Italie pour leur prouver sommairement que les droits de Thomas à Kempis étaient incontestables, et que la prétendue découverte d'Arône n'était d'aucune valeur. Sa lettre, écrite en 1615 ¹, arriva trop tard à Rome pour prévenir une discussion qui devait durer plus de deux siècles.

Dom Constantin Cajétan, religieux bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, abbé de Baronte et secrétaire de Paul V, ne pouvait souffrir qu'une aussi belle occasion d'enrichir le catalogue des écrivains de son Ordre lui échappât. Il était alors à la recherche de toutes les gloires de la famille de saint Benoît; il y agrégeait depuis plusieurs années tous les saints, tous les évêques, tous les auteurs distingués, dont les faits et gestes donnaient la moindre prise à ses conjectures. C'était peu de chose pour lui de compter saint Grégoire-le-Grand parmi les disciples de saint Benoît ²; il fit de saint Thomas d'Aquin un novice

¹ D. Cajétan l'a reproduite en partie dans la préface de sa première édition de l'*Imitation*, p. 6. Romae, 1616. Je ne l'ai pas trouvée ailleurs.

² Le cardinal Baronius a prouvé, dans ses *Annales*, ad an. 581, n. 8, t. X, p. 366, éd. Mansi, que saint Grégoire-le-Grand n'a jamais appartenu à l'Ordre de S'-Benoît; il a développé ensuite ses preuves dans un opuscule pseudonyme intitulé : *Apologéticus liber Antonii Gallonii Congreg. Oratorii presbyteri, pro assertis in Annal. eccles. de monachatu S. Gregorii papae, adversus D. Constantinum Bellotum, monachum Cassinensem*, etc. 4°. Romae, 1604. Le P. Van den Zype, prieur du monastère de S'-Jean, à Ypres, répondit à Baronius par un opuscule intitulé : *S. Gregorius magnus, ecclesiae doctor, primus ejus nominis pontifex romanus, ex nobilissima et antiquissima in ecclesia Dei familia Benedictina oriundus*, etc., auctore D. Henrico Van den Zype, S.-T. Baccal. priore monasterii S^{ti}-Joannis in Monte, Ipras translati. 18°. Ipris, ex typographia Franc. Belletti, 1610. Dom Constantin Cajétan, qui s'intitulait *Vindex Benedictinus*, publia un autre plaidoyer en faveur de son Ordre; il l'intitula : *De S. Gregorii Magni, ejusque discipulorum monachatu Benedictino*, etc. 4°. Salisburgi, 1620. Sainte Marte, dans la vie de saint Grégoire (*Operum* t. IV, p. 206), soutient l'opinion de Cajétan par des raisonnements plausibles, mais peu concluants.

bénédictin ¹; il soutint hardiment que saint Ignace de Loyola avait été formé par des religieux du même Ordre, et que le livre si fameux des *Exercices spirituels*, n'était qu'une pâle copie de l'*Exercitatorium spirituale* de Jacques de Cisneros, un de ses confrères d'Espagne ². Dom Cajétan poussait le zèle en cette matière jusqu'au ridicule. On raconte de lui, qu'ayant trouvé un jour dans l'église de S^t-Sébastien à Rome, un ancien monument qui représen-

¹ « Angelicum illud lumen, Thomas Aquinas, doctoribus benedictinis non abs re ascribendus venit. » Praef. op. *De religiosa S. Ignatii per Patres Benedictinos institutione*. Avant Cajétan, le père M.-A. Scipio avait avancé la même fable dans ses *Elogia abbatum monasterii Cassinensis*. Napoli, 1640. Ange De Nuce la mit de nouveau au jour dans une dissertation anonyme *De Monachatu Benedictino D. Thomas Aquinatis apud Cassinenses, antequam ad Dominicanum Praedicatorum Ordinem se transferret*. Venetiis, 1724. On lui répondit par une dissertation intitulée : *De fabula Monachatus Benedictini D. Thomae Aquinatis*, etc. Cependant Gattula ne put résister à la tentation de soutenir l'opinion de D. Cajétan, dans son Histoire latine du Mont-Cassin, publiée à Venise en 1755. O.-J.-F.-B.-M. De Rubeis, dans ses *Dissertationes criticae et apologeticae, De gestis et scriptis ac doctrina S. Thomae Aquinatis*, Dissert. I, p. 1. Venet., 1750, renverse de fond en comble la prétention des Bénédictins. Le P. Touron, dans sa *Vie de saint Thomas d'Aquin*, chap. 4, p. 10., Paris, 1740, prouve en peu de mots que jamais le docteur Angélique n'a pris un engagement au Mont-Cassin, et qu'il n'a même pas été offert au monastère par ses parents.

² D. Cajétan a consigné cette découverte dans un petit volume intitulé : *De religiosa S. Ignatii, sive Enneconis, fundatoris Societatis Jesu, per Patres Benedictinos institutione; deque libello Exercitiorum ejusdem, ab Exercitatorio venerabilis servi Dei Garciae Cisnerii, abbatis Benedictini, magna ex parte desumpto, Constantini abbatis Cajetani, vindictis Benedictini libri II*. Venetiis, 1641. Les fables que dom Cajétan a rassemblées dans cet opuscule ont été très-bien réfutées dans l'ouvrage suivant : *Joannis Rho, Mediolanensis, e Soc. Jesu, Aohates ad D. Const. Cajetanum... adversus ineptias et malignitatem libelli pseudo-constantiniani, de S. Ignatii institutione atque Exercitiis*. Lugduni. 1644. Le P. Rho seint de croire qu'un ennemi de la compagnie s'est emparé du nom de Cajétan malgré lui, pour soutenir ces paradoxes. J'ai sous les yeux, la première

taît la sainte Vierge, placée entre saint Marc et saint Marcellin, martyrs, il s'imagina que la sainte Vierge était saint Benoît, et que les deux martyrs étaient saint Pierre et saint Paul. Il fit aussitôt graver le monument en changeant le voile de Marie en un froc de bénédictin, et en substituant aux armures dont les martyrs étaient couverts, les habits et les attributs de saint Pierre et de saint Paul, dans le seul but d'associer son saint fondateur à la gloire des apôtres ¹.

édition de l'ouvrage de Garcia de Cisneros, imprimée à Paris en 1511; sous ce titre : *Tractatus directorii horarum canonicarum, et exercitatorii vitæ spiritualis* (99 folios, ou 198 pages in-24, sans la table, en caractères gothiques), et l'édition qui en a été donnée à Salamanque, en 1712, par Emmanuel Navarro (298 pages in-18, et le *Directorium horar. can.*, 54 pages), avec la vie de Garcia de Cisneros en espagnol (120 pages), et un abrégé de l'*Exercitatorium* dans la même langue (141 pages). Je puis affirmer qu'il n'y a de commun entre ce livre et l'œuvre de saint Ignace que le nom de l'ouvrage et quelques idées générales qui se trouvent dans tous les livres ascétiques. On ne rencontre dans l'*Exercitatorium* aucune trace des idées fondamentales des *Exercices spirituels*. Ainsi le plan général et ses principales divisions, l'ordre et l'enchaînement des matières, les règles pour l'élection, et pour le discernement des esprits, les degrés de l'humilité et les différentes formes d'oraison, qui font le mérite réel des *Exercices spirituels*, ne figurent pas dans l'ouvrage de Garcia de Cisneros. Le livre de cet écrivain, qui n'est pas sans mérite, est calqué sur le plan vulgaire des trois voies de la perfection, la purgative, l'illuminative et l'unitive, qui conduisent à la parfaite union avec Dieu. Cette nouvelle preuve du génie inventif de D. Cajétan mérite une sérieuse attention dans la discussion qui nous occupe.

¹ Voy. De Boissy, *La contestation touchant l'auteur de l'Imitation, etc.*, préface. Baronius se plaint de cette singulière manie de D. Cajétan, dans ses *Annales*, an. 494, n. 77 et 78; t. VIII, p. 584, où il le range parmi ces écrivains, qui *nimio Ordinis, sub quo proflentur, amore, nullum habentes delectum, quoscumque repererint doctrina vel sanctitate claros, eosdem sub S^{ti} Benedicti regulam constituunt professores*. Philippe Chifflet, dans sa première lettre touchant le véritable auteur de l'*Imitation*, dit que D. Cajétan fut reconnu pour un homme prêt à tout gaster par ses *impostures et phantaisies extravagantes*; p. 19. Voy. le n° 1580 de la bibliothèque Van Hulthem, aujourd'hui à Bruxelles.

C'est dans de pareilles dispositions d'esprit que se trouvait le savant bénédictin, lorsqu'il apprit que le P. Rossignoli venait de découvrir, dans une ancienne maison bénédictine, un manuscrit qui attribuait le livre de l'*Imitation*, à un abbé nommé *Jean Gesen* et *Gersen*. A cette nouvelle, il ne se posséda plus. Cet abbé ne pouvait être, selon lui, qu'un enfant de saint Benoît; l'*Imitation* revenait de plein droit à sa congrégation; la conquête était magnifique, éblouissante.

Sans perdre un instant, dom Cajétan se procura le manuscrit d'Arône; il le mit sous presse et le publia à Rome en 1616, sous ce titre : *Venerabilis viri Joannis Gessen, abbatis Ordinis S^{ti} Benedicti, de Imitatione libri quatuor...* Le manuscrit portait simplement le nom de Jean Gesen, Gessen et Gersen; dom Cajétan gratifia l'auteur du nom de *vénérable*; il en fit un religieux *bénédictin*, selon sa louable habitude; il poussa la fiction plus loin encore. Sans preuves ni motifs, il osa dire que le manuscrit était écrit de la main même de l'auteur ¹, ou du moins dicté par lui; que Gessen appartenait à une famille noble de Milan, appelée *Gessen* ou *de Gessate*, famille dont l'habitation, voisine au monastère de S^t-Pierre, portait encore le nom de l'auteur retrouvé. Afin que rien ne manquât à la fable, il assigna à cette famille une magnifique villa dans les environs de Milan.

On ne pouvait être ni plus généreux, ni plus précis. Mais, hélas! une pareille fiction ne pouvait vivre longtemps. Tout le monde apprit bientôt que Milan ne possédait ni maison, ni villa, ni famille du nom de Gessen, et le roman s'évanouit. Dom Cajétan lui-même eut quelque

¹ « Gessen abbatis manu exaratam, » p. 15, éd. 1616.

honte de sa témérité. Dans sa seconde édition de 1618, il supprima ces détails fabuleux; mais sans revenir à la vérité historique. A ses premières inventions, il substitua des inventions nouvelles. Il avait découvert entre temps à Gênes un exemplaire du livre de l'*Imitation*, imprimé à Venise en 1501; sur ce volume une main inconnue avait tracé cette note : *Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbazia* ¹. C'en fut assez pour créer Gessen abbé de Vercel. Du moment où l'abbé Jean devenait abbé de Vercel, il acquérait le droit de bourgeoisie en Italie. Cajétan, sans produire aucun document, affirma qu'il était italien, *Gersen italicum* : il avait hésité d'abord sur le nom à donner à son héros. La première édition fut imprimée sous le nom de *Gessen*; le nom de *Gersen*, qui se trouve à la fin du manuscrit d'Arône, ne fut inséré que dans la préface en forme de variante ². Dans la seconde édition, le nouvel auteur fut définitivement baptisé du nom de *Gersen*, qu'il a retenu jusqu'à nos jours.

Plus tard, l'abbé Jean, devint *Jean de Canabaco*, grâce à un manuscrit de l'*Imitation* qui portait ce nom ³. Par l'effet d'une méprise, on le créa ensuite docteur en droit canon ⁴. A défaut d'œuvres authentiques, on lui attribua

¹ Voy. De Grég., *Hist. du livre de l'Imit.*, t. II, p. 47. L'édition de 1501 porte cette épigraphe : *De Imitatione Christi, libri IV, Joannis Gersen cancellarii parisiensis*. L'auteur de la note manuscrite comprit bien que l'éditeur désignait *Gerson* quoiqu'il l'appelât *Gersen*, et il se garda de dire que l'abbé *Jean de Vercel*, dont il parlait, s'appelait *Gersen*. Mais ce qu'il ignorait, D. Cajétan le sut par inspiration.

² Voy. page 14 de la 1^{re} édition.

³ Le MS. connu sous le nom de *Braschianus* et d'*Allatianus*.

⁴ Olivier Légipont, le Mabillon de l'Allemagne, écrivit dans son *Hist.*

un livre anonyme *De professione religiosorum*, publié par dom Pez ¹; on vanta son savoir; on nomma ses disciples et ses maîtres; son dernier défenseur demanda sérieusement sa canonisation ².

Voilà la première origine de cette fameuse controverse, qui a enfanté tant de volumes, et fatigué tant de savants. Si les religieux de l'Ordre de S^t-Benoît s'étaient moqués de dom Cajétan au lieu de prendre ses fables au sérieux; cette controverse n'eût jamais existé. Mais le sort en était jeté; on regarda la prétendue découverte comme une bonne fortune pour l'Ordre, et dès lors les arguments triomphants que le père Rosweyde produisit en 1617, furent considérés comme non avenues ³. On entouragea si

littér. de l'ordre de S^t-Benoît, part. III, p. 555, en parlant de la bibliothèque du monastère de Schyr : Memorandus omnino venit liber in-4^o omnibus vetustissimae editionis caracteribus vestitus, sine loco et anno, typis golthicis impressus, complectens *Sermones, seu vademecum fratris Johannis Decretorum doctoris, et abbatis VERCELLENSIS, de tempore et de sanctis*... Authorem hujus operis, eundem esse credimus cum JOANNE GERSEN Vercellensi abbate, librorum de Imitatione Christi genuino parente. » Cette observation a suffi pour que les Gersenistes accordassent à leur héros la qualité de *docteur en droit canon*. Lorsqu'on examina, avec plus d'attention, le volume indiqué, on y lut : *Incipit vademecum fratris Johannis Decretorum doctoris et abbatis VINCELLENSIS; de collationibus dominicis et festivis*: L'abbaye de Vincelles est un monastère de Bourgogne et non pas d'Italie. Depuis lors, l'abbé Jean Gersen perdit son titre de docteur en droit canon. Voy. *Joan. de Canabaco, ex comitibus de Canabaco, etc.*, p. 48-54.

¹ *Theaur. Noviss. Anecd.*, t. I, p. 80. — De Grégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. II, p. 54.

² M. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 501. Bucelin, dans son *Menologium benedictinum*, avait déjà inséré le nom du *Bienheureux Gersen* au cinq des calendes de décembre.

³ *Vindiciae Kempenses pro libello Thomae a Kempis, de Imitatione Christi, adversus Constantinum Cajetanum abbatem S. Baronti*. Ahtv., 1617, 128 p. in-12, à la suite de la belle *Imitation* imprimée cette année par Baltiasar et Jean Moretus.

bien dom Cajétan, déjà très-belliqueux de sa nature, que cet écrivain persista dans ses démonstrations fabuleuses, et qu'il tâcha même de les étendre et de les confirmer en 1618, dans la seconde édition de sa préface ¹. On lui opposa, en 1621, une nouvelle édition des *Vindiciae Kempenses* de Rosweyde, et, en 1626, une série de témoignages tirés des meilleurs manuscrits en faveur de Thomas à Kempis ². Mais tous ces efforts devaient échouer contre son invincible courage.

Dom Cajétan remuait ciel et terre pour faire prévaloir son opinion. Ce fut pour lui une insigne victoire que d'avoir obtenu en 1638, de la Congrégation de l'*Index*, la permission d'imprimer l'*Imitation* sous le nom de Gersen ³. Sa joie fut plus grande encore lorsqu'il vit, cette année même, dom Valgrave, bénédictin anglais, prendre hautement sa défense, et attaquer ses adversaires ⁴. Mais il fut très-surpris de rencontrer à l'instant trois adversaires redoutables dans la personne des pères Fronteau ⁵ et Simon Werlin ⁶,

¹ *Domni Constantini Cajetani, pro Joanne Gersen, abbate Vercellensi, librorum de Imitatione Christi auctore, concertatio, prioris editionis auctior; accessit apologetica ejusdem responsio, adversus Herib. Rosweydum, S. J. presb. 1618.*

² *Certissima testimonia quibus Thomas a Kempis auctor asseritur librorum DE IMITATIONE CHRISTI, 7 pages in-12, reproduites par Bollandus, dans son édition Elzévirienne de 1650.*

³ Voy. De Grégoire, t II, p. 55.

⁴ Franc. Valgravi *Animadversiones apologeticae ad titulum et textum quatuor librorum de Imitatione Christi, 77 pages in-12. Paris, 1638.* Il tâche d'affaiblir les témoignages produits par Rosweyde.

⁵ *Thomas a Kempis Vindicatus per unum e canonicis regularibus Ord. S. Aug. Congreg. Gallicanae. Paris, 1641, 117 pag. in-8°, iterum, Paris, 1649.*

⁶ *Sim. Werlini, can. reg. Ord. S. Aug. praepositi Diessensis, Vindiciae novae Kempenses, contra Fr. Valgravium. Monachii; 1641.*

chanoines réguliers de S'-Augustin, confrères de Thomas à Kempis, et de Thomas Carré, directeur des religieuses anglaises de Paris ¹.

Deux Ordres puissants, les Bénédictins et les chanoines réguliers de S'-Augustin, croyaient leur honneur engagé dans cette querelle, lorsque le cardinal de Richelieu fit faire, à l'imprimerie royale du Louvre, une édition de luxe du livre de l'*Imitation*. Les deux partis songèrent à exploiter cette publication. Les Bénédictins adressèrent au cardinal une humble supplique, afin qu'il daignât adopter Gersen; les chanoines réguliers firent valoir les droits de leur confrère. Charles Labbé, chargé par Richelieu de discuter cette grave question, eut la malencontreuse idée de proposer un troisième candidat, le chancelier Gerson... C'était à ne s'y plus entendre... Le cardinal ayant perdu tout espoir de mettre les partis d'accord, ordonna de publier le volume *sans nom d'auteur* ². Il voulait par cette mesure laisser la question intacte; mais il ne dépendait pas de lui de demeurer indifférent. On trouva jusque dans son silence un moyen de perpétuer les querelles. Dom Valgrave soutint sérieusement que la réserve de l'imprimerie royale enlevait à Thomas à Kempis *sa possession* ³, et Dom Cajétan, convaincu de la même opinion, entonna un nouveau chant de victoire ⁴.

¹ *The Following of Christ, etc., reviewed, etc.,* by M. C. (Carré)... Paris, 1641. Dans la préface de cette seconde édition de la traduction de l'*Imitation*, M. Carré tâche de prouver que Th. à Kempis est indubitablement l'auteur de ce livre. Ses réflexions ont été traduites et publiées à Paris en 1644, à la tête d'une traduction française de l'*Imitation*.

² Ce magnifique volume parut en 1640.

³ *Animadvers. apologet.*, p. 156 « Thomas a possessione dejectus est. »

⁴ « Hoc quid aliud, quaeso, fuit, quam possessionem improbam decernere, tamdiu male usurpatam. » Voy. *Responsio apologetica, pro magno*

Ce cri eut du retentissement en Allemagne, où Thomas Mezler, bénédictin de Zwifhalten, prêta à Gersen le poids de son autorité ¹; mais il n'empêcha pas le savant Philippe Chifflet de se prononcer en faveur de Thomas à Kempis ². L'année 1647, Simon Werlin reparut dans l'arène avec son *Rosweyodus redivivus* ³, qui fut le précurseur des combats les plus rudes de cette guerre.

Pendant les années 1649 à 1652, il y eut une mêlée générale. Le P. Fronteau ouvrit le feu par son *Thomas à Kempis vindicatus* ⁴, excellent résumé des arguments produits jusqu'alors. Dom Quatremaire, bénédictin, lui répondit sans délai par une longue amplification des arguments de dom Cajétan ⁵. Le fameux De Launoy prêta aux Bénédictins le secours de ses arguments négatifs, qu'il développa en plusieurs livrets, bien peu intéressants aujourd'hui ⁶.

Dei servo JO. GERSEN, ABBATE, ET ITALO-BENEDICTINO, germano auctore librorum quatuor de *Imitatione Christi*, adversum vindicias Kempenses Heriberti Rosweydt, p. 56. Romae, 1644. C'est la troisième édition augmentée de sa préface de 1616, qu'il intitule aussi : *Gersen restitutus*.

¹ Th. Mezleri, mon. Zwifaltens., *Epist. dedicatoria* ad R. P. Udalric. abb., scripta die 4 Augusti, 1645, à la tête de sa traduction en vers, reproduite à Bruxelles en 1649.

² Dans l'avis au lecteur, de son éd. française de l'*Imitation*. Anvers, 1646, et dans *Deux lettres touchant la question du véritable auteur de l'Imitation*.

³ *Rosweyodus redivivus, id est, vindiciae vindictiarum Kempensium, adversus Fr. Valgraviium et Const. Cajetan*. Colon. Agrip., 1649. Scripta an 1647.

⁴ *Th. a Kemp. vindicatus per R. P. Joan. Frontonem*, 99 pag., dans l'édition de l'*Imitation* publiée en 1649.

⁵ *Joannes Gersen, abbas Percellensis, Ord. S. Bened., librorum de Imit. Christi, contra Th. a Kempis vindicatum J. Frontaeti, author assertus* a D. Rob. Quatremaires, mon. bened. Cong. S. Mauri. Paris, 1649, 223 pages.

⁶ *Dissert. continens judicium de auctore librorum de Imitatione Christi*, auct. J. De Launoy. Paris, 1649, 45 pag., éd. 2^e, 1650, 53 pag.

La question était toute brûlante en France, lorsque le P. George Héser, de la compagnie de Jésus, vint du fond de l'Allemagne se précipiter sur les adversaires de Thomas à Kempis, armé de sa *Dioptra Kempensis*, de sa Réponse à la dernière attaque de Cajétan, et d'un Avertissement aux pseudo-Gersénistes, tiré du catalogue authentique des œuvres de Thomas ¹.

Dom Valgrave revint aussitôt à l'idée favorite des Gersénistes; il tâcha de prouver que l'*Imitation* est antérieure à Thomas à Kempis ²; mais le P. Fronteau, armé des arguments des PP. Rosweyde et Héser, n'eut aucune peine à repousser ses attaques ³; il répliqua en même temps à dom Quatremaire et à M. De Launoy, qui ripostèrent la même année, 1650, sans produire d'arguments nouveaux.

Le P. Héser, fier de ses triomphes, publia, en 1651, un *Lexique* fort curieux des *idiotismes flamands* que renferme le livre de l'*Imitation* ⁴, une suite de témoignages favora-

¹ *Dioptra Kempensis, qua Thom. a Kemp. demonstratur versus aucton lib. IV de Imit. Christi*, 32, Ingolst., 1650. *Summula apparatusi Constantini Cajetani abb. ad Joan. Gersen restitutum opposita*. Ibid. *Praemonitio nova adversus pseudo-Gersenistas, cum indice operum omnium Thomae a Kemp.* Ibid., réimprimé à Paris en 1651, par Naudé.

² *Argument. Chronol. contra Kempensem, quo Thomas a Kempis, non fuisse, nec esse potuisse auctorem lib. de Imit., adversus Joan. Frontonis, Thomam a K. vindicatum, demonstratur.* Paris, 1650, 180 pag.

³ *Refutatio eorum quae contra Thomae Kemp. vindicias scripserat R. Quatremaire, et D. De Launoy, etc., et sustinetur evictio fraudis, qua nonnulli usi hoc opus cuidam ignoto J. Gersen concesserunt*, in-8°. Paris, 1650, 110 pag. Launoy donna la 3^{me} et la 4^{me} édition, augmentées de sa dissertation précédente. D. Quatremaire donna son *J. Gersen, abb. Kercel. Ord. S. Bened. auctor libr. de Imit. Chr. iterum assertus, contra refutationem P. Fronteau*, in-8°. Paris, 1650, 228 pag.

⁴ *Lexicon Germanico-Thomaeum*, in-18°. Ingolstadt, 1651, et *Septuaginta Palmae in laudem librorum Th. a K.* Ibid., 1651.

bles à Thomas à Kempis et une liste des écrivains qui avaient soutenu sa cause ¹. On vit éclore en même temps le *Thomas a Kempis a se ipso restitutus*, par Thomas Carré ², qui, le premier, présenta au public un parallèle remarquable des pensées et des expressions que l'on rencontre dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis et dans le livre de l'*Imitation*.

Une querelle assez plaisante vint interrompre ces sérieux débats. Gabriel Naudé, médecin érudit, qui avait fréquenté dom Cajétan à Rome, accusa très-vivement ce religieux d'avoir altéré les manuscrits de l'*Imitation* pour étayer sa cause. Les Bénédictins français, irrités de ce procédé, maltraitèrent cruellement Naudé dans leurs écrits. Celui-ci, irrité à son tour, présenta, le 17 août 1650, au Parlement de Paris, une requête pour faire saisir les écrits de dom Valgrave et de dom Quatremaire, qui l'avaient outragé. Le parlement autorisa la saisie, qui eut lieu.

Mais dom Roussel et dom Quatremaire portèrent aussitôt plainte au Parlement, des *calomnies atroces* et des *injures scandaleuses* dont Naudé s'était rendu coupable envers dom Cajétan et tout l'Ordre de S'-Benoit. Ce médecin mal avisé avait osé dire que dom Cajétan était un *homme rabougri*. L'expression parut infâme aux Bénédictins; l'étymologie du mot fut discutée; l'Académie française dut intervenir, et intervint pour déclarer que cette

¹ *Bibliographia Kempensis, sive eorum qui dissert. aut libris editis Thomae Kemp. causam adversus Gersenistas tuendam susceperunt, syllabus alter*, publiée par Naudé.

² *Thomas a Kempis a seipso restitutus, una cum repetitionibus Thomae Carraei, qui sanctimonialibus Angliæ Parisiensibus, a sacris confessionibus est*, etc. Paris, 1651, 96 pag. Ce petit volume est un des plus exacts et des plus curieux que la controverse ait produits.

expression signifiait seulement un *homme contrefait* ¹. Entre temps, les *factum*, farcis d'injures et de personnalités, se multipliaient à l'envi. Ce ne fut qu'après deux années de procédures, le 12 février 1652, que le Parlement ordonna de supprimer de part et d'autre les injures échangées, donna mainlevée aux Bénédictins pour les livres saisis, et prononçant sur le fond, *défendit d'imprimer l'Imitation sous le nom de Gersen*, et permit aux chanoines réguliers de l'imprimer sous le nom de Thomas à Kempis ².

Comme dom Cajétan s'était prévalu du silence de Riche-lieu, qui ne pouvait rien dans cette controverse littéraire, les chanoines réguliers se prévalurent de la sentence du Parlement. Ce fut une faiblesse d'autant plus excusable qu'ils avaient évidemment le bon droit de leur côté. Du reste, ils n'abandonnèrent pas les arguments solides que leurs devanciers avaient produits. Après que le P. Desnos, chanoine de S^{te}-Geneviève, eut chanté le triomphe de Thomas à Kempis ³, le P. de Boissy, de la même congrégation, publia un excellent plaidoyer, pour convaincre ceux qui ne croyaient pas à l'infailibilité du Parlement en ces matières ⁴.

¹ Voy. *Les sentiments de l'Académie françoise sur la signification du mot RABOUGRY, recueillis des lettres de deux académistes, écrites au sieur Naudé*, à la suite des lettres de Ph. Chiffet, p. 27, dans le n. 1580 de la Biblioth. Roy. de Brux., fonds Van Hulthem.

² D. Thuillier donne les détails de ce procès, dans son *Hist. de la contestation sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.* Voy. aussi les pièces du procès énumérées par Barbier, dans le *Catalogue chronologique des ouvrages imprimés, relatifs à la contestation sur l'auteur de l'Imitation de J.-C.*, p. 170. Paris, 1812, et De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 200.

³ *Thomas a K..... pro recuperato de Imitatione Christi aureo libro, Triumphus de adversariis*, etc. auct. P. Nic. Desnos. in-4°. Niverni, 1652.

⁴ *La contestation touchant l'auteur de l'Imitation de J.-C. rendue*

Du reste, pendant le procès, la guerre n'avait pas été interrompue. En 1651, Naudé avait reproduit, sous différentes formes, une partie des arguments de Carré ¹; le P. Raynaud, de la compagnie de Jésus, avait proposé deux arguments nouveaux ²; le premier est tiré de la ressemblance parfaite du livre de *l'Imitation* avec les écrits des membres de la congrégation de Windesem, à laquelle Thomas appartenait. Le second est tiré de l'emploi des mots *devoti* et *devotio*, qui étaient très-usités dans l'école de Gérard Groot et de Florentius, et qui étaient peu usités ailleurs.

Comme les Gersénistes invoquaient sans cesse, comme une autorité décisive le témoignage des PP. Possevin, Bellarmin et Sirmond, on leur opposa, en 1652, le triple témoignage d'Holstenius, d'Allatius et de Camille de Capoue, bénédictin, qui leur étaient positivement contraires ³. Cet acharnement des défenseurs de Thomas à Kempis, joint à la respectable autorité du Parlement, parut atterrer les Gersénistes, qui, après ces coups, gardèrent le silence pendant vingt ans.

manifeste par l'opposition de toutes les preuves proposées par les Bénédictins et les chanoines réguliers, etc., in-4°. Paris, 1652, 240 pag.

¹ *Velitatio prima Kempensis adversus J. De Launoy*, in-8°. Paris, 1651, 27 pag. — *Causae Kempensis conjectio pro curia romana, etc.* Paris, 1651, 199 pag.

² *Argumenta duo nova, primum Theophylti Eustachii, a similitudine quam habent lib. IV de Imit. Christi, cum aliis canonicorum regularium spiritualibus libris; alterum J. Frontonis, a frequenti in iisdem libris vitas communis et devotorum facta mentione, quibus demonstratur adversus Pseudo-Gersénistas Thomam Kemp. verum esse auctorem librorum de Imit. Chr.* Paris, 1651, 44 pag., publiés par Naudé.

³ *Testimonium triplex Lucae Holstenii, Leonis Allatii, Cam. de Capua, benedictini*, ab Ant. Payen, advocato in curia romana celeberr. litteris consignatum, in-8°. Paris, 1652, 52 pag., publié par Naudé.

Ils étaient battus, mais non convertis. La trêve fut consacrée à la recherche des manuscrits du livre de l'*Imitation*. Comme il était impossible de prouver l'existence de Gersen par des monuments historiques, les Bénédictins feignirent de mépriser ce genre de preuves. Ils prétendirent que l'issue du procès dépendait désormais de l'antiquité des livres manuscrits que l'on pourrait produire. Ce principe, qui n'était qu'une ruse de guerre, se rattachait aux études de prédilection de l'Ordre. La congrégation de S-Maur venait de se consacrer à la recherche et à l'étude des manuscrits, pour donner des éditions correctes des SS. Pères ; elle se persuada donc sans peine que la controverse relative à l'auteur de l'*Imitation* dépendait du jugement que l'on porterait sur les manuscrits. Les Bénédictins se livrèrent aux recherches les plus actives, pour découvrir les exemplaires les plus anciens du livre de l'*Imitation* ; toutes les bibliothèques de l'Ordre furent explorées ¹ avec soin, et on parvint ainsi à réunir un certain nombre de manuscrits ; mais la plupart étaient sans valeur ; on n'en découvrit pas un seul qui décidât la controverse en faveur de Gersen.

Les Bénédictins voulurent cependant tirer parti de leurs travaux. Sous prétexte de réfuter les calomnies de Naudé, ils obtinrent en 1671, de monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, la permission de réunir en sa présence les savants les plus distingués de la capitale de France, pour décider une bonne fois si les manuscrits cités en faveur de Gersen étaient altérés ou intacts. Treize manuscrits furent étalés ; on décida que ces livres n'étaient

¹ Voy. l'article *Lescale*, dans la *Bibliothèque de Lorraine*, par D. Calmet. C'est le IV^{me} vol. de son *Histoire de Lorraine*.

point corrompus ¹. Pas un mot ne fut dit sur le fond de la controverse.

L'occasion parut bonne néanmoins à dom Delfau pour renouveler la guerre. Il publia une édition de l'*Imitation* préparée à sa manière, c'est-à-dire purgée des locutions flamandes, qui protestaient trop évidemment contre les droits d'un auteur italien, tel que l'on supposait Gersen ²; il y ajouta le procès-verbal de l'assemblée de 1671, et une nouvelle défense de Gersen, qui n'est au fond qu'un recueil d'incroyables chicanes ³. Comme il avait reçu de Rome un manuscrit jusqu'alors inconnu, qui portait en toutes lettres le nom de Gersen, une nouvelle assemblée de savants fut convoquée à St-Germain-des-Prés en 1674; on y décida que ce manuscrit, appelé *Slusianus*, du nom de son dernier propriétaire, Gualteri Slusio, avait au moins deux cents ans, c'est-à-dire qu'il remontait à l'époque de la mort de Thomas à Kempis ⁴. Dom Delfau ajouta l'autorité de ce manuscrit à celle des manuscrits déjà connus, et lanca hardiment son livre dans le public.

Les chanoines réguliers s'émurent à cette nouvelle levée de boucliers. Le P. Philibert Testelette fut chargé de répondre à dom Delfau, et il le fit solidement ⁵; mais il fut

¹ Voy. le procès-verbal de cette assemblée, dans l'*Hist. du livre de l'Imitation de J.-C.*, par De Grégory, t. II, p. 467.

² Ainsi au lieu d'écrire : *Scire totam Bibliam exterius, Savoir toute la Bible par cœur*, il écrivit : *Scire totam Bibliam*. Les Gersénistes ont cité deux ou trois mauvais MSS. à l'appui de cette leçon que tous les bons MSS. répoussent.

³ *Libri de Imitatione Christi, J. Gersenii iterato asserti*, auct. Franc. Delfau. — Ces réflexions, qui forment la préface de l'édition de l'*Imitation* de 1674, ont aussi été publiées à part.

⁴ Voy. De Grégory, II, 63, 475.

⁵ *Vindictae Kempenses adversus R.-P. Franc. Delfau*, etc. Paris, 1677, 216 pag.

combattu par dom Mabillon, qui s'attacha surtout à venger son Ordre des accusations dont il était devenu l'objet ¹.

Toutes ces contestations déterminèrent les chanoines réguliers, qui avaient été exclus de l'assemblée des savants réunie, en 1671, chez l'archevêque de Paris, à convoquer eux-mêmes, dans le monastère de S^t-Geneviève, une nouvelle assemblée de savants experts, qui émettraient leur opinion sur l'âge et la valeur des manuscrits qui portent le nom de Thomas à Kempis ². Cette assemblée eut lieu en 1681, mais elle ne décida rien. Les Bénédictins, pour opposer assemblée à assemblée, réunirent de nouveau en 1687, à S^t-Germain-des-Prés, les savants qui leur avaient déjà prêté leur témoignage bienveillant; et ils y firent examiner les manuscrits que dom Mabillon avait rapportés d'Italie ³. Cette assemblée, comme toutes les autres, fut sans résultat.

Après tant de contestations et de querelles, le public parut fatigué. La guerre cessa pendant un demi-siècle environ; mais elle reprit avec une nouvelle ardeur, sur un théâtre nouveau, en 1724.

Le P. Erhard, bénédictin allemand, publia cette année à Augsbourg, le texte de l'*Imitation*, accompagné d'une traduction en vers latins et d'une concordance des matières ⁴. Selon les traditions de l'Ordre, il attribua le livre à

¹ *Animadversiones in Vindicias Kempenses*, R.-P. (Testelette). Paris, 1677, 62 pag. in-8°, reproduites dans le 1^{er} vol. des Oeuvres posth. de Mabillon.

² Voy. De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 64.

³ De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 64 et 475.

⁴ *Libri quatuor de Imitatione Christi, magni et ven. servi Dei Joannis Gersen de Canabaco, Ordinis S. Benedicti, abbatis Vercellensis in Italia, ad commodiorem usum in versus distributi, una cum novis concordantiis*, studio R.-P. Thomae, Aq. Erhard, bened. Wessofontani, 3 vol. in-12. Aug. Vindel, 1724.

Gersen. Le P. Eusèbe Amort, chanoine régulier de Polinghen, entra aussitôt en lice. Il donna, en 1725, un excellent résumé des arguments qui militent en faveur de Thomas à Kempis¹, et, trois ans plus tard, en 1728, il développa ses preuves dans le *Bouclier kempiste* qu'il ajouta à l'édition des œuvres complètes de son auteur². Le père Erhard se vengea de ces attaques, dans son *Polycrates Gersensis*³, que le P. Amort pourfendit aussitôt dans son *Polycrates exauctoratus*⁴, et puis il y eut trêve pendant trente ans⁵.

En 1758, l'abbé Joseph Valart eut la malencontreuse idée de refaire le latin de l'*Imitation*, qu'il tronqua d'une manière vraiment malheureuse. Son nouveau texte fut adopté dans la belle édition de Barbou (1758), et passa ensuite dans la magnifique édition in-4° du Louvre (1789) et dans l'édition, plus belle encore, que Bodoni publia à Parme en 1793. Au lieu de justifier ces fâcheuses interpolations, l'abbé Valart ajouta à son livre une dissertation française de 20 pages, dans laquelle il soutint que si Thomas

¹ *Plena et succineta informatio de statu totius controversiae, quae de auctore libelli de Imitatione Christi inter Thomae Kempensis can. reg., et Joannis Gersenis ord. S. Bened., abbatibus patronos jam a centum annis agitur*, etc., auctore Eusebio Amort, in-12. Aug. Vindel, 1725.

² *Scutum Kempense, seu vindictiae quatuor librorum de Imitatione Christi*, auth. E. Amort, in-4°. Colon., 1728, et de nouveau en 1759.

³ *Polycrates Gersensis contra scutum Kempense instructus prodiens, sive Apologia pro Joan. Gersene. Ord. S. Bened., etc.*, in-12. Aug. Vindel, 1729.

⁴ *Polycrates Gersensis exauctoratus post novissimam T. Erhardi apologiam*, 51 pag. in-12. Monachii, 1729.

⁵ On ne peut guère compter parmi les ouvrages polémiques, l'exposé de la controverse donnée en 1734, à Cologne, par le chanoine Gérard Casteel, dans sa *Controversia XLV de auctore librorum de Imitatione Christi*. (Voy. *Controversiae ecclesiastico-historicae, utiliter curiosae*, etc., p. 540. Colon., 1734.) L'auteur, après avoir exposé les arguments des deux opinions, déclare que la question est encore indécidée.

à Kempis avait été l'auteur de l'*Imitation*, il n'aurait jamais commis les fautes de grammaire et de copiste que l'on remarque dans le manuscrit autographe d'Anvers (1441). Ensuite, sur le témoignage d'un prêtre de Metz qui vivait au XVI^e siècle, il prétendit que l'*Imitation* avait été traduite en allemand par Ludolphe de Saxe, avant l'année 1580 ; enfin, il opina en faveur de Gersen, dont les Bénédictins avaient acclimaté la renommée en France ¹.

Le P. Géry, chanoine régulier de S^t-Geneviève (dont il devint plus tard abbé), réfuta victorieusement les arguments de l'abbé Valart ².

A peine cette escarmouche était-elle terminée en France, que le feu de la guerre reprit en Allemagne. Ange Mærz, religieux bénédictin de Schyr ³, s'en prit tout à coup à la réponse qu'Eusèbe Amort avait faite au P. Erhard en 1725 : c'était remonter bien haut ; cependant ses coups furent sensibles ; il ouvrit toutes les plaies des chanoines réguliers, et força le P. Amort, devenu vieux, à rentrer dans l'arène.

Le courageux défenseur de Thomas à Kempis accepta le défi, et comme son adversaire, beaucoup plus téméraire que ses devanciers, avait soutenu que Gersen avait réellement appartenu à une famille distinguée d'Allemagne, du

¹ Cette dissertation fut augmentée plus tard et réimprimée à Paris en 1764, à la suite d'une nouvelle édition de l'*Imitation* ; on l'imprima une troisième fois en 1775. Je n'ai vu que la première édition de 1758.

² *Dissertation sur le véritable auteur du livre de l'Imitation, pour servir de réponse à celle de M. l'abbé Valart, par un chanoine régulier de S^{te}-Geneviève*, 40 pag. in-12. Paris, 1758. E. Amort l'a traduite en latin, et insérée dans sa *Deductio critica*, p. 272 et suiv.

³ *Dissertatio critica, qua libri IV de Imitatione Christi, Joanni Gersen, de Canabaco, postliminio vindicantur*, auctore Angelo Mærz, Benedictino Schyrensi, in-8°. Frisingae, 1760, 143 pages.

nom de Canabaco¹, et qu'il avait été abbé de Verceil, et docteur en droit canon, Amort débuta par un petit volume, rempli de sel, dans lequel, sous le spécieux prétexte de prouver l'existence de Gersen, et sa parenté avec les comtes de Canabaco, il tourna en ridicule, de la manière la plus spirituelle, la fable des Gersénistes².

Le P. Mærz ne se tint pas pour battu; il répliqua deux fois dans le courant de 1761 à Eusèbe Amort³, qui écrasa son adversaire sous le poids de sa *Deductio critica*, énorme volume de 350 pages in-4°, publié à Augsbourg en 1762. Cet ouvrage resta sans réponse, ainsi que les deux opuscules que le P. Trautwein avait publiés l'année précédente⁴.

¹ Le MS. d'Allatius porte en tête : *Joan. de Canabaco*.

² *Joannes de Canabaco, ex comitibus de Canabaco oriundus, qui vulgo venditur pro authore IV libr. de Imit. recenter detectus a quodam can. reg. S. Aug. congreg. Later. Canabaci, sumptibus hæredum J. Gerseni, 1760*. Il donne jusqu'aux armoiries des comtes de Canabaco. Le P. Mærz attribua cet ouvrage au P. Grég. Trautwein, abbé de Wingen.

³ Il publia d'abord : *Angelus contra Michaellem, sive Crisis apologetica Angeli Mærz, contra Rev. Michaellem Wingensem*, in-8°. Frisingae, 1761. Amort lui répondit par son *Anticrisis in Crisis apologeticam inscriptam ANGELUS CONTRA MICHAELLEM, quam edidit Adolphus de Kempis*, in-8°, 64 pag. Canabaci, 1761, et *Appendix ad Anticrisim, de palinodia E. Card. Rob. Bellarmini in favorem Th. de Kempis adversus Gersénistam Schyrensem*, 16 pages. D. Mærz revint à la charge avec sa *Crisis in Anticrisim Adolphi de Kempis lata a P. Aug. Mærz, Ord. S. Bened. Schyrae. Monachii, 1761*. Amort répliqua, la même année, par sa *Notitia historico-critica de Codice Veneto sive Januensi, qui in controversia de auctore lib. IV DE IMITATIONE CHRISTI, saepius allegari solet, publicata ab Adolpho de Kempis*, 64 pag. in-8°. Coloniae, 1761. Dans cet ouvrage, il montre que l'édition de l'*Imitation*, faite à Venise en 1501, dont Cajétan avait trouvé un exemplaire à Gènes, ne prouve rien en faveur de Gersen. Il discute aussi d'autres arguments.

⁴ *Lapsus Angeli Schyrensis in libello cui titulus : ANGELUS CONTRA MICHAELM, super auctore IV libr. DE IMITATIONE CHRISTI, detecti et casti-*

Le Bénédictin en fut réduit à publier sous un titre nouveau ¹ les chicanes de D. Delfau et les remarques de Mabillon, qui étaient oubliées depuis près d'un siècle. Ce fait prouve combien peu de progrès ces débats avaient fait faire à la controverse.

Pour achever son adversaire abattu, l'infatigable Amort publia, en 1764, un dernier ouvrage, dans lequel il tâche de prouver que les droits de Thomas à Kempis sont *moralement certains* ². Ce livre est très-curieux par les nombreux *fac-simile* des manuscrits de l'*Imitation* qu'Amort y a insérés; il est, quoiqu'un peu indigeste, avec la *Plena informatio*, la *Deductio critica*, et les ouvrages de Carré et de Hesper, un des meilleurs plaidoyers qui aient été faits en faveur de Thomas à Kempis. Amort mourut peu de temps après cette publication, et la controverse expira avec lui.

On recueillit cependant encore, dans le courant de ce siècle, des témoignages précieux. Le père Ghesquière

gati a Greg. Trautwein, can. reg. et decano Wingensi, 404 pag. in-8°. Aug. Vindel, 1761, et *Lapsus deterioris Didymi Feroellensis* (auct. Trautwein). Ibid. On cite encore *Publii Vigilii Wenkerose, canonici Mecklénienensis in Ibin Schyrensem carmen laureatum*, 24 pag. in-8°. Zwollis, 1761, que je n'ai pu voir.

¹ *Basis firma aedificii Gerseniensis a F. Delfau et J. Mabillon an. 1674 et 1677 posita, adjectis animadversionibus novis in Deductionem criticam D. Euseb. Amort, 264 pag. in-8°. Ratisbonae, 1762.* On attribue encore à A. Mærz : *Documenta historica ex chronico Windesemensi et chronico S^{ae} Agnetis, quibus ostenditur Thomam a Kempis, isbelli de Imitatione Christi auctorem dicti non debere*, 104 pag. in-8°. Ratisb., 1762. J'omet la vie de Thomas à Kempis, publiée en 1762 sous ce titre : *Vita vener. Thomae a Kempis ex antiq. et recent. docum. collecta*, auct. J.-A. Zungo, can. reg. Later. Voravii professo, 188 pages in-8°. Venetiis, 1762. L'auteur y prouve que Gersen n'est qu'un fantôme.

² *Moralis certitudo pro ven. Thoma Kempensi, contra Exceptiones novi Gersenistae Ratisbonensis, etc.*, in-4°. Aug. Vind., 1764.

donna, en 1775, le *fac-simile* du manuscrit de Kirekheim, et de la note marginale de ce manuscrit, qui atteste que l'*Imitation* est l'œuvre de Thomas à Kempis, et que cette copie a été faite en 1425, dans une maison des chanoines réguliers ¹. Xavier de Feller, en rendant compte de cette publication, déclara qu'à son avis, la controverse était décidée depuis longtemps en faveur de Thomas à Kempis, au tribunal des vrais savants ². Le P. Desbillons, dans une excellente dissertation publiée à Manheim en 1780, à la tête de l'*Imitation* ³, résuma et confirma les arguments déjà vingt fois produits en faveur de notre auteur. Il fut le dernier écrivain de ce siècle, qui soutint cette cause ⁴.

¹ Ce MS. porte aujourd'hui le n° 15,137 à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. Ce fut l'abbé de S'-Léger qui publia à Paris, en 1775, le *fac-simile*, avec une dissertation de l'abbé Ghesquièrre, intitulée : *Dissertation sur l'auteur du livre intitulé de l'Imitation de J.-C.* Verceil et Paris, 1775, 82 pag. in-18.

² *Journal hist. et litt.* du 15 mars 1775, p. 408. Voy. le même recueil, mars 1781, p. 326, et août 1785, p. 506. Le jugement que Feller porta sur notre controverse en 1781 est très-catégorique. « L'attribution romanesque, dit-il, faite à un certain *Gesen*, *Gersen*, *Gessen*, être imaginaire, dont on n'a même pu déterminer le nom d'une manière fixe, est une de ces marottes que l'esprit de parti seul a pu accréditer pendant quelque temps, pour avertir les savants qu'avec beaucoup d'érudition on peut écrire des choses parfaitement ridicules. »

³ *De Imitatione Christi libri IV ad veram lectionem revocati, et auctori suo Thomae a Kempis, can. reg. denuo vindicati*, per F.-J. Desbillons, in-12 (Manheim), 1780. Ce P. Desbillons donne, dans ce volume, un catalogue des altérations introduites dans le texte par l'abbé Valart, et il montre avec combien peu de critique ces changements ont été faits.

⁴ En 1788, Godescard, dans une note ajoutée à la vie de saint André Avelini, au 10 novembre, p. 158 de l'édition de Louvain, 1852, discute les droits de Thomas à Kempis sans oser se prononcer. Il n'avait point examiné les pièces du procès. Les savants éditeurs allemands de Butler ont développé cette note, et y ont ajouté l'indication de plusieurs articles de journaux et d'écrits qui ont rapport à notre controverse. L'abbé de S'-Léger rendit

Dès les premières années du siècle suivant, qui est le nôtre, Gersen parut reprendre faveur. Le chevalier Napione de Turin prit la défense de Gersen en 1808 ¹; l'abbé Cancellieri marcha sur ses traces à Rome, en 1809 ²; le chevalier Napione revint à la charge en 1811 ³; il discuta les arguments de l'abbé Ghesquière, qui lui étaient inconnus en 1808; mais son principal mérite fut de susciter à Gersen le plus proluxe de ses défenseurs. Il était lié d'amitié à M. le chevalier de Grégory de Turin, qui fut admis dans la magistrature française au temps de l'empire. Ce docte magistrat s'était occupé d'abord d'agriculture; son amitié pour le chevalier de Napione l'intéressa aux droits de Gersen : ce fut dans une dissertation sur la culture du riz en Lombardie, qu'il fit son premier pas dans notre controverse ⁴. Il trouva plus tard une occasion plus naturelle de défendre son héros, dans ses *Mémoires sur l'histoire littéraire du Vercellais* ⁵. Ensuite il

compte de l'*Imitation* publiée en 1787, par Beauzéc, chez Barbou, dans l'*Année littéraire*, t. I, p. 196, 1788. Il y parle aussi de la dissertation de l'abbé Ghesquière et de celle du père Desbillons.

¹ *Dissertazione epistolare intorno all' autore dell' Imitazione di Cristo*. Firenze, 1808, 56 pages.

² *Notizie storiche e bibliografiche di Gio. Gersen di Cavaglià, abbate di San Stefano a Vercelli, autore dell' Imitazione di Cristo*. Roma, 1809, 51 pages.

³ *Dissertazione intorno al manoscritto DE IMITATIONE CHRISTI, detto il codice di Arona. Memorie dell' Acad. delle scienze in Torino 1811*, et Firenze, 146 pages. On trouve encore de M. Napione, *Dissertazione seconda, letta nel 1829*, insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, comme la précédente.

⁴ *De la culture du riz en Lombardie*, p. 86. Paris, 1818. Cité dans l'*Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 220.

⁵ *Storia della vercellese letteratura ed Arti*, t. I, p. 302, 1812, et t. IV, p. 474.

publia à Paris, en 1827, un *Mémoire spécial sur la question* ¹. Ce mémoire fut traduit en allemand par M. l'abbé Weigl, qui l'enrichit de notes et d'observations, dans l'édition qu'il en donna à Sulzbach en 1832 ². Mais à cette époque la controverse venait d'entrer dans une phase nouvelle.

En 1830, à l'heure où grondait le canon de juillet, M. de Grégory trouva à Paris un manuscrit de l'*Imitation*, sans date, copié en Italie, et qui, en 1550, avait appartenu au chanoine Jérôme De' Avogadri, comme l'atteste une note écrite sur la garde du volume. Il se hâta de chercher quelle était cette famille, et, par un merveilleux concours de circonstances, il trouva dans les archives de la maison De' Avogadri de Céridon, dans le Vercellais, un vieux mémoire, qui atteste que le livre de l'*Imitation* a été légué, le 15 février 1547, à Vincent De' Avogadri par un de ses frères ³. M. De Grégory n'hésita pas à croire que le manuscrit acheté par lui était bien identiquement celui dont les archives de cette famille faisaient mention. En tout cas, l'*Imitation* ayant été léguée en 1547, à un membre de cette famille, Thomas à Kempis n'en pouvait être l'auteur; il fallait donc bon gré mal gré accepter Gersen, et le proclamer auteur de ce livre.

Pour établir cette nouvelle théorie, M. De Grégory passa en revue les arguments produits dans cette contro-

¹ *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, 140 p. in-12. Paris, 1827.

² *Denkschrift über den wahren Verfasser des Buches von der Nachfolge Christi, von Herrn G. von Grégory... In's Deutsche übersetzt, und mit den nothwendigen Erläuterungen und Zusätzen versehen von J.-B. Weigl. k. b. Lyceal-Rektor und Professor in Regensburg. Sulzbach, 1832.*

³ Voy. De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 238.

verse ; il consigna ses études dans une volumineuse *Histoire du livre de l'Imitation*, qui ne parut qu'en 1842, quatre ans avant la mort de l'auteur ¹ ; il publia une traduction italienne et une traduction française de *l'Imitation* sous le nom de Gersen ; enfin, il donna une double édition latine ² de son manuscrit *De Avogadri, De Advocatis*, qui, selon lui, tranchait définitivement la controverse.

Ses efforts ne furent pas isolés. M. l'abbé Weigl, dans la préface de son *Imitation polyglotte*, publiée à Sulzbach en 1837 ³, reproduisit une partie des arguments qu'il avait déjà adoptés dans son premier Mémoire. M. Nolhac, de Lyon, défendit la même opinion en 1841 ⁴ ; et récemment M. l'abbé Rohrbacher s'est prononcé pour Gersen, dans son *Histoire de l'église* ⁵.

Personne en France n'a pris en main la cause de Thomas à Kempis, dans le courant de ce siècle.

En Belgique, M. Bormans, professeur à l'université de Liège, le seul écrivain qui, dans ce pays, se soit occupé depuis peu de notre controverse, a proposé un argument nouveau à l'appui de l'opinion que nous défendons ⁶.

¹ M. De Grégory est mort en septembre 1846.

² Dans la première, il conserva l'orthographe fautive de son manuscrit, et il la rectifia dans la seconde. Cette double édition fut imprimée par M. Didot en 1843.

³ *De Imitatione Christi libri quatuor, multiplici lingua nunc primo impressi, et quidem latina archetypi, interpretationibus, italica, hispanica, gallica, germanica, anglica, graeca, cum notis et variis lectionibus*, curante J.-B. Weigl, eccles. cath. Ratisb. canon. et officiali. Solisbaci, 1837, XLVIII et 608 p.

⁴ *Du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et du siècle dans lequel vivait son auteur*. Lyon, 1841, 185 p.

⁵ *Histoire ecclésiast.*, t. XVIII, p. 489. Nancy, 1846.

⁶ *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. X, p. 156. Notice

En Allemagne, les écrivains qui ont parlé de notre controverse, à l'exception du chanoine Weigl, se sont tous prononcés en faveur de Thomas à Kempis : M. Siebert, à Vienne ¹; M. Ullmann, à Hambourg ²; M. Liebner, à Göttingue ³; M. Hase, à Paris ⁴; M. Gieseler, à Berlin ⁵, considèrent Thomas à Kempis comme l'auteur certain du livre de *l'Imitation*.

Ce sentiment est partagé par les savants de Hollande, tels que M. Delprat, auteur de savantes recherches sur l'école de Gérard Groot, et sur l'influence que les Frères de la vie commune ont exercée en Hollande sur les sciences et sur la religion, après le XIV^e siècle ⁶. M. J.-G.-L. Scholz,

sur un manuscrit de Thomas à Kempis appartenant au séminaire de Liège, par M. Bormans, professeur à l'université de cette ville. Bruxelles, 1845. Ce manuscrit, que nous avons sous les yeux, n'est certainement pas écrit de la main de Thomas à Kempis.

¹ *Gersen, Gerson und Kempis, oder: Ist Einer von diesen Dreyen, und welcher ist der Verfasser der vier Bücher von der Nachfolge Christi? mit einem kritischen Rückblick auf die Behauptungen der neuern französischen Kritiker*, A.-A. Barbier und J.-B.-M. Gence, von J.-P. Silbert, in-12. Wien, 1828, 81 p.

² *Reformatoren vor der Reformation, vornehmlich in Deutschland und den Niederlanden*. II^{ter} B^d. Beilage, über den Verfasser der Schrift DE IMITATIONE CHRISTI, p. 710 et seq. Hamburg, 1842.

³ *Liber quidam secundus tractatus de Imitatione Christi*, e cod. Quedlinburgensi. Edidit et praefatus est T.-A. Liebnerus, in-4^o. Gottingae, 1842. Ce prétendu second livre de *l'Imitation* a été traduit en français, à Bordeaux, et publié à Paris chez Waille, sous ce titre : *L'Imitation de Jésus-Christ, livre inédit, trouvé dans la bibliothèque de Quedlimbourg et traduit du latin*. Paris, 1845, xi et 58 p. in-32. L'auteur de la traduction signe G. B.

⁴ Voy. J.-G.-L. Scholz, *Dissertat. mox citanda*.

⁵ *Kirchen Geschichte*, t. II, p. 347, note M.

⁶ *Verhandling over het Broederschap van G. Groot, en over den invloed der Fraterhuizen op den Wetenschappelijken en Godsdiensligen toestand, voornamelijk van de Nederlanden, na de XIV^{de} eeuw*; door G.-H.-M. Delprat, leeraar by de walsche gemeente te Rotterdam. Te Utrecht, 1850, p. 303.

auteur d'une dissertation historico-théologique sur la doctrine de Thomas à Kempis, de Gérard Groot et de Wessel Gansfort ¹ ; MM. Kist et Royaards, professeurs à l'Université de Leyde ², et M. Schotel de Bréda ³, considèrent notre opinion comme incontestable.

Ce simple exposé de la controverse prouve déjà de quel côté se trouve la vérité historique. Mais la question deviendra plus évidente encore au chapitre suivant.

Si on nous demande comment le droit si évident de Thomas à Kempis a pu être contesté si longtemps, nous répondrons d'abord avec M. Ullman, que cette guerre s'explique par l'esprit de corps dans les uns, par un patriotisme malentendu dans les autres; dans plusieurs, par l'ignorance où ils se trouvaient du langage, et surtout de ce corps de doctrines qui sont propres à Thomas, à ses maîtres et à ses disciples. Nous dirons ensuite, avec M. Scholtz que, malgré le zèle des Bénédictins qui ont attribué l'*Imitation* à un religieux de leur Ordre, et l'ardeur des écrivains italiens, qui l'ont attribuée à un religieux de leur pays, tous les bons historiens de notre

¹ *Dissertatio historico-theologica inauguralis, exhibens disquisitionem, qua Thomas a Kempis sententia de re christiana exponitur, et cum Gerardi Magni, et Wesseli Gansfortii sententiis comparatur*, in-8°. Groningae, 1839.

² *Archief voor kerkelijke Geschiedenis, inzonderheid van Nederland*, VIII^e deel, p. 567. Leyden, 1837. Dans le même recueil, t. I, p. 565, t. II, p. 245; t. III, *Beilage*; t. VIII, p. 1, on trouve de curieuses recherches sur l'esprit et la manière de penser de Gérard Groot, publiées par M. J. Clarisse, professeur à l'université de Groningue. Cet écrivain parle aussi de Thomas à Kempis, comme de l'auteur indubitable du livre de l'*Imitation*.

³ *Iets over de navolging van Jesus-Christus*, door Schotel, in-8°. Breda, 1845, 28 p.

époque reconnaissent et soutiennent les droits incontestables de Thomas à Kempis.

Il est temps de nous occuper des partisans de Gerson.

ART. 2.

Controverse avec les Gersonistes.

Jamais les partisans de Gerson n'ont montré autant d'ardeur et d'assurance que les défenseurs de Gersen. Ils ont eu, en quelque sorte, conscience de la faiblesse de leur cause, et ils ne l'ont soutenue qu'avec une mollesse qui accusait en eux l'absence de toute conviction.

Ce n'est guère que depuis une dizaine d'années, que je ne sais quel sentiment national et quels élans poétiques ont fait hausser le ton aux partisans de Gerson, et inspiré des hymnes de victoire qui étaient bien peu justifiés.

Nous verrons, dans le dernier chapitre de ces recherches, combien ces chants de victoire étaient téméraires; nous devons nous borner ici à montrer que le nombre des défenseurs de Gerson est infiniment petit, et qu'on peut lui appliquer ces mots de Virgile :

Apparent vixi nantes...

M. Daunou, qui parut favorable à Gerson, avoue que depuis 1615, où la controverse fut soulevée, jusqu'à nos jours, on ne peut citer que cinq ou six écrivains qui aient soutenu cette cause ¹.

Pierre Corneille, dit-il, eût voulu que l'on pût prouver

¹ *Journal des savants*, décembre 1826 et octobre 1827.

les droits de Gerson ¹; mais ces droits n'étaient pas démontrés pour lui.

Charles Labbé, avocat, proposa au cardinal de Richelieu d'imprimer le livre de l'*Imitation* sous le nom de Gerson ²; il était seul de son avis.

Le père d'Avrigni nous apprend, à l'année 1671 de ses *Mémoires*, que M^{sr} Camus, évêque de Belley, s'était prononcé pour Gerson en 1642 ³.

Louis Haslé, bien peu connu dans le monde littéraire, soutint, le 20 janvier 1653, en Sorbonne, une thèse à la mémoire de Gerson; il fit de l'opinion qui attribuait l'*Imitation* au chancelier, une des positions de sa thèse ⁴.

L'abbé Andry publia, l'année 1690, en faveur de Gerson, une dissertation que l'abbé Posombieri adopta et traduisit en italien l'année 1723. Je n'ai pu la voir.

En 1729, Grancelas favorisa Gerson.

En 1731, l'abbé Lenglet Dufresnoy tenta une voie nouvelle pour établir les droits du chancelier. Il s'imagina que les manuscrits de l'*Internelle consolation*, qui ne renferment qu'une vieille traduction française de l'*Imitation*,

¹ M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 76, donne la préface que Corneille plaça à la tête de la première édition de sa traduction en vers du livre de l'*Imitation*, in-12. Rouen, 1653.

² *Sinopse ou Sommaire des observations de Charles Labbé, pour la restitution du livre de IMITATIONE CHRISTI, en son entière splendeur et à son vray autheur M. Jean Gerson, chancelier*, etc. Barbier, dans son catalogue des ouvrages relatifs à la contestation sur l'auteur de l'*Imitation de J.-C.*, p. 209, indique cet ouvrage comme inédit. Dupin reproduit une permission d'imprimer l'*Imitation* sous le nom de Gerson, accordée à Labbé, par le Parlement de Paris en 1653. Voy. *Opera Gersonis*, t. I, p. CLXXXVII.

³ *Mémoires chronologiques*, t. III, p. 105. 1739.

⁴ Voy. l'abbé L'Ecu, *Essai sur la vie de Gerson*, t. II, p. 276. Paris, 1832.

le troisième livre en tête, contenaient le texte original de l'*Imitation*, et avaient pour auteur un écrivain français, le chancelier Gerson. Cette conjecture n'a pas la moindre vraisemblance; nous le prouverons en son lieu.

Trente ans après Lenglet Dufresnoy, l'abbé Faita, prieur d'un monastère de Brescia en Lombardie, attribua hardiment le livre de l'*Imitation* à Gerson. Il prétendit que ce livre appartenait de droit à l'auteur qui avait le plus ancien titre de possession. Or, comme, selon lui, la première édition imprimée de l'*Imitation* avait été publiée à Venise en 1483, avec le nom de Gerson, il était évident, pour lui, que Gerson était l'auteur du livre. Il ignorait qu'on possédait une édition imprimée de 1468 ou 1472, avec le nom de Thomas à Kempis, et un manuscrit daté de 1425 qui porte le même nom. Il eut aussi la simplicité de croire que les *Conférences aux Toulousains*, attribuées à saint Bonaventure, étaient plus anciennes que Thomas à Kempis; et il ne vit pas que s'il en était ainsi, elles étaient aussi antérieures à Gerson, et renversaient tout son système.

L'année suivante, 1763, il publia une seconde édition de son mémoire, ou plutôt un mémoire nouveau, dans lequel il abandonna tous les arguments proposés en faveur de Jean Gerson le chancelier, et attribua l'*Imitation* au frère de Gerson, qui portait le même nom que lui, Jean, et qui fut prieur des Célestins à Lyon ¹. Il finit par dire qu'il n'avait aucune opinion; qu'il était plus incertain en

¹ Il avait découvert un manuscrit assez récent d'extraits de l'*Imitation*, attribués tantôt à Gersen, tantôt à Gerson. Ce manuscrit avait été écrit par un certain frère Gabriel, de son monastère de Brescia, entre les années 1476 et 1492. Ces notes insignifiantes l'ont déterminé à écrire inutilement deux volumes sur le véritable auteur de l'*Imitation*. Est-il étonnant dès lors qu'on ait écrit beaucoup sur ce sujet?

terminant qu'il ne l'était en prenant la plume. Que n'eût-il la bonne idée de ne pas grossir le catalogue des livres publiés dans notre controverse, de deux volumes inutiles!

Un demi-siècle plus tard, en 1809, M. Gence, ancien archiviste attaché au dépôt des chartes, prit en main la cause de Gerson dans le *Journal des Curés*, qui se publiait alors à Paris. Trois ans après, en 1812, M. A.-A. Barbier embrassa l'opinion de M. Gence, et inséra même à la suite de sa *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation*, les *Considérations* de cet écrivain sur la question relative à l'auteur de l'*Imitation*, considérations qui ont obtenu, en 1832, les honneurs d'une seconde édition.

M. Gence proclama, plutôt qu'il ne prouva, son opinion, dans plusieurs articles de la *Biographie universelle* de M. Michaud, et dans un grand nombre de pièces volantes, dont M. De Grégory a bien voulu nous conserver le souvenir ¹. Il eut cependant un mérite incontestable : ce fut celui de donner, en 1826, une bonne édition latine de l'*Imitation*, avec les variantes des manuscrits les plus célèbres dans la controverse.

M. Daunou, ancien oratorien français, écrivain versé dans les règles de la saine critique, quoique lié d'amitié avec M. Gence, ne prit la défense de Gerson qu'avec une prudente réserve. Il se borna pour ainsi dire à réfuter les objections faibles et insignifiantes que M. De Grégory avait faites contre son système ². Les droits de Gerson étaient problématiques à ses yeux.

En 1837, M. Onésime Leroy renouvela l'hypothèse de Lenglet Dufresnoy. Il prétendit avoir découvert dans un

¹ *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 215-219.

² Voy. le *Journal des savants*, déc. 1826 et oct. 1827.

manuscrit de Valenciennes, écrit en 1462, le *texte français original* des trois premiers livres de l'*Imitation*, qu'il attribua à Gerson.

Il consigna sa découverte dans ses *Études sur les mystères ou drames du moyen âge*. Malheureusement il ne put justifier son opinion que par des assertions gratuites, des conjectures arbitraires, et des inductions vagues ou forcées. Il supposa que le manuscrit de Valenciennes renfermait un choix des œuvres de Gerson; il fit observer qu'à la marge des sermons de Gerson, copiés dans ce volume, on renvoie le lecteur aux livres qui précèdent, et que l'*Internelle consolation* précède ces sermons; d'où il infère que Gerson a renvoyé le lecteur à l'*Internelle consolation* comme à son œuvre.

Nous verrons plus tard que ce volume contient une compilation récente, et que la note de renvoi, qui est l'œuvre d'un copiste, ne renvoie pas le lecteur à l'*Internelle consolation*, mais à d'autres sermons qui la précèdent dans ce volume. Revenons à la controverse.

M. Leroi, fier de sa découverte, l'expliqua et la défendit de nouveau, dans l'ouvrage qu'il publia en 1841, sur *Corneille et Gerson*. Ce livre fut couronné par l'Institut, et obtint un prix de 1,500 francs.

Dans ses *Études sur les mystères*, M. Leroi avait affirmé que Gerson a composé l'*Imitation* à Lyon, dans les dernières années de sa vie, parmi les Célestins qui lui avaient donné asile. Dans ses *Études* sur Corneille et Gerson, il affirma que Gerson avait composé ce livre à Bruges, pendant les années qu'il exerça les fonctions de doyen de St-Donat en cette ville.

Cette dernière assertion, tout aussi gratuite que la première, dut sourire aux amis de notre Flandre. En effet,

M. l'abbé Carton, si zélé pour la gloire de notre province, fut séduit. Il se hâta de communiquer l'analyse des observations de M. Leroi aux membres de la Société historique dont il est le président, et il les publia sous ce titre : *L'Imitation, composée à Bruges, par un doyen de S'-Donat* ¹.

Quoique la démonstration de M. Onésime Leroy ait été jugée très-sévèrement par les partisans les plus habiles de Gerson, elle ne laissa point de faire des conquêtes, ou du moins de susciter au chancelier de nouveaux défenseurs.

M. Montfalcon, savant médecin de Lyon, publia en 1841, une édition polyglotte de *L'Imitation* qu'il attribua à Gerson ². M. Géraud adopta la même opinion dans une série d'articles insérés par le journal *l'Univers* en 1842 ³.

La même année, M. Jehan Spencer Smith imprima à Caen, sous le titre de *Collectanea Gersoniana*, un recueil d'articles, d'annonces, etc., publiés récemment en faveur de Gerson, dans le *Journal des savants*, dans des feuilles de province, et ailleurs ⁴.

¹ Voy. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre occidentale*. Bruges, 1842.

² *De l'Imitation de N.-S. J.-C.*, par J. Gerson, traduite en français, en grec, en anglais, en allemand, en espagnol, en portugais, publiée par J.-B. Montfalcon, médecin, in-8°. Lyon, 1841.

³ *L'Univers, journal religieux*, etc., des 13 et 18 mars et des 15 et 24 avril 1842.

⁴ *Collectanea Gersonia, ou Recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires, ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiées par Jehan Spencer Smith, in-8°, 334 p. Caen, 1842 et 1843. Ce volume contient plusieurs pièces qui n'ont aucun rapport, ni à Gerson, ni au livre de *L'Imitation*. Nous y trouvons un jugement bizarre, sinon ridicule, de M. Michelet, sur notre controverse (p. 221), et un article inséré dans le n° 103 de *l'Investigateur historique*, février 1845, par M. Trémolière, membre de la deuxième classe

On peut considérer ce recueil comme un sincère hommage de l'éditeur aux mânes de Gerson ; mais il est assurément d'une très-petite importance dans notre controverse. M. Thomassy, dans sa *Vie de Gerson*, a pris les choses plus au sérieux ¹. Il rejette comme illusoire les preuves que M. Onésime Leroy croyait décisives, et il ne défend la cause du chancelier de Paris qu'avec une hésitation, qui atteste tout à la fois et la faiblesse de ses convictions, et l'obscurité de sa thèse. Il est, je pense, le dernier défenseur de Gerson.

CHAPITRE II.

DES TITRES DE THOMAS A KEMPIS.

La plupart des partisans de Gersen se bornent à réfuter les arguments de leurs adversaires, et ne songent pas à établir et à défendre les leurs. Ils raisonnent ainsi : Ni Thomas à Kempis, ni Gerson n'ont composé le livre de *l'Imitation* ; donc Gersen en est l'auteur ². Ce n'est point à de pareilles preuves que j'aurai recours pour établir les droits de Thomas à Kempis. Je prouverai ses droits par

de *l'Institut historique*, qui est convaincu, que M. O. Leroy a tranché la question en faveur de Gerson.

¹ *Les gloires de la France, Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame et de l'Université de Paris*, LXXII et 375 p. in-12. Paris, 1843.

² D. Delfau insiste sur ce raisonnement : Thomas à Kempis a perdu sa cause ; donc Gersen l'a gagnée, parce que tous ses compétiteurs étant écartés, il reste seul. Voy. *Libri de Imit. G. Gersenii adserti*, p. 87. Ce raisonnement ne prouve rien, lorsqu'on ne peut produire aucun argument positif en faveur de Gersen.

des témoignages positifs, contemporains, par l'état des manuscrits, par les inscriptions des éditions les plus anciennes, par la forme même de l'ouvrage et par les doctrines qu'il renferme.

Après avoir développé ces preuves positives; il sera facile de répondre aux difficultés que les Gersénistes soulèvent, et d'apprécier les titres des autres compétiteurs de Thomas à Kempis.

ART. 1^{er}.

Témoins contemporains de Thomas à Kempis.

PREMIER TITRE.

En fait d'histoire, la preuve testimoniale est de toutes la plus forte. Lorsqu'on voit plusieurs témoins oculaires de bonne foi, instruits, respectables, attester un fait que personne n'a contesté de leur temps, on ne doute plus de la réalité de ce fait, mais on l'admet comme indubitable. Eh bien, des témoins oculaires ont vu le livre de *l'Imitation* sortir des mains de Thomas à Kempis; ils ont attribué ce livre à notre auteur pendant plus de quarante ans avant sa mort; ils l'ont propagé sous son nom; ils l'ont revendiqué comme l'œuvre de leur confrère et de leur ami. Cent cinquante ans après la mort de Thomas à Kempis; cette tradition était reçue partout, sans contestation et sans doute... Il y a donc en faveur de Thomas à Kempis une preuve historique décisive, incontestable, fournie par les amis et les frères mêmes de notre auteur; voici leurs témoignages :

Premier témoin.

Jean Buschius, né en 1400, fit, en 1420, profession religieuse dans le monastère des chanoines réguliers de S'-Augustin, à Windesem, qui n'était éloigné que d'une lieue du monastère de S'-Agnès, où Thomas à Kempis était sous-prieur à cette époque. Buschius mérita par ses connaissances étendues et sa piété, les faveurs du cardinal de Cusa, qui le choisit pour co-visiteur lorsqu'il entreprit, en qualité de nonce apostolique, la réforme des monastères de l'Allemagne inférieure. Ce pieux et savant religieux mourut en 1479, huit ans après Thomas à Kempis, dont il avait été le confrère et l'ami pendant sa vie tout entière.

En 1464, sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, Buschius termina la chronique de son Ordre ¹, dans laquelle il raconte que peu de jours avant la mort de Jean Van Heusden, prieur de Windesem, et un des fondateurs de la congrégation de ce nom, *deux frères notables du monastère du Mont-S'-Agnès, près de Zwoll, de son Ordre, arrivèrent à Windesem, pour consulter son prieur Jean Van Heusden, sur certaines affaires. L'un, poursuit-il, était le frère Thomas à Kempis, homme d'une vie sainte, qui a composé plusieurs livres de piété, à savoir : QUI SEQUITUR ME, DE IMITATIONE CHRISTI et d'autres encore. La nuit suivante, il eut un songe qui présageait des événements fu-*

¹ • Ego in virtutibus omnium novissimus, licet corde tepido, aggrediar conscribere ea, quae coram positus oculis ipse conspexi, aut a meis majoribus frequentius audivi, aut a generali nostro capitulo determinata cognovi... • Buschius ab initio *Chron. Wind.*

urs ¹. Buschius ajoute que Thomas comprit dans ce rêve, l'annonce de la mort prochaine de Jean Van Heusden, et qu'il fit part de sa vision au clerc qui l'accompagnait.

Voilà donc un témoin oculaire qui parle de l'un des frères les plus *notables* de son Ordre, et qui rappelle, sans affectation, un fait qui a rendu ce frère célèbre. Il consigne ce fait dans son histoire, comme une chose qui ne peut être révoquée en doute, parce qu'elle est connue de tout le monde. Il raconte ce fait en présence de Thomas à Kempis encore vivant, aux amis de Thomas qui pouvaient le démentir, aux supérieurs de l'Ordre qui n'eussent pas toléré un mensonge en pareille matière.

Remarquons encore que l'*Imitation* n'avait pas acquis alors la célébrité qu'elle obtint plus tard, et que Buschius attribua ce livre à Thomas, sans aucun but polémique, sans aucun mouvement de vaine gloire, à une époque où personne ne contestait à Thomas ses droits d'auteur.

Ce témoignage est décisif à nos yeux. Les adversaires de Thomas l'ont compris. Aussi n'y a-t-il point d'effort qu'ils n'aient tenté pour le rendre suspect et pour l'anéantir.

Ils ont commencé par en nier l'authenticité : la chro-

¹ Contigit ante paucos dies sui (Heusdenii) obitus, ut duo fratres notabiles de Monte S. Agnetis prope Zwollis, Ordinis nostri, dictum priorem nostrum super certis rebus consulturi, in Windesem advenirent; quorum unus frater Thomas de Kempis, vir probatae vitae, qui plures devotos libros composuit, videlicet: *Qui sequitur me, de Imitatione Christi*, cum aliis, nocte insecuta, somnium vidit, praesagum futurorum. » *Chronic. Windesh.*, l. I, c. XXI, p. 345, éd. 1621. M. De Grégory, *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 231 et 297, a la hardiesso de dire que Buschius ne cite pas le traité de l'*Imitation* comme une œuvre de Thomas à Kempis! Avait-il lu Buschius?

nique de Windesem, disaient-ils, a été interpolée par une main récente, qui y a inséré le précieux témoignage. Mais cette assertion n'a pas eu de succès. Le R. P. Th. Bosmans, prieur du couvent de S'-Martin, de la congrégation de Windesem, à Louvain, possesseur de la plupart des manuscrits du couvent de S'-Agnès, a fait attester en 1760, par le notaire Eyckermans, en présence de plusieurs témoins, que les paroles citées par nous se lisent dans le manuscrit *autographe de Buschius*, intitulé : *Libri de viris illustribus patrum et fratrum antiquorum in Windesem*, etc., et que *ces paroles, collationnées avec l'autographe, ont été trouvées écrites de la même main, du même caractère, avec la même encre, dans le même contexte, dans les mêmes lignes, sans aucune rature, sans la suppression d'un seul mot, sans parenthèse* ¹.

On a trouvé une copie de la chronique de Windesem, dans le célèbre monastère de Bebdorft en Bavière. Ce manuscrit fait en 1477, six ans après la mort de Thomas à Kempis, deux ans avant la mort de Buschius, par la main du frère Jean Offenbourg, mort en 1478, renferme à la lettre le témoignage que nous avons cité, dans le contexte, de la même main, de la même encre, sans interpolations ou ratures, comme partie intégrante de la chronique ².

Poussés dans leurs derniers retranchements, les Gersénistes en sont réduits à dire avec dom Delfau, que Buschius *a pu se tromper*; qu'il *s'est égaré*, qu'on doit lui pardonner son erreur ³; ou bien que Buschius ne savait point ce qu'il écrivait; qu'il a ramassé sans jugement ni cri-

¹ Amort, *Deduct. crit.*, p. 93.

² Amort, *Moralis certitudo*, p. 149-152.

³ *Libri de Imit. Joanni Gersenii iterato adserti*, etc., p. 70.

tique, les faits glorieux à son Ordre, sans s'inquiéter de leur réalité.

Leibniz jugeait tout autrement la chronique de Buschius. « Cette chronique, dit-il (dans la préface de la *Collection des historiens de Brunswick*), qu'on aurait tort de mépriser, renferme beaucoup de choses utiles pour éclaircir l'histoire des églises d'Allemagne. On y voit que de grands abus s'étaient introduits dans les monastères de son temps; mais on y voit aussi que l'ignorance et la corruption y étaient beaucoup moindres qu'on ne le pense vulgairement. *Il est manifeste que Buschius ne dissimule pas les abus, et ne flatte pas les siens* ¹. »

M. De Grégory est plus faible encore. Il oppose au témoignage de Buschius le silence qu'il garde dans un autre passage de sa chronique. Au commencement de sa chronique, dit M. De Grégory, Buschius fait l'éloge des deux frères Jean et Thomas à Kempis; il vante leur habileté dans la description des manuscrits; et il ne prononce pas un mot qui ait rapport au livre de *l'Imitation* ².

De ce que Buschius n'ait rien dit de *l'Imitation* au commencement de sa chronique, suit-il en bonne logique qu'il ait avancé une fausseté, en disant, vers le milieu du livre, que Thomas à Kempis a composé ce célèbre ouvrage? Nous ne voyons pas la liaison de ces deux idées; mais ce qui nous paraît très-clair, c'est que les Gersénistes, pour anéantir le témoignage de Buschius, en sont réduits à affirmer hardiment le contraire d'un fait prouvé; à déprécier une histoire, que les écrivains les plus célèbres estiment; à proposer des arguments négatifs qui feraient rire un enfant.

¹ Praef. in *Script. Brunsw.*, n° 59, p. 45.

² *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 231 et 297.

Second témoin.

Le frère Herman Ryd, né en 1408, entra au monastère de Wittenbroeck en 1427, à l'âge de 19 ans. En 1447, il fut envoyé au monastère *Novi Operis*, près de Halle, où il brilla par sa piété et par son savoir ¹. Dans une description des couvents des chanoines réguliers de la congrégation de Windesem, il écrit : *Le frère qui a compilé le livre de l'Imitation s'appelle Thomas; il est sous-prieur dans le susdit monastère du Mont S^t-Agnès, près de Zwoll, du diocèse d'Utrecht, de la province de Cologne; ce monastère n'est distant que d'une lieue du monastère de Windeshem, qui est le monastère principal, dans lequel les chanoines réguliers de la province de Cologne, de Mayence et de Trèves célèbrent chaque année leur chapitre général. Cet écrivain vivait encore en 1454, et moi frère Herman du monastère du Nouvel-Ouvrage, près de Halle, au diocèse de Magdebourg, envoyé au chapitre général, je lui ai parlé* ².

Voilà encore un témoin oculaire qui atteste, en 1454, dix-sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, la tradition de la Congrégation de Windesem, dont il était membre. Il est impossible de supposer ici, soit une méprise, soit un mensonge.

Troisième témoin.

Le monastère de Wingen possédait encore en 1760, une traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation*, écrite en 1448, vingt-trois ans avant la mort

¹ Amort, *Moral. cert.*, p. 49.

² *Deductio crit.*, p. 98.

de Thomas à Kempis. L'auteur de cette traduction attribue les livres de l'*Imitation* à Thomas.

Ce livre de l'Imitation de Jésus-Christ, écrit-il à la tête du volume, a été composé par un père très-vénérable, Maître Thomas, chanoine régulier; il contient tout ce dont un homme spirituel a besoin.

A la fin du volume on lit :

Ce livre a été terminé le mercredi avant la fête de Pâques, avant neuf heures, l'an 1448, par moi Gaspar de Pforzheim. Que Dieu tout-puissant soit loué¹ !

Gaspar Pforzheim parle avec vénération de Thomas à Kempis, comme d'un écrivain qui lui était personnellement connu. On ne peut rien désirer de plus précis que son témoignage.

Quatrième témoin.

Un biographe, contemporain de Thomas à Kempis, nous fournit une des preuves les plus concluantes que l'on puisse produire dans cette controverse. On voit par son récit qu'il a connu les moindres détails de la vie de notre auteur, et qu'il a recueilli de la bouche des frères de Thomas à Kempis, toutes les circonstances qu'il mentionne dans son histoire.

Eh bien ! cet écrivain, dont la candeur est admirable, nous raconte que Thomas à Kempis, dès ses plus tendres années, recueillit des trésors de vertus, se fit une bonne renommée, et vit accomplir, en sa personne, cette parole de l'Écriture : *Heureux l'homme qui a porté le joug du Seigneur dès sa jeunesse* (Thren. III. 27) ! Ces mots, poursuit-il,

¹ *Deductio crit.*, p. 101.

ont été vérifiés tout à fait, dans les traités qu'il a écrits, et surtout dans son SOLILOQUE DE L'ÂME, dans lequel Jésus-Christ s'entretient avec son âme, comme avec son épouse... Ce bon père avait coutume de dire, quand il se promenait avec la communauté ou avec d'autres, dès qu'il sentait une inspiration divine, dès que son époux Jésus-Christ désirait parler à son épouse : Mes chers frères, il faut que je m'en aille; quelqu'un m'attend dans ma cellule. Les frères, très-édifiés de sa demande, y consentaient aussitôt. Ainsi fut accompli en lui ce passage de l'Écriture : Je le conduirai dans la solitude, et là je m'entretiendrai avec lui (Osée, II, 14); et Thomas lui-même disait au Seigneur : Parlez, Seigneur; car votre serviteur vous écoute (1 Reg., III, 9). Nous avons, du reste, ce qu'il disait alors au Seigneur, et ce qu'ils disaient ensemble, dans son traité DE LA LOCUTION INTÉRIEURE DE JÉSUS-CHRIST A L'ÂME FIDÈLE (le troisième livre de l'Imitation), dont le second chapitre commence par ce texte : Parlez, Seigneur; car votre serviteur écoute...¹.

Voilà un écrivain parfaitement informé de ce que Thomas à Kempis avait coutume de dire et de faire : il raconte avec simplicité, pour l'édification des fidèles, ce qu'il avait vu et entendu ; il vante le *Soliloque de l'âme*, ouvrage de Thomas à Kempis, avant de parler de l'*Imitation*. Lorsqu'il cite ce dernier ouvrage, il ne parle pas du premier livre, qui s'appelait proprement le livre de l'*Imitation*, mais du troisième, qui est intitulé *de la locution intérieure* ; il ne cite pas cet ouvrage pour faire valoir le

¹ Voy. *Opera et libri vitæ fratris Thome de Kempis, Ordinis Canoniorum regularium*, etc. (éd. Georg. Pirkamer, presbyter carthusie domus Nuremberge humilis prior). Nuremb., 1494, p. LXXXIV verso et LXXXIV recto.

mérite littéraire de Thomas, mais pour faire connaître sa piété et son esprit intérieur. Toutes les circonstances indiquent un témoin de bonne foi et bien informé.

A la fin de la vie le biographe anonyme donne le catalogue des œuvres de Thomas à Kempis.

« Comme le frère Thomas, dit-il, a écrit et dicté beaucoup de traités pendant sa vie, et comme peu de personnes connaissent leur titre et leur nom, je transcrirai ici le catalogue de ses traités et de ses livres, afin que ceux qui les lisent ou en entendent parler, puissent savoir combien il en existe ¹. »

C'est donc avec une parfaite connaissance de cause, et afin de prévenir toute erreur, qu'il rédige ce catalogue des œuvres de Thomas à Kempis. Eh bien ! que nous apprend-il dans ce catalogue officiel ?

Il cite au n° 1, l'ouvrage *Des trois tabernacles*, et poursuivant sa liste, il arrive au

N° 4. *Lettre de Marie et de Marthe, avec d'autres lettres.*

N° 5. *Le petit livre des sentences et des paroles de l'humble Jésus. Ailleurs on l'appelle de l'Imitation de J.-C. à savoir : Qui sequitur me.*

N° 6. *Le second traité : Regnum Dei intra vos est (c'est le second livre de l'Imitation).*

N° 7. *Le troisième traité du Sacrement : Venite ad me (c'est le 4° livre de l'Imitation).*

N° 8. *Le quatrième traité, de la locution interne de Jésus-Christ à l'âme fidèle, à savoir : Audiam, quid loquatur in me (c'est le 3° livre de l'Imitation.)*

¹ « Et quia multos tractatus scripsit et dictavit in vita, et pauci sciunt quomodo intitulantur vel vocantur; ideo tabulam de ejus tractatibus et libris hic intitulare et scribere intendo, ut omnes qui legunt vel audiunt possint scire quot sunt. » *Op. Thomae*, loc. cit.

N^o 9. *Le traité de Disciplina claustralium commence ainsi : Apprehendite disciplinam.*

Il poursuit en énumérant jusqu'à 38 opuscules, qui existent parmi les œuvres incontestées du vénérable Thomas à Kempis, et qui sont certainement de lui, et il termine en ces termes :

Ici finissent les titres des livres, traités, sermons et lettres, au nombre de 38 du frère Thomas à Kempis.

Ce catalogue des œuvres de Thomas à Kempis ne se trouve pas dans l'édition des œuvres données à Augsbourg, par George Pirckamer, qui n'a édité la biographie elle-même que dans un but d'édification; il a retranché le catalogue comme une pièce étrangère à son plan. Mais ce catalogue existe complet dans douze éditions des œuvres de Thomas à Kempis antérieures à l'année 1501 ¹; et le P. Hesper l'a publié de nouveau d'après trois manuscrits de l'abbaye de Rebdorff, en 1651. Un de ces manuscrits a été copié en 1488 de la main de frère Nicolas Numan de Francfort, profès dans la maison de Frankentael ², dix-sept ans seulement après la mort de Thomas à Kempis. L'ouvrage est donc plus ancien; et dom Delfau a mauvaise grâce à dire que l'auteur anonyme de cette biographie n'était pas contemporain ³.

Le témoignage est donc authentique: il est aussi décisif. Le biographe énumère les quatre livres de l'Imitation comme quatre opuscules différents; de sorte que son attestation constate l'authenticité de chaque livre en particulier, et équivaut pour l'ouvrage tout entier à une attestation

¹ Amort, *Moral. cert.*, p. 85.

² Amort, *Moral. cert.*, p. 148.

³ *Libri de Imit. J. Gers. iterato adserti*, p. 75.

quadruple. Il cite ces livres sans prétention et en simple historien, sans soupçonner la moindre contestation. Il mêle les livres de *l'Imitation* aux autres opuscules de Thomas à Kempis, sans mention spéciale; il remarque seulement en passant que *le petit livre des sentences de l'humble Jésus*, s'APPELLE AUSSI *l'Imitation de Jésus-Christ*. Il y a dans cette remarque un abandon qui éloigne tout soupçon d'artifice ou d'ignorance.

Cinquième témoin.

M. Ullman, a découvert récemment, dans la bibliothèque de Munich, un manuscrit qui renferme les écrits d'Albert Hardenberg, disciple de Wessel, qui fut lui-même disciple de Thomas à Kempis. Ce manuscrit contient un passage inédit de Hardenberg, dont j'offre ici la traduction littérale:

« Les religieux du Mont-S'-Agnès, dit Hardenberg, m'ont montré plusieurs écrits du très-pieux Thomas à Kempis, dont on a conservé, outre plusieurs autres écrits, l'ouvrage vraiment inestimable de *l'Imitation de Jésus-Christ*, dans lequel Wessel avouait avoir puisé le premier goût de la véritable théologie (ascétique). Ce livre l'avait déterminé, lorsqu'il était jeune encore, à se rendre à Zwoll pour y étudier les éléments des belles-lettres, et pour jouir de l'amitié du pieux Thomas à Kempis, qui était chanoine dans la maison de S'-Agnès. Wessel honorait beaucoup ce religieux, et préférait cette demeure à toutes les autres ¹. »

¹ • *Monstrabant quoque illi viri (monachi S^{is}e Agnetis) scripta plurima piissimi viri domini Thomas Kempis, cujus praeter plurima alia etiam exstat opus aureum De Imitatione Christi; ex quo libro Wesselus fatebatur se primum gustum verae theologiae percepisse; eoque accensum ut Zwollas*

Dans la *Vie de Wessel*, Hardenberg répète ¹ que son maître Wessel puisa les premiers principes de la piété dans le livre de l'*Imitation*, et que les charmes qu'il trouva dans ce livre l'engagèrent à se rendre à Sainte-Agnès et à mériter l'amitié de Thomas à Kempis, qui devint son maître.

Sixième témoin.

Mathias Farinator, religieux carme d'Augsbourg, transcrivit de sa main les quatre livres de l'*Imitation* avec le nom de Thomas à Kempis, en 1472 ou 1475 (car le manuscrit porte ces deux dates). L'*Index* du volume qu'Eu-sèbe Amort a vu de ses yeux porte ces mots : Première partie. *Traité de l'Imitation de Jésus-Christ, par Thomas, chanoine régulier du Mont-S'-Agnès* ².

Farinator, contemporain de Thomas à Kempis, transcrivit donc l'*Imitation* un an après la mort de notre auteur, sous le nom de celui-ci.

D. Delfau prétend, d'après Possevin et Semler, que Ma-

admodum adolescens pergeret, ut rudimenta artium disceret, simulque, ex intervallo uteretur consuetudine piissimi patris Thomae, qui in Agnetano collegio canonicus erat; quod Wesselus propterea reverenter colebat, et nullo loco libentius, quam illic erat. » Ullman, *Reformatoren vor der Reformation, vornehmlich in Deutchland und der Niederlanden*. II^o B^d, p. 295 et 752. Hambourg, 1842.

¹ « Attrahebat multos ad se fama optimi viri fratris Thomae Kempis.... Scribebat ea tempestate Thomas librum de IMITATIONE CHRISTI, cujus initium est : *Qui sequitur me*. Fatebatur autem Wesselus se prima incitamenta pietatis ex illo libro percepisse, quo factum est, ut se insinueret in intimiorem notitiam et familiaritatem domini Thomae, eo plane instituto, ut in eodem coenobio vitam monasticam amplecteretur. » Hardenberg in *Vita Wesseli* MSS. ap. Ullmann, *loc. cit.*, p. 296 et 752.

² *Deductio crit.*, p. 107.

thias Farinator naquit en 1500, et fut l'ami de Jean XXII. Ces deux écrivains se trompent, comme le prouve à l'évidence le père Testelette ¹. L'erreur de Semler vint de ce qu'il avait lu dans le manuscrit des *Moralités*, copié par M. Farinator, cette note ambiguë : *Hunc librum moralitatum à M. Farinatore editum anno 1477, jussu Joannis XXII pontificis maximi, lumen animae dictum est.* Il est dit que ce livre, copié en 1477 par Farinator, fut appelé *la lumière de l'âme* par ordre de Jean XXII, lorsqu'il fut composé : il n'est pas dit que Farinator le composa du temps de Jean XXII, comme le crut légèrement Semler, qui aurait pu se détromper en lisant la préface dans laquelle Farinator déclare que ce livre appelé *la lumière de l'âme*, par ordre de Jean XXII, *a été divisé par lui en titres, et les titres en paragraphes, etc., et publié en 1477, après qu'il fut resté très-longtemps inconnu dans la poussière des bibliothèques* ². Farinator est donc contemporain de Thomas à Kempis, qu'il a reconnu pour auteur de l'*Imitation*.

Septième témoin.

Pierre Scot, chanoine de Strasbourg, poète et orateur distingué, publia en 1488, à la tête des œuvres de Gerson, un éloge du chancelier de Paris, qui renferme ce passage remarquable : *Parmi ces œuvres, il y a des traités qu'on at-*

¹ *Vindicias Kempens.*, p. 164 et suiv.

² *Liber moralitatum, jussu Joannis pont. M. LUMEN ANIMAE dictus, quem post diutinam occultationem, quum adhuc informis esset..... Frater Mathias Farinatoris, in titulos et titulos in paragraphos distinxit... et editus est anno 1477.* Voy. Testelette, l. c., p. 165, et De Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 410. Aurel., 1752.

tribue quelquefois à Gerson, quoiqu'ils aient UN AUTEUR CERTAIN; tel est le livre DE CONTEMPTU MUNDI; car il CONSTE que ce livre a été publié par un certain Thomas à Kempis, chanoine régulier. Ces traités n'ont pas été insérés dans les œuvres de Gerson ¹.

Pierre Scot, avant d'écrire ces mots, avait fait un examen critique des œuvres de Gerson : après avoir fait ses recherches, il déclara que l'*Imitation* avait un *auteur certain*, Thomas à Kempis, et cette déclaration fut faite 17 ans après la mort de notre auteur.

D. Delfau rejette ce témoignage, parce que Scot ne traite pas *ex professo* la question de l'auteur de l'*Imitation* ². Cette circonstance donne, selon nous, un nouveau poids à son témoignage : elle prouve que l'éditeur n'a mis ni apprêt, ni ostentation dans ses paroles, et qu'il a simplement rappelé un fait notoire, auquel il était indifférent.

Huitième témoin.

Jean Mauburne, chanoine régulier, fit son noviciat dans le monastère du Mont-S'-Agnès sous la direction de Renier, qui vécut dans ce monastère, pendant six ans, avec Thomas à Kempis ³. On l'appelait *Jean de Bruxelles*, du nom de sa patrie. Après avoir exercé les principales

¹ • Alii tractatus, qui sibi (Gerson) nonnunquam tribuuntur, sed tamen authorem certum habent ut est libellus *de Contemptu mundi*, quem constat a quodam Thoma canonico regulari editum, et plures alii, non sunt operibus suis inserti. » Apud Amort, *Ded. crit.*, p. 109. Cet *Encomium Gersonis* avec la phrase citée, a été reproduit dans la plupart des éditions suivantes des œuvres du chancelier.

² *Libri de Imit. Joan. Gersoni restit.*, p. 75.

³ Amort, *Moral. certit.*, p. 45 et 46.

charges de l'Ordre dans la congrégation de Windesem, il fut appelé en France pour y réformer plusieurs abbayes. Jeune encore, il avait composé, pour son propre usage, des *Exercices spirituels*, qu'il communiqua plus tard à ses disciples. En 1491, ces exercices furent imprimés à Bâle sous ce titre : *Rosetum spiritualium exercitiorum*, et réimprimés ensuite à Paris en 1510, à Milan en 1603, et à Douai en 1620.

Dans cet ouvrage, Mauburne cite plusieurs fois Thomas à Kempis, comme auteur de l'*Imitation*. Au troisième § du *Dietario exercitiorum*, on lit : *Notre dévot Thomas à Kempis nous avertit en ces termes : Lorsque vous célébrerez (la sainte Messe), ne soyez ni trop long, ni trop pressé, mais gardez la bonne mesure commune de ceux avec qui vous vivez*. Ces paroles sont tirées du livre IV de l'*Imitation*, chapitre X. On trouve dans le même ouvrage deux autres citations semblables que j'omets¹. J'ajoute seulement le témoignage que le même écrivain rend à notre auteur dans son *Venatorium*, ou *Catalogue des hommes illustres de la congrégation de Windesem*. *Le frère Thomas à Kempis*, dit-il, *parmi d'autres opuscules, a composé aussi le livre : QUI SEQUITUR ME, que plusieurs attribuent fausement à Gerson*².

Mauburne, membre de la congrégation de Windesem, élève du monastère de St-Agnès, homme pieux, instruit, considéré en France comme un écrivain de grande autorité³, reconnaît donc Thomas à Kempis pour auteur de

¹ Amort, *Ded. crit.*, p. 116.

² Fronto, *Thomas vindicat.*, part. 1, § 2, n° 3.

³ *Gallia christiana*, t. VII, p. 856. Foppens, *Biblioth. belgica*, voc. Joan. Mauburnus. Amort, *Moralis certit.*, p. 43-49. Mauburne mourut en 1502.

l'Imitation, d'abord dans un écrit destiné à son propre usage, ensuite dans le catalogue authentique des écrivains de son Ordre. Il est impossible de ne pas voir la tradition de Windesem dans ce double témoignage.

Les Gersénistes ont prétendu que Mauburne avait copié Trithème. Ailleurs ils prétendent que Trithème n'a pas attribué *l'Imitation* à Thomas à Kempis. Comment concilier ces deux assertions? Le fait est que Mauburne a publié son *Rosetum* en 1491, trois ou quatre ans avant que Trithème mit au jour son catalogue des écrivains ecclésiastiques. Il n'avait d'ailleurs besoin d'aucun intermédiaire pour connaître les traditions de la congrégation de Windesem, dont il était membre.

Neuvième témoin.

L'éditeur du livre de *l'Imitation*, publié en 1489 à Memmingen, dit dans sa préface : *L'auteur du divin traité de l'Imitation de Jésus-Christ s'appelle Thomas, préposé et prélat des chanoines réguliers* ¹.

Dixième témoin.

L'éditeur de la traduction française de *l'Imitation*, publiée à Paris en 1493, plaça à la tête du volume le titre suivant : *Cy commence le livre très salutaire, intitulé de l'Imitation de notre Seigneur Jésus-Crist, lequel a esté par aucuns jusques à présent attribué à saint Bernard, ou maître Jean Gerson, posé que soit autrement. Quar l'auteur d'icelluy soubz notre Seigneur, fut unq vénérable père et très*

¹ Amort, *Ded crit.*, p. 109.

dévoit religieux, chanoine réglé, vivant en son temps en observance régulière jouxte la règle monseigneur Augustin, nommé frère Thomas de Kempis, prieur en un prieuré d'icelluy ordre, nommé Windesem, au diocèse du Traict, translaté de latin en françois pour la consolation des simples, non saichant entendre latin; laquelle translacion a été diligemment corrigée sur l'original ¹.

Le traducteur de l'*Imitation* dut examiner la question qui nous occupe, avant de prononcer. C'est après être remonté jusqu'à la source de la véritable tradition, qu'il affirma à Paris, où les œuvres de Gerson étaient assez connues, que Thomas à Kempis avait composé l'*Imitation* dans le diocèse d'Utrecht.

Onzième témoin.

George Pirckhamer, prieur de la Chartreuse de Nuremberg et visiteur d'Allemagne, publia les livres de l'*Imitation* parmi les œuvres de Thomas à Kempis, en 1494.

Douzième témoin.

Pierre Danhauser, homme instruit, comme l'atteste sa préface, donna, la même année, et dans la même ville de Nuremberg, une édition du livre de l'*Imitation*, sous le nom de Thomas à Kempis, auquel il l'attribue positivement ².

Treizième témoin.

Jean Gailer Kaisperger, orateur renommé de Strasbourg, où il naquit en 1445, trente-six ans avant la mort de Thomas à Kempis, cite deux fois le 3^me livre de l'*Imi-*

¹ De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit*, t. I, p. 257.

² Amort, *Ded. crit.*, p. 117.

tation sous le nom de Thomas ¹, dans sa *Navicula fatuorum*, publiée en 1498.

Quatorzième témoin.

Jacques Philippe Forestus, de Bergame, né en Italie l'an 1434, trente-sept ans avant la mort de Thomas à Kempis, dans son *Supplément du supplément des chroniques*, qu'il rédigea jusqu'en l'année 1503, écrit que Thomas, écrivain illustre et pieux, publia plusieurs opuscules pour l'instruction du public, et en premier lieu quatre livres du *Mépris du monde*, qui commencent ainsi : *Qui sequitur me* ².

Quinzième témoin.

Cette tradition était si bien établie à la fin du XV^e siècle, trente ans après la mort de Thomas à Kempis, que les *Bénédictins du monastère de S^t-Germain-des-Près*, qui ont été les plus chauds adversaires de Thomas, après qu'on eut attribué l'*Imitation* à un auteur Bénédictin, prièrent le célèbre Badius Ascensius, de Bruxelles, alors libraire à Paris, de réimprimer toutes les œuvres de Thomas à Kempis, y compris l'*Imitation de Jésus-Christ* ! Badius Ascensius raconte lui-même, dans la préface de son édition, que ce fut à la prière des Bénédictins de S^t-Germain, des Chartreux de Paris et des Célestins de Soissons, qu'il donna cette édition complète, ornée d'une Vie nouvelle de Thomas à Kempis, qu'il avait tirée lui-même des documents les plus authentiques. Il s'était proposé, dit-il, en écrivant cette Vie, d'offrir un hommage aux in-

¹ *Ded. crit.*, p. 118.

² *Ded. crit.*, p. 118.

stituteurs de son enfance, aux frères de la maison de St-Jérôme à Gand, qui étaient sortis de l'école et de la société de Florentius, maître de Thomas à Kempis, *armés de savoir, à peu près comme les Grecs étaient sortis du cheval de Troie*. Son édition parut en 1500.

Conclusion.

Une tradition bien établie plus de trente ans avant la mort d'un auteur, et reçue encore sans contestation pendant plus de trente ans après cette mort, ne peut pas être légitimement suspecte. Cette tradition est surtout légitime, incontestable, lorsqu'elle a été conservée dans le sein d'un corps, d'une société, d'un Ordre religieux dont tous les membres se connaissent, s'aident, se surveillent, et ne peuvent ni conspirer pour tromper le public, ni être trompés eux-mêmes au sujet d'un fait qui s'est passé sous leurs yeux.

J'ajouterai qu'il est inouï dans l'histoire des lettres, qu'on ait attribué à un auteur moderne un ouvrage ancien. On a plusieurs fois attribué à un auteur ancien un ouvrage moderne, afin de lui concilier une plus grande autorité; mais le contraire ne s'est jamais fait et n'a jamais pu se faire. Or, voilà ce qui aurait eu lieu selon les Gersénistes : l'*Imitation* qui existait depuis environ deux siècles aurait été attribuée à Thomas à Kempis, qui ne l'avait jamais écrite. Un pareil plagiat est impossible, surtout lorsqu'il s'agit d'un ouvrage aussi remarquable que l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Il faut donc accepter la tradition contemporaine, domestique, constante, incontestée, universelle, que nous venons de prouver, ou tomber dans un véritable scepticisme historique.

ART. 2.

Des manuscrits de l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST qui portent le nom de Thomas à Kempis.

SECOND TITRE.

Les seuls manuscrits dont on puisse raisonnablement invoquer l'autorité dans cette controverse, sont ceux qui portent un nom d'auteur et une date certaine; ou bien qui suppléent à ces deux notes par des indices matériels incontestables.

Les autres manuscrits, et c'est ici le plus grand nombre, qui ne portent ni nom d'auteur, ni date, ne fourniront jamais de preuve certaine, parce que leur âge ne peut être fixé que d'après des conjectures très-contestables et toujours contestées; conjectures qui ne reposent d'ailleurs sur aucune base solide, puisqu'elles dépendent de l'appréciation des caractères, qui changent à peine au bout d'un siècle. Les plus savants paléographes sont d'accord sur ce point, qu'il est impossible de fixer l'âge des manuscrits non datés, à trente ans près, même d'une manière probable ¹. Or, pour tirer un argument des manuscrits anonymes et sans date que l'on produit dans cette controverse, il faudrait fixer l'âge de ces manuscrits avec la dernière exactitude. Je n'entrerai donc point, comme la plupart des défenseurs de Gersen, dans des voies sans issue; je me bornerai à citer les manuscrits dont le témoi-

¹ Amort, *Deduct. crit.*, p. 14. Trombelli, *L'arte di conoscere i codici.*

gnage clair et précis est placé au-dessus de toute contestation.

Premier manuscrit.

Le premier manuscrit, qui est aussi le plus ancien avec date, est le manuscrit de Kirckheim, dont l'abbé Ghesquière a publié le *fac-simile* en 1775¹. Ce volume in-4° renferme les trois premiers livres de l'*Imitation*, et porte au bas de la première page ces mots remarquables :

Notandum quod iste tractatus editus est a probo et egregio viro, magistro Thoma, de Monte S^m-Agneti et canonico regulari in Trajecto, Thomas de Kempis dictus, DESCRIPTUS EX MANU AUCTORIS IN TRAJECTO, ANNO 1425, IN SOCIATU PROVINCIALATUS.

On peut traduire ainsi :

Il faut remarquer que ce traité a été composé par un homme pieux et savant, maître Thomas, du Mont-S^m-Agnès, et chanoine régulier à Utrecht, appelé Thomas à Kempis. IL A ÉTÉ COPIÉ SUR L'AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR A UTRECHT, L'ANNÉE 1425, DANS LA MAISON MÈRE DU PROVINCIALAT².

¹ Ce manuscrit appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne. à Bruxelles. Il est inscrit sous le n° 15137.

² Feller lit 1424, parce qu'il oublie qu'à cette époque le 5 avait la forme du 4 de nos jours. M. De Grégory écrit inexactement : *in societate provinciali*, quoique le P. Ghesquière, qu'il cite, ait donné le *fac-simile* exact de la note. Le même écrivain (*Hist.* t. 1, p. 220) objecte que cette note est placée à la marge (inférieure). La place qu'elle occupe dans le manuscrit ne diminue en rien son autorité. On voit d'ailleurs que la même main a placé le *minimum* à cette note et aux titres des chapitres. Le rouge est tout à fait de la même nuance. M. Weigl. qui n'a pas vu le manuscrit, dit dans son *Denkschrift*, p. 177, qu'il est de 1424, et qu'il renferme les quatre livres de l'*Imitation*. Ce manuscrit est vraiment de 1425, et ne renferme que les trois premiers livres.

Voilà donc une copie de l'autographe de Thomas à Kempis prise à Utrecht, dans la maison des chanoines réguliers, dix ans environ après que l'ouvrage eut été composé. Il n'existe aucun autre manuscrit *daté avec nom d'auteur* aussi ancien que ce manuscrit. Thomas à Kempis précède donc ici tous ses concurrents.

Le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Gersen est de 1464 (le manuscrit de Parme).

Le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Gerson est de 1460 (le manuscrit *Sangermanensis* ou *Bretonianus*) ¹.

Ainsi le plus ancien manuscrit daté avec le nom de Thomas à Kempis est antérieur de 35 ans au plus ancien qui porte le nom de Gerson, et de 39 ans au plus ancien qui porte le nom de Gersen.

Le manuscrit le plus ancien avec le nom de Thomas à Kempis a été écrit 46 ans avant la mort de ce pieux écrivain; tandis que le manuscrit le plus ancien avec le nom de Gerson a été écrit 31 ans après sa mort; et le manuscrit le plus ancien avec le nom de Gersen, environ deux siècles et demi après sa mort.

Ainsi Thomas à Kempis, qui est mort 42 ans après Gerson, et plus de 250 ans après Gersen, à ce qu'on assure, a été reconnu positivement comme auteur du livre de *l'Imitation* avant ces deux écrivains. Quoique posté-

¹ M. Weigl, *Denkschrift*, p. 178, et M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, citent, d'après Amort, un manuscrit avec nom de *Gersonne*, avec date de 1441, qui se trouve au monastère de Pollingen. Ils citent la *Plena informatio*, p. 146. Or, à cette page, Amort indique un manuscrit de 1477, avec nom de Gerson. Comme Amort était religieux de Pollingen et qu'il ne fait nulle part mention du manuscrit gersoniste de 1441, je range ce manuscrit parmi les monuments fabuleux des adversaires de Thomas à Kempis.

rieur à ces deux auteurs, il a été reconnu auteur de l'*Imitation*, dans des manuscrits plus anciens que ceux de ses adversaires.

Thomas à Kempis a donc l'avantage en fait de manuscrit sur tous ses compétiteurs.

Second manuscrit.

Le second manuscrit, avec date et nom, est celui des pères jésuites d'Anvers, qui a joué un grand rôle dans cette controverse ¹. Il est écrit de la main de Thomas à Kempis et porte à la fin du volume cette inscription : *Finitus et completus anno Domini MCCCCXLI, per manus fratris Thomae Kempensis in Monte S^{ae} Agnetis, prope Zwollas.*

Comme les mots *per manus fratris* se trouvent sur des manuscrits que Thomas à Kempis a copiés, sans les avoir composés, tels que le Missel de 1417 et la Bible de 1438, on ne peut point en inférer qu'il ait composé les quatre livres de l'*Imitation*. Mais on tire une preuve sûre de ce que ce volume renferme une collection choisie des opuscules de Thomas à Kempis, à la tête desquels il plaça lui-même les quatre livres de l'*Imitation* comme le plus remarquable de ses ouvrages. Thomas a copié lui-même ses opuscules plusieurs fois. La Bibliothèque de Bourgogne possède encore (sous le n° 4585-4587) un manuscrit autographe de Thomas à Kempis, sans date, de la maison des Jésuites de Courtrai, qui renferme une collection semblable d'opuscules, sans l'*Imitation* ².

¹ Il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, sous les n° 5855-5861.

² Ce volume renferme les *airs notés* des rythmes, composés par Thomas à Kempis à l'honneur de Jésus, de Marie et des Saints. L'auteur a copié cette

Troisième manuscrit.

Le troisième manuscrit, que M. Weigl appelle le second d'Indersdorf, porte cette inscription : *Tractatus qui intitulatur de Imitatione Christi ; compilavit quidam canonicus regulae S^{ci} Augustini episcopi* ¹. Ce manuscrit est daté de l'an 1441. Le chanoine régulier de St-Augustin, dont il parle, ne peut être que Thomas à Kempis.

Quatrième manuscrit.

Le quatrième manuscrit des quatre livres de l'*Imitation* existait autrefois au monastère de Pollingen ; il était sans date, mais on y trouvait un autre traité, écrit de la même main, en 1442, et orné de cette inscription : *Editus ut dicetur, a quodam canonico regulari in monasterio Pö-diken, Paderbornensis dioecesis.*

Le copiste atteste la renommée qui attribuait l'*Imitation* à un *chanoine régulier* ; mais il se trompe sur une circonstance particulière de lieu, qu'il pouvait ignorer dans sa solitude, éloignée de la province où le livre avait été copié.

Cinquième manuscrit.

Le cinquième manuscrit est celui du séminaire de Liège, copié en 1445, sur l'autographe de Thomas à Kempis, 26 ans avant la mort de notre auteur, comme le prouve très-bien M. Bormans, professeur distingué à l'Univer-

musique de sa main comme le reste du volume, qui ne renferme que ses œuvres. On y remarque de nombreuses corrections, ce qui porte à croire que ce volume renferme le manuscrit primitif.

¹ De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 185.

sité de Liège, et membre de l'Académie royale des sciences de Belgique ¹.

Sixième manuscrit.

Le sixième manuscrit est celui de Cologne, qui porte la date du 28 octobre 1447, et renferme, outre des opuscules étrangers à Thomas, *quelques opuscules d'un certain dévot régulier*. Une main postérieure a ajouté à la marge : *son nom est Thomas Kempis, du couvent près de Zwol*.

Le quatrième livre de l'*Imitation* y est copié en premier lieu; puis viennent *Des sept choses qui plaisent à Dieu dans ses élus*, le *Breviloquium des exercices spirituels*, le *Traité des vertus*, le *Soliloquium animae* en forme de dialogue; enfin le premier livre de l'*Imitation* ².

Il faut remarquer que le copiste transcrit les deux livres de l'*Imitation* séparément et dans un ordre inverse de l'ordre reçu, parmi les opuscules avoués de Thomas à Kempis, et qu'il attribue au même auteur ces livres de

¹ *Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis appartenant au séminaire de Liège*, par M. Bormans, professeur à l'Université de cette ville, insérée dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. X, p. 156. Bruxelles, 1845. J'ai sous les yeux quatre volumes écrits de la main de Thomas à Kempis : 1° un *Nouveau Testament*, latin, qui appartient à M. l'abbé Verdegheem, professeur au petit séminaire de Roulers; 2° les *Sermones ad novittos* et les *Vitas sanctorum*, qui appartiennent à la bibliothèque de l'Université de Louvain; 3° le manuscrit dit d'Anvers, écrit en 1441; 4° un recueil d'opuscules de Thomas à Kempis qui appartient jadis aux pères Jésuites de Courtrai. Ces deux derniers se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne. Il est évident pour moi que Thomas à Kempis n'a pas mis la main au manuscrit du séminaire de Liège.

² *Deduct. crit.*, p. 150.

l'imitation et ces opuscules qui appartiennent indubitablement à Thomas à Kempis. La note marginale postérieure explique et confirme seulement ce que le copiste avait indiqué. Le manuscrit fournit donc un témoignage distinct de cette note.

Des autres manuscrits.

Le septième manuscrit est celui des Chartreux de Bruxelles ¹, daté de 1463.

Le huitième manuscrit est celui de Vienne, daté de 1467 ².

Le neuvième manuscrit est celui de Buxheim, en Souabe, daté de 1471 ³.

Le dixième manuscrit est celui d'Afflighem, de 1471 ⁴.

Le onzième manuscrit est celui de Gries (?), en Tyrol, de l'année 1474 ⁵.

Le douzième manuscrit est celui de Maeseyck, daté de 1477 ⁶.

Le treizième manuscrit est celui de Hohendorf, daté de 1487 ⁷.

Le quatorzième manuscrit est celui de Rebdorff, daté de 1488 ⁸.

¹ *Deduct. crit.*, p. 132.

² *Ded. crit.*, p. 155, et De Grég., t. I, p. 252.

³ Amort, *Moral. cert.*, p. 155.

⁴ De Grég., *Hist.*, t. I, p. 251.

⁵ Amort, *Mor. cert.*, le n° 18 de ses *fac-simile*.

⁶ Fronteau, *Refutatio eorum*, etc., p. 74. M. De Grég., t. I, p. 251, estropie le nom de ce manuscrit, il écrit *Mascyhenensis*.

⁷ De Grég., t. I, p. 253.

⁸ De Grég., t. I, p. 253. *L'imitation* y est mêlée aux ouvrages indubitables de Thomas à Kempis.

On cite encore un grand nombre de manuscrits non datés, qui attribuent l'*Imitation* à Thomas à Kempis.

Le plus remarquable est celui que les chanoines réguliers de S^t-Martin, à Louvain, avaient hérité du monastère de S^t-Agnès près de Zwoll. Il était écrit de la main de Thomas à Kempis lui-même, et contenait le quatrième livre de l'*Imitation* à l'état d'ébauche ¹; ce qui prouve que Thomas à Kempis avait commencé à rédiger ce livre avant l'année 1441, où il le copia correctement dans le fameux manuscrit d'Anvers; il en résulte, en outre, qu'on ne peut rien conclure, contre les droits de Thomas, de ce qu'il existe des manuscrits antérieurs à l'année 1441.

Viennent ensuite les manuscrits de Rottenbuech ², de Dalhem ³, des Dunes, à Bruges ⁴, deux d'Augsbourg ⁵, un d'Arras ⁶, trois autres indiqués par Sanderus ⁷, vingt indiqués par Amort ⁸, qui portent tous le nom de Thomas à Kempis, et militent par conséquent en sa faveur.

Ce témoignage mérite une certaine attention. Il faut que la réputation de Thomas à Kempis ait été très-grande,

¹ Amort, *Deductio crit.*, p. 137.

² *Ib.*, p. 121. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 255.

³ *Ib.*, p. 133. Ce manuscrit a été fait par un copiste qui offrit le saint sacrifice pour Thomas à Kempis défunt, en 1471; *pro quo*, dit-il, *debitum solvit anno 1471* (sic), *cosmas et Damiani, quo anno obiit.*

⁴ D'après un catalogue dans Amort, *Ded. crit.*, p. 134. J'ai eu en main ce manuscrit, qui se trouve encore à la bibliothèque du séminaire de Bruges.

⁵ Amort, *Ded. crit.*, p. 136 et 139.

⁶ *Ib.*, p. 141.

⁷ *Ib.*, p. 141.

⁸ *Ib.*, p. 138-135. Amort indique quinze manuscrits, dont cinq ont été indiqués par nous. A la p. 301 de sa *Deductio critica*, il en indique encore dix autres, gardés à la bibliothèque de l'Ordre de Malte, à Strasbourg.

pour que tant de copistes aient inscrit son nom , sur leurs livres , à une époque où ce soin était généralement négligé. Cet accord des copistes doit donc être considéré comme l'effet de la tradition , que nous avons établie dans le paragraphe précédent , par une foule de témoignages contemporains.

On ne peut se dissimuler que la preuve tirée des manuscrits ne soit très-favorable à Thomas à Kempis , d'abord en elle-même , et abstraction faite des titres que ses compétiteurs pourraient faire valoir pour leur cause , et en second lieu , relativement à ces compétiteurs , qui , vu leur âge , auraient dû posséder des titres meilleurs , et qui ne peuvent revendiquer cependant aucun titre comparable à ceux de notre auteur.

ART. 3.

Des éditions imprimées de l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST avec le nom de Thomas à Kempis.

TROISIÈME TITRE.

Les deux ou trois premières éditions connues du livre de *l'Imitation* portent le nom de Thomas.

La plus ancienne de toutes est celle que Ginther Zainer, imprimeur à Augsbourg , fit en 1468, in-folio. Elle ne porte point de date , mais les bibliographes sont parvenus , par la comparaison des caractères , à la fixer à l'année que j'indique. Cette édition a été faite avec soin et imprimée avec luxe ¹. L'éditeur ne copie point le titre de son manuscrit.

¹ Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 102. J'en possède un exemplaire magnifique. Le volume commence par ces mots : *Incipit libellus consolatorius ad in-*

Il fait observer au lecteur, qu'à proprement parler, le premier livre seul, ou même le premier chapitre seul, mérite le nom de *Imitation* de J.-C. Mais, dit-il, comme l'Évangile de S^t-Mathieu tout entier a reçu le nom de *livre de la génération de Jésus-Christ*, quoique le premier chapitre seul ait rapport à ce sujet, de même les quatre livres de l'*Imitation* ont reçu le nom du premier chapitre. On voit ici un éditeur qui raisonne, et qui ne suit pas aveuglément la routine de ses devanciers.

Si le calcul des bibliographes est exact, cette édition a été faite trois ans avant la mort de l'auteur. En tout cas elle est antérieure à l'année 1475, où Ginthér Zainer mourut ¹.

Les bibliographes citent une édition de l'*Imitation*, sans date, en lettres gothiques, avec le nom de Thomas à Kempis; ils la croient antérieure à celle de Zainer, et par conséquent, imprimée du vivant de l'auteur.

Amort a vu ² une autre édition de Ginthér Zainer placée à la suite du *Speculum vitae humanae*, imprimée en 1471, l'année même de la mort de Thomas à Kempis.

structionem devotorum, cujus primum capitulum est de Imitatione Christi et contemptu damni vanitatum mundi. Et quidam totum libellum sic appellant, scilicet libellum de Imitatione Christi; sicut evangelium Mathei appellatur Liber generationis Jhesu Christi, eo quod in primo capitulo fit mentio de generatione Christi secundum carnem. Le volume est terminé par cette épigraphe : Viri egregii Thome montis sancte Agnetis in Traiecto, regularis canonici, libri de Christi Imitatione, numero quatuor finiunt feliciter, per Ginthherum Zainer, ex Reutlingen progenitum, literis impressi ahenis.

¹ Rosweyde fixe la mort de G. Zainer au 14 avril 1475, d'après un obituaire du couvent de S^t-Croix d'Augsbourg. Zapf la fixe au 1^{er} octobre 1478, d'après l'obituaire du monastère de Buxheim. Voy. *Annal. typographiae Augustanae*, p. xviii. Aug. Vindel., 1778.

² *Ded. crit.*, p. 155.

Je me bornerai à citer les autres éditions d'après Amort et M. De Grégory, que l'on peut consulter pour les détails :

Tubingue, 1472.	Strasbourg, 1480.
Augsbourg, 1472.	Memmingen, 1489.
Strasbourg, 1480.	Ingolstadt, 1489.
Metz, 1482.	Paris, 1493 ⁵ .
Augsbourg, 1486 ¹ .	Lunebourg, 1493.
Tubingue, 1486.	En Portugal, 1495 ⁴ .
Strasbourg, 1487.	Nuremberg, 1494 ⁵ .
Nuremberg, 1487.	Paris, 1495 ⁶ .
Strasbourg, 1489.	En Portugal, vers 1500.
Lyon, 1480 ² .	Paris, Badius, 1500 ⁷ .

On peut dire que les éditeurs du livre de l'*Imitation* ont constamment reconnu la tradition littéraire qui attribuait l'*Imitation* à Thomas à Kempis, et que cette tradition était encore intacte, au commencement du XVI^e siècle.

Il y a plus, les éditeurs de Gerson ont reconnu que

¹ C'est une traduction allemande, ainsi que l'édition suivante de Tubingue.

² A la suite de l'*Imitation* imprimée sous le nom de Thomas à Kempis, l'éditeur a imprimé le livre *De meditatione cordis* de Gerson. Aiasi 60 ans après la mort de Gerson, on distinguait parfaitement les œuvres du chancelier, de celles de Thomas à Kempis, dans la ville où Gerson avait vécu et était enterré.

³ C'est la traduction française dont nous avons transcrit le titre ci-dessus, p. 335.

⁴ Version portugaise.

⁵ L'éditeur assure que l'*Imitation*, écrite par Thomas à Kempis, a été faussement attribuée à Gerson De Grég., t. I, p. 259. Amort, *Ded. crit.*, p. 117, indique deux éditions de Nuremberg, 1494.

⁶ Version française.

⁷ Th. Carré compte quarante éditions publiées avec le nom de Thomas à Kempis, dans le XVI^e siècle. Voy. *Thomas de Kempis a seipso restitutus*, p. 45-50.

l'Imitation était faussement attribuée à cet écrivain et qu'elle avait Thomas à Kempis pour auteur.

La preuve tirée des éditions est donc très-concluante en faveur de Thomas à Kempis.

ART. 4.

Arguments intrinsèques, tirés de la doctrine et des expressions employées dans le livre de l'IMITATION.

QUATRIÈME TITRE.

Comme les Gersénistes n'ont pu découvrir aucun monument historique pour étayer leur système, ils ont abandonné la preuve si convaincante du témoignage, pour se lancer dans les voies sans issue des conjectures, des hypothèses, des comparaisons arbitraires, et ils ont accumulé dans leurs livres une multitude d'observations, les unes mal fondées, les autres futiles; toutes sans aucune portée.

Dès que la controverse eut pris cette tournure, les défenseurs de Thomas à Kempis furent contraints de suivre leurs adversaires sur le terrain des preuves intrinsèques, et d'examiner avec soin, si les principes admis par l'auteur, si les événements mentionnés par lui, si les allusions aux hommes et aux choses, si les expressions et le langage dont il se sert indiquent Gersen écrivain du XIII^e siècle, ou Thomas à Kempis écrivain du XV^e.

Cette discussion, comme toutes les autres, a abouti au résultat le plus satisfaisant pour Thomas à Kempis, et le plus désespérant pour Gersen.

Les Gersénistes ont considéré leur héros comme un personnage unique, isolé, placé en quelque sorte au milieu des siècles, comme un phénomène imprévu ; privé, à peu près comme Melchisedech, de parents et de postérité ; n'ayant appartenu à aucune école ; n'ayant jamais fait de disciples.... Gersen, selon eux, n'est connu que par un seul livre, celui de l'*Imitation*. Son nom, sa famille, sa patrie, sa profession, son existence, tout est problématique, tout est contesté. Cet écrivain ne nous est révélé que par cinq ou six manuscrits du XV^e siècle, dont l'autorité est très-précaire.

Les partisans de Thomas à Kempis n'en sont pas réduits à cette triste extrémité ; après avoir cité l'un après l'autre un grand nombre de témoins contemporains, ils montrent du doigt l'école célèbre dans laquelle l'auteur de l'*Imitation* a été formé, et dont il fut ensuite un des plus beaux ornements. C'est Gerardus Magnus (Geert Groot), c'est Jean Van Heusden, c'est Florentius Radewyns, ces célèbres fondateurs des frères de la vie commune, qui ont formé l'auteur de l'*Imitation* ; ce sont eux qui ont enseigné à cet écrivain tous les principes de la *Dévotion moderne*, dont font mention, à chaque page, et Thomas à Kempis, et Buschius et tous les écrivains de Windesem. La fraternité qui existe entre leurs écrits et le livre de l'*Imitation* est frappante, incontestable.

Dans leurs livres, ils parlent sans cesse du devoir d'*imiter Jésus-Christ*, de *marcher sur ses traces*, de *méditer sa passion*, de *rechercher la solitude et le silence*, d'*aimer la cellule*, d'*éviter les discours futiles et les propos mondains* ; de *fuir les honneurs*, de *mortifier sa chair*, de *travailler à sa perfection* ; de *méditer les saintes Écritures*, de *marcher*

sur les traces des saints Pères. Le livre de l'*Imitation* n'est pour ainsi dire que le commentaire, ou, si l'on veut, le développement des doctrines qu'ils inculquaient sans cesse à leurs disciples.

Un des plus habiles défenseurs de Thomas à Kempis (Thomas Carré) a placé en parallèle les points principaux de doctrine que renferme le livre de l'*Imitation*, et les passages où Thomas à Kempis expose, en écrivant la vie de ses maîtres, les principes qu'il a puisés à leur école; or ce parallèle conduit évidemment à ce résultat, que l'auteur de l'*Imitation* n'a développé aucun point de doctrine important, que Thomas à Kempis n'ait appris, jeune encore, des maîtres que nous venons de nommer ¹.

A ces remarques générales, j'ajouterai des preuves précises, dont l'évidence frappera tous les yeux. Je montrerai d'abord, par des citations parallèles, que l'auteur de l'*Imitation* appartient à la congrégation des *Frères de la vie commune* (appelés aussi chanoines réguliers de S^t-Augustin); je ferai voir ensuite, par le même procédé, que l'*Imitation* et les œuvres indubitables de Thomas à Kempis ont été conçues par le même esprit, et découlent de la même plume.

Il n'existe plus, je pense, qu'une seule lettre de Jean Van Heusden, qui était abbé général de la congrégation de Windesem, en 1391, et qui mourut dans cette maison l'année 1424, en présence de Thomas à Kempis ². Eh bien! cette lettre unique renferme presque toutes les idées sur lesquelles l'auteur de l'*Imitation* insiste. Que le lecteur

¹ *Thomas a Kempis a seipso restitutus*, p. 15.

² Voy. Buschius, *Chron. Windesh.*, l. 2, c. 21, p. 346.

en juge; jè lui mets sòus les yeux les traits les plus sail-
lants des deux écrits. Voici ce que disent :

JEAN VAN HEUSDEN

et

L'AUTEUR DE L'IMITATION.

Vita D. N. Jesu Christi quae nos praecessit, fons est omnium virtutum; qua mediante ad omnes virtutes citius pervenitur, sine qua ad veras virtutes et ad suum amorem pervenire non possumus (Ap. Buchium, p. 221).

Quia exercitium et cognitio pariunt amorem, idcirco necesse est, ut prius in ea exerceatur; et qui ista negligit, quamvis haberet et *sciret omnem Bibliam* et Scripturam et Legem unquam positam aut conscriptam, id minime sufficeret (*Loc. cit.*).

Eorum inspicite multiplices et graves labores, et quam perfecte Deo obtulerunt *amicos et cognatos* omnes; et possessiones, temporalia bona et mundi *honores* (*ibid.*, p. 230).

Quid dulcius, o dilecte frater, quid securius, quid simplici columbae salubrius, quam in petrae foramine; hoc est in *Christi Jesu vulneribus delitescere* et requiescere (*Ibid.*, p. 244).

Ad externa officia nullatenus, dilecte frater, aspices, nec aliquam *praelaturam* affectes (*Ibid.*, p. 237).

Libenter, cum potest fieri, *solus* sis (*Ibid.*, p. 218).

Nihil penitus agas sine *consilio*; et plus semper expertis, quam tibi ipsi credas (*Ibid.*, p. 259).

Qui sequitur me non ambulat in tenebris; haec sunt verba Christi, quibus admonemur quatenus *vitam ejus* et mores imitemur, si velimus veraciter illuminari, et ab omni caecitate cordis liberari; summum igitur studium nostrum sit in *vita Jesu Christi* meditari (*De Imit.*, l. 1, c. 1).

Qui autem vult plene et sapide Christi verba intelligere oportet ut totam vitam suam illi studeat conformare. Si *sciret totam Bibliam* exterius et omnium philosophorum dicta quid totum tibi prodesset (*De Imit.* l. 1, c. 1)?

Intuere SS. Patrum vivida exempla. Omnibus divitiis, dignitatibus, *honoribus, amicis, et cognatis* renunciabant (*De Imit.*, l. 1, c. 18).

Requiesce in passione Christi et in sacris vulneribus ejus libenter habita; si enim *ad vulnera ejus devote confugies*, magnam consolationem senties (*De Imit.*, l. 2, c. 1).

Multo tutius est stare in subjectione quam in *praelatura* (*De Imit.*, l. 1, c. 9).

Pete secretum tibi; ama *solus* habitare tecum (*De Imit.*, l. 3, c. 53).

Cum sapiente et conscientioso *consilium* habe; et quare potius a meliore instrui, quam tuas ad inventiones sequi (*De Imit.*, l. 1, c. 4).

VAN HEUSDEN.

et

L'AUTEUR DE L'IMITATION.

Humilis corde sis et apparatu, et
nimis multum non teneas de te ipso
(*Ibid.*, p. 241).

Ama nesciri, et ab aliis contemni
opta (*Ibid.*, p. 242).

Juxta hunc modum fratres devo-
tarum congregationum et fratres in
Windesem se solent exercere. (*Ibid.*,
p. 246¹).

Haec est altissima et utilissima
lectio, sui ipsius vera cognitio et de-
spectio, *de se ipso nihil tenere* (*De*
Imit., l. 1, c. 2).

Ama nesciri et pro nihilo reputari.
(*De Imit.*, l. 1, c. 2).

Utinam in te non dormiret profec-
tas virtutum, qui multa saepius vi-
disti *exempla devotorum!* (*De Imit.*,
l. 1, c. 18).

Voilà certes des points de ressemblance qui ne sont pas l'effet du hasard.

Mais avançons.

Comment les fondateurs de la congrégation de Windesem et des frères de la vie commune appelaient-ils leur Ordre? et comment s'appelait l'Ordre auquel appartenait l'auteur du livre de *l'Imitation*?

La congrégation de Windesem a été appelée par Buschius la *Dévotion moderne*; tous les membres de cette congrégation font un usage habituel des mots *devoti*, *devotorum* pour désigner leurs confrères, et du mot *devotio* pour désigner leur Ordre ou leurs statuts. Eusèbe Amort assure que ces mots sont employés *quatre cent quarante* fois dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis².

Or, quelle est l'habitude de l'auteur du livre de *l'Imitation*? Précisément celle que je viens de signaler dans les écrivains de Windesem et du couvent de S^{te}-Agnès. Cette

¹ Je publierai à la suite de ces recherches un opuscule inédit de Florentius, et j'y ajouterai les passages parallèles du livre de *l'Imitation*, afin de compléter cette démonstration.

² *Deduct. crit.*, p. 219.

assertion est évidente pour quiconque a comparé l'*Imitation* aux écrits des frères de la vie commune. En voici quelques preuves.

BUSCHIUS.

et L'AUTEUR DE L'IMITATION.

Sicut magister *Gerardus Magnus* origo fuit et pater primus omnium hominum *modernae Devotionis* hujus patriae, ad quem Deo servire cupientes, securum semper habuere recursum, et post eum pater venerabilis, dominus *Florentius Radervini*, primus rector congregationis clericorum in Daventria; ita *devotus* pater noster, frater *Joannes de Heusden*, prior in Windesem eorum fidelis factus est successor, in cura consulendi, auxiliandi et defendendi (*Chron. Windesh.*, l. 1, c. 15).

Devotus frater *Joannes de Heusden* jussus est ad altiora conscendere, et ad sacros ordines promoveri... factus presbyter *devotus* frater... (*Ibid.*, l. 2, c. 12).

Devotus pater *Willelmus Wornecken* circa Eucharistiae venerabile sacramentum valde fuit timoratus (*Ibid.*, l. 2, c. 49).

Devotissimi fratris *Gerlaci* vitam describere aggredimur, cujus interna *devotio* externis indiciis saepius resultare videbatur... Addebat *devotus* *Gerlacus* Petri, ideo semper nova mentis renovatione ad haec sacramenta debere *quemlibet Devotum* sese disponere, quod, etc... (*Chron. Wind.*, l. 2, c. 35.)

Quando recordor, *Devotorum* aliorum ad sacramentum tuum, Domine, cum maxima *devotione* et affectu accedentium, tunc saepius in me ipso confundor et erubesco, quod non ita vehementer sum attractus et affectus, sicut multi *Devoti* fuerunt, qui prae nimio desiderio communione et sensibili cordis amore, a fletu se non poterant continere.... Licet tanto desiderio tam *specialium Devotorum* tuorum non ardeo, tamen de gratia tua illius magni inflammati desiderii desiderium habeo (lib. IV, c. 14).

Omnium *Devotorum* jubilationes, ardentes affectus, mentales excessus, et supernaturales illuminationes, ac coelicas visiones, tibi offero et exhibeo (lib. IV, c. 17)!

Offero tibi omnia pia desideria *Devotorum* (lib. IV, c. 9).

Potest *quilibet Devotus*, omni die ad spiritualement Christi communione et sine prohibitione accedere... toties mystice communicat quoties Incarnationis Christi mysterium, Passionemque *devote* recollit, et in amore ejus accenditur (lib. IV, c. 10).

THOMAS À KEMPIS.

et

L'AUTEUR DE L'IMITATION.

Devotus pater Florentius dum divina mysteria celebraret, Christus cor ejus et animam spiritualis laetitiaie vino potissimum replevit (*Vita Florentii*, c. 3).

Quum igitur studii causa, in annis adolescentiae Daventriam pervenissem, quaesivi iter pergendi ad regulares in Windesem, ibique inventis fratribus canonicis regularibus cum Germano meo, hortatu illius inductus sum adire summae reverentiae virum magistrum Florentium. Adjunctus tam *devoto* viro, et *devotis* ejus fratribus, quotidie *devotam* eorum conversationem attendi; nunquam prius tales homines vidi tam *devotos* (*Vita Joan. Gronde*, c. 1).

Multi *Devoti* fuerunt, qui praenimio desiderio communionis, à fletu se non poterant continere..... (lib. IV, c. 14).

Non decet me inter *Devotos tuos* commemorari (lib. III, c. 52).

Utinam in te non dormiret profectus virtutum, qui multa saepe vidisti exempla *Devotorum* (lib. I, c. 18).

Quando recordor *Devotorum*..... tunc in me erubesco (lib. IV, c. 14).

Ces derniers passages sont remarquables. Thomas à Kempis raconte (dans la vie de Jean Gronde) qu'il fut reçu parmi les *Dévots* de Windesem, et qu'il étudia leur vie *dévoté*; qui lui inspirait la plus vive admiration. Eh bien! l'auteur du livre de *l'Imitation* déclare à son tour qu'il vit parmi les *Dévots*; mais qu'il est indigne de vivre parmi eux, parce qu'il n'a pas assez profité des nombreux exemples de vertu qu'ils lui ont donnés!... Si l'auteur du livre de *l'Imitation* n'est pas Thomas à Kempis lui-même, il faut avouer qu'il lui ressemble d'une manière vraiment étonnante.

Mais la congrégation des Frères de la vie commune fut fondée en Hollande, dans la Germanie inférieure; et c'est parmi les populations de ces contrées qu'elle s'est constamment recrutée. Est-il certain que l'auteur du livre de

l'Imitation parlait le hollandais ou le flamand? Trouve-t-on dans *l'Imitation* des traces évidentes de ce langage?

La réponse affirmative ne souffre par la moindre contestation. Voici quelques expressions propres à convaincre les adversaires les plus prévenus.

Au premier chapitre du premier livre de *l'Imitation* on lit : *Si scires totam Bibliam* EXTERIUS. Cette expression se traduit, en flamand, à la lettre : *Al wist gy geheel de Schrif-tuer* VAN BUITEN ¹; *Quand même vous sauriez toute la sainte Écriture* DEHORS, c'est-à-dire, *par cœur*; car *savoir par cœur*, se dit en flamand, *savoir dehors*. Jamais un auteur français, tel que Gerson, jamais un auteur italien, tel que Gersen, n'a pu faire passer matériellement dans le texte latin de son livre un idiotisme essentiellement flamand. L'auteur qui a traduit en latin cette expression intraduisible, appartenait donc à nos provinces.

Je sais que plusieurs manuscrits de *l'Imitation*, copiés en Italie, ne renferment pas ce mot *exterius*, parce que les copistes ne l'ont pas compris ². On cite aussi un manuscrit où ce mot est remplacé par cette expression : *in mente*; le copiste a traduit la pensée de l'auteur ³, pour éviter cette

¹ Voy. *Vier boeken van de navolging Christi, uit het latyn in 't neer-duitsch gesteld*, door J. David, priester, profes. aen de cathol. hoogeschool te Leuven. Mechelen, 1843, p. 2.

² Tels sont les manuscrits d'Arone et de la Cave. Voy. *de Imitat. Christi*, ed. Gence. Paris, 1828, p. 3.

³ Voy. *Ibid*, p. 3. Les Gersénistes, pour se tirer d'affaire, ont prétendu que ce mot a été inséré dans les manuscrits par des copistes flamands; mais cette conjecture n'a pas le moindre fondement. Les meilleurs manuscrits, je dirai même tous les manuscrits, y compris les plus anciens, portent cette leçon. Je n'en connais que trois où le mot *exterius* ait été omis. La leçon de ces trois manuscrits a suffi aux Gersénistes pour supprimer le mot dans leurs éditions, quoiqu'il y ait plus de cent manuscrits qui le conservent.

expression barbare. Aucun traducteur, italien ou français, n'a rendu l'expression à la lettre; plusieurs même n'en ont pas rendu le sens ¹. Ce mot était vraiment inintelligible pour eux. Il est très-clair et très-précis cependant pour tous ceux qui comprennent la langue flamande. C'est donc un écrivain flamand qui l'a employé.

Au liv. III, ch. 59, § 2, on lit : *POST TE gemere... necesse est.*

Mon savant collègue et ami, M. le chanoine David, traduit à la lettre, dans son élégante traduction de l'*Imitation* : *NAER u te zuchten*, etc. ². Les traducteurs français et italiens n'ont pas compris cette expression. M. de la Mennais a traduit : *Je ne puis, LOIN de vous, que soupirer et gémir* ³; le P. Cesari : *M'è forza di piangere, di gridare* ⁴. Le traducteur flamand a dit : *Après toi, Post te*, et sa version est claire et précise.

Je ferai remarquer, en outre, que le mot *naer* est équivoque en flamand, et qu'il signifie en français *vers*, en latin *ad*, et de plus, *après, post*. Le peuple confond souvent ces deux significations. L'auteur de l'*Imitation* les a confondues dans le passage cité. Au lieu de dire : *Ad te gemere*,

¹ M. De la Mennais a traduit : *Quand vous sauriez toute la Bible.....* C'est une version vague, et dont le sens reste suspendu. Le P. Cesari, dans sa traduction italienne, imprimée à Florence en 1851, employe une tournure équivoque : *Se tu avessi a mente le parole di tutta la Bibbia; Si vous aviez dans l'esprit les paroles de toute la Bible.* Qu'il y a loin de ces mots à l'expression nette et claire de la langue flamande : *Savoir extérieurement; Soivre exterius!*

² *Vier boeken van de navolging Christi*, etc., door J. David, etc. Mechelen, 1845, p. 2.

³ *L'Imitation de J.-C.*, traduction nouvelle, par M. l'abbé F. De la Mennais, etc. Paris, 1826, p. 348.

⁴ *Della Imitazione di Cristo, di Tommaso da Kempis*, volgarizzata dal P.-A. Cesari, Firenze, 1851, p. 265.

d'après la signification réelle du mot *naer* dans cette phrase, il a dit : *Post te gemere*, dans la signification populaire, équivoque, inexacte; d'où il suit qu'il s'est montré doublement flamand en employant cette expression.

Lorsqu'on veut dire en bon flamand qu'une personne a envisagé un événement avec indifférence, on dit qu'elle l'a regardé *avec un visage égal*. Eh bien! cette expression est employée à la lettre par l'auteur de l'*Imitation*, au ch. 25 du liv. III, § 3 : *Ita*, dit-il, *UT UNA ÆQUALI FACIE in gratiarum actione maneat*. C'est à la lettre, en flamand : *Met een gelyk aengesicht*. Remarquez que le pronom *een* est traduit par *una*.

Les meilleurs traducteurs étrangers n'ont pu rendre l'expression. M. de la Mennais traduit : *Regardant du même œil* (p. 223); le P. Cesari : *Con uno stesso viso tu persevererai* (p. 179). En flamand, on dit, à la lettre : *Avec un visage égal*.

Le même sentiment d'indifférence s'exprime très-élogiquement en flamand, lorsqu'on dit : *Je ne tombe pas sur cela*; en d'autres termes : *Je n'y tiens pas*, *Ik val daer niet op*.

L'auteur de l'*Imitation* n'a pas négligé cet idiotisme. Au liv. II, ch. 9, § 3, il écrit : *Verus amator Christi, NON CADIT super consolationes*. M. David traduit à la lettre : *De waere minnaer van Jesus, VALT OP geene verstroostinghen* (p. 85). M. de la Mennais et le P. Cesari ont rendu très-imparfaitement le passage. L'un traduit : *Celui qui a vraiment l'amour de Jésus-Christ NE CÈDE PAS à l'attrait des consolations* (p. 113); l'autre : *L'amator vero di Cristo NON S'ABANDONA alle consolazioni* (p. 98).

La charité interprète toutes choses en bonne part, et ne s'irrite jamais. On exprime très-bien cette pensée en

flamand, lorsqu'on dit : *Recevez tout pour bon ; Nesmt alles voer goed aen.*

L'auteur du livre de *l'Imitation*, liv. III, ch. 49, § 7, n'a pas manqué de dire : PRO BONO TOTUM ACCIPIAS ; et il a été traduit à la lettre par M. David (p. 214) ; et il n'a pas été compris par les traducteurs étrangers. M. De la Mennais écrit : *Ayez soin de l'accomplir AVEC UNE AFFECTION SINCÈRE* (p. 305) ; et le P. Cesari : *Tu riceva per bene ogni cosa* (p. 233), ce qui présente à peine un sens.

Lorsqu'on veut dire en flamand que tout dépend d'une chose, on dit très-élogiquement que tout est *couché* dans cette chose, ou bien que tout est *debout* dans cette chose.

L'auteur de *l'Imitation*, au liv. II, chap. 12, § 3, a rendu cette pensée en ces termes : *Ecce in cruce TOTUM CONSTAT, et in moriēdo TOTUM JACET!* A la lettre ; ALLES BESTAET dan in het kruis, et in het sterven LIET ALLES. M. De la Mennais traduit : *Ainsi tout EST dans la croix et CONSISTE à mourir* (p. 126), expression d'une pâleur effrayante ! et le P. Cesari : *Ecco che nella croce sta tutto, e tutto nel morire è RIPOSTO* (p. 108). Le mot *sta* est employé ici dans un sens forcé ; et l'antithèse du *stare* et du *jacere*, que le flamand rend à la lettre, a complètement disparu.

On est dans les bonnes grâces de quelqu'un, lorsqu'on est bien *debout* avec lui. Ainsi le veut le génie de la langue flamande. Aussi l'auteur de *l'Imitation*, en parlant de l'état de grâce, a-t-il écrit, au liv. III, chap. 44, § 1 : *Si BENE STETERIS CUM DEO...* à la lettre : *In dien gy wel staet met God.* M. De la Mennais écrit : *Si vous prenez soin d'avoir Dieu pour vous* (p. 280) ; et le P. Cesari : *Se tu sii bene di Dio* (p. 215). Il leur était impossible de traduire cette expression à la lettre.

En bon flamand, une difficulté s'appelle *une gravité*, *eene zwarigheid*. L'auteur de l'*Imitation* préfère cette expression à toute autre. *Bonum nobis est*, dit-il, liv. I^{er}, chap. 12, § 1, *QUOD aliquando HABEMUS ALIQUAS GRAVITATES*; à la lettre : *Het is ons goed DAT wy somtyds BENIGE ZWARIGHEIDEN HEBBEN*.

Dans la traduction de M. De la Mennais, les *gravitates* de l'*Imitation* deviennent *des peines et des traverses* (p. 27); dans la traduction italienne, elles sont : *Qualche travaglio e contrarietà* (p. 30).

La même observation s'applique aux passages suivants, liv. II, chap. 12, § 4. *Non enim STAT meritum nostrum, et profectus status nostri in multis SUAVITATIBUS et consolationibus, sed potius in MAGNIS GRAVITATIBUS et tribulationibus perferendis*. En flamand à la lettre : *Want onze verdiensten, en onze vortgang in de volmaektheit BESTAEN niet in den overvloed van ZOETIGHEIDEN en vertroostingén; maer veel eer in het verdraegen van GROOTE ZWAERIGHEIDEN, en harde beproevingen* (M. David, p. 104).

Dans la traduction de M. De la Mennais, les *MAGNAS GRAVITATES* sont devenues *de grandes tribulations* (p. 132), et dans celle du P. Cesari, *des gravi molestie* (p. 114).

Aux *grandes gravités* nous pouvons opposer les *petites*, dont l'*Imitation* fait mention au liv. IV, chap. 10, § 3. *Propter aliquam PARVAM GRAVITATEM, sacram ne dimittas communionem*; à la lettre : *Om eene kleine zwarigheid*. Cette expression naturelle, élégante en flamand, est intraduisible dans les idiomes étrangers ¹.

L'expression latine qui est opposée au mot *gravis*, le

¹ Voy. encore liv. III, chap. 7, § 3; chap. 30, § 3; chap. 25, § 2 et chap. 35, § 5, où la même expression se trouve.

mot *leviter*, nous fournit un nouvel argument. D'après notre langue, on fait une chose *légèrement* lorsqu'on la fait *facilement*; une chose *légère* est une chose *facile*.

L'auteur de l'*Imitation* se montre donc bon flamand lorsqu'il écrit au liv. I^{er}, chap. 6, § 1 : *LEVITER indignatur, si quis ei resistit*; c'est-à-dire : dès qu'on lui résiste, il s'indigne; la moindre chose le trouble, parce qu'il *s'émeut faiblement*. Le traducteur français a rendu la pensée, en disant : *Il est disposé à l'impatience* (p. 15); le traducteur italien ne l'a pas comprise : *LEGGERMENTE ancora si crucia*, dit-il, *se alcun gli contrasta*; le traducteur flamand a rendu à la lettre : *Hy valt LIGT in onverduldigheid, als hem iemand wederstaet* ¹.

Je pourrais indiquer encore nombre de passages semblables, mais je me borne aux suivants.

Au liv. III, chap. 50, § 8, on lit : *QUID est homo INDE melior QUIA reputatur ab homine major?* expression éminemment flamande, que le dernier traducteur a rendu à la lettre par un idiotisme : *WAT IS een meensch ER beter om, als hy van een aender meensch voor groot gehouden is* (p. 219)? M. De la Mennais traduit : *Un homme en vaut-il mieux, parce qu'un autre homme l'estime grand* (p. 311)? et le P. Cesari : *Che ne migliora egli l'uomo, perche sia reputato migliore* (p. 258)? La tournure du texte latin est complètement abandonnée.

L'auteur de l'*Imitation* dit encore au liv. III, chap. 57, § 2. *PONE ex corde* : *ZET uit uwe gedachten* (p. 257); tandis que le traducteur français écrit : *Bannissez de votre cœur*

¹ On lit encore, liv. I, chap. 21, § 6 : *Saepe est inopia spiritus unde tam leviter (zoo ligtelik) conqueritur miserum corpus*; et liv. III, chap. 50, § 3 : *Leviter trahi ad suggestionem inimici*.

(p. 338); et l'italien : *Getta dal cuore* (p. 257); l'expression latine n'est pas rendue.

Dans le même livre, chap. 18, § 3, les mots flamands *achter bluyven* sont traduits matériellement *retro manere* : au liv. II, chap. 12, § 12, le mot *verzekerd* est traduit de même *securatus*; le mot *stellen* par *ponere*, et le mot *moeten* par *debere*. Au liv. I^{er}, chap. 17, § 1, et ailleurs, le mot *houden*, *tenir*, dans le sens de *penser*, *juger*, *croire*, est rendu par le verbe *tenere*. Au liv. III, chap. 52, § 1, l'expression flamande *niet werdig*, *indigne*, passe tout entière dans le texte latin où on lit : *Nihil dignus sum*. En un mot, il est impossible à une personne habituée au langage flamand de lire l'*Imitation*, sans voir et sans sentir que l'auteur du livre a pensé en flamand le texte qu'il a rédigé en latin ¹. Tous les raisonnements du monde n'ébranleront pas le sentiment intime que l'on éprouve lorsqu'on lit ce livre, et ne renverseront pas les faits matériels que nous avons signalés. Si les Gersénistes et les Gersonistes ne tiennent pas compte de ces arguments, c'est qu'ils ne les comprennent pas, comme l'a fait observer avec beaucoup de justesse M. Ullmann; leur ignorance seule peut ici leur tenir lieu d'excuse; rien ne justifie cependant leur incredulité, puisque, dans une question dont ils ne peuvent se rendre compte à eux-mêmes, ils devraient s'en rapporter à des juges compétents et désintéressés ².

Cette preuve est si importante que je ne puis me dis-

¹ Leibniz lui-même fut frappé de ce fait, et il le reconnut explicitement. Voy. *Scriptores rerum Brunswic.*, t. II, p. 43.

² M. De Grégory, *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 259, nie hardiment les flandricismes, ou germanismes, que l'on trouve dans l'*Imitation*. C'est fermer les yeux à l'évidence. M. le chanoine Weigl, qui, en sa qualité d'allemand, n'a pu nier un fait incontestable, a été obligé de recourir à une nouvelle hypothèse pour défendre la cause de Gersen. Jusqu'ici on avait

penser de faire remarquer au lecteur la nature des expressions que nous venons de signaler. Qu'il veuille bien observer que nous n'avons pas relevé des mots vagues et insignifiants, des mots communs à plusieurs langues, des termes triviaux, des tournures vulgaires, mais des idiotismes proprement dits, des expressions qui appartiennent tellement à la langue flamande qu'elles n'appartiennent à aucune autre. Dans notre langue, ces expressions ont un sens clair, précis, quelquefois même proverbial; en toute autre langue, elles ont un sens incertain, obscur, et même souvent barbare, inintelligible.

Si ces locutions flamandes appartenaient aussi à la langue française ou italienne, les écrivains habiles qui ont traduit *l'Imitation* en auraient parfaitement saisi le sens, et ils les auraient rendues sans effort par une expression analogue. Nous venons de voir que ce succès leur a échappé, et que le traducteur flamand seul a pu rendre fidèlement, je dirai même matériellement, les expressions qui, dans le livre de *l'Imitation*, s'écartent le plus sensiblement du génie de la langue latine.

Ce fait remarquable nous force à croire, même à défaut d'autres preuves, que l'auteur de *l'Imitation* n'était ni français, ni italien d'origine, mais qu'il est né dans le pays où a fleuri la Congrégation de la *Dévotion moderne*, et qu'il a parlé toute sa vie un langage que ni Gersen, ni Gerson n'ont connu.

Maintenant que nous avons établi, par le genre de

prétendu que cet écrivain était d'origine italienne; M. Weigl prétend qu'il était né allemand, quoiqu'il fit profession dans un monastère d'Italie : il soutient que le monastère bénédictin de Verceil recevait beaucoup de sujets d'Allemagne, et que Gersen fut de ce nombre. Malheureusement il n'a aucune preuve de ce qu'il affirme. Son assertion est gratuite. Les défenseurs de Thomas à Kempis au contraire procèdent l'histoire à la main.

preuves que les Gersénistes affectionnent, les rapports intimes qui ont existé entre l'auteur de *l'Imitation* et les membres de cette Congrégation ; maintenant que la parfaite identité de doctrine, de langage, de patrie et d'école est constatée, il nous reste à prouver que l'auteur de *l'Imitation* est bien certainement Thomas à Kempis, un *des frères notables* du couvent de Saint-Agnès, un des écrivains les plus célèbres de l'Ordre.

Pour m'acquitter de cette tâche, je ferai voir au lecteur par des citations parallèles : 1° que Thomas à Kempis a constamment traité les *sujets* qui sont traités dans *l'Imitation*, et qu'il les a traités dans le même ordre, et souvent dans les mêmes termes ; 2° que Thomas à Kempis a constamment employé dans sa *manière d'écrire* les formes qui ont été adoptées par l'auteur de *l'Imitation* ; 3° enfin, que Thomas à Kempis a constamment employé les mêmes *locutions étranges*, les mêmes expressions inusitées, les mêmes termes barbares, et qu'il a fait les mêmes solécismes que l'auteur du livre de *l'Imitation*. Si ces ressemblances ne prouvent pas l'identité de l'auteur de *l'Imitation* et de Thomas à Kempis, j'ose dire qu'il n'existe plus de preuves acceptables dans le domaine de la critique littéraire.

J'ai dit que Thomas à Kempis traite de préférence les sujets traités dans *l'Imitation*, et qu'il les traite dans le même ordre d'idées : qu'on lise et qu'on juge. Voici une double liste des titres des chapitres de *l'Imitation* et des chapitres des opuscules indubitables de Thomas à Kempis. On lit :

DANS L'IMITATION.

Lib. I, c. 16 :

De sufferentia defectuum aliorum.

DANS LES OEUVRES DE TH. A KEMPIS.

V^e sermon aux novices :

De patientia conservanda inter desides et perversos.

L'IMITATION.	OEUVRES DE THOMAS A KEMPIS.
Lib. III, c. 45 : De facili lapsu verborum.	<i>VII^e sermon aux novices :</i> De custodia oris.
Lib. I, c. 10 : De cavenda superfuitate verborum.	<i>IX^e sermon aux novices :</i> De periculo ex multiloquio.
Lib. III, c. 41 : De contemptu omnis temporalis honoris.	<i>VIII^e sermon aux novices :</i> De vana gloria cavenda.
Lib. III, c. 3 : De obedientia humiliter subditi.	<i>VIII^e sermon, 2^{de} part. :</i> De humili obedientia servanda.
Lib. II, c. 12 : De regia via sanctae crucis.	<i>I^{er} sermon, 5^e part. :</i> De cruce quotidie tollenda.
Lib. I, c. 22 : De consideratione humanae miseriae.	<i>Soliloquium animas, c. 5 :</i> De brevitate et miseria praesentis vitae.
Lib. III, c. 40 : De desiderio aeternae vitae.	<i>Soliloquium, c. 6 :</i> De anhelatione aeternae vitae.
Lib. III, c. 31 : De neglectu omnis creaturae.	<i>Soliloquium, c. 9 :</i> De elongatione a creaturis.
Lib. I, c. 1 : De contemptu omnium vanitatum mundi.	<i>Soliloquium, c. 10 :</i> De contemptu omnium consolationum terrenarum.
Lib. III, c. 9 : Quod omnia ad Deum sicut ad finem ultimum sunt referenda.	<i>Soliloquium, c. 12 :</i> De unico et summo bono quaerendo.
Lib. II, c. 9 : De carentia omnis solatii.	<i>Soliloquium, c. 14 :</i> De tristitia animae, absente dilecti gratia.
Lib. III, c. 49 : De desiderio aeternae vitae.	<i>Soliloquium, c. 19 :</i> De desiderio divinae fruitionis.
Lib. I, c. 1 : De contemptu mundi.	<i>Hortulus rosarum, c. 2 :</i> De fuga saeculi.

L'IMITATION.	OEUVRES DE THOMAS A KEMPIS.
Lib. I, c. 12 :	<i>Hortulus rosarum</i> , c. 4 :
De luctamine adversus concupiscentias.	De pugna contra propria vitia.
Lib. III, c. 3 :	<i>Hortulus rosarum</i> , c. 5 :
Oratio ad implorandam devotionis gratiam.	De devotionis gratia acquirenda.
Lib. II, c. 6 :	<i>Hortulus rosarum</i> , c. 8 :
De laetitia bonae conscientiae.	De gaudio bonae conscientiae.
Lib. III, c. 33 :	<i>Hortulus rosarum</i> , c. 10 :
De instabilitate cordis.	De instabilitate humani cordis.
Lib. I, c. 1 :	<i>Hortulus rosarum</i> , c. 17 :
De Imitatione Christi.	De Imitatione sanctissimae vitae D. N. Jesu Christi.
Lib. III, c. 3 :	<i>Vallis lilyorum</i> , c. 3 :
Ego fortis probator omnium devotorum.	De probatione devotorum per contraria.
Lib. III, c. 6 :	<i>Vallis lilyorum</i> , c. 4 :
De probatione veri amoris.	De vero amatore Dei.
Lib. I, c. 2 :	<i>Vallis lilyorum</i> , c. 8 :
De pace acquirenda.	De pace cordis et quiete in Deo.
Lib. I, c. 20 :	<i>Vallis lilyorum</i> , c. 18 :
De amore solitudinis et silentii.	De solitudine et silentio.
Lib. I, c. 18 :	<i>Vallis lilyorum</i> , c. 23 :
De moribus boni religiosi.	De bonis moribus humilis monachi ¹ .

Il est donc évident que les titres des *Sermones ad Novicios*, du *Soliloquium animae*, de l'*Hortulus rosarum* et du *Vallis lilyorum* répondent presque mot à mot aux titres de l'*Imitation*. Le 17^me chapitre de l'*Hortulus rosarum* est

¹ Amort, *Deduct. crit.*, p. 169, étend encore ce parallèle.

même intitulé : *De Imitatione ss. vitæ D. N. Jesu Christi*. Il est donc évident aussi que les sujets de prédilection de Thomas à Kempis sont les sujets de prédilection de l'auteur de l'*Imitation*.

Cette ressemblance manifeste dans la doctrine et dans la pensée éclate aussi dans l'expression et dans la manière d'écrire.

Les quatre livres de l'*Imitation* commencent par un texte de l'Écriture; eh bien, on compte jusqu'à quinze opuscules de Thomas à Kempis qui commencent de la même manière ¹.

L'auteur de l'*Imitation* commence souvent sa phrase par une exclamation; Thomas à Kempis a la même habitude. Voici quelques exemples :

L'AUTEUR DE L'IMITATION S'ÉCRIE :

THOMAS A KEMPIS ÉCRIT :

Lib. I, c. 3 :

Sermo VI :

O quam cito transit gloria mundi!

O quam cito transit delectatio!

Lib. I, c. 3 :

Sermo XXVIII :

Quam multi pereunt per vanam scientiam!

Vae illi qui cogitat vana!

Lib. I, c. 18 :

Sermo XXVIII :

Heu! quid est vita nostra!

Benedicti omnes devoti!

Sermo XX :

O quantus fervor religiosorum in principio! O quanta devotio orationis!... O tepor et negligentia status nostri!

O quam sanctum est in custodia oris stare!

O religiose frater!

Lib. I, c. 22 :

Sermo XIV :

O quanta fragilitas humana!

Heu! miser et insipiens homo!

¹ Amort, *Ded. crit.*, p. 163.

L'AUTEUR DE L'IMITATION S'ÉCRIE :

THOMAS A KEMPIS ÉCRIT :

Lib. I, c. 23 :

Sermo III :

Ah, longa vita non semper emendat culpam !

Vae omnibus ambulantiibus in desideriiis carnis !

Lib. I, c. 23 :

Sermo XXII :

O si Jesus in cor nostrum veniret, quam cito docti essemus !

O si posses in amore Jesu proficere ! Felix qui meretur admonitiones Jesu !

Lib. II, c. 12 :

*Sermo XX :*Ecce in cruce totum constat ¹.

O vere beata crux Christi !

O vere pretiosissimum lignum !

Cette ressemblance est frappante ; mais elle devient plus remarquable encore lorsqu'on compare la coupe générale des phrases de l'*Imitation* avec celle des opuscules de Thomas à Kempis. L'*Imitation* ne se compose réellement que d'une série de pieuses pensées, énoncées la plupart en forme d'aspiration, d'avertissement, de méditation et de prière ². Chaque verset renferme une doctrine complète, qui n'a pas toujours une liaison sensible avec le verset qui précède ou celui qui suit. Le titre même que l'on a donné à l'*Imitation* confirme cette observation. Dans plusieurs manuscrits ce livre est intitulé : *Liber sententiarum de Imitatione Christi*, ou bien *Admonitiones ad spiritualia trahentes*. On n'y voyait qu'une suite d'avis, de conseils, d'axiomes sans enchaînement sensible.

¹ Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 179 et seq. et le § 220, p. 238.

² Voici comment Thomas à Kempis décrit sa manière de composer, qui est bien évidemment celle de l'auteur du livre de l'*Imitation* : « Vario etiam sermonum genere, nunc loquens, nunc disputans, nunc orans, nunc colloquens, nunc in propria persona, nunc in peregrina, placido stylo textum praesentem circumflexi. » *Prolog. Soliloq. animae*, p. 443, oper. edit. Antv., 1615.

Et bien, ce style est le style de Thomas à Kempis. Cet écrivain ne développe presque jamais son sujet; jamais il ne s'abandonne à un élan; il accumule des sentences; il entasse des maximes; il forme une agglomération de pieuses pensées; mais il ne s'attache jamais à lier ses idées de manière à les présenter comme une chaîne continue dont tous les anneaux se tiennent ¹. Le défaut de plan et d'enchaînement est tout aussi sensible dans le *Jardin des Roses* et dans la *Vallée des Lis* que dans l'*Imitation*. On est donc forcé de reconnaître encore ici une même plume guidée par une même pensée.

Une troisième preuve intrinsèque résulte de l'emploi des expressions étranges, barbares, inusitées qui se trouvent tout à la fois dans l'*Imitation* et dans les œuvres de Thomas à Kempis. Le nombre de ces termes est si considérable qu'il est impossible de supposer ici une coïncidence fortuite. Je n'en donnerai qu'un choix, et cependant ma liste sera longue; la voici : On lit dans

L'IMITATION.

LES ŒUVRES DE THOMAS A KEMPIS.

Lib. I, c. 1. Quid prodest tibi *alta* de Trinitate disputare?... Si scires totam Bibliam *exterius*.

Lib. I, c. 2. Si multa *satis* bene intelligis, scito tamen *quia* sunt multo plura, quae nescis.

De se ipso nihil *tenere* magna sapientia est.

Noster sensus *modicum* videt.

Alta pour des choses sublimes s'y trouve 40 fois.

Scire exterius s'y trouve une fois.

Satis pour le superlatif s'y trouve 52 fois. *Quia* pour *quod*, habituellement.

Tenere pour *aestimare* s'y rencontre 12 fois.

Modicum pour *parum*, 39 fois.

¹ Cette manière d'écrire était commune aux maîtres et aux disciples. En lisant attentivement l'opuscule inédit de Florentius, que nous publierons à la suite de ces *Recherches*, on verra dans quelle école l'auteur de l'*Imitation* a formé son style.

L'IMITATION.

LES OEUVRES DE THOMAS A KEMPIS.

Lib. I, c. 6. Ideo *leviter* indignatur.

Leviter pour *faciliter* s'y trouve 18 fois.

Lib. I, c. 9. *Valde* magnum est in obedientia *stare*, sub praelato vivere.

Valde pour le superlatif, 123 fois. *Stare* pour *perseverare*, 74 fois.

Lib. I, c. 11. Nunc *pro magno* videtur, si quis primi fervoris partem posset retinere.

Pro magno. Cette expression s'y trouve 6 fois.

Lib. I, c. 12. Bonum est quod aliquando habeamus aliquas *gravitates* et contrarietates.

Gravitas pour *difficultas* s'y trouve 29 fois.

Lib. I, c. 12. Qui non radicem evellit, ad eum tentationes *redient*.

Redient pour *redibunt*, très-souvent.

Lib. I, c. 14. Ultra proprium *videre*. Nemo libenter ducitur.

L'infinifif pris substantivement 44 fois.

Lib. I, c. 15. Quidquid ex caritate agitur, *totum* efficitur fructuosum.

Totum pour *omne*, 30 fois.

Lib. I, c. 17. Oportet ut discas te in multis *frangere*, si vis pacem *tenere*.

Se frangere s'y trouve 35 fois. *Tenere* pour *servare*, 12 fois.

Lib. I, c. 20. Trahunt desideria sensualitatis ad *spatiandum*.

Spatiamentum, une fois.

Lib. I, c. 21. Non *attrahas* tibi res aliorum.

Attrahere sibi pour *esse sollicitus*, 2 fois.

Si inferni poenas *cordialiter* perpenderes.

Cordialiter, 11 fois.

Lib. I, c. 23. Dabit magnam confidentiam *supportatio* adversitatis.

Supportatio, une fois.

Lib. I, c. 25. *Grosse* vestiuntur.

Grossus, 6 fois.

Lib. II, c. 1. Disce *exteriora* contemnere et ad *interiora* te dare.

Exteriora et *interiora*, 121 fois.

Lib. II, c. 10. *Pone* te ad patientiam.

Ponere se, 14 fois.

Lib. II, c. 11. In moriendo totum *jacet*.

In aliquo *jacere*, une fois.

Lib. III, c. 7. Forte serva *propositum*.

Propositum pour *professio religiosa*, 56 fois.

Lib. III, c. 62. Nunc *dimitte* transire.

Dimittere pour *sinere*, très-fréquemment.

L'IMITATION.

LES OEUVRES DE TH. A KEMPIS.

Lib. III, c. 65. Illi bene et optime <i>contentantur</i> , si homines scirent <i>contentari</i> .	<i>Contentari</i> , comme verbe passif, 12 fois.
Lib. IV, c. 1. Verba tua mihi <i>gratantur</i> sunt accipienda.	<i>Gratantur</i> , 17 fois.
Lib. IV, c. 5. Ad <i>pauperculam</i> dignaris venire animam.	<i>Pauperculus</i> s'y rencontre 14 fois.
Lib. IV, c. 10. Cuncta <i>phantasmata</i> in caput ejus sunt retorquenda.	<i>Phantasmata</i> s'y trouve 9 fois.

Nous laissons au lecteur le soin de juger si un écrivain italien du XIII^e siècle a pu se trouver d'accord d'une manière aussi remarquable avec un écrivain hollandais du XV^e, sans qu'il y ait eu entre eux le moindre rapport de fraternité, d'ordre ou d'école? Nous demanderons aux esprits impartiaux si un écrivain hollandais du XV^e siècle a pu se dépouiller de ses propres idées et de son propre langage, au point d'imiter servilement un écrivain italien du XIII^e, écrivain inconnu, écrivain dont un seul livre est censé exister? Un pareil phénomène est inouï dans l'histoire des lettres, et il faut toute la bonhomie des Gersénistes pour s'y arrêter comme à une planche de salut.

M. De Grégory avoue que les œuvres de Thomas à Kempis sont remplies de *maximes tirées de l'Imitation* ¹; mais il explique cette ressemblance par un fait très-simple. Thomas à Kempis, dit-il, avait *médité l'Imitation*, il l'avait même apprise par cœur ². Thomas, étant postérieur à Gersen, a pu s'approprier les pensées du religieux bénédictin, et donner ainsi à ses écrits une couleur ger-

¹ *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 225.

Ib., t. I, p. 227.

séniste. Voilà comment les avocats de Gersen essaient d'éluder nos arguments.

Leur réponse aurait un côté spécieux, si les œuvres de Thomas à Kempis renfermaient des citations textuelles du livre de *l'Imitation*, et si le style de ce dernier ouvrage différait sensiblement du style de Thomas à Kempis; dans ce cas, l'emprunt, et si l'on veut, le plagiat, serait facile à découvrir. Mais on a dû voir que Thomas à Kempis n'a pas cité *l'Imitation* à la lettre; qu'il n'en a point fait d'extraits; qu'il n'en a emprunté aucun passage. Ce n'est pas dans les termes seulement que la ressemblance indiquée par nous est frappante, c'est encore dans le style, dans la manière de parler, dans la manière de penser; c'est en un mot dans la tournure de l'esprit qui est propre à un auteur; c'est dans ces qualités de l'âme dont un écrivain ne peut se défaire et dont un autre auteur ne peut s'emparer. La ressemblance n'existe pas seulement à la surface des deux livres; elle se manifeste jusque dans le fond de la pensée et dans tout l'ensemble de la composition. Cette ressemblance est si intime, que si on voulait s'arrêter à l'hypothèse des Gersénistes, il faudrait admettre sans hésiter que Thomas à Kempis a fait du livre de *l'Imitation* son livre unique; qu'il l'a étudié depuis son enfance jusque dans sa dernière vieillesse; qu'il s'en est tellement pénétré dès l'époque de son noviciat, que pendant le reste de sa vie il s'est borné à en faire des paraphrases. Il faudrait aller plus loin encore; car ces doctrines et cette manière d'écrire sont plus anciennes que Thomas à Kempis; il faudrait dire que Gerardus Magnus, Van Heusden et Florentius se sont formés à l'école d'un seul livre inconnu jusqu'à leurs temps, mais qui devint tout à coup, sans aucune cause connue, la source de

tout leur enseignement et le résumé de toute leur doctrine.

Personne n'admettra des conséquences aussi peu vraisemblables; disons plus, des conséquences aussi contraires à la vérité. Tout le monde avouera que Thomas à Kempis, pénétré de la doctrine de ses maîtres, l'a expliquée avec bonheur dans ses divers opuscules, mais surtout dans les quatre livres qui forment aujourd'hui *l'Imitation de Jésus-Christ*. Cette conclusion découle spontanément des faits que nous avons exposés dans ce paragraphe, et elle confirme évidemment toutes les preuves réunies dans les paragraphes précédents.

CHAPITRE III.

EXAMEN DES DIFFICULTÉS QUE LES GERSÉNISTES OPPONENT AUX KEMPISTES.

Les défenseurs de Gersen se sont donné beaucoup plus de peine pour anéantir ou obscurcir les preuves décisives que nous venons de résumer, que pour établir les droits de leur héros. Notre discussion serait donc incomplète, si nous ne les suivions sur le terrain où ils se sont placés. Afin de dissiper tous les doutes, nous répondrons : 1° d'abord aux témoignages qui paraissent contraires à Thomas à Kempis; nous examinerons ensuite 2° si *l'Imitation* peut être attribuée avec une ombre de vraisemblance à des écrivains antérieurs à Thomas à Kempis; 3° si on a produit des manuscrits antérieurs à cet écrivain; 4° s'il existe des citations antérieures; enfin, 5° si les notions que l'on a de la personne et des qualités de

Thomas à Kempis, ainsi que le contenu de l'*Imitation*, nous obligent à croire que cet écrivain n'a pas composé ce livre.

ART. 1^{er}.

Témoignage contraire aux droits de Thomas à Kempis.

Les Gersénistes n'ont découvert qu'un seul écrivain qui ait contesté les droits de Thomas à Kempis, avant le commencement de la controverse au XVI^e siècle, et cet écrivain est Jean Trithème, qui attribua l'*Imitation* à Jean de Kempis, frère de Thomas, et religieux, comme lui, dans le couvent de S^t-Agnès. On conclut de ce témoignage que Trithème, quoique versé dans l'histoire de son temps, et à peu près contemporain de Thomas à Kempis, ignore la tradition que nous avons alléguée, et que, par conséquent, cette tradition est au moins suspecte. Comme cet écrivain assura, de plus, que les vieillards de son Ordre racontaient de son temps que des religieux plus anciens avaient lu l'*Imitation* ¹, on prétend encore que, d'après Trithème, l'*Imitation* existait avant le commencement du XV^e siècle, où Thomas à Kempis, selon nous, la composa.

L'opinion de Trithème, quelque défavorable qu'elle puisse paraître à la cause de Thomas à Kempis, ne prête aucun appui aux Gersénistes, puisqu'elle transmet à Jean de Kempis les titres que nous revendiquons pour Thomas. Elle fixe ainsi aux premières années du XV^e siècle la publication d'un livre que les Gersénistes fixent au

¹ Quem (librum *De Imit.*) ante multos annos seniores nostri, suos ferunt legisse seniores.

XIII°. Mais allons plus loin. Trithème avait attribué l'*Imitation* à Thomas à Kempis, dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, publié en 1495. Deux ans plus tard, dans son *Histoire des hommes illustres de l'Ordre de S^t-Benott*, il jeta un doute sur l'opinion qu'il avait émise, et parut croire que Jean de Kempis avait composé ce livre. Il avoua cependant que l'opinion générale lui était contraire. Sa seconde opinion reposait donc sur une simple conjecture, à laquelle s'opposaient, de son aveu, et la tradition reçue partout, et le témoignage qu'il avait rendu lui-même à cette tradition, dans son *Catalogue des écrivains de l'Église*. Une conjecture proposée avec hésitation, une opinion isolée, peut-elle prévaloir sur le témoignage positif des témoins oculaires que nous avons cités dans le chapitre précédent?

Les *anciens des anciens* de l'Ordre de S^t-Benott avaient lu l'*Imitation* depuis longues années, lorsque Trithème écrivait : nous l'accordons ; mais c'est en vain que l'on invoquerait ce fait contre Thomas à Kempis. Trithème a publié son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques* en 1495, c'est-à-dire 80 ans après que l'*Imitation* avait été composée... Depuis l'année 1414, où, selon nous, ce livre fut écrit, jusqu'à l'époque de Trithème, *trois générations* s'étaient succédé. On pouvait donc dire avec vérité que les anciens des anciens avaient lu ce beau livre depuis longues années. Comment nous prouverait-on que l'expression de Trithème suppose que l'*Imitation* a été composée avant l'année 1414?

Quant à l'opinion de Possevin, de Bellarmin et de Sirmond, qu'on allègue encore contre Thomas à Kempis.¹,

¹ De Grég., *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 242, 309 ; t. II, p. 10, etc.

elle n'a point une grande autorité dans notre controverse, parce que les deux premiers se sont prononcés sans examen ¹ en faveur de l'opinion du P. Rossignoli, qui ne s'appuyait lui-même que sur des conjectures mal fondées. Sirmond s'attachait à un seul manuscrit, dont l'époque a été jugée bien postérieure à celle qu'il avait fixée.

On dit que Bellarmin et Sirmond ont changé d'avis plus tard ; mais qu'importe ? Du jour où la controverse a été soulevée, ces écrivains, comme tous les savants qui ont partagé leur opinion, n'ont plus été juges ou témoins, mais parties. C'est fouler aux pieds toutes les règles de la critique, que d'opposer aujourd'hui aux droits de Thomas à Kempis, l'opinion des défenseurs de Gersen, qui n'a pas plus de valeur que les raisons sur lesquelles elle est fondée. A ces autorités, nous opposons des autorités tout aussi respectables et beaucoup plus nombreuses ; mais ce n'est point ainsi que l'on peut éclaircir la question. Les seules autorités sur lesquelles on puisse raisonnablement s'appuyer sont les auteurs contemporains et les écrivains anciens qui ont conservé la tradition. Or, nous avons vu que toutes ces autorités se prononcent en faveur de Thomas à Kempis, et que Trithème seul hésite au milieu d'une multitude de témoins irrécusables. La preuve tirée des témoignages contemporains en faveur de Thomas à Kempis reste donc intacte.

¹ Bellarmin déclare, par exemple, que l'*Imitation* ne se trouve point parmi les Œuvres de Thomas à Kempis. Si cette observation s'applique à deux ou trois éditions, elle est démentie par plus de douze autres éditions des œuvres complètes de notre écrivain. Bellarmin n'a jamais examiné la question.

ART. 2.

Des auteurs prétendus de l'IMITATION qui sont antérieurs à Thomas à Kempis.

Quoiqu'il ne suffise pas de prouver que l'*Imitation* exista avant l'époque où Thomas à Kempis a pu l'écrire pour constater les droits de Gersen, plusieurs Gersénistes ont dirigé tous leurs efforts vers ce but, et, avec un zèle plus ardent qu'éclairé, ils ont attribué l'*Imitation* à des écrivains tout aussi distincts de Gersen que de Thomas à Kempis. L'esprit de chicane que D. Cajétan avait implanté dans la controverse, y a ouvert une vaste carrière aux conjectures, et y a multiplié les concurrents outre mesure. Il est donc nécessaire d'étouffer une bonne fois tous ces fantômes, et de montrer que les droits de Thomas à Kempis ne souffrent pas plus du nombre de ses concurrents que de leurs titres.

Quoique trois manuscrits, un de Genève, de 1457, un de Toulouse, de 1467 ¹ et un de Raiten-Haslagen, du XV^e siècle ², attribuent l'*Imitation* à saint Bernard, personne n'ose dire que ce saint docteur ait composé ce livre. L'auteur de l'*Imitation* parle de l'*humble saint François*, qui naquit 150 ans après la mort de saint Bernard, et il emploie un style qui n'a aucune ressemblance avec celui de l'abbé de Clairvaux. On convient donc qu'il y a méprise et dans les manuscrits cités, et dans les éditions peu nombreuses qui ont été publiées sous le nom de *saint Bernard* ³.

¹ De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 210.

² Amort, *Ded. crit.*, p. 295.

³ On cite celles de Strasbourg, en 1480, de Brescia (Brixen ?), en 1481 et 1485, de Bâle, en 1487, et de Toulouse, en 1488.

Thomas Gallus, que M. de Grégory associe à l'Ordre de S^t-Benoit ¹, malgré l'Académie de France ², afin de pouvoir soutenir que saint Antoine de Padoue, dont Thomas fut le maître, vécut à Verceil dans un couvent bénédictin, et connut l'auteur de l'*Imitation*; Thomas Gallus, dis-je, naquit en Piémont, d'une famille française, dans les premières années du XIII^e siècle. Il fut premier abbé du monastère de S^t-André de Verceil, et appartient à l'Ordre de S^t-Augustin. On possède de lui un commentaire étendu sur le Cantique des cantiques, dont le style n'a aucun rapport avec celui de l'*Imitation*. Quelques écrivains ont supposé néanmoins qu'il avait composé ce livre, et le P. Spotorno, savant Barnabite, bibliothécaire de la ville de Gênes, a tâché, en 1838, sous le pseudonyme d'Albo Docilio, de donner un corps à ces hypothèses. Mais les observations vagues et les arguments négatifs, sur lesquels il s'appuie, sont si faibles et si peu concluants, qu'il est inutile de les reproduire et de les réfuter ici ³.

Bernardin de Bustis cite l'*Imitation* sous le nom de saint Bonaventure; mais le texte qu'il allègue ne se trouve ni dans l'*Imitation*, ni dans les écrits du saint docteur ⁴. Son opinion manque de base. Il faut donc attribuer aussi au caprice d'un copiste l'inscription d'un manuscrit

¹ *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 144.

² *Hist. litt. de France*, t. XVII, p. 356. Paris, 1852. M. Gence attribue ce volume aux Bénédictins, qui n'ont publié que les treize premiers volumes de ce remarquable ouvrage. Une commission formée parmi les membres de l'Institut a publié les volumes suivants, au nombre de huit.

³ Voy. *Le Journal ligurien des lettres et des arts*, cité par M. De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 145 et s., et t. I, p. 67, 72.

⁴ Voy. *Prodromus op. s. Bonav.*, l. VIII, part. IV, § 15, p. 743, in-fol. Bassani, 1767. L'auteur de ce *Prodromus* fait remarquer que l'opinion de Bernardin de Bustis n'a aucun fondement. Voy. p. 710.

de l'*Imitation*, qui, au témoignage d'Amort¹, porte le nom de saint Bonaventure.

Jean-Marie Suarez, pour concilier tous les systèmes, attribue le premier livre de l'*Imitation* à Gersen, le second à Ubertain de Casal, le troisième à Pierre de Corbario, anti-pape sous le nom de Nicolas V, en 1333, et le quatrième à Gerson; il veut bien admettre que Thomas à Kempis a coordonné les écrits de ces quatre auteurs². C'est un roman de pure imagination que rien ne justifie, que rien n'explique. Nous discuterons plus loin les titres de Gersen et de Gerson; nous verrons aussi qu'Ubertain de Casal, auquel Grancolas a prêté l'appui de son autorité³, n'a pas composé l'*Imitation*. Son style, ses doctrines, son caractère, l'âge où il a vécu, l'absence de témoins, de manuscrits et de citations, tout prouve qu'il n'est pas l'auteur de ce livre. Les mêmes raisonnements s'appliquent à Pierre de Corbario. Papebroch a publié la rétractation, lue par cet anti-pape, dans le consistoire qui a suivi sa déposition⁴. Le plus simple examen de ce document suffit pour convaincre tout homme impartial qu'il n'existe aucune analogie entre les idées et les expressions de Pierre de Corbario et les idées et les expressions de l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Mabillon avait découvert dans le monastère des Chartroux du Parc, dans le Maine, un manuscrit de l'*Imitation*, qui, d'après son inscription, avait été *composé par un*

¹ *Ded. crit.*, p. 292.

² Voy. sa préface de l'*Imitation* imprimée à Rome en 1667, et De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 157.

³ *Dissert. sur l'auteur de l'Imit.*, à la tête de sa traduction française de l'*Imitation*, imprimée en 1729. Je n'ai pu la voir.

⁴ Voy. *Propylaeum Maii*, p. 82, § 11, part. II.

*certain religieux de l'Ordre des Chartreux*¹. Il eut connaissance plus tard d'un autre manuscrit des Chartreux de la Chapelle, en Flandre², où l'*Imitation* était suivie d'une *Chronique des prieurs de la grande maison des Chartreux*³, terminée par ces mots : *Compilata sunt haec a Dño Henrico Kalkar, sub anno Dñi ejusdem Jesu Christi millesimo tricesimo, nonagesimo octavo, circa festum B. Joan. Baptistae*. Mabillon conclut de ce manuscrit que le livre de l'*Imitation* avait été copié, sinon composé, en 1398, par Henri Kalkar, chartreux de Strasbourg, qui mourut en 1408, plusieurs années avant que Thomas à Kempis, ait pu écrire ce livre⁴. L'abbé Gérard Casteel, dans ses *Controverses d'histoire ecclésiastique*⁵, a exposé les droits des Chartreux avec une certaine complaisance.

Il est impossible néanmoins de décider la question en faveur des Chartreux, d'après les faibles données que nous venons d'indiquer. L'autorité isolée de trois ou quatre manuscrits n'est d'aucun poids dans notre controverse, puisqu'on en trouve autant en faveur de saint Bernard, et davantage pour chacun des trois concurrents principaux,

¹ Quem composuit religiosus quidam Ordinis Carthusianorum. Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 294.

² Le cinquième opuscule, qui est l'*Imitation*, y porte ce titre : *Incipit libellus quidam devotus, copulatus a quodam devoto Carthusiensi domus Geltriae*. Voy. Amort, *Moral. certit.*, p. 157.

³ *Chronica Priorum domus majoris Carthusiae*.

⁴ Un auteur anonyme, que je n'ai pu consulter, a pris en main la cause de Kalkar dans une dissertation intitulée : *Historische Nachricht von dem wahren Verfasser der 3 Bücher DE IMITATIONE CHRISTI Henri Calcar*. Voy. l'*Hannov. Magazin von 1760*, p. 1607, cité par H. W. Lawaz, *Handbuch der Bücherkenntniss*, etc. *Erster Nachtrag zum IV Bd. des I Theiles*, p. 585. Halle, 1792.

⁵ *Controversiae ecclesiastico-historicae, utiliter curiosae*, authore D. G. Casteel. in-4°, Colon. Agripp., 1734, p. 540.

quoiqu'il soit impossible que tous les trois aient composé l'*Imitation*. D'ailleurs, l'inscription de ces manuscrits n'est pas identique; sur l'un on lit : *Carthusianus de Rheno*; sur un autre : *Carthusianus domus Gelriae*, etc.¹; ce n'est donc point d'après une tradition certaine, mais d'après un bruit vague que les copistes ont adopté ces titres, comme d'autres copistes ont adopté des inscriptions qui attribuent le livre à saint Bernard ou à saint Bonaventure.

On a cru, pendant quelque temps, que Henri Kalkar n'était pas mort en 1408, mais dix ou quinze ans plus tard. Il est bien constaté aujourd'hui qu'il est mort en cette année, comme Mabillon l'avait assuré; mais il n'est pas moins certain qu'il n'a ni composé ni copié le livre de l'*Imitation*.

Le chevalier Menwecq, prêtre de l'Ordre de Malte à Strasbourg, a fourni à Eusèbe Amort un catalogue complet des œuvres de Henri Kalkar, jusqu'à l'année 1407, peu de mois avant sa mort. L'*Imitation* n'y figure pas.

Le manuscrit de la Chapelle, en Flandre, d'après la description qu'en fournit Amort, se compose d'une collection d'opuscules écrits à diverses époques, et réunis en un volume, quoiqu'ils n'eussent aucun rapport entre eux. On y trouve un opuscule de saint Éphraem, copié en 1419, onze ans après la mort de Kalkar, et un autre opuscule copié à Delft en 1428, quatorze ou 15 ans après que Thomas à Kempis eut composé l'*Imitation*. Ces opuscules précèdent, dans le volume, la chronique terminée par Kalkar en 1398, ce qui prouve que le compilateur de ce volume n'a eu aucun égard aux dates en réunissant ces opuscules, et que Kalkar ne peut être considéré comme

¹ Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 197, 198, n° 54 et 55, et p. 185, n° 56.

l'auteur de l'*Imitation*, à plus de titres qu'il ne peut être considéré comme l'auteur des opuscules de saint Éphraem.

Wharton s'est permis une conjecture en faveur de Gualter Hilton, religieux anglais ¹. Une conjecture est peu de chose, lorsqu'on pèse les arguments que nous avons exposés dans le second chapitre.

ART. 3.

Des manuscrits que l'on croit antérieurs à Thomas à Kempis.

Si on opposait aux droits de Thomas à Kempis des manuscrits *datés*, la discussion serait très-facile; un coup d'œil suffirait pour trancher la question.

Mais malheureusement les Gersénistes nous opposent des manuscrits *non datés*, dont l'âge n'est prouvé que par l'*opinion* des savants qui les ont examinés. Jusqu'ici on n'a pu produire un seul manuscrit *daté* qui fût antérieur à l'époque où Thomas à Kempis a écrit, selon nous, le livre de l'*Imitation*. Nous sommes donc réduits à discuter la valeur des jugements qui ont été portés sur l'âge

¹ Wharton, dans Usserii *De Scripturis vernaculis, Auctarium*, p. 443, imprimé en 1690, écrit : « Celeberrimum opus *De Imitatione Christi*, non minus aequo jure, sibi FORSAN vindicare potest (Gualterus Hilton) quam Thomas à Kempis, aut quivis alius. Extant enim in bibliotheca Lambethana bini codices mss. et alibi plures, qui tres priores operis istius libros complectuntur titulo : *Misticae ecclesiasticae*. Codicum alter Hiltoni nomen prae se fert, illumque ejusmodi opus conscripsisse Balaeus confirmat. » Les mêmes conjectures furent émises par Vogt, *Apparatus litterar.*, t. II, p. 376, Wittenb., 1718. M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 158, fait observer que l'*Imitation* a été attribuée à Jean Pommario et à Martin le Chartreux. Il est possible de s'arrêter à de pareilles opinions.

des manuscrits *non datés* que l'on *suppose* antérieurs à Thomas à Kempis.

Pour peu que l'on soit exercé dans l'examen des anciens manuscrits, on sait combien il est difficile de fixer, d'une manière exacte et précise, l'âge d'un manuscrit non daté. L'appréciation dépend tout entière de l'application de quelques règles générales basées sur l'observation. On a remarqué qu'à telle ou telle époque, telle lettre a revêtu telle forme; telle abréviation a été admise; telle contraction a été introduite; et on en a conclu que les manuscrits dans lesquels on rencontre ces formes, appartiennent à la même époque. Grâce à ces règles, on peut déterminer l'âge d'un manuscrit, d'une manière approximative, à 25 ou à 50 ans près: mais il est impossible de déterminer l'année où il a été écrit. La différence des caractères ne s'introduit pas subitement, mais à la longue et insensiblement; plusieurs copistes ont transcrit des livres pendant 50 à 60 ans, et dans cet espace de temps, ils n'ont guère modifié leur manière d'écrire. L'écriture d'une époque empiète toujours sur celle d'une autre. Rien ne prouve mieux d'ailleurs l'incertitude et l'insuffisance des règles établies, que le désaccord des hommes les plus habiles, lorsqu'ils sont appelés à se prononcer sur l'âge des manuscrits.

Ce genre de preuves ne peut donc servir à discuter les droits relatifs de Gerson et de Thomas à Kempis, qui sont contemporains. Il pourrait avoir une valeur réelle pour Gersen, si on produisait un manuscrit qui, de l'aveu unanime des savants, remontât au delà du XV^e siècle.

Or, ce manuscrit n'a pas encore été produit. Tous ceux que l'on nous donne pour tels, ont été jugés non-seulement postérieurs à l'époque où Thomas à Kempis a écrit l'*Imi-*

tation, mais même à l'époque où l'ouvrage était connu partout.

Examinons ces manuscrits :

Le premier est le manuscrit d'Arône, que Mabillon croyait écrit vers l'an 1387 ¹. Eh bien, des hommes très-versés dans l'étude des manuscrits, à qui ce *Codex* fut présenté à Milan, jugèrent qu'il n'était *certainement point antérieur au XV^e siècle* ².

Le P. Hartzheim déclara à la même époque que l'écriture de ce manuscrit ne dépasse *certainement* pas le XV^e siècle, où l'imprimerie fut inventée, et qu'il est peut-être moins ancien ³. Le P. Joseph Blanchini, de l'Oratoire, Assemani, Foggini, bibliothécaire du Vatican, l'abbé Savoldi, Charles Doneda, François Padaldi, jugèrent en 1761 que le manuscrit d'Arône datait de la première moitié du XV^e siècle ⁴. Le P. François Antoine Zaccaria assure que l'écriture de ce manuscrit prouve qu'il a été fait dans le courant du XV^e siècle; *cela*, dit-il, *est très-certain*; le reste n'est que conjecture ⁵. Mabillon croyait ce manuscrit pos-

¹ Voy. De Grég., *Hist.*, t. II, p. 476. Dans le congrès de 1687, tenu à St-Germain-des-Prés, on écrivit : *Quas scriptura nobis videtur non inferior annis trecentis*. Mabillon ratifia cette opinion dans son *Museum italicum*.

² Amort, *Ded. crit.*, p. 75. « Unanimi consensu, post diligens examen, pronunciant (eruditi Mediolanenses) exemplar praefatum (MSS. Aron.) ante annum 1400 *minime* fuisse conscriptum. » Lettre du P. Casati au P. Bissellius, provincial de Bavière, du 17 juillet 1726. M. De Grégory cite l'opinion des savants Milanais en sa faveur, parce qu'il a omis le mot *minime*, *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 12 et p. 479, et t. I, p. 247.

³ Voy. sa lettre dans Amort, *Ded. crit.*, p. 76.

⁴ Voy. les témoignages dans Amort, *Mor. certit.*, p. 33.

⁵ Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 77, en note. M. Daunou cite plusieurs savants modernes qui placent le manuscrit d'Arône entre 1460 et 1470. Voy. le *Journal des savants*, décembre 1826, et De Grég., *Hist.*, t. II, p. 373. Ce manuscrit est conservé aujourd'hui à la Biblioth. de l'Athénée de Turin.

térieur à celui de Grammont, qui est lui-même du XV^e siècle, comme nous le prouverons à l'instant. Comment donc le manuscrit d'Arône pourrait-il prescrire contre Thomas à Kempis ¹ ?

Le manuscrit de Grammont, trouvé dans le monastère des Bénédictins de cette ville, est écrit en grandes lettres. Mabillon, qui le jugeait le plus ancien de tous les manuscrits de l'*Imitation* ², l'a inséré dans son célèbre ouvrage sur l'*Art diplomatique*, comme un spécimen des manuscrits du XIV^e siècle. Ce manuscrit ne porte aucune date : mais le P. Almaert, bibliothécaire du monastère de Grammont, déclara sous serment et devant notaire, en 1663, que, seize ans environ avant cette époque, il avait lu sur le dernier feuillet de ce volume l'inscription suivante, qui en avait été arrachée plus tard : *Ce livre a été écrit par frère Louis de Monte, qui mourut avant l'année mil quatorze cent* ³.

« Comme on ignore, dit Dupin, par qui cette note a été faite, et à quelle époque, et comme ce manuscrit renferme d'ailleurs l'ouvrage de Thomas à Kempis, *De disciplina claustralium* (écrit de la même main que l'*Imitation*), c'est en vain qu'on le produirait pour prouver que l'*Imitation* est antérieure à Thomas ⁴. »

¹ Desbillons, *Disp. crit.*, p. 32 et 33, prouve, d'après les *Vindicias* de Rosweyde, que le manuscrit d'Arône est très-défectueux et renferme beaucoup de mauvaises leçons.

² *Omnium antiquissimus*. Voy. *Antiq. in Vind. Kemp.* Ce manuscrit porte aujourd'hui le n^o 3591 à la Biblioth. roy. de Paris.

³ *Hic liber conscriptus fuit a Fr. Ludovico De Monte qui obiit ante annum millesimum quadringentesimum*. Voy. l'acte notarié, dans l'*Hist. de l'Imit.*, par De Grég., t. II, p. 465. On voit ici combien les Gersénistes sont malheureux. Leur meilleure preuve repose ici sur l'*ancien souvenir* d'un religieux bénédictin et sur un *feuillet arraché* !

⁴ *Dissertation sur le véritable auteur de l'Imitation*, dans sa *Biblio-*

M. Daunou écrit en 1826 que l'écriture de ce manuscrit a été jugée du XV^e siècle, de 1430 à 1440, par les experts qui l'ont examinée dans ces derniers temps¹. On n'en peut donc rien conclure contre les droits de Thomas à Kempis.

Le manuscrit de l'ancien monastère de Bobbio que Mabillon rapporta d'Italie, et qui fut examiné dans l'assemblée de 1687, parut aux savants Bénédictins avoir l'âge du codex d'Arona, c'est-à-dire qu'ils le rapportèrent à l'année 1387 environ. Nous avons prouvé que le codex d'Arona était réellement du milieu du XV^e siècle; le manuscrit de Bobbio qui, d'après les Bénédictins, est du même âge, n'est donc pas antérieur à Thomas à Kempis. L'erreur que ces grands hommes ont commise en fixant l'âge du manuscrit de Grammont, ôte d'ailleurs beaucoup d'autorité à l'opinion qu'ils ont soutenue dans cette controverse sur l'âge du manuscrit de Bobbio.

Les savants réunis chez M^{gr} de Harlai, archevêque de Paris, en 1671, donnèrent deux cents ans au manuscrit de Padolirone (monastère d'Italie²). Il datait, selon eux, de l'an 1471, année de la mort de Thomas à Kempis. Cette opinion ne nuit pas à Thomas. Mais M. De Grégory,

thèque des écrivains ecclésiastiques, t. XII, p. 175; in-4^e. Paris (Amstel.), 1700, § 7, et dans les œuvres de Gerson, t. I, p. LXXXIII. Voy. aussi Amort, *Ded. crit.*, p. 81 et 277, et *Mor. cert.*, p. 29.

¹ *Journal des savants*, décembre 1826, et De Grég., *Hist.*, t. II, p. 379.

² Videtur scriptus ante annos minimum ducentos. Voy. le procès-verbal, dans De Grég., *Hist.*, t. II, p. 471. M. De Grégory se trompe lorsqu'il affirme que les savants réunis chez l'archevêque de Paris ont déclaré ce manuscrit antérieur de 200 ans à Thomas à Kempis; ils l'ont déclaré antérieur de 200 ans à l'époque où ils étaient réunis, c'est-à-dire à l'année 1671. Ce manuscrit porte le n^o 1556 à la Bibl. roy. de Paris. Voy. sur le manuscrit de Padolirone, Amort, *Ded. crit.*, p. 89, et Launoy, *Œuv.*, t. IV, part. 2, p. 41.

voulant enchérir sur les Bénédictins, prétend, dans son *Histoire du livre de l'Imitation*, que ce manuscrit porte la date de 1414, et que le monastère de Padolirone a été réuni en 1414 à celui de S^{te}-Justine de Padoue ¹.

Si l'assertion de M. De Grégory était fondée, elle ne blesserait point les droits de Thomas à Kempis, qui a écrit *l'Imitation* l'année 1413 ou 1414, comme nous l'avons dit ailleurs. Mais comme M. De Grégory ne prouve pas son assertion, et que d'ailleurs il propose assez fréquemment des preuves imaginaires, nous préférons à son opinion personnelle, le jugement désintéressé des Gersénistes qui l'ont précédé, et nous persistons à croire avec les Bénédictins de S^t-Germain-des-Prés et avec le savant Ghesquière que le manuscrit de Padolirone n'est guère antérieur à l'année 1470 ².

Le manuscrit d'Allatius, dont l'inscription attribue le livre de *l'Imitation* à Jean De Canabaco, manuscrit dont nous parlerons plus tard, renferme une bulle datée de l'année 1448, écrite de la même main que *l'Imitation* ³. L'assemblée de 1671 n'a pas osé se prononcer sur son âge.

Le manuscrit de Thevenot, rangé par Mabillon, dans son *Art diplomatique*, parmi les manuscrits du XIV^e siècle, renferme l'opuscule de Thomas à Kempis, *De tribus tabernaculis* ⁴. Il est donc du XV^e siècle.

¹ *Hist.*, t. I, préf., p. VIII et 251 ; t. II, p. 471. Amort, *Moral. cert.*, p. 29.

² Ghesquière, *Dissert.*, p. 72. Comme le chiffre qui a frappé M. De Grégory se trouve à la fin du volume, nous sommes tenté de croire que ce chiffre indique le numéro de la bibliothèque dans laquelle ce manuscrit a été placé. Ceci est une conjecture autorisée par le récit équivoque du zélé Gerséniste.

³ Amort, *Moral. cert.*, p. 31.

⁴ Amort, *Ded. crit.*, p. 279.

Le manuscrit du collège de Clermont à Paris, que le P. Sirmond croyait antérieur à Thomas à Kempis, fut jugé bien postérieur par Naudé, Pétau et Raynaud ¹.

Le manuscrit de Slusius, qui porte le nom de Gersen, et dont se prévalut D. Delfau, fut jugé de l'année 1474 par les savants réunis en 1674 ².

On produit enfin un manuscrit du IV^e livre de l'*Imitation*, appartenant autrefois au monastère de S^t-Jacques à Liège, manuscrit qui porte, dit-on, la date de 1417. Cette date n'est pas antérieure à l'année où Thomas à Kempis composa l'*Imitation* : mais ce qu'on affirme n'est pas exact. Le manuscrit ne porte aucune date : un religieux y écrit seulement, à une époque inconnue : *L'an 1417, le 15 du mois d'octobre, j'ai reçu l'habit de S^t-Benott, dans le monastère bâti à l'honneur des SS. apôtres Jacques et André* ³.

Cette note, postérieure à l'année 1417, a pu être faite par ce religieux, l'année de son jubilé, en 1467; elle a pu être faite plus tôt et plus tard : dès lors que prouve-t-elle ⁴?

¹ Amort, *Ded. crit.*, p. 82.

² Ab annis minimum ducentis exaratum. Dans l'assemblée de 1674, dans De Grég., *Hist.*, t. II, p. 474.

³ Anno Domini 1417, xv die mensis Octobris, indutus fui habitu Ordinis S^{ti} Benedicti, in monasterio aedificato in honorem SS. apostolorum Jacobi et Andreae. Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 180, et t. II, p. 470.

⁴ M. Boudet prétend, dans le *Mercure de France*, janv. 1743, p. 103, que l'*Imitation* était déjà écrite en 1407. Il appuie cette opinion sur un manuscrit de l'*Imitation*, suivi des *Méditations* du cardinal de Turrecremata sur les peintures des martyrs qu'il avait fait faire à Rome. On lit à la fin de ces méditations : *Finitae sunt contemplationes supradictas et continuatae Romae, per Ulricum Han, anno Domini M quadragesimo septimo die ult. Decemb.* Il y a ici plusieurs anachronismes manifestes. Jean de Turrecremata était cardinal lorsqu'il fit faire ces peintures, et lorsqu'il écrivit ces contemplations; or, il ne reçut le chapeau de cardinal qu'en 1439. De plus, ce fut vers la fin de sa vie qu'il écrivit ces méditations, c'est-à-dire vers l'an

Le dernier manuscrit dont nous ayons à nous occuper ici, est celui que M. De Grégory appelle le *Codex de Advocatis*¹, codex qu'il considère comme le plus ancien de tous. Ce manuscrit remonte, selon lui, à l'âge de Gersen, c'est-à-dire au XIII^e siècle. M. De Grégory suit des yeux son volume; il le trouve en 1349, chez un membre de la noble famille De' Avogadri. Ces deux dates, le XIII^e siècle et l'année 1349, renversent le système kempiste par sa base, et favorisent la cause de Gersen. Plusieurs savants ont eu la complaisance de partager l'avis de M. De Grégory sur l'âge de ce manuscrit.

Malheureusement pour cet écrivain, tous les savants ne sont pas d'accord sur ce point. M. Gazzera, entre autres, quoique consulté par M. De Grégory lui-même, n'a pu s'empêcher de déclarer que l'écriture de ce manuscrit *ressemble* à celle qui fut en usage à la fin du XIV^e siècle, et *surtout dans le siècle suivant*, qui est le siècle de Thomas à Kempis².

M. Dubner, bon juge en ces matières, considère ce manuscrit comme très-fautif. En rendant compte de l'édition de ce codex donnée par M. De Grégory³, ce critique s'exprime en ces termes : « Si c'était ici le lieu de se livrer à des discussions critiques sur les détails, il y aurait matière à beaucoup d'observations. Plusieurs fois on aurait dû préférer la leçon des autres manuscrits à celle du *Codex de Advocatis*. M. De Grégory ne l'a fait que là où les fautes

1468. Ulric Han les imprima en 1470 ou 1475. Cet imprimeur n'était probablement pas né en 1407. L'opinion de M. Boudet n'a donc pour fondement qu'une inscription évidemment fausse.

¹ De Grég., *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 269-281.

² *Ib.*, t. II, p. 271.

³ Dans le *Nouveau journal de littérature* de Leipzig, en 1854.

étaient palpables. Mais déjà l'assonance ordinaire dans les maximes principales, souvent même la rime entière, à laquelle M. De Grégory n'a fait aucune attention, aurait dû lui faire penser que l'ordre fourni par les autres manuscrits n'aurait pas dû être changé ¹. »

Ce manuscrit est rempli d'abréviations, et son texte est inférieur à celui des autres manuscrits; c'est là un signe certain de nouveauté, qui place le *Code de Advocatis* au-dessous des bons manuscrits qui portent le nom de Thomas à Kempis, et à une époque beaucoup plus rapprochée de nous que le XIII^e ou le XIV^e siècle.

Avant de terminer ce paragraphe relatif aux manuscrits, je suis forcé de relever une méprise qui préoccupe encore les adversaires de Thomas à Kempis, quoique les Kempistes aient fait, depuis longtemps, tout ce qui était nécessaire par la dissiper.

Mabillon a dit, en 1677, que toute la question dépendait du manuscrit de 1441, qui appartenait alors aux PP. Jésuites d'Anvers. Si on trouve, disait-il, des manuscrits plus anciens que celui d'Anvers, c'en est fait des droits de Thomas à Kempis; car l'ouvrage a été connu avant qu'il y apposât son nom.

Eusèbe Amort a répondu que les chanoines réguliers de St-Augustin possédaient, dans leur couvent de Louvain, un autre manuscrit de l'*Imitation*, écrit de la main de Thomas à Kempis, plus ancien que le manuscrit de 1441, puisqu'il renferme le quatrième livre à l'état d'ébauche. Le P. Ghesquière a publié ensuite le *fac-simile* du manuscrit de Kirckheim, qui fut copié, en 1425, sur les

¹ M. De Grégory a eu la loyauté de rapporter ce jugement sévère, dans son *Hist. de l'Imit.*, t. II, p. 355.

manuscrits de Thomas à Kempis dans la maison provinciale des Frères de la vie commune à Utrecht. Ce manuscrit, le plus ancien avec nom d'auteur et date, constate les droits de Thomas à Kempis. L'argument de Mabillon a donc perdu toute valeur. La question ne peut plus être posée comme il la posa; et cependant l'abbé Valart a répété, en 1757, et MM. De Grégory ¹, Onésime Leroi et Thomassy répètent encore aujourd'hui que toute la question dépend du manuscrit de 1441! Est-il étonnant dès lors que la controverse ne finisse jamais?

Concluons. Malgré tous les efforts que les Gersénistes ont faits pour découvrir des manuscrits antérieurs à Thomas à Kempis, il reste avéré : 1° que l'on ne connaît aucun manuscrit daté qui soit antérieur à l'année 1421; 2° que le plus ancien manuscrit daté avec nom d'auteur est celui de 1425, qui porte le nom de Thomas à Kempis; 3° qu'il n'existe aucun manuscrit *non daté* que les savants fixent d'un accord unanime à une époque antérieure au XV^e siècle; 4° que les critiques les plus savants, tels que Mabillon et Sirmond, se sont positivement trompés dans le jugement qu'ils ont porté sur l'âge des manuscrits non datés; 5° que l'examen des manuscrits du livre de l'*Imitation* n'a fourni aucune preuve contre les droits de Thomas à Kempis, mais fournit au contraire, outre de fortes présomptions, des arguments solides en sa faveur.

¹ M. De Grégory, *Hist.*, t. 1, p. 222 et 235. Ce savant critique transcrit, p. 236, les paroles par lesquelles E. Amort déclare qu'il ne tire aucune preuve de l'épigramme du manuscrit de 1441 : il n'en répète pas moins, à la p. 235, que les chanoines réguliers font de cette épigramme un argument capital.

ART. 4.

Des citations du livre de l'IMITATION, faites avant l'époque où Thomas à Kempis a pu l'écrire.

La controverse est née d'une citation littérale du livre de l'*Imitation*, faite dans les *Conférences aux Toulousains*, que des éditeurs modernes ont attribuées à saint Bonaventure. Nous avons vu, dans le premier chapitre de ces recherches, que Manquirez fut frappé de ce fait dès les premières années du XVII^e siècle. Dom Cajétan s'en empara; tous les Gersénistes des siècles suivants s'en sont prévalus.

Voici toute la difficulté.

Une œuvre de saint Bonaventure renferme des citations littérales du livre de l'*Imitation* : ce saint docteur mourut en 1274, cent ans avant la naissance de Thomas à Kempis; il est donc impossible que ce dernier ait composé le livre de l'*Imitation*.

L'argument repose sur l'hypothèse que saint Bonaventure a composé les *Conférences aux Toulousains* : or, cette hypothèse est fautive. La première conférence est extraite mot à mot d'un ouvrage d'Ubertin de Casal, intitulé: *Arbor vite crucifixae*, qui ne fut composé qu'en 1305, trente ans après la mort de saint Bonaventure, comme l'auteur lui-même le déclare dans le prologue de son ouvrage : *J'ai terminé, dit-il, cet ouvrage au mois de septembre, dans la vigile de l'archange saint Michel de la présente année mil trois cent cinq, depuis la très-heureuse naissance du véritable soleil Jésus; depuis ma misérable profession, l'année*

*trente-deuxième*¹. Il déclare, en outre, que l'esprit de Jésus lui a permis de dicter ce livre tout entier, qui est fort étendu, dans l'espace de trois mois et sept jours. Il s'étonne de sa fécondité; *car, ajoute-t-il, depuis mon enfance, j'ai toujours éprouvé tant de difficulté à composer que j'ai pu à peine écrire ou dicter un seul chapitre quelque utile ou dévot qu'il eût pu paraître, et quoique j'eusse été importuné par les violences plutôt que par les prières de plusieurs*².

Voilà qui est bien clair. Avant l'année 1305, point de livre d'Ubertin de Casal : donc saint Bonaventure n'a pu citer cet écrivain; donc les *Conférences aux Toulousains* sont postérieures et à saint Bonaventure et à Ubertin de Casal; donc rien n'empêche qu'elles ne soient postérieures à Thomas à Kempis; donc la preuve que l'on tire de ces conférences contre notre auteur est complètement nulle.

Cette réponse paraîtra péremptoire à quiconque cherche le véritable auteur de *l'Imitation*, sans préjugé ni parti pris : mais elle est loin de satisfaire les partisans de Gersen. Voici comment ils tâchent de prolonger la lutte.

Ils prétendent qu'Ubertin de Casal fut reçu dans l'Ordre de St-François par Jean de Parme : et ils en appellent au témoignage d'Ubertin lui-même. *Alors, dit Ubertin, dans son Prologue, visitant les sanctuaires de Rome, j'ar-*

¹ Illo mense (Septembri) terminavi in vigilia archangeli Michaelis, presentis anni, *millesimi trecentisimè quinti* a felicissimo ortu veri solis Jesu; a mea vero vili conversione tricesimi secundi. Prol. *Arb. vitæ crucifixæ*. Je n'ai pu me procurer un exemplaire imprimé de cet ouvrage. Je me suis servi de l'exemplaire manuscrit qui porte le n° 3074 à la Bibliothèque de Bourgogne.

² Hujus autem difficultatis ratio mihi ab infantia insuit, quod vix unquam potui unam modicam distinctiunculam vel aliquid aliud scriptitare, vel cuique scribenti dictare, quantumcumque utile et devotum, etiam oportunitis non tam precibus quam coactionibus a pluribus molestatus. *Loc. cit.*

rivai chez l'ange de la science de Jésus, le très-saint homme Jean de Parme, à Riéti, et, fortifié, absous et instruit par lui, j'entrai dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie de la Portioncule le second jour du mois d'août, le jour même de l'indulgence, et j'y passai la nuit... J'y éprouvai un grand changement, et j'y reçus un nouvel esprit de la vie de Jésus-Christ et l'intelligence de notre sainte règle ¹.

Or, Jean de Parme abdiqua ses fonctions en 1256 ², et se retira à Riéti pour y passer le reste de ses jours; Ubertain a donc dû faire sa profession entre les années 1249 et 1256, dix-huit à vingt ans avant la mort du docteur séraphique.

Quelque spécieux que soit ce raisonnement, il ne prouve point que saint Bonaventure a pu citer avant 1274 un livre qui ne fut écrit qu'en 1305. De plus, dans le passage que je viens de citer, Urbertain de Casal ne raconte pas sa réception dans l'Ordre de S^t-François, mais l'entrevue qu'il eut avec Jean de Parme, longtemps après sa profession. Il déclare expressément que, son noviciat terminé, il passa treize années dans les pratiques de la vie spirituelle; et ce fut après ces longs exercices qu'il visita les sanctuaires romains et vit Jean de Parme à Riéti ³.

¹ Et tunc romana sanctuaria visitans, et ad angelum scientiae Jesu, vere sanctissimum virum Johannem de Parma, ad Rupem veniens Graecii, et ab ipso confortatus, absolutus et instructus, in die indulgentiae, secundae diei Augusti, intravi ecclesiam Beatae Mariae de Portiuncula de Assisio, et juxta eam pernoctavi... ubi tantam immutationem accepi, et novum vitae Christi spiritum, et sanctae Regulae intellectum... In Prologo *Arboris vitae cruciferae*.

² Wadding, *Annal. Minor.*, ad an. 1256, t. IV, p. 5, ed. Rom., 1755.

³ Tertio decimo vel quarto decimo anno vitae meae, cum multis praeambulis desideriiis, ad suae vitae sanctissimum Ordinem, per seraphicum virum Franciscum, ab ipso Jhesu mundo institutum, misericorditer adduxit me a patre et matre oblatum... Postea inter vanos studentium cuneos et saepe

Il est probable que cette entrevue eut lieu en 1286. Ubertain raconte qu'il fut offert à l'Ordre de S^t-François par ses parents, à l'âge de 14 ans, et il ajoute qu'en 1305, il avait atteint la 32^me année de sa profession religieuse; il avait donc été reçu dans l'Ordre en 1273, peu de temps avant la mort de saint Bonaventure, qui en était général. Comme il visita Jean de Parme 13 ans après avoir terminé son noviciat, il dut le voir en 1286 ou en 1288, lorsqu'il eut atteint lui-même la 27^me ou la 29^me année de son âge.

L'exaltation de ses idées le jeta plus tard dans la secte des Franciscains, qui professaient une pauvreté impossible, celle qui consiste à ne pas avoir en commun la propriété des choses que l'on consomme. Pour le soustraire à l'indignation de ses supérieurs, Jean XXII lui permit, en 1317, de quitter l'Ordre de S^t-François, et de suivre la règle de saint Benoit, dans le monastère de Gembloux ¹; en 1330, il parut devant le même Souverain Pontife pour rendre compte de sa conduite ²; il avait alors 73 ans, d'après nos

philosophicis studiis deditus... Imprimis ergo exercitiis sic per tredecim annos, per forinseca exercitia Jesu, me suos spiritus occupabat; nondum me introducens ad altas suae mentis perfectiones, et inestimabiles sui cordis dolores. Et tunc romana sanctuaria visitans, etc., ut supra. Prologo citato.

¹ Voy. Wadding, *Annales Minorum*, ad an. 1317, t. VI, p. 271, ed. Rom., 1733, et Mansi, notes à Raynaldi, *Annal. eccles.*, an. 1325, t. V, p. 307, ed. Luca, 1750.

² Voy. Baluze, *Miscellanea*, ed. Mansi, Lucae, 1761, t. II, p. 279. Wadding, *Script. Ord. Minor.*, p. 329, ed. Rom., 1650, dit d'Ubertain de Casal : *Floruit sub annum 1325*. Dans ses *Annales Minorum*, an. 1299, t. V, p. 417, ed. Rom., 1733, il établit, d'après le Prologue de l'*Arbor vitae cruciferae*, des calculs qui s'accordent pour le fond avec les nôtres. M. De Grégory, t. I, p. 156, dit qu'Ubertain de Casal fut reçu à Rome par Jean de Parme : Ubertain dit en propres termes que ce fut à *Ritéti* qu'il vit l'ancien général de l'Ordre.

calculs. D'après les Gersénistes, il aurait eu alors 93 ans. Cependant il quitta ensuite l'Ordre de S^t-Benoit, pour entrer dans celui des Chartreux, démarche fort extraordinaire chez un religieux qui compterait à peu près cent ans de vie.

Quoi qu'il en soit de ces circonstances secondaires, qui confirment le récit d'Ubertin, un fait capital nous est acquis, c'est que l'*Arbor vitae crucifixae* n'a pu être citée du vivant de saint Bonaventure; d'où il suit que les *Conférences aux Toulousains* ne sont qu'une compilation d'un âge incertain.

Les derniers éditeurs de saint Bonaventure ont déclaré qu'on ne trouve aucun manuscrit de ces conférences antérieur à la fin du XV^e siècle, et que les meilleurs manuscrits des œuvres du saint docteur ne les renferment point ¹. Ils sont unanimes à rejeter cet ouvrage comme une œuvre supposée ². M. Daunou, dans sa réponse à M. De Grégory, assure que les conférences contiennent des extraits de saint Bernardin de Sienna, qui est mort en 1444, environ 70 ans après la mort de saint Bonaventure ³; je n'ai pu contrôler son assertion. Mais indépendamment de ce

¹ Les éditeurs de Lyon, en 1688, n'ont trouvé ces conférences dans aucun manuscrit. Voy. De Grégory, *Hist.*, t. I, p. 151.

² Le dernier éditeur de saint Bonaventure fait remarquer, dans sa *Diatriba historico-chronologico-critica* des œuvres du saint docteur, que les anciennes éditions des conférences, faites à Strasbourg, à Venise et à Rome, portent le nom d'Ubertin de Casal à la tête de la première conférence. Voy. p. 125, t. I. Venet., 1751. Un autre écrivain de l'Ordre de S^t-François (Cavallesius), qui a publié une histoire littéraire des œuvres de saint Bonaventure en 1767, déclare que les conférences ne sont certainement pas l'ouvrage du saint docteur. Voy. *Prodromus ad opera omnia S. Bonaventuras*, etc., p. 702. Venet., 1767.

³ Voy. De Grégory, t. II, p. 374, ou le *Journal des savants*, décembre 1829. Le P. Testelette a résolu la difficulté tirée des *Conférences aux Toulousains*, dans sa réponse à D. Delfau, p. 126 et seq.

fait, il doit être évident pour tout lecteur impartial que les *Conférences aux Toulousains* n'infirmen en rien les titres de Thomas à Kempis.

Mais voici une autre difficulté. Saint Thomas d'Aquin a cité le livre de l'*Imitation* dans son Office du saint Sacrement ¹. Le docteur angélique est mort en 1274; donc l'*Imitation* est antérieure à Thomas à Kempis.

Nous sommes d'avis que l'auteur de l'*Imitation* a copié saint Thomas d'Aquin, et que saint Thomas d'Aquin n'a pas copié l'auteur de l'*Imitation*.

L'office du saint Sacrement est un chef-d'œuvre, que le docteur angélique a tiré tout entier de son propre fonds, et dont toutes les parties sont si bien liées et si belles, qu'il est impossible d'y soupçonner un emprunt. Il est incroyable d'ailleurs que saint Thomas, qui n'a pas même emprunté aux saints Pères les leçons du second Nocturne, ait dérobé à un auteur obscur, qui ne fut connu qu'au XV^e siècle, deux ou trois phrases isolées qui s'enchaînent parfaitement dans le texte de l'Office.

D'autre part, Thomas à Kempis a l'habitude de citer les livres liturgiques. Dans son opuscule des *Trois tabernacles*, chapitre 3, il cite la strophe :

*Consolatur optime ,
Dulcis hospes animae ,
Dulce refrigerium* ².

Il était bien naturel à ce pieux écrivain de répéter, dans ses belles méditations sur la sainte Eucharistie, quelques-

¹ De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 453, et t. I, p. 158. Voy. l'*Imitation*, liv. IV, c. 13, n^o 2, 17.

² Lib. III, c. 4, n^o 4. Spiritus docet eos terrena despiciere et amare coelestia. Ces mots sont empruntés au Bréviaire.

unes des aspirations que l'Église place dans la bouche de ses ministres au jour de fête du divin sacrement.

L'abbé Valart, qui a prétendu jouer un grand rôle dans notre controverse, soutient, dans sa *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation* (p. 12), que Ludolphe de Saxe, mort en 1380, peu d'années avant la naissance de Thomas à Kempis, a traduit *l'Imitation* en allemand. Il prouve cette opinion par le témoignage d'un prêtre de Metz, qui, ne pouvant se procurer le texte latin de ce livre pour le traduire en français, finit par le traduire de l'allemand. La version française imprimée chez Martin Lempereur, à Anvers, en 1550, selon Valart, en 1538, selon Barbier ¹, renferme une préface datée de Vienne, et adressée à Marguerite, sœur du bon prêtre de Metz. On y lit les paroles suivantes : *L'auteur de cette traduction germanique a été, SI COMME J'AI ENTENDU de gens savants, et particulièrement exercés en telles vacations, un personnage docte et dévot de l'Ordre des Chartreux, appelé Ludolphe de Saxe.*

Ainsi, sur le témoignage isolé d'un ecclésiastique anonyme, qui vécut deux cent cinquante ans après la mort de Ludolphe de Saxe, et qui ne parle que d'après un ouï-dire, l'abbé Valart soutient que la traduction allemande de *l'Imitation* existait en 1380; et lorsque les nombreux témoins contemporains de Thomas à Kempis affirment que cet écrivain a composé *l'Imitation*, il rejette ou élude leur imposant témoignage! Voilà comment on est parvenu à prolonger, pendant des siècles, une controverse qu'on pouvait résoudre en quelques heures!

Est-il nécessaire de dire que les écrits de Ludolphe de

¹ Barbier, *Dissert. sur 72 trad. franç. de l'IMITAT.*, p. 9.

Saxe sont très-connus, et qu'ils ont été reproduits dans tous les formats, même depuis l'invention de l'imprimerie? Cependant personne n'a vu ou connu sa traduction de l'*Imitation*, avant que le bon prêtre de Metz n'en fit mention. On sait au contraire que, dès l'année 1448, Gaspar Pforzheim composa une traduction allemande des trois premiers livres ¹ de l'*Imitation*, dont le traducteur français a pu se servir. L'*argument sans réplique* que l'abbé Valart nous oppose n'a donc au fond pas d'autre base que l'ouï-dire d'un bon prêtre, qui s'était fort peu informé, selon toute apparence, du véritable auteur de la traduction qu'il employait, et dont l'autorité n'est certainement pas comparable à celle des témoins oculaires contemporains, qui déposent en faveur de Thomas à Kempis.

« Gérard de Rayneval, dit M. De Grégory ², auteur du livre de la Vie commune, florissait incontestablement dans le XIV^e siècle, car il est mort en 1384. Or, M. Gence fut forcé d'avouer et d'admettre, dans la *Biographie universelle* de Michaud, que le livre du même Gérard, intitulé *De conversione interna*, PARAÎT ÊTRE le second livre en langue vulgaire française de l'*Imitation de Jésus-Christ* : IL FAUT DONC que Gérard ait puisé son ouvrage dans le traité de l'*Imitation*; comment pouvait-il conclure autrement? »

Voici une objection qui renferme autant de méprises que de mots. Dans la *Biographie universelle* de Michaud, il n'est point question du Gérard de Rayneval, qui vécut au XIV^e siècle. M. De Grégory a confondu Gérard Groot, ou Magnus, maître de Florentius, qui fut le maître de Tho-

¹ Amort, *Ded. crit.*, p. 101.

² *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 159.

mas à Kempis, avec M. le comte Gérard de Rayneval, diplomate français, mort depuis très-peu d'années. L'article de M. le comte Gérard précède immédiatement celui du fondateur des *Frères de la vie commune*. La méprise est évidente, car Gerardus Magnus est mort précisément en 1384, l'année obituaire du prétendu Gérard de Rayneval, et il a composé un livre : *De vita in communi degentium*, et un autre : *De cohabitatione et exercitiis devotorum* ¹. M. de Grégory n'a jamais vu le livre *De conversatione interna*, qu'on attribue à Gerardus Magnus, livre qui n'est pas encore imprimé ²; mais il n'en affirme pas moins que ce livre est calqué sur l'*Imitation*, du moins cela paraît; et de cette apparence il conclut : il faut que Gérard ait puisé son ouvrage dans l'*Imitation*. Tout le monde voit que sa conclusion n'est pas logique, et que son raisonnement est pitoyable.

Mais Denis le Chartreux, né en 1394, mort en 1471, la même année que Thomas à Kempis, n'a-t-il pas emprunté à l'*Imitation* la belle division de la voie *purgative, illuminative et unitive* qu'on remarque dans son opuscule *De fonte lucis et semitis vitae*? Il n'eût probablement pas fait cela, si Thomas à Kempis, son contemporain, avait écrit l'*Imitation*. Ainsi raisonne M. De Grégory ³.

Nous lui répondons en deux mots, que la division de

¹ Voy. Fabric., *Biblioth. medias et infimas latin.*, ed. Manzi, t. III, p. 41. Patavii, 1754.

² D'après Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, t. I, p. 422, Louvain, 1765, un ouvrage de Gérard Groot existait sous ce titre dans les manuscrits des *Frères de la vie commune* à Delft, et dans la bibliothèque du chapitre de N.-D. à Utrecht; mais cet ouvrage n'a jamais été publié. Thomas à Kempis, disciple de Gérard Groot, a emprunté ce titre à son maître, et il l'a adapté au second livre de l'*Imitation*.

³ *Hist. du livre de l'Imit.*, t. I, p. 159.

la voie *purgative, illuminative et unitive*, se trouve dans les auteurs ascétiques du moyen âge, plusieurs siècles avant la naissance de Thomas à Kempis et de Denis le Chartreux ¹. Ce n'est donc pas à l'auteur de *l'Imitation* que Denis a emprunté cette division. S'il l'avait empruntée, on ne pourrait point en conclure que *l'Imitation* est plus ancienne que lui. Tous les jours on cite et on copie des auteurs contemporains.

Quant à la bienheureuse Osanne Andreassi, qui a cité *l'Imitation* ², elle ne peut nuire à notre cause, car elle est née à Mantoue en 1449, trente-cinq ans après que ce livre avait été écrit, et elle est morte en 1503, trente-quatre ans après la mort de Thomas à Kempis. Elle a donc pu citer le livre de *l'Imitation*, comme tous les mortels qui sont nés depuis que ce livre est publié ³.

Il n'y a donc aucune citation du livre de *l'Imitation* qui soit antérieure à l'époque où Thomas à Kempis l'a mis au jour.

¹ Cette division est indiquée par le faux Denis l'Aréopagite, dans le premier chapitre de sa *Théologie mystique*. Il faut que M. De Grégory ait fait bien peu de recherches, pour croire que l'auteur de *l'Imitation* a employé le premier cette division vulgaire.

² M. De Grégory, qui nous fait cette objection, a cru trouver des citations de *l'Imitation* dans le poème du Dante (*Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 160). Nous laissons aux littérateurs qui ont lu le Dante le soin d'apprécier cette allégation. Ils n'y verront probablement, comme nous, qu'une peinture des croyances catholiques que l'on retrouve dans tous les livres religieux du monde.

³ François Silvestre et Jérôme Montolivétan, ses deux biographes contemporains, ne lui ont jamais attribué le livre de *l'Imitation*. On ne trouve aucun manuscrit de ce livre sous son nom. Papebroch a donné sa Biographie écrite par elle-même, dans le III^e vol. des *Acta Sanctorum Junii*, p. 720, et ses lettres, p. 781, ses biographes, p. 667.

ART. 5.

Difficultés tirées de la personne de Thomas à Kempis.

On n'est pas d'accord sur l'année précise où Thomas à Kempis a composé les quatre livres de l'*Imitation*. Les uns fixent cette époque à l'année 1410; d'autres inclinent pour l'année 1412; d'autres pour l'année 1414; cette dernière opinion nous paraît la plus vraisemblable. Ce qui est certain, c'est que le premier livre fut composé avant l'année 1421¹, les trois premiers avant 1425² et les quatre livres avant 1441³.

L'incertitude où l'on se trouve de l'année précise où l'*Imitation* fut composée, n'infirmes pas plus les droits de Thomas à Kempis que ceux de Gerson ou de Gersen; ici la partie est au moins égale; il y a donc une méprise étrange dans la conclusion que M. De Grégory tire de cette incertitude contre l'auteur⁴. Il n'y aurait difficulté réelle pour notre opinion que dans le cas où Thomas à Kempis n'aurait pas été capable d'écrire l'*Imitation* avant l'année 1421, 1414, ou tout au plus tard 1410⁵. Or,

¹ L'abbaye de Moelck, sur le Danube, en Autriche, possédait un manuscrit du premier livre, sans nom d'auteur, qui portait la date de 1421, au moins en note.

² Ces trois livres existent dans le manuscrit de Kirckheim, de 1425.

³ Les quatre livres sont transcrits de la main de Thomas à Kempis, à la tête des opuscules de cet écrivain, dans le célèbre manuscrit d'Anvers, achevé en 1441, qui porte aujourd'hui, à la Bibliothèque royale de Bourgogne, à Bruxelles, le n° 5857.

⁴ *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 255.

⁵ M. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 66. C'est une ancienne objection des Gersénistes.

qui oserait dire qu'à cette époque Thomas n'avait point assez de savoir et de piété pour composer ce livre ? En 1410, il avait atteint sa 30^e année; il comptait dix années de vie religieuse, dont six de noviciat et quatre de profession; en 1414, il avait 34 ans et 8 ans de profession ¹. Ses œuvres incontestées nous montrent en lui une profondeur d'esprit et une élévation de pensée bien rare dans les écrivains du XV^e siècle. Lorsque j'eus lu vingt fois dans les écrits des Gersénistes que Thomas à Kempis était un auteur médiocre, dont les écrits étaient bien inférieurs aux livres de l'*Imitation*, je parcourus de nouveau quelques uns de ses opuscules qui m'avaient charmé autrefois, et j'y découvris des traits vraiment sublimes. En voici trois, qui sont remarquables :

« Il est plus facile de nier le ciel et la terre, s'écrie Thomas à Kempis, que de nier l'existence de Dieu !... Où est donc mon Dieu ? L'avoir contemplé une seule fois, c'est avoir tout appris ² ! » « Dieu, dit-il encore, est je ne sais quoi, qui est tout entier au-dessus de moi, et comme un nuage inaccessible dont j'ignore le commencement et la fin ³ ! » Quel est le philosophe qui a parlé de la divinité

¹ Saint Antoine de Padoue est mort à l'âge de 36 ans, après avoir composé plusieurs volumes, et converti des milliers de pécheurs. Dans Scot, qui a laissé vingt volumes in-folio, ne dépassa pas sa 33^e année. Le célèbre Pascal est mort à 39 ans. Thomas à Kempis avait été formé dès son jeune âge à l'école de Gerardus Magnus, de Jean Van Heusden et de Florentius Radewins. Il s'était nourri dès son noviciat de la doctrine de saint Augustin, de saint Grégoire-le-Grand et de saint Bernard, que les Frères de la vie commune recommandaient surtout à leurs novices. Sous l'influence d'un pareil enseignement, un esprit aussi solide et aussi profond que celui de Thomas à Kempis a dû faire de rapides progrès. Il n'est donc pas étonnant qu'à la fleur de son âge, il montrât tant de maturité.

² *Solitloq. animae*, c. 20, p. 494.

³ *Solitloq.*, c. 12, n^o 6, p. 462.

avec plus de justesse et de profondeur? Voulez-vous savoir ce que Dieu est pour nous, au ciel, sur la terre? Thomas à Kempis vous l'enseignera.

« Cherche, ô mon âme, s'écrie notre pieux auteur, ce bien unique qui surpasse tous les biens! Aussi longtemps que tu vivras en ce monde, ne te lasse pas de chercher, car tu ne trouveras jamais assez, ce que tu ne pourras jamais parfaitement embrasser. L'heure des recherches finira quand l'heure de la jouissance arrivera; car alors Dieu sera tout en toutes choses, et lui seul, unique, suffira à tous et à chacun. Si on le cherche encore là haut où on le trouve toujours, ce n'est plus comme ici-bas, avec fatigue, mais c'est avec une joie suprême et un souverain amour... Bien des noms nous expliquent ce que Dieu est à l'homme pieux dès cette vie, et les hommes qui l'ont éprouvé ne l'ignorent pas. Remarquez donc pendant quelques instants, en écoutant les leçons de l'expérience, quels sont les noms de la divine piété. Je vous en expliquerai un petit nombre; la grâce divine vous en expliquera davantage et de plus sacrés. Voici: il est l'époux de ceux qui l'aiment; il est le souverain redoutable de ceux qui le servent avec crainte; il est le père de ses enfants dociles; il est le juge inexorable des méchants; il est le médecin des infirmes; il est la nourriture solide de ceux qui se portent bien; il est le docteur des ignorants et le salut éternel de ceux qui lui obéissent; il est la voie de ceux qui commencent; il est la vérité de ceux qui avancent; il est la vie des parfaits; il est l'espérance des âmes pénitentes; il est le meilleur des consolateurs pour les justes; il est la gloire des humbles et le supplice des orgueilleux; il est la lumière dans les ténèbres; il est notre lampe durant la nuit; il se tient debout près de ceux qui combattent; il marche

avec ceux qui avancent; il court avec ceux qui sont fervents; il vole avec ceux qui contemplent; il prie avec ceux qui prient; il parle avec ceux qui lisent; il se repose avec ceux qui méditent ¹! »

Si on rencontrait cette page dans les œuvres de saint Jean Chrysostôme ou de saint Augustin, on dirait qu'elle est digne de ces grands docteurs. Un écrivain médiocre n'a pu l'écrire.

J'ajouterai que les partisans de Gersen arrivent bien tard, qu'on me pardonne l'expression, pour jeter du discredit sur les œuvres de Thomas à Kempis. La réputation de cet écrivain est établie depuis si longtemps, et par tant d'hommages, qu'il est impossible de l'ébranler aujourd'hui. Neût-il en sa faveur que le nombre des éditions complètes de ses œuvres, publiées dans l'espace de peu d'années, il s'élèverait de beaucoup au-dessus du rang que ses adversaires lui assignent. On cite les éditions de Paris, en 1493, 1520, 1521, 1523, 1549; de Nuremberg, en 1494; de Venise, en 1535, 1568, 1576; d'Anvers, en 1574, 1600, 1607, 1615; de Cologne, en 1660, 1728, 1754; et on pourrait sans doute en ajouter d'autres ². L'Ordre de S^t-Benoit y attacha autrefois le plus grand prix. C'est Badius Ascencius, célèbre imprimeur de Paris et éditeur des œuvres de Thomas à Kempis, qui nous l'apprend. Les religieux Bénédictins de S^t-Germain-des-Prés, les Chartreux de Paris et les Célestins de Soissons l'avaient conjuré à plusieurs reprises de publier ces écrits, lorsqu'il les mit sous presse. Ils avaient même offert de supporter les frais de l'édition, tant ils désiraient placer ces

¹ *Soliloq.*, c. 12, n° 4, p. 468.

² Pontas, *Dict. des cas de conscience*. Table des auteurs.

livres dans les mains de leurs novices. Pouvaient-ils rendre un hommage plus éclatant au mérite des œuvres de Thomas à Kempis?

Que toutes ces œuvres n'aient point la profondeur des quatre livres de l'*Imitation*, et qu'ils n'en aient point toute la beauté, nous l'accordons sans peine, mais aussi, sans blesser les droits de Thomas à Kempis; car, est-il dans toute la république des lettres un seul écrivain qui soit constamment semblable à lui-même? Saint Jean Chrysostôme n'a pas composé beaucoup de livres qui soient comparables à son traité sur le sacerdoce, et saint Augustin n'a pas laissé beaucoup d'écrits comparables à sa *Cité de Dieu*? Un grand écrivain compte peu d'inspirations sublimes dans sa vie; et on trouve dans les œuvres de Thomas à Kempis plus de cent passages comparables aux plus beaux traits de l'*Imitation*. Qu'on cesse donc de lui contester un mérite incontestable.

Mais l'auteur avait atteint la vieillesse, nous dit-on, lorsqu'il écrivit ce livre.

« Nous sentons souvent, écrit-il, que nous étions meilleur et que notre vie était plus pure, lorsque nous avons embrassé l'état religieux, qu'après un grand nombre d'années de profession ¹. » « Quelques-uns, dit-il encore, éprouvent les tentations les plus fortes au commencement de leur entrée en religion; d'autres à la fin; d'autres, pour ainsi dire, pendant toute leur vie ². »

Les mots *un grand nombre d'années* n'indiquent qu'un certain laps de temps. Thomas à Kempis a pu s'en servir,

¹ Saepe sentimus, ut meliores et puriores in initio conversionis nos fuisse inveniamus, quam post multos annos professionis. Lib. I, c. 11.

² Quidam in principio conversionis graviore tentatione patiuntur, quidam autem in fine, quidam vero, quasi per totam vitam. Lib. I, c. 13.

huit ans après sa profession, quatorze ans après son entrée au monastère; il a pu exprimer par ces mots, ce qu'il avait éprouvé lui-même, ou tout au moins ce qu'il avait observé dans des religieux plus âgés que lui.

Si on entendait ces passages dans le sens rigoureux que les partisans de Gersen leur donnent, on devrait en conclure que l'auteur n'a écrit ce livre qu'après sa mort : car, s'il est vrai de dire qu'il l'a composé dans sa vieillesse, parce qu'il parle de ce qui arrive après un grand nombre d'années, il sera vrai de dire aussi qu'il l'a écrit après avoir terminé sa carrière, parce qu'il a écrit que plusieurs éprouvent des tentations *jusqu'à la fin*, et pour ainsi dire, *pendant toute leur vie*. Il faut donc ici s'en tenir aux règles du sens commun, et admettre que l'auteur, arrivé à l'âge mûr, a parlé ainsi ou d'après sa propre expérience, ou d'après celle de ses maîtres ¹.

Les observations que nous venons de présenter prouvent à l'évidence que Thomas à Kempis n'a point été *un simple copiste*. Il s'est distingué dans la transcription des livres, qui constituait dans sa congrégation *le travail des mains*, auquel les religieux étaient astreints par leur règle ²; mais ce travail manuel n'a point arrêté en lui

¹ M. l'abbé Carton, qui répète cette objection, d'après M. Leroi, n'a pas remarqué sans doute que Gerson à qui il attribue ce livre, n'avait que 33 ans lorsqu'il fut nommé doyen de St-Donat à Bruges, c'est-à-dire, qu'il avait précisément l'âge que Thomas à Kempis avait, selon nous, lorsqu'il composa l'*Imitation*.

² On connaît de lui un beau missel copié en 1417; Amort en donne le *fac-simile* dans sa *Certitudo moralis*; on connaît aussi une Bible, probablement détruite ou égarée aujourd'hui. J'ai sous les yeux quatre manuscrits écrits de sa main : d'abord celui d'Anvers, 1441; celui de Louvain, qui renferme les *Sermones ad novitios*, et les *Vitae Sanctorum*; un Nouveau Testament, latin, qui appartient à M. l'abbé Verdegem, professeur au petit

le travail intellectuel dont il nous a laissé le précieux fruit dans ses œuvres. Il a copié plusieurs fois ses propres ouvrages au profit de son couvent; sans doute parce qu'il désirait les retoucher, ou parce que ces manuscrits autographes avaient plus de valeur que les copies faites par une main étrangère : on n'est donc point surpris de trouver deux exemplaires de l'*Imitation* écrits de sa main : l'un qui fut conservé chez les chanoines réguliers de S^t-Augustin de Louvain, héritiers des livres du Mont-S^t-Agnès; l'autre qui fut gardé par les pères Jésuites d'Anvers.

L'épigraphe de ce dernier manuscrit de 1441 : *Finitus et completus anno Dñi MCCCCXLI^o per manus fratris Thomae Kempis, in Monte S^m-Agnētis, prope Zwollas*, prouve que Thomas Kempis l'a écrit; mais elle ne prouve pas qu'il ne l'a pas composé. Que dis-je, ce manuscrit démontre à l'évidence que Thomas à Kempis plaçait cette épigraphe à la suite de ses œuvres indubitables; car ce volume renferme l'opuscule *De disciplina claustralium*, et d'autres écrits tout

Séminaire de Roulers, et un recueil d'opuscules ascétiques, qui porte le n^o 4585 à la Bibliothèque de Bourgogne. Thomas à Kempis, dans ses œuvres incontestées, fait souvent allusion à son travail favori. Il emprunte ses comparaisons à l'*art d'écrire*, jusque dans ses prières. Dicant iterum et revocent, *dit-il*, cum ingenti gaudio laudes universas tuo nomini digne dicendas, tot utique vicibus, quot coelum stellas, quot mare pisces, quot gramina tellus, *quotque Biblia continet apices. Soliloq. animae*, c. 25, n^o 2, p. 511. Il compte la transcription des livres parmi les œuvres méritoires des bons religieux. Ubi cumque fuerit bonus homo occupatus cum Deo, orando, meditando, studendo, *scribendo*, ibi adsunt angeli sancti, congaudendo, adsunt et daemones ipsum tentando et distrahendo. *Hortulus rosarum*, c. 14, n^o 2, p. 526. C'est donc bien lui qui craint que l'on ne tire vanité de l'habileté dans l'art d'écrire, lorsqu'il dit dans l'*Imitation*, lib. III, c. 51, n^o 5 : Si quis fuerit fortis, dives, pulcher, *habilis vel bonus scriptor*, bonus cantor, bonus laborator, investigatur; quam pauper sit spiritu, quam patiens et mitis, quam *devotus* et internus, a multis tacetur.

aussi incontestés de notre auteur. Cette épigraphe ne prouve donc ni pour Thomas à Kempis, puisqu'on la trouve sur son missel de 1417, et sur d'autres livres qu'il n'a pas composés, ni contre lui, puisqu'on la trouve à la suite de ses œuvres certaines ¹.

L'abbé Valart s'est beaucoup appesanti sur les barbarismes, les solécismes, les mots omis, les fautes d'écriture qu'il a relevés dans le manuscrit de 1441 ; manuscrit qu'il considérait comme le seul autographe de Thomas à Kempis, et comme le volume dont toute la controverse dépendait. Il a prétendu qu'un auteur ne commettrait point ces fautes, et qu'un copiste a pu seul les commettre.

Cette conclusion n'est pas légitime, parce que Thomas à Kempis a commis les mêmes fautes dans ses ouvrages incontestés. On y trouve plusieurs fois le mot *redient* pour *redibunt*, qu'on lit aussi au livre 1^{er}, chapitre 13, de l'*Imitation*. On y trouve les mots barbares que l'auteur de l'*Imitation* emploie, tels que *spatiamentum*, *supportatio*, *grossus*, *contentari*, etc. ². Le style de l'*Imitation* a paru si imparfait à l'abbé Valart lui-même, qu'il a cru pouvoir le corriger presque tout entier, pour lui donner une tournure latine. Est-il étonnant qu'un écrivain aussi peu élégant, malgré la profondeur de ses doctrines, ait employé des mots barbares et violé les règles de la syntaxe ³? Ces

¹ Dans le manuscrit de 1441, les quatre livres de l'*Imitation* sont copiés à la tête des autres opuscules de l'auteur-copiste. Il y aurait ici une imposture de sa part, s'il avait placé les œuvres d'autrui à la tête des siennes, sans aucun signe distinctif. Thomas à Kempis était trop pieux et trop humble pour recourir à de pareils artifices.

² Voy. plus haut, p. 370.

³ La même remarque s'applique au verset du chapitre 36 du IV^e livre : Quod si ad praesens tu videris succumbi, au lieu de succumbere. Ce barbarisme vaut le *redient* au lieu de *redibunt*, que l'on trouve dans l'*Imitation* et dans les autres œuvres de Thomas à Kempis.

négligences que l'on retrouve dans les œuvres de Thomas à Kempis, loin de nuire à notre opinion, lui fournissent au contraire un nouvel appui.

L'assemblée de 1671, l'abbé Valart, et M. De Grégory insistent beaucoup sur l'omission d'un vers qui paraît nécessaire pour compléter le sens d'un distique. Le manuscrit d'Anvers, copié de la main de Thomas à Kempis, conserve ce vers d'Ovide : *Principiis obsta, sero medicina paratur*; mais il ne renferme point le vers suivant : *Cum mala per longas invaluere moras*. Les adversaires de Thomas à Kempis infèrent de cette omission qu'il n'a pas compris le distique, qu'il a laissé le sens suspendu, qu'il n'est, par conséquent, pas l'auteur, mais le simple copiste du livre de l'*Imitation*.

Les extraits que nous avons donnés des œuvres de Thomas à Kempis ne nous permettent point de croire que cet écrivain ait copié le distique sans le comprendre. Il est d'ailleurs très-probable qu'il a vu un sens complet dans le premier vers, en y sous-entendant la particule *vel*, et en l'expliquant de cette manière : Opposez-vous aux commencements, *ou bien* les remèdes seront appliqués trop tard.

Il est très-vraisemblable aussi que l'auteur de l'*Imitation* a cité ce vers d'après l'un ou l'autre écrivain ascétique qui l'avait employé; car il serait difficile de croire que ce pieux auteur l'a emprunté directement à Ovide, dont l'*Art d'aimer*, auquel appartient ce vers, n'était guère lu dans les monastères. M. Gence nous assure que saint Bernard a cité ce vers isolé dans une de ses lettres à Joscelin, évêque de Soissons; je n'ai pu l'y découvrir. Quoi qu'il en soit, comme tous les manuscrits, à l'exception de deux, ne citent qu'un vers, il est évident que l'auteur n'a voulu en

citer qu'un seul ¹. Si Thomas à Kempis avait voulu transcrire le distique complet, il eût pu le faire, en relisant sa copie; car il y a ajouté plus tard quelques mots qu'il avait omis dans la rapidité de la transcription.

L'omission de ce vers a fourni un nouveau sujet de litige à l'abbé Valart. Cet écrivain a prétendu qu'un auteur n'omet jamais un mot dans son propre ouvrage; d'où il conclut que l'omission indiquée est évidemment une faute de copiste.

Nous ne partageons pas cet avis; nous dirons même que l'assertion de l'abbé Valart est insoutenable en présence du manuscrit autographe des sermons de Thomas à Kempis (aujourd'hui à la Bibliothèque de Louvain), dans lequel on remarque un grand nombre de mots omis par l'auteur, et superposés aux lignes, ou placés à la marge avec renvoi. Et qu'y a-t-il d'étonnant dans ces omissions? Un auteur est-il moins sujet aux distractions en copiant son propre ouvrage qu'en transcrivant celui d'autrui? Ces négligences échappent à tout le monde, et ne prouvent, par conséquent, contre personne.

Un manuscrit d'Augsbourg porte cette inscription : *Compiler hujus opusculi fuit quidam frater Thomas*. Dom Delfau en conclut : donc Thomas à Kempis passait pour le *compilateur*, et non point pour l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Je réponds qu'au moyen âge on appelait *compilateur*, non-seulement les écrivains qui composaient un livre de pensées et de maximes rassemblées d'abord avec soin, puis mises en ordre, tel qu'est le livre de l'*Imitation*, mais encore les écrivains qui publiaient un ouvrage tout à fait

¹ *De Imitatione Christi*, ed. Gence, p. 26. Paris, 1826.

original. Ainsi Herman Ryd, dont nous avons parlé au second chapitre, appela *Compilatio nova*, une *Apologie de son Ordre* ¹. On ne peut donc entendre ce mot, dans le sens rigoureux qui lui est donné aujourd'hui.... D'ailleurs, que prouve l'inscription d'un seul manuscrit contre l'affirmation de tant de témoins oculaires, contemporains, que nous avons cités?

Enfin, on a découvert une immense difficulté dans ces mots *Ama nesciri*, qui démontrent, nous assure-t-on, que l'auteur a voulu cacher son nom. Or, Thomas à Kempis n'a pas voulu cacher le sien, puisqu'il a signé le manuscrit de 1441, en disant : *Finitus et completus, per manus fratris Thomae Kempensis*; Thomas n'est donc pas l'auteur du livre ².

Cette conséquence est évidemment forcée. Les mots *Ama nesciri*, tels qu'on les rencontre dans l'*Imitation*, n'ont aucun rapport à la gloire d'avoir composé l'*Imitation*, mais à la gloire du monde et à la vaine estime des hommes. Il est d'ailleurs étrange que les partisans de Gersen prétendent maintenant que Thomas à Kempis a signé l'*Imitation*, eux qui nous ont répété tant de fois que cette signature n'indiquait pas l'auteur, mais le copiste! Cet argument est donc futile, et laisse tous nos arguments intacts. Voyons maintenant si le livre fait naître autant de difficultés apparentes que l'auteur lui-même.

¹ Voy. Amort, *Moral. certit.*, p. 51 et 81.

² Voy. entre autres M. De Grégory, *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 78. Ce précepte : *Ama nesciri* est probablement emprunté à saint Bernard, qui écrivit : Tu ergo qui Christum sequeris, inventum absconde thesaurum. *Ama nesciri*; laudet te os alienum; sileat tuum. *De Nativ. Domini*, sermo III, n° 2, col. 782, ed. Mabil. Paris, 1690.

ART. 6.

Difficultés tirées du livre de l'IMITATION.

La première difficulté naît de ce que l'auteur de l'*Imitation* parle de saint François d'Assise comme d'un personnage vivant. Du moins, les partisans de Gersen nous l'assurent. On lit au 50^e chapitre du III^e livre : *Quantum unus quisque est in oculis tuis (Domine!), tantum est, et non amplius, ait humilis sanctus Franciscus*. Voyez-vous, répète l'abbé Valart, comment l'auteur emploie le mot *ait* au présent ? saint François vivait donc encore lorsque l'*Imitation* fut composée.

Il y a dans cet argument un très-grand inconvénient : si on l'appliquait au passage de l'*Imitation*, où l'auteur écrit *ait Dominus*, on devrait en conclure que l'*Imitation* a été composée du vivant de Jésus-Christ, ce que les partisans de Gersen n'admettront jamais. Qu'ils reconnaissent donc dans les paroles qu'ils nous opposent, une maxime de saint François d'Assise que Thomas à Kempis a pu lire dans la quatorzième lettre du saint Patriarche¹, ou ailleurs, et qu'ils n'abusent plus contre nous d'une manière de parler vulgaire, qui substitue, dans la narration, le temps présent du verbe au temps passé.

¹ Scitote quod in conspectu Dei sunt quaedam res nimis altæ et sublimes, quæ aliquando reputantur inter homines pro vilibus et abjectis ; et aliæ sunt charæ et spectabiles inter homines, quæ coram Deo tenentur pro vilissimis et abjectis. *Opuscul. B. Franc.*, t. I, p. 10, ed. Aug. Vind., 1739. Divers auteurs renvoient au 19^e chapitre de la vie de saint François, par saint Bonaventure ; mais cette vie n'a que 17 chapitres, et je n'ai pu y découvrir la maxime citée par l'auteur de l'*Imitation*.

Au moins, faut-il convenir, nous dit-on, que l'auteur de l'*Imitation* était moine, et que Thomas à Kempis ne le fut jamais! Il était chanoine régulier. M. De Grégory assure que les mots *monachus* et *monasterium* ne sont pas employés dans les œuvres du pieux chanoine régulier ¹.

Cette objection prouve que les adversaires de Thomas à Kempis n'ont jamais lu ses œuvres; le mot *monachus* se trouve dans le *premier sermon* de Thomas à Kempis aux novices, à la tête de ses écrits : *O religiose monache*, dit-il à ses frères, *et sectator arctioris vitae, noli ab assumpta cruce in Ordine, recedere!* Remarquons ces mots *ab assumpta cruce*, qui indiquent ici, comme dans l'*Imitation*, la vie monastique. Le 23^e chapitre du *Vallis liliorum* porte cette inscription : *De bonis moribus boni monachi*. J'omets les autres passages ². Le célèbre manuscrit de 1441 porte, en caractères du XV^e siècle, cette inscription : *Liber MONASTERII canonicorum regularium in monte S^{te}-Agnētis*. Dans le concile de Constance, tous les réguliers ont été appelés des moines, par Gerson et par les autres théologiens. Le droit canon lui-même leur donne ce nom ³. N'est-il donc pas ridicule de nous opposer l'emploi de ce mot comme un argument contre Thomas à Kempis?

¹ *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 240. Le même auteur assure, p. 47, que le mot *monachus* est propre aux religieux de l'Ordre de S^t-Benoît.

² Voyez encore *De discipl. claustralium*, c. 6, n^o 4, et cap. 7, n^o 3; *Vallis liliorum*, c. 18, n^o 5; Amort, *Moral. cert.*, p. 114, et *Deduct. crit.*, p. 55. Thomas à Kempis appelait souvent ses frères des *Regulares*. Voy. *Ded. crit.*, p. 152.

³ *Decretal.*, liv. III, tit. 35. Pirckhamer, dans l'édition des œuvres de Thomas à Kempis, donnée à Nuremberg en 1494, écrit : *Fuit Thomas de Kempis, professus MONACHUS fratrum Ordinis canonicorum regularium*. L'auteur du *Speculum exemplorum* dit : *Erat quidam MONACHUS, dictus Thomas de Kempis*.

Voici une difficulté plus grave :

L'auteur de *l'Imitation* loue en termes exprès plusieurs Ordres religieux qui étaient très-relâchés du temps de Thomas à Kempis. « Qu'il serait honteux, dit-il, liv. I^{er}, chap. 25, § 8, d'être endormi et paresseux, tandis qu'un si grand nombre de religieux, à savoir, les Chartreux, les Bénédictins, les Cisterciens, les moines et les religieuses de différents Ordres observent leur règle et se lèvent chaque nuit pour chanter les louanges de Dieu? » Au XV^e siècle, où écrivait Thomas à Kempis, les Cisterciens avaient perdu leur antique ferveur : l'auteur de *l'Imitation*, qui les propose ici comme modèles, a donc vécu avant le XV^e siècle; et tout porte à croire qu'il vécut au XIII^e, où l'Ordre de Cîteaux était célèbre par sa sainteté.

Remarquons d'abord que l'auteur de *l'Imitation* déplore les désordres qui existaient de son temps dans les monastères. « O! dit-il, si les religieux se donnaient autant de peine pour extirper leurs défauts et pour acquérir la vertu, qu'ils s'en donnent pour soulever des questions, on ne verrait pas tant de maux ni de scandales dans le peuple, ni tant de relâchement dans les monastères ¹. » Ses éloges sont donc tempérés de blâme. Mais pouvait-il, en 1414, louer l'Ordre de Cîteaux? Il le pouvait. Jean XXIII en faisait le plus grand éloge en 1415, dans sa bulle *Ad uberes*. Martin V le loua en 1418, et le concile de Bâle, en 1437 ². Ce ne fut qu'en 1438, vingt-quatre ans après que *l'Imitation* eut été écrite, qu'Eugène IV blâma les abus qui s'étaient glissés dans quelques maisons de

¹ Liv. I, c. 5, n^o 5. O! si tantum adhiberent diligentiam ad extirpanda vitia et virtutes inserendas, secuti ad movendas quaestiones, non fierent tanta mala et scandala in populo, nec tanta dissolutio in coenobitis.

² Voy. Amort, *Moral. cert.*, p. 56.

France ¹. Buschius, en rappelant le triste relâchement des Ordres religieux, dans les premières années du XV^e siècle, excepte en termes exprès *les Chartreux et quelques Cisterciens* ². L'auteur de *l'Imitation* pouvait donc, en 1414, citer ces religieux comme des modèles.

Les paroles dont on s'est armé contre Thomas à Kempis nous fournissent une arme bien aiguë contre Gersen. L'auteur de *l'Imitation* cite l'exemple des Bénédictins avec une certaine pompe : un religieux du même Ordre ne pouvait prendre ce ton, sans blesser l'humilité; il ne pouvait surtout proposer les Bénédictins comme modèles à eux-mêmes.

M. De Grégory affirme que Gersen était de la congrégation de S^t-Maur et qu'il vantait l'exemple d'une autre congrégation bénédictine. L'assertion est gratuite; et d'ailleurs elle ne satisfait point, parce que l'auteur parle évidemment de l'Ordre de S^t-Benoit comme il parle des Cisterciens, c'est-à-dire, comme d'un Ordre auquel il est étranger.

Les partisans de Gersen insistent aussi sur les paroles que nous venons de citer : *Qu'il serait honteux d'être endormi et paresseux*, etc. Ils y voient un amer reproche aux religieux que l'auteur apostrophait. Or, du temps de Thomas à Kempis, la congrégation de Windesem était un modèle de ferveur. Les pères du concile de Constance, après avoir entendu lire et expliquer l'Institut de cet Ordre, s'écrièrent d'une voix unanime : *Voilà les religieux*

¹ Voy. Amort, *Moral. certitudo*, p. 57 et 58, et Henriquez, *In Regul. Ord. Cisterc.*, t. II, p. 118.

² Pauci quippe Ordines, *Carthusiensibus et quibusdam Cisterciensibus exceptis*, regulæ et constitutionum suarum tunc temporis erant observatores, sed magis earum, et trium totius ordinis substantialium, in omni pene religione, aperti transgressores. *Chron. Windesem*, l. I, c. 47, p. 212.

que nous désirions depuis longtemps voir et entendre¹. Il faut donc fixer à une époque plus reculée que le XV^e siècle la publication de l'*Imitation*.

Ce raisonnement est d'autant plus étrange qu'on nous disait à l'instant qu'au XIII^e siècle tous les Ordres étaient fervents. L'abbé Mærz, gerséniste fougueux, répète à satiété que les Bénédictins étaient d'une ferveur admirable à cet âge. Comment Gersen leur a-t-il donc adressé des reproches amers ?

Les partisans de Gersen sont donc pris de nouveau dans leurs propres filets ; et pourquoi ? parce que leur raisonnement repose sur une fausse hypothèse. L'auteur de l'*Imitation* ne fait ici aucun reproche à ses frères ; mais il stimule leur ardeur pour le bien, en leur inspirant la crainte de la moindre faute. Il les exhorte à imiter les religieux plus fervents qu'eux, et à faire de nouveaux progrès dans la vertu ; il paraphrase les mots si connus de l'Écriture : *Que celui qui est saint se sanctifie davantage*.

Mais, nous dit le même adversaire, si Thomas à Kempis a composé l'*Imitation*, pourquoi ne parle-t-il pas des Franciscains et des Dominicains ?

Je réplique : Pourquoi Gersen n'en parle-t-il pas ? Ces religieux existaient et florissaient de son temps. J'ajoute qu'au temps de Thomas à Kempis, les Dominicains combattaient avec ardeur l'Ordre des Frères de la vie commune. Mathieu Grabon, frère prêcheur, avait même porté ses plaintes devant le concile de Constance, où Gerson défendit contre d'injustes attaques la congrégation naissante de Windesem. Si M. de Grégory veut à tout prix que l'auteur de l'*Imitation* ait parlé de l'Ordre de S^t-Domi-

¹ De Grégory, *Hist.*, t. I, p. 224.

nique et de l'Ordre de S^t-François, qu'il les range parmi les *autres Ordres* dont il est fait mention à l'endroit cité.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à la difficulté que le même écrivain a cru découvrir dans les paroles de l'*Imitation*, où, selon lui, il est fait mention de la communion sous les deux espèces. Il cite les passages où l'auteur de l'*Imitation* exalte le bonheur de recevoir *le corps et le sang de N. S.* et où il ajoute : *Je présenterai ma bouche au chalumeau céleste* (liv. IV, chap. 4, § 5). Ces paroles, d'après notre adversaire, font allusion au chalumeau qui servait au moyen âge à prendre le saint sang. Elles s'adressent dit-il, aux frères laïques, voire même *aux laboureurs* employés par l'Ordre de S^t-Benoît : elles indiquent donc une époque antérieure au XV^e siècle, où la communion sous les deux espèces fut interdite par le concile de Bâle.

Je ferai observer au lecteur que des objections de ce genre pourraient émuouvoir, que, d'après la lettre de nos catéchismes, les laïques qui communient *sous une espèce*, reçoivent vraiment *le corps et le sang de N. S.*, parce que le corps et le sang est sous chaque espèce. J'ajouterai que l'expression *chalumeau céleste* est une figure qui répond, dans la même phrase, à la *plénitude de la fontaine* où l'auteur *désire boire à satiété*, c'est-à-dire que l'auteur ne parle pas de la manière dont le peuple recevait la sainte communion, mais des grâces invisibles que le divin Sacrement procure aux âmes fidèles. Je ne sais à quel titre M. De Grégory introduit ici des *laboureurs*; mais ce qui est évident pour tout lecteur attentif, c'est que les expressions de l'*Imitation* s'adressent presque exclusivement à des prêtres. Je passe sur le décret du concile de Bâle, que M. De Grégory n'a jamais vu. Ce concile, loin d'interdire le premier la communion sous les deux espèces, fut le

premier à la permettre aux Bohémiens. Cette permission ne fut octroyée qu'en 1436, longtemps après que l'*Imitation* avait été écrite. Avant ce décret, la communion sous les deux espèces était sévèrement interdite aux laïques depuis plusieurs siècles ¹.

Comme le concile de Trèves ordonna en 1227, can. 12, de réunir aux biens des communautés les *prébendes* possédées par des moines, M. De Grégory prétend qu'après l'année 1227, aucun religieux ne put posséder ces sortes de bénéfices. Cependant l'auteur de l'*Imitation* écrit : *Dites-moi, où sont ces docteurs ? d'autres possèdent leurs PRÉBENDES* (liv. I, chap. 3); et au livre III, chap. 3 : *Pour une petite PRÉBENDE, on entreprend un grand voyage.*

Dans ces paroles, l'auteur ne fait pas allusion aux *prébendes* des religieux, mais des *docteurs* séculiers.

S'il faisait mention des *prébendes* des religieux, on n'en pourrait rien conclure contre Thomas à Kempis, parce que les *bénéfices réguliers*, BENEFICIA REGULARIA, existaient au temps de Thomas à Kempis, au temps du concile de Trente, et ils ont existé jusqu'à l'époque de la révolution française, comme on peut le voir dans les actes des conciles et dans tous les canonistes du monde. Le concile de Trèves n'interdit pas la possession des *prébendes* aux réguliers; au contraire, il la suppose; mais il leur défend de les *diviser* de leur autorité privée, et de s'en approprier les revenus, au lieu de les rapporter à la communauté. Il veut, en un mot, que toutes les aumônes et tous les casuels des moines soient remis aux abbés, qui en dispo-

¹ Voy. Labbe, *Coll. concil.*, t. XII, col. 600 et 1419, et Bossuet, *Œuvres*, t. VIII, p. 675, éd. de Paris, 1846.

seront pour l'entretien de leurs subordonnés ¹. Le décret de ce concile n'a donc aucun rapport à notre controverse.

Je finirai ce paragraphe et ce chapitre en signalant une méprise assez grave, dans laquelle M. De Grégory est tombé. Cet estimable écrivain s'est imaginé que le mot *praelatus*, employé par l'auteur de *l'Imitation*, indique un abbé Bénédictin, et ne s'applique jamais aux supérieurs des chanoines réguliers ².

C'est là une erreur toute matérielle. Si M. De Grégory avait lu Eusèbe Amort, qui a écrit longtemps avant lui, il aurait pu se convaincre que les mots *praelatus* et *praelatura* se trouvent jusqu'à soixante et treize fois dans les œuvres incontestées de Thomas à Kempis, et qu'ils y sont appliqués fréquemment aux supérieurs des chanoines réguliers ³. Il en est de même de la plupart des mots auxquels M. De Grégory assigne une origine purement italienne. On les rencontre dix, quinze et vingt fois dans les œuvres de Thomas à Kempis.

De toutes ces difficultés, les unes spécieuses, les autres futiles, que nous avons résumées, il n'en est aucune que nous n'ayons réduite à néant ⁴. Thomas à Kempis reste donc en possession des titres que nous lui avons assurés

¹ • De denariis anniversariorum vel tricesimorum, et omnium quae ad manus eorum (monachorum) devolvuntur, nemo sibi quideunque appropriare praesumat, nec per monachos, nec per moniales dividantur de caetero, sicut hactenus per abusionem fieri consuevit, sed in communes usus omnia redigantur; item praebendae quae per abusionem hactenus divisae fuerant, in communitatem redigantur. • Conc. Trevir., an. 1227, cap. XIII, ap. Hartzheim, *Concil. Germanias*, t. III, p. 554. Colon., 1760.

² De Grég., *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. I, p. 240, et t. II, p. 160.

³ *Deduct. crit.*, p. 214.

⁴ Le champ des chicanes ouvert par les partisans de Gersen est sans limites. Je n'ai reproduit ici que les difficultés qui avaient au moins une apparence de réalité. Un lecteur judicieux fera facilement justice des autres.

dans notre second chapitre, et dès lors la cause de ses adversaires est jugée. Examinons cependant les arguments que l'on produit en leur faveur.

CHAPITRE IV.

LES DROITS DE GERSEN.

Du moment que nous avons prouvé par des témoignages positifs, par des monuments matériels, par une suite de considérations frappantes, que Thomas à Kempis a composé le livre de *l'Imitation*, il est impossible que Gerson, Gersen, ou un autre écrivain quelconque, l'ait composé.

Quoique cette démonstration indirecte soit péremptoire, je ne m'y arrêterai point, de crainte que mes lecteurs n'ignorent une partie notable de la controverse. Je leur mettrai maintenant sous les yeux toutes les ressources, ou pour mieux dire, toute la faiblesse du système gersénien, et je répondrai brièvement aux arguments qui ont une apparence de réalité.

Les partisans de Gersen ont à surmonter dès leur début, un obstacle que les partisans de Gerson et de Thomas à Kempis ne rencontrent point dans cette controverse. Ils sont obligés de prouver l'existence de leur héros : car son nom, sa patrie, ses qualités, sont tout aussi problématiques que ses droits à l'honneur d'avoir composé le livre de *l'Imitation*. Nous chercherons donc d'abord, dans ce chapitre, si Gersen a réellement existé, et si les titres qu'on lui donne ne sont pas supposés; nous examinerons ensuite si on peut avec vraisemblance lui attribuer le

livre de l'*Imitation*. Nous discuterons, enfin, le nouveau système de M. De Grégory qui n'a pas encore été discuté jusqu'ici.

ART. 1^{er}.

De l'existence de Gersen.

L'existence de Gersen paraît tout à fait imaginaire. Depuis l'année 1240, où il est censé avoir vécu, jusqu'en 1616, où D. Cajétan le tira de l'oubli, ... ou plutôt du néant, personne au monde n'en a parlé; personne ne l'a connu, personne ne l'a cité. Les Bénédictins n'en ont jamais fait mention dans les annales de leur Ordre. Trithème qui, à la demande de ses supérieurs, explora toutes les bibliothèques des monastères bénédictins et indiqua une multitude de livres moins remarquables que l'*Imitation*, loin de citer le nom de Gersen, attribue, au contraire, le livre à Thomas à Kempis ou à son frère Jean à Kempis. Ce courageux explorateur ne trouva donc nulle part la moindre trace de l'existence de Gersen; et personne après lui n'a pu en indiquer une seule.

Il n'y a donc ni témoins contemporains, ni historiens postérieurs qui aient connu Gersen avant le commencement de la controverse; et l'existence de cet auteur n'est pas historiquement prouvée.

Les historiens qui ont parlé plus tard de Gersen comme d'un être réel, sont modernes, et n'allèguent aucun document ancien. La plupart même ne font mention de cet écrivain que d'après un oui-dire, ou d'une manière hypothétique... Mais avant de discuter leur récit, voyons en quels termes M. De Grégory le propose.

« L'existence de Gersen, dit M. De Grégory ¹, est attestée par les historiens Jean Baptiste Modena, né à Verceil en 1522, et Marc-Aurèle Cusano, né en 1599, qui furent chanoines de la cathédrale; par Charles Bellini, par Aurelio Corbellini, historien vercellais, qui a vécu en 1625, par l'évêque Augustin de la Chiesa, né à Saluzzo en 1593; par le père André Rossotti, né à Mondovi en 1610, par le docteur Mulaterra, historien vercellais, né à Biella en 1735; par le président chevalier Durandi, historien vercellais, né en 1739; par le premier président comte Napione, dans ses dissertations de 1809, 1811 et 1829. La famille de Gersen habita tout près de *Canabaco*, aujourd'hui *Cabaltaca*, ou *Cavaglia* en italien, village du Vercellais, et dans un petit hameau, dit *Dei Campi*, où encore aujourd'hui se trouvent d'honnêtes cultivateurs qui portent le nom de Jean *Ghersen* ou *Garson*. Ce fait a été vérifié par le même historiographe, Jacques Durandi, en 1768, assisté du secrétaire de la commune de Cavaglia, Jean Boscono, lequel lui présenta deux anciens tableaux des frères de la Compagnie de S'-François, où il atteste avoir lu les noms de plusieurs frères, et parmi eux, celui *mal écrit*, de *Ghersen* ou *Garsen*, et appelé par le peuple *Garson*. Le même notaire Boscono a fait connaître à Durandi, qu'il avait trouvé le nom de Gersen dans de plus anciens documents, et il déclara en même temps, que, d'après une tradition populaire et constante, non-seulement le Bénédictin Jean Gersen était natif de Cavaglia, mais qu'il était tenu pour vénérable et bienheureux. »

M. le comte Napione ² invoque aussi le témoignage de

¹ *Hist.*, t. II, p. 14 et 107.

² De Grég., *Hist.*, t. II, p. 106.

feu le président Durandi, qui a examiné les documents de l'an 1014, relatifs au monastère des Bénédictins à Canabaco, et qui a déclaré par écrit que le chanoine régulier Frova lui avait assuré, en 1768, avoir vu un ancien parchemin qui contenait les noms des abbés bénédictins de S^t-Étienne de Verceil, et sur lequel on lisait à l'année 1247 le nom de Jean Gersen.

Ces assertions si positives sont presque toutes controuvées, et il n'en est aucune que l'on puisse raisonnablement invoquer pour prouver l'existence de l'abbé Gersen.

Jean Baptiste Modena dit seulement, dans son *Histoire du Vercellais*, que S'IL EST PROUVÉ QU'UN CERTAIN JEAN, abbé de Verceil, a composé l'*Imitation*, cet écrivain doit avoir appartenu au monastère de S^c-Étienne ¹ et non pas à celui de S^t-André. Est-ce là un témoignage en faveur de l'existence de Gersen?

Si Marc-Aurèle Cusano et Aurelio Corbellini, Charles Bellini, le père André Rossoti et le docteur Mulaterra avaient découvert la trace de l'existence de Gersen, M. De Grégory n'aurait pas manqué d'indiquer leur témoignage et de citer les documents sur lesquels ils s'appuient. Puisqu'il se borne à citer leur autorité, tout à fait incompétente dans cette matière, il est bien évident qu'il allégué encore ici des opinions récentes au lieu de témoignages contemporains.

Augustin della Chiesa n'a pas parlé de Gersen dans son *Catalogue des hommes illustres de la ville de Verceil*, publié en 1614. Ce ne fut qu'en 1648, quatre ans après que D. Cajétan eut publié ses dernières conjectures, qu'Aug.

¹ Amort, *Moral. cert.*, p. 72.

Della Chiesa compta Gersen parmi les écrivains du Piémont. Il eut alors tant de confiance dans les assertions de D. Cajétan, qu'il affirma, sur le témoignage de cet auteur, que le manuscrit autographe de *l'Imitation* existait encore dans le monastère de S'-Étienne de Verceil, qui était rasé depuis longtemps à l'époque où il écrivait. Après les répliques de Naudé et du père Fronteau, Ang. Della Chiesa omit le nom de Gersen dans les éditions de *l'Histoire des écrivains de Savoie*, publiées en 1657 et 1660 ¹.

M. le président Durandi est mort en 1817, et M. le comte Napione lui a survécu. Sont-ce là les témoins de l'histoire du XIII^e siècle?

De quel âge sont ces tableaux de confrérie et ces documents plus anciens sur lesquels le notaire Boscono a vu figurer le nom *mal écrit* de Gersen? Si un individu de ce nom exista jadis, comment prouver qu'il fut moine, abbé, auteur, natif de Cavaglia?

Si la *tradition populaire constante*, reconnue par M. Boscono en 1768, était réelle, ce que nous contestons, il faudrait prouver encore qu'elle remonte au XIII^e siècle, ou du moins qu'elle est antérieure aux contestations de D. Cajétan.

Si les historiens du XVI^e siècle sont trop récents, pour prouver que Gersen fut abbé de Verceil en 1247, les monuments de l'année 1014, qu'on nous oppose, sont beaucoup trop anciens pour établir ce fait.

L'abbé Frova, qui a vu des parchemins relatifs à l'abbaye de S'-Étienne, n'a jamais pu attester par écrit qu'il avait vu le nom de Gersen sur le catalogue des abbés de

¹ Amort, *Moral. cert.*, p. 67 et 69.

ce monastère, puisqu'il a certifié à Amort que ce catalogue n'existe plus ¹.

Ainsi il n'y a réellement aucun témoignage historique que l'on puisse invoquer en faveur de l'existence de Gersen. On ne produit à l'appui de ce fait que des opinions et des conjectures, émises récemment par des auteurs qui, dans cette controverse, ne sont ni juges ni témoins, mais partie. L'impossibilité de prouver l'existence de Gersen par l'histoire est donc bien constatée. Peut-on la prouver par l'inscription des manuscrits? C'est là une question que nous tâcherons maintenant de résoudre.

Les manuscrits qu'on nous oppose sont :

1° Le célèbre manuscrit d'Arône, dont nous avons déjà parlé, et qui porte le nom de Gersen en toutes lettres;

2° Le manuscrit de Parme, terminé par cette inscription : *Explicit liber quartus et ultimus sancti Johannis Gersem de sacramento altaris* ²;

3° Le manuscrit de l'ancien monastère de Bobbio, dans lequel on lit au IV^m livre : *Incipit liber Johannis Gersem, cum quanta reverentia et devotione, sacratissimum Dominicum corpus et sanguinem sit sumendum* ³;

4° Le manuscrit du monastère de Padolirone, près de Mantoue, qui porte cette inscription : *Incipit liber Johan-*

¹ Amort, *Moral. cert.*, p. 68. L'abbé Frova fit observer à Amort, qu'Augustin Della Chiesa, en parlant de l'abbaye *di San Stephano di Cittadella*, à Verceil, dans sa *Corona reale di Savoia*, p. 210 et seq., imprimée en 1657, ne fait mention d'aucun abbé. D'où il infère que A. Della Chiesa n'a jamais connu le prétendu catalogue des abbés de S'-Étienne.

² A la Bibliothèque royale de Paris, ce manuscrit porte le n° 1558. Voy. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 56.

³ Il porte le n° 1555 à la Bibliothèque royale de Paris. M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 56, au lieu de *sacratissimum* lit *sacramentum*, ce qui ôte son sens à l'épigraphie.

nis Gersen primus, de contemptu mundi et de Imitatione Christi. On lit à la fin : *Explicit liber quartus Johannis Gersen, de sacramento altaris* ¹;

5° Le manuscrit de Slusio, avocat romain, qui le donna aux Bénédictins de Paris. Ce manuscrit porte une épigraphe semblable à celle du manuscrit précédent : *Explicit liber quartus et ultimus Johannis Gersen de sacramento altaris* ²;

6° Le manuscrit d'Allatius, appelé *Biscianus*, du nom de son propriétaire précédent. Ce manuscrit commence par ces mots : *Incipit tractatus Johannis de Canabaco de Imitatione Christi et contemptu omnium vanitatum mundi.* On suppose que *Jean de Canabaco* est le même personnage que *Jean Gersen*, parce qu'on suppose aussi que *Jean Gersen* est né à *Cavaglia*, et que *Cavaglia* est bien le village

¹ M. De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 38, prétend que l'abbaye de Padolirone a été supprimée en 1414; il cite à l'appui de son opinion Lubin, *Notitia abbatiarum, etc.*; puis il prouve que le manuscrit a été donné à l'abbaye cette même année 1414, par l'inscription suivante : *Iste liber est monachorum Congregationis sanctae Justinae de observantia, deputatus monasterio S. Benedicti de Padolirone, signatus n° 951-414.* Il me paraît certain que M. De Grégory a pris le chiffre d'ordre de la bibliothèque de Padolirone, pour le chiffre de l'année où le volume a été donné au monastère. Des méprises de ce genre ne sont pas rares, chez l'estimable défenseur de Gersen. Le manuscrit de Padolirone renferme l'épithaphe suivante :

*Magnum parva tenet virtutibus urna Johannem ;
Praeaelem meritis, Gersen cognomine dictum,
Parisiis sacras professor theologiae.
Claruit, ecclesiae qui consiliarius, anno*

1429.

Voy. Amort, *Ded. crit.*, p. 258, et *Moral. cert.*, p. 50.

² Il porte le n° 1558 à la Biblioth. roy. de Paris. Voy. De Grég., *Hist.*, t. II, p. 40. D. Delfau l'a produit le premier en 1671.

de *Canabacum*, et que Gersen a été appelé *de Canabaco* du nom de sa patrie ¹ ;

7° Le manuscrit de la Cave, monastère bénédictin du royaume de Naples, qui ne porte ni nom d'auteur, ni date. Le copiste a peint un moine noir dans la lettre *Q* qui commence le livre : *Qui sequitur me*, et il a placé dans les mains de ce moine une croix, afin de faire allusion à ces paroles de l'*Imitation* : *Vita boni monachi crux est*. Les Gersénistes prétendent que ce moine est l'auteur du livre, que cet auteur est un Bénédictin, et que ce Bénédictin est Gersen ² ;

8° Le manuscrit de Rome, intitulé : *Opuscula SS. Patrum*. Ce manuscrit renferme divers extraits, parmi lesquels on en trouve : *Ex libris Gersen, in cap. X, § 7. Non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus* ³ ;

9° Le manuscrit de Pollingen en Bavière, qui porte et la date de 1441 et cette inscription incomplète : *De Imitatione Christi, a Johanne Gers., lib. IV* ;

10° Le manuscrit de Salzbourg, de l'an 1463, avec cette inscription : *De Imitatione Christi, Johannis Gers.* ;

11° Le manuscrit de Florence, de l'an 1464 : *Incipit libellus devotus et utilis, compositus a Johanne Gersen, cancellario Parisiensi, de Imitatione Christi* ;

12° Le manuscrit de Venise, de l'an 1465, indiqué par Gerbert ⁴, porte sur le dos : *Johan. Gersen de Imit. Christi* ;

¹ De Grég., *Hist.*, t. II, p. 40.

² *Ib.*, p. 43.

³ *Ib.*, p. 32. Le manuscrit porte le n° 135 dans la Bibliothèque du Vatican.

⁴ *Iter aleman., ital., gall.*, p. 469, San Blas., 1775, et De Grégory, *Hist.*, t. II, p. 44. M. De Grégory assure que ce manuscrit de Venise porte

13° Le manuscrit de Florence, de l'an 1466, est intitulé : *Incipit libellus devotus, compositus a D. Johanne Gersen, cancellario Parisiensi, de Imitatione Christi* ¹;

14° Le manuscrit de Schyr, dans lequel le nom de Gersen a été effacé, mais de manière à ce qu'on le distingue encore ²;

15° Le manuscrit de Vérone, de l'an 1467, qui est intitulé : *Tractatus de Imit. Christi, magistri Johannis Gersen, cancellarii Parisiensis* ³;

16° Le manuscrit de Wolfenbuttel, dont la table renferme ces mots : *Capitulum primum compilatum per Johannem Gersen, cancellarium Parisiensem* ⁴;

17° On peut ajouter aux manuscrits la traduction italienne manuscrite dont Eusèbe Amort a donné le *fac-simile* ⁵, et que M. De Grégory range à tort parmi les éditions imprimées. Cette traduction commence par ces mots : *Incomincia lo libro composto da un servo di Dio chiamato Giovanni de Gersennis, della vita di Cristo e del dispregio de tutte le vanità del mondo; c'est-à-dire : Ici commence le livre composé par un serviteur de Dieu, appelé Jean de Gersennis, de la vie de J.-C. et du mépris de toutes les vanités du monde.*

On cite enfin deux éditions imprimées avec le nom de Gersen, avant la controverse. La première fut faite à Augs-

le nom de Gersen et la date de 1465 ; mais il se trompe. Dom Gerbert dit qu'il a vu deux manuscrits de l'*Imitation* dans la bibliothèque du monastère de S-George à Venise, l'un sans nom avec la date de 1465, l'autre sans date avec le nom de Gersen.

¹ Amort, *Ded. crit.*, p. 259.

² De Grég., *Hist.*, t. II, p. 45.

³ *Ib.*, t. II, p. 45.

⁴ Amort, *Moral. cert.*, p. 30.

⁵ *Ib.* Voy. la dernière planche des *fac-simile* gravés.

bourg en 1488; elle ne porte pas le nom de Gersen en toutes lettres, mais en abrégé, de cette manière : *Incipit liber primus Johannis Ger.* Comme on trouve dans le même volume l'ouvrage de *Meditatione cordis* avec le nom de Gerson en toutes lettres, M. De Gregory prétend que la particule *Ger.* indique un autre auteur, *Gersen.*

La seconde édition, faite à Venise en 1501, est intitulée : *De Imitatione Christi, lib. IV, Johanni Gersen, cancellarii Parisiensis.* M. De Grégoire fait observer que l'éditeur Sessa était vercellais d'origine; cette remarque explique sans doute la méprise par laquelle il attribue l'*Imitation* à un chancelier de Paris, au lieu de l'attribuer à un Bénédictin de Verceil.... C'est sur un exemplaire de cette édition, trouvé dans la bibliothèque de S^{te}-Catherine à Gênes, que D. Cajétan observa la note manuscrite qui fit de Gersen un abbé de Verceil. Elle était conçue en ces termes : *Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D. Johannes, abbas Vercellensis, ut habetur usque hodie propria manu scriptus in eadem abbacia.*

Les éditions postérieures à l'année 1615 ne méritent aucun égard, puisqu'on les a faites pour propager une opinion contestée.

Voyons maintenant si l'inscription de ces manuscrits et de ces deux éditions prouvent l'existence de Gersen.

Il faut remarquer d'abord que la plupart de ces manuscrits ne portent pas de date, et que les manuscrits datés sont postérieurs à la première moitié du XV^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'*Imitation* était déjà répandue sous le nom de Thomas à Kempis.

Le plus ancien des manuscrits datés, avec le nom de Gersen, est le manuscrit de Parme, copié en 1464, un demi-siècle après que Thomas à Kempis eut composé

l'Imitation. Nous avons déjà démontré que les partisans de Gersen n'ont pu découvrir jusqu'ici un seul manuscrit qui, de l'aveu de tous les savants, fût antérieur au XV^e siècle ¹. On ne connaît donc aucun manuscrit contemporain de Gersen; tous sont postérieurs de deux siècles ou de deux siècles et demi à l'époque où il est censé avoir vécu, c'est-à-dire que tous coïncident avec l'époque où Thomas à Kempis avait déjà publié *l'Imitation*.

Les manuscrits de *l'Imitation* qui portent le nom de Gersen, sont donc beaucoup trop récents, pour faire foi dans notre controverse.

En second lieu, les inscriptions de ces manuscrits ne fournissent point de preuve historique. Elles appartiennent toutes aux copistes, qui les ont composées à leur fantaisie. La variété d'expression qu'on y remarque montre clairement qu'elles n'ont pas été reproduites d'après un premier type commun.

Les copistes se sont souvent trompés, surtout au XV^e siècle, en composant des inscriptions arbitraires qui n'avaient d'autre source qu'un bruit public, une opinion, une conjecture. On trouve des manuscrits de *l'Imitation*, copiés à cet âge, qui portent le nom de saint Bernard, de saint Bonaventure, d'un Chartreux du Rhin, d'un Chartreux d'Utrecht : on en trouve avec le nom de Gersen, de Gerson et de Thomas à Kempis. Il est certain que les premiers noms ont été ajoutés aux manuscrits par caprice, et il est impossible que *l'Imitation* ait été composée par les trois auteurs qui se disputent ce livre. Les copistes sont donc pris en flagrant délit d'erreur et d'ignorance; délit qui ôte toute valeur historique à leur témoignage isolé.

¹ Voy. plus haut, chap. II, § 5.

Je dirai plus : la plupart des copistes qui ont attribué l'*Imitation* à Gersen n'ont jamais songé à un abbé bénédictin de Verceil, mais à Gerson, chancelier de l'Université de Paris. Leurs inscriptions en font foi. Le manuscrit de Padolirone, les deux manuscrits de Florence, celui de Vérone, celui de Wolfenbuttel, l'édition de 1501, attribuent ce livre à *Gersen, chancelier de Paris*. Qui oserait dire qu'ils aient désigné sous ce nom Jean de Canabaco, abbé de Verceil? Les autres copistes, qui n'ont pas appelé Gersen, *chancelier de Paris*, n'ont très-vraisemblablement voulu indiquer que Gerson, dont le nom avait été changé en celui de Gersen. Cette assertion n'est pas une conjecture hasardée; elle repose sur des faits que je signalerai.

Montfaucon cite une édition de l'*Imitation* donnée sous le nom de Thomas à Kempis, à Lyon, en 1489, et suivie du livre *De meditatione cordis*, qui est de Gerson, imprimé sous le nom de *Gersen* ¹. Voici les titres : *Fratrie Thomae a Kempis, de Imitatione Christi liber*. Lugduni, 1489. Sequitur : *Johannis GERSEN De meditatione cordis*.

Ainsi, voilà le nom *Gersen* donné à Gerson, à Lyon, dans la ville où Gerson passa les dernières années de sa vie et où sa personne et ses écrits étaient parfaitement connus. Gerson s'appelle donc Gersen dans un volume dont l'éditeur attribue l'*Imitation* à Thomas à Kempis, et refuse et à Gerson et à Gersen l'honneur d'avoir composé ce livre.

Ce n'est pas tout. L'éditeur qui donna en 1483, à Strasbourg, une édition complète des œuvres de Gerson, appelle cet écrivain, à la tête du second volume : *Dominum*

¹ *Biblioth. Bibliothecarum MSS.*, t. II, p. 1197.

Johannem de Gersenne ¹, dénomination qui ne diffère du nom de Gersen que par une syllabe ajoutée, et qui répond parfaitement à l'inscription de la version italienne, citée en faveur de Gersen, qui attribue l'*Imitation* à *Jean de Gersennis*. Voilà donc encore le nom de Gerson transformé en celui de Gersen.

En troisième lieu : Gerson ballotté par les événements politiques auxquels il prit part, s'intitule fréquemment : *Johannes Gerson peregrinus* ². Or, le mot *peregrinus*, que le patriarche Jacob prit en Égypte, fit donner le nom de terre de *Gessen* au territoire que Pharaon lui abandonna, comme l'explique saint Jérôme. Comme au moyen âge les allusions aux faits de l'Écriture sainte étaient très-communes, il est très-probable que le nom de *Gessen* et de *Gersen* fut donné à Gerson, comme une traduction du titre de *peregrinus* qu'il avait coutume de prendre. Cette conjecture très-plausible, qui n'altère sous aucun rapport les faits déjà cités par nous, est confirmée par les inscriptions du manuscrit d'Arône, qui attribue trois fois l'*Imitation* à *Gesen* et à *Gessen*, et une seule fois à *Gersen*; de sorte que la traduction du mot hébreu, indiquée par saint Jérôme, prévaut à la corruption du nom de Gerson en celui de Gersen ³.

¹ Amort, *Ded. crit.*, p. 150.

² Amort, *Moral. cert.*, p. 87. Voy. aussi le titre de plusieurs de ses opuscules, où il prend le nom de *Peregrinus*.

³ Qu'on nous permette encore une conjecture. Il est possible que l'usage du mot *peregrinus*, employé dans l'*Imitation* et rapproché du nom adopté par Gerson, ait déterminé un copiste à lui attribuer ce livre. Il n'en fallait pas davantage au XV^e siècle pour grossir le catalogue des œuvres d'un auteur. On lit dans l'*Imitation*, l. I, c. 23, n° 9 : *Serva te tanquam peregrinum et hospitem super terram*, et l. II, c. 1, n° 3 : *Non habes hic manentem civitatem, et ubicumque fueris, extraneus es et peregrinus*.

En quatrième lieu : les copistes attribuent à Gersen la dignité de chancelier de Paris; ils ont donc pris le nom de Gersen pour le nom de Gerson.

On nous oppose le titre d'*abbé* donné à Gersen dans certains manuscrits : ce titre ne convient pas à Gerson, nous dit-on; les copistes n'ont donc pas voulu désigner le chancelier de Paris.

Le titre d'abbé n'est donné à Gersen que dans un seul manuscrit, celui d'Arône, et dans la note manuscrite de l'édition de 1501. On peut donc considérer cette objection comme peu importante. Les copistes qui ont transformé de leur autorité privée le nom de Gerson en celui de Gersen ont pu y ajouter de la même manière le titre d'*abbé*. C'est ainsi qu'ils ont placé le nom de Gerson, de saint Bernard et de saint Bonaventure sur des manuscrits anonymes. Peut-être ont-ils fait allusion à la dignité d'*abbé commendataire* dont Gerson fut revêtu. En tout cas, l'autorité d'un seul manuscrit, ou plutôt d'une seule inscription de manuscrit, est nulle lorsqu'on la compare à l'autorité des faits déjà constatés.

Les partisans de Gersen se sont efforcés de tourner contre nous l'argument que nous venons d'exposer. Ils prétendent que le nom de Gersen fut transformé en celui de Gerson, et que l'erreur des copistes a eu lieu à leur détriment, parce qu'on a changé l'abbé bénédictin en chancelier de Paris.

Cette assertion est insoutenable. C'est évidemment la dignité, ce sont les attributs qui désignent la personne.

En appelant Gersen chancelier de Paris, on a indiqué Gerson qui fut réellement chancelier de Paris, comme on aurait indiqué l'abbé de Verceil, si on avait appelé Gerson abbé bénédictin. Or, aucun manuscrit ne porte cette inscription : *Johannis Gersonis, abbatibus Ordinibus sancti Bene-*

dicti ; tandis que les manuscrits cités en faveur de Gersen portent la plupart cette inscription : *Johannis Gersen, cancellarii Parisiensis*. Il faut donc admettre que Gerson est désigné partout où on parle du chancelier de Paris, quoiqu'on l'appelle Gersen, Gessen ou de Gersennis, comme on admettrait que Gersen est désigné partout où l'on parle de l'abbé bénédictin de Verceil (s'il existait des manuscrits avec cette inscription), fût-il appelé Gerson ou de Gersonne. Il reste donc bien établi que le nom de Gerson a été changé en celui de Gersen, et que cette altération est la seule cause de l'existence prétendue du prétendu abbé de Verceil.

Quelques lignes suffiront maintenant pour réduire à néant l'autorité des manuscrits que nos remarques générales n'ont pas atteints.

Le manuscrit de la Cave renferme, dans la lettre initiale Q, un moine habillé en noir : mais rien n'indique que ce moine soit un Bénédictin, car plusieurs ordres, parmi lesquels il faut compter les chanoines réguliers de S^t-Augustin, portaient des habits de cette couleur. C'est là une figure de fantaisie ajoutée par le copiste; figure qui n'a aucune valeur historique. Eusèbe Amort a vu un manuscrit italien de *l'Imitation*, sur lequel étaient peints deux religieux en habits blancs, avec cette inscription : *Canonici Salvatoreenses* ¹. L'une peinture réfute l'autre; aucune des deux n'éclaircit notre controverse. Si on avait pu démontrer que ce religieux peint dans la lettre initiale du manuscrit de la Cave est un Bénédictin, il faudrait prouver encore que ce Bénédictin est Gersen, et qu'il a été représenté comme auteur du livre.

¹ Voy. *Moral. certit.*, p. 7.

Le manuscrit de Rome se compose de quelques notes assez modernes, dans lesquelles *l'Imitation* est citée tour à tour sous le nom de Gersen et sous celui de Gerson. Il est donc réellement sans valeur critique.

Les partisans de Gersen n'ont pas le droit de revendiquer, pour leur héros, les manuscrits qui portent les noms incomplets *Gers.* et *Ges.*, car ils appartiennent à tout autant de titres au chancelier de Paris qu'au prétendu abbé de Verceil. Dans le doute, nos remarques précédentes sur la transformation des noms feront certainement pencher la balance en faveur de Gerson.

Des trois éditions imprimées que M. De Grégory nous oppose, il n'en est pas une dont il puisse se prévaloir. La première, donnée à Augsbourg en 1488, ne porte pas le nom de Gersen, mais celui de *Jean Gers.*, qui est très-vraisemblablement Gerson, comme nous venons de le voir. La prétendue édition du livre de *l'Imitation* en italien, est un manuscrit sur lequel le nom d'auteur, *Jean de Gersennis*, répond au nom *Jean de Gersenne*, donné à Gerson par son éditeur de Strasbourg en 1485. L'édition de Venise publiée en 1501 attribue *l'Imitation* à un chancelier de Paris, c'est-à-dire à Gerson. Il n'existe donc aucune édition de *l'Imitation* imprimée sous le nom de l'abbé Gersen avant l'origine de la controverse. Partout et toujours les documents que l'on produit en faveur de cet abbé se résolvent en arguments favorables à Gerson, qui n'a lui-même aucun titre à l'honneur d'avoir composé *l'Imitation*, comme nous le verrons bientôt.

Il est donc vrai de dire que ni l'histoire, ni les manuscrits ne fournissent la moindre preuve de l'existence de Gersen, et que ce bon religieux est parfaitement à sa place lorsqu'on le range parmi les êtres imaginaires.

Voyons maintenant ce qu'on nous apprend de ses qualités et de ses titres.

ART. 2.

Des qualités et des titres de Gersen.

Chose étrange, le nom du célèbre écrivain est problématique!

Dans le manuscrit d'Arône, ce nom est écrit de trois manières différentes, *Gesen*, *Gessen* et *Gersen*. D. Cajétan adopta le premier dans sa première édition, et le dernier, dans sa seconde. Depuis lors, on a découvert, dans les manuscrits de Bobbio, et dans celui de Vérone, un quatrième nom, celui de *Gersem*, pour ne point parler de *Jean de Gersennis*, qui est le même personnage, s'il faut en croire les partisans de Gersen. M. De Grégory voit même le *nom mal* écrit de son héros, dans le nom d'une famille d'honnêtes cultivateurs des environs de Cavaglia, qui s'appellent Garsen, Garson, ou Garzoni.

Ces divergences seraient peu importantes si l'auteur était bien connu, et si tous ces noms avaient été appliqués à un être substantiel; mais elles jettent des doutes terribles dans l'esprit, lorsqu'on songe que ces noms révèlent un homme ignoré de tout le monde, et sont en quelque sorte son essence. Si ces noms n'étaient point écrits, Gersen n'existerait pas : et ces noms diffèrent tous les uns des autres! Gersen est donc réellement mort avant sa naissance.

Le manuscrit d'Allatius attribue l'*Imitation* à Jean de Canabaco, sans dire s'il fut abbé ou même Bénédictin.

Les Gersénistes affirment que ce Jean de Canabaco est le même personnage que Gersen; mais cette affirmation est toute gratuite. Il n'y a de commun entre Gersen et Jean de Canabaco que le prénom de Jean : or, il y a toujours eu trop de *Jean* dans le monde, pour que ce prénom puisse indiquer l'identité de ces deux êtres. Qui nous prouvera que le manuscrit d'Allatius ne nous révèle point un nouvel auteur qui a autant de titres à l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, que saint Bernard ou saint Bonaventure?

Même incertitude sur la patrie de Gersen. Les Gersénistes français et italiens, qui n'ont pas conscience des germanismes dont l'*Imitation* fourmille, soutiennent qu'il naquit à Cavaglia, bourg des environs de Verceil. Le manuscrit d'Allatius leur paraît décisif à cet égard. Jean Gersen, disent-ils, est appelé Jean de *Canabaco*; or, *Canabacum* indique Cavaglia, donc, etc.

D'abord il n'est pas prouvé que Jean de Canabaco soit un même personnage avec Jean Gersen; en second lieu, le mot *Canabacum* ne signifie point Cavaglia, car ce bourg s'appelait jadis *Cabaliacum*, nom bien différent de celui qu'on trouve dans le manuscrit d'Allatius. Cette différence n'embarrasse pas nos adversaires. Il y a erreur de copiste, disent-ils, et voilà tout. Les Gersénistes sont malheureux. Leur dernière ressource est toujours ou un souvenir ancien, ou une feuille arrachée, ou une méprise de copiste.

Pour nous, nous ne pouvons admettre que le mot *Cabaliacum* ait été changé en celui de *Canabacum* par l'erreur d'un copiste, qui aurait commis une quadruple substitution de lettres. On s'efforce d'expliquer l'erreur du copiste en disant qu'il a confondu *Cavaglia*, *Cabaliacum*, avec le *Canavais*, province italienne, dans la même contrée. C'est une nouvelle conjecture hasardée qui ne repose

sur aucun fondement solide. D'ailleurs, Amort a prouvé que l'Allemagne a possédé une famille noble du nom de *Canabacum*, et il suppose que le titre du manuscrit d'Al-latius indique le propriétaire et non l'auteur de l'exemplaire qui porte ce nom.

M. le chanoine Weigl, qui, en sa qualité d'Allemand, reconnaît les germanismes de l'*Imitation*, déclare que Gersen est d'origine allemande, et que l'Italie n'est pas sa patrie; le voilà donc en contradiction manifeste avec M. De Grégory et avec tous les Gersénistes français. Pour concilier cette opinion avec le système qui confère la dignité d'abbé de Verceil à Gersen, il prétend, *sans aucune preuve*, que le monastère de Verceil recevait des sujets allemands et que Gersen fut de leur nombre.

M. De Grégory a inventé et mis en avant une autre fable. Il dit que des familles allemandes se sont établies dans le Vercellais au moyen âge, après les guerres des Empereurs allemands en Italie. Parmi elles se trouve une famille du nom de *Garsen*, *Garson* ou *Garzoni*, qui est vraisemblablement la souche de l'abbé Gersen. Rien n'empêche de supposer ensuite que l'abbé Gersen apprit de ses parents l'idiome allemand, dont il laissa les traces dans son livre de l'*Imitation*.

Nous n'avons d'autre but en exposant ce roman que de faire voir que les Gersénistes eux-mêmes, malgré leurs affirmations tranchantes, ne connaissent ni la patrie ni l'origine de leur héros.

Sa dignité abbatiale n'est guère mieux constatée. Un seul manuscrit, celui d'Arône, donne le titre d'abbé à Gersen. La note manuscrite découverte par Cajétan, sur l'édition de 1501, confirme le témoignage du manuscrit. Voilà tout.

Il y a cependant cette différence entre les deux documents, que le manuscrit fait Gersen abbé *in partibus*, tandis que la note lui assigne l'abbaye de Verceil. C'est ici que les embarras commencent.

La ville de Verceil a possédé deux abbayes : l'une de S^t-André, qui appartient aux chanoines réguliers de S^t-Augustin depuis l'année 1224, où elle fut fondée, jusqu'à l'année, où elle fut supprimée; l'autre de S^t-Étienne, qui appartient aux Bénédictins et qui fut détruite en 1581 ¹.

Les Gersénistes n'ont jamais pu se décider dans le choix de ces deux abbayes. L'abbé Valart se prononça pour S^t-André; plusieurs autres préférèrent S^t-Étienne; M. de Grégory, plus accommodant que ses devanciers, abandonne le choix au lecteur. Ce procédé lui est familier : il avait déjà dit que Gersen était natif de *Canabacum* ou de *Cabaliacum* ², que Gersen s'appelait *Gersen* ou *Garson* ³; maintenant il nous dit que Gersen fut abbé *de S^t-André* ou *de S^t-Étienne* ⁴, comme on voudra. Voilà certes un nouveau procédé pour éclaircir et décider les questions critiques !

Quoi qu'il en soit, les adversaires de Gersen ont prouvé d'abord que le monastère de S^t-André appartenait aux chanoines réguliers de S^t-Augustin à l'époque où Gersen est censé avoir vécu, et que, par conséquent, un religieux bénédictin, n'a pu y exercer les fonctions d'abbé. Ils ont publié ensuite le catalogue complet des abbés de ce monastère au XIII^e siècle, et montré que ni le nom de Jean,

¹ De Grég., *Hist.*, t. II, p. 52.

² *Hist.*, t. II, p. 13.

³ *Ib.*, p. 14.

⁴ *Ib.*, p. 157.

ni celui de Gersen n'y figurent. C'en est donc fait de la dignité abbatiale du monastère de S^t-André ¹.

Quant au monastère de S^t-Étienne, l'abbé Frova, interrogé par Eusèbe Amort, répondit, en 1762, que le catalogue des abbés de S^t-Étienne n'existait pas; mais que, par ses propres recherches, il était parvenu à découvrir, dans les archives du monastère, les noms des abbés suivants :

ROBALD, abbé de 1206 à 1219 ;

PIERRE, abbé en 1243 ;

GUILLAUME *de Advocatis*, abbé de 1320 à 1340.

Il ne découvrit aucun abbé de S^t-Étienne du nom de Jean, avant la fin de l'année 1491.

Ainsi, point de catalogue des abbés; parmi les noms isolés, point de Gersen ni de Jean; à l'année 1243, où Jean Gersen est censé avoir été abbé de ce monastère, ce fut un nommé Pierre qui le gouverna.

Que nous reste-t-il maintenant de la dignité abbatiale de Jean Gersen de Canabaco, abbé de Verceil ?

Gersen a été créé docteur en droit canon par dom Mærz : mais la méprise ayant été reconnue, le bonnet doctoral lui a été enlevé par ses propres amis.

On a fait de Gersen un savant. M. De Grégory prouve la profondeur de son savoir... par le livre de *l'Imitation*, c'est-à-dire qu'il suppose ce qui est en question.

Dom Pez, bénédictin allemand, propose d'attribuer à

¹ Voy. Amort, *Deduct. crit.*, p. 260, où il prouve par le témoignage de l'abbé Frova, appuyé sur des documents contemporains, que l'abbaye de S^t-André de Verceil fut bâtie et donnée, en 1224, aux chanoines réguliers de S^t-Augustin par le cardinal Guala Bicchieri. A la p. 262, on trouve le catalogue complet des abbés de S^t-André de Verceil, depuis l'année 1224 jusqu'à l'année 1464. Il est inutile de dire que Gersen n'y figure pas. L'abbaye ne fut détruite, je pense, que vers la fin du XVI^e siècle.

Gersen le livre anonyme *De professione monachorum*, qu'il a publié dans le premier volume de son *Thesaurus novissimus Anecdotorum*¹. Le fond et la forme de ce livre s'écartent tant du style et du génie de l'*Imitation*, qu'il nous est impossible d'adopter l'avis du savant Bénédictin.

Dom Valgrave, Gerséniste indomptable, se glorifia d'avoir découvert le *Recueil des sermons de Gersen*; mais il n'osa jamais le publier, parce qu'il vit sans doute que la différence de style et de méthode, qu'on eût remarquée dans les sermons du prétendu Gersen et dans le livre de l'*Imitation*, eût culbuté de fond en comble son système.

Après tant de gloire et d'honneurs, Gersen devait parvenir au bonheur des élus. Un obscur copiste, devançant les vœux de M. De Grégory, lui a donné en effet le nom de *saint Jean Gersen*, dans le manuscrit de Parme, copié en 1466. Bucelinus lui a assigné un jour de fête, au cinq des calendes de décembre, dans son *Menologium Benedictinum*²; enfin, M. De Grégory, jugeant ces canonisations anticipées tout à fait invalides, a invité le Saint-Siège à placer Gersen sur nos autels.

Pour nous, qui n'avons aucun intérêt à nous bercer d'illusions, Gersen n'est ni italien, ni allemand, ni abbé, ni religieux, ni docteur, ni bienheureux, il est tout simplement un être imaginaire, auquel dom Cajétan et ses confrères ont vainement tâché de donner une existence réelle.

¹ *Johannis, forte Gersenis, abbatis, liber aureus de professione monachorum*, tom. I, part II, p. 567. Voy. aussi sa *Dissert. isag.*, art. 35, p. xvii.

² *Menol. Bened.*, p. 805 et 807. Aug. Vindel., 1656, apud Amort, *Joan. de Canabaco*, p. 80.

ART. 3.

*Titres de Gersen à l'honneur d'avoir composé le
livre de l'Imitation.*

Nous avons prouvé les droits de Thomas à Kempis par des témoins contemporains, par l'autorité des manuscrits et par le contenu du livre. Nous suivrons ici la même marche, afin de faire mieux saisir au lecteur la distance énorme qui sépare les deux compétiteurs.

I.

Témoins contemporains favorables à Gersen.

Premier titre.

On n'en connaît point un seul. Nous en avons cité *quinze* en faveur de Thomas à Kempis.

II.

Des manuscrits favorables à Gersen.

Second titre.

Nous avons décrit ces manuscrits dans le III^e chapitre, art. 3, et dans le chapitre IV, art. 1^{er}. Il est résulté de nos recherches : 1^o qu'on ne connaît aucun manuscrit du livre de l'*Imitation* qui appartienne, de l'aveu de tous les savants, au XIII^e ou au XIV^e siècle; 2^o que les manuscrits du XV^e siècle qui portent le nom de Gersen, ou n'ont

pas de date, ou portent une date bien postérieure à l'époque où Thomas à Kempis a composé le livre contesté ; 3° que les inscriptions de ces manuscrits sont très-suspectes, parce qu'elles émanent de copistes qui ont fourni des preuves nombreuses de leur inexactitude et de leur ignorance ; 4° que ces inscriptions sont erronées dans beaucoup de manuscrits, qui portent le nom de saint Bernard, de saint Bonaventure et d'autres écrivains plus récents, et que, par conséquent, elles n'ont point d'autorité par elles-mêmes ; 5° qu'il est moralement certain que le nom de Gersen n'est qu'une altération du nom de Gerson, et que tous les témoignages favorables au prétendu abbé de Verceil se résolvent définitivement en témoignages favorables à Gerson ; 6° que ces manuscrits, loin de fournir la preuve des droits de Gersen au livre de *l'Imitation*, ne fournissent pas même celle de son existence.

Ces résultats nous dispensent de tout examen ultérieur des manuscrits favorables à Gersen. Nous passons donc aux preuves intrinsèques, tirées du livre de *l'Imitation*.

III.

Preuves intrinsèques tirées du livre de l'Imitation en faveur de Gersen.

Troisième titre.

Les preuves intrinsèques que l'on tire d'un livre n'ont une certaine valeur que dans le cas où l'on puisse établir un parallèle entre les circonstances bien connues de la vie d'un auteur et les circonstances précises indiquées par le livre. Ici les deux termes de comparaison font défaut aux Gersénistes. La vie de leur auteur est com-

plètement inconnue; et les passages de l'*Imitation* dans lesquels ils ont cru remarquer des indices favorables à leur système sont si vagues, si peu déterminés, qu'il serait facile de les appliquer à tous les écrivains du moyen âge, et à tous les pays du monde. Ils se livrent donc encore ici à un jeu d'imagination qu'on pourrait mépriser, s'il n'importait pas de prouver une dernière fois à quel juste titre on a taxé l'opinion gersénienne de conte et de fable.

Des mille futilités que les défenseurs de Gersen ont amoncelées, au grand ennui de leurs lecteurs, j'en choisirai quelques-unes qui ont trait à l'histoire, et qui sont saisissables sous certains rapports. Je les citerai d'après M. De Grégory, le dernier et le plus proluxe des défenseurs de Gersen. Je serai aussi bref que possible.

M. De Grégory commence sa démonstration par un parallèle minutieux de la *Règle monastique de saint Benoît* et du livre de l'*Imitation*; il tâche de montrer que l'*Imitation* n'est qu'une paraphrase de cette règle ¹.

Ce parallèle ne peut aboutir à aucun résultat, parce que la règle de saint Benoît ayant servi de type à toutes les règles monastiques d'Occident, comme celle de saint Basile servit de type à celles d'Orient, il ne serait point étonnant de trouver dans les écrits des religieux étrangers à l'Ordre de S^t-Benoît, des phrases, des idées, ou des observations qui rappellent cette règle.

Les règles écrites par saint Dominique et par saint François ont trop d'analogie avec les institutions bénédictines, pour que l'on puisse distinguer un écrivain dominicain ou franciscain d'un écrivain bénédictin, par des allu-

¹ *Hist. de l'Imit.*, t. I, p. 53.

sions vagues et générales à la règle de leurs fondateurs primitifs.

D'ailleurs, M. De Grégory ne s'attache qu'à des ressemblances accidentelles; ses remarques portent presque constamment sur des futilités, pour ne pas dire sur des niaiseries, de sorte que ses rapprochements n'existent réellement pas. Voici deux exemples.

L'auteur de l'*Imitation*, liv. I^{er}, chap. VIII, écrit : *N'ayez de familiarité avec aucune femme; mais, en général, recommandez à Dieu toutes celles qui sont vertueuses*; et au liv. IV, chap. IX : *Je vous offre, Seigneur, tous les besoins de mes frères et de mes sœurs*. M. De Grégory nous apprend ¹ que ces paroles font allusion aux rapports de saint Benoît avec sa sœur sainte Scholastique !... Personne avant lui ne s'en était douté. D'ailleurs, faut-il appartenir à l'Ordre de S^t-Benoît, ou être abbé de Verceil, pour s'occuper des rapports de sainte Scholastique et de saint Benoît?

« Dans les quatre livres de l'*Imitation*, dit le même écrivain ², on ne parle jamais ni de l'aumône au pauvre, ni du devoir de la faire, ce qui prouve que l'auteur était un moine bénédictin qui parle aux novices; car au ch. XXXIII de la règle de S^t-Benoît, il est dit que le moine ne possède rien en propriété, pas même les livres, et que tout est en commun. »

De ce merveilleux raisonnement de M. De Grégory, il suit que tout livre ascétique dans lequel l'auteur ne parle pas du devoir de l'aumône, a été composé par un écrivain bénédictin, et s'adresse à des novices de cet Ordre! Si dom Cajétan vivait encore, il se croirait dépassé.

¹ *Hist.*, t. I, p. 131.

² *Ib.*, p. 69.

Voyons maintenant de quelle manière les Gersénistes exploitent l'histoire.

Au XIII^e siècle, dit M. De Grégory ¹, on enseignait la philosophie aristotélique à Verceil; cette ville possédait alors une école célèbre. Or, la philosophie d'Aristote perce dans le livre de *l'Imitation*; il faut donc admettre que ce livre a été composé à Verceil.

Autant vaudrait conclure que *l'Imitation* a été composée à Bologne ou à Paris, ou dans une autre université célèbre; car du XII^e au XVIII^e siècle, la philosophie aristotélique a été plus ou moins étudiée partout. On voit, par les œuvres de Thomas à Kempis que cette philosophie était connue dans l'école de Deventer au XV^e siècle. Les écrits de Gabriël Biel, membre de la congrégation des Frères de la Vie Commune, comme Thomas à Kempis, attestent que les théologiens hollandais subissaient l'influence de la philosophie aristotélique au XV^e siècle, comme les disciples de saint Benoît l'ont subie au XIII^e. Gabriël Biel mourut en 1495, à l'âge de 65 ans. Il fut donc contemporain de Thomas à Kempis ².

Mais, poursuit M. De Grégory, « les recherches sur l'im-pénétrable mystère de la très-sainte Trinité se lièrent dans la philosophie du XIII^e siècle aux disputes qui avaient été réveillées par les Albigeois ³. » Or, l'auteur de *l'Imitation* fait allusion à ces disputes, lorsqu'il écrit au livre I^{er}, chapitre I^{er} : *A quoi vous servirait-il de disputer des choses sublimes sur la Trinité, si, faute d'humilité, vous déplaisiez à la Trinité?*

¹ *Hist.*, t. I, p. 96.

² Voy. Trithem, *De scriptor. eccl.*, cap. 905, p. 215, ed. Fabricii, in *Biblioth. eccl.* Miræi, Hamb., 1718, et Fabric., *Biblioth. med. et inf. lat.*, t. III, p. 1, ed. Mansi.

³ *Hist.*, t. I, p. 102.

Je réplique que tous les siècles de l'Église ont vu surgir des disputes sur la sainte Trinité, et le siècle de Thomas à Kempis n'en fut pas exempt. On vit soulever des questions sur ce grand mystère, au XII^e siècle, par Abailard, au XIII^e, par l'abbé Joachim, au XIV^e, par Wiclef, au XV^e, par Raymond Lulle et les *Libres Esprits* dont parle Buschius dans sa chronique de Windesem. L'allusion de l'auteur de l'*Imitation* s'applique donc au XV^e siècle, où vécut Thomas à Kempis, comme au XIII^e, où Gersen est censé avoir vécu.

M. De Grégoiry ¹ s'empare encore de ces paroles du livre I^{er}, chap. IV : *De la diversité des opinions naissent assez souvent des dissensions entre les amis et les concitoyens, entre les personnes religieuses et les personnes dévotes*; et du liv. III, chap. VIII : *Gardez-vous de faire des recherches sur le mérite des saints, et de disputer si l'un est plus saint que l'autre, ou quel est le plus grand dans le royaume des cieux*.

L'estimable écrivain voit dans ces paroles une allusion directe aux dissensions qui existèrent au XIII^e siècle entre les enfants de saint François et de saint Dominique, et aux contestations qui eurent lieu sur le mérite relatif de ces deux saints.

Malheureusement, pour lui comme pour ces Ordres, la discorde qui troubla certains monastères, ne fut pas éteinte au XIII^e siècle. On la retrouve dans les siècles suivants. Au temps de Thomas à Kempis, Matthieu Grabon, dominicain hollandais, combattit vivement toutes les congrégations qui, à l'exemple de celle de Windesem, professaient les conseils évangéliques hors d'un Ordre so-

¹ *Hist.*, t. I, p. 109.

lennellement approuvé par l'Église. La dispute était si vive que la cause fut déferée au tribunal du concile de Constance, où Gerson prit sous son patronage le prieur de Windesem accouru au concile pour y défendre ses droits. Ces querelles avaient lieu précisément à l'époque où Thomas à Kempis composait le livre de *l'Imitation*. Il est donc impossible de voir une allusion aux événements du XIII^e siècle dans les avis généraux que l'auteur de *l'Imitation* donne, uniquement dans le but de prémunir les personnes pieuses contre le danger des contestations et des disputes.

Voici qui paraît plus décisif. Au XIII^e siècle, Amalric de Chartres et Jean de Parme ont enseigné que l'Évangile de Jésus-Christ n'avait été prêché par les Apôtres que *selon la lettre* et pour un temps; ils ajoutaient qu'avant l'année 1260, Dieu promulguerait dans l'Église un nouvel *Évangile selon l'esprit*, qui abolirait le premier Évangile et qui serait *éternel*. De là les disputes qui eurent lieu sur l'*Évangile éternel*. M. De Grégory ¹ soutient que la publication du livre de *l'Imitation* coïncida avec ces disputes, et il le prouve par le second livre tout entier, qui réfute, selon lui, les partisans du nouvel Évangile. Il nous signale surtout les paroles du chap. III : *Mon fils, écoutez mes paroles; elles sont esprit et vie; il n'en faut pas juger par le sens humain; c'est moi qui ai instruit les prophètes dès le commencement...*, et du chap. IV : *Que la vérité éternelle vous plaise par-dessus toutes choses*; et enfin du chap. XIV : *La vérité du Seigneur demeure éternellement*.

Il est évident que ces paroles de *l'Imitation* s'appliquent à tous les temps. Elles renferment des paroles de

¹ *Hist.*, t. I, p. 113.

l'Écriture que tout le monde a constamment à la bouche : le premier passage n'est qu'une paraphrase du 64^e verset du VI^e chapitre de saint Jean ; le second fait allusion au verset 2^e du psaume 116 : *Veritas Domini manet in aeternum*, dont le troisième passage n'est que la traduction littérale. Ces phrases n'indiquent donc pas une époque plutôt que toute autre ; elles appartiennent à tous les temps. D'ailleurs, si la conjecture de M. De Grégory était vraie, l'auteur de l'*Imitation*, au lieu de combattre les partisans de l'*Évangile éternel*, aurait, au contraire, propagé leur doctrine, car il dit : *Mes paroles sont esprit et vie ; que la vérité éternelle vous plaise...* Est-ce là combattre l'*Évangile éternel* ?

Le même écrivain ¹ a observé une relation frappante entre ces paroles de l'*Imitation*, liv. III, chap. VII : *Quelques religieux imprudents se sont ruinés par la grâce de la dévotion, parce qu'ils ont voulu faire plus qu'ils ne pouvaient, et le culte de la douleur qui fut introduit en Europe par les Manichéens d'Orient, au commencement du XIII^e siècle. Cette relation ne nous frappe pas. L'avis donné par l'auteur de l'*Imitation* aux religieux qui pêchent par excès de zèle, et s'exposent ainsi au découragement, est utile et convenable à tous les âges.*

Il nous est impossible de voir un souvenir de la personne de saint Antoine de Padoue, mort en 1231, dans ces paroles du liv. III, chap. XXXXIII, où le Sauveur parle en ces termes : *Une certaine personne, en m'aimant intimement, apprit des choses divines, et elle en parlait merveilleusement (loquebatur mirabilia) ; elle a fait plus de*

¹ De Grég., *Hist.*, t. I, p. 125. Nous citons les passages de l'*Imitation* d'après la traduction de M. De Grégory, qui est souvent imparfaite.

progrès en quittant toutes choses qu'en étudiant des questions subtiles. M. De Grégoire n'est pas de notre avis : A quel autre personnage, dit-il, pouvaient être adressées ces paroles, sinon à saint Antoine¹ ?

Nous répondrons qu'elles pouvaient être adressées à la plupart des pères de Windesem et du Mont-Saint-Agnès, dont Thomas à Kempis a raconté les vertus. Il insiste souvent dans ses biographies sur l'amour tendre de ces religieux envers l'humanité sainte du Sauveur, et sur leur mépris du savoir humain. Ces paroles de l'*Imitation* cadrent donc parfaitement avec les termes dont Thomas à Kempis se sert dans ses autres écrits, en parlant des fondateurs de sa congrégation.

Nous admettons volontiers, sur la foi des biographes de saint Antoine, que ce saint disciple du grand saint François se rendit à Verceil pour étudier la théologie. Thomas Gallus, qui fut le maître de saint Antoine, atteste ce fait en termes précis²; mais nous ne pouvons admettre sans preuve que l'auteur de l'*Imitation*, en indiquant *une certaine personne qui parlait merveilleusement des choses divines*, ait voulu désigner saint Antoine de Padoue, dont Thomas Gallus loue le savoir. Nous sommes obligé de ranger encore parmi les *fictions Gerséniennes*, selon l'expression d'Eusèbe Amort³, l'opinion émise et soutenue par plusieurs écrivains, à savoir que Thomas Gallus fut Bénédictin et que ce fut Gersen, un de ses disciples, qui composa l'*Imitation*. Il est

¹ *Hist.*, t. I, p. 126.

² Dans ses commentaires sur Denis l'Aréopagite, cités par M. De Grégoire, t. I, p. 144 : « Multi penetrarunt arcana sanctissimæ Trinitatis, sicut expertus sum in Antonio ex Minorum Ordine, in familiari consuetudine, quam habui secum. »

³ *Deduct. crit.*, p. 267.

historiquement démontré que Thomas Gallus fut chanoine régulier de saint Augustin au couvent de Saint-André, et qu'il n'appartint jamais à l'ordre de Saint-Benoît; l'Académie française l'a reconnu dans l'*Histoire littéraire de France*. Qu'un des disciples de ce grand homme ait composé l'*Imitation*, c'est encore une de ces assertions gratuites qui ne méritent aucune foi.

L'auteur de l'*Imitation* recommande aux religieux de conserver l'esprit de leur état, et de fuir l'embarras des affaires mondaines. Livre I, c. 21 : *Ne vous attirez pas les affaires des autres*, dit-il, *et ne vous engagez pas dans celles des grands*¹. Cet avis salutaire convient à tous les temps et à tous les religieux du monde. Eh bien! M. De Grégory a eu le talent d'y voir une allusion aux partis politiques de l'Italie. « L'auteur, dit-il, parle des Guelfes et des Gibelins... » Comment répondre à des objections de cette force?

Enfin, selon M. De Grégory, l'auteur de l'*Imitation* est vercellais d'origine; comment le prouve-t-il? parce qu'au livre II, ch. 9, il loue saint Laurent et saint Sixte. En effet, aurait-il fait l'éloge de ces saints martyrs, s'il n'avait lu la première homélie de saint Maxime de Turin?

M. De Grégory paraît ignorer que Thomas à Kempis a pu lire l'histoire de ces martyrs dans les œuvres de saint Ambroise, dans le Bréviaire romain et dans un recueil quelconque de Vies de saints. Croit-il par hasard que tous les écrivains qui font mention de saint Sixte et de saint Laurent ont lu les œuvres de saint Maxime de Turin, et que tous ceux qui ont lu ces œuvres ont été abbés bénédictins à Verceil?

Le même paralogsme est sensible dans les pages où

¹ Ces paroles ne se trouvent pas à l'endroit indiqué par M. De Grégory, t. I, p. 128. On trouve un verset qui en renferme le sens au liv. I, chap. 8.

M. De Grégory¹ s'efforce de montrer que le Dante a emprunté la description de l'enfer au livre de l'*Imitation*. Il cite des généralités qui appartiennent au fond de la doctrine chrétienne, et qui sont communes à tous nos écrivains. Par conséquent, ces citations ne supposent aucun rapport entre les expressions du poète italien et de l'auteur du livre de l'*Imitation*.

Je termine par deux observations qui appartiennent, depuis longues années, à notre controverse et qu'il est nécessaire d'éclaircir.

Les défenseurs de Thomas à Kempis se sont fréquemment prévalus de ces paroles du livre IV, ch. 5, de l'*Imitation* : *Le prêtre, revêtu des habits sacrés, tient la place de Jésus-Christ, afin d'offrir à Dieu d'humbles supplications pour lui-même et pour tout le peuple. IL PORTE DEVANT ET DERRIÈRE LUI LE SIGNE DE LA CROIX DU SAUVEUR, afin que le souvenir de sa passion lui soit toujours présent. IL PORTE DEVANT LUI LA CROIX SUR LA CHASUBLE, afin de considérer attentivement les traces de Jésus-Christ, et de s'animer à les suivre. IL PORTE LA CROIX DERRIÈRE LUI, afin d'apprendre à souffrir avec douceur, pour Dieu, tout ce que les hommes peuvent lui faire de mal. IL PORTE LA CROIX DEVANT LUI, afin de pleurer ses propres péchés ; ET DERRIÈRE LUI, afin que, par une tendre compassion, il pleure aussi les péchés des autres...*

On concluait de ce passage que l'auteur avait écrit en Belgique, où les chasubles sont ornées d'une double croix, tandis qu'en France, où vécut Gerson, elles ne portent qu'une croix derrière, et en Italie, où est censé avoir vécu Gersen, elles n'en portent qu'une seule devant.

Comme il s'agit ici d'une coutume qui a varié à diffé-

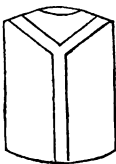
¹ *Hist.*, t. I, p. 160.

rentes époques et en diverses églises, j'ai omis cet argument, qui me paraissait peu solide, parce que les documents positifs font défaut. Je n'en aurais probablement point parlé, si M. De Grégory, au lieu d'y voir une difficulté pour sa cause, n'y avait cherché un argument pour Gersen. Ce procédé m'oblige à dire quelques mots des croix de la chasuble, et à faire voir que l'assertion des Gersénistes n'est pas soutenable.

Les chasubles les plus anciennes n'avaient point de croix proprement dite, dessinée dans la forme des croix actuelles : on avait coutume de les orner de bandes de trois à quatre doigts de largeur qui descendaient des épaules par devant et par derrière, et s'unissaient au milieu du dos et de la poitrine en guise de *pallium*, pour ne former qu'une seule bande qui descendait jusqu'aux bords de la chasuble. Ces bandes, qui formaient *une espèce de croix*, étaient quelquefois parsemées de petites croix brodées en guise d'ornement. On voit encore des bandes semblables sur l'antique chasuble de saint Thomas de Cantorbéri, conservée aujourd'hui dans l'église de S^t-Michel à Courtrai, qui l'a héritée de l'abbaye de Groeninghe ¹.

« Dans la suite, dit Claude de Vert ², les bandes qui

¹ Voici à peu près cette forme antique d'*une espèce de croix*, telle qu'on la voit encore sur la partie antérieure et postérieure de la chasuble de saint Thomas de Cantorbéri, conservée à Courtray.



² *Explication des cérémonies de l'Église*, t. II, p. 160. Paris, 1790.

figuraient les bras de la croix, ayant été retranchées en quelques églises par devant, et en d'autres par derrière, elles n'ont plus laissé qu'une croix *ou par devant, comme en Italie, ou par derrière, comme en France*, et de l'autre côté, il n'est resté que la simple bande du milieu, mais beaucoup plus large qu'elle n'était autrefois. »

Cette explication est tout à fait conforme aux documents qui nous restent sur la forme des chasubles au moyen âge. Dom Marrier, dans la préface de la *Bibliothèque de Cluni*, raconte que le cardinal Guillaume d'Estouteville donna, en 1473, au monastère de S^t-Martin, deux chasubles faites à Rome. Elles différaient des chasubles françaises, en ce qu'elles étaient ornées d'une seule croix devant, tandis que les chasubles de France ne portaient qu'une seule croix derrière ¹.

De Saussay a observé le même fait; et il ajoute : « Quoi qu'il en soit de l'usage d'Italie, la coutume de l'église de France n'en diffère pas essentiellement; car nous avons aussi des chasubles qui sont ornées d'une grande croix du haut en bas, mais les évêques seuls s'en revêtent; les cha-

¹ Voici la description de ces précieux ornements :

III. D. Guil. de Estoutevilla, anno Domini 1473, quaterna ornamentorum ecclesiasticorum paria, *Romae texta sacris Martiniani nostri monasterii aedibus, obtulit et devovit. Quae ut praeclarissima exquisitissimaque, ita operosissimi ob diversos quibus variantur flores, sunt artificii. Horum duo sunt damascena albi coloris, duo rubri, unum scilicet damascenum, alterum e panno serico... Ea autem sunt forma dispositae sacro faciendo casulae, ut a modernis nostris non nihil discrepent. Nam praeterquam sunt illis duplo ampliores, sic ut corpus totum contegant, latitudinis sunt ejusdem, atque altitudinis, extremosque digitos distensione sua attingunt, et in quibus cruces, anterius, seu pectori, non autem posterius, id est humeris, ut in recentioribus more romano, insutae sunt. In praef. Biblioth. Cluniae. Paris, 1614.*

subles qui sont propres aux simples prêtres ne sont ornées que d'une seule croix derrière ¹.

Ainsi le peu de documents que j'ai pu découvrir sur la croix des chasubles, dans vingt-cinq ou trente volumes que j'ai consultés, m'ont conduit à ce résultat, qu'autrefois, au XII^e siècle, il n'y avait pas de croix proprement dite sur les chasubles; que, plus tard, les chasubles de France ont été ornées, le plus souvent, d'une seule croix derrière, et que celles d'Italie n'ont jamais eu qu'une seule croix devant. Cette dernière conclusion exclut tout à fait les prétentions des auteurs gersénistes.

Le petit subterfuge inventé par M. De Grégory n'infirmé pas cette conclusion. Il assure que les prêtres d'Italie portaient, au moyen âge, deux croix, l'une sur la chasuble, l'autre au milieu de l'étole sur le cou ². Cette affirmation est gratuite; il n'apporte aucun monument qui prouve l'usage, aujourd'hui reçu, de placer une croix sur l'étole. En second lieu, les expressions de l'auteur de *l'Imitation* sont trop claires, pour qu'on puisse en violenter ainsi le sens. Cet écrivain dit que le prêtre porte deux croix, l'une devant, l'autre derrière; il ajoute que la première est sur la chasuble, et, sans explication aucune, il parle immédiatement de la croix postérieure, laissant assez entendre

¹ *Hanc* (cruces), ait Donius, *Itali anteriori plagae assunt, Galli vero posteriori...* Quidquid sit de Italarum more, certe etiam in Gallia usus iste non est ab Italico adeo diversus; nam etiam visuntur apud nos casulae crucis signum a summo ad imum vestis sacerdotalis ferentes in anteriori parte; sed quae hac forma constant episcoporum sunt propriae; sicut quae a tergo praefereunt propriae sunt presbyterorum. Ritus tritior tamen in Gallia is est, quo casulis in parte posteriori vel crux sola, vel Christus in cruce pendens assuntur. Du Saussay, *Panoplia sacerdotalis*, part. I, lib. VI, c. 11; *De forma casulae sacerdotalis*, p. 129, H. Lutetiae. Paris, 1653.

² *Hist.*, t. II, p. 575.

qu'elle se trouve sur le même vêtement. Il conclut en disant que le prêtre est *au milieu des deux croix* comme il est médiateur entre Dieu et les hommes : *Post se, ut aliorum etiam commissa defleat et SE MEDIUM inter Deum et peccatorem constitutum esse sciat*. Peut-on désirer plus de précision? Ainsi, la description de la chasuble que l'auteur de l'*Imitation* nous donne, ou confirme les droits de Thomas à Kempis ou ne prouve absolument rien.

Je termine ce paragraphe par l'examen des prétendus *italianismes*, dont l'*Imitation* fourmille, selon M. De Grégoiry ¹.

On trouve au livre III, ch. 21, le mot *solatiocissimus*, superlatif barbare du mot italien *solazzoso*; on lit ailleurs les mots : *Licenciatus, bassari, pensare, regratiari, contentari, grossus, sentimenta devotionis, nihilitatis*, etc. Voilà bien des mots d'origine purement italienne, transformés en mots latins. Donc l'auteur de l'*Imitation* est italien.

Il y a loin de ce catalogue de *mots* à la liste des *idiotismes* flamands que nous avons exposés au second chapitre! — Comme ces expressions barbares dérivent presque toutes de la langue latine, qui a été parlée dans nos contrées par les armées romaines, et plus tard par le clergé, il est fort possible qu'elles soient restées dans l'usage depuis cette époque jusqu'au XVI^e siècle, où le goût commença à s'épurer. Elles ont pu être forgées par des latinistes inhabiles. Elles ont pu être propagées par l'emploi des livres italiens répandus dans le pays. On n'était guère difficile au moyen âge sur le choix des termes. Du reste, quelle qu'ait été la voie par laquelle ces mots nous sont parvenus, il

¹ *Hist.*, t. I, p. 81-87 et 239-240.

y a un fait qui renverse et détruit l'argument laborieusement construit par M. De Grégory : ces mots ont été employés fréquemment par les frères de la Vie Commune, et en particulier par Thomas à Kempis. Amort cite dix opuscules de cet écrivain, où le mot *regratiari* est employé¹; la même expression se trouve dans Buschius et dans Denis le Chartreux. Les œuvres de Thomas à Kempis renferment le mot *pensare* treize fois, *contentari* huit fois, *licentiare* quatre fois, *sentimenta* une fois, *grossus* deux fois, *solaziosissimus* une fois dans le 30^{me} sermon², *bassari* ou l'équivalent *bassatio* et *bassus* quatre fois. Buschius emploie aussi le mot *sentimenta* au moins une fois, et le mot *bassari* deux fois. J'omets les mots qui ont une physionomie moins italienne que *solaziosissimus*, *pensare*, etc., parce qu'il est inutile de réfuter plus longuement un argument qui croule par la base.

Je m'arrête ici, fatigué de combattre des fantômes, mais disposé encore à dissiper par la discussion la dernière ombre qui protège les mânes et les droits imaginaires de Gersen.

IV.

*Du nouveau système de défense inventé par M. De Grégory.
Le manuscrit et le DIARIUM DE ADVOCATIS.*

Jusqu'à l'année 1850, M. De Grégory a marché sur les traces des anciens Gersénistes; mais cette année, pendant

¹ *Ded. crit.*, p. 62 et seq. Thomas Carré indique 12 passages des œuvres de Thomas à Kempis où le mot *regratiari* est employé. Voy. son *Thomas à Kempis a se ipso restitutus*, p. 1.

² Amort, *Ded. crit.*, p. 181.

que le canon de juillet grondait encore, comme il nous l'apprend, il eut l'insigne bonheur de découvrir dans le magasin du libraire Techener, un nouveau manuscrit du livre de l'*Imitation*, qu'il s'empressa d'acquérir, et qui devint entre ses mains la base d'un nouvel édifice gersénien, je veux dire le fondement d'un nouveau système de défense en faveur de son héros.

A peine le volume fut-il acquis qu'on y découvrit les noms de ses anciens propriétaires; on lut sur les gardes les lignes suivantes :

1550. 3 Maii, ad usum Dom. Hieronymi De Advocatis, civis Yperodiae.

Ad usum quoque Paracletum.

Ad usum Hieronymi (barré).

Frederici Advocatis, Ceridonii, scripsi 1568. 4 Maii.

Ad usum Hieronymi Advocatis.

Les dernières pages étaient chargées de notes, dont voici quelques extraits :

Nota quod anno 1527 surmentum valuit florenos duodecim ad omnem cursum... item siligo valuit florenos undecim... Item in dicto anno Hispani fuerunt Rome, et dicta civitas Rome fuit sacheziata; duravit saccum decem dies... et hoc fuit die, 16 Maii... Iste devotissimus liber concessus est ad usum fratris Johannis de Pasqualibus, Ordinis Minorum...

D'après ces notes, il est évident que ce manuscrit s'est trouvé, dans le courant du XVI^e siècle en la possession de plusieurs membres de la famille *De Advocatis* qui, en italien, s'appelle *De' Avogadri*. Cette antique famille noble existe encore à Bielle, dans le Vercellais, où elle est très-considérée.

Dans son *Histoire des lettres et des arts du Vercellais*,

M. De Grégory avait déjà signalé plusieurs membres de cette famille qui s'étaient distingués au moyen âge ¹; mais du moment qu'il posséda son *manuscrit De Advocatis*, il voulut entrer avec elle dans des rapports intimes, afin de découvrir l'origine de son *manuscrit*.

Ces relations eurent pour lui un résultat aussi étonnant qu'inespéré. La famille De' Avogadri, de Bielle, possédait encore une espèce de journal du XVI^e siècle, où différents événements, relatifs à ses membres, étaient consignés; on y découvrit, à la date de l'année 1549, une mention expresse du livre de *l'Imitation*. Voici l'extrait de ce remarquable journal, que M. De Grégory soumet à la méditation de tous les sayants ² :

« § I. Die 7^a Martii an. 1545. Nevicavit multum in castello Valdengi, ac fecit tempus horrible, res insolita fere, hoc tempore.

8^a Mens Maxarius a latronibus rediens a Platto assassinatus fuit, vulneratus fuit.

§ II. Laus Deo in nomine Domini. Amen.

Die 11^a. Mensis Februarii an. 1549. Hodie mea mulier hora septima matutina genuit filiam; nominata fuit Catharina; fuerunt patrini, cognatus meus et mulier sua.

12^a Pluvia maxima hodie cadit; Cibia inondavit meum pratum Olmetti, et eradicavit multas arbores; grave damnum attulit.

13^a Sequitur pluvia et inondatio. Vicarius perpetuus parochiae Sancti Blasii Valdengi obiit in odore sanctitatis, D. Lexona Carolus.

15^a Die dominica mensis Februarii post divisionem fac-

¹ *Hist. du liv. de l'Imit.*, t. II, p. 233 et 234.

² *Hist.*, t. II, p. 224 et suiv.

tam cum fratre meo Vincentio, qui Ceridonii abitat, in signum fraterni amoris, quod hoc temporalibus tantum impulsus negotiis feci, dono ili preciosum codicem de Imitatione *Xp̄ti*, quod hoc ab agnatibus meis longa manu teneo; nam nonnulli antenati mei hujus jam recordarunt... »

On lit à la fin :

« Anno 1550, die 4 Julii, tempestas maxima devastavit omnes colinas Cossati, multumque damnum inferit.

12^a Mea mulier correpta fuit gravi morbo accidentali de apoplexia. »

C'est ainsi que le *Diarium*, ou journal, est terminé.

M. De Grégory conclut de ce document que le livre de l'*Imitation* était connu depuis longues années dans la famille De Advocatis, en 1549, puisque le frère de Vincent déclare, cette année, que ses agnats ont possédé ce précieux volume de longue main. L'*Imitation* date donc du XIII^e siècle, et le manuscrit lui-même remonte à peu près à l'époque où vécut Gersen. M. De Grégory n'hésite pas à croire que son manuscrit *De Advocatis* ne soit le précieux codex légué à Vincent De Advocatis, en 1549. Voilà comment cet honorable magistrat déshérite Thomas à Kempis et Gersen; voilà comment il a tâché d'assurer définitivement à Gersen l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*.

Pour juger ce système, nous avons deux choses à faire : examiner d'abord l'âge et la valeur du manuscrit *De Advocatis*; apprécier ensuite l'authenticité et l'importance du *Diarium* de la même famille.

Le premier point est en partie traité. Nous avons décrit le manuscrit de M. De Grégory un peu plus haut ¹. Nous ferons donc observer seulement à nos lecteurs que ce ma-

¹ Voy. p. 300.

nuscrit est *sans date* et *sans nom d'auteur*, et qu'il est évidemment moderne. L'écriture de l'*Imitation* a une ressemblance frappante avec le caractère du livre de *Meditatione cordis* de Gerson, qui se trouve dans le même volume: or, cette dernière écriture est très-vraisemblablement des premières années du XVI^e siècle; l'on est donc très-généreux en accordant que l'*Imitation* contenue dans ce volume a été copiée au XV^e. M. De Grégory cite en sa faveur l'*opinion* de quelques savants, qui font remonter son manuscrit au XIII^e et au XIV^e siècle; mais cette opinion, émise sans doute par obligeance, n'est pas unanime. MM. Gazzera et Dubner ne la partagent pas. Ce dernier a reconnu dans le manuscrit De Advocatis un texte très-fautif, quoique l'écriture du manuscrit soit nette et régulière, ce qui indique une copie récente. Si l'antiquité du manuscrit paraît prouvée par l'opinion de quelques savants, elle est tout à fait compromise par l'opinion des savants qui la contestent. Il y a de plus contre elle l'imperfection et les fautes du manuscrit.

Quant à la relation que M. De Grégory établit entre ce manuscrit et le *Diarium* De Advocatis, elle est tout à fait imaginaire. Comment prouver aujourd'hui qu'un manuscrit qui, en 1550 et en 1568, appartenait à des membres de la famille De Advocatis, appartient à cette famille en 1349? On peut faire ici une conjecture; mais une conjecture, que prouve-t-elle, surtout lorsque les faits la démentent?

Venons au *Diarium*.

Ce journal est écrit sur papier; toutes ses feuilles sont déchirées; il est incomplet; les premiers faits qu'il mentionne sont de l'année 1545, les derniers, de l'année 1550; il ne renferme que quelques mois de ces années. Des notes ont été ajoutées plus tard au texte. Le mot *Diarium* est

écrit à la marge, ainsi que le nom de Joseph De Advocatis, et d'autres noms et mots qui n'ont pas de sens. Nous devons cette description au notaire Dionysio, qui l'envoya à M. De Grégory le 31 janvier 1832¹.

Ce *Diartum* est donc au fond un chiffon de vieux papier lacéré, qui n'a aucun caractère intrinsèque ou extrinsèque d'authenticité. L'écriture en est moderne, et le sujet n'a aucun intérêt.

Ce journal ne renferme que des bagatelles : le *Souvenir d'une prairie inondée*, les *Couches de madame*, la *Mort d'un vicaire*, et au milieu de ces détails se présente tout à coup la donation solennelle du codex de l'*Imitation*, accompagnée d'explications affectées sur l'antiquité de ce livre... Puis l'auteur revient à la pluie, au vent et aux maladies de sa femme. Tout cet ensemble est plus que suspect, et fait naître des doutes, que le triste état de ces feuilles déchirées, et miraculeusement conservées, n'est guère propre à dissiper. Comment s'expliquer l'existence de ce journal incomplet dans les archives d'une famille qui ne possède aucun autre document de cette époque? Les recherches les plus actives de M. Gustave De' Avogadri, pour retrouver la généalogie de ses ancêtres, n'ont abouti à aucun résultat : il n'a pas même trouvé les traces de Jérôme et de Frédéric De Advocatis qui ont possédé son manuscrit en 1550 et en 1568. L'évêque d'Ivrée écrivit à M. De Grégory qu'un certain Jérôme De Advocatis avait été nommé chanoine de sa cathédrale, le 19 mai 1524, et qu'il mourut en 1549, un an avant que Jérôme De Advocatis *civis hyperodiensis* possédât le manuscrit. Toutes les recherches qui ont été faites sur le frère Jean De Pasqua-

¹ *Etat. du titre de l'Imit.*, t. II, p. 240.

libus sont demeurées stériles. M. Gustave De' Avogadri, qui seconda de tous ses moyens les généreux efforts de M. De Grégory, découragé par l'inutilité de ses recherches, lui écrivait le 17 juillet 1832 :

« Mes recherches sur l'ancien arbre généalogique de la famille De' Avogadri sont parvenues à un point au delà duquel je ne pense pas pouvoir les conduire. J'ai retourné de fond en comble beaucoup d'archives ; il y a plus de six mois que je travaille, et le plus ancien arbre généalogique que j'ai pu découvrir date de l'année 1400 environ. Il me paraît donc qu'il faut abandonner la partie, puisqu'on ne trouve aucune trace ni de *Joseph*, ni de *Vincent*, ni de *Paraclat* ; cependant je ne perdrai pas l'affaire de vue. »

Le 14 avril 1833, il écrivait de Bielle au même :
« Quant à ce qui concerne mes recherches ultérieures sur notre famille, je vous dirai que je n'ai pas pu réussir à trouver un arbre généalogique satisfaisant qui remonte au delà du XV^e siècle, et encore celui que j'ai n'est pas complet. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est que, dans les terres même inféodées à la famille, les livres des paroisses ne renferment pas un seul certificat de naissance ou de mort au delà du XVII^e siècle. »

Ainsi le fortuné *Diarium* a seul échappé à la destruction totale des documents relatifs à la famille De' Avogadri, et c'est pour nous apprendre qu'en 1549, l'*Imitation* a été léguée par Joseph De Advocatis, à son frère Vincent, et que ce volume a été possédé par leurs ancêtres !

Je le demande, lorsqu'on est libre des préjugés et d'intérêts de parti, peut-on raisonnablement comparer un pareil document aux témoins oculaires, vivants, qui nous ont montré du doigt le véritable auteur de l'*Imitation* ? Et M. De Grégory lui-même, s'il n'avait été fasciné par l'amour

de sa patrie et de son système , eût-il eu le courage de produire comme une preuve décisive de son opinion quelques feuilles de papier lacérées dont l'origine est inconnue et dont le sujet est insignifiant? M. Thomassy n'a pu s'empêcher de dire, après avoir lu cette prétendue démonstration, que *les arguments* dont M. De Grégory se sert sont *d'une extrême faiblesse ou, pour mieux dire, de nulle valeur* ¹; et M. Onésime Leroi, qui est si facile dans le choix de ses preuves, a déclaré que *le spécimen du Diarium n'a rien changé à l'opinion de MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et des hommes distingués qui se sont occupés de cette question* ².

Le système de M. De Grégory a donc été jugé par des hommes compétents à Paris, comme nous l'avons jugé nous-même selon nos faibles lumières, c'est-à-dire qu'il n'a point fait faire un seul pas à la cause de Gersen.

Nous venons de voir que Gersen n'a aucun droit à l'honneur d'avoir composé *l'Imitation*; nous avons vu un peu plus haut que Gersen n'a pas même le droit de compter parmi les êtres réels; disons donc encore aujourd'hui ce que les auteurs des *Mémoires de Trévoux* disaient en 1726, à savoir, que les partisans de Gersen ne sont pas encore parvenus à rendre son existence probable. Que faut-il dès lors penser de ses droits?

¹ *Gloires de France, Vie de Gerson*, p. 314. Paris, 1843.

² *Études sur les mystères*, p. 424. Paris, 1857.

CHAPITRE V.

DROITS DE GERSON AU LIVRE DE L'IMITATION.

La cause de Gerson est beaucoup plus facile à juger que celle de Gersen, parce qu'elle n'a jamais été embrouillée avec autant d'ardeur et de persévérance, ni tranchée avec autant de front. Nous pourrions donc la discuter en peu de pages.

Pour conserver à nos recherches le caractère d'un parallèle constant, que nous leur avons donné jusqu'ici, nous examinerons d'abord, dans ce chapitre, les *arguments que l'on produit en faveur* de Gerson; puis nous démontrerons par des raisons péremptoires que le nom du chancelier de Paris n'aurait jamais dû figurer dans cette controverse. Quoiqu'on ait fait récemment des efforts multipliés pour accrédi-ter ses droits, je serai très-court, parce que les fins de non-recevoir que je lui oppose sont sans réplique.

ART. 1.

Arguments produits en faveur des droits de Gerson.

J'examinerai, comme dans les chapitres précédents, les témoins contemporains, les manuscrits et les preuves intrinsèques tirées du livre de l'*Imitation*.

I.

Témoins contemporains en faveur de Gerson.

On n'en connaît pas un seul. Ce qui est pire, on connaît plusieurs témoins qui déposent contre lui. Les éditeurs de ses œuvres ont déclaré, en 1488, qu'il n'avait pas

composé l'*Imitation*, et que ce livre avait un *auteur certain*, Thomas à Kempis. Ce n'est que vers le milieu du XVII^e siècle que Gerson a trouvé quelques défenseurs timides et isolés ¹.

II.

Manuscrits de l'IMITATION favorables à Gerson.

On cite en faveur de Gerson deux manuscrits datés qui portent le nom du chancelier : l'un fut copié en 1441 ², l'autre en 1460; le premier douze ans, le second 31 ans après la mort de l'auteur supposé.

On a trouvé, en outre, plusieurs manuscrits *non datés* qui portent le même nom : ce sont les manuscrits de Cambrai, de Lechassier, de Reichenberg, de Chigi, de Turin, et le Grégorien, énumérés et brièvement décrits par M. De Grégory ³, dans son *Histoire du livre de l'Imitation*.

Les partisans de Gerson ont fixé l'âge de ces manuscrits à leur gré; cependant il n'en est qu'un seul, celui de Cambrai, qu'ils reportent à une époque antérieure à celle où Thomas à Kempis a pu écrire l'*Imitation*. Ils prétendent que ce manuscrit date de l'an 1390.

J'ai déjà fait observer, dans les chapitres précédents, que l'autorité des manuscrits du XV^e siècle est excessivement précaire, lorsqu'elle n'est pas appuyée sur la tradition. Or, nous venons de voir que, du vivant de Gerson, personne ne lui a attribué l'*Imitation*; peu d'années

¹ Voy. plus haut l'*Histoire de la Controverse*, chap. I, art. 2, page 313.

² L'autorité de ce manuscrit est très-contestable, parce que l'inscription ne porte pas le nom de Gerson en toutes lettres, mais en abrégé, de cette manière : *De Imitatione Christi a Johanne Ges.* C'est le manuscrit de Polingen, déjà cité en faveur de Gerson.

³ *Hist.*, t. I, p. 310.

après sa mort, ses admirateurs étaient convaincus qu'il n'avait pas composé ce livre. L'inscription de ces huit manuscrits ne dépasse donc pas en autorité les trois manuscrits et les cinq éditions imprimées qui attribuent l'*Imitation* à saint Bernard ¹, et les six ou sept manuscrits qui indiquent d'autres auteurs supposés.

Si le manuscrit de Cambrai datait réellement de l'année 1390, Gerson aurait composé l'*Imitation* avant l'âge de 27 ans, puisqu'il est né en 1363; or, cette opinion ne s'accorde guère avec l'assertion des Gersonistes et des Gersénistes qui prétendent que Thomas à Kempis n'a pu, en 1414, à l'âge de 34 ans, composer ce livre. L'âge de ce manuscrit a été fixé d'une manière arbitraire; je ne m'y arrêterai point.

M. De Grégory ² compte 37 éditions du livre de l'*Imitation*, publiées sous le nom de Gerson, avant l'année 1500. Sous ce rapport, il est beaucoup mieux partagé que Gersen; cependant on ne peut rien conclure de ces éditions dont les titres ont été composées par des imprimeurs très-peu judicieux en fait critique. L'ignorance ou l'intérêt ont pu faire adopter ce nom. Le seul éditeur qui ait examiné avec soin les œuvres de Gerson s'est hautement prononcé contre cette méprise, en déclarant que l'auteur bien connu du livre de l'*Imitation* était *Thomas à Kempis*. On ne peut donc attacher aucune importance à ces nombreuses éditions imprimées sous le nom de Gerson.

¹ De Grég., *Hist.*, t. I, p. 210.

² *Hist.*, t. II, p. 315.

III.

Du manuscrit de Valenciennes; de l'INTERNELLE CONSOLATION et du système de M. Onésime Leroi.

L'abbé Lenglet Dufresnoy est le premier, je pense, qui ait émis l'hypothèse que M. Onésime Leroi a tâché de traduire récemment en fait. Il a supposé que le livre de l'*Internelle consolation*¹, qui n'est qu'une traduction libre des trois premiers livres de l'*Imitation*, en était le texte original, composé par Gerson, et traduit plus tard en latin par un anonyme. Cette idée a beaucoup souri aux partisans de Gerson; cependant elle n'avait point dépassé les limites de la probabilité la plus infime, lorsque M. Onésime Leroi se glorifia d'en avoir démontré la vérité.

Cet admirateur zélé de Gerson avait découvert, il y a environ quinze ans, dans la bibliothèque de Valenciennes, un ancien manuscrit in-folio, qui forme la seconde partie d'un *Miroir d'humilité*, compilation faite au XV^e siècle, à l'usage des gens du monde, et tirée de différents auteurs. Si les descriptions que nous avons lues sont exactes, ce volume renferme d'abord quelques sermons anonymes sur la Passion, puis le *texte original* de l'*Internelle consolation*, ensuite deux sermons inédits de Gerson sur la Passion, et des extraits traduits de saint Bernard et de saint Augus-

¹ Le troisième livre de l'*Imitation* est intitulé : *De interna consolatione*. Il est manifeste que le traducteur français de l'*Imitation* a donné aux trois livres réunis le titre du troisième livre, comme dans d'autres manuscrits le copiste a placé le titre du premier chapitre du premier livre à la tête des quatre livres.

tin. En tête de l'*Internelle consolation*, on trouve une belle miniature, où un orateur sacré, en habits modestes et pauvres, est représenté en chaire au milieu d'un pauvre auditoire. En tête des deux sermons de Gerson, on voit une autre vignette, sur laquelle le chancelier est représenté avec ses riches atours, prêchant ses sermons dans l'église de Saint-Bernard à Paris.

M. Onésime Leroi a toujours partagé l'opinion de l'abbé Lenglet Dufresnoy, qui considérait l'*Internelle consolation* comme le *texte original* de l'*Imitation*; mais il avoue que cette opinion n'était basée que sur des conjectures lorsque le manuscrit de Valenciennes est venu, selon lui, dissiper tous les doutes, et trancher la question si épineuse de l'auteur de l'*Imitation*, en faveur de Gerson, chancelier de Paris.

Voici comment il raisonne dans ses *Études sur les mystères* : La miniature qui se trouve à la tête des sermons inédits de Gerson représente le chancelier dans ses habits pompeux, aux jours de sa gloire et de sa faveur; la vignette qui se trouve à la tête de l'*Internelle consolation* le représente dépouillé de son ancienne splendeur, prêchant les vérités salutaires aux enfants. Ces peintures nous indiquent les deux principales époques de la vie de Gerson : celle de ses succès à Paris et celle de sa disgrâce à Lyon. Dans la seconde époque, il se retira chez les Célestins de cette dernière ville, et vécut avec son frère dans la solitude et l'oubli du monde, faisant le catéchisme aux enfants et ne s'occupant que de piété. C'est alors qu'il composa l'*Imitation* et qu'il la prêcha à ses auditeurs ¹.

¹ *Études sur les mystères*, p. 452. L'auteur dit que l'*Imitation* fut composée par Gerson entre l'année 1419 et 1429.

En second lieu, M. Leroi nous fait observer qu'à la marge des sermons inédits de Gerson, on rencontre des renvois aux livres qui précèdent. Il faut attribuer ces renvois à l'auteur, qui indique sans doute un autre de ses ouvrages : or, c'est précisément l'*Internelle consolation* qui précède; Gerson a donc indiqué lui-même son œuvre.

Pour donner plus de force à ces deux raisonnements, M. Onésime Leroi ajoute que ce *Miroir d'humilité* est PEUT-ÊTRE un ouvrage inconnu de Gerson; il est permis de croire, dit-il encore, que ce volume renferme les meilleurs ouvrages du chancelier. Cet inappréciable manuscrit de Valenciennes dissipe donc tous les doutes, et termine les débats.

Cette démonstration, il faut l'avouer, porte bien peu de conviction dans l'esprit : toutes les assertions sur lesquelles M. Leroi la fonde sont ou inexactes, ou complètement erronées.

Ce *Miroir d'humilité* est une compilation d'œuvres ascétiques, parmi lesquelles on trouve des extraits traduits des œuvres de saint Augustin et de saint Bernard; l'auteur de cette compilation est connu par l'inscription du volume. On y lit : *Le tout grossé par moi David Aubert, par commandement et ordonnance de très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant.* M. De la Serna, dans son *Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne*, nous apprend que David Aubert était un copiste et un compilateur, chargé par le duc de Bourgogne de compléter et d'enrichir sa bibliothèque. L'auteur, ou plutôt le compilateur de ce *Miroir*, est donc connu. Cette compilation a été faite en 1462, trente-trois ans après la mort de Gerson; le volume tout entier est écrit de la même main, et la même année, de l'aveu de M. Leroi;

il est donc impossible de supposer ici la moindre coopération de Gerson.

Les miniatures, dans de pareils cas, n'ont aucune valeur historique; les enlumineurs du moyen âge les composaient ordinairement à leur fantaisie pour l'ornement des volumes. La miniature de l'*Internelle consolation* ne représente pas le chancelier Gerson, mais un moine à large tonsure, prêchant, non pas à des enfants, mais à des bourgeois et à des paysans. Il paraît que M. Leroi a reconnu ensuite la faiblesse de son argument, car, dans le livre qu'il a publié quatre ans plus tard, sous le titre de *Cornéille et Gerson*, il l'abandonne complètement, et il s'attache à une autre hypothèse. Il dit, dans cet ouvrage, que Gerson n'a pas composé l'*Imitation* pendant les dernières années de sa vie chez les Célestins à Lyon, mais à la fleur de l'âge, pendant son séjour à Bruges, à l'époque où il jouissait de la bienveillance du duc de Bourgogne ¹. Si cette nouvelle assertion est exacte, la première est évidemment fausse; mais cette dernière hypothèse, n'est elle-même qu'une simple conjecture, qui n'a pas d'autre garantie de vérité que l'opinion inconstante de M. Leroi.

Du moment que le manuscrit de Valenciennes n'a pas été composé par l'auteur des ouvrages qu'il contient, on ne peut voir dans les renvois des marges, que des notes ajoutées par le compilateur. Ces renvois ont d'autant moins d'importance, que leur sens est plus vague; ils invitent le lecteur à voir *plus haut* le même sujet, traité avec plus de développement que dans les sermons de Gerson; or, on trouve *plus haut*, non-seulement l'*Inter-*

¹ *Cornéille et Gerson*, p. 345. Paris, 1861.

nelle consolation, mais encore des sermons anonymes sur la Passion. N'est-il pas évident que le copiste des sermons de Gerson ne renvoie pas le lecteur aux livres de l'*Internelle consolation*, mais aux sermons qui traitent le même sujet que Gerson? Ces renvois ne supposent donc aucun rapport entre les sermons de Gerson et l'*Internelle consolation*.

Peu de mots suffisent pour faire voir que l'*Internelle consolation* elle-même n'est pas un texte original, mais une traduction du livre de l'*Imitation*.

D'abord, le titre d'*Internelle consolation* appartient à l'*Imitation* : c'est le titre du troisième livre. Les manuscrits latins portent tous : *De interna consolatione* ¹. La version française a été appelée l'*Internelle consolation*, parce que le traducteur a placé le troisième livre à la tête des autres. Comme on appelle cet ouvrage tout entier l'*Imitation de Jésus-Christ*, lorsque le premier livre est mis au premier rang, parce que le premier chapitre de ce livre est intitulé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de même, l'ouvrage entier a été appelé l'*Internelle consolation*; lorsque le troisième livre, qui porte ce titre, a été placé avant les autres. C'est ainsi encore que le même ouvrage a été appelé l'*Internelle conversation*, au lieu de l'*Internelle consolation*, dans les exemplaires où le second livre précède les autres; pourquoi cette modification? parce que le second livre porte ce titre particulier. Le motif de cette

¹ Je suis très-porté à croire que ce titre a induit plusieurs copistes en erreur. Comme Gerson avait écrit un ouvrage de *Consolatione theologiae*, sur le modèle de la *Consolation de la philosophie* de Boëce, il reçut, selon l'usage du temps, le nom de *Doctor consolatorius*. Un copiste a pu croire, en lisant un livre *De interna consolatione*, qu'il tenait en main une œuvre du *Doctor consolatorius*, et inaugurer ensuite les droits du chancelier. Cette conjecture est très-vraisemblable.

transposition de livres n'est pas connu ; il est probable néanmoins que l'étendue et la richesse du troisième livre, qui équivalait seul aux trois autres, ont déterminé le traducteur à adopter cet ordre ; il a pu vouloir aussi donner à l'ouvrage un titre plus attrayant.

En second lieu, les éditeurs de l'*Internelle consolation* ont publié ce livre comme une traduction de l'*Imitation*. Brunet cite une édition de l'*Intérieure conversation* (titre du 1^{er} chap. du 2^d livre), imprimée à Rouen, en 1498, qui est terminée par cette épigraphe : *Cy finist le livre DE IMITATIONE CHRISTI ET DE CONTEMPTU MUNDI, translaté de latin en françois* ¹. Cette *Internelle conversation*, ou *consolation*, était donc connue comme la traduction du livre *De Imitatione Christi*.

En troisième lieu, dans l'hypothèse de Lenglet-Dufresnoy et de M. Onésime Leroi, il est impossible d'expliquer comment on s'est avisé de faire, vers l'année 1488, une *traduction française* d'un livre écrit originairement en français. Il est constant néanmoins que la traduction française de l'*Imitation*, publiée à Toulouse en 1488, sous le nom de *Translation de l'Imitation*, est distincte de l'*Internelle consolation*. Si l'ouvrage original avait été écrit en français au commencement du XV^e siècle, personne ne se serait avisé d'en publier une *translation française* dans le courant de ce siècle ; or, cette translation a été imprimée à

¹ Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, t. II, p. 677. Paris, 1843. J'ai sous les yeux une édition de l'*Internelle consolation*, en trois parties ; c'est une simple traduction des trois premiers livres de l'*Imitation*. Elle porte cette épigraphe : *Cy fins le liure de Linternelle consolatiō nouuellemēt imprime a Paris par Nicolas Hygman, imprimeur. Pour Ambroise Girault, libraire : demourant en la rue Saint-Jacques a lenseigne du Pellican : devant Saint-Yves*. Cette édition paraît avoir été imprimée dans les premières années du XVI^e siècle ; cependant elle ne renferme que les trois premiers livres.

Toulouse, en 1488, et à Paris, en 1493 ¹; le texte original était donc latin.

En quatrième lieu, il est impossible, dans la même hypothèse, d'expliquer l'existence du quatrième livre latin. L'*Internelle consolation* ne se compose que des trois premiers livres de l'*Imitation*. M. Brunet affirme, sans citer ses témoins, que ces trois livres ont été traduits en français par un religieux du comté de La Marche, à la requête de Bernard d'Armagnac, comte de La Marche, en 1447 ². Les anciens manuscrits et les éditions les plus récentes ne renferment que ces trois livres. Le quatrième livre français a été ajouté à l'édition de Rouen de 1498, d'après l'édition de Paris de 1493, ce qui prouve que cette traduction est d'une autre main. Le quatrième livre n'appartient donc pas à l'*Internelle consolation*. D'où vient-il? L'édition française originale du quatrième livre n'existe nulle part? Ce quatrième livre a donc été écrit originairement en latin; mais il a évidemment la même origine que les trois autres livres; on y remarque le même style, le même ton, la même pensée, la même expression. Les trois premiers livres ont donc été composés en latin comme le quatrième. Donc l'*Internelle consolation* n'est qu'une traduction.

En cinquième lieu, dans l'hypothèse de Lenglet-Dufresnoy, le texte latin ne serait qu'une traduction du livre français. Or, cette conséquence n'est pas admissible.

¹ L'édition de la traduction française publiée à Toulouse en 1488, porte ce titre : *Cy comance le livre tres salutaire la Ymitation Jhesus-Christ et meprisement de ce monde PREMIEREMENT COMPOSE EN LATIN par saint Bernard, ou par autre devote personne, attribus a maistre Jehan Gerson, chancelier de Paris. et apres TRANSLATE EN FRANÇOYS en la cite de Tholose... imprimé a Tholose... l'an de grace mil CCCCLXXXVIII*. L'éditeur parisien de 1493 dit aussi que l'ouvrage a été *translaté du latin en françois*.

² Brunet, *Manuel*, loc. cit.

L'ouvrage latin a un caractère d'originalité, de vigueur, de spontanéité, qui exclut jusqu'au soupçon de traduction. L'*Internelle consolation* se traîne, au contraire, pas à pas le long du texte latin, quelquefois languissante, quelquefois tronquée. La priorité d'existence est manifeste pour le texte latin.

En sixième lieu, les dates tranchent la question. On possède les quatre livres copiés de la main de Thomas à Kempis dans le fameux manuscrit de 1441. Pour qu'on ne puisse séparer le quatrième livre des trois autres, ce quatrième livre y est placé entre le deuxième et le troisième des éditions communes.

L'*Internelle consolation*, d'après Brunet, n'a été faite qu'en 1447, c'est-à-dire six ans après que les quatre livres latins eurent été copiés par Thomas à Kempis à la tête de ses œuvres. Comme cette traduction a été faite, non pas sur l'édition de 1441, mais sur un des nombreux manuscrits copiés entre l'année 1425 et 1441, qui ne renferment que les trois premiers livres, on peut dire que l'*Internelle consolation* n'a existé que vingt-deux ans après la publication du texte latin. C'est l'époque où Nicolas Pforzheim publia la traduction allemande des trois premiers livres de l'*Imitation*.

Toutes ces considérations réunies montrent à la dernière évidence, que l'*Internelle consolation* n'est pas un texte original, mais une simple traduction des trois premiers livres de l'*Imitation*, traduction qui ne fut faite que dix-huit ans après la mort de Gerson, et vingt-deux ans au moins après la publication du texte latin.

Quant au manuscrit de Valenciennes, qui fut copié en 1462, il n'est d'aucune importance dans cette discussion. Le nom de celui qui l'a compilé et la date qu'il porte suf-

fisent pour lui ôter toute valeur. Ce jugement ne m'est point personnel. Le plus habile défenseur de Gerson, ainsi que des juges désintéressés et impartiaux dans cette matière, en ont jugé comme moi.

M. l'abbé Dassance, après avoir lu les *Études sur les mystères*, et pesé les raisons que M. Onésime Leroi apporte à l'appui de son opinion, écrit ces mots significatifs : *Que les Français penchent en faveur de Gerson, c'est fort naturel, pourvu que les Français citent à l'appui de leur opinion des raisons solides et concluantes* ¹.

C'est assez dire que M. Leroi, malgré ses bonnes intentions, n'a pu alléguer des raisons solides et concluantes; M. l'abbé Dassance le déclare en termes formels, lorsqu'il ajoute que les arguments de cet écrivain *ne portent aucune conviction dans les esprits*. Quant à l'hypothèse de M. Leroi, qui pense que Gerson a composé l'*Internelle consolation* en gaulois, pour ses sœurs : *Rien de plus étrange*, dit l'abbé Dassance, *que cette idée tout à fait dépourvue de fondement et de critique; car à la simple lecture de quelques passages du texte latin et de la traduction, on reconnaît la vérité* ².

M. Thomassy, quoique chaud partisan de Gerson, n'est guère moins sévère dans le jugement qu'il a porté sur la théorie de M. Leroi. *On a fait beaucoup trop de bruit*, dit-il, *du manuscrit de Valenciennes* ³; *ce manuscrit, poursuit-il, au lieu de servir la cause de Gerson, lui deviendrait défavorable, si on le citait de nouveau comme étant de quelque valeur dans la question* ⁴. Ainsi, con-

¹ Voy. l'*Ami de la religion* du 29 mai 1858.

² Voy. de Grégory, *Hist.*, t. II, p. 365.

³ *Vie de Gerson*, p. 319 et 322.

⁴ *Ib.*, p. 328 et 329.

clue-t-il, la question n'a pas fait un pas depuis M. Gence¹.

C'est aussi notre avis. Le manuscrit de Valenciennes est récent; il renferme une compilation dont l'auteur est connu; les ouvrages de saint Bernard et de saint Augustin qui y ont été insérés, sont des traductions; on possède des manuscrits latins de l'*Imitation* beaucoup plus anciens, avec nom d'auteur; l'*Internelle consolation* n'est donc elle-même qu'une traduction imparfaite du texte latin, traduction à laquelle Gerson n'a jamais mis la main.

Le lecteur peut apprécier maintenant la valeur du manuscrit de Valenciennes et juger en connaissance de cause la prétendue découverte de M. Leroi.

IV.

Arguments intrinsèques puisés dans l'IMITATION, en faveur de Gerson.

Les partisans du chancelier ne produisent aucun argument sérieux. M. Gence se borne à dire que l'on trouve dans l'*Imitation* et dans les œuvres de Gerson des *expressions et des maximes semblables*; il n'indique point ces expressions ni ces maximes; il ajoute que l'âge des manuscrits et les lieux où on les a trouvés coïncident avec l'époque et les lieux d'exil du chancelier². L'auteur de l'*Imitation*, dit-il encore, *a beaucoup voyagé*, car il écrit au livre III, c. 59 : *Eligo tecum peregrinari. Il a vécu dans un royaume*; car il dit au livre I, c. 22 : *Nemo est in mundo, sine aliqua tribulatione, quamvis rex sit aut Papa. Il vécut dans une université*; car il dit au livre I, c. 3 : *Ubi sunt om-*

¹ *Vie de Gerson*, p. 330.

² *Nouvelles considérat. sur l'auteur de l'Imit.*, p. 79 et 80. Paris, 1852.

nes illi doctores? Or, tous ces détails s'appliquent parfaitement à Gerson, qui a parcouru une grande partie de l'Europe, qui a vécu dans le royaume de France, et qui a été chancelier de l'Université de Paris.

La réplique est aisée. Nous avons montré au second chapitre qu'il existe entre les œuvres de Thomas à Kempis, non-seulement une similitude quelconque d'*expressions* et de *maximes*, mais un caractère de fraternité qui indique une même plume et un même écrivain. Une ressemblance vague qu'on ne nous met point sous les yeux, quelle conviction peut-elle faire naître dans nos esprits? surtout lorsque nous songeons qu'il y a bien peu d'ouvrages, écrits sur un même sujet, qui ne renferment *des expressions et des maximes semblables*, eussent-ils d'ailleurs été composés par des auteurs étrangers l'un à l'autre, et à des époques différentes.

On a trouvé un manuscrit du premier livre de *l'Imitation* à l'abbaye de Moelck en Autriche, où Gerson passa en quittant la France, et ce manuscrit porte la date de 1421. Que peut-on conclure de cette coïncidence? A notre avis, absolument rien. Ce livre a pu être communiqué à l'abbé de Moelck par le prieur de Windesem, qui se trouvait avec lui au concile de Constance quelques années auparavant; il a pu parvenir à Moelck de vingt autres manières qu'il est facile d'imaginer. D'ailleurs, si on a trouvé un manuscrit *du premier livre, anonyme*, de l'année 1421, dans l'abbaye où Gerson séjourna, on a trouvé, dans le monastère que Thomas habita, un manuscrit *des trois premiers livres* avec le nom de Thomas, et ce manuscrit porte la date de 1425. L'avantage est donc pour ce dernier. Le raisonnement qu'on nous oppose conduirait bien loin, si on en tirait les dernières conséquences. Il

forcerait les partisans de Gerson à lui attribuer tous les livres anonymes, copiés à la date de son exil, et qui se sont trouvés dans les lieux de son passage; la collection des œuvres de Gerson deviendrait ainsi d'un volume effrayant.

Mais poursuivons.

M. Gence n'a pas compris que l'auteur de l'*Imitation* parle au livre III, chap. 59, du *pèlerinage de cette vie mortelle* sur la terre, et non pas des voyages de Gerson. Le sens est cependant très-facile à saisir : l'auteur dit : *Eligo potius tecum in terra peregrinari, quam sine te coelum possidere*, c'est-à-dire, je préfère souffrir l'exil de cette terre en votre compagnie, ô mon Dieu, que de posséder le ciel sans vous voir. Quelle induction peut-on légitimement tirer de cette maxime générale? aucune.

Cette belle maxime : *Personne n'est en ce monde sans éprouver quelque tribulation, fût-il roi ou pape*, a pu être écrite dans une république, aussi bien que dans un royaume, parce qu'elle est vraie dans tous les temps et dans tous les lieux. Si elle a été écrite dans un royaume, il ne s'en suit pas qu'elle ait été écrite par Gerson; car il y avait de son temps plusieurs royaumes auxquels le chancelier n'appartenait pas. La conclusion de M. Gence ne découle pas de ses prémisses.

Enfin on peut parler des anciens docteurs et de leurs prébendes sans appartenir à une université quelconque; cela est évident.

De tout ceci, il résulte que les arguments de M. Gence ne concluent pas et ne prouvent rien.

Les arguments de M. Thomassy ne sont pas plus convaincants que ceux de M. Gence.

Ce savant écrivain allègue en faveur de Gerson la pre-

mière possession¹, qui ne lui appartient pas. Cette possession appartient à Thomas à Kempis à titre des manuscrits les plus anciens, à titre des premières éditions et à titre des premières citations, pour ne point parler des premiers et des plus anciens témoins.

Il nous oppose, en second lieu, la *nature contemplative du pieux chancelier*, qui était si propre à concevoir les pensées exprimées dans l'*Imitation*². Mais combien de natures contemplatives n'a-t-on pas connues au temps de Gerson et de Thomas à Kempis? à combien d'écrivains ne pourrait-on pas appliquer cette vague conjecture?

Les autres raisons de M. Thomassy ne sont pas plus concluantes; je ne crois donc pas devoir m'en occuper; je passe sans plus de retard aux faits qui renversent de fond en comble le fragile édifice de preuves que l'on a construit en faveur de Gerson.

ART. 2.

Arguments décisifs contre Gerson.

Ces arguments ne demandent aucun développement; je me bornerai à les exposer; chacun en saisira la force à la première lecture. Je finirai par les plus frappants.

I.

Incertitude et hésitations des défenseurs de Gerson.

Premier argument.

Les défenseurs de Gerson n'ont pas de conviction. Ils

¹ *Vie de Gerson*, p. 309 et 351.

² *Ib.*, p. 354.

n'ont jamais osé défendre les droits du chancelier comme certains.

Ellies Dupin termine ses recherches par ces vers de Térence :

*Fecistis probe ;
Incertior sum multo quam dudum.*

Il indique plusieurs motifs de douter des droits de Gerson : il n'en allègue aucun qui soit, selon lui, au-dessus de toute contestation.

M. Gence nous apprend qu'il y a en faveur de Gerson des *probabilités graves déduites des faits*¹ ; il croit même que son opinion est *la plus probable*.

M. Daunou, qui a défendu officieusement les idées de M. Gence, ne dissimule pas qu'il y a dans son système des difficultés immenses : *On n'explique pas très-bien, dit-il, pourquoi Gerson ne s'est pas déclaré l'auteur d'un tel livre, ou du moins pourquoi ses amis et ses disciples ne le lui ont pas plus expressément attribué* ².

L'abbé Lecuy a publié, en 1852, un *Essai sur la vie de Gerson*, en deux grands volumes. Il n'a pas même daigné discuter les droits de son héros ; il n'en dit que peu de mots en passant.

En 1836, l'Académie de France a mis au concours l'*Éloge de Gerson*. Les deux lauréats n'ont pas compté le livre de l'*Imitation*, parmi les titres de gloire de Gerson. M. Dupré fit observer en passant que *quelques-uns lui refusent l'honneur d'avoir écrit l'Imitation, tandis que la plupart le lui accordent, et qu'il était digne de l'écrire* ³.

¹ *Nouv. considérat.*, p. 5 et 75. Paris, 1852.

² *Journal des savants*, décembre 1826, et De Grég., *Hist.*, t. II, p. 581.

³ De Greg., *Hist.*, t. I, p. 335 et 558.

M. Faugère, le second candidat, dit que Gerson *ajouta peut-être quelques chapitres nouveaux au traité de l'Imitation de J.-C.*

M. Thomassy n'est pas plus tranchant que ses devanciers. Sa démonstration repose, selon lui, *sur des probabilités*¹; il invoque *les présomptions favorables à Gerson*²; il avoue qu'il *n'y a pas de droits formels et positifs* pour cet écrivain. *Les titres positifs et matériels*, dit-il encore, *manquent, il est vrai, mais quand des présomptions favorables s'enchaînent, c'est pousser trop loin l'esprit de la critique que de mettre la conviction à la remorque du doute*³.

Si les plus zélés défenseurs des droits de Gerson ont si peu de conviction, qu'en penseront nos lecteurs après avoir mûrement examiné *les droits positifs et matériels* de Thomas à Kempis?

II.

De la conviction unanime des savants.

Second argument.

Les hésitations des défenseurs de Gerson forment un singulier contraste avec l'assurance de leurs adversaires, et des juges désintéressés dans cette question.

Depuis l'année 1488, c'est-à-dire à dater de vingt-cinq ans après la mort de Thomas à Kempis jusqu'aux premières années du XVII^e siècle, tous les éditeurs ont répété que Gerson n'est pas l'auteur de *l'Imitation*, et que ce livre a un *auteur certain* bien connu, qui est Thomas à Kempis. Ce témoignage a d'autant plus de force qu'il est consigné dans un *éloge de Gerson*.

¹ *Vie de Gerson*, p. 312.

² *Ib.*, p. 318.

³ *Ib.*, p. 309 et 335.

Elles Dupin, qui plaida la cause du chancelier, et avoua ensuite qu'il n'avait aucune opinion arrêtée sur notre question, ne voulut pas insérer l'*Imitation* dans la magnifique édition des œuvres complètes de Gerson qu'il donna en 1705.

Dom Valgrave, qui combattait en 1680 pour Gersen, ne s'occupa point de Gerson, parce que sa cause, disait-il, était absolument perdue et totalement abandonnée ¹.

Le célèbre Cave écrivit, vers la fin du XVII^e siècle, que l'opinion favorable à Gerson n'avait depuis longtemps aucun écho chez les savants ².

En 1651, le Parlement de Paris, qui, à raison de son attachement aux idées gallicanes, devait estimer Gerson et connaître ses mérites, rendit hommage à l'opinion commune en sanctionnant les droits de Thomas à Kempis.

Le père Desbillons, qui examina, en 1780, avec beaucoup de sévérité et de critique, la question que nous discutons, crut ne pas devoir s'occuper de Gerson, parce qu'il *est reconnu*, dit-il, *que ce livre n'a pas été écrit par Gerson; tous les critiques, ajoute-t-il, tiennent ce fait pour certain et bien prouvé. Puisque personne ne le conteste, nous nous dispenserons de traiter une question devenue inutile* ³.

M. Onésime Leroi, faisant allusion aux candidats couronnés par l'Académie de France, se plaint de ce que

¹ Jam ubique conclamatum est. *Argum. chronol.* P. 125.

² Verum ea sententia dudum apud eruditos exulavit. *Hist. litt.*, ad an. 1470, Thom. Kemp., t. II, p. 165. Basil., 1745. Cave publia le premier volume de son *Histoire littéraire* in-folio en 1688, et le second en 1698.

³ Non esse hunc Gersonii foetum, jamdiu compertum est; habentque pro certo et explorato omnes critici... Vanam itaque, ubi nemo dissentit, quaestionem non instituemus. Desbillons, *Disput. crit.*, p. 51. Mannheim, 1780.

les concurrents à l'éloge de Gerson *aient déserté sa cause* ¹.

M. Charles Schmidt, dans son *Essai sur Gerson*, publié à Strasbourg en 1859, nie formellement que Gerson ait composé le livre de l'*Imitation*.

On peut dire sans exagération que, depuis plus de trois siècles, les savants sont unanimes à refuser à Gerson les droits que sept ou huit écrivains ont tâché de faire valoir sans convaincre personne. S'ils avaient pu produire au moins un argument sérieux, la cause du chancelier ne serait pas restée constamment dans l'état d'abandon où nous venons de la voir.

III.

Des éditions des œuvres de Gerson qui renversent ses droits.

Troisième argument.

Un des premiers éditeurs de Gerson a déclaré, en 1488, que l'auteur certain de l'*Imitation* était Thomas à Kempis et non pas Gerson. Ce témoignage est remarquable, parce qu'il nous est fourni par un admirateur de Gerson qui n'eût pas abandonné sans motifs péremptoires les droits du chancelier.

On connaît une édition du livre de l'*Imitation* publiée à Lyon en 1489, sous le nom de Thomas à Kempis, et suivi du livre de *Meditatione cordis*, sous le nom de Gerson ². Rappelons-nous que Gerson passa les dernières années de sa vie à Lyon, qu'il y mourut, et qu'il y obtint un beau mausolée. Eh bien ! dans la ville de Lyon, où il était connu, on lui refusa positivement l'honneur d'avoir

¹ *Corneille et Gerson*, p. 322.

² Voy. De Grég., *Hist.*, t. I, p. 257.

composé le livre de l'*Imitation*, et on l'attribua à Thomas à Kempis.

Il y a d'autres éditions dans lesquelles l'*Imitation*, imprimée avec le nom de son auteur Thomas à Kempis, est suivie du traité de *Meditatione cordis*, sous le nom de Gerson. Je citerai les éditions de Strasbourg en 1487 et en 1489; de Lunebourg en 1493¹, et le manuscrit de Moelck, de l'an 1435².

L'auteur de la traduction française de l'*Imitation* publiée à Toulouse en 1488, déclare que ce livre a été composé en latin par saint Bernard, ou par une autre dévote personne, et qu'il est seulement ATTRIBUÉ à maistre Gerson. Les droits du chancelier sont donc niés par lui.

L'éditeur de la traduction de l'*Imitation* imprimée à Paris en 1493, déclare aussi que ce livre a été attribué faussement à saint Bernard et à Gerson, tandis que l'auteur d'icelluy fust unq vénérable père et très-dévoit religieux, chanoine réglé, vivant en son temps en observance régulière, jouxte la règle de Monseigneur saint Augustin, nommé frère Thomas de Kempis.

Si les droits de Gerson n'étaient pas imaginaires, on ne lui eût pas contesté ces droits à Paris, où il était très-bien connu par ses querelles et par ses écrits.

Les éditions de l'*Imitation* qui ont été faites sous le nom de Gerson au XV^e siècle, ne diminuent pas la force de cette tradition littéraire; mais, au contraire, cette tradition détruit l'avantage qu'on a tiré de ces éditions. Je le prouve par une raison bien simple : Pour imprimer ce livre sous le nom de Gerson, il a suffi à l'éditeur de suivre un ma-

¹ De Grég, *Hist.*, t. I, p. 256-258.

² *Ib.*, p. 185.

nuscrit ou une édition revêtue de ce nom ; tandis qu'on n'a pas refusé à Gerson l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, sans tenir compte de l'opinion qui lui attribuait ce livre et des motifs sur lesquels cette opinion était fondée ; on a dû même, pour attribuer l'*Imitation* à Thomas à Kempis, discuter les droits de ce pieux auteur. Les premières éditions ne supposent donc, dans ceux qui les ont données, aucune recherche, ni aucune critique, tandis que les éditeurs cités par nous dans ce paragraphe n'ont pu émettre leur opinion qu'après s'être livrés à un sérieux examen.

IV.

Des catalogues des œuvres de Gerson qui lui refusent le livre de l'Imitation.

Quatrième argument.

Jean de Gerson, religieux célestin à Lyon, frère et homonyme du chancelier, reçut, en 1425, l'invitation pressante du frère Anselme, Célestin comme lui, de rédiger un catalogue des œuvres du chancelier. Il se prêta de bonne grâce aux vœux de son confrère. Il énuméra ces ouvrages, non point dans l'ordre chronologique de leur publication, mais dans l'ordre de ses souvenirs¹. Eh bien ! dans ce catalogue fait sous les yeux de Gerson, et par le frère de Gerson, le livre de l'*Imitation* ne figure pas.

M. Gence réplique que ce catalogue est incomplet. Le *Floretus* de Gerson et sa traduction du *Stimulus amoris* de saint Bonaventure y manquent. Je le veux ; mais ce catalogue a dû contenir au moins les œuvres principales du chancelier : le frère de Gerson n'a pu oublier dans cette

¹ Voy. Joan. Gerson. *Opera*, t. I, p. CLXXIV-CLXXIX, ed. Dup.

liste les écrits les plus utiles et les plus remarquables de son frère. *L'Imitation* est un livre de la plus grande importance; on n'en trouve point d'aussi beau dans les œuvres de Gerson; il est donc impossible que l'auteur du catalogue ait omis *l'Imitation*, si Gerson a composé ce livre.

On nous dira peut-être que Gerson a composé *l'Imitation* après l'année 1423 où le catalogue fut écrit; mais comment le prouvera-t-on? et d'ailleurs cette assertion gratuite renverse la dernière hypothèse de Gersénistes, qui fixent aux premières années du XV^e siècle la composition de *l'Imitation*. Il y a plus, on cite un second catalogue des œuvres de Gerson, fait en 1429, l'année de sa mort, par un certain Caresius¹, et, dans ce catalogue, il n'y a point la moindre trace du livre en question. Ce silence dans les conjonctures où ce double catalogue fut écrit, équivaut à une négation formelle des droits de Gerson, et cette négation est d'une importance d'autant plus grande qu'elle nous est fournie par les personnes qui connaissaient le mieux les œuvres de Gerson, et qui étaient le plus intéressées à lui attribuer le livre de *l'Imitation*.

v.

Arguments intrinsèques, décisifs contre Gerson.

Il est évident pour quiconque lit le livre de *l'Imitation* sans préjugé ni prévention, que l'auteur de cet ouvrage a professé pendant de longues années la vie monastique.

Il s'adresse constamment à des religieux comme à des frères qui parcourent la même carrière que lui :

¹ Voy. Ghesquière, *Dissert.*, p. 7.

« La vie d'un bon religieux doit être ornée de toutes les vertus,... dit-il,... c'est Dieu lui-même qui nous regarde... nous devons renouveler chaque jour notre résolution, comme si nous avions fait aujourd'hui pour la première fois notre profession ¹. »

Ceci est très-clair, mais voici des expressions qui le sont davantage.

« Comment pourrai-je vous oublier, ô mon Dieu, vous qui vous êtes souvenu de moi, après que je m'étais souillé et que j'avais péri? Vous avez fait miséricorde à votre serviteur au delà de toute espérance... Quelle action de grâce vous rendrai-je pour ce bienfait? Il n'est pas donné à tout le monde d'abandonner toutes choses, de renoncer au siècle et d'embrasser la vie monastique... ². » « Seigneur Jésus, qu'il me soit fait et que je puisse mériter comme vous avez dit et promis! J'ai reçu de votre main la croix; je la porterai, et je la porterai jusqu'à la mort, telle que vous me l'avez imposée. En vérité, la vie d'un bon religieux est une croix; mais elle est aussi le guide du paradis. Courage, mes frères, poursuivons ensemble notre route, Jésus sera avec nous. Nous avons accepté cette croix pour Jésus, persévérons pour Jésus à la porter ³. »

Voilà bien l'auteur de l'*Imitation*, associé à ses frères dans les exercices de la vie monastique. Il porte la croix

¹ Vita boni religiosi omnibus virtutibus pollere debet. Inspector noster est Deus... Omni die renovare debemus propositum nostrum... quasi hodie primum ad conversionem venissemus. *De Imit.*, l. I, c. 19, n° 1.

² Quomodo potero tui oblivisci, qui mei dignatus es recordari, etiam postquam contabui et perii. Feciati ultra omnem spem, misericordiam cum servo tuo... Quid retribuam tibi pro gratia ista? Non enim omnibus datum est, ut omnibus abdicatis, saeculo renuncient, et monasticam vitam assumant. Lib. III, c. 10, n° 2.

³ *De Imit.*, l. III, c. 56, n° 5.

avec eux et comme eux ; il a donc été un véritable religieux.

Eh bien ! Gerson n'a jamais appartenu à une communauté quelconque, il n'a jamais été religieux, il n'a donc pas composé l'*Imitation*. Il fut abbé commendataire, mais il n'a jamais porté pour Jésus la croix qu'il avait reçue de Jésus.

M. Gence, dans sa traduction, a tâché d'atténuer cet argument en évitant toujours les mots *moine* et *monastique*. Pour lui le *coenobita* est un *pieux solitaire* ; la *vita monastica* est la *vie religieuse*, etc. Cette licence, qu'il s'est permise dans sa version française, n'altère pas la force de l'argument que nous fournit le texte.

Ellies Dupin répond que Gerson a pu parler ainsi dans la personne des religieux auxquels il adressait son livre : il cite quelques phrases où Gerson parle en nom collectif en s'adressant à des religieux. Mais le dernier passage cité par nous exclut cette conjecture. L'auteur y est représenté comme portant sa croix à part dans la société de ses frères ; il a donc été lui-même moine, religieux.

L'argument que nous venons d'expliquer est décisif contre les droits de Gerson.

Il en est un second qui dépend, il est vrai, d'une appréciation morale, mais qui n'est pas moins saisissant pour tout lecteur réfléchi. Le caractère de Gerson est si différent du caractère de l'auteur de l'*Imitation*, qu'il est impossible d'attribuer ce livre au chancelier. L'*Imitation* respire la douceur, la mansuétude, la patience, l'abnégation ; en un mot toutes les qualités d'une âme paisible et sereine ; les œuvres de Gerson portent partout un caractère de rudesse et de dureté qui répond parfaitement à l'agitation et aux malheurs

de sa vie ¹. Les Jansénistes ont exalté les mérites du *pieux* Gerson, parce qu'ils puisaient dans ses écrits les arguments schismatiques dont ils s'armaient contre l'Église; mais quiconque a lu les œuvres du chancelier a pu se convaincre que la piété de Gerson ne s'exprimait pas dans le langage de l'*Imitation*.

Je viens d'indiquer une troisième preuve concluante contre Gerson. Je veux parler de son style et de sa manière d'écrire. Voici quelques traits qui placent un abîme entre Gerson et l'auteur de l'*Imitation*.

Gerson aime les périodes compliquées et les phrases incidentes; l'auteur de l'*Imitation*, au contraire, aime le style serré, et ne parle, pour ainsi dire, que par maximes et par oracles.

Gerson est prolix et diffus; l'auteur de l'*Imitation* est bref et concis.

Gerson parle presque toujours de théorie; l'auteur de l'*Imitation* parle constamment de pratique. Chez l'un c'est l'esprit qui dirige la plume, chez l'autre c'est le cœur.

L'onction est très-rare chez Gerson; elle est habituelle dans le livre de l'*Imitation*.

Le caractère essentiellement différent des deux auteurs est si marqué, que Dupin lui-même le considère comme un motif sérieux de douter des droits de Gerson.

¹ Le savant L. Nardi, bibliothécaire de Rimini, et membre de la *Société archéologique romaine*, assure que cette preuve lui suffit pour refuser l'*Imitation* à Gerson. « Se i critici, dit-il, che hanno buono odorato per conoscere la varietà dello stile, se nell'edizione del Kempis di Rosweido ed in quella del P. Sommaleo, non fosse anche ad evidenza provato che il libro di Tommaso di Kempis *De Imitatione* è assolutamente di quest'ultimo, io ne sarei convintissimo per la sola ragione, che vi vuole altro spirito che quello del Gersona per iscrivere un libro di tanta unzione e solida pietà. » *De' Parochi*, cap. 12, t. 1, p. 288. Pesaro, 1829.

Qui voudra désormais soutenir une cause aussi désespérée? Tout manque à Gerson : pour lui point de tradition, ni de témoin contemporain ; point de manuscrit daté avant sa mort , ni même longtemps après sa mort ; point de citation du livre sous son nom, quoiqu'il fût très-connu, et que le livre fût remarquable ; point de mention du livre sur le catalogue de ses œuvres. Contre lui on trouve le témoignage de ses éditeurs, qui lui refusent *l'Imitation* et l'attribuent à Thomas à Kempis ; puis les doutes de ses admirateurs, la conviction des savants qui lui sont unanimement hostiles ; enfin, le fond et la forme même du livre qu'on veut lui attribuer. Les preuves nouvelles qu'on croyait avoir découvertes sont répudiées par ses propres partisans. Gerson n'a donc ici rien pour lui, et il a tout contre lui ; sa cause est donc jugée et perdue.

CONCLUSION.

Ma tâche est achevée. J'ai résumé l'histoire de la controverse agitée, depuis plus de deux siècles, sur le véritable auteur de *l'Imitation* ; j'ai exposé avec toute la brièveté possible les motifs que l'on peut faire valoir en faveur des trois prétendants ; j'ai discuté les arguments nouveaux que l'on a produits depuis peu. Que le lecteur impartial prononce ! Je ne doute point, pour ma part, qu'il n'avoue avec Xavier de Feller, que *depuis longtemps la controverse touchant l'auteur du livre de l'Imitation, est décidée en faveur de Thomas à Kempis, au tribunal des vrais savants*¹.

¹ *Journal historique*, 15 mars 1775, p. 408.

APPENDICE

AUX RECHERCHES SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DE L'IMITATION.

AVERTISSEMENT.

En faisant mes recherches sur le véritable auteur de l'*Imitation*, j'ai découvert quelques pièces inédites qui méritent de figurer ici.

La première est une biographie contemporaine, inédite, de Thomas à Kempis, qui prouve, que, de son temps, on le croyait capable de composer le livre de l'*Imitation*. Cette biographie que j'ai rencontrée dans le MS. 11,841 de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, est suivie d'une épitaphe contemporaine, inédite, écrite d'une autre main; elle complète la biographie dont je ne pouvais la séparer.

Dans le MS. 4587 de la même Bibliothèque, qui est écrit tout entier de la main de Thomas à Kempis, et qui ne renferme que les œuvres de ce pieux auteur, j'ai trouvé un petit opuscule flamand, sur les bons et les mauvais discours : *Van goode woerde to horen, ende die to spreken*. Cet écrit est peut-être le seul opuscule flamand de Thomas à Kempis qui nous reste. Outre l'intérêt linguistique que chacun y reconnaîtra, il fournira un terme de comparaison très-curieux avec les locutions flamandes que l'on a observées dans le texte latin de l'*Imitation*. Cet opuscule porte la date de l'année 1456.

Dans le MS. 2586 de la même Bibliothèque, j'ai rencontré un opuscule ascétique, qui, pour le titre et le sujet, ressemble parfaitement au livre de l'*Imitation*. Il est intitulé : *Admonitiones valde utiles divi Florentii, quondam prioris domus clericorum in*

Daventria; ce sont des avis dictés par Florentius Radewyns, maître de Thomas à Kempis. On sait que l'*Imitation* porte dans plusieurs manuscrits le titre de *Admonitiones spirituales ad interna trahentes*. Pour le fond, il y a ressemblance parfaite comme pour le titre. Chacun pourra se convaincre, en comparant au texte les passages parallèles de l'*Imitation* ajoutés en notes, que l'*Imitation* n'est, dans plusieurs de ses chapitres, qu'une réminiscence ou une paraphrase des *Admonitiones de Florentius*. Ce document est d'autant plus précieux que la plupart des écrits des maîtres de Thomas à Kempis sont restés inédits, comme l'observe Paquot dans ses *Mémoires pour l'histoire littéraire des Pays-Bas*, et ont peut-être péri pour toujours. Je me serais cru coupable de lèze-histoire si j'avais négligé cet intéressant opuscule.

Enfin, on a publié, en 1842, un prétendu second livre de l'*Imitation*. M. Ferdinand Ranke avait remarqué dans un manuscrit du collège de Quedlinbourg, dont il était directeur, un traité ascétique qui portait le titre de *Second livre de l'Imitation*, et qui était copié entre le premier et le second livre de cet ouvrage. Il communiqua ce manuscrit à M. Liebner, vice-recteur de l'Université de Göttingue, qui le publia dans le programme par lequel il invita, selon l'usage, ses collègues à célébrer les fêtes de la Pentecôte en 1842. Ce savant conserva le titre du traité, et y ajouta une préface, dans laquelle, sans oser attribuer positivement l'écrit à Thomas à Kempis, il émet néanmoins l'opinion que Thomas à Kempis a tiré cet opuscule des écrits de ses maîtres, et l'a composé tel qu'on le trouve dans le manuscrit de Quedlinbourg.

Autant il est certain que cet opuscule a de l'analogie et même de l'affinité avec les écrits des Frères de la Vie Commune, tels que Gérard Groot, Florentius Radewyns, Gérard de Zutphania, etc., autant il est invraisemblable que Thomas à Kempis y ait mis la main.

Le premier point est facile à établir par le texte de ce pré-

tendu second livre. Le devoir de méditer la vie de Jésus-Christ et d'imiter son exemple; le conseil de prononcer fréquemment le nom de Jésus, de porter sa croix, de s'appliquer à l'acquisition d'une vertu spéciale, de s'occuper de la lecture, d'éviter les discours vains et inutiles, y sont inculqués presque à chaque ligne. On y rencontre les expressions *regratiari, pro modico, grave, solatiose, devoti, sancti*, qui se trouvent très-fréquemment dans les livres de Thomas à Kempis et de Buschius, Ainsi on y lit, cap. 8 : *De factis Jesu cogitare...*, cap. 8 : *Habeat semper mellifluum Jesum in ore, in quinto verba... O bone Jesu, da mihi timorem tuum!* Cap. 7 : *Sit pars sua in hoc saeculo sic portare crucem cum Domino...* Cap. 10 : *Plus valeret quod homo uni virtuti insisteret, se in ea exercendo... quam mille quaternos studere et male vivere.* Cap. 11 : *Licet legere, non ut lectio delectet, sed ut spiritus impinguatur et doceatur et nutriatur...* Cap. 7 : *Vitanda colloquia fabulosorum..* Cap. 8 : *Loqui vana et inutilia.* Cap. 5 : *Regratiatur Domino...* Cap. 7 : *Nullatenus tibi regratiari sufficio... pro modico turbari... grave purgatorium... testimonium Sanctorum...* Cap. 9 : *Solatiose loquendo et gaudiose... tot poteris cogitare de die solatiando cum Maria...* Cap. 8 : *Quidam antiqui sentiunt se minus devotos in spiritu... si adverteret homo quam candidi angeli et Sancti tibi adstant coelebranti!* etc. Toutes ces doctrines, toutes ces expressions appartiennent évidemment à l'école des Frères de la Vie commune. Mais il n'est guère moins évident que l'enchatnement des idées, la suite du discours, la construction de la phrase, le ton et le style y accusent un auteur bien différent de Thomas à Kempis. J'en appelle volontiers, sur ce point, à l'opinion des personnes qui ont médité l'*Imitation*, et je supprime toute discussion. Il paraît donc que cet opuscule ne doit qu'à la négligence ou au caprice d'un copiste la place qu'il occupe dans le manuscrit de Quedlinbourg, place contre laquelle réclament tous les manuscrits de l'*Imitation*, y compris les plus anciens et les plus authentiques.

Cet opuscule a été traduit en français par M. G.-B. qui, an-

nonce une traduction française de la *Mystique* de Goerres ; il a été imprimé à Bordeaux, et publié à Paris chez Waille, sous ce titre : *L'Imitation de Jésus-Christ, livre inédit, trouvé dans la Bibliothèque de Queclimbourg et traduit du latin*. In-32, Paris 1844. Le traducteur l'a accepté comme un livre authentique de l'*Imitation* ; nous venons de dire pourquoi nous ne partageons pas son avis ; nos lecteurs pourront apprécier cette opinion, après avoir lu l'ouvrage contesté.

I.

BIOGRAPHIE INÉDITE DE THOMAS A KEMPIS.

Anno Domini MCCCCLXIII^o adhuc vixit auctor hujus tractatus (*de Disciplina Claustralium*), scilicet Thomas canonicus regularis professus in monte Stae Agnetis, dioecesis Trajectensis juxta Zwollis. Homo provectae aetatis ¹ tunc temporis, et antiquior totius Ordinis putabatur. Hic fuit brevis staturae, sed magnus in virtutibus ; valde devotus, libenter solus, et nunquam otiosus ; custos oris sui praecipuus, et tamen cum devotis valde libenter de bonis loquebatur, ut puta de antiquis moribus et patribus, et tunc proprie jocundus erat. In loquendo vel scribendo magis curabat affectum inflammare quam acuere intellectum. Compositus erat in moribus ; ab aliena et saecularia referentibus recedens ; incompositos et excedentes diligenter redarguit ; monebat dulciter, adhortans ad meliora ; dulcis et affabilis erat omnibus, maxime devotis et humilibus. Haec pauca de pluribus ejus bonis percepimus ab uno patrum, qui eum veraciter novit. (Hic feliciter obiit plus quam nonagenarius anno Domini 1471^o).

¹ Une autre main a ajouté au-dessus du mot *aetatis* : 84 *annorum*. — Les derniers mots de la biographie que j'ai placés entre parenthèse, ont été ajoutés plus tard de la main qui a écrit la biographie. L'encre de cette ligne est beaucoup plus pâle que celle des autres lignes.

ÉPITAPHE INÉDITE DE THOMAS A KEMPIS.

*In fratrem Thomam Kempis ,
Canonicum regularem , virum vere magnis et devotis adnumerandum ,
Epitaphion.*

Hic Thomae Kempis monumentum cerne , viator ,
Cujus inextinctum nomen ubique viget.
Vix rasmus barbam , qui pubescentibus annis ,
Hic primum Christi dulce subibat onus.
Qui patiens , humilis , frugi taciturnus , et omnis
Virtutis cultor irrequietus erat.
Multos composuit divina pneumatis arte
Libros , quos vere turba togata stupet.
Semper mellifluum Jesum versabat in ore.
Responditque suis extima vita libris.
Natus erat centum , demptis bis quatuor , annis ,
Dum mortem accivit certa suprema dies.
Quare , age , coelestis faxit regnator olympi
Perpete pace cubet , qui legis ista , roga.

II.

OPUSCULE INÉDIT DE THOMAS A KEMPIS.

Van goeden woerden to horen , ende die to spreken.

Onse lieve Here Ihesus Christus secht : Zalich syn sy die dat woert Godes horen , en dat bewaren. Nu merct dat hier na volghet. Een goet woert is loves weert ; een ydel woert is beter ghesweghen. Een oetmoedich woert , dat stychtet meest. Een sacht woert brecht den toern. Een hart woert verstuert die herten. Een bescheiden woert ghevet verstandnisse. Een zuet godlic woert maket vroude.

Een troestlic woert is goldes weert. Een wyslic woert is seer nût in synre tyt. Een haestich woert veriagheth die vrende. Een loes woert is schande weert. Een waerachtich woert is eren weerdich. Een dienstich woert is dankes wert. Een voersienich woert is seer kostel, ende allen menschen noet, die onbegrepen wil wesen in sinen leven. Dat moet een seer goet stichtich woert wesen, dat een swighen sal verbeteren. Beter is ghesweghen dan ghekeven. Allen woerden en salmen nyet gheloven, noch oec voert segghen. Swighen ende lyden maket vrede ende doet verbliden. Also langhe als ghi levet, so seldi leren lyden, luttel spreken, vake beden, die cranken draghen, den quaden wyken. Luttel onderwyndens, maket vele vredes. Ghene hoecheit sueken, noch eer begheren, is die rechte wech ten ewighen leven.

Set uwen troest ende hopen in Gode alleen; west oetmodich ende barmhertich tot ten armen in t' ghemeen. Doet naer Godes ract, ende schouwet die quade paede, so seldi Gode wel behaghen, ende des viants stricke ontgaen, mitter hulpe Godes in doechden wassen, ende vast van bynnen staen.

So edel is die doghet ende een goet heilich leven, dattet gaet boven alle schonheit ende rycheit, ende starcheit, ende verdient sekerlike dat ewighe leven. Die doeghet verwinth alle boesheit ende ydelheit der werelt; si wederstaet des viants becoringhe, ende dwinghet dat crancke licham te volgen der reden ende den Heilighen Gheist.

God moet ons alle gader in doechden stercken, ende voer alle sunden behoeden, dat wi na desen sterflichen leven weerdich werden te comen in dat ewighe leven. Amen.

In allen noden ende stonden; in allen beghinne ende eynde, so come ons te hulpe die heilighe moder Gods, Maria mit Jhesus horen lyeven kynde. Amen.

Anno Domini M^o. CCC^o. LVJ^o.

Finitus et scriptus per manus fratris Thomae Kempis.

III.

OPUSCULE INÉDIT DE FLORENTIUS RADEWYNS.

Incipiunt quaedam admonitiones valde utiles divi Florentii, quondam prioris domus clericorum in Daventria ¹.

Ante omnia cognosce vitia et passiones tuas. Semper sis vigilans circa tentationes et motus passionum tuarum. Si sentis eas et statim rejicis, *damnum* non faciunt sed *lucrum* ². Nil nocet sensus ubi non est consensus. Si moraris in eis, malum est, et peccas venialiter tantum. Si vero moraris in eis et delectaris pejus est, et peccatum mortale.

Ad quaesita humiliter responde. Fuge mulieres et earum cave inspicere vultum ³. Malum exemplum est saecularibus oculos non custodire.

Confitere peccata tua coram Deo et presbytero cum verecundia et tristitia, et magno proposito ea dimittendi ⁴.

Non debes malum alicujus dicere, nec revelare, nisi possit sibi vel alteri prodesse. Accusa alium cum compassione, et non cum ira vel disceptatione ⁵.

II. Tunc conscientia bona est et ratio tua recta, quum nihil agis nisi secundum sacram Scripturam et exemplar in monte, id est in Christo, tibi monstratum.

¹ MS. de la bibliothèque de Bourgogne, n° 2586, p. cix. — Scriptus per manus fratris Jacobi Baenst, redditus laici, anno Domini M°CCCC°LI°.

² Non ergo te conturbent alienae phantasiae de quacumque materia ingestae... Illas enim invite magis pateris, quam agis; et quamdiu displicent et reniteris, *meritum* est et non *perditio*. (L. III, c. 6, n° 3.)

³ Non sis familiaris alicui mulieri, sed in communi, omnes bonas mulieres Deo commenda. (L. I, c. 8, n° 1.)

⁴ Displicet sibi (daemoni) humilis confessio, et, si posset, a communione cessare faceret. (L. III, c. 6, n° 4.)

⁵ De aliorum dictis vel factis nihil temere judices; nec cum rebus tibi non commissis te implices. (L. III, c. 25, n° 2.)

Noli nimis credere capiti proprio, sed intellige dicta *Sanctorum* ¹ eo modo quo ipsi intelligi voluerunt ².

Bonum est homini spirituali quod se certis temporibus in aliquo opere exteriori sibi deputato exerceat, et post quasi omnium oblitus ad spiritualia iterum cum gaudio redeat ³.

Estimo quod motus et cogitationes ⁴ quae incidunt cordi nostro, non sunt *in potestate* nostra ⁵; sed tamen nostrum est aliquid boni in corde nostro plantare, legendo, orando, vel aliquid de sacra Scriptura ruminando, donec alii motus illiciti ab hiis victi succumbant, et per gratiam Dei e cordibus nostris ejiciantur.

Sunt aliqui tantae superbiae, quod vel oportet eos alios regere, vel omnino deficere, et ad saeculi vanitates redire; quare nec sociis se volunt aequare, nec praelatis subesse ⁶.

Saepe movetur totum corpus secundum passiones quae regnant in homine, ipso tum non considerante ⁷.

¹ Ambulabo interim in fide, exemplis confortatus *Sanctorum*. (L. IV, c. 11, n° 3.)

² Noli nimis in sensu tuo confidere, sed velis etiam libenter aliorum sensum audire. Si bonum est tuum sentire, et hoc ipsum propter Deum dimittis, et alium sequeris, magis exinde proficies. (L. I, c. 9, n° 2.) — Qui adhuc novi sunt et imperiti in via Domini, nisi consilio discretorum se regant, faciliter decipi possunt et elidi. Quod si suum sentire magis sequi, quam aliis exercitatis credere volunt, erit eis periculosus exitus; si tamen retrahi a proprio conceptu noluerunt. (L. III, c. 7, n° 2.) — Fallitur qui sibi ipsi nimium credit. (L. IV, c. 18, n° 4; vid. l. III, c. 46, n° 4.)

³ Instigabit et exacerbabit te serpens antiquus, sed oratione fugabitur; insuper et labore utili, aditus ei magis obstruetur. (L. III, c. 12, n° 5.)

⁴ Multas malas cogitationes ingerit (diabolus) ut toedium tibi faciat et horrorem; ut ab oratione revocet et sacra lectione. (L. III, c. 6, n° 4.)

⁵ « Non enim semper est *in potestate* hominis via ejus; sed Dei est dare et consolari, quando vult et quantum vult, et cui vult. » (L. III, c. 7, n° 2.)

⁶ Quare semper inferiorem locum et omnibus subesse. (L. III, c. 23, n° 3.)

⁷ Oratio contra malas cogitationes. Domine Deus meus ne elongeris a me. Deus meus in auxilium meum respice, quoniam insurrexerunt in me variae cogitationes et timores magni, affligentes animam meam. Quomodo pertransibo illaesus?... Ego, inquit (Dominus) ante te ibo... Fac Domine ut loqueris, et fugiant a facie tua omnes iniquae cogitationes. (L. III, c. 23, n° 5.)

Debiles non iudicabunt facta superiorum, quia saepe falluntur ¹.

Nihil tene secretum in conscientia, quod non reveles confessori.

Diabolus libenter habitat in angulis, delectatur in tenebris, odit lucem, non vult manifestari, nec in publicum procedere, ne forte inveniantur prava consilia ejus ².

Tu autem te et praepositum confunde, et ejus iniquum revela consilium, si verum salutis desideras suscipere medicamentum ³.

Raro loquere cum saeculari, quin confortes eum, secundum statum suum ad bonum. Fuge saeculares magnates in malicia pertinaces ⁴.

Si facis opus humile et vile in conspectu hominum, noli ridere; si rides, superbe, et superbe ridendo, ostendis quasi tam humile opus tuae non congruat dignitati.

Omnia adversa homini fierent dulcia, si se bene *exerceret in passione Dominica* ⁵.

¹ Multi sunt sub obedientia magis ex necessitate, quam ex caritate; et illi poenam habent et leviter murmurant... Non invenies quietem, nisi in humili subiectione sub praelati regimine. (L. I, c. 9, n° 1.)

² Antiquus hostis omnibus bonis adversans a tentatione non cessat, sed die noctuque graves molitur insidias, si forte in laqueum deceptionis possit praecipitare incautum. (L. III, c. 39, n° 4.)

³ Utinam sic tecum esset... ut... ad nutum meum pure stares et ejus quem tibi praeposui patris; tunc mihi valde placeres, et tota vita tua in gaudio et pace transiret. (L. III, c. 32, n° 2.)

⁴ Cum juvenibus et extraneis rarus esto. Cum divitibus noli blandiri, et coram magnatis non libenter appareas. (L. I, c. 8, n° 1.) — Quam prudenter praemonuisti cavendum ab hominibus, et quia inimici domestici ejus! (L. III, c. 43, n° 4.)

⁵ Scito quod antiquus inimicus omnino nititur impedire desiderium tuum in bono, et ab omni devoto exercitio evacuare a sanctorum scilicet cultu, a pia passionis meae memoria... (L. III, c. 6, n° 4.) — Religiosus qui se intente et devote in sanctissima vita et *passione Domini exercet*, omnia utilia et necessaria sibi abundanter ibi inveniet; nec opus est ut extra Jesum aliquid melius quaerat. (L. I, c. 25, n° 6.) — Si nescis speculari alta et coelestia, requiesce *in passione Christi*, et in sacris ejus vulneribus libenter habita. L. II, c. 1, n° 4; vid. etiam l. III, c. 19, n° 1.)

Sine intermissione debemus cor nostrum ad coelum erigere, et saepius suspirare, quod tam carnales sumus et pigri ad bona quaerenda sempiterna.

Disce intelligere quid oras et cui exoras, et sic melius vinces cogitationes vagabundas ¹.

In orationibus potius desiderare debes piam Dei misericordiam et gratiam, quam magnum sperare proemium, vel grandem postulare gloriam ².

Ex nimia festinancia perditur devotio; cave ergo *importunitatem*, et omnia fac cum attenta consideratione, et non ex consuetudine ³.

Dum aliquid grave aut contrarium corpori aut sensui tuo, tibi injungitur, cogita quod corpus non est tuum, nec sensus tuus tibi proprius, sed ejus in cujus obedientiam te tradidisti ⁴.

Quanto homo omnia bona sua, sive corporis sive animae fecerit communia in terris, tanto omnia aliorum bona sibi erunt communia in coelis.

Fuge opera curiosa, quibus honor appendet saecularis, vel de quibus vane potes gloriari, sed opera age humilia, quibus sensus superbus deprimitur, et proemium humilitatis acquiritur ⁵.

¹ *Disce* exteriora contemnere et ad interiora te dare, et videbis regnum Dei in te venire. (L. II, c. 1, n° 1.)

² Quod verum solatium in solo Deo est quaerendum. (L. III, c. 16.)— Ad coelestia totum desiderium meum suspende, ut gustata suavitate supernae felicitatis, pigeat de terrenis cogitare. (L. III, c. 23, n° 9.)

³ Cave ergo ne nimium inñitaris desiderio praeconcepto, me non consulto; ne forte postea poeniteat aut displiceat, quod primo placuit, et quasi pro meliore zelasti. Non enim omnis affectio quae videtur bona statim est sequenda... expedit interdum refrenatione uti etiam in bonis studiis et desideriiis, ne per *importunitatem*, mentis distractionem incurras. (L. III, c. 11, n° 2.)

⁴ Putas tu quod semper habebis pro tua voluntate consolationes spirituales? Sancti mei non semper habuerunt tales, sed multas gravitates et tentationes varias, magnasque desolationes. (L. III, c. 35, n° 3.)

⁵ O quam humiliter et abjecte mihi de meipso sentiendum est; quam nibili pendendum, si quid boni videar habere! (L. III, c. 14, n° 3.)

III. Nihil sic extinguit vitia carnalia sicut fervens Scripturarum studium, continua solitudo, et frequens silentium ¹.

Assuesce et coge te ipsum in cella manere; nunc legere, nunc orare, nunc in spiritualibus deliciis te exercere, donec tibi *cella dulcescat*, et placeat solitudo ².

Fuge ergo ad cellam sicut ad amicam, quia ibi a turbine negotiorum saecularium eris securus, et a multis vitiis alienus ³.

Numquam potest aliquis venire ad veram humilitatem, nisi contemnatur ab aliis, et tanquam vilis ad nihilum utile reputetur.

Melius esset homini conculcari pedibus, quam laudibus indebitis foveri aliorum ⁴.

Omnia exercitia et studia sua homo ad hoc debet dirigere ut passionem suam et defectus discat superare, et sensualitatem subicere rationi; quia alias parum proficit et semper vitiis et passionibus subditus permanebit ⁵.

Dum aliquid boni facis, caute respice ut fiat pure, propter Dominum, et non propter proprium commodum, aut inanis gloriae ventum ⁶.

¹ In silentio et quiete proficit anima devota et discit abscondita Scripturarum. (L. I, c. 20, n° 6.)

² *Cella continuata dulcescit* et male custodita taedium generat et vilescit. (L. I, c. 20, n° 5.) — Pete secretum tibi; ama solus habitare tecum, nullius require confabulationem; sed magis ad Deum devotam effunde precem. (L. III, c. 5, n° 1.)

³ Fili, noli esse curiosus, nec vacuas gerere sollicitudines. Quid hoc vel illud ad te? Tu me sequere; quid enim ad te ut ille sit talis vel talis, aut iste sic et sic agit vel loquitur? Tu non indiges respondere pro aliis, sed pro te ipso rationem reddis. (L. III, c. 2, n° 1.)

⁴ Saepe meliores in aestimatione hominum gravius periclitati sunt propter suam nimiam confidentiam. (L. I, c. 20, n° 4.) — *Melius est* tibi minus habere (scientiae) quam multum unde posses superbire (L. III, c. 7, n° 3.)

⁵ Perfecta victoria est de semetipso triumphare. Qui enim semetipsum subiectum tenet, ut sensualitas rationi, et ratio in cunctis obediat mihi, hic vere est victor sui et dominus mundi. (L. III, c. 53, n° 2.) — Sequentes suam sensualitatem, maculant conscientiam et perdunt Dei gratiam. (L. I, c. 1.) — Ibi homo plus proficit et gratiam meretur amplioem, ubi magis seipsum vincit et in spiritu mortificat. (L. I, c. 25, n° 3.)

⁶ Fili, ego debeo esse finis tuus supremus et ultimus, si vere desideras

In omnibus exercitiis tuis, non tuum sed Dei quaeras honorem, et *proximi utilitatem*, et sic veram a Domino recipies mercedem ¹.

IV. Semper debes niti quaerere *communia*, quia si teipsum quaerere incipis in minimis, cito prolaberis ad majora ².

Quidquid est pro communi bono sollicite custodire debemus, sicut sacra vasa altaris, et libri sacrae Scripturae; qui utique custodiendi sunt sicut verissimus ecclesiae thesaurus.

Quicumque in una domo habitant, unum sentire, et unum propositum in Domino debent tenere, et semper ad conformitatem morum et unitatem sensuum, sine omni singularitate, cum simplici obedientia tendere ³.

Tunc vere in unum habitamus, si unum volumus, unum sapimus, et unius moris habitamus in domo.

Ibi est pax; ibi spiritualis profectus et optima dispositio domus, ubi omnes in fervore spiritus, nituntur esse unanimes, et humilitati Christi se in omnibus conformare.

Vae homini illi qui in communitate positus quaerit quod suum est, et non quod aliorum ⁴.

Vae illi qui in communitate murmurat, et communitati dissentit, vel aliquo modo sanctam communitatem perturbat! Melius fuisset ei si natus non fuisset homo ille, quia nisi se emendaverit non habebit partem cum electis Dei, nec inter sanctos sors illius erit.

esse beatus. Ex hac intentione purificabitur affectus tuus, saepius ad seipsum et ad creaturas male incurvatus. Nam si teipsum in aliquo quaeris, statim in te deficis et arescis. (L. III, c. 9, n° 1.)

¹ Si nihil aliud quam Dei bene placitum et *proximi utilitatem* intendis et quaeris, interna libertate perfrueris. (L. II, c. 4, n° 1.)

² Qui quaerit habere privata, amittit *communia*. (L. III, c. 13, n° 1.) — « Ibi (in coelo) voluntas tua, una semper mecum, nihil cupiet extraneum vel privatum. » (L. III, c. 49, n° 6.)

³ Bene facit qui communitati magis quam suae voluntati servit. (L. I, c. 15.)

⁴ Oportet... securim ad radicem ponere ut evellas et destruas occultam inordinatam inclinationem ad teipsum et ad omne privatum et materiale bonum... Qui autem libere mecum ambulare desiderat, necesse est ut... nulli creaturae privato amore concupiscenter inhaereat. (L. III, c. 53, n° 3)

In omni igitur opere suo et moribus suis studeat se quilibet *communitati conformare in legendo, cantando, comedendo, jejunando, sive dormiendo, et non sit singularis ferus (fera?) sanctam communitatem sua singularitate depascens* ¹.

Nihil tam pacificum reddit hominem, quam quod nihil extra communitatem possideat, nec aliquid ex proprio sensu facere praesumat, sed totum cum consilio honorum. Et semper credat esse salubrius quod alius consulit, quam quod proprius sensus suadet ².

Tunc diabolus in veritate fugit a nobis, quando perspexerit nos humiles et unicordes, quia ipse est pater superbiae et discordiae ³; et idcirco debet servus Dei multum niti pro pace et concordia habenda cum fratribus suis, quia angeli nihil plus diligunt et libentius vident in nobis, quam quod sumus invicem pacifici et unicordes.

Servus Dei quantum cumque potest, debet niti quod cor suum avertat a creaturis et concupiscentiis terrenis ⁴. Et quanto plus in illis profecerit, tanto magis crescit ejus appetitus ad amorem Dei ⁵.

Quidquid boni servus Christi facit, nunquam sit *securus*; sed timeat semper ne forte reprobis inveniatur coram Deo. Beatus

¹ Nunquam sis ex toto otiosus, sed aut *legens*, aut *scribens*, aut *orans* aut *meditans*, aut aliquid utilitatis *pro communi* laborans. (L. I, c. 19, n° 4.) — Si pietatis causa, aut fraternae utilitatis proposito quandoque consuetum omittitur exercitium, facile postea poterit recuperari. (L. I, c. 19, n° 5) — Quae *communia* non sunt, non sunt foris ostendenda... cavendum ne piger sis ad *communia* et ad *singularia* promptior... (Ibid., n° 5.)

² Qui non libenter et sponte superiori se subdit, signum est, quod caro sua necdum perfecte sibi obedit; sed saepe recalcitrat et remurmurat. Disce ergo celeriter superiori te submittere, si carnem propriam optas subjugare. (L. III, c. 13, n° 1.)

³ Non me supplantet diabolus et astutia ejus! (L. III, c. 26, n° 3.)

⁴ Totum et maximum impedimentum est quia non sumus a passionibus et concupiscentiis liberi; nec perfectam sanctorum viam conamur ingredi. (L. I, c. 11, n° 3.) — Beatus ille homo qui propter te, Domine, naturae vim facit et concupiscentias carnis, fervore spiritus crucifigit! (L. III, c. 48, n° 6.)

⁵ Quod amanti sapit Deus super omnia et in omnibus. (L. III, c. 33.)

enim homo qui semper est pavidus, quoniam nescit homo an odio vel amore dignus sit ¹.

Servus Christi breviter et submissa voce loqui debet, et cavere loqui ubi non debet, quia raro loquitur homo quin postea poenitet de aliquo verbo incauto ².

V. Parum prodest multum studere et vitam non corrigere, nec mores componere. Quid prodest in multis proficere doctrinis, et divinis carere virtutibus? Non enim auditores legis, ut ait apostolus, sed factores justificabuntur. Diabolus enim multa mysteria Scripturarum novit; nihil tamen propter hoc in virtutibus proficit, sed magis in malitia obstinatus indurescit ³.

Melius est igitur modicum spiritus quam multa scientia sine devotione; nam *pulchrorum verborum* valde levis est *emptio*, sed *oporum bonorum difficilis inventio* ⁴.

¹ Fili nunquam *securus* es in hac vita, sed quoad vixeris, semper arma spiritualia erunt necessaria. Inter hostes versaris, et a dextris et a sinistris impugnaris. (L. III, c. 35, n° 1.)

² Multi multa loquuntur, et ideo parva fides est adhibenda... Tu habe Deum prae oculis, et noli contendere verbis quaerulosus. (L. III, c. 36.)

³ Quid prodest tibi *alta* de Trinitate disputare, si careas humilitate unde displiceas Trinitati? (L. I, c. 1.) — Postpone terrenam sapientiam, omnem humanam et propriam complacentiam. Dixi viliora tibi emenda pro pretiosis et altis et rebus humanis, nam valde vilis et parva ac poene oblivioni tradita videtur vera coelestis sapientia, non sapiens *alta de se*, nec magnificari quaerens in terra, quam multi ore tenuis praedicant, sed vita longe dissentiant; ipsa tamen est pretiosa margarita à multis abscondita. (L. III, c. 32, n° 3.) — Stude mortificationi vitiorum, quia hoc amplius tibi prodest, quam notitia multarum difficilium quaestionum... Vae eis qui multa curiosa ab hominibus inquirunt et de via mihi serviendi parum curant! (L. III, c. 43.) — Multi devotionem perdiderunt dum altiora scrutari voluerunt. (L. IV, c. 18, n° 2.)

⁴ Vere *alta verba* non faciunt sanctum et justum, sed virtuosa vita efficit Deo carum; opta magis sentire compunctionem, quam scire ejus definitionem. (L. I, c. 1, n° 3.) — Melius est, sapere modicum cum humilitate et parva intelligentia, quam magni scientiarum thesauri cum vana complacentia. (L. III, c. 7, n° 3.)

Quidquid fecerit homo, si non senserit se *inde meliorem*¹ et humiliorē nihil se sciat lucratum. Semper enim devotus homo niti debet, ut verbis suis aedificet audientes, quia nihil placabilius Deo, quam laborare pro animabus convertendis, Christi sanguine redemptis. Sicut enim eloquia bona malos mores corrigunt, ita etiam colloquia prava bonos mores corrumpunt.

Idcirco *quilibet devotus* loqui debet cum magna prudentia et discretione non parva²; ita ut omnes sermones suos disponat in iudicio, et omnia verba sua proferat in numero, pondere et mensura, ne forte supereffluat, et incaute quid loquatur.

Ex imprudentia verborum veniunt perturbationes, scandala, oblocutiones, exprobrationes, et alia mala quorum non est numerus³.

Idcirco servus Christi caute providere debet, quid sit loquendum, quare, ubi, quomodo et quando, ne forte Deum offendant et proximum scandaliset. Non enim leve est in quo offenditur Deus, et scandalisatur proximus.

Quum duo vel plures colloquantur, quis respiciat quod non ad inutilia et frivola sermo procedat; et si contigerit, debet hoc alteri absque omni verecundia dicere humiliter et caritative: Frater, non expedit nobis plus de talibus loqui; eamus ad cellam, et faciamus aliquid quod melius nobis est et utilius.

Nunquam servus Dei debet esse *otiosus*, sed semper bona occupatione implicitus⁴, et omnes affectiones et operationes suas debet dirigere ad honorem Dei, et utilitatem proximi.

Quamvis pauperes sumus in virtutibus, et debiles, et magna non

¹ Quid est homo *inde melior*, quia reputatur ab homine major? (L. III, c. 50, n° 8.)

² Potest *quilibet devotus*, omni die ad spiritualem Christi communionem accedere. (L. IV, c. 10, n° 6.)

³ Omnis homo mendax, infirmus et labilis maxime in verbis... Ab huiusmodi fabulis et incautis hominibus protege me, Domine, ne in manibus eorum incidam... O quam bonum et pacificum de aliis silere... Nec omni vento verborum circumferri! (L. III, c. 45, n° 4 et 5.)

⁴ Nunquam sis ex toto *otiosus*, sed aut legens, aut scribens, aut orans, aut aliquid utilitatis pro communi laborans. (L. I, c. 19, n° 4.)

possumus facere, non ideo nosmetipsos desperando debemus dejicere, et parva quae possumus omittere; sed potius nosmetipsos coram Deo humiliare, et cogitando intra nos, dicere: Licet magna facere non valeo, volo tamen istud parvum Deo offerre quod habeo ¹. Maria enim Virgo, pro Christo obtulit par turturum, quia pauperrima non habuit agnum, et ego hoc opusculum meum offero Deo *quamvis sit parvum* ²; et sic faciendo quod nostra paupertas non habet, virtus humilitatis implebit.

Prae omnibus bonis actibus, debemus unusquisque niti pro puritate cordis, et fantasticas imaginationes, et vanas distractiones e corde expellere et bonas meditationes assumere, quia ex iis surgit caritas, oratio, devotio, et omnes caeterae virtutes roborantes ³.

Optans in humilitate proficere, saepe debet sibi ipsi dura et despecta proponere, et seipsum arguere, judicare et condemnare, et secretis cogitationibus suam vilitatem considerare, ut adveniente humiliatione, sciat contemptum patienter perferre.

Expliciuunt exhortamenta domini Florentii, quondam prior (?) domus clericorum in Daventria.

¹ Confitebor adversum me injustitiam meam; confitebor tibi, Domine, infirmitatem meam... Vide ergo, Domine, humilitatem meam et fragilitatem tibi undique notam. Miserere, et eripe me de luto, ut non infigar, ne permaneam dejectus usquequaque. (L. III, c. 20.)

² Nihil apud Deum, *quantumlibet parvum*, pro Deo tamen passum, poterit sine merito transire. (L. III, c. 19, n° 3.)

³ « Non ergo te conturbent alienae phantasiae de quacumque materia ingestae... Illas enim invite magis pateris quam agis; et quamdiu displicent et reniteris, meritum est et non perditio. (L. III, c. 6, n° 3.) — Et hinc nota mihi fit infirmitas mea, quia multo facilius irruunt abominandae semper phantasiae quam discedunt. (L. III, c. 20, n° 2.) — Clarifica me, Jesu bone, claritate interni luminis... cohibe evagationes multas et vim facientes elide tentationes... expugna malas bestias, concupiscentias dico illecebrosas. (L. III, c. 23, n° 8.) — Tunc deficient omnes vanae phantasiae, conturbationes iniquae et curae superfluae. (L. III, c. 37, n° 5.) — Emitte sagittas tuas et conturbentur omnes phantasiae inimici. (L. III, c. 48, n° 5.) — Da cito abjicere et contemnere phantasmata vitiorum. (Ibid.) — Non est quidquam curandum de versutiis et phantasiis illius (diaboli), quantumlibet turpibus et horridis, sed cuncta phantasmata in caput ejus sunt retorquenda. (L. IV, c. 10, n° 2.)

IV.

INCIPIUNT CAPITULA SECUNDI LIBRI DE IMITATIONE JESU-CHRISTI.

- De exercitio compunctionis, ut quis a deo purgetur. I.*
De excitatione spei, ne quis desperet. II.
De uberiori occasione spei veniæ et beneficiis collatis. III.
Quid faciendum sit post hujusmodi spem et compunctionis stimulum? IV.
De uberiori profectu in divino amore et dulcedine spirituali. V.
Quomodo quis se exercere debeat ante divinorum celebrationem. VI.
Quomodo post celebrationem se habeat homo. VII.
Quæ sit causa, quod tam pauci proficiant in religione. VIII.
De remediis contra negligentias privatus. IX.
Qualiter resistendum sit diabolo et tentamentis ejus circa præmissa. X.
Compendiose recolligens quædam doctrinæ circa materiam prædictam. XI.

CAP. I.

De exercitio compunctionis, ut quis a Deo purgetur.

Volens purgari a peccatis, gratiam impetrare, et indulgentiam consequi salutarem, in scripturisque illuminari, et tandem Christo totus inardescere, ut sic in eo Dominus resideat, ut in throno, refulgeat, ut in Cherubim, et ardeat, sicut in Seraphim; hoc modo incipiat: ponat se ad locum quietum, et maxime nocturno tempore, si potest (semel saltem intra diem et noctem), vel alias in die, in silentio¹, ne si pluries fecerit, caput doleat, maxime si fuerit senex aut debilis. Et recolat duodecim vel decem vel infra de peccatis suis, ipsum magis in conscientia pungentibus, leviter tamen et cursorie transeundo, ne diabolus sibi de eisdem,

¹ Huc fortasse transponendum est illud: *semel intra diem et noctem.*

propter moram, delectationem inferat, vel et cogitationem sanctam alienet; incipiens sic loqui sua materna lingua, vel meditari, si taedet loqui: O pie Jesu, tu nosti, quam misere egi in tali loco, tali tempore et cum tali persona et tali occasione, et quam abominabile peccatum ibi commisi; et sic transeundo quodlibet, ad singula suspirando, ejulando, lamentando et flendo, si Deus dederit et in capite pati poterit.

CAP. II.

De excitatione spei, ne quis desperet.

Tamen non excedatur modus in nimia tristitia cordis propter dementiam, quae multis capite debilibus solet et posset (?) evenire. Sed adjiciat magis talia: Bone Domine, bone Jesu, licet in illo peccato et in illo tantum te offenderim, et ita abominabiliter egerim, quod merito me terra absorbuisset vel ignis tuae vindictae penitus consumpsisset, tamen in aeternum non desperabo, immo semper sperabo, quod mihi misericordiam facies et remissionem; quia tunc non vindicasti, sed ad istam contritionem, quam etiam mihi das, servasti. Et scio, quod major ex hoc erit gloria tua, quia mei misereberis. Sicut misertus fuisti Petri et Zachaei, qui gloriosiores, sicut et Paulus, surrexere poenitentes: ita de me te facturum non dubitabo in aeternum.

Talia iocalia et socialia intermisceat ad quodlibet peccatum, propter recreationem suorum spirituum et virium suarum, dicendo: Bone Jesu, Mariae Magdalенаe prima agnitio et confidentia latronis, revocatio Petri, conversio Pauli, David, Chananaeae, publicani prima et cognitio, et talis et talis dat mihi audaciam, veniam petendi. Rogo ergo, pie Domine, da mihi contritionem de peccatis, et remissionem, et tui familiaritatem.

CAP. III.

De uberiori occasione spei veniae et beneficiis collatis.

Etiam, Domine Jesu, quomodo non esses mihi occasio sperandi, quia tot et tam gloriosa beneficia mihi contulisti?

Primum beneficium creationis.

Numquid enim de nihilo nobilem creaturam me creasti, rationabilem super omnes creaturas corporales, et post angelicas creaturas, et ad imaginem tuam cum aptitudine, *hic* videndi te per gratiam seu tenendi, *post hanc autem vitam* contemplandi et videndi te facie ad faciem per gloriam? O mi! ergo ego miser, quod te creatorem meum sic offendi, et quotidie offendo; miserere ergo, Domine, miserere! Alias enim mihi misero non nasci plus profuisset, quam sic natum offendisse creatorem et consequenter pro peccatis condemnari. Fac ergo misericordiam in oculis pauperis tui et abjecti!

Secundum beneficium reparationis.

Sed multo magis mihi dolendum, quod contra tam pium Dominum peccando superbivi, qui se in tantum humiliavit, quod licet esset rex regum et Dominus dominorum, in quem gaudent angeli conspiciere, nihilominus pauper homo factus est, ut pauper exul, ut peregrinus, dolores mundi hujus pro me sustinuit et finaliter morte turpissima occubuit, ad hoc, ut me et volentes sibi credere de aeterna morte liberaret. Ista ergo beneficia, mi Domine, creationis et incarnationis et mortis, mihi spem dant, de peccatis meis indulgentiam obtinendi. Sed valde turbor ex hoc, quod licet ista pro me feceris, ego tamen converso offendi te in tantum, quod totus mundus merito contra me pugnare haberet. Bone Domine, desidero ergo, quia vere dignus sum, quod surgant omnes creaturae tuae contra me, indulgentiam tuam, qui pro me homo factus paupertatem sustinuit¹; et sic de aliis. De passione cogita sic, quod vix sit aliquod membrum, quod non conculcatum fuerit et punitum, a planta pedis usque ad verticem.

Tertium beneficium expectationis.

Etiam, Domine, propter hoc sperabo, quod diu de me non vin-

¹ Locus corruptus. *Indulgentiam tuam* apposui. Hoc vel tale aliquid haud dubie omissum est.

dicasti, sed expectasti conversionem meam, immo ad ordinem hunc sanctum et locum, inter bonos, vel consolationem etc. me vocasti. Secundo, quod multos digniores, potentiores, et ad gratiam praeparatiorum in tenebris saeculi reliquisti, et me miserum lumine gratiae circumdedisti. Tertio, quod multos infernus jam deglutivit, vel purgatorium detinet, qui minus peccaverunt quam ego, et sic, Domine, me peccatorem superstitem tenuisti.

Alia beneficia spiritualia et propria.

Et sic cogitet de aliis beneficiis spiritualibus, et quod subdiaconum vel diaconum aut presbyterum fecerit et in periculis multis salvaverit; et de omnibus tandem confusus dicat: O mi Domine, ista beneficia tua tot et tanta mihi impensa totum me confundunt, immo minorem nihilo, si possibile esset, facerent, quod dominum tam beneficum contra me provocavi. O mi, numquam possem respondere tibi de beneficiis tuis, etiamsi totus resolverer, et multominus, immo nullatenus pro peccatis emendare, nisi tua gratia benedicta omnia remittat. O mi Domine Jesu, quid ego de cetero faciam? quia dignus sum, immo conscientia mea dignum pessima morte me judicat, quia mihi non licet interficere me, interfice tu et angelus tuus. Sed si hoc non placet, bone Jesu, ego, quantum in me est, offero me latronem pessimum et immundissimum peccatorem tibi perpetuo serviturum. Et cetera similia dicat vel cogitet, prout Dominus dabit; et prosternat se humiliando, quantum potest; quanto humilior, tanto melius; et sic tanto citius et abundantius gratiam divinae misericordiae provocabit. Tunc sine dubio ille piissimus Jesus dabit illi dolorem de peccatis vel saltem dolorem, quia non dolet. Tum si fecerit istud pro tempore et Dominus suam diligentiam et patientiam probaverit, dabit gratiam sine dubio, quam optat.

CAP. IV.

Quid sit faciendum post hujusmodi spem et compunctionis stimulum.

Et postea absteineat ab his, quae conscientia judicat offensiva Dei, et assuescat in orationibus vel in aliis meditationibus suis, in

scripturis et operibus manuum suarum semper suspirare, dicendo adjectiva amatoria, ut, dulcissime Jesu, carissime Deus, misericordissime, mitissime, summe, benignissime, quae dederit Deus, semper in sua lingua. Et recursum specialem habeat in beatissimam Mariam Virginem, et ad honorem ejus loquatur XV Ave Maria, vel sub certo numero, si voluerit, dividendo, vel similiter, prout melius sibi videbitur, ut ipsa pro eo intercedat. Et sic cavens a peccatis et vacans Deo, quotidie magnam obtinebit legalitatem in verbis et factis suis et conversationibus, quia sic semper timebit offendere Deum; quia nisi in timore Dei omnia sua faciat, statim Dominus recedit ab eo et erit peccator, ut prius. Stet ergo ut vir viriliter agens etc. Et non solum oret pro se et sibi familiaribus et specialibus, sed etiam indifferenter pro omnibus in vera caritate existentibus, quos Christus suo sanguine redemit. Et aute omnia sit exemplaris, quia hoc domino nostro multum placet, quia tunc quidem est quasi liber, in quo alii legunt sanctimoniam et sanctos mores. Et sciat, quod quicumque praedicta exercuerit et non spreverit ea, quia puerilia apparent, quod specialem familiaritatem experietur de Domino Jesu. Immo per dolorem de peccatis, velut per osculum pedum, et per recordationem beneficiorum, velut per osculum manuum, attingat ad osculum oris adhaerendo Deo in aeternum.

CAP. V.

De uberiori profectu in divino amore et dulcedine spirituali.

Postquam autem hoc fecerit per tempus, (sed raro, in septimana semel vel aliquando, leviter, ne gravetur cerebrum) sicut fit in fabricis....¹, supraaedificatis lapidibus divini amoris, dejicere debet lignea facta, seu continuam recordationem et tristitiam de peccatis; et delicietur quasi, et regratietur Domino de beneficiis de die in diem occurrentibus, et laudet Deum de quolibet. Si bona audierit de aliquo, benedicat Deum in donis suis in se et

¹ Verbum oblitteratum; quamquam sensus apertus est.

in aliis; si vero mala, oret ut parcat vel ut auferat. Unde Bernhardus in canticis : « Suadeo vobis amicis meis, reflectere interdum pedem a molesta et anxia recordatione viarum vestrarum, et ire in itinera planiora suavioris memoriae beneficiorum Dei, ut qui in vobis confundimini, ipsius intuitu respiretis. » « Et quidem dolor de peccatis est necessarius, sed non sit continuus. » Et postea : « Ideo justus non continue, sed in principio accusator est sui. » Si tamen aliqui sunt, qui ex caritate, quia offenderunt Deum, plangere peccata velint, faciant hoc leviter cum quodam suspirio in generali dicendo : O bone Jesu, quod offendi te, sicut tu nosti cett. Quia sicut quaelibet limae confricatio rubiginem aufert ferri, sic et gemitus seu suspirium peccatum, non tamen amaritudinaliter nimis, quia in bonis factis habendus est modus. Post haec autem Dominus dabit quandam confidentiam et spem indulgentiae, quae sensibilibus omnem timorem excludet ita, quod dicit : Domine ego sentio de dono tuo me tantum peccasse, quod dignus sum aeterna gehenna de tua justitia, quam et digne ostenderes in me. Sed precor, Domine, inveniam gratiam in conspectu tuo; confido enim, quod mihi misereberis, ex hoc, quod dignum duxisti me, orare ista, et contritionem et confidentiam et spem de tua benignitate concedere benedicta, et non dubito, quia mecum jam sis, quia propono de tua gratia emendare vitam meam. Mane ergo, carissime Domine, mecum et ego tecum; et non separemur in aeternum, pie Domine; sine te enim stare non potero nec proficere in bono, ex quo nihil boni in me est, nec per me nec a me, sed omne bonum a te in aeternum benedictae. Da etiam, bone Jesu, quod tibi vivam, et mundo in omnibus pompis ejus moriar; tibi vigilem, et in omnibus aliis rebus dormiam; moriantur sensus mei, qui mihi delectationem afferunt; videam te crucifixum, audiam te cett.; et sic transierit suo modo.

CAP. VI.

Quomodo quis exercere se debeat ante divinarum celebrationem.

Si autem celebraturus fueris, prosterne mentem tuam ante dominum Jesum, tractans mente vel voce talia: O mi Domine, accedam ad mensam tuam; ubi est vestis mea nuptialis? O mi bone Domine, careo. Timeo ergo, si accessero, quod in tenebras ejiciar exteriores. Quid faciam? quid agam? Si non accessero, vae mihi! quia fame spirituali deficiam. Si vero accessero et sine reverentia debita et melioratione vitae, quid aliud mihi restat, nisi peccatorum accumulatio? Heri enim et pridie et saepius accessi, sed heu! ubi est pinguedo mea spiritualis? Famelicus accedo et inanis recedo, non emendo vitam meam post, sicut nec antea preces fundo pro aliis, nec ego Domino placeo. O mi Domine, video, quod erravi et erro; juva me, quia amplius custodiam cor meum, ne te ejiciam, linguam meam et os et conversationem meam. O mi praecordialissime Jesu! mane mecum; non amplius me deseras, et ego cavebo cett. Et sub isto proposito, Domine mi, volo accedere, ex quo mihi officium dedisti; nam si non egero, servus torpens ero. Da ergo, care Domine, contritionem et confessionem et emendationem vitae; suscipe sacrificium, quod offeram ante omnia pro peccatis meis, et pro peccatis omnium viventium et defunctorum; pro universali statu ecclesiae, pro religiosis et saecularibus, amicis et inimicis. Fundat preces pro defectu¹ in mundo existenti, et nominet spirituales, quos forte propter moram in canone nominare non posset. Et oret pro hoc: iteratio oblationis sit pro peccatis, sicut fuit in cruce cett. Deinde accedat et sit attentus in facto, sicut poterit.

¹ Cod. *defuncto*.

CAP. VII.

Quomodo post celebrationem homo se habeat.

Post missam vero iterum currat ad pium Jesum et dicat : O mi Domine , nullatenus tibi regratiari sufficio de beneficiis , recitando , quae occurrunt . Rogo ergo , dulcissime Domine , quod hoc sacrificium sit tibi gratum et acceptum , quod tibi obtuli ad honorem nominis tui et gloriosissimae Virginis Mariae , talis vel talis sancti , et omnium electorum tuorum , pro salute vivorum et mortuorum et pro talibus , pro quibus institutum est ab ordine et ab ecclesia , pro peccatis meis et emendatione vitae in vitam aeternam . Et da per hoc vivis gratiam , defunctis requiem , ecclesiae pacem , et nobis hic ambulantis pro viatico spem , fidem et caritatem , et finaliter vitam sempiternam . Et tunc sit valde cautus in conversatione sua ulteriori , ne offendant Deum , quem semper habeat prae oculis suo modulo , in verbis et factis et cogitationibus . Et si commiserit aliquando offensiva , plus poeniteat , quam prius , immo etiam de minimis , ut sic purus vivat cum Domino ; et tunc quotidie vel saepius accedere poterit .

Et si forte sint aliqua , in quibus ex antiqua consuetudine et quasi ex modica conscientia vel ficta ignorantia deliquerit faciliter , — ut loqui vel audire et requirere et percipere vana facta saeculi auribus placentia , et rumores aliis intimare , et de facili increpare , suspicari malum de fratre , pro modico turbari , leviter loqui unum verbum vel duo sine necessitate et mente , tractare facta saeculi et de parvis rebus murmurare ; etiam in iis , per quae munda conscientia sentit vere demigrare spiritum bonum , et per quae aliquando Deo displicet ; — talia et similia licet aliquando non laedant nimis in grave peccatum , tamen sunt neglectiones temporum , et specialiter occurrunt inter orationes ; talia enim inutilia diabolus facit hominem concipere ad hoc , ut parcat et tractet intra horas Deo debitas : — in his inquam restringat se in quantum potest , auferendo occasiones et vitando consortia et colloquia fabulosorum , et faciliter vulnerantia pauperem animam , et non cu-

rando ea, quae necessaria vel multum utilia non sunt, et non respiciendo proprios supervenientes, nec quaerendo pro eis vel pro statu eorum, ut dicendo : quid notat iste? aut quid facit ille? quia talibus omnibus renuntiat monachus propter Deum. Alioquin brodium (?) comedet sine carnibus, et pepones et cepas Aegyptiacas esurit. Si forte saepius cadat in talibus, tandem stringat asinum ¹ suum dicendo : Vere, si non caveris de hoc vel de hoc, et non locutus fueris cum deliberatione utiliter cett. : tu leges pro qualibet vice casus tui psalmum, et sic tandem quasi attae-diatius de legendo cavebit citius; vel etiam dicat sibi sic : tu relinques unum haustum in amphora pro emendatione; tu carebis medio tempore colloquio; tu dices : *Placebo*; tu pro qualibet vice casus tui unum ictum recipies virgae; et sic de aliis. Et speret, quia Domino juvante cito homo sinceræ vitæ evadet, et si adhuc ceciderit saepe, quia humanum, sufficiat sibi sic dolere et quasi militare quotidie contra vitia et in puritate cordis. Et sit pars sua in hoc saeculo, sic portare crucem cum Domino, videlicet cum tali amaritudine et dolore casuum poenitentiunculis illis, quia si non curaverit de talibus cavere, vel facere conscientiam vel dolorem quotidianum, sciat quod erit et manebit rudis et crudus religiosus, nec Deo placens nec hominibus, nec sibi proficiens, et certe grave experietur purgatorium de illis testimonio Sanctorum.

CAP. VIII.

Quae sit causa, quod tam pauci proficiunt in religione ².

Est haec praecipue causa, quare tam pauci inveniantur viri religiosi, et amatores Dei puri et non falsi et adulterini : quia certe aestimant se aliquid esse in bonis, quum nihil sint, vel facere vel fecisse in ordine magnas virtutes, non respiciunt actus suos nec vigilant circa se, sed faciunt multa, quae si sivistent inhibuissent. Et quia non aestimabant, religiosum se debere puri-

¹ Cod. *azinum*.² Hoc caput praeceteris male se habet in codice.

ficare et perficere de die in diem, ideo pauci steterunt ¹. Sed abeuntes faciunt multa, quae non prohibuerunt, credentes, per hoc tenere ordinem, ut, dormire faciliter, cito loqui vana et inutilia et inquirere plura talia. Quis unquam crederet, quod religiosus, qui se ad cellam poneret, ut mellificet Domino Jesu, ita cito dilaberetur ad propinandum absinthium verborum inutilium et saecularium et concupiscentiarum puerilium cett? (Quum exit cellam, timendum est, quod non eructat cor suum verbum bonum, ideo quod non dicit opera sua regi cett.) ². Sed quia audit talia facere et dicere alios, talibus credit quia impossibile est abstinere. Non est ita! quum Deus dicat: de quolibet verbo otioso cett., immo de gratia Dei, quam oportet implorare hominem, ut regulet verba et facta, insuper et cogitationes suas in bonum et sanctum opus. Et si diabolus vel caro vel mundus ingrat importune cogitationes vanas homini vacanti Deo, si vigilat mente, sufficit tales rejicere nec ludere cum iis, immo ad gloriam tunc fuerit homini et ad meritum et non ad peccatum, si non consentit, licet sentiat. Sed revera, sicut quodlibet opus novum discere est difficile et taediosum: similiter sic vivere in cogitationibus pure et verbis sine peccato. Sed sicut quando ars scitur, faciliter operatur, sic si homo vellet discere hanc artem, et oraret Dominum Jesum, ipse mirabilem sentiret fructum, immo supervenientibus quibuscunque saecularibus blasphemis, taediis, reprehensionibus et persecutionibus, ipse, sicut pugil doctus in schola Dei aequae immobilis permaneret in quolibet ictu. O quantum experiretur, qui tantum per mensem experiretur hanc violentiam puritatis. Nec dicat quisquam: « Multum vexat caput meum, sic continue vacare Deo vero et mentem. » Dicat ille, quare non vexat eum, continue cogitare de variis rebus? Quia non est homo sine cogitationibus, immo quando homo non cogitat de Deo, cogitat de factis in Hispania, in Anglia, in Saxonia, in Aegypto, etc.; quare sic non vexatur? certe, quia diabolus talia instigat, et caro juvat et delectatio praeteritorum. Ergo si de Deo cogitaret, Deus juvaret eum, et omnes angeli ejus et tota curia coelestis adstaret

¹ Cod. *staterunt*.

² Locus desperatus.

sibi. Et si hoc forte est difficilius, quia non est in usu et diabolus impedit, certe tanto magis est meritorium, quia crucifigitur cum Christo. Etiam fabulari per totum diem de potentiis regum, divitiis et crapulis et pompis saeculi non vexat, nec taedium est; psallere unum psalmum vel *Placebo* taedium est. Vere, vere diabolus est in illo negligentiarum tempore, et non perficimur. Quare et quidam antiqui sentiunt se minus devotos in spiritu, nam minus curant de laboribus, quam in noviciatu suo ceteri. Et non fiunt miracula nec mirabilia, quam olim per preces fiebant, quum tamen procul dubio per nos et ille Deus faceret, si sui sincere essemus amici. Respicimus in Domino, quotquot sumus curantes de puritate nostra, spiritum ne offendamus. et si offenderimus, ne cessemus dolere et cavere; et sufficit Deo. O mi, si adverteret homo, quam candidi angeli et sancti sibi assunt celebranti vel communicanti aut quodlibet opus bonum operanti, minimam vero maculam, quae illis magna apparet propter candorem, niteretur cavere et tergere de sua conscientia. Nec hoc advertunt illi, quod quidquid non conscientia dictat, nigredo est; confitentur de variis verbis et concupiscentiis pluribus etc. nec tamen cavent, immo in colloquiis ita se habent, ac si non fuissent de iis confessi vel nec esset confitendum vel conscientia habenda; immo nec verentur loqui de peccatis vivorum nec mortuorum ceteri. : Deus scit, quia omnia nuda sibi. — Cogitemus ergo et loquamur de his, quae Dei sunt et ne cogitando forte doleamus caput, sicut quidam volunt dicere, saltem leviter tractemus, immo sanctius unum versiculum de factis Domini Jesu cogitemus, quam si totum diem de aliis. Si cui tamen etiam obedientia injungitur, alia cogitare, debet hoc facere humiliter, sicut procuratori vel sacratistae, quia talia in illo casu sunt facta Dei. Nihilominus tamen debet semper reverti ad faciem Dei meditando etiam in laboribus, sicut Carthusienses ad jaculatorias et breves orationes recurrere semper jubentur.

CAP. IX.

De remediis contra negligentias privatus.

Volens ergo sic vivere Deo, ante omnia assuescat, quod cogitet, quantos aepius poterit, Dominum Jesum praesentem et inspicientem actus suos, ac si prope eum staret. Et vocet, ubicunque fuerit, locum suum : « Deus videt », et cogitet, eum vibrasse gladium suum super se. Tunc sentiet ille, quod in omnibus factis suis erit timidus et pavidus, ne offendat; immo quasi cum defectu vocum loquens singula verba et facta et sic etiam cogitationes (?). Quomodo ergo offendat ille? immo humiliabit se in omnibus, quoniam si deridetur, libenter patietur, quoniam et Jesus prius derisus est. Et timeat, ne forte dicat : ego derisus sum propter te, et tu non propter me. Erit silentium tenens, mansuetus, obediens, modestus, pacificus cetera. Omnia talia habebit, quae sunt in Domino Jesu Christo, ne percutiatur ab eo vel impropereatur. O quantum valet haec praesentia, praecordiatissime Jesu! Cogita, quia vere praesens est. Si esset episcopus vel alter dominus reverendus praesens, qualiter mensurarem et ponderarem verba vel facta nostra, ne offenderemus; multo magis ergo propter carissimum Jesum, qui est speculum et exemplar omnium virtutum. Ceterum si interrogatur, vel oporteat loqui, habeat semper mellifluum Jesum in ore in quinto verbo, et hoc assuescat et quaerat in mente sua; semper simile quid dictum est de Scripturis sanctis, ponderose et morose loquendo, nec utatur tribus verbis, si sufficiant duo, prout Spiritus sanctus docebit, postquam incepit. Postea quando libet cogitare, cogitet de biblia, de psalterio, de historiis, canticum, hymnorum collectas, capitula et talia meditando, ut hoc : Quoniam timet Deum, faciet bona, dicendo : vere verum est : o bone Jesu, da mihi timorem tuum, ut bona faciam, et similia. Etiam cogitet, quando placet, immo ante omnia ut placeat Deo, quid faciendum est in ecclesia, quid in ebdomada sancti Christi, de quali sancto quid tenendum, et cetera talia; aliquando oret vel dicat horas suas, ne truncatum officium offerat Deo propter impro-

visionem. Etiam curet discere aliquando unum auctoritatem bonam, et interim, quod in memoria nititur tenere illam et apprehendere, aliae cogitationes dimittent eum; et sic semper in opere et memoria sancta exerceat se, aliquid discendo cordetenus. Sed sine dubio taedio afficietur saepe, quia diabolus obstat, quantum potest, ne Deo vacet, sed si nititur perseverare, Deus adjuvabit eum gloriose. Praeter ista omnia, quae de die in diem legit et audit in Scripturis suis horabilibus, potest ista viginti unum facta Jesu Christi cogitare: primo Scripturae de praemordio inchoationis in humanitate, et sunt haec: conceptio, nativitas, circumcisio, apparitio, oblatio in templum, fuga in Aegyptum et educatio. Deinde alia septem conversationis, quae sunt baptismus, tentatio, convictus, conversatio, dissensus, praedicatio et legis aemulatio. Deinde septem consummationis, quae sunt coena, oratio, comprehensio, illusio, crux, mors et sepultura. Ecce tot poteris cogitare de die, ludendo cum Jesu puero, solatiando cum Maria gaudiosa, cum regibus et apostolis, prout Deus dabit. Et ultra ista potest mente conscendere in coelum et cogitare de gloria Jesu, quantum licet, ut salutare beatissimam Virginem Mariam et congratulari de gloria ejus. Deinde visitare ordines angelorum, Seraphim, Cherubim, Thronos, Dominationes, Principatus, Potestates, Virtutes, Archangelos, Angelos, et orare, ut intercedant et dent munuscula coelestia. Deinde ad patriarchas, prophetas et legis doctores, sanctos apostolos, evangelistas, discipulos Domini, martyres, athletas, confessores, virgines, viduas et continentes, et dicere: Ah Petre, quanta est gloria tua; tu negasti, et ego negavi; intercede pro me. Ad Paulum, ad Baptistam, et ad ceteros Sanctos et Sanctas, et praecipue ad illum vel ad illam, cuius dies vel festum est, solatiose loquendo et gaudiose. In talibus diem peragere, sanctum est, si non restat opus injunctum et adhuc in opere posset fieri; et postea quando licet, debet loqui de ejusdem cogitatis. Ista ergo potest facere, quando placet sedendo in oratorio vel spatiando. Et semper oret pro defectibus omnibus, et pro defunctis Si videret fratrem peccare, oret dicendo: O mi pie Jesu, ignosce sibi. Etiam si audit aliquem graviter peccasse, vel mortuum aut etiam moriturum, pro illo celebret

vel oret dicendo : *Placebo* vel agendam ¹; et pro tribulatione terrarum et pro defunctis in bello vel in periculis. Et pro periculis futuris, ne veniant, ut pro seductione alicujus cett. Et dicat in caritate missas pro tribulatione, pro peccatis, pro inimicis, pro omni gradu ecclesiae, pro familiaribus, prout sancta ecclesia instituit. Si vero non fuerit sacerdos, dicat orationes privatas pro praemissis, et laetabitur de vespere peracto die in tali servitio Dei.

CAP. X.

Qualiter resistendum sit diabolo et tentamentis ejus circa praemissa.

Sed sciat iste vir desideriorum, quod diabolus multipliciter eum tentabit avellere a proposito multis taediorum affectionibus et aliis variis occupationibus et similibus, quia valde dolet de hoc, quod quis ad fontem salutis primordiale seu ad contemplandam faciem Dei, saltem in speculo et aenigmate per sacra desideria praesentiae ejus, nititur vel laborat. Quoties faciem desiderat Dei toties revertitur ad statum, a quo diabolus hominem facit ejici. Sed resistat viriliter et confidat in Domino et assuescat, et irridebit eum. Immo sciat, quod diabolus saepe procurabit sibi bonis libris, ut illis inhians cursum temporis sine fructu expendat, et interim dissuescat esse cum Deo, et sic mores suos sanctos negligat et, ut prius, vanus fiat. Sentiunt enim dolorose experti, quid prosit, immo nocuerit, nunc hunc librum, nunc illum quaternum percurrisse. Plus enim valeret, quod homo uni virtuti insisteret, se in ea exercitando, ut humilitati, obedientiae, patientiae cett., quam mille quaternos studere et sine fructu vivere. Sicut religiosus delicatis cibis renuntiavit, ita lectoris, nisi illis, quibus disceret bene vivere. Multi plura sciunt, sed pauci bene vivunt. O qualiter punientur illi, qui legunt: fac hoc, et ipsimet non faciunt.

¹ Hoc loco codex habet verba : *graviter--moriturum.*

CAP. XI.

Compendiose recolligens quasdam doctrinas circa materiam praedictam.

Stude ergo omnibus diebus vitae tuae , ut humilis sis ; et satis est. Licet tamen legere , non ut lectio delectet , sed ut spiritus impinguetur et doceatur et nutriatur. Desideret ergo semper loqui cum Christo ; nec exeat os tuum , nisi Christus ; et ad Christum pertinens ; non intersis colloquiis , nisi ibi audias pium Jesum. Omnia refer ad Jesum , bona quia facit , mala quia parcit. Etiam vir desideriorum sciat , quod aliquando difficilius reperiet se posse meditari , quam alias ; et hoc aliquando est ex parte sui , quia s. dedit se vanitati et relinquit dulcem Jesum ; et tunc doleat et emendet ; aliquando ex parte Domini , quia se subtrahit , ne extollatur homo , vel ut ardentius oret ; et tunc dicat : O Domine , trahere me post te ; tu misericordia mea ; tu refugium meum ceteris , quousque dignetur Dominus iterum reverti. Ubiunque fueris , semper assuesce , quod intra te revertaris advertendo , quomodo stet inter te et pium Jesum , ut sis patiens in his quae evenerint oblique , tamquam de oblato per manus Dei ¹. Quietus tibi esto in animo aliis in te delinquentibus et specialiter omnia in melius interpretare. Si ergo vexaris in humilitate et patientia , scias , quia Dei es , et quod suum est , tollet Deus. Ergo nec peribis in aeternum ; immo visitaberis et doceberis a Spiritu sancto in sanctis judiciis , virtutibus et moribus. Viriliter ergo age , et confortaberis , amare Deum , et in aeternum ab eo amaberis. Amen.

Explicit liber secundus.

¹ Verba quaedam apposita sunt omni sensu destituta.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

L'impression de ces *Recherches* était déjà très-avancée, lorsque M. l'abbé Carton a eu l'obligeance de me communiquer une brochure de M. Onésime Leroi, dont le titre aurait dû figurer dans mon premier chapitre, parmi les traités modernes relatifs à notre controverse. Cette brochure est intitulée : *Gerson auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, monument à Lyon. Étrange découverte de M. T....*, 19 pages in-8°. Paris, 1845; elle renferme une réponse à M. Thomassy; les personnalités y occupent plus de place que le fond de la question. Je n'y ai trouvé aucun fait nouveau, si ce n'est le projet de M. Leroi, de réimprimer à Paris la dissertation de M. Carton. Voici en quels termes le zélé défenseur de Gerson annonce cette future édition : *Sous presse incessamment : Preuves que l'Imitation de Jésus-Christ a été composée à Bruges, etc.* (Anonyme). — La cause de Gerson est gagnée, depuis les preuves apportées par les manuscrits de St-Trond (*Sancti Trudonis*), de Valenciennes et par la lettre de Lyon. (Résumé.) — Cet ouvrage anonyme que nous recevons de Bruges, et dont M. Leroi n'a pas moins à se louer que Gerson, est de M. l'abbé Carton, instituteur des sourds-muets de Bruges; nous ne le réimprimerons qu'avec sa permission, pour ne pas contrefaire un procédé que nous blâmons. On ne lira pas sans intérêt, une publication faite avec autant d'impartialité par un savant compatriote de Thomas à Kempis.

On voit qu'un zèle ardent pour Gerson n'a pas étouffé chez M. Leroi un profond respect pour la propriété littéraire. — Peut-être nos *Recherches* l'auraient-elles fait renoncer à son projet! Mais hélas, il ne pourra les lire! Il est passé depuis peu à une autre vie, comme MM. Daunou et De Grégoire!

TABLE.

	Pages.
PRÉFACE	279
CHAP. I. — <i>Résumé historique de la controverse agitée depuis 250 ans, sur le véritable auteur du livre de l'IMITATION de Jésus-Christ.</i>	285
Art. I. Origine de la controverse soulevée par les Gersénistes. . .	285
Art. II. Controverse avec les Gersonistes.	315
CHAP. II. — <i>Les droits et les titres de Thomas à Kempis.</i> . . .	319
Art. I. Témoins contemporains de Thomas à Kempis. Premier titre .	520
Art. II. Des manuscrits de l' <i>Imitation</i> de Jésus-Christ qui portent le nom de Thomas à Kempis. Second titre.	330
Art. III. Des éditions imprimées avec le nom de Thomas à Kempis. Troisième titre.	347
Art. IV. Des arguments intrinsèques tirés de la doctrine et des expressions employées dans le livre de l' <i>Imitation</i> , tels qu'idiotismes flamands, etc. Quatrième titre.	350
CHAP. III. — <i>Examen des difficultés que les Gersénistes opposent aux Kempistes</i>	374
Art. I. Témoignage contraire aux droits de Thomas à Kempis. . .	375
Art. II. Des auteurs prétendus qui sont antérieurs à Thomas à Kempis.	378
Art. III. Des manuscrits que l'on croit antérieurs à Thomas à Kempis.	385
Art. IV. Des citations de l' <i>Imitation</i> , faites avant l'époque où Thomas à Kempis a pu l'écrire	393
Art. V. Difficultés tirées de la personne de Thomas à Kempis . . .	405
Art. VI. Difficultés tirées du livre de l' <i>Imitation</i>	414
CHAP. IV. — <i>Les droits et les titres de Gersen</i>	422
Art. I. De l'existence de Gersen.	425
Art. II. Des qualités et des dignités de Gersen.	438
Art. III. Des titres de Gersen à l'honneur d'avoir composé le livre de l' <i>Imitation</i>	444
1. Témoins contemporains	ib.
2. Manuscrits	ib.

	Pages.
3. Preuves intrinsèques	445
4. Nouveau système de défense inventé par M. De Grégory. . . .	459
CHAP. V. — <i>Les droits et les titres de Gerson</i>	467
Art. I. Arguments produits en faveur de Gerson.	<i>ib.</i>
1. Témoins contemporains	<i>ib.</i>
2. Manuscrits	468
3. Le manuscrit de Valenciennes et l' <i>Internelle consolation</i>	470
4. Arguments intrinsèques	479
Art. II. Arguments décisifs contre Gerson.	482
1. Incertitude et hésitations de ses défenseurs	<i>ib.</i>
2. De la conviction unanime des savants	484
3. Des éditions de œuvres de Gerson qui renversent ses droits . . .	486
4. Des catalogues des œuvres de Gerson . qui lui refusent le livre de l' <i>Imitation</i>	488
5. Arguments intrinsèques décisifs contre Gerson	489
<i>Conclusion</i>	495
APPENDIX	494
Avertissement.	<i>ib.</i>
1 ^o Biographie contemporaine et épitaphe inédites de Thomas à Kempis. .	497
2 ^o Opuscule flamand inédit , de Thomas à Kempis , <i>sur les bons et les mauvais discours</i>	498
3 ^o Opuscule inédit de Florentius Radewyns, maître de Thomas à Kempis. .	500
4 ^o Le prétendu second livre de l' <i>Imitation</i> inédit, publié par M. Lie- bner en 1842	510
<i>Note supplémentaire</i>	525



Suite de la Notice des manuscrits conservés, soit dans des dépôts publics, soit dans des collections particulières, et qui ont rapport à la Belgique. — Publications récentes, considérées sous le même point de vue; par M. le baron de Reiffenberg.

I. MANUSCRITS.

BRUXELLES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Nous avons publié, pp. 41-101 de ce volume, des mémoires de Ph. Baert sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas, d'après le manuscrit de Van Hulthem, n° 848. Le catalogue de cet amateur affirme que le manuscrit n° 848 est plus complet que le n° 847. C'est le contraire qui est vrai. Celui que nous avons mis au jour n'est en quelque sorte que le squelette de l'autre. Nous croyons donc que, malgré d'inévitables répétitions, on nous saura gré de l'avoir tiré de l'oubli. Les matériaux directs pour l'histoire des arts en Belgique, ne sont pas assez communs pour qu'on dédaigne ceux qui ont une certaine valeur.

MÉMOIRES

SUR LES SCULPTEURS ET ARCHITECTES DES PAYS-BAS;
par PH. BAERT, *biblioth. du marquis du Chasteler.*

PRÉFACE.

Dans un siècle où le goût des arts est si généralement répandu, il est étonnant que personne ne se soit occupé,

avant nous, du soin d'écrire l'histoire des sculpteurs des Pays-Bas. C'est une espèce d'injustice qu'on leur a faite, après les preuves qu'ils ont données de leur capacité par les beaux monuments qu'ils ont exécutés dans les villes les plus célèbres de l'Europe.

Les Italiens, les François, les Espagnols, les Anglois se sont empressés de faire connoître leurs plus fameux peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, et, jusqu'à présent, nos littérateurs n'ont publié que des histoires, tant bonnes que mauvaises, des peintres de l'école des Flandres. Cependant, les sculpteurs de la même école n'ont pas moins acquis de célébrité et n'ont pas moins illustré leur patrie que les Rubens et les Van Dyck. Parmi ceux-ci, François Du Quesnoy et Jean de Bologne ont porté l'art de la sculpture au plus haut point de perfection et vont de pair avec les plus excellents sculpteurs de tous les siècles.

Cet ouvrage commence vers le milieu du XV^e siècle et continue chronologiquement jusque vers le milieu de celui-ci. L'ordre qu'on s'est prescrit est de faire connoître l'année et le lieu de la naissance des artistes, leur extraction, la date de leur réception dans les académies de peinture, etc., les noms de leurs maîtres et de leurs élèves, l'époque de leur mort, les inscriptions de leurs épitaphes, et une notice de leurs meilleurs ouvrages, ou du moins de ceux qui, par quelque endroit, méritent l'attention du lecteur.

Nous avons marqué les dates des naissances à la tête de chaque article, quand elles sont connues; on les a supprimées quand elles étoient douteuses; mais on place l'artiste selon l'ordre chronologique, sur des conjectures qu'on tire du temps où vécut les artistes contemporains de celui dont on parle.

On a supprimé les particularités de leur vie privée et les

anecdotes qu'on en rapporte. Ces détails, quoique agréables à certains égards, sont étrangers à l'art ; au lieu de ces anecdotes, souvent faites à plaisir, et afin de ne point tomber dans une monotonie languissante, nous rapportons les réflexions judicieuses que les savants étrangers ont faites sur les monuments publics qu'ils ont exécutés, et les inscriptions qui en expliquent le sujet.

Quant à la notice de leurs ouvrages, on cite ceux qui se voient dans les églises, dans les palais, dans les places publiques, etc., et on ne parlera que rarement de ceux qui appartiennent à des particuliers, leur sort étant trop variable.

Quoique la plupart de ces ouvrages ne soient pas accomplis dans toutes leurs parties, nous ne portons cependant aucun jugement sur leur mérite et sur leurs défauts ; ces sortes de jugements sont trop sujets à l'erreur, et, d'un autre côté, le sentiment et le goût éprouvent continuellement des variations par la différence des lumières que l'on a puisées dans les écoles différentes, par les diverses manières qu'on y contracte et par les préjugés qu'on y adopte.

Le degré de perfection que les artistes ont dû avoir, pour être admis dans cet ouvrage ou pour en être exclus, a été réglé sur la différence des temps où chacun a vécu. Dans les époques reculées, le nombre des concurrents est si petit que les moindres nous ont paru devoir suffire pour assigner une place à ceux qui nous ont laissé quelques productions de leur ciseau ; dans les temps plus voisins de notre siècle, le nombre des artistes s'étant augmenté, l'opinion des habiles connoisseurs a influé sur leur admission, et on est devenu plus difficile sur les conditions.

Nous avons revendiqué quelques sculpteurs flamands

qui naquirent dans des villes des Pays-Bas avant qu'elles fussent cédées à la France, et dont les auteurs françois parlent comme étant de leur nation ¹.

Les architectes ne paroissent, dans cet ouvrage, que comme accessoires, parce que le nombre de ceux d'un certain mérite étoit trop peu considérable pour en former un recueil particulier. D'ailleurs, l'architecture est celui de tous les beaux-arts qui a fait le moins de progrès dans les provinces autrichiennes des Pays-Bas : depuis près d'un siècle, ce furent les architectes étrangers qui donnèrent les plans et qui dirigèrent la plupart des édifices considérables qu'on y a construits ².

On ne parle des artistes hollandois que jusqu'à l'an 1600, cette époque étant à peu près celle de l'origine de la république de Hollande et, par conséquent, celle d'une autre nation. C'est pour la même raison que l'on a gardé le si-

¹ Ils ont agi de cette manière à l'égard de Jean de Bologne, né à Douai, en 1529; de Pierre de Franqueville, de Balthazar et de Gaspard De Marsy, nés à Cambrai, en 1553, 1620 et 1625; de Claude Lestocard, né à Arras, vers le commencement du XVII^e siècle; de Simon Hurttrel, né à Béthune, en 1648; d'Anselme Flamen, né à St-Omer, en 1647.

Ces villes ne furent cédées à la France, savoir : Douai qu'en 1668, Arras et Béthune qu'en 1659, Cambrai et St-Omer qu'en 1678.

² Boffrand, architecte françois, bâtit, pour Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, un magnifique château à Boisfort, village à 2 lieues de Bruxelles.

Le célèbre Servandoni, italien, donna les plans des hôtels d'Arenberg et d'Ursel à Bruxelles; il bâtit aussi un château pour le marquis de Lede, près d'Alost, et un autre pour le duc d'Ursel, à Enghien.

Pizani bâtit la cathédrale de Namur.

Verkruijs, architecte hollandois, bâtit l'hôtel du Franc-de-Bruges, à Bruges.

Von Bourcheit, allemand, a travaillé en Belgique.

Gabi, architecte françois, a bâti l'église de l'abbaye de St-Guilain.

M. Guimart, françois, a donné le plan de la place du Palais, de l'église

lence à l'égard des sculpteurs et des architectes qui, depuis l'an 1650, naquirent dans les provinces des Pays-Bas cédées à la France. Nous faisons des vœux pour que des Hollandois et des François zélés publient l'histoire de ces artistes; nous désirons ardemment que la même chose arrive à l'égard des artistes de la principauté de Liège ¹, afin de compléter de plus en plus les fastes des hommes célèbres en tous genres qui ont illustré les dix-sept provinces des Pays-Bas.

Pour n'avancer aucune assertion fausse ou seulement douteuse, nous nous sommes fait une loi de ne consulter que des auteurs accrédités; nous citons simplement les noms de ceux dont nous avons fait usage à la suite de la vie de chaque artiste, et les titres des livres à la fin de ces Mémoires. Si nous avons relevé des erreurs qu'ils contiennent, c'est moins pour les déprimer que pour rétablir la vérité dans ses droits.

Indépendamment de ces secours, la protection du gouvernement, qui a bien voulu favoriser notre entreprise, nous a procuré la facilité d'avoir des extraits nécessaires

de l'abbaye de Caudenberg, de la Chancellerie et du Parc royal, à Bruxelles, et de nombre d'autres édifices.

M. Sendrier, François, a à présent la direction du Collège Thérésien à Bruxelles.

¹ Nous avons parlé, dans ces Mémoires, de deux sculpteurs liégeois, savoir d'Arthus Quellin le jeune et de Jean Delcour, dont Louis XIV et le maréchal de Vauban faisoient justement grand cas. Nous en avons parlé parce que la principauté de Liège fait, pour ainsi dire, partie des Pays-Bas. Quelle récolte abondante ne pourroit-on pas faire dans cette province, qui a produit, entre autres artistes célèbres, Lambert Lombard, Lairesse, B. Flemal, J.-G. Carlier, peintres; Warin et Du Vivier, graveurs de médailles; enfin le fameux Rennequin Sualème, inventeur de la machine hydraulique du château de Marly.

des archives de chapitres, d'abbayes, de différents tribunaux, de plusieurs communautés, etc. Quelques personnes ecclésiastiques ou religieuses ont cependant absolument refusé les notices dont nous avons besoin ; mais ce désagrément a été bien compensé par la libéralité de plusieurs autres personnes qui nous ont procuré des instructions de toute espèce ; nous saisissons ici avec empressement cette occasion pour leur en témoigner notre reconnaissance, si leur modestie ne mettoit obstacle à les nommer ; mais par l'usage que nous avons fait des mémoires qu'ils nous ont fournis, on verra assez à qui on a le plus d'obligation.

Lorsque nous avons eu besoin de certaines expressions, nous nous sommes servis de celles dont des auteurs avoient déjà fait usage, parce qu'ayant à dire la même chose, nous eussions été dans l'impossibilité de nous mieux exprimer. Après cet aveu sincère, qu'il nous soit permis de finir cette préface par les paroles qui terminent celle du *Dictionnaire des Artistes*, paroles qui renferment précisément ce qui nous reste à déclarer :

- « Nous sommes persuadés qu'éclairés par les remarques
 - » des personnes instruites, par une critique équitable et
 - » désintéressée, nous serons en état de rectifier nos er-
 - » reurs, de faire même des augmentations considérables
 - » dans un supplément ; et si nos forces ou des occupations
 - » différentes ne nous permettoient pas de nous livrer à
 - » cette seconde entreprise, nous nous estimerions heureux
 - » que des mains plus habiles que les nôtres s'en chargent
 - » après nous, en nous félicitant d'avoir au moins ouvert
 - » la carrière. »
-

JACQUES DE GERMES, *sculpteur*,

Florissoit à Bruxelles vers le milieu du XV^e siècle; il fit, en 1455, le magnifique mausolée de Louis III, surnommé de Male, dernier comte de Flandre de la sixième race, érigé à S'-Pierre à Lille. Ce monument est composé d'un sarcophage de marbre noir, sur lequel sont couchées les statues en bronze de Louis de Male, de Marguerite de Brabant, sa femme, et de Marguerite, leur fille, femme de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. On voit, aux pieds du comte, un lion, et, à sa tête, une colonne surmontée d'un casque. La comtesse de Flandre et la duchesse de Bourgogne ont chacune un chien à leurs pieds, et un ange à leur chevet, qui tient l'écusson de leurs armoiries. Aux angles du sarcophage sont les quatre Évangélistes en bronze, et, aux faces, vingt-quatre figures du même métal; elles représentent quinze princes et princesses issus de Philippe-le-Hardi, et neuf de Jean-sans-Peur.

Les premiers sont : Jean-sans-Peur-Antoine, duc de Brabant, et ses deux fils, Jean et Philippe; Philippe, comte de Nevers, et ses deux fils, Charles et Jean; Marie, duchesse de Savoie, ses deux fils et ses deux filles; Marguerite, duchesse de Bavière, et sa fille Jacqueline; Catherine, duchesse d'Autriche.

Les descendants de Jean-sans-Peur sont : Marguerite, dauphine de France; Isabelle, duchesse de Penthièvre; Anne, duchesse de Bedford; Agnès, duchesse de Bourbon; Marie, avec son mari, Jean, duc de Clèves; Catherine de

Bourgogne; Philippe-le-Bon et Charles, comte de Charolois, son fils.

Sur une des faces du sarcophage, on lit cette inscription :

*Hoc monumentum majorum suorum memoriae
erigi curavit Excellentissimus ac potentissimus
Princeps Philippus, Dei gratia dux Burgundiae
et comes Flandriae, etc. Effectumque est Bruxellis
a Jacobo de Germes Bruxellensi cive. Anno 1455.*

CLAUX DE VERNE, *sculpteur.*

Il fit, par ordre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, le mausolée de Philippe-le-Hardi, placé dans l'église des Chartreux, près de Dijon. La statue de Philippe est couchée sur un sarcophage de marbre noir; sa tête repose sur un oreiller de marbre bleu; à ses pieds est un lion, et auprès de sa tête sont deux anges à genoux qui tiennent son casque. Les quatre faces du sarcophage sont ornées de bas-reliefs en albâtre où brille cette délicatesse hardie qui fait la beauté des ouvrages gothiques : ils représentent le convoi funèbre de ce prince et nombre de chartreux ; les uns prient pour lui et d'autres paroissent accablés de tristesse. Ces figures ont 15 pouces ou environ de hauteur. On a longtemps ignoré que l'albâtre employé à ce monument fût une production de la Bourgogne, et l'on croyoit qu'il avoit été transporté à Dijon de fort loin. M. Bouhelier d'Audelage, procureur général de la Chambre des Comptes de Dôle, a découvert, il y a quelque temps, des lettres patentes de Philippe-le-Bon, datées de Châtel-d'Édin, et du 7 juillet 1448, par lesquelles ce prince fait don d'un journal de vigne à Jean Girard de Salins, pour le dédommager de ce qu'on a tiré dans une de ses vignes l'albâtre employé au mausolée de Philippe-le-Hardi.

JEAN DELLA VUERTA, *sculpteur.*

Cet artiste espagnol exerça longtemps la sculpture dans les Pays-Bas. Philippe-le-Bon l'employa pour faire le mausolée de son père, Jean-sans-Peur, mort en 1419 ; ce monument existe dans l'église des Chartreux près de Dijon ; il représente un sarcophage de marbre noir, sur lequel sont couchées les statues en albâtre de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, sa femme, revêtus de leurs habits ducaux ; au chevet du duc sont deux anges qui tiennent son casque, et, au chevet de la duchesse, deux autres tiennent l'écusson de ses armoiries. Les faces du sarcophage sont décorées de quarante figures en albâtre qui représentent le convoi funèbre de ce prince.

Ce monument coûta 4,000 livres, somme d'autant plus considérable pour ce temps-là, que, par le contrat passé entre Jean della Vuerta et Philippe Machefoing, maire de Dijon, on fut obligé de stipuler que l'artiste ne recevrait que peu à peu son salaire, dans le terme de quatre années.

JACQUES DE BREUCK LE VIEUX, *sculpteur et architecte.*

Cet artiste, dont on a diversement cité le nom, comme du Bruck, du Brucque, Beuch, Brusca, fut le fondateur de la sculpture dans les Pays-Bas. Il naquit à St-Omer ¹ et florissoit dans le Hainaut en 1540. Il voyagea en Italie, et devint ensuite sculpteur et architecte de Marie, reine

¹ De Boussu, dans son *Histoire de Mons*, le fait naître dans cette ville. Nous avons suivi Guichardin.

douairière de Hongrie. Il bâtit pour cette princesse un palais à Binch ¹ et le château de Mariemont, à une lieue de cette ville. Ces deux édifices furent détruits en 1544, par ordre de Henri II, roi de France, en représailles de ce que la gouvernante en avoit usé de même à l'égard de sa maison royale de Folembrai, entre Noyon et Laon. Le château de Mariemont a été rebâti depuis. S. A. R. le duc Charles de Lorraine l'a beaucoup augmenté et embelli.

De Breuck donna, en 1539, le plan du château de Boussu, à deux lieues de Mons, appartenant à Jean Henin, comte de Boussu, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or. Il eut le sort de ses précédents; les ruines donnent encore une haute idée de sa magnificence. Avant ce désastre, on le regardait comme la maison la plus richement décorée qu'aucun particulier eût alors dans les Pays-Bas; tout le monde y alloit admirer les statues et les tableaux des grands maîtres; ils servirent longtemps d'étude aux jeunes artistes qui n'avoient ni les moyens, ni le loisir d'entreprendre le voyage d'Italie. Dans la grande galerie étoit une statue d'Hercule d'argent massif, ayant 6 pieds de hauteur, que les Parisiens offrirent en présent à l'empereur Charles V, lors de son passage à Paris, en 1540, et qu'il donna ensuite au comte de Boussu. Cette statue avoit été faite par Chevrier, sculpteur d'Orléans, d'après le modèle de maître Roux (*Rossi*), italien.

Voici les ouvrages en sculpture que de Breuck fit pour l'église de S^{te}-Waudru, à Mons :

Deux autels en marbre, l'un dédié à saint Barthélemy, l'autre à la Madeleine; ils sont ornés de bas-reliefs et de statues.

¹ Petite ville du Hainaut autrichien à 3 lieues et demie de Mons.

La décoration en marbre du jubé; sur la face antérieure, il y a sept statues et onze bas-reliefs; les statues sont de grandeur naturelle et représentent les quatre Vertus cardinales et les trois théologiques.

Les bas-reliefs ont différentes formes et grandeurs; ils représentent : la Cène, la Flagellation, l'*Ecce homo*, Jésus-Christ condamné par Pilate, le Portement de croix, S^{te}-Waudru faisant bâtir une église, le Jugement dernier; les autres sujets sont allégoriques.

La face postérieure du jubé est ornée de trois statues qui représentent Jésus-Christ, Moïse, David, et de trois bas-reliefs : la Résurrection, l'Ascension, la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres ¹.

GUILLAUME VAN TETRODE, *sculpteur*.

Né à Delft, florissoit vers le milieu du XVI^e siècle. Les historiens et les poètes hollandais égalent ses ouvrages à ceux de Praxitèle et aux précieux antiques que Rome renferme. Junius, entre autres, dit : *Habet Hollandia et sculptorem marmorarium Guilielmum Tetrodium, quem nedum Praxisteli, sed etiam toti prope Romae nunc opponat*. Nous ne déciderons pas si cet éloge est bien fondé; nous conjecturons que Van Tetrode, en consultant la nature et les antiques de Rome, s'est fait une manière plus libre, plus dégagée et plus parfaite que celle de beaucoup de serviles imitateurs de son temps, qui copioient la nature sans en choisir les beautés et sans en écarter les défauts. Le plus

¹ De Boussu dit que les ornements de ce jubé furent commencés, en 1561, par un sculpteur italien, qui mourut en 1571, et qu'ils furent achevés par Jacques Du Brucque. Cet auteur se trompe : Du Brucque (De Breuck) exécuta seul cet ouvrage et y travaillait en 1545, comme il conste par les archives de l'église de S^{te}-Waudru.

estimé des ouvrages de cet artiste étoit le maître-autel en marbre de la vieille église de Delft, lequel étoit orné des statues des douze apôtres. Le poète hollandais, Musius, fait l'éloge de cet autel dans ces vers :

*Hoc opus augustum diverso ex marmore pulchro ,
Perfectum , ut nusquam cultus inventas ,
Alter Praxiteles , si non illustrior illo est ,
Delphus apud Delphos , Tetrodius statuit.*

Pendant les troubles des Pays-Bas, Guillaume, prince d'Orange, défendit expressément qu'on brisât cet autel; il le donna en présent au comte de Schwartzsburg; celui-ci fit placer les statues des apôtres dans une des églises de Strasbourg.

JEAN DE THUIN, architecte.

Cet artiste bâtit l'église de S^{te}-Waudru, à Mons, laquelle est une des plus belles des Pays-Bas. Elle est bâtie dans le genre gothique moderne, ayant 330 pieds de longueur sur 110 de largeur; elle fut achevée en 1589 ¹. Cet édifice sacré a un air de majesté qui inspire le respect sans avoir aucune décoration.

Jean de Thuin mourut à Mons le 26 août 1556, et fut inhumé dans l'église de S^{te}-Waudru, où l'on voit son épitaphe, dont l'inscription est conçue en ces termes :

*Chi gist Jean de Thuin, officier tailleur
d'image, conducteur de l'ouvrage d'architecte
de ceste église, qui trépassa l'an 1556, le 26
avost, et auprès de lui gist Jean de Thuin,
son filz, ayant exercé le mesme esta,
et décédé le xii octobre l'an 1596.*

¹ La Martinière, dans son *Dictionnaire géographique, etc.*, dit que cette église fut achevée en 1449 : erreur, selon de Boussu, dans son *Histoire de Mons*, qui dit qu'elle fut achevée en 1589.

PIERRE COECKE ¹, *architecte*,

Peintre et graveur, naquit à Alost ², en 1502 ³. Il demeura longtemps en Italie, et voyagea en Turquie, où il fit une suite de dessins des cérémonies turques qu'il a gravées depuis. Coecke mourut à Bruxelles, le 6 décembre 1550 ⁴, âgé de 48 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de St-Géry, où on voyoit ci-devant son tombeau avec cette inscription :

D. O. M.

*Siste pedem lector, sanctam huic optato
quietem. Petro Coecke, cognomento ab Alosto,
Caroli V. Caesaris ac Mariae, Hungariae reginae,
pictori ordinario, ingenio, arte, industria
incomparabili, Maria conjux moestissima
pientissimo conjugi pos. Vixit ann. XLVIII,
mens. IV, dies II. Decessit Bruzellis VI
decembris anno MDL. Natus Alost. MDII.*

Coecke est plus connu par les ouvrages qu'il publia sur l'architecture que par ceux qu'il a fait exécuter. Il traduisit en flamand les cinq premiers livres d'architecture de Sébastien Serlio; cette traduction fut imprimée en corps, en 1553, à Anvers, et à Amsterdam, en 1616.

¹ Quelques auteurs ont étrangement défiguré le nom de cet artiste, qu'ils nomment Cock, Cocco, Coech, Kouc, Koek, Kouck, Kockio; le *Moreri* de 1759, trompé par la différence de ces mots, en fait deux articles séparés : dans l'un on le nomme Kouc, dans l'autre Koeck.

² Petite ville de la Flandre autrichienne, entre Bruxelles et Gand.

³ M. Descamps, dans ses *Vies des peintres flamands*, etc., marque sa naissance en 1500 : erreur ! il naquit en 1502, selon l'inscription de son épitaphe.

⁴ M. Descamps, même ouvrage, dit qu'il mourut en 1553, et La Combe, dans son *Dict. des beaux-arts*, dit que ce fut en 1551 : erreurs ! il mourut en 1550, selon l'inscription de son épitaphe.

Il traduisit en françois les quatre premiers livres de Serlio, imprimés en 1550.

Il traduisit en allemand le quatrième livre de Serlio, imprimé en 1558.

Voici l'éloge que l'on trouve de cet artiste, placé au bas de son portrait gravé par Théodore Galle :

*Petro Coecke, Alostano.
Pictor eras, nec eras tantum, Petre, pictor, Alostum
Qui factis hac orbi notius arte tuum :
Multa sed accessit multo ars tibi parva labore,
Cujus opus pulchras aedificare domos.
Serlius hanc italos : tu Serli deinde bilinguis
Interpres, Belgas, Francigenasque doces.*

ROMBAUT DE DRYVERE, JEAN DE HEERE, GUILLAUME
PALUDANUS, *sculpteurs.*

Rombaut de Dryvere naquit à Malines et florissoit en 1540; il a fait le tabernacle de l'église de l'abbaye de Tongerlo, ordre de Prémontré, dans le Brabant. Ce monument a la forme d'une pyramide et a 50 pieds de hauteur; sa décoration consiste en colonnes, en figures de différentes grandeurs, en bas-reliefs d'albâtre délicatement travaillés, qui représentent des sujets du Vieux et du Nouveau-Testament.

Arnoud Streyers, treizième abbé de cette maison, a fait exécuter ce tabernacle, qui fut achevé en 1547, après huit années de travail; voici ce qu'en dit Sanderus : *Opus vere heroicum et quod inter miracula Belgii merito possit numerari, toto enim Belgio simile haud reperias.*

Il est placé à la droite du maître-autel, selon l'usage du XVI^e siècle, où communément le Saint-Sacrement n'étoit pas conservé au maître-autel, dans les Pays-Bas.

Jean de Heere naquit à Gand et florissoit vers le milieu du XVI^e siècle. La plupart de ses ouvrages furent détruits, en 1568, pendant les troubles des Pays-Bas; Marc van Varnewyck cite les suivants :

A Gand, dans l'église de l'abbaye de S'-Pierre, le mausolée en marbre d'Isabelle d'Autriche, reine de Danemarck.

Le mattre-autel en marbre, décoré de figures et d'un bas-relief qui représentoit l'ensevelissement de Jésus-Christ.

Dans l'église de S'-Jean, à présent la cathédrale, le mausolée en marbre de Luc Munick, premier prévôt mitré de cette église.

Le jubé en marbre, décoré de statues et de bas-reliefs.

Guillaume Paludanus, nommé abusivement Polidamo par M. Le Virloys, dont le nom flamand est vraisemblablement Van den Broeck ou Van den Poel, naquit à Anvers.

Guichardin loue les talents de cet artiste, dont la plupart des ouvrages furent détruits pendant les troubles des Pays-Bas. Il fut reçu, en 1557, à l'Académie de peinture et de sculpture d'Anvers, connue alors sous le nom de la *Confrérie de S'-Luc* ou de la *Chambre des peintres* ¹. Paludanus mourut le 11 mars 1579, âgé de 50 ans et fut inhumé dans la cathédrale; son épitaphe n'existe plus; elle portoit cette inscription :

*Wie rust hier door de doot subject?
'T is Paludanus, beeldsnyder gepresen
In 't leven, ouwt L jaeren perfect,
Sterft den II mert, soo elck mach lesen,
Godt wil door Christum syn saligheyt wesen.*

M.D.LXXIX.

¹ Cette Académie, une des plus anciennes et des plus célèbres de l'Europe, a eu des membres du plus grand mérite. On ignore la date de son institu-

CORNEILLE DE VRIENDT, *sculpteur et architecte,*

Naquit à Anvers, en 1518, de Corneille De Vriendt et de Marie Goos. Il étoit le frère de François De Vriendt, peintre célèbre, surnommé le Raphaël de la Flandre. Notre artiste étudia la sculpture et l'architecture à Rome, et fut le premier qui introduisit les grotesques ¹ dans les Pays-Bas. De Vriendt mourut à Anvers, le 20 octobre 1572, et fut inhumé dans le cimetière des Récollets, où on voit son épitaphe avec cette inscription qui lui est commune avec d'autres personnes de sa famille :

Hier leet begravē Cornelis de Vrint alias Floris steēhouder, sterf A° 1558, de 17 septembr, ende syn huysvrouwe Margriete Goos, sterf A° 1577, de 11 octobr, ede synē sone François Floris, schilder, sterf A° 1570, den 1 octobr, en̄ syne sone Cornelis Floris, beeldsnyder en̄ architect, sterf A° 1575, de 20 octobr, met Elisabeth Machiels, syn huysvrouwe, sterf A° 1570, de 23 april, ede Jacob Floris, glasschrifer, sterf A° 1581, den 8 juni, met Mechtel Jacobsen, syn huysvrouwe, sterf A° 1580, en̄ Susana, dochter van Corne Floris, ende Cornelis Floris Cornelis sone, schilder en̄ beeldsnyd., sterf A° 1615, de 12 mey, en̄ Jan Floris, sone van Cornelis den derden, sterf den 2 meert A° 1650.

Bidt voor de sielen.

Il bâtit, en 1560, l'hôtel de ville d'Anvers, qui coûta plus de 400,000 florins. Il fut achevé en 1565.

De Vriendt a fait la décoration en marbre du jubé de la

tion; il est certain qu'elle florissoit en 1442. Elle languissoit vers le commencement de ce siècle, mais elle a repris une nouvelle consistance par la protection de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, etc., gouverneur des Pays-Bas.

¹ On appelle *grotesques* des ornements de pur caprice, variés de figures d'animaux, de feuillages, de fleurs et de fruits, etc. (Ph. E.)

cathédrale de Tournay; elle consiste en trois statues, celles de la sainte Vierge, de saint Piat, de saint Éleuthère, et en douze bas-reliefs, lesquels représentent : Abraham conduisant son fils Isaac au sacrifice, le Serpent d'airain, Susanne devant ses juges, le prophète Jonas jeté dans la mer, où il est rejeté par la baleine, le martyr des Machabées, la Flagellation, l'*Ecce homo*, le Portement de la croix, Jésus-Christ attaché à la colonne, l'ensevelissement de Jésus-Christ, sa résurrection.

ALEXANDRE COLIN, ALBERT DE BRULE, *sculpteurs*.

Alexandre Colin naquit à Malines et florissoit vers le milieu du XVI^e siècle. Il a fait, par ordre de l'empereur Ferdinand I^{er}, le superbe mausolée de l'empereur Maximilien I^{er}, placé dans l'église des Franciscains à Inspruck. Ce monument est composé d'un sarcophage carré de marbre noir, ayant 16 pieds de longueur sur 8 de largeur, sur lequel est posée la statue en bronze de Maximilien, de grandeur naturelle, revêtu de ses armes et d'un manteau impérial; il est à genoux, élevant ses bras vers le ciel, où portent ses regards. Les faces latérales du sarcophage sont ornées de vingt-quatre bas-reliefs en marbre blanc, qui représentent les exploits les plus remarquables de ce prince. Aux angles du sarcophage, on voit les quatre vertus cardinales en bronze, de grandeur naturelle.

Albert De Brule, ou Van den Brulle, naquit à Anvers et florissoit à Venise vers le milieu du XVI^e siècle. Il a fait la belle boiserie du chœur de l'église de S'-George-le-Majeur; elle est décorée de figures et de bas-reliefs qui représentent des sujets de la vie de saint Benoît.

HENRI DE PAS, SÉBASTIEN VAN NOYE, *architectes.*

Henri De Pas naquit à Anvers et donna, en 1566, le plan de la Bourse des Marchands, à Londres, construite de marbre de Rans, en Hainaut. Cet édifice avoit 200 pieds de longueur sur 180 de largeur; il fut bâti aux dépens du chevalier Gresham, négociant célèbre, et fut détruit par le terrible incendie de Londres, en 1666.

De Pas construisit, en 1568, l'hôtel des villes anséatiques, à Anvers, lequel a 250 pieds de longueur et presque autant de largeur; il étoit orné ci-devant d'une tour qu'on a abattue depuis.

Sébastien Van Noye, architecte et ingénieur, nommé Sébastien d'Oya par les Italiens, naquit à Utrecht en 1523. Il étudia l'architecture à Rome, et y dessina avec beaucoup d'exactitude les thermes de Dioclétien ¹, qui furent gravés par Jérôme Cock, en 1558. Ces estampes forment un recueil qui a pour titre : *Thermae Diocletiani imperatoris, quales hodie etiamnum exstant sumptibus et ardenti erga venerandam antiquitatem studio Antoni Perenoti, episcopi Atrebatensis, in lucem eductae, industria et incomparabili labore Sebastiani ab Oya, Caroli V architecti, tanti herois impulsu quam exactitudine ad vivum a fundo usque descriptae, ab uberiori prorsus interitu vindicatae et ab Hieronimo Coccio Antwerpiano in aes incisae.*

Ces estampes sont fort recherchées et sont devenues très-rares. Feu M. Mariette, à Paris, en possédoit un exemplaire, qui fut vendu 525 livres dans sa vente, en 1776.

¹ Les Romains appeloient *thermes*, des palais où il y avoit des bains et des étuves

(546)

Van Noye mourut à Bruxelles, le 3 juin 1557, et fut inhumé dans la collégiale de S^{te}-Gudule, où on voit son épitaphe avec cette inscription :

Pas à pas passons.

D. O. M.

*Cy gist Sebastien Van Noy, jadis ès pays
de par deçà architecte general des fortifications
de l'empereur Charles V^e et de son fils
Philippe, roy d'Engleterre, etc., qui trépassa
l'an M.D.LVII, le XV^e jour de juing, et Anne
Van der Linden, sa femme...*

JEAN DE BOLOGNE, sculpteur et architecte.

Chevalier de l'ordre royal et militaire du Christ en Portugal, premier sculpteur de François I^{er} et de Ferdinand I^{er}, grands-ducs de Toscane, naquit à Douai en 1529. Il apprit les éléments de la sculpture chez Jacques De Breuck, passa ensuite en Italie et y devint élève de Michel-Ange Buonarotti; il fit, sous cet homme célèbre, de si grands progrès, qu'il mérita, comme lui, de tenir le premier rang parmi les plus habiles sculpteurs de son siècle. François I^{er}, grand-duc de Toscane, informé de la supériorité de ses talents, l'appela à Florence et lui donna constamment des preuves de sa protection. Après la mort de ce prince, en 1574, Ferdinand I^{er}, son successeur, eut pour lui la même considération.

Ce ne fut pas à Florence seule que De Bologne fit briller son mérite; sa réputation, répandue dans les principales cours de l'Europe, le fit beaucoup rechercher. Il travailla pour les empereurs Maximilien II et Rodolphe II, pour les rois d'Espagne Philippe II et Philippe III, et pour

Frédéric III, duc de Bavière. Il fut comblé de présents et d'éloges par tous ces princes. Rome, Boulogne, Gènes, Lucques, Pise, enfin les plus célèbres villes d'Italie, s'empressèrent aussi de posséder quelques monuments de son ciseau.

On doit dire, à la gloire de cet artiste, que peu de sculpteurs ont travaillé autant que lui, et qu'il en est encore moins qui l'aient fait avec autant de succès. La nature l'ayant doué des plus heureuses dispositions pour la sculpture, il cultiva constamment cet art, et, jusqu'à la fin de sa longue carrière, il n'eut d'attachement que pour ce qui pouvoit l'y perfectionner.

De Bologne mourut à Florence, le 14 août 1608, âgé de 79 ans, et fut inhumé dans l'église de la Nunziata, dans une chapelle derrière le maître-autel. On y voit son épitaphe, qu'il avoit fait ériger en 1599, avec cette inscription :

J. C. R.

*Joannes Bologna Belga Mediceor. P. P. R. nobilis
alumnus, eques militiae J. Christi, sculptura
et architectura clarus, virtute notus, moribus
et pietate insignis, sacellum Deo semp. sibi
cunctisque Belgis earumdem artium cultoribus
P. anno Dom. M.D.I.C.*

De Bologne a formé d'excellents élèves ; parmi eux on distingue Pierre Tacca ¹, François Picardi, Dominique Portigiani, frère convers de l'ordre de S^t-Dominique ;

¹ Né à Carrare, mort à Florence en 1640. Ses principaux ouvrages sont : les quatre esclaves en bronze qui décorent le piédestal de la statue de Ferdinand I^{er} à Livourne, et la statue équestre en bronze de Philippe IV, roi d'Espagne, au palais de Buen-Retiro, près de Madrid.

François et Gaspard della Bella, frères; Antoine Susini ¹; Anzirecelle, allemand; Jean Mont ²; Hubert le Sœur ³ Adrien de Vries et Pierre de Franqueville, dont on parlera dans la suite de ces mémoires.

Ses ouvrages.

A Florence, dans l'église de S^t-Marc, six figures en marbre plus grandes que nature, placées dans la chapelle de saint Antonin, archevêque; elles représentent saint Jean-Baptiste, saint Philippe, saint Antoine, saint Édouard, saint Dominique, saint Thomas d'Aquin, plusieurs anges en bronze de grandeur naturelle et six bas-reliefs aussi en bronze, qui expriment des sujets de la vie de saint Antonin.

Une statue en marbre de ce saint archevêque, placée au-dessus de l'arcade qui forme l'entrée de la même chapelle.

Dans l'église de la Nunziata, plusieurs bas-reliefs en bronze qui représentent les mystères de la Passion et un grand crucifix de même métal, placés dans une chapelle derrière le mattre-autel.

Une statue de saint Luc en bronze plus grande que nature, placée au frontispice de l'église de S^t-Michel.

La statue équestre en bronze de Cosme I^{er}, grand-duc de Toscane, érigée au milieu de la place du Vieux-Palais. Sur la face

¹ Florentin, mort en 1624. Il fut à Rome, où il copia les meilleurs anti-ques qu'il jeta en bronze, particulièrement l'Hercule Farnèse.

² Né à Gand, fut sculpteur de l'empereur Rodolphe II. Ayant essuyé quelques disgrâces à la cour de ce prince, il se retira à Constantinople et s'y fit mahométan.

³ Étoit François et florissoit à Londres vers l'an 1625. Il a fait la statue équestre en bronze de Charles I^{er}, placée à Charingcross, et le magnifique mausolée de Georges de Villiers, duc de Buckingham, mort en 1628, érigé à Westminster, dans la chapelle de Henri VII.

antérieure du piédestal on lit cette inscription :

*Cosmo Medici magno Etruriae duci primo , Pio , felici ,
invicto , justo , clementi , sacrae militiae Paetisque
in Etruriâ auctor , Patri Patriae et Principi optimo
Ferdinandus F. mag. dux III, erecti an. M.D.L.XXXIIII.*

Les autres faces du piédestal sont décorées avec des bas-reliefs en bronze et des inscriptions.

Le premier représente Cosme I^{er} à genoux devant le pape Pie V, dont il reçoit le titre de grand-duc.

Ob zelum Rel. praecipuumque justitiae studiū.

Le second bas-relief exprime la cérémonie qui se célébra à Florence lorsque le sénat lui remit l'autorité souveraine.

Plenis liberis seu Fl. suffragiis dux Patriae renuntiatur.

Le troisième bas-relief représente Cosme I^{er} faisant son entrée triomphante à Sienne, après la conquête de cette ville.

Profligatus hostibus , in deditonem acceptis senensibus.

La statue équestre en bronze de Ferdinand I^{er}, érigée au milieu de la place de la Nunziata.

La statue pédestre en marbre de Cosme I^{er}, placée au-dessus de la grande arcade du rez-de-chaussée de la galerie des antiques du côté de l'Arno.

Les statues en bronze de Cosme I^{er} et de Ferdinand I^{er}, placées dans une chapelle destinée à la sépulture des grands-ducs, jointe à l'église de S^t-Laurent ¹.

Un groupe en marbre composé de trois figures, placé sur un piédestal, au milieu de la troisième arcade de la Loggia. Il re-

¹ Cette chapelle est une des plus belles choses de l'Italie; elle est de forme octogone, terminée par une coupole de 86 pieds de diamètre et de 187 pieds de hauteur sous la voûte; l'une des huit faces de la chapelle est réservée pour l'autel, une seconde pour la porte d'entrée, et les autres sont occupées par six tombeaux, dont deux de granit oriental et quatre de granit égyptien.

présente un soldat romain qui enlève une Sabine; aux pieds du soldat est un vieillard abattu, qui parott être le père de la Sabine, et qui fait d'inutiles efforts pour arrêter le ravisseur. Voici le jugement que M. l'abbé Richard porte de cet excellent morceau : « Il réunit, dit-il, une belle représentation des trois âges de la vie : de la jeunesse, de l'âge viril et fort et de la foible vieillesse, représentés avec des passions différentes; la douleur et la colère sont bien exprimées sur le visage du vieillard; les mouvements du soldat romain sont vigoureux, son aspect a de la fierté et une sorte de fureur que lui inspirent la résistance qu'il éprouve et la force qu'il faut qu'il emploie pour enlever la femme qu'il soutient en l'air, et se débarrasser en même temps du vieillard qui veut l'arrêter. La jeune femme est d'une taille légère et agréable, l'effroi et la crainte sont marqués sur son visage; ces passions altèrent sa beauté, mais ne la détruisent point ¹.

Borghini rapporte le sonnet suivant, fait à la louange de ce groupe; le poète, pour mieux en exprimer la perfection et faire l'éloge de l'artiste, le dépeint en Pygmalion amoureux de sa statue qu'il enlève, après que Vénus l'eût animée à sa prière :

*Non questo ratto ò quello il fabre elesse
In marmore rassembrar, ma vaga, e bella
Donna mostarne, e'n leggiadri atti fella
Nuda, e lasciva, ond' ogni cor ne ardesse
Fidela ardente giovine, e le imprese
Bacia le labbra, e fisse il guardo in ella;
Indi rivolto à lamorosa stella,
Novo Pigmalion pregande fesse.
La dea pietosa a le marmore membra
Die vita; ond ei l'abbraccia, ella suretra*

¹ De Murr, dans sa *Bibliothèque de peinture, etc.*, cite un recueil d'éloges fait au sujet de ce groupe; il a pour titre : *Compozizioni di diversi authori in laude del ritratto della Sabina, scolpito in marmo da Gia. Bologna*; à Florence, 1585, in-4° avec figures.

*Gia tolta al mastro, al predator impreda
Quand ecco il timor quella, e fia ch'il creda?
Lamante il duol, lo stupor l'altro impetra,
Qual meraviglia e' s'ogn un vivo sembra?*

Un groupe qui représente le combat d'Hercule et du centaure Nessus, taillé d'un seul bloc de marbre, placé sur un piédestal près le couvent des Théatins. « Ce groupe, dit M. l'abbé Richard, est d'une exécution très-hardie; toute la masse ne porte que sur les jambes de derrière du centaure, qui sont fort repliées; cependant la ligne d'appui est juste, mais cachée avec tant d'art qu'elle n'a mis aucune roideur dans la figure du centaure ni dans celle d'Hercule, qui ont conservé l'un et l'autre la souplesse et le mouvement de deux athlètes vigoureux et adroits, dont l'un veut assurer sa victoire et l'autre se soustraire à la force qu'il ne peut surmonter. »

Un groupe de deux figures servant de décoration à une fontaine publique placée dans un carrefour, près le Ponte-Vecchio. Ce monument représente un soldat armé, qui porte le cadavre d'un guerrier mort de ses blessures; les uns disent que c'est Ajax qui vient d'enlever des mains des Troyens le corps mort de Patrocle; les autres, que c'est Ajax lui-même porté par un soldat. Le peuple nomme ce morceau le groupe d'Alexandre-le-Grand, quoiqu'il ne soit analogue à aucune des circonstances de la vie de ce héros.

Un groupe de deux figures en marbre, qui représente Samson qui terrasse un Philistin; il sert de décoration à la fontaine du jardin botanique du grand-duc.

Douze figures en bronze, qui ornent la fontaine de la place du Vieux-Palais; elles représentent des enfants, des nymphes et des tritons, qui environnent le bord du bassin; le Neptune, les tritons et les chevaux qui sont au milieu du bassin ont été faits par Barthélemi Ammanati, sculpteur florentin.

Dans le jardin du palais du grand-duc, une fontaine décorée

par une statue colossale de Neptune en marbre, ayant à ses pieds trois autres statues, qui représentent le Nil, l'Euphrate et le Gange; ils versent de l'eau à grands flots dans un bassin de granit d'Égypte d'une seule pièce, qui a 20 pieds de diamètre.

Au palais Ricardi, une statue de Mercure en bronze, qui est posé uniquement sur le bout d'un pied, et qui fait l'admiration des connoisseurs par la difficulté presque inconcevable d'un si parfait équilibre. Cette statue étoit ci-devant dans la villa de Médicis à Rome.

Dans le jardin de Pratolino ¹, une statue colossale de plus de 60 pieds de proportion, elle représente le mont Apennin par la figure d'un homme nu assis sur un dragon d'une grosseur énorme, que l'Apennin semble pourtant écraser par son poids, et l'obliger de rendre par la gueule des torrents d'eau qui tombent dans un étang qui est immédiatement au-dessous de lui. La masse de ce colosse est formée de morceaux de pierres entassés les uns sur les autres avec tant d'art et d'intelligence, qu'à un certain point de vue, dans l'éloignement, le colosse paroit très-bien proportionné et fini, mais à mesure que l'on en approche, les traits grossissent tellement que, de près, l'œil n'aperçoit plus qu'une masse informe.

A Livourne, la statue colossale pédestre en marbre de Ferdinand I^{er}, grand-duc de Toscane, érigée sur le quai du Petit-Port. Au bas du piédestal, il y a quatre esclaves africains en bronze faits par Pierre Tacca.

A Pise, les trois belles portes de bronze qui sont à l'entrée principale de la cathédrale; elles sont ornées de bas-reliefs bien répartis, représentant plusieurs sujets de la vie de Jésus-Christ.

Un grand crucifix en bronze et deux anges placés au maître-autel de la même église.

¹ Maison de plaisance du grand-duc, à 2 lieues de Florence, ornée de beaux jardins; c'est un des plus beaux édifices de l'Italie, et peut-être un des endroits les plus délicieux du monde, surtout en été.

Une statue colossale de saint Jean-Baptiste en bronze, placée au-dessus du dôme du baptistère ¹.

A Lucques, dans la grande église, un autel en marbre, décoré de deux anges et de cinq figures plus grandes que nature.

A Bologne, la décoration en bronze de la fontaine de la Grand'Place; c'est un grand bassin de marbre, au milieu duquel il y a un piédestal cantonné de quatre sirènes assises sur des dauphins : elles pressent leurs mamelles pour en faire jaillir l'eau; au-dessus du piédestal on voit Neptune debout, d'une main il tient son trident et étend l'autre dans l'attitude où Virgile exprime si bien sa fierté à ce vers :

Quos ego! sed motos praestat componere fluctus.

Au bas de cette statue, il y a quatre enfants assis, soutenant de petits dauphins en l'air; ils jettent de l'eau, laquelle tombe dans des grandes coquilles placées aux faces du piédestal, d'où elle retombe dans le bassin, exhaussé sur trois grandes marches. Cet ouvrage, fait, en 1563, aux frais du sénat, coûta 60,000 écus d'or, y compris la dépense des canaux souterrains.

A Rome, une statue pédestre en bronze de Henri IV, roi de France, érigée dans le portique de l'église de S'-Jean-de-Latran par le chapitre de cette église, en reconnaissance de ce que ce prince avoit réuni à perpétuité, à sa mense, les revenus de l'abbaye de Clérac, en Agénois. Le roi y est représenté armé et vêtu à la romaine, tenant d'une main un sceptre et posant l'autre sur la garde de son épée. Sur le piédestal, on lit cette inscription :

*Paulo V, pontifice maximo sacerdote, Henrico IIII,
Francorum ac Navarrorum regi christianissimo,
Pietate alteri Clodoveo, varietate praeliorum Carolo*

¹ Le baptistère de Pise est une église en forme de dôme, séparée de la cathédrale; c'est la seule où l'on baptise dans cette ville. Cela se pratique de même dans tous les endroits où il y a de ces sortes d'édifices; on y baptisoit autrefois les enfants par immersion.

Magno, amplificandae studio Religionis sancto Ludovico, generis propugnatori, statuam hanc aeneam sacro-sanctas Lateranensis Basilicae capitulum et canonici grati animi monumentum collocandum curarunt. Carolo de Newville D. d'Harcourt Regio oratore, anno CIO.LO.CVIII.

A Gènes, dans l'église de St-François-di-Castello, six anges, sept bas-reliefs et six figures en bronze, placés dans la chapelle de Grimaldi. Les figures représentent la Foi, l'Espérance, la Charité, la Justice, la Force, la Tempérance. Les bas-reliefs expriment : Jésus-Christ devant Caïfe, sa flagellation, son couronnement d'épines, l'*Ecce homo*, sa condamnation à mort, le portement de croix, l'ensevelissement.

Sur l'autel de la même chapelle est un grand crucifix en bronze.

A Casa-del-Campo ¹, la statue équestre en bronze de Philippe IV, roi d'Espagne.

A Marly ², un groupe en bronze représentant l'enlèvement de Pandore par Mercure.

A Meudon ³, une statue d'Esculape en bronze, placée près le grand escalier.

A Paris, la statue équestre en bronze de Henri IV, placée sur une esplanade au milieu du Pont-Neuf. Sa Majesté y est représentée couronnée de laurier et armée comme on l'étoit de son temps, avec des brassards, des cuissards, ayant par dessus sa cuirasse l'ordre du St-Esprit. Le piédestal est de marbre, décoré de cinq bas-reliefs et de quatre esclaves en bronze, faits par

¹ Maison royale dans les environs de Madrid.

² Maison royale de France, à 4 lieues de Paris, dont les jardins sont délicieux ; ils reçoivent les eaux d'une machine hydraulique construite sur le bord de la Seine, inventée par Rennequin Sualème, liégeois ; elle coûta plus de huit millions.

³ Maison royale à 2 lieues de Paris, bâtie sur un côteau, sur le bord de la Seine, d'où l'on a une vue magnifique.

Pierre de Franqueville; les bas reliefs représentent la prise d'Amiens, celle de Montmélian, la bataille d'Arques, celle d'Ivry, l'entrée triomphale de Henri IV dans Paris, en 1594.

Sur la face antérieure du piédestal on lit ces inscriptions :

*Errico IIII, Galliarum imperatori Navarr. R.
Ludovicus XIII, filius ejus, opus incho. et intermissum
pro dignitate pietatis et imperii plenius
et amplius absolvit Emin. D. C. Richeliius
commune votum populi promovit; super illust.
viri de Bullion, Boutillier, P. aerarii F. faciendum
curaverunt M.D.C.XXXV.*

*Quisquis haec leges, ita legito uti optimo Regi
praecaberis exercitum fortem, populum fidelem,
imperium securum et annos de nostris. B. B. F.*

Inscription sous la bataille d'Arques :

*Genio Galliarum S. et invictissimo R. qui Arquensi
praelio magnas conjuratorum copias parva manu fudit.*

Inscription sous la bataille d'Ivry :

*Victori, triumphatori feretrio, perduelles ad
Evariacum caesi, malis vicinis indignantibus,
et faventibus clementis. imper. Hispano
duci optima reliquit.*

Inscription sous la prise d'Amiens :

*Ambianum Hispanorum fraude intercepta, Errici M.
virtute asserta, Ludovicus XIII. M. P. F. isdem ab hostibus
saepius fraude ac scelere tentatus, semper justitia et
fortitudine superior fuit.*

Inscription sous la prise de Montmélian :

*Mons omnibus ante se ducibus regibusque frustra
petitus, Errici M. felicitate sub imperium redactus,
ad aeternam securitatem ac gloriam Gallici nominis.*

Inscription sous l'entrée triomphale dans Paris :

*N. M. Regis rerum humanarum optimi, qui sine
caede urbem ingressus, vindicata rebellionis,
Extinctis factionibus, Gallias optata pace composuit.*

M. de Sainte-Foi, dans ses *Essais historiques sur Paris, etc.*, fait une réflexion judicieuse au sujet de ce monument. On auroit dû supprimer les esclaves enchaînés et les inscriptions du piédestal : on n'eût dû mettre que simplement : *Henri IV.*

Revenons à notre sujet. La statue équestre du roi fut faite à Florence par ordre de Ferdinand I^{er}, grand-duc de Toscane, et Cosme II, son successeur, la donna en présent à Marie de Médicis, régente de France. On embarqua la statue à Livourne, et le vaisseau ayant fait naufrage vers l'île de Sardaigne, ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'on parvint à la tirer du fond de la mer; on la mit ensuite à bord d'un autre vaisseau qui arriva au Havre-de-Grâce vers le commencement du mois de mai 1613. Quoique ce navire eût été attaqué et poursuivi par les pirates, la statue fut enfin transportée par eau jusqu'à Paris, et, le 13 août 1614, Louis XIII posa la première pierre aux fondations du piédestal. Cette cérémonie se fit avec beaucoup d'appareil et de pompe. Il est à remarquer que, par un usage ridicule, les Parisiens, en parlant de ce monument, disent toujours : *le cheval de bronze*; cette dénomination bizarre et presque injurieuse à ce grand roi donna occasion à M. de Voltaire à faire les vers suivants :

Superbes monuments, que votre vanité
Est inutile pour la gloire
Des grands héros dont la mémoire
Mérite l'immortalité!
Que sert-il que Paris, au bord de son canal,
Expose de nos rois ce grand original
Qui sut si bien régner, qui sut si bien combattre?
On ne parle point d'Henri-Quatre,
On ne parle que du cheval.

—
Nous avons mis les notes critiques à la fin du texte,

dans la crainte de le trop charger. Ceux qu'elles pourroient ennuyer n'ont qu'à les passer sans les lire; à l'égard de ceux qui aiment les détails et à être instruits à fond, ils nous sauront gré de les avoir transcrites ici.

NOTES.

M. Descamps, dans son *Histoire des peintres flamands, etc.*, dit, à la page 189, que Jean de Bologne naquit à Gand, et M. Pate, dans ses *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, dit, à la page 93, qu'il étoit Florentin.

Jean de Bologne naquit à Douai, selon Vasari, Borghini et Guichardin.

MM. Dandré-Bardon, Le Virlois et l'abbé de Fontenai marquent sa naissance en 1524.

Il naquit en 1529, selon l'inscription qui se voit sous son portrait gravé à Venise, par G. V. F.; on y lit : *Joannes Bolonius, Belgicus statuarius et architectus, aet. LX. Jacobus Kinig germanus amici honestissimi effigiem ad perpetuam ejus virtutis memoriam fieri curavit M.DLXXXVIII*. Il conste, par cette inscription, qu'il naquit en 1529, étant âgé de 60 ans en 1589.

M. l'abbé de Fontenai dit qu'il mourut vers l'an 1606.

Il mourut le 14 août 1608, selon Baldinucci.

M. l'abbé Richard attribue à Ammanati toute la décoration de la fontaine de la place du Vieux-Palais à Florence.

Les statues en bronze qui décorent cette fontaine ont été faites par Jean de Bologne, et celles en marbre par Ammanati. Voyez le *Voyage d'Italie, etc.*, par M. La Lande, t. II, p. 195.

Carlieri, dans sa *Description de Florence*, dit que les six figures en marbre qui décorent la chapelle de S'-Antonin, dans l'église de S'-Marc, ont été faites par Franqueville.

Elles sont du ciseau de Jean de Bologne, selon Borghini.

De Rombise, dans un livre intitulé : *Itinerarii per diversa Galliae ac Italiae loca, etc.*, édition de Mons, 1639, dit, à la

page 42, que la fameuse fontaine de Bologne fut exécutée par J. Strada, de Bruges.

La décoration de cette fontaine a été faite par Jean de Bologne, selon Borghini et selon l'inscription de l'estampe insérée dans le tome II du *Nouveau théâtre d'Italie, etc.*; on y lit : *Inventor et architectus fuit Thomas Lauretus Panormitanus. Aeneas statuas fecit J. Bologna Belga.*

M. l'abbé de Fontenai, dans son *Dictionnaire d'artistes, etc.*, article de Pierre Tacca, dit que cet artiste a fait le cheval qui porte Philippe III, roi d'Espagne, placé à Casa-del-Campo.

La statue du roi et celle du cheval furent faites par Jean de Bologne, selon don Antonio Ponz, dans son *Voyage pittoresque d'Espagne*, et, après le décès de l'artiste, Pierre Tacca, son élève, y mit seulement la dernière main.

Deseine dit que la statue de Henri IV, placée dans le parvis de S'-Jean-de-Latran à Rome, est l'ouvrage de Nicolas Cordier.

Ce monument a été fait par Jean de Bologne, selon le cavalier Marin, fameux poète italien, qui, en dédiant à Henri IV les vers suivants, composés au sujet de cette statue, s'exprime ainsi à la tête de ces vers :

*Arrigo re di Francia e di Navarra.
Statua di bronzo da gio. Bologna.
Bombarda fulminante
Fù già quel bronzo, indi stemprato e fuso,
Presa altra forma, altr' uso,
Del gran Henrico esprese il semblante.
O metallo fatale! hor dal fato
Pur coi trasformato,
Nume del ciel representando in terra,
Altro non è che un fulmina di guerra.*

RITRATTI, pag. 299.

M. Van Goor, dans sa *Description de Breda*, édition de 1744, in-folio, dit, à la page 61, que le nouveau château de Breda fut construit en 1536, sous la direction du fameux de Bologne.

Il n'est guère vraisemblable que de Bologne, qui, en 1536, n'étoit âgé que de 7 ans, ait donné le plan ou dirigé la construction de cet édifice.

M. Pate, en parlant de la statue équestre de Henri IV à Paris, assure que la statue du roi fut faite par Guillaume Du Pré, sculpteur françois.

M. l'abbé Lambert, dans son *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, dit, à la page iv du discours sur l'architecture, inséré dans le tome III, que la statue de Henri IV est de Franqueville de Cambrai.

M. l'abbé de Fontenai, dans son *Dictionnaire d'artistes, etc.*, article de Pierre Tacca, dit que la statue de ce prince est l'ouvrage de Jean de Bologne, mais que le cheval a été fait par Pierre Tacca.

Ces auteurs ont été induits en erreur. La statue de Henri IV et le cheval qui le porte ont été faits et jetés en bronze par Jean de Bologne, et, après sa mort, Pierre Tacca, son élève, eut ordre d'y mettre la dernière main, comme il conste par l'inscription suivante, écrite sur parchemin, où sont marqués la date et les noms des magistrats en présence et par les soins desquels ce monument a été érigé, avec le nom des artistes qui y ont travaillé, laquelle fut roulée et enfermée dans un tuyau de plomb que l'on plaça dans le ventre du cheval, lorsqu'on l'érigea sur son piédestal en 1614. Voici un extrait de cette inscription telle que Germain Brice l'a insérée dans sa *Description de Paris, etc.*, édition de 1698, t. II, p. 525 :

A la glorieuse et immortelle mémoire du très-auguste et très-invincible Henry-le-Grand, quatrième du nom, roi de France et de Navarre. Le sérénissime grand-duc de Toscane Ferdinand, meu d'un bon zèle pour la postérité, fit faire et jeter en bronze, par l'excellent sculpteur Jean de Bologne, cette statue, représentant à cheval Sa Majesté Très-Chrétienne, que le sérénissime grand-duc Cosme, second du nom, a fait élaborer par le sieur Pietro Tacca, son sculpteur, et l'envoia en très-digne présent, sous la conduite du chevalier Pescholini, agent de Son Altesse Sérénissime, à la très-chrétienne et très-auguste Marie de Médicis, reine régente en France, etc., etc.

JACQUES JONGELINGX, *sculpteur*,

Naquit à Anvers, en 1531, de Pierre Jongelingx et d'Anne Gramaye. Il voyagea en Italie. De retour dans les Pays-Bas, il fixa son séjour à Anvers, et y mourut, en 1606, âgé de 75 ans, exerçant la charge de directeur de la Monnoie de cette ville. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de S-André; son épitaphe, qui n'existe plus,

étoit composée de ces vers :

*Jacobi Jangelingi Antverpiensis duc. Brab.
Monet. praefectus. Tumulus.
Qui statuis animam mirabilis indidit ipsus;
Phidiae et arte potens, Praezitolisve fuit,
Hesperitis qui notus erat, qui notus et Eois,
Regibus et gratus, principibusque viris;
Atque ducali ideo praefectus rite monetae,
Qui laude egregia munus obivit idem,
Ergo mori juvenis ¹ potuit, vel debuit ille?
Qui aequavit veteres daodala in arte viros?
Perpetuaque fuit dignus florere Juventa?
Vivere et artificis aere perenne magis?
Ah jacet! ille tamen Juvenis modo pulvis et umbra,
Vive bene, omnia sunt vana, caduca, nihil.
Vixit an. LXXV, mens. VI, dies X.
Obiit ultima maii an. M.DC.VI.*

Ses ouvrages.

A Bruges, dans la collégiale de Notre-Dame, le mausolée de Charles, surnommé le Hardi, duc de Bourgogne ², composé d'un sarcophage de marbre noir, sur lequel est couchée la statue du duc en bronze doré; les faces du sarcophage sont ornées des armoiries de ce prince travaillées en émail, accompagnées des ornements de bronze; les frais de ce monument montèrent à plus de 20,000 florins, selon les comptes coulés au conseil des finances à Bruxelles, le 19 juin 1563 ³.

¹ Allusion à son nom, qui signifie, en flamand, *adolescent*.

² Tué le 5 janvier 1477 dans une bataille devant Nancy; son corps fut inhumé dans l'église de St-Georges à Nancy; il fut remis, en 1550, aux commissaires de l'empereur Charles V, qui le fit mettre en dépôt à Luxembourg, d'où son fils, Philippe II, le fit transporter à Bruges.

³ Foppens, dans ses *Délices des Pays-Bas*, article de *Bruges*, dit que ce mausolée fut érigé en 1550, par ordre de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; en quoi il se trompe: il fut érigé par ordre de Philippe II, en 1558, comme il conste par lettres patentes données à Mons, en Hainaut, insérées dans le *Sigilla comitum Flandriae* de Vredius.

Dans la citadelle d'Anvers, la statue pédestre ¹ en bronze du duc d'Albe, érigée, en 1571, au milieu de la place d'armes. Ce grand capitaine y étoit représenté dans une attitude menaçante, revêtu de ses armes, excepté la tête et le bras gauche qu'il étendoit vers la ville; de la main droite il tenoit un bâton de commandement; à ses pieds étoit une figure monstrueuse qui représentoit allégoriquement les troubles et les séditions de la révolte des prétendus réformés. Cette statue avoit deux têtes et quatre bras; une des mains tenoit un écrit et les trois autres une hache, un marteau, une torche; au col pendoient une besace d'où sortoient des serpents.

Au has de la statue on lisoit :

Jungelîngi opus ex aere captivo ,

parce qu'elle avoit été faite de six canons pris à la bataille de Geminghe. Sur la face antérieure du piédestal étoit cette inscription :

*Ferdinando Alvarez a Toledo, Albae duci, Philippi II,
Hispaniarum regis, apud Belgas praefecto, quod
extincta seditione, rebellibus pulsus, religione procurata,
justitia culta, provinciis pacem firmavit. Regis optimi
ministro fidelissimo positum.*

Don Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas, voyant que la statue du duc d'Albe irritoit les Anversois, la fit cacher, en 1571, sous un des bastions de la citadelle, et, en 1577, les Anversois ayant démoli une partie de cette forteresse, trouvèrent ce monument, le brisèrent et en firent fondre des canons.

A Anvers, huit statues en bronze de grandeur naturelle, représentant Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Bacchus, Vénus, Diane. Elles furent faites en 1585, et servirent de déco-

¹ M. Pate dit que c'étoit une statue équestre; erreur! elle étoit pédestre, selon Van Loon, Van Meteren et Strada.

ration à l'hôtel de ville, lors de l'entrée triomphale d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas.

Philippe Gallé a gravé ces statues; elles forment un recueil qui a pour titre : *Octo haec signa aenea ante aedes praetorias posuerat in foro magno senatus Antverpiensis, cum illustrissimus ac invictissimus princeps Alexander Farnesius urbem ingrederetur, XXVII mensis Augusti CIO. IO. LXXXV. Arte fusoria ex conflaverat ad humanae staturae magnitudinem, praestantissimus statuarius Jacobus Jungelingius, et horum eclipta aereis formis coelabat excudebatque Philippus Galleus.*

JEAN DE JUNI, *sculpteur,*

Dont le nom est vraisemblablement De Jonghe, naquit dans la Flandre, selon Velasco; il fut élève de Michel-Ange Buonarrotti; il s'établit ensuite à Valladolid, où il mourut vers l'an 1614, dans un âge fort avancé.

Ses ouvrages.

A Ségovie, dans la cathédrale, un bas-relief qui représente l'ensevelissement de Jésus-Christ, figures de grandeur naturelle.

A Salamanque, dans la cathédrale, deux figures qui représentent sainte Anne et saint Jean-Baptiste.

A Valladolid, dans l'église de S^t-Martin, une Descente de croix en terre cuite, que les plus habiles sculpteurs copient souvent.

Dans l'église appelée las Augustias, un groupe qui représente Jésus-Christ mort soutenu par la sainte Vierge.

De Juni et Grégoire Hernandez, sculpteur espagnol, firent de concert le fameux Calvaire de Valladolid.

GILLES VAN DER RIVIÈRE, NICOLAS D'ARRAS, *sculpteurs.*

Baglione parle avec éloge de ces deux artistes. Selon lui, ils s'acquirent une grande réputation à Rome, tant par l'excellence de leurs ouvrages que par le talent qu'ils avoient à restaurer les antiques.

Gilles Van der Rivière, plus connu en Italie sous le nom d'Egidio Fiamingo ou sous celui d'Egidio Della Riviera, naquit dans la Flandre et mourut à Rome, en 1600.

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de Notre-Dame-de-l'Anima, le mausolée en marbre du cardinal André d'Autriche.

Dans l'église de S^t-Jean-de-Latran, une statue de Moïse en marbre.

Dans l'église de S^{te}-Marie-Majeure, deux bas-reliefs en marbre; ils servent de décoration au mausolée du pape saint Pie V; l'un représente ce pontife donnant un étendard à Marc-Antoine Colonne, général de son armée navale contre les Turcs; l'autre bas-relief exprime le comte de Santa-Fiore recevant le bâton de commandement des mains du pape, avant que de partir pour la France à la tête de l'armée du S^t-Siège.

Deux bas-reliefs en marbre qui décorent le mausolée du pape Sixte V, placé dans la même église; l'un représente la canonisation de saint Jacques d'Alcala; l'autre, Sixte V qui envoie le cardinal Hippolyte Aldobrandini comme légat en Allemagne.

Nicolas d'Arras, nommé Nicolo Fiamingo par les Italiens, naquit à Arras, dont il retint le nom, selon la coutume de son siècle; il mourut à Rome, en 1598.

Ses ouvrages.

A Rome, dans l'église de Notre-Dame-de-l'Anima, le mausolée en marbre de Frédéric, duc de Clèves.

Dans l'église de S^t-Jean-de-Latran, une statue de Melchisedech en marbre.

Dans l'église de S^{te}-Marie-Majeure, deux bas-reliefs en marbre, placés au mausolée du pape Sixte V : ils représentent la Justice et la Charité.

Un bas-relief en marbre qui sert de décoration au mausolée du pape saint Pie V : c'est la bataille de Montcontour.

La statue pédestre en marbre de Marc-Antoine Colonne, général de l'armée navale du pape saint Pie V, placée dans la seconde salle du palais des Conservateurs à la place du Capitole.

PIERRE DE WIT, sculpteur et architecte,

Nommé Candido par les Italiens et Le Blanc par les François, parce que son nom flamand signifie la même chose ¹, naquit à Bruges et florissoit à Munich vers la fin du XVI^e siècle. Un de ses ouvrages en sculpture qui lui fait beaucoup d'honneur est le mausolée en marbre de l'empereur Louis IV, placé dans l'église de Notre-Dame, lequel, selon M. Algarotti, ne seroit point déplacé dans l'église de S^t-Pierre à Rome. Ce monument est décoré d'architecture et de seize statues, lesquelles représentent l'Empereur

¹ M. l'abbé de Fontenai, trompé par la différence de ces noms, a pris pour deux personnages le même homme, et en a fait deux articles séparés dans son *Dictionnaire d'artistes*; dans l'un, il ne le cite que comme peintre, et le nomme Pierre Candido, né à Munich, et dans l'autre, il le nomme Pierre De Wit, surnommé Le Blanc, et le qualifie peintre, sculpteur et architecte, né en Flandre.

Louis IV, Albert V et Guillaume V, ducs de Bavière, neuf anges et quatre soldats armés de lances et tenant des étendards et autres attributs de l'Empire.

De Wit bâtit, vers le commencement du XVII^e siècle, le palais électoral à Munich; cet édifice est un des plus grands et des plus commodes de l'Europe : il contient onze cours, dix-neuf galeries, vingt grandes salles, six chapelles, trois cents chambres richement peintes, pavées, lambrissées, et douze cuisines; enfin, on y compte deux mille six cents grandes croisées; l'escalier est un chef-d'œuvre d'architecture; mais il faut le chercher aujourd'hui, parce qu'on en a changé l'entrée. Ce magnifique palais a souffert deux incendies considérables, l'un, le 14 décembre 1729, et l'autre au mois de mars 1750; le dommage du premier fut évalué à 12,000,000 et l'autre à 500,000 florins.

ADRIEN DE VRIES, *sculpteur*,

Naquit à La Haye et florissoit à Prague vers la fin du XVI^e siècle. Il fut élève de Jean de Bologne, à Florence, et devint ensuite sculpteur de l'empereur Rodolphe II. Ce prince étoit le plus illustre Mécène de son temps, par la protection qu'il accordoit aux talents et par ses libéralités envers les artistes de mérite. Il faisoit rechercher et acheter de tous côtés les plus excellents tableaux et en forma la plus curieuse et la plus riche collection qui fût au monde. Gui Patin dit qu'elle contenoit cinquante tableaux du Titien et qu'il y avoit une petite chambre pleine d'ouvrages de Raphaël; lors de la surprise de Prague par les Suédois, en 1648, on transporta une partie de ces tableaux à Stockholm; ils y servirent, pendant un temps, de para-

vents dans les écuries du palais. La reine Christine ayant attiré Sébastien Bourdon à sa cour, et ce peintre célèbre ayant aperçu quelques traits de pinceau à travers la poussière et l'ordure dont ses paravents étoient couverts, eut la curiosité et la patience de les nettoyer, et il fut bien payé de l'une et de l'autre quand il reconnut que c'étoient des plus beaux tableaux de Raphaël et du Corrège : il en fit sa cour à la reine. Après la mort de cette princesse, le duc d'Orléans, régent de France, fit l'acquisition de son cabinet, qui fait actuellement partie de la fameuse collection du Palais-Royal.

Revenons à De Vries. Il fit, par ordre de l'Empereur, plusieurs ouvrages en marbre et en bronze, entre autres deux groupes en bronze, dont l'un représente l'enlèvement d'une Sabine par un soldat romain, et l'autre, l'enlèvement de Pandore par Mercure. Ce morceau a été gravé par Jean Müller.

La ville d'Augsbourg possède deux autres ouvrages de De Vries : l'un sert de décoration à une fontaine publique et représente Mercure accompagné d'un génie qui lui attache les talonnières, groupe en bronze gravé par Wolfgang Kilian.

La décoration en bronze de la fontaine du Marché-au-Vin : c'est Hercule qui assomme l'hydre de Lerne, posé sur un piédestal de marbre de forme triangulaire, orné de bas-reliefs et cantonné des statues des trois Grâces. Luc Kilian a gravé cette fontaine.

Terminons l'article de De Vries par les vers suivants, que l'on trouve sous son portrait gravé par H. Hondius :

*Friso bonus pictor, pario quoque marmore finxit
Qui statuas : credas esse Myronis opus.
Et clarus sculpsit Mullerus sit tibi testis,
Hunc qui miratur colit artificem.*

PIERRE DE FRANQUEVILLE, *sculpteur et architecte*,

Nommé Francavilla par les Italiens, naquit à Cambray en 1553 ¹; il devint élève de Jean de Bologne à Florence, et fut d'un grand secours à cet homme célèbre, qui étoit surchargé d'ouvrages. De Franqueville fut admis à l'Académie de Florence ², et, par une marque d'estime bien flatteuse pour un étranger, la ville de Pise le reconnut pour son citoyen.

Henri IV, roi de France, voulant renouveler, dans son royaume, les beaux-arts, qui n'avoient fait que languir sous les règnes de ses prédécesseurs, y appela les gens à talents et les combla de ses bienfaits. De Franqueville fut du nombre : Sa Majesté le nomma, en 1601, son premier sculpteur et son architecte. Après la mort de ce prince, Louis XIII, son fils, le confirma dans les mêmes charges, et continua de récompenser son mérite.

¹ MM. Le Virloys et d'Argenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris, etc.*, marquent sa naissance en 1548; erreur! il naquit en 1555, selon l'inscription que l'on trouve au bas de son portrait gravé par Pierre de Jode; on y lit :

*Petrus a Francavilla Cameracensis. Gall. et Navarr. regis
christianissimi, architect. et proto-sculptor. academicus
Florentinus, et ob egregia artis opera civitate
Pisana donatus M. VI^o. XIII, aet. 60.*

D'où il résulte qu'étant âgé de 60 ans en 1615, il naquit en 1555.

² C'est la plus ancienne académie de peinture de l'Europe, puisqu'elle existoit en 1589. Elle éprouva des révolutions qui la jetèrent dans la langueur jusqu'au temps des Médicis, qui lui rendirent son premier éclat. Le grand-duc régnant, Pierre-Léopold, archiduc d'Autriche, a renouvelé l'ordre établi d'exposer publiquement les ouvrages jugés les plus parfaits, et, en conséquence, l'Académie fit, en 1767, une exposition publique.

De Frauqueville mourut vers l'an 1630; on ne lui connaît qu'un seul élève, nommé Barthélemi Bordoni ¹.

Ses ouvrages.

A Florence, dans l'église de S^{te}-Croix, cinq figures en marbre, représentant Moïse, Aaron, la Virginité, la Prudence, l'Humilité; elles se voient dans la chapelle de la famille de Nicolini.

Une statue en marbre qui représente le Printemps, placée sur le pont de la Trinité.

A Pise, la statue pédestre en marbre de Cosme I^{er}, grand-duc de Toscane, érigée en face de l'église de S^t-Étienne.

A Gênes, dans la cathédrale, six figures en marbre qui représentent saint Étienne, saint Ambroise et les quatre Évangélistes; elles sont placées dans la chapelle de la famille de Senarega.

Deux figures en marbre, Jupiter et Janus, dans le palais de Brigoletti.

A Paris, la décoration du piédestal sur lequel est posée la statue équestre de Henri IV, érigée au milieu du Pont-Neuf. Nous en avons fait la description à l'article de *Jean de Bologne*; nous ajouterons seulement qu'elle coûta 30,000 écus.

A Versailles ², une statue en marbre, qui représente Orphée jouant du violon et ayant à ses pieds le chien Cerbère; elle est placée dans le Parc.

¹ Il naquit à Florence et accompagna son maître en France; il fit, en 1633, le magnifique maître-autel de la chapelle royale de Fontainebleau.

² Palais royal à 4 lieues de Paris, construit sur les dessins de J.-H. De Mansard. Les rois de France, depuis Louis XIV, y font aujourd'hui leur résidence ordinaire. Les jardins étoient plantés par le fameux Le Nôtre; mais, en 1775, on les a absolument dévastés et dégradés pour les former sur un plan nouveau qui ne paroît pas égaler l'ancien. On prétend que Louis XIV dépensa 160 millions pour la construction du palais et des jardins de Versailles.

A Trianon ¹, une statue de Mercure en bronze, placée dans une des quatre niches de la salle ronde.

A Pontchartrain ², un groupe en marbre, fait en 1609, représentant la France, personnifiée par une femme, soutenu par le Temps qui l'enlève à ses ennemis; au bas est un monstre à deux faces qui fait d'inutiles efforts pour la tirer vers lui; à côté de ce monstre est un Satyre renversé sous les pieds du Temps ³.

JACQUES DE BREUCK LE JEUNE, *architecte*.

Il florissait à Mons, en 1612; on croit qu'il étoit le fils de Jacques de Breuck le Vieux. « Cet artiste se distingua dans l'architecture, dit M. Algarotti, et fut capable d'exécuter les plus grandes choses : ses idées étoient nobles, et l'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer ses ensembles. Il n'étoit pas moins heureux dans ses détails, ajoute le même auteur; ses distributions sont très-commodes, et le goût qu'il avoit pour la décoration ne nuisit jamais à la solidité de ses édifices. Il bâtit plusieurs édifices considérables à St-Omer, en 1621, et fit construire, à Mons, en 1634, le superbe

¹ Petit palais, construit dans le parc de Versailles par ordre de Louis XIV, sur le plan de Jules-Hardouin De Mansard.

² Château à 4 lieues de Paris, appartenant à M. de Maurepas, ministre d'État.

³ M. l'abbé de Fontenai, dans son *Dictionnaire d'artistes*, article de *De Franqueville*, dit que ce groupe fut fait par un artiste du nom de Franqueville, élève de Girardon; on croit que c'est une erreur, puisque Piganiol De la Force, dans sa *Description de Paris*, édit. 1725, dit, à la page 181 du tome V, que ce groupe fut fait par le même sculpteur qui exécuta la décoration du piédestal de la figure équestre de Henri IV. Il ajoute que ce groupe a été longtemps placé dans le jardin des Tuileries et que Louis XIV le donna en présent à L. de Pontchartrain, chancelier de France, qui le fit placer à son château de Pontchartrain.

monastère des Bénédictins de S'-Guilain. » Comme il n'y a point de monastère de ce nom dans la capitale du Hainaut, nous croyons que M. Algarotti aura voulu citer l'abbaye de S'-Guilain, située dans la ville de ce nom, à 2 lieues de Mons. Quoi qu'il en soit, les vastes bâtiments de cette maison, ainsi qu'une partie de l'église, furent détruits par un accident terrible, occasionné par le feu qu'on mit à un magasin à poudre qui sauta le 7 février 1656. L'église et l'abbaye ont été rebâties magnifiquement en 1714.

Van Dyck a peint le portrait de De Breuck ; l'estime que ce peintre célèbre avoit pour les hommes de mérite qui, de son temps, s'étoient distingués dans les arts et dans les sciences, le porta à peindre gratuitement leurs portraits et à les faire graver à ses frais. Le principal recueil forme un volume in-folio qui a pour titre : *Icones principum, virorum doctorum, pictorum, statuariaorum, etc., numero centum ab Antonio Van Dyck pictore ad vivum expressae, ejusque sumptibus aeri incisae.*

VENCESLAS COEBERGER ¹, *architecte.*

Chevalier, seigneur de S'-Antoine, conseiller, premier architecte et peintre de l'archiduc Albert, surintendant général des monts-de-piété dans les Pays-Bas, Coeberger naquit

¹ La plupart des auteurs ont défiguré le nom de cet artiste qu'ils nomment Corberger, Cuoburger, Couberger, Kouberger, Kabeger. M. Le Virloys a fait trois différents articles de cet artiste dans son *Dictionnaire d'architecture* : dans l'un il le nomme Vineslas Kabeger, dans l'autre Venceslas Cuoburger et dans le troisième, Vincent Corburger.

Bruxelles ¹, en 1560 ², d'une famille noble et ancienne, originaire de Breslau en Silésie. Il demeura longtemps à Rome, où il s'appliqua à la peinture, à l'architecture et à l'étude des antiquités; il y acquit de si grandes connoissances, qu'il devint un juge expert en raretés antiques, c'est-à-dire en médailles, camées, etc., dont il avoit amassé un nombre considérable dans le cours de plusieurs années, et les avoit transportées avec lui à Bruxelles; ces curiosités furent une des causes qui y attirèrent le célèbre Peirese.

Les principaux édifices bâtis sur ses dessins, sont : l'église des Augustins et celle des Carmélites à Bruxelles; celle des Augustins à Anvers, et l'église de Notre-Dame à Montaignu ³, laquelle fut achevée en 1627; on prétend que les frais de sa construction montèrent à plus de 500,000 écus.

Coeberger composa un traité sur la peinture, la sculpture et l'architecture des anciens, etc.; on ignore où le manuscrit existe.

Van Dyck a peint le portrait de cet artiste, qui mourut en 1630. On inhuma son corps dans l'église des Récollets à Bruxelles; sur son épitaphe, qui n'existe plus depuis le bombardement de 1695, on lisoit cette inscription :

*Hic jacet sepultus dominus Venceslaus
Coeberger eques auratus, toparcha S.
Antonii, archiducum architectus et montium
pietatis in Belgio praefectus generalis.
Mortuus anno M.D.C.XXX.*

¹ MM. Bullard et Descamps, dans ses *Vies des peintres flamands, etc.*, marquent sa naissance à Anvers. Nous avons suivi De Bie et Sandrart.

² M. Descamps, même ouvrage, dit qu'il naquit en 1550; erreur! il naquit en 1560, selon M. Paquot, dans son *Histoire littéraire des Pays-Bas*.

³ Petite ville du Brabant, à 5 lieues de Louvain.

CORNEILLE DE RY, *architecte*,

Naquit à Amsterdam en 1564; voyagea en Italie, et mourut dans sa patrie en 1634, âgé de 73 ans. Cet artiste fut le premier qui trouva le moyen de bâtir des ponts de pierre sur les grandes rivières des Pays-Bas, sans gêner le cours de l'eau.

De Ry bâtit un grand nombre d'édifices à Amsterdam, qui s'augmenta considérablement de son temps. Parmi ces édifices, on compte :

L'église méridionale ¹, commencée en 1603, décorée d'une tour qui a 237 pieds de hauteur.

L'église occidentale, construite en 1620, accompagnée d'une tour de 261 pieds de hauteur.

L'église septentrionale, bâtie en 1620.

La porte d'Haerlem, qui est la plus belle de la ville.

La Bourse des Marchands, commencée en 1608, achevée en 1612. Cet édifice a 250 pieds de long et 140 de large; on voit au rez-de-chaussée un portique qui environne une grande cour, dans laquelle, ou dans ses environs, les marchands se réunissent pour parler de leurs affaires.

De Ry composa quelques ouvrages en flamand, savoir :

1° Un *Traité des cinq ordres d'architecture reçus chez les anciens*, accompagné d'un *Traité sur l'art de bâtir*, composé par Pierre Lemuet; à Amsterdam, 1646; in-8° avec figures.

¹ Depuis que la religion prétendue réformée est la dominante dans les Provinces-Unies, on ne dédie plus les églises aux saints, et il n'y est plus d'usage de nommer les anciennes du nom des saints auxquelles elles étoient consacrées.

2° *L'architecture moderne ou recueil d'édifices bâtis par Henri de Keyser*; Amsterdam, 1631; in-fol.

3° *Nouveaux dessins de portes de maisons*; in-8°.

HENRI DE KEYSER, *sculpteur et architecte*,

Naquit à Utrecht, le 15 mai 1563; il apprit les éléments de la sculpture chez Corneille Bloemnaert, sculpteur de Dort; exerça la charge d'architecte de la ville d'Amsterdam, et mourut dans cette capitale de la Hollande, en 1620, âgé de 56 ans.

Il eut deux fils, dont l'un, nommé Thomas, fut peintre; l'autre, nommé Pierre, exerça l'architecture et la sculpture; il a fait le mausolée de Guillaume, comte de Nassau, gouverneur de Frise, placé dans la grande église à Leuwardé.

Nicolas Stone, Anglois, fut encore un de ses élèves ¹.

Les poètes hollandois Vondel et Vos ont chanté les louanges de De Keyser dans leurs poésies; nous ne rapporterons que les vers suivants, insérés dans *l'Architecture moderne, etc.*, publiée par De Ry en 1631, et qui peuvent servir d'inscription funéraire à son épitaphe :

*Gebouwen sprakeloos, die Amsterdam verbieren,
En schynt als wonderen in 't oogh der vreemdelingen :
Ghy toont dat Keyzers breyn is waerdigh gelauriert,
Meer als myn Sang-Goddin, met haer gedicht kan singen,
Nochtans dat Atropos niet meene dat syn lof
(Door 't korten van heur draed) de aerd' heeft ingeswolgen,*

¹ Stone naquit en 1586, à Woodbary, près d'Exter; il fut sculpteur et premier architecte de Charles I^{er}. Cet artiste a fait quantité d'ouvrages et amassa des richesses immenses. Il mourut à Londres en 1647.

*Soo lang prins Willems tomb, bewaert is voor het stof,
Soo sal de Faam syn lof met haer trompet volgen,
Syn handen rusten wel, het lyf is afgeleest :
En d'aerde 't edel breyn tot spys genoten heeft.
Gelyckse doed' van hem die d'Iliades dichte,
Doch nimmer sy de eer der konstnaren erst,
Die opwaecht meer en meer, hoewel het lighaem sterft,
En toont dan openlyck de waerheydt eerst in 't lichte*

De Keyser exécuta le magnifique mausolée de Guillaume, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande, que l'on voit dans la grande église de Delft. Ce monument représente une espèce de temple antique, couvert d'une voûte, soutenue par vingt-six colonnes de marbre d'ordre dorique, ayant aux angles quatre statues en bronze de 6 pieds de hauteur, lesquelles représentent la Religion, la Justice, la Liberté, la Force. Le tombeau du prince est placé au milieu de ce temple. Sa statue, qui le représente mort, est en marbre blanc; elle a à ses pieds l'effigie de son chien qui, dit-on, regrettant son maître, refusa toute nourriture et mourut peu de jours après. La statue du prince, qui le représente vivant, est placée près la face antérieure du sarcophage; elle est en bronze, armée et assise. A la face postérieure du sarcophage, on voit une Renommée en bronze qui sonne de la trompette. Cet excellent ouvrage fut achevé en 1620. Il coûta 29,000 florins.

AMIENS.

M. Dusevel, membre du comité français des chartes à Amiens, a bien voulu nous adresser la note suivante sur des documents qui prouvent les fréquents et anciens rapports des Amiénois avec les Belges.

I. 1405-1404.

Aux compagnons arbalestriers de la ville d'Amiens, pour deniers à eux baillés et délivrés au retour du voyage par eux fait à *Malines*, en Brabant, loin d'Amiens XLVIII lieues, où sont alés à un jeu de l'arbalestre moult notable et honorable, qui crié et ordené y avoit esté : en laquelle ville de Malines lesdits arbalestriers et leurs gens, pour cause dudit jeu ont sejourné par l'espace de XXX jours, et en ont rapporté, en ledite ville d'Amiens, plusieurs pris et joyaulx qui a esté et est chose bien honorable à ycelle ville, etc.; pour ceci IX liv.

II. 1418-1419.

A Jehan Deleplanque, auquel a esté ordonné le somme de III liv. p., pour son salaire de lui et despens de son queval, pour VIII jours complets qu'il est alés en le ville de *Bruges* porter lectres par devers maistre Raoul Lemaire, prevost de S'-Donas, pour avoir des arbalestriers pour la garde, seureté et deffence de ladite ville d'Amiens, se besoing en estoit, ci. III liv.

III. 1435-1436.

A Jacque Derevelle, pour son salaire de VI jours qu'il vacqua à porter lectres pour la ville d'Amiens, par devers

maistre Jacques Lecordier, Guillaume de Conty et Hue de Villers (eschevins) qui estoient en ambassade en la ville de *Gand*, pour le bien de laditte ville d'Amiens, pour ce païé par mandement et quittance donnée le II^e jour d'octobre 1456. LXXII liv.

IV. 1448-1449.

A Guillaume Francois, orfèvre, la somme de VIII liv. que messeigneurs maieur et eschevins de le ville d'Amiens lui ont ordonné estre paier des deniers de ladite ville, pour son salaire et paine d'avoir porté en la ville de *Brouzelles* deux drageoirs d'argent de par mesdiz seigneurs à mon très-redoubté seigneur monseigneur de Charollois, auquel naguères, à sa joyeuse venue en ladicte ville d'Amiens, mesdis seigneurs maieur et eschevins lui avoient présenté, pour ce par mandement du 1^{er} mars Mil III^e XL VIII, ci. VIII liv.

II. PUBLICATIONS RÉCENTES.

I. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE.

72. *La chanson d'Antioche composée au commencement du XII^e siècle par le pèlerin Richard, renouvelée sous le règne de Philippe-Auguste par Grandor de Douay, publiée pour la première fois par PAULIN PARIS. Paris, Techener, 1848, in-12, t. I^{er}, LXX et 276 pp. ; t. II, 390 pp.*

La *Chanson d'Antioche* n'est qu'un épisode de la grande épopée ou cycle du *Chevalier au Cygne*, qui embrasse les premières croisades et dont nous avons déjà publié la meilleure partie, mais sur un texte différent de ceux qu'a mis en œuvre M. Paulin Paris. Car il s'est servi de six manuscrits que nous avons nous-même indiqués, et au lieu de reproduire celui qui lui

paraissait le meilleur, en y ajoutant les variantes des autres *codex*, il a formé de tous un texte éclectique; méthode qui, pour avoir été employée ici avec un tact et une sagacité rares, n'obtiendra pas néanmoins notre assentiment. La préface de M. Paulin est, comme toujours, semée d'idées fines et originales; toutefois, nous nous réservons d'examiner dans notre troisième volume, l'opinion de ce savant écrivain sur l'auteur ou plutôt les auteurs de la *Chanson d'Antioche*, puisqu'il l'appelle ainsi. En attendant, nous le remercierons du fond du cœur de l'indulgence qu'il nous témoigne; il parle vraiment avec trop d'éloges de notre premier volume. Peut-être s'il avait déjà connu le second, aurait-il eu l'occasion de faire quelques rapprochements curieux entre sa version et la nôtre.

Le texte qu'il donne est imprimé avec correction et accompagné d'un commentaire substantiel et instructif.

73. *Annales de la province et comté du Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans cette province, depuis l'entrée de Jules-César jusqu'à la mort de l'infante Isabelle*, par FRANÇOIS VINCHANT, t. 1^{er}; Bruxelles, Vandale, 1848, in-8° de xi et 320 pp., sans la table.

L'histoire du Hainaut de Fr. Vinchant, publiée par A. Ruteau, en 1648, ne ressemble en rien à l'ouvrage original, mutilé par ce malencontreux éditeur.

Le manuscrit autographe ayant été acquis par la Bibliothèque de Mons à la vente de feu M. Leclercqz, la Société des Bibliophiles du Hainaut a conçu le projet de faire jouir le public de l'œuvre complète de l'historien de cette province. M. le chanoine A.-P.-V. Descamps a courageusement pris sur lui ce travail, et déjà le premier volume a vu le jour. Il s'étend jusqu'à l'année 445, et quoiqu'il contienne quantité de choses étrangères au sujet, on y trouve, en revanche, beaucoup de faits qui manquent dans l'extrait de Ruteau, seul nom que mérite son livre.

74. *Verkorte geschiedenis des Vaderlands*, door T. KUIJVERS, onderwijzer te Enkhuizen. 1^{ste} deel. Groningen, Oomkens, 1848, in-8° de 239 pp., sans les prélim.

En Hollande, on le sait, l'instruction primaire est excellente, et l'on n'attend pas que l'âge de l'enfance soit passé pour pénétrer la jeune génération des sentiments et des notions qui peuvent l'attacher à la patrie. L'ouvrage de M. Kuyvers est un livre élémentaire fait pour ses élèves. Il peut être de quelque utilité à ceux qui, en Belgique, ne dédaigneraient pas d'écrire pour les écoles, fonction difficile et qui exige, pour être bien remplie, les dons les

moins communs de l'esprit avec l'obligation de les dissimuler et de les faire descendre aux plus modestes proportions.

75. *Le bombardement de Bruxelles en 1695* (épisode de l'histoire de cette ville), par ALPHONSE WAUTERS, archiviste communal. Bruxelles, Briard, 1848, in-8° de 51 pp.

Relation qui réunit sur ce fait historique toutes les données possibles et qui offre une foule de petits détails que l'histoire proprement dite doit passer sous silence. C'est de l'histoire en petite monnaie, mais en monnaie d'excellent aloi, en monnaie très-coursable.

76. *Notice historique sur les anciens serments ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles*, par ALPH. WAUTERS, archiviste de cette ville. Bruxelles, Briard, 1848, in-4° de 50 pp.

« En étudiant l'histoire de la Belgique, dit M. Wauters, on est frappé du rôle considérable qu'y jouent les associations de toute nature. L'esprit de corps a toujours été et est encore un des traits les plus saillants du caractère national. Nos aïeux l'héritèrent des Gaulois et des Germains, chez lesquels les anciens l'ont aussi signalé. Plus tard, il se développa pendant les temps de barbarie et d'anarchie qui suivirent la mort de Charlemagne. et qui, funestes à l'individu isolé, firent sentir à tous la nécessité de chercher un protecteur ou des amis. »

L'organisation des *gildes* a surtout un puissant intérêt pour celui qui étudie les destinées de la bourgeoisie que l'on veut soumettre aujourd'hui au prolétariat, jusqu'à ce que le prolétariat tombe à son tour sous quelque puissance inconnue, cherchée plus bas encore dans les sentines de la société.

Le travail de M. Wauters, fait avec soin comme tout ce qui sort de sa plume, est divisé en sept chapitres, dans lesquels il traite, après des considérations générales, de la *gilde* de Saint-Laurent, du grand serment de l'arbalète, du petit serment ou serment de Saint-George, du serment des archers, du serment des arquebusiers ou de Saint-Christophe, du serment des escrimeurs ou de Saint-Michel, enfin des serments considérés comme corps militaires contribuant au maintien de l'ordre dans les villes et à leur défense.

M. Wauters a publié pour la première fois d'anciens statuts relatifs aux associations de tir. Ces pièces sont nombreuses et ajoutent beaucoup à l'importance du mémoire que nous annonçons.

77. *Quelques mots sur la situation du camp dans lequel Quintus Cicéron fut assiégé par les Nerviens*, par M. ALPH.

Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles. In-4° de 5 pp. (Extrait du t. XXI des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers de l'Acad. roy. de Belg.*)

Il y a un demi-siècle que le savant Des Roches a fixé à Assche le camp dans lequel les Nerviens assiégèrent le frère de l'illustre orateur romain. M. Louis Galesloot croit avoir retrouvé près d'Assche ces retranchements, et M. Alph. Wauters, consulté par lui, adoptant l'hypothèse de Des Roches, s'applique à développer les preuves qui militent en faveur de cette opinion et que Des Roches avait négligées. On sait que, suivant d'autres conjectures, le camp de Quintus Cicéron était soit à Mons, soit à Tournai, soit à Bavai ou à Waudrez, près de Bioche. La première de ces conjectures est la plus accréditée, mais cependant elle n'a pas séduit M. Wauters.

78. *Archivio storico italiano*. Appendice n° 17, 18. Firenze, Vieusseux, 1847, in-8° de 181 pp., sans l'errata.

Pp. 62-68. Sur quatre-vingts lettres de Monseigneur Biglia, nonce du pape Pie V près l'empereur Maximilien, adressées au cardinal Alexandrino de 1568 à 1569, d'après un manuscrit appartenant au marquis César Allieri di Sostegno, par M. Lucien Scarabelli.

Pp. 61-98. Suite de l'examen de la correspondance de Charles-Quint, publiée par le Dr Charles Lanz.

Cette critique est de M. Alfred Reumont, conseiller prussien de légation. (Voir *Arch. Stor., App.*, vol XI, pp. 129-155, 549-575.)

79. *Biographie. Jean-Baptiste Boucqueau, de Wavre*, par ALEXANDRE PINCHART, second commis aux Archives du royaume. Bruxelles, Briard, 1848, in-8° de 12 pp.

M. J.-B. Boucqueau, né à Wavre le 25 sept. 1747, mort à Dieghem le 25 juillet 1822, était un avocat retors et chicaneur qui, pour faire sa cour à Napoléon, feignit de découvrir l'histoire de cette majesté dans l'apocalypse. Nous avons vu son fils préfet, successivement directeur des droits réunis, banquier, chanoine, membre du congrès national, orateur commun, prédicateur médiocre. M. Pinchart, à qui l'on doit savoir gré de recueillir tout ce qui concerne Wavre, dit que l'abbé Boucqueau fut un des principaux collaborateurs de l'*Almanach catholique*, qui se publiait chez Vander Borgh, à Bruxelles. Nous pensons qu'il l'a confondu avec J.-B.-P. Bouquié, ancien commis au département des cultes, et rédacteur de l'*Almanach du clergé catholique*

80. *Théroigne (Lambertine)* par AD. MATHIEU. Mons, Pierart, 1848, in-8° de 56 et XII pp.

La Commission royale d'histoire n'a pas pour mission d'exercer sa critique sur des œuvres de poésie; elle laissera dire à d'autres quelles sont les qualités de M. Mathieu, quel feu, quel énergie éclatent souvent dans ses vers; ici elle se borne à constater l'apparition d'un livre qui se rattache à la Belgique. Lambertine THÉROIGNE (peut-être TERWAEGHE) était née à Marcourt ou Méricourt, canton de la Roche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg. C'est une illustration que nous n'aurions pas réclamée, car elle n'est arrivée à la renommée que par le crime. Cette femme fut une des furies qui ensanglantèrent la révolution de 1789 et se signala par des actes d'atrocité qui ne devraient plus trouver d'excuse que dans les clubs des *terroristes* de 1848. Nous regrettons que M. Mathieu ait prêté à un pareil nom le patronage de son beau talent.

81. *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas; publiée d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas; précédée d'une notice historique et descriptive de ce célèbre dépôt et d'un rapport à M. le Ministre de l'intérieur; par M. GACHARD, archiviste général du royaume, etc. Bruxelles, 1848, in-4° de CCXVI et 652 pp., figg.*

Ce travail considérable que nous ne louons pas autant que nous le voudrions, parce qu'il fait suite à nos publications et qu'il appartient à l'un de nos collègues, se recommande par toute l'exactitude, l'ordre, la méthode, l'esprit de critique et la droiture de jugement que M. Gachard pouvait y mettre, et ce n'est pas peu dire. On sait que cet écrivain a été deux fois en Espagne et que c'est durant cette double excursion qu'il a recueilli les matériaux d'un recueil qui doit faire honneur au pays et jeter un jour tout nouveau sur une époque qui n'est pas sans avoir avec la nôtre plus d'un point de rapprochement. Le rapport préliminaire est un résumé très-bien fait du gouvernement espagnol aux Pays-Bas. Un portrait de Philippe II, une vue du château de Simancas ne sont pas de ces *illustrations* parasites dont on décore certains livres, sans choix, sans motif valable; c'est un ornement de bon goût, un appendice nécessaire même et qui complète par les yeux l'œuvre de l'esprit.

II. HISTOIRE DES SCIENCES ET DES LETTRES.

82. *Histoire des révolutions du langage en France, par M. FRANCIS WEY. Paris, Firmin Didot, 1848, in-8° de 560 pp.*

L'auteur donnant une plus grande extension aux idées de MM. Raynouard,

Villemain et Ampère sur l'origine des langues romanes en les modifiant sous certains rapports, admet que le français provient de la dégénération du latin, mais cette dégénération était bien antérieure à l'époque des grandes émigrations barbares et des invasions de l'Empire. Le principe d'une langue néolatine arriva de l'Italie même, et cette langue parlée par des peuples différents, se pliant à des habitudes, à des dispositions naturelles invétérées, n'étant pas d'ailleurs soumise à une législation uniforme, offrit bientôt des divergences sensibles entre ses rameaux éparpillés, quoique provenant d'une même souche lexicologique. M. Wey pense fermement que la langue néolatine qui a mûri dans la Gaule, avec ses nombreux dialectes, y fut plantée par les Romains, et qu'elle n'est due à aucune greffe entée sur un sauvageon préexistant. Il est donc absurde, dans ce système, de faire apparaître la langue française au X^e siècle, ou à une époque analogue.

M. Wey montre ingénieusement quelle fut l'influence du latin sur la civilisation chrétienne et comment l'Église, à l'aide de cet idiome savant, sut fortifier sa domination sur les esprits et s'opposer à l'unité nationale qui lui semblait dangereuse pour elle.

Tout ce volume est rempli d'aperçus pleins de finesse sur les commencements de la littérature française et le caractère de la poésie romane. Il est écrit avec beaucoup d'esprit, trop d'esprit peut-être; le style a de l'agrément et de l'éclat; peut-être pêche-t-il quelquefois par l'abus des figures. Entre autres néologismes nous y avons trouvé le verbe *convoitiser* pour *convoiter*.

A la pag. 209, M. Wey juge Froissart et, pag. 230, Philippe de Commines.

Nous doutons que l'on se rallie à la thèse énoncée page 245 : que si les sectateurs de Luther et de Calvin, rompant nettement avec le latin, eussent accepté franchement pour auxiliaire l'idiome du peuple, le protestantisme serait aujourd'hui la religion de la France!

83. *De l'existence d'une épopée franque à propos de la découverte d'un chant populaire mérovingien*, par M. J. DE RATHAËL. Paris, Franck, 1848; in-8° de 168 pp.

Le grand défaut de ce mémoire est celui du temps; défaut que Voltaire commençait déjà à trouver insupportable, quoiqu'il fût loin d'être encore arrivé au point où nous le voyons aujourd'hui. Il consiste surtout dans un certain ton dithyrambique à propos des objets les plus simples et les moins propres à ce lyrisme : dans une disposition à ériger en découverte des choses à peu près connues, dans une prétention à refaire la science, dans une confiance sans bornes en une logique dont les conséquences dépassent presque toujours les prémisses. Toutefois, le livre de M. Rathaël n'en est pas moins estimable et contient, sous une forme que nous condamnons, quelques idées dont on profitera, en les réduisant à leur juste expression.

Il est plus que probable qu'il existait de toute antiquité chez les nations franques des chants historico-merveilleux où étaient conservées les seules traditions du passé qui existassent alors. M. Rathaël en découvre les traces et presque le texte dans l'*Historia Francorum episomata*, et c'est ici la partie solide de son travail.

Le premier fragment appartient au cycle héroïque, c'est la naissance miraculeuse de Mérovée, fils de Clodion; le deuxième raconte les aventures de Childéric; le troisième, même cycle, est relatif au mariage de Childéric et de Basine; le quatrième, que M. Rathaël range sous le cycle royal de l'épopée franque, est le chant de Crotechilde.

Supposant que les Franks, devant Hrosvita de quatre siècles, écrivirent aussi en latin des vers libres et rimés, M. Rathaël a restitué en vers octosyllabiques et rimés les chapitres XVIII et XIX de l'histoire abrégée des Franks, et cette preuve, il faut en convenir, est des plus précieuses.

84. *Études sur le XVI^e siècle en France, précédées d'une histoire de la littérature et de la langue françaises de 1470 à 1610*, par M. PHILARÈTE CHASLES, professeur au Collège de France. Paris, Amyot (1848), in-18 de LXVI et 432 pp.

Personne n'ignore que M. Chasles est un des critiques les plus instruits dont puisse se vanter la France. Depuis quelque temps il met en ordre sa fortune littéraire et réunit en forme d'ouvrages les articles détachés qu'il a écrits pour divers recueils. Ainsi reliés, ces articles, malgré des vices de forme et l'abus des rapprochements, acquièrent une valeur d'ensemble qui prouve que l'auteur ne laissait pas courir sa plume au hasard et qu'en travaillant pour des journaux, il s'était fait d'avance un plan et avait coordonné ses idées générales. Ce nouveau volume est précédé d'une table chronologique de l'histoire littéraire et de celle des arts pendant la seconde moitié du XV^e siècle et durant le XVI^e. M. le chanoine De Smet a inséré dernièrement, dans les *Bulletins de l'Académie*, une notice piquante sur les fautes dans lesquelles tombent les écrivains étrangers en parlant de notre pays. Il aurait pu en enfler la liste en lisant la table de M. Chasles. Mais est-il étonnant qu'on se trompe sur notre passé quand on dénature chaque jour notre présent? Ce qui concerne la France seule n'est pas non plus exempt d'exactitude, dans les petites choses, bien entendu.

Sous l'année 1451 on trouve ces lignes : « le *Roman du Renard*, d'origine belge, est imité en français par Pierre de Saint-Cloud. » Il est évident que M. Chasles n'a pu croire que Pierre de Saint-Cloud, auteur de la première branche du *Renard* publié par M. Méon, la composa en 1451. Mais cependant sa table le dit positivement, tandis que Pierre de Saint-Cloud rimait au commencement du XIII^e siècle.

Plus bas, sous la même année, on lit encore :

« On réimprime le *Roman d'Alisandre*, d'après Quinte-Curce, par Lambert Licors et ses successeurs. » D'abord, Lambert Licors n'a pas pris Quinte-Curce pour guide, ensuite son poème n'a jamais été imprimé nulle part, et, dans aucun temps, avant l'édition qu'en a donnée récemment M. Michelant, à Stuttgart.

« 1453. A cette année s'arrêtent les chroniques de Monstrelet, que continue Chastelain. » Ce dernier fait plutôt suite à Lefebvre de Saint-Remy, Mathieu de Couscy et Jacques Du Clercq.

« 1466. Antoine de la Salle remania le roman du petit *Jehan de Saintré*, livre intéressant et bien narré, lequel, ainsi que la *Dame des belles cousines*, a fait grande fortune et la mérite. » Ne dirait-on pas que le *Petit Jehan de Saintré* et la *Dame des belles cousines* sont deux romans distincts ?

« 1492. Martin le Franc..., moins ingénieux que Michault (auteur de la *Danse aux Aveugles*). » Ceci est une question de goût que résoudre peut-être autrement ceux qui ont lu ce que dit M. Van Hasselt dans son mémoire sur la poésie française en Belgique.

« 1500. On imprime le roman de *Mélusine*, composé au XIII^e siècle par J. d'Arras. » Ce que l'on imprima alors était une version en prose de la légende mise précédemment en vers par Jean d'Arras.

« 1509. Le Maire de Belge (Belges)... *greffier* » judiciaire et historiographe de Marguerite d'Autriche.

« 1517. Les *Epistolae obsecrorum* (обсудковъ) *virorum* d'Ulric de Hulten. » Sur les auteurs de cette ingénieuse satire macaronique, voir nos Mémoires relatifs à l'ancienne Université de Louvain.

« 1551. Busbecq, allemand. » Il était belge.

Nous éprouvons quelque honte à marquer d'un trait de plume ces taches légères. Mieux vaut lire le texte même de M. Chasles, ses aperçus si fins, ses résumés si rapides et si brillants. La conclusion de son livre est la persistance littéraire de l'esprit français, prédilection quelquefois excessive en faveur de l'ordre, équilibre de l'ordre et de la liberté dans les choses de l'intelligence. Si cette définition est vraie, elle nous laisse l'espoir consolant de voir enfin sortir l'ordre du chaos qui nous épouvante.

85. *Französische Staats- und Rechtsgeschichte*, von L.-A. WARNKOENIG und STEIN. II Band. Rechtsgeschichte. Basel, Schweighauser, 1848, in-8° de VIII, 636 et 231 pp., avec une carte.

Ce volume contient l'histoire des sources du droit privé. C'est dans la recherche et la discussion de ces sources qu'éclatent surtout le savoir et le talent d'analyse de M. Warnkœnig.

Le deuxième livre traite du droit des personnes, le troisième du droit appliqué aux choses, le quatrième du droit d'hérédité que veut supprimer une école moderne. ou plutôt une faction qui se pose effrontément l'ennemie de la société; le cinquième, enfin, des obligations; 251 pages sont consacrées à des pièces originales servant de preuves et d'éclaircissement au texte. M. Warakœnig peut dire, sans présomption, après avoir achevé ce grand et beau travail : *Hic cestus artemque repono.*

86. *Dissertation sur l'histoire de Liège. XX. — De l'individualité monétaire des municipalités liégeoises.* Lettre à M. Ch. Piot, directeur de la *Revue de numismatique belge*, par FERDINAND HENAU. Liège, Desoer, 1848, gr. in-8° de 17 pp.

Dans le pays de Liège, pendant des siècles, le pouvoir de battre monnaie fut une des prérogatives des administrations municipales. M. Henaux, en développant cette thèse, pose divers axiomes du droit public liégeois au moyen âge, en ce qui concerne les monnaies. Il établit, entre autres, que c'est tout au plus au commencement du XI^e siècle que les évêques obtinrent ou usurpèrent le droit de faire placer leur effigie ou l'emblème épiscopal sur les espèces frappées dans leur gouvernement, et que c'est après le XIII^e siècle que ces évêques réclamèrent et se firent attribuer le droit exclusif de fabriquer des monnaies d'or et d'argent.

M. F. Henaux considère comme ce qu'il y a de plus faux les monnaies à la légende *Eburo*, lesquelles ont dû être à l'usage d'une des peuplades wallonnes qui résistèrent à César. Sans nous piquer de la sagacité de M. F. Henaux, nous avions toujours eu cette idée; mais, *numismate novice*, nous ne nous croyions pas le droit de le dire.

87. *Vier Schriften von JOHANN RUSBROEK in niederdeutscher Sprache.* Mit einer Vorrede von D^r C. ULLMANN. Hannover, Hahn, 1848, in-8° de XLII et 322 pp.

Le brabançon Jean de Ruysbroeck n'a pas été seulement un mystique remarquable du XIV^e siècle, mais un écrivain qui a contribué puissamment aux progrès de la langue flamande. C'est sous ce point de vue que l'ont envisagé surtout feu M. Willems et M. le chanoine David. MM. Ullmann et A. Van Arnsvaldt, par leur estimable publication, viennent de rendre cette appréciation plus facile et plus claire.

Les quatre traités qu'ils ont mis au jour, sont :

La douceur du mariage spirituel.

De la pierre étincelante.

Des quatre épreuves.

Le miroir de salut.

III. PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

88. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*. Valenciennes, Frignet, t. VII, 1846 (distribué en 1848). In-8° de 384 pp., figg.

Pp. 115-160. Notice sur le maréchal Emmanuel duc de Croy; par M. Cornu. Il en a déjà été parlé précédemment.

Pp. 161-199. Esquisse sur Claude Lejeune, natif de Valenciennes, surnommé le *Phénix des musiciens* et attaché au service des rois Henri III et Henri IV; par M. E. Bouton, avec portr. et musique.

Pp. 209-274. Notice historique sur Henri Lemaire, statuaire, né à Valenciennes en 1798; par M. A. Martin.

89. *Bulletin de la Société de l'histoire de France*. N° 1-3. Janv.-mars 1848 (Paris, Crapelet), 3 feuilles in-8°.

Pp. 219-232, 242-244. Extraits des mémoires inédits de Prosper Bauyn (Bavyn?) sur l'histoire de Bourgogne; par M. Mathon, de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

L'exemplaire de Neufchâtel n'est pas le seul que l'on connaisse des mémoires de Bauyn. Il en existe un autre en deux vol. in-fol., sous les n° 372 et 373, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut. C'est celui dont le P. Lelong a indiqué le premier volume seulement, sous le n° 35862. Ces mémoires paraissent être fort intéressants. M. Mathon en a tiré quelques renseignements appartenant à l'histoire des mœurs, du luxe et de l'industrie au XIV^e et au XV^e siècle.

M. Mathon dit que le duc Philippe-le-Bon, pour conserver la mémoire de la prise de Liège, fit faire plusieurs tapisseries, dont l'une représentait son entrée et celle du *comte de Hainaut* dans le pays de Liège. On sait, du reste, qu'il n'existait pas alors d'autre *comte de Hainaut* que Philippe, et l'on voit sans peine qu'il est ici question du *comte de Charolais*. Deux lignes plus bas, il est parlé de la ville de *Trans*, c'est la ville de *Treut* ou Maestricht.

Pp. 238-242. Note de M. Gadebled sur les archives du département du Nord.

90. *Kronijk van het historisch Gezelschap te Utrecht*. 1847, 1848, in-8°.

Ce recueil contient fréquemment des notices et des indications qui ont rapport à la Belgique; par exemple, nous lisons, p. 152 du volume de 1847,

que M. J.-J. de Geer Van Oudegem avait envoyé à la Société un portrait du duc de Brabant Venceslas, copié d'après une miniature contemporaine provenant de l'héritage de Jean de Geer, chanoine de S^{te}-Gudule à Bruxelles, en 1555, et chancelier de ce même duc. Plus loin pp. 180-188, M. le professeur L.-G. Visscher s'occupe du poète flamand, Richard Verstegen.

91. *Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. XII Sechster Jahrg. 2. Bonn, Marcus, 1848, in-8° de 206 pp., avec x pl.

Pp. 21-41. Sur la déesse Nehalennia (J.-W. Wolf).

92. *Bijdragen tot de geschiedenis, oudheden, letteren, statistiek en beeldende kunsten der provincie Noord-Brabant*, door D^r C.-R. HERMANS. 2^e deel, 6^{de} stuk. 'S Hertogenbosch, Muller, 1848, in-8°.

Pp. 516-554. Mémoire par M. C.-G. Hultman, sur d'anciennes peines infamantes, consistant à porter une pierre ou un chien. Ce dernier châtiment est d'une grande antiquité. On lit déjà dans Plaute :

Tu quidem hodie canem et furcam feras.

George Sabinus, *in Caesaribus*, lib. I, parlant de l'empereur Frédéric Barberousse, dit :

*Mos erat antiquus quid publica commoda pacis
Caesare turbasset bella gerente foris,
Totius imperii reus inspectante senatu
Ut canis impositum corpore ferret onus.*

On peut consulter aussi Cluwer, *De jure canum*.

Pp. 534-542. Additions.

Pp. 546-571. Inventaire d'une partie des archives municipales de Bois-le-Duc, par M. Hermans. Les plus anciennes pièces remontent à 1191.

IV. ÉCRITS PÉRIODIQUES, JOURNAUX.

93. *Messageur des sciences historiques et archives des arts de la Belgique*. Année, 1848, 1^{re} livr. Gand, Hebbelynck, in-8°, figg.

Pp. 1-31. Château des Espagnols, à Gand, par M. A. Van Lokeren.

Pp. 52-58. Notice historique sur le collège S'-Michel, à Bruxelles, par M. Alex. Pinchart.

Pp. 59-74. Notice sur les voyages faits en Belgique, par des étrangers, à différentes époques; par Isid. Hye. — Voyage de François II, duc de Lorraine, dans les Pays-Bas autrichiens, en 1731.

Pp. 75-84. Un mot sur l'Histoire de la Belgique, suivie de notices historiques sur ses grands hommes (ces notices manquent), par Casimir Henrici; par J. De Smet.

M. le chanoine De Smet qui, dans les *Bulletins de l'Académie*, avait relevé d'une manière spirituelle quelques erreurs commises par des écrivains étrangers qui se croient dispensés d'exactitude, quand ils parlent de la Belgique, revendique ici les droits de la critique sur le résumé de M. Henrici que nous avons annoncé p. 259 de ce volume, n° 36, et que nous avons traité certainement avec une extrême indulgence. M. De Smet est moins clément, sans s'écarter une minute d'une rigoureuse équité, et prouve d'une façon victorieuse, que M. Henrici, en prenant la plume, ne connaissait pas plus la géographie, les mœurs, l'état social de la Belgique que son histoire.

Pp. 85-104. Essai sur la loi salique; par M. Henry Raepsaet.

Pp. 105-114. Le dominicain De Jonghe (avec portrait); par M. Prud. Van Duyse.

Pp. 115-120. Simon Stevin, helléniste, par M. Roulez.

A la p. 125, on avance que Sanderus avait coutume de se poser en victime de l'indifférence de ses contemporains à l'égard de ses travaux historiques, et pour preuve de la sympathie des états de Flandre en sa faveur, on nous apprend que, par délibération du 29 novembre 1641, cette assemblée accorda au savant chanoine une somme de cent livres de gros, en récompense des services qu'il avait rendus et des difficultés qu'il avait rencontrées dans la publication de sa *Flandria illustrata*. Cent livres de gros! mais c'était à peine de quoi acheter du papier et payer les frais de copie. Si c'est à cela que s'est bornée la munificence des états de Flandre, il faut convenir que les plaintes de Sanderus avaient quelque fondement.

94. *L'Écho de Louvain, journal de la ville et de l'arrondissement* (paraissant le dimanche), n° 47, 7 mai 1848. Louvain, Ickx et Geets, in-fol. à 3 col.

Le feuilleton contient une notice signée Edward Van Even, sur *Mathieu De Layens*, architecte de l'hôtel de ville de Louvain, extraite d'un mémoire manuscrit sur cet édifice. Nous la transcrivons ici comme supplément aux recherches de Baert, qui n'a connu ni Layens, ni Gilles Pauwels; architecte de Philippe-

le-Bon, ni Jean Keldermans, prédécesseur de Layens, Jean de Mesmaker, son successeur, ni Jean Van Ruysbroeck, architecte de l'hôtel de ville de Bruxelles, etc. En reproduisant cette notice curieuse, nous en avons, en quelques endroits, rectifié, simplifié la phrase et supprimé quelques mots, quelques figures qui y faisaient tache. La correction, le naturel et la vérité sont les premières lois du style.

Le voile mystérieux du moyen âge qui nous cache tant d'artistes belges, s'étend aussi sur Mathieu De Layens, et nous dérobe presque le moindre de ses actes. En effet, quelle est sa ville natale? Quelle est la date de sa naissance? Quel fut son maître? Voilà des problèmes qui ne se résoudreont probablement jamais. Et que voulez-vous? Son époque, cette époque splendide où tout dans notre Belgique fut grand, hommes et choses, fut tellement riche en talents d'un ordre supérieur que bien faire, c'est-à-dire, faire d'une manière exquise, passait pour la chose la plus simple. Des artistes qui seraient aujourd'hui portés aux nues, ne furent alors considérés que comme des ouvriers. On ne s'inquiétait guère d'annoter leurs actions; on payait leur labeur comme on paye à présent le travail du manoeuvre, et on les oubliait. Tel fut à peu près le sort de De Layens. Cet homme qui dota notre cité de la perle de l'architecture ogivale secondaire, de ce monument connu et admiré par l'Europe entière, ne semble avoir été envisagé que comme un maître maçon plus ou moins habile; car il n'a pu trouver aucun chroniqueur pour enregistrer, nous ne dirons pas sa vie, mais son nom.

Cependant, poussé par un sentiment d'admiration pour toutes les gloires qui ont illustré notre pays, nous avons hasardé quelques recherches aux archives de la ville, afin de retrouver des détails sur l'existence de l'immortel artiste. Malheureusement nos investigations ont, pour ainsi dire, été infructueuses; nos découvertes se sont bornées à des renseignements relatifs à ses travaux; mais comme tout ce qui se rattache aux hommes de talent, a une certaine valeur, alors surtout qu'ils sont peu connus, nous avons cru devoir les signaler.

Les comptes de la ville de l'année 1439 font mention d'un certain *maître Mathieu*, maçon. Nous aimons à croire que l'humble ouvrier ainsi désigné, est De Layens; nul maître maçon de Louvain, excepté lui, ne portait alors le nom de Mathieu. Un fait met cette supposition presque hors de doute, c'est qu'on le trouve habituellement indiqué sous le nom de Maître Mathieu (*meester Matheus*) lorsqu'il était déjà architecte officiel.

Le 21 mai 1445, De Layens succéda à Maître Jean Keldermans en qualité de directeur ou, comme on disait alors, de maître-ouvrier des maçonneries de la ville de Louvain (*meester werckman vander metselrien vander stat*). Il se montra digne de la confiance de la commune, qui ne tarda pas à apprécier les rares mérites qu'il possédait en l'art de bâtir. Le magistrat ayant

conçu, en 1447, le projet de construire un hôtel de ville digne de son opulence, fit appeler De Layens, lui exposa son projet et le chargea d'en dresser des plans.

Flatté de la préférence des chefs de la bourgeoisie, l'humble maître-ouvrier se mit immédiatement à l'ouvrage ; jamais son esprit n'avait été plus inspiré, son expression plus facile, sa main plus adroite. Il produisit un chef-d'œuvre « plus riche, plus gracieux que les colonnades monotones de l'Égypte et de la Grèce¹. » Peu de temps après, le magistrat engagea maître Gilles Pauwels, architecte de Philippe-le-Bon, qui habitait l'opulente cité de Bruxelles, à se rendre à Louvain pour y donner son opinion sur les plans dressés par De Layens et s'entretenir avec l'architecte et lui, sur la construction de l'édifice projeté. Cet artiste, dont le temps a également éclipsé la gloire, accueillit cette mission avec empressement. Le 21 mars 1447 (vieux style), il vint à Louvain et examina les plans soumis à son jugement ; nous ignorons complètement s'il y apporta des modifications. Le magistrat, voulant lui témoigner sa satisfaction pour le zèle désintéressé qu'il avait déployé dans l'examen en question, lui fit offrir à l'estaminet nommé *Bloemendale* (Val des Fleurs)² deux pintes de vin de Beaune et deux pintes de vin du Rhin. Il toucha en outre quatre *peters* d'or pour frais de voyage. Quant à De Layens, la perfection de ses plans lui mérita de grandes louanges et cinq écus-Guillaume (*vyf Willems scilde*)³.

La présence en ville de Pauwels fut célébrée par les maçons, les tailleurs de pierre et par les autres ouvriers venus de différents points du pays pour travailler à l'édifice. Ces braves gens se rassemblèrent et se rendirent en cortège chez l'artiste à *Bloemendale*, où il se trouvait pour le moment, afin de lui rendre les honneurs dus à son talent et de lui exprimer toutes leurs sympathies. L'architecte les accueillit avec bienveillance et les régala largement. La dépense en monta à deux *peters* d'or, somme assez considérable pour cette époque ; elle fut payée par la ville.

Les fondements de l'édifice furent creusés avant la mi-mars 1447, et ce fut le jeudi après Pâques de la même année (29 mars 1448, nouveau style), que Walther van Nelhene, lieutenant-mayeur, et Henri van Linthere, bourgmestre, délégués par le mayeur Nicolas de Kersmaker, en posèrent la première pierre, sous laquelle on scella un écu-Guillaume.

Les travaux de construction, poussés avec assez d'activité pendant dix ans,

¹ M. Alfred Michiels, *Les peintres brugeois*, p. 185.

² Situé à la Grand'Plage, sur le terrain du corps-de-garde des pompiers.

³ Le *Wilhelmus-schild* était une monnaie d'or frappée en Hollande sous le règne du comte Guillaume VI, 1404-1417. Voyez A. Heylen, *Antwoord, etc.*, p. 99.

sous la direction habile de De Layens, ne furent achevées qu'au printemps de l'année 1459. On travailla en outre à l'intérieur du bâtiment jusqu'en l'année 1463. Quinze ans de travail furent donc nécessaires pour l'édification du plus élégant, du plus gracieux, du plus régulier des monuments civils construits en Belgique sous l'opulente maison de Bourgogne.

Les particularités que nous venons de reproduire relativement à la construction de l'œuvre capitale due au génie de De Layens, nous dispensent de revenir à l'artiste même.

La vie de notre architecte fut un long enchaînement d'études et de soins. Il dirigea pendant trente-sept ans tous les travaux publics de la ville à raison de douze sous (*pleken*) par jour. Les comptes de la ville, que nous aimons à citer à cause de leur exactitude, nous rapportent entre autres qu'il dressa, en 1458, les plans d'une grosse tour qui devait être bâtie derrière l'église S^t-Pierre, et qu'il dirigea l'édification de la fameuse tour d'observation nommée *de Verlorenkost* (la dépense perdue), pendant les années 1462 à 1469. Ce fut d'après ses plans que fut bâti, en 1480, l'ancien local de nos serments et de nos chambres de rhétorique connu sous la dénomination de *Table ronde*¹. Cette construction remarquable qui s'harmonisait à ravir avec l'hôtel de ville et l'église S^t-Pierre fut démolie en 1818.

En 1481, De Layens fut chargé d'une mission qui prouvait la confiance que la commune avait dans ses talents. Il fut question de replacer la grosse cloche dans la vieille tour de S^t-Pierre. Mais comme plusieurs personnes craignaient que la maçonnerie fût trop faible pour supporter un tel poids, le magistrat résolut de la faire examiner par des hommes de l'art. Il autorisa maître De Layens à se concerter avec Hermand Wagemaker et André Keldermans, maîtres de travaux des villes d'Anvers et de Malines, afin d'examiner de concert l'état de la tour. Ceux-ci se rendirent immédiatement à Louvain, et, accompagnés de notre architecte, ils visitèrent le monument. Leur rapport fut sans doute négatif, car il fut encore, la même année, question de construire une nouvelle tour; maître Gilles Stuerbout, peintre de la ville, en dressa les plans. Wagemaker et Keldermans logèrent, le premier quatre et le second trois jours, à l'auberge du Pélican, situé sur la Grand'Place. Comme ils devaient abandonner leurs villes sans autre indemnité qu'une allocation pour leur voyage, consistant en cinq *peters*, le magistrat leur fit offrir à leur auberge trois pots de vin du Rhin et y paya en outre leurs dépenses.

De Layens était déjà avancé en âge quand il assista à l'inspection de la tour de S^t-Pierre. En supposant qu'il comptait 35 ans en 1445, époque de sa

¹ *Die huysen die de groote gulde doet maken op den hoek vander Hoelstraete.* Comptes de la ville du 2 sept. 1481.

nomination de directeur des maçonneries, il en aurait eu 76 en 1481. Aussi les infirmités de la vieillesse ne tardèrent-elles pas à venir le fixer à l'humble retraite où il avait rêvé tant de belles créations. Ne pouvant peut-être plus sortir, il fit toucher ses modiques appointements chez le trésorier de la ville, par son ami Goswin Vander Voeren, à partir de la Noël 1482. Ce Vander Voeren, maître tailleur de pierre et l'un des entrepreneurs des travaux de sculpture de l'hôtel de ville, toucha pour la dernière fois les appointements de l'architecte vers la Noël 1483. C'est là la dernière trace de l'existence de l'homme distingué qu'offrent les archives de Louvain¹. L'année suivante, un architecte de mérite, maître Jean de Mesmaker, le remplaça dans son office de directeur des maçonneries de la ville. Il y a donc tout lieu de croire que De Layens expira dans notre cité au commencement de 1484.

On ne sait nullement quel fut le monument où l'on ensevelit sa dépouille ; à l'église St-Pierre, pas une humble dalle ne rappelle sa mémoire. Peut-être la poussière de l'artiste est-elle devenue le jouet des vents, comme celle de Juste-Lipse et de tant d'illustres enfants de la Belgique !

Entièrement inspirés par la religion, les artistes de cet âge de foi, d'humilité et d'amour, vivaient par elle et pour elle. De Layens fut aussi excellent chrétien que grand artiste. Nous nous piquons de citer un exemple édifiant de l'enthousiasme religieux qui remplissait le cœur de l'architecte. Le 8 avril 1447, il fit un voyage pour le service de la ville. Ce jour étant un dimanche, il ne voulut point d'autre indemnité qu'un remboursement des frais occasionnés par le louage de son cheval².

De Layens fut incontestablement un des architectes les plus remarquables du XV^e siècle. Quand on le compare à Jean Van Ruysbrouck, qui avait été l'architecte de l'hôtel de ville de Bruxelles, on doit lui reconnaître sur son collègue une grande supériorité. Le palais communal de la capitale de Belgique est sans contredit un monument très-remarquable. Mais le style ogival ne s'y montre pas aussi beau, aussi harmonieux, aussi riche que dans l'hôtel de ville de Louvain, qui est non-seulement supérieur à celui de Bruxelles par la pureté de ses formes, par l'harmonie de ses proportions, par la richesse de ses détails, mais surtout par un ensemble que l'on cherche en vain dans toutes les constructions civiles de cette période³.

¹ Les extraits des comptes de la ville seront publiés dans la *Notice*.

² *Ende want hi op den sondach geen dachhuer winnen en woude, soo hadde hi de huere van sinen peerde*. Comptes de la ville de 1447.

³ L'admirable ensemble de l'hôtel de ville de Louvain a été mis à profit par l'architecte Henri Van Preede, de Bruxelles, dans les plans du palais communal d'Audenarde, vrai chef-d'œuvre de l'architecture ogivale tertiaire, bâti entre les années 1533-1539.

Et pourtant, l'auteur de l'hôtel de ville de Louvain était, il y a deux ans, complètement inconnu : Divæus, Juste-Lipse, Gramaye, Boon et de Parival, qui ont recueilli avec le soin le plus minutieux tout ce qu'ils ont pu trouver relativement à l'histoire de l'ancienne capitale du Brabant, n'en disent mot. C'est donc un devoir sacré pour nous de signaler à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité, le nom de Mathieu De Layens. Il n'est pas de nation qui ne dût être fière d'avoir pour compatriote un artiste tel que notre architecte, et qui ne s'honorât de consacrer sa renommée et sa reconnaissance. Cette pensée a été comprise par notre administration communale : grâce à son patriotisme zélé, la statue de Mathieu De Layens figurera bientôt dans l'une des niches de sa propre création. Ce sera l'hommage le plus éclatant que l'on puisse rendre à sa mémoire.

EDWARD VAN EVEN.

95. *Revue britannique*, Mars 1848. Bruxelles, Meline, gr. in-8°.

Pp. 267-285. Article signé O. N. (Old Nick), sur les *Origines de la peinture à l'huile*, d'après l'ouvrage de M. Charles Lock Eastlake (*Materials for a history of oil painting*), indiqué sous le n° 49, p. 243 de ce volume. Ce résumé est divisé en quatre parties. La première traite des procédés techniques de la peinture des anciens qui, sans avoir connu la peinture à l'huile, se servaient dans certains cas d'un vernis hydrofuge, de résines dissoutes dans une huile siccatrice, soit pour mettre leurs peintures à l'abri de l'humidité, soit pour les garantir de la poussière ou pouvoir les nettoyer en les lavant. Il en résulterait qu'à l'époque des peintres de Pompéi existaient déjà les matériaux dont un Van Eyck inventa l'heureux emploi. Passant ensuite aux antécédents de la peinture à l'huile, le critique signale comme les premiers écrivains qui aient parlé, en termes non équivoques de couleurs mêlées avec l'huile, Éraclius, Théophile, Pierre de Saint-Omer (et non *saint Audemar*) et l'auteur inconnu d'un traité du même genre qui est conservé au *British Museum*. Mais ces procédés étaient si incommodes et si incomplets qu'en général, dans la véritable peinture, on leur préférait la détrempe. Le troisième paragraphe est intitulé : *Comment la peinture à l'huile fut inventée*. M. O. N. croit que l'amélioration introduite dans l'art par les Van Eyck appartient plutôt à Hubert qu'à Jean ; recherchant, en dernier lieu, en quoi consistait leur méthode, il s'éloigne du récit de Vasari, et, considérant que le mélange des couleurs avec le *medium* employé par les Van Eyck suffisait pour leur donner un tel éclat qu'elles pouvaient ensuite se passer de vernis, il conclut que ceci ne peut s'entendre des huiles simples, mais d'un mélange oléo-résineux. M. Eastlake a consacré plusieurs chapitres à rechercher quels devaient être les ingrédients résineux, la substance siccatrice qui servaient

aux dilations, et aussi les diverses manières de préparer et de purifier les huiles, selon la méthode des Van Eyck.

Il insiste sur ce point essentiel que ce ne fut point là une transition complète et définitive et que les Italiens modifièrent sensiblement les procédés de la peinture flamande. On ne peut douter aujourd'hui, ajoute M. O. N., que, sous certains rapports, cette influence italienne eurent des résultats regrettables; car, en dernière analyse, la conservation des peintures des Van Eyck, supérieure à celle de la plupart des tableaux composés postérieurement, prouve qu'ils avaient combiné d'une manière admirable les substances les plus appropriées aux diverses nécessités de l'art de peindre.

Pp. 285-301. Mémoire sur don Juan d'Autriche, tiré du *Blackwood's magazine*; janv. 1848. Le traducteur, en passant en revue les ouvrages dont ce prince est le sujet, cite celui de M. Alexis Dumesnil qui ne méritait pas cet honneur et qui n'a aucune valeur historique. La notice de l'écrivain anglais présente plusieurs inexactitudes. En se montrant peu favorable à l'opinion qui fait naître don Juan d'un inceste, et que Voltaire, avec son bon sens, qui est souvent du génie, avait déjà condamnée dans son *Dictionnaire philosophique*, il fait de Barbe de Blomberg une noble flamande, tandis qu'il est avéré qu'elle était de Ratisbonne; un peu plus loin, il affirme que les premiers temps de la vie de don Juan s'écoulèrent dans la ferme d'un riche paysan des environs de Liège, et Strada nous apprend qu'à peine âgé d'un an, on l'envoya de Ratisbonne en Espagne, où il fut confié à un gentilhomme appelé Quixada ou Quixada.

Une note empruntée à la traduction de Strada par Du Ryer nous apprend ailleurs que le fils naturel de Charles-Quint avait refusé le royaume de Zélande. Ce mot est peut-être une faute de l'édition de Bruxelles; dans tous les cas, il faut lire *Irlande*. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette biographie, c'est le récit des derniers moments du prince fait par son confesseur. Il est extrait, pensons-nous de la *Coleccion de Documentos inéditos para la historia de ESPAÑA* de MM. Navarrete, Salva et Baranda. Le traducteur a eu recours plus d'une fois aux *Documents inédits* de M. Gachard.

96. *Bibliothèque de l'école des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge*. Neuvième année, 2^e série, t. IV, janv.-févr. 1848, 3^e livr. Paris, Dumoulin, in-8^o.

Pp. 195-228. Des droits de justice et des droits de fief (H.-L. Bordier).

Pp. 272-274. Publications et travaux historiques de M. L. Polain, conservateur des archives de la province de Liège (Vallet de Viriville).

97. *Revue des Deux Mondes*, t. I, 1^{re} livr., 15 mars 1848. Bruxelles, Meline, gr. in-8°.

Pp. 790-812. La peinture flamande et hollandaise, d'après MM. Arsène Houssaye, Alfred Michiels, J.-D. Fiorillo, K. Schnaase, Waagen, Sulpice Boisserée, Hotho et Madame J. Schopenhauer.

M. F. Mercey, l'auteur de cet article, rejette l'opinion de M. Sulpice Boisserée qui place dans la cathédrale de Cologne le berceau de la peinture germanique. Il rattache l'art moderne à l'art grec, à l'art byzantin, et, recourant aux anciens manuscrits quand les tableaux font défaut, il trouve que l'originalité y est moins grande que l'influence byzantine et moins accusée dans les nôtres que dans les manuscrits francs de l'époque carlovingienne. Selon lui, les peintures du missel de l'abbaye de Stavelot, les Évangiles de l'abbaye de St-Laurent, manuscrits des IX^e et X^e siècles, conservés à notre Bibliothèque royale, le manuscrit de l'abbaye de St-Bertin, dont les miniatures retracent la vie de saint Wandrille, ne peuvent soutenir la comparaison avec les manuscrits français du VIII^e siècle, ni même avec les manuscrits des époques correspondantes. L'excessive naïveté de la composition, le défaut de proportion des figures, le calque trivial du *factes* des personnages, le peu d'élégance et de délicatesse des accessoires, tout dénote, dit M. Mercey, un art à son enfance. Il y retrouve déjà une sorte de parti pris d'imitation littéraire de la nature, une tendance particulière vers ce goût du grotesque qui, dans la suite, a spécialement caractérisé l'art flamand.

Ces jugements pourront paraître à quelques personnes aussi peu exacts que quelques assertions de M. G. d'Alaux sur notre politique en 1848, que contient le même cahier. Mais pourquoi nous en plaindre? N'est-ce pas le sort éternel de la Belgique d'être méconnue de ses plus intimes amis, de ses plus proches voisins?

M. Mercey nous montre l'influence byzantine, partie des contrées de la haute Allemagne et descendant de proche en proche le long des rives du Rhin; le goût byzantin-rhénan apparaît, selon lui, dans nos miniatures du XII^e siècle. Le XIII^e siècle, dit-il, présente une lacune. Il semble qu'à cette époque la culture de l'art ait été abandonnée en Belgique. Il ne cite de ce temps que les dialogues du pape saint Grégoire, provenant du monastère de St-Laurent de Liège, et portant à la Bibl. roy. le n° 9916; il y reconnaît une sorte de calque de la peinture sur verre.

Au XIII^e siècle, la tradition byzantine est abandonnée sans retour. Les influences locales l'ont emporté. Ce n'est pas que M. Mercey adopte les *sept principes générateurs* de M. Michiels, écrivain qu'il traite en général avec *évérité*; il se range, au contraire, au sentiment de M. Hotho, qui n'admet que trois *mobiles*: le climat, la religion, le caractère national.

Le XIV^e siècle fut l'époque de la grande prospérité des communes flamandes. « Mais tout porte à croire que, dans le principe, l'architecture fut » celui des arts du dessin que cette orgueilleuse bourgeoisie encouragea de » préférence. Les monuments de la peinture, si nombreux au XV^e siècle, » sont fort rares au XIV^e siècle (M. Mercey n'a compté que *trois* tableaux » de cette période). Il n'existe rien qui laisse à penser que les Flamands et » les Hollandais aient jamais eu un sculpteur. » Cette assertion est-elle bien fondée?

Est-il plus juste d'avancer que les Flamands n'avaient pas de peintres quand Cologne avait déjà une école?

Les premières compositions d'Hubert Van Eyck sont exécutées dans le goût des peintres de Cologne. Ici M. Mercey s'occupe de la peinture à l'huile, dont nous venons de parler d'après M. Lock Eastlake. Il pense que les peintres romains mêlaient quelquefois à leurs couleurs un vernis composé de cire et d'huile. Les Grecs, vers 1500, peignaient à l'huile, du moins il l'affirme. On a fait trop grand bruit de la découverte de Jean Van Eyck (ici ce n'est plus Hubert, comme dans le livre de M. Lock Eastlake); son invention, c'est toujours M. Mercey qui parle, se réduisit à un perfectionnement, dont il doute que l'art de la peinture ait tiré un avantage réel!

Nous ne nous arrêterons pas sur la fin de l'article de M. Mercey qui se termine en disant que le naturel, le vrai sont le mérite, par excellence, des peintres flamands. Ils en ont abusé peut-être quelquefois, mais si l'on considère la faveur singulière qui s'est attachée à leurs œuvres, faveur sans égale, que le temps a consacrée, et qui, loin de s'affaiblir, semble s'accroître d'âge en âge, on reconnaîtra qu'il faut que cet abus même ait bien du charme, puisqu'il trouve si aisément son pardon et souvent son apothéose.

98. *Bulletin des arts, sous la direction du BIBLIOPHILE JACOB.* Sixième année, 1847-1848. Tome VI, n° 9, 10 mars 1848.

Voici des corrections bibliographiques faites à Lacroix-du-Maine et à la *Bibliothèque historique de la France*, à l'égard de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, dont les ouvrages se rattachent souvent à notre histoire.

Dans l'avis au lecteur qui se trouve en tête de l'*Építome de l'Antiquité des Gaules*, Lacroix-du-Maine a lu que Guillaume Du Bellay avait écrit une relation encore inédite du voyage de Charles-Quint ou Provence, et, sur cette indication, il a cru devoir lui attribuer un livre auquel il a donné ce titre : *Discours du voyage de l'Empereur en Provence*. Le Père Lelong (*Bibl. hist. de la France*) a reproduit cette note erronée de Lacroix-du-Maine. Le *Discours* mentionné par ces bibliographes n'est pas un autre ou-

vrage que le récit de la campagne de Provence, retrouvé par Martin Du Bellay dans les manuscrits de son frère, et publié par le baron de La Lande comme un fragment de la cinquième *Ogdoades* de Guill. Du Bellay. La première édition des *Mémoires* étant de l'année 1560, et l'*Épitome* ayant été publié dès l'année 1556, l'éditeur de cet opuscule a désigné la portion des *Ogdoades* qui nous avait été conservée, en indiquant ce qu'elle contenait de plus important. Lacroix-du-Maine se rend encore coupable de la même inadvertance, quand il mentionne, au nombre des manuscrits laissés par Guill. Du Bellay, un *Discours sur les occasions qui remirent le Roy et l'Empereur en guerre, depuis le traité de Cambray*. Ce discours, qui se trouve, comme le précédent, dans les *Mémoires*, faisait partie des *Ogdoades*.

Nous tirons ces rectifications d'une notice de M. B. Haureau, auteur d'une excellente *Histoire littéraire du Maine*, dont le troisième volume va la reproduire. M. Haureau, par suite des événements du 24 février, a été nommé l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale.

99. *Allgemeine Zeitschrift für Geschichte*. Herausgegeben von D^r W. ADOLF SCHMIDT. Fünfter Jahrgang. 9 Bandes, 3 Heft. Maerz. Berlin, 1848, in-8°.

Page 284. Tout ce qui concerne la loi salique a un intérêt national pour les Belges dont les ancêtres ont suivi cette loi et dont le pays passe, avec beaucoup d'apparence de raison pour avoir été témoin de sa rédaction. Il ne s'agit ici que d'une simple observation de M. Théodore Jacobi, observation qui ne peut prétendre au mérite de l'originalité : c'est que le prologue de la loi salique est conçu dans une espèce de prose mesurée, où la rime, l'assonance et l'allitération se font sentir, et ressemble, sous ce rapport rythmique, au style des comédies de Hrosvita. On sait que Grimm, dans ses *Antiquités du droit*, avait déjà trouvé des traces d'allitération dans les anciennes lois germaniques, et que le côté poétique du prologue de la loi salique n'a pas échappé à d'autres écrivains. Au surplus, M. Wiarda, auteur d'un savant ouvrage sur l'histoire et l'explication de la loi salique, considère les préfaces de cette loi comme de simples additions des copistes qui ont recueilli, chacun à sa guise, des bruits populaires, et qu'on ne saurait leur attribuer aucune autorité historique, ce qui ne leur enlève point leur caractère littéraire.

100. *Revue du droit français et étranger....* par M. Fœlix. Paris, Joubert, 1827, in-8°.

Septembre 1847. *Curtius de Bruges*, notice par N. Britz.

Décembre 1847. *Code de l'ancien droit belge*, par M. Britz.

Compte-rendu, par un jurisconsulte belge.

101. *Hamburger literarische und kritische Blätter*. Verlegt von F. NIEBOUR und D^r FR. A. WILLE, in-4°.

N° 5 10 janv. 1848; pp. 36-37. Sur l'institution du bureau paléographique attaché à la Commission royale d'histoire (signé *Hoffmann*).

N° 53, 15 mars, p. 261. Sur la notice insérée par M. De Reiffenberg dans les *Bull. de l'Académie* et intitulée : *Établissements de l'ordre des Jésuites aux Pays-Bas*, au commencement du *XVII^e siècle*.

4
195
1

TABLE DES MATIÈRES.

DU QUATORZIÈME VOLUME.

Séance du 9 novembre 1847. — Nomination de M. Gigot, comme attaché au bureau paléographique, 1. — Décision relative à la distribution du *Bulletin* et du *Recueil de Documents historiques* à tous les membres de l'Académie, 2. — Rapport au Ministre de l'intérieur sur les publications terminées et sur celles qui sont en voie d'exécution, *ib.* — Lettres inédites de Sonius, communiquées par M. De Ram, 3. — *Fragments d'ancienne poésie flamande*; présentés par M. Bormans, *ib.* — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*; mise au jour par M. Gachard, *ib.* — *Archives de Simancas et collection de documents sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique*; recueillies par le même, 3—4. — Communications de MM. le baron de Reiffenberg, Pinchart et Nyhoff, 4.

Documents relatifs à la pacification de Gand, en 1576; publiés par M. le chanoine De Ram, 5—16.

Sommaires historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut; par M. Alexandre Pinchart, 16—39.

Suite de la notice des manuscrits conservés soit dans des dépôts publics, soit dans des collections particulières, et qui ont rapport à la Belgique. — *Publications récentes considérées sous le même point de vue*; par M. le baron de Reiffenberg.

I. MANUSCRITS.

BRUXELLES, Bibl. royale, 39.

Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas; par Ph. Baert, 39—101.

WEILBOURG (duché de Nassau).

Inventaire des pièces originales et actes relatifs aux seigneurs de Diest et Sichern, en Brabant, lesquels se trouvent aux archives ducales de Weilbourg; envoyé par M. Tiedemann, architecte de la maison de Nassau, à Idstein, 102—119.

II. PUBLICATIONS RÉCENTES. Annonce de 35 ouvrages.

Séance du 11 janvier 1848. — Envois divers, 154. — Demande des Bénédictins de Solesmes, *ib.* — MM. Gachet et Pinchart, *ib.* — Lettres de Levinus Torrentius que se propose de publier M. De Ram, 155.

Rapport trimestriel de M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique, 155—192.

Suite des souvenirs historiques de M. A. Pinchart, 195—216.

I. *Suite de la notice des manuscrits, etc.*, par M. le baron de Reiffenberg. BRUXELLES, Bibl. royale. *Notice sur le chapitre de Notre-Dame à Namur*, tirée d'un manuscrit du chanoine B.-H.-M. De Varick, 217—258.

II. PUBLICATIONS RÉCENTES, par le même, annonce de 26 ouvrages.

Séance du 3 avril 1848. — Affaires administratives. — Cinquième volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, par M. le baron de Reiffenberg, 252.

Communications de MM. Bormans, De Ram, le baron de Reiffenberg, Du Mortier, 252—55. — Envois de la *Société de l'histoire de France*, 255.

Fragment d'un ancien roman du cycle de Charlemagne, en vers thyois (vieux flamand), avec une introduction et des notes, par J.-N. Bormans, 255—279.

Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; par M. le chanoine J.-B. Malou, 279.

I. *Suite de la notice des manuscrits*; par M. le baron de Reiffenberg.

BRUXELLES, Bibl. royale.

Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas, par Ph. Baert, 528—574.

AMIENS. *Documents relatifs aux anciens rapports des Amiénois et des Belges*; communiqués par M. Dusevel d'Amiens, 575—76.

II. PUBLICATIONS RÉCENTES; par le même, annonce de 30 ouvrages.



ERRATA.

Page 193, ligne 10, *cum omne liberâ... soluta*, lisez *cum omni libertate... soluta*.

— *Ib.* — 18, *subsequates*, lisez *subsequaces*.

— 245, — 35, *publiées*, lisez *publiés*.

— 562, — 24, *Augustias*, lisez *Angustias*.

— 586, — 20, *quid*, lisez *qui*.

ERRATA

pour les

RECHERCHES SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DE L'IMITATION.

Cet ouvrage ayant été imprimé en l'absence de l'auteur, quelques fautes se sont glissées dans l'impression. On prie le lecteur de les corriger ainsi :

ERRATA.	CORRIGÉ.
Page 306, ligne 7, <i>tâche</i> ,	<i>tâcha.</i>
— 334, — 20, <i>Windeshem</i> ,	<i>Windersem.</i>
— 339, — 11, <i>aengesicht</i> ,	<i>aengesicht.</i>
— — — 25, <i>waere... Jesus</i> ,	<i>ware... Jesus.</i>
— — — 25, <i>verstroostingén</i> ,	<i>vertroostingén.</i>
— 360, — 16, <i>et in</i> ,	<i>en in.</i>
— — — 28, <i>In dien</i> ,	<i>Indien.</i>
— 361, — 6, <i>swarigheiden</i> ,	<i>swarigheden.</i>
— — — 16, <i>voortgang... volmaektheit</i> ,	<i>voortgang... volmaektheid.</i>
— — — 17, <i>soetigheiden</i> ,	<i>soetigheden.</i>
— — — 18, <i>verdraegen... swarigheiden</i> ,	<i>verdragen... swarigheden.</i>
— 362, — 12, <i>onverdulghheit</i> ,	<i>onverduligheid.</i>
— — — 19, <i>meensch</i> ,	<i>mensch.</i>
— — — 20, <i>aender meensch</i> ,	<i>ander mensch.</i>
— — note, lig. 2, <i>ligtelik</i> ,	<i>ligtelyk.</i>
— 365, ligne 4, <i>bluyven</i> ,	<i>blyven.</i>
— — — 10, <i>weerdig</i> ,	<i>weerdig.</i>
— 387, — 18, <i>De Harlai</i> ,	<i>De Harlay.</i>



